

**S  
T  
A  
R  
T**

ARCHIVES

OF THE

ARCHDIOCESE

OF NOUMEA

*filmed for*  
ompa suva

OH1PA 220.

—————

A. Q. N. 39. 5

CONTINUES.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Hieronymone 11 Mai 1917.

Monsieur,

Je m'empresse de vous accuser  
reception de votre lettre du 4 juin. Let-  
tre assez impatiemment attendue...

Permettez moi, Monsieur, de vous  
exposer simplement quelques réflexions  
qu'elle m'inspire.

Je reconnais volontiers qu'il faut y avoir  
de la flare dans certains de mes rapports.  
Cela tient à ce qu'ils sont écrits très  
rapidement pour profiter des courriers  
et vous communiquer sans retard les nou-  
veaux renseignements qui me parviennent.  
Parmi ces rapports - en particulier sur l'affaire  
Ch., les uns, destinés à une certaine publi-  
cité, ne donnent que les faits ou les paroles  
dont je puis facilement fournir les preuves  
ou les témoins; les autres, plus confidentiels,

sont destinés à vous renseigner personnel-  
lement. Je puis alors user de certains  
sous-entendus (car il faut toujours craindre  
la porte ou l'ouverture coupable des lettres);  
de certaines confidences, faites par des témoins  
(à même de par leurs fonctions de connaître  
certaines choses secrètes) et qui auraient tout  
à redouter de la divulgation de leurs noms  
et de leurs titres - Les confidences ne vous ont  
communiquées, comme on dit, que pour vous  
faire connaître le dessous des cartes. Elles  
ne sont pas destinées à être publiées, qu'elles  
soient vraies et pourraient être affirmées par des  
témoins. Elles sont faites dans le but de vous  
aider - mais n'exposons point leurs auteurs  
à de pénibles désagréments, sans une absolue  
nécessité.

Dans ma lettre du 2 Mai, j'ai écrit  
par oubli de mémoire, M. Billeterre au lieu  
de M. Billebrogues, capitaine d'artillerie,  
faisant fonction de commandant de place,  
en l'absence de C. Durand. Le cap.  
Billebrogues, a, sur la demande de

Capitaine Jarrothe, écrit à M. Béne,  
pour lui demander si tout ce qui  
faisait sujet de la plainte au Capitaine  
de gendarmerie était exact (M. Béne).  
M. B. a répondu au capitaine M. en  
lui disant; c'est très exact - et il a  
écrit une lettre personnelle au Capitaine  
de gendarmerie pour lui dire que  
Ch. n'était pas à la hauteur de son  
rôle, pas assez intelligent pour être  
au dessus de toutes les intrigues, parti-  
culièrement liées à Hierosphone, etc (M. Béne).  
Celui-ci a ajouté <sup>M. B.</sup> que j'avais bien fait  
de porter plainte, qu'il ne fallait pas laisser  
passer de telles accusations, qui jointes à  
d'autres paroles calomnieuses venant de la  
même source, pourraient, un jour, me  
retomber sur le dos, de divers côtés et me  
laisseraient sans moyen de défense.

A mon avis, c'est là le motif de la conduite  
de M. B. Au premier abord, il a été surpris,  
à peu me croire coupable, mais il n'a pas  
 oulu à se reconnaître, à voir une machination

contre moi de la part de Ch. et de M.  
L. (de Houailou - Il en a eu pour preuve  
les paroles du sergent M. (ou M. G.)  
contre moi - Le M. M. est fils de M. M.  
dans l'Ardeche - past. - ét. étudiant pas-  
teur - fort militant, fort ami de L.  
M. Béne, bien renseigné, m'avait mis  
en garde, dès les premières jours et il m'avait  
demandé pourquoi M. L. m'en voulait tant.  
L'autre jour, aussi, M. B. a voulu me  
lire un billet du sergent M. M. M. dans  
lequel, il priait M. B. d'envoyer son télégramme  
me à M. le missionnaire de Houailou M.  
L. pour le prier de venir par le courrier  
jusqu'à H. ou bien de s'arrêter seulement  
à Houailou - car dit M. M. la haute compe-  
tence, le grand dévouement, l'influence de  
M. L. serait d'un grand secours pour  
maintenir le calme parmi les tribus protes-  
tantes de Hienghine, etc - Le billet a été  
joint par M. B. au rapport qu'il a adressé  
au Gouverneur sur les agissements indigènes  
dans la région, sur les faits ou paroles à



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

aux reproches, sur les craintes  
des colons, sur la demande  
d'un nouveau détachement  
de soldats pour parer à  
toutes les éventualités - etc.

M. P. a voulu m'envoyer lire ce rapport  
à M. P. et à moi-même, sans l'intention  
de me porter à contrecarrer efficacement  
l'action de M. L.  
Hier encore, M. B. m'a dit qu'il avait  
reçu de M. M. un nouveau billet l'assurant  
que ce M. M. avait pu se rendre compte  
par lui-même des bonnes dispositions des  
tribus protestantes - et M. B. a bien voulu  
me demander jusqu'à quel point je  
pourrais répondre des tribus catholiques...  
Dont la présence du sergent M. M. et de ses  
soldats tahitiens me donne à réfléchir... Je  
sais bien que M. M. n'a été placé là  
ni est son détachement - que pour des raisons  
de logement...  
Je suis au courant de tout ce que la  
gendarmerie ou l'autorité militaire peuvent

reprocher aux indigènes... mais de mon  
côté, je ne remarque rien de bien anormal  
et dans les tribus. J'en ai donné l'assurance  
à M. B. et lui ai promis de faire  
toutes démarches utiles auprès des chefs,  
pour répondre de bon ordre. J'en ai profité  
pour dire à M. Béne de donner à ses  
hommes des conseils de prudence, etc....

(Les hommes de poste ne sortent plus,  
la garde est doublée, toutes les précautions  
prises.... à mon avis, les indigènes et  
les blancs ont peur les uns des autres...

Je tiens pour certain que les indigènes  
ne bougeront pas, qu'ils ne veulent écarteler  
les mauvaises imitations venues d'ailleurs,  
qu'ils ne recroient pas sur leurs terrains  
les révoltés de Kone, de Tanaki, etc. Les  
hommes des villages sans doute paraissent  
moins, mais les femmes et les enfants  
restent calmes dans leurs villages. Les indigènes  
ne bougeront pas les premiers, mais il ne  
faudrait pas que l'adm. recueille servir  
sur les chefs ou sur certains turbulents, pour  
le moment. Il serait fort déplorable

qu'un malencontreux incident se  
produise — Je ~~ne~~ ne veux pas  
répondre des tribus des Pages, des Tamale,  
etc. Les jours-ci une attaque, pour  
piller, a eu lieu sur les maisons d'  
habitation d'un nommé Guilmar et  
de M. Bernier, géomètre — en l'absence de  
ce dernier — et ce, dans la haute Bi-  
pindje — à environ 15<sup>k</sup> plus loin que  
la habitation de M. Laborderie — Un  
poste de 10 hommes, vient d'être engagé  
chez M. Laborderie.

Sur le sujet de l'affaire Ch. je n'ai  
rien appris de nouveau. J'attends  
avec une certaine impatience que une  
sanction sévère soit infligée à ce M. Ch.  
Ch. — Il paraît certain que ce M. Ch.  
ne s'est point contenté de colporter des  
propres calomnieuses contre moi, à M. Touchon,  
sans me désigner nominativement, mais  
d'une manière bien évidente; à M.  
J. Ubartin, mais aussi à d'autres,  
mais car il m'est revenu qu'on disait

Hieroglyphes 12 Mai 1917.



Vicariat Apostolique

DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Vous aurez été sans doute fort surpris de ne recevoir par le dernier courrier que ma plainte au Capitaine de gendarmerie et le rapport, écrit très rapidement, quoique j'y ai réfléchi beaucoup auparavant et que j'ai voulu me soumettre sérieusement. Si ce que j'ai dit, n'est peut-être pas assez complet, en certains points (je l'ai fait penser qu'il puisse être montré si c'est utile et n'ai voulu user des témoignages à moi fournis par des tiers (M<sup>r</sup> le gendarme Bouker, en particulier) que dans la mesure nécessaire et pour ne pas leur attirer les ennuis. 2 jours après ce rapport, je ne vois rien à en retirer. Comme vous le savez - il y a longtemps que je vous en ai

de moi que j'étais d'accord avec les canaques pour faire couper le cor aux Claves - mais je n'ai pas voulu rechercher davantage l'auteur de ce propos. Vous savez en pour nous les témoins et les pièces nécessaires pour poursuivre cette affaire : pièces qui sont : la déclaration de M<sup>r</sup> Chapidonville à M<sup>r</sup> Loucheur, la relation de l'incident Bréme à la table du D<sup>r</sup>, la relation d'une partie (les 2/3) de la conversation de l'adjudant B. avec Ch. par le sergent Dufresne qui dira la vérité - la relation des paroles de M<sup>me</sup> Pascoli à propos de mon rôle bas des engagements indigènes, paroles prononcées sur les rapports du gendarme S. M. Jeanmi intime de Ch. - etc. Les témoins sont prêts à parler. Mais nous aurions été déviés d'une enquête faite directement sur place par le Cap. de gendarmerie - car l'adjudant ce gend. M<sup>r</sup> Béguinot est soutiendra fort Ch. (pas sûr du tout)

Monsieur, vous ne m'avez point répondu au sujet de la demande de Jean Tava. Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur,

Après mon de mes renseignements de préfet inspecteur et de préfet de police

Monsieur B.

SAINT MATTHEU



parlé, le brigadier Ch. a une assez  
grande animosité contre moi depuis les an-  
nées affaires de Uérap, de Gou dont il ne  
veut pas reconnaître la justice de la cause -  
il a fait son possible auprès de M<sup>r</sup> Faurade  
pour remettre tout sur le tapis; de Doui,  
de l'enslèvement des indigènes, de son échec  
à ce sujet; des incidents de la Commission  
de la lépre, dont il a cherché à rejeter toute  
la responsabilité sur M<sup>r</sup> Brucher - que  
n'a-t-il pas dit contre moi à M<sup>r</sup> Faurade,  
à propos de cette affaire, m'accusant  
d'y avoir mis moi-même de l'animosité  
contre lui, alors que j'ai cherché toujours  
à le faire mettre hors de cause (ce n'est pas  
ma faute s'il s'est mal conduit avec le  
D<sup>r</sup> P. je suis au contraire des propos tenus  
par lui et par sa femme à la gendarmerie,  
malgré leur gravité je n'en ai point tenu  
compte - et ce n'est que dernièrement que  
j'ai aidé le D<sup>r</sup> dans son enquête au sujet de  
Ch. - car, vraiment, pour avoir enfin la paix  
il est bon que le M<sup>r</sup> Ch. s'en aille et ce soit

prover les indigènes soit pour les blancs, je  
n'ai pas d'amis à H. que M. S. et P.  
La dernière accusation formelle de Ch.  
contre moi auprès de M. l'adjoint Bruc-  
dout la bonne foi a été surprise par les  
moyens dont je vous ai parlé, ont motivé  
cette fois ma conduite et ma plainte.  
Je ne puis, bien que venant de Ch.  
tolérer une telle accusation - alors que  
toute ma conduite aurait pu être plutôt  
pour exciter dans cette question d'engagement  
des travailleurs - Il est vrai que, devant  
mon échec personnel, comme devant celui  
du brigadier de gendarmerie, des notabilités  
de la région, des employés de l'administration,  
je pouvais m'attendre à être accusé, par  
méchanceté, de ne pas <sup>m'</sup> être opposé au  
séparément des indigènes - et ce, je voulais  
l'avoir  
Comment M<sup>r</sup> Bruc, s'est-il laissé surpren-  
dre? Dès sa visite à Ouare, <sup>et d'ailleurs, je suis</sup> j'ai bien  
compris, malgré son amabilité, qu'il avait  
été prévenu contre moi - je ne m'attendais



Brigadier Ch. Fornasse les preuves de  
ce qu'il a avancé - et, s'il ne le peut,  
que cette manière d'agir ni à la légère  
ait sa sanction.

Je n'en dis pas davantage sur ce sujet,  
Monsieur, quant à moi, je tiens  
à réparation honorable, sinon ma situa-  
tion vis-à-vis l'Administration, devien-  
drait intolérable, si un simple brigadier  
de gendarmerie peut, à sa guise, déna-  
turer tous mes actes et me chercher, comme  
on dit, sans cesse des histoires. Toutefois,  
quand il s'est agi de causes justes et  
légitimes, j'ai fait mes efforts pour  
aider l'Administration civile, j'ai  
toujours, au moins, dit, de sa part,  
au respect.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance  
des sentiments de respect et d'estime  
de votre tout dévoué serviteur

M. B.

Si c'est utile, je vous enverrai encore sur ce sujet -  
quand j'aurai pu causer longuement avec M. B.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Huysonghine 16 Mai 1892.

Monsieur,

Je tiens à vous confirmer rapidement  
ce que je vous ai déjà dit. Vu la  
gravité de la situation, je ne puis que  
maintenir ce que je vous ai dit au sujet  
de M. Ch. « ce monsieur qui a de la  
haine pour le Père », parole de M. l'adjoint  
- Pour mon bien et mon honneur  
personnels, pour le bien de personnes  
Cesquelles? ... fort intéressées, <sup>comment?</sup> pour le bien même  
des indigènes, il est bon que ce M. Ch.  
je n'y puis rien. - M. B. fera d'ailleurs son rapport  
soit déplacé - sinon plus - Il en a déjà  
trop dit calomnieusement sur mon compte  
pour que je puisse laisser passer sa  
dernière accusation - qui ne sera sans doute  
pas la dernière - samedi, il est parti de  
chez moi furieux, car j'ai refusé de lui  
faire une déposition sur un thème & pas un

ami) cependant) à propos de renseignements  
à moi fournis sur sa conduite à l'égal  
de Doui, lors du voyage de M. Fauriol.  
renseignements dont j'avais parlé confiden-  
tiellement à des tiers dont l'un M. Bo...  
trop de confidences  
en avait parlé à Ch.

D. D'après des renseignements très confidentiels,  
que je vous prie de garder comme tels, M.  
Be. - est chargé d'enquêter auprès de tous  
les blancs de noter les moindres renseignements  
fournis, même les plus indifférents en appa-  
rence; de voir les chefs - d'enquêter sur un  
certain nombre de questions concernant la région  
sur la mobilisation, conduite des indigènes -  
recrutement, etc - les état des routes - Donc  
recueillir tous les canards du pays sur les uns  
ou sur les autres - Tant en suivant un  
peu cette manière de faire, sans avoir  
été encore renseigné, je me suis plutôt plu-  
auprès de M. Beu de ces enquêtes sans fin  
qui n'aboutissent à rien au point de vue  
des indigènes et recueillent chez les blancs toutes  
les vieilles querelles. La mobilisation à Hiom...  
L'envoi au poste

de certains mobilisés d'ici, n'est point  
faite pour calmer les esprits. J'ai pu  
voir longuement à M. Beu ce que je  
pensais du <sup>brigadier</sup> sergent Ch. - homme à  
double face, sur lequel pèse des accusations  
graves et fondées, au point de me servir.  
M. Beu m'a dit que Ch. m'avait  
accusé d'avoir moi-même empêché la  
mobilisation par mes paroles à l'église...  
M. Beu a pu être renseigné sur moi -  
s'il a entendu certains dire du mal de  
moi, un plus grand nombre a parlé en  
bien de moi... Nous avons causé longtemps  
ensemble avec M. Beu et même séjourné  
ensemble à la mission - Jusqu'à présent,  
le dimanche, il y a eu un bon groupe  
de jeunes soldats à l'église.  
Je ne suis trop enclin quel jugement former  
sur le sergent, chef de 2<sup>e</sup> détachement,  
qui va être installé dans la propriété de  
M. Matthieu - Que n'a-t-on pas dit sur  
(\*) le compte de ce sergent: envoyé ici en mission  
spéciale, agent de Lenhardt - mon oncle.  
(\*) on dit trop... on commence; je connais ce sergent, pas  
catholique... mais ne voyez pas tout de choses.

Nianghène 27 Mai 1917.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Je ne puis que vous adresser réception de votre bonne lettre du 15 Mai et vous remercier de tout cœur des démarches que vous avez bien voulu faire si rapidement pour prendre la défense de ma cause. Vous avez sans doute reçu les 2 lettres complémentaires que je vous ai envoyées sur cette question. Je ne puis que maintenir tout ce que je vous ai dit. Depuis, je n'ai rien appris de nouveau. Sans doute M<sup>r</sup> le C. de G. aura demandé des explications à Ch. Je ne sais ce que celui-ci aura pu dire pour sa défense, en face de toutes les preuves que j'ai entre les mains. Une réparation, même écrite par Ch. n'amènera pas ~~des~~ agissements de contre moi -

motel, de, de - il y a bien une pointe d'animosité entre lui et M<sup>r</sup> B. - A vrai dire je crois M. d'Arquet <sup>est-ce lui le sergent d'Arquet?</sup> (maître par nos M. Ch. sans doute) protestant convaincu, mais homme droit, et sérieux, instruit; après avoir <sup>réalisé par nos M. Ch. sans doute</sup> fait un peu de mal de mot, il après ne s'est pas gêné de faire mon éloge; il est en très bons termes avec M<sup>r</sup> S. et surtout M. P. auquel il a été recommandé; il peut être chargé de visiter les villages, mais je crois que nous resterons ensemble en termes corrects.

Je crois bon, Monseigneur, de vous donner tous ces renseignements, car il importe d'être bien renseigné et <sup>de</sup> parer à tout incident qui pourrait survenir. - S'il doit y avoir enquête au sujet de M<sup>r</sup> Ch. - il serait fort à désirer qu'elle soit faite par le Capitaine lui-même. Je n'aimerais guère à parler un peu parce qu'ami de Ch. je crois, devant <sup>de</sup> M<sup>r</sup> Chénier ou Béquignot. <sup>qu'on a des choses précises à dire, ou les dit...</sup> Veuillez agréer, je vous prie, Monseigneur, l'expression de mon profond respect et de ma toute obéissance.

M. Bureau

tant au plus se gaudra. t. il d'agir  
ou vertement, mais il ne perdra pas une  
ouaison de me "rébiter" et de chercher à me  
nuire. Déjà ses accusations contre moi sont  
plus ou moins publiques - et à moins  
d'une réparation adéquate, les soupçons  
d'aucuns contre moi continueront... Le M.  
Ch. serait content d'un déplacement - de-  
mandé mais non obtenu - un mois (même  
J) de salle de police le laisse indifférent, je  
le sais parfaitement - Du' il paraît vas-  
tément peu digne d'être un grade militaire.  
Oeu. Monseigneur, tout en vous remerciant  
de tout ce que vous avez déjà fait pour  
m'obtenir justice et réparation, je compte  
sur vous pour mener cette affaire jusqu'à  
complète protection de mon honneur et de ma  
dignité. En cette cause, en effet, je ne vois  
rien de ce qu'on pourrait me reprocher. - J'espère  
qu'il ne sera point nécessaire de remettre  
cette affaire entre les mains du Procureur  
de la République, mais s'il le fallait, il  
ne faudrait point hésiter à le faire

et confier ma défense à un avocat -  
Depuis la réception de votre lettre, je n'ai  
point vu M. B. ; cependant il sera avéré  
que j'ai remis entre vos mains toute cette  
affaire - M. P. a pris chaleureusement  
et prend encore ma défense. Sans doute  
il n'est en quère bons termes avec Ch. mais  
je vois que M. P. agit en toute justice  
et loyauté et reproche à Ch. des faits  
graves et vrais, touchant à des points qui  
regardent le rôle du syndicat au point de  
vue médical - M. P. n'a fait que prendre  
sa propre défense contre les mauvais propos de  
Ch.

. Au sujet de S. votre lettre me confirme  
ce que j'avais déjà entendu dire sur la  
mauvaise presse qu'à ce M. à Nourmèa.  
Je sais ce qu'il a été autrefois - mais depuis  
que je le connais, je l'ai reconnu franchement  
patriotique - mais son caractère trop fran-  
parfois violent, n'a pas l'honneur de plaire  
à tout le monde. Le M. S., depuis des années,  
est, à bien des points de vue, sérieusement

Hionghione 29 Mai 1912.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

A la hâte, je vous fais part de quelques renseignements que j'ai pu obtenir hier. Il m'a été rapporté <sup>par qui</sup> que M<sup>me</sup> Parali, de Kouho, aurait à bord du vapeur S<sup>t</sup> Pierre, ~~été~~ au D<sup>r</sup> P. à peu près en ces termes: "Le bruit court à Kouho que ce serait le P. Merroul, qui, à Hionghione, aurait empêché les indigènes de s'engager. Cela a été dit par le gendarme S<sup>t</sup> Martin". Or, il est bon de savoir que M. S<sup>c</sup>M. est un ami intime de M<sup>me</sup> Ch. avec lequel il échange de longues correspondances. - J'aurais donc bien raison de dire que M<sup>me</sup> Ch. chercherait par tous les moyens à jeter sur moi le discrédit. Hier soir aussi, j'ai vu M<sup>me</sup> Bévue. Dans le courant de la conversation, il m'a

amicieuse - il ne cache point ses sentiments religieux, son éducation première...  
à bien des points de vue, je n'ai <sup>pas</sup> une relation de lui.  
Desormais cependant je serai encore plus prudent dans mes rapports avec lui...  
"Confidentiellement" - M<sup>me</sup> Bévue après avoir été mis en garde contre S. en est bien revenue... et a ajouté à son rapport un addendum tout à fait favorable à S. Dans son rapport M<sup>me</sup> B. ne parle de moi qu'en très bons termes. Le rapport doit partir par le courrier du 28. à l'insu de B. j'ai été mis au courant... mais même complet..

- Pour remplacer les 2<sup>es</sup> détachement de soldats démobilités - il vient d'arriver ~~de~~ un détachement de Tahitiens - tous protestants - et leur chef le sergent Mayet (ou Maillet) l'est aussi. Ils sont installés près des tribus protestantes de Wérap et de Porendiap - Que signifie tout cela? - Parmi ces Tahitiens, il y a un teacher et un fils de teacher - Est-ce que M<sup>me</sup> L. n'est <sup>pas</sup> quelque chose dans tout cela? - Les jeunes calédoniens de part et d'autre, dont un indigène, affichent carrément leur catholicisme en face des autres et ne peuvent s'entendre avec eux.

appris qu'il avait reçu du Capitaine  
M. Balleterre <sup>19</sup> une lettre lui demandant,  
(c'est-à-dire gendarme?)  
du nom du Capitaine de gendarmerie,  
si réellement M<sup>r</sup> Ch. avait tenu devant lui  
les propos, motifs d'une plainte. M<sup>r</sup>  
Bé. a répondu sans retard au Capitaine  
M. : Tout est exact. De plus, M<sup>r</sup> B.  
a adressé ~~une~~ au Capitaine de gendarmerie  
une lettre pour lui dire ce qu'il pensait  
de M<sup>r</sup> Ch.

J'espère donc qu'une sanction sérieuse  
interviendra contre ce M<sup>r</sup> Ch. et mettra  
fin à ses lâches agissements.

Veuillez agréer, je vous prie, Monseigneur,  
l'expression de mes sentiments de respect  
et d'obéissance.

Votre tout dévoué serviteur

Maurand

N.B. Je vous signale plus haut les propos  
de M<sup>me</sup> P. parce que son mari aura pu  
redire à bien d'autres les propos dits par  
M<sup>me</sup> S. M., renseigné lui-même par Ch.

Tous d'autres plus, je vous adresse pour M<sup>r</sup>  
le Gouverneur ma demande de renouvel-  
lement de sursis - conformément à une  
circulaire qui a paru, il y a quelques  
jours - J'ai laissé en l'air une partie  
de l'en lité late.

Je vous adresse aussi les feuilles de  
dispenses, les mariages ayant été célébrés

M<sup>r</sup>



- Jean Lava - J'ai fait part à Jean Lava de votre désir de le voir aller s'installer comme catéchiste à Lémala. Il m'a répondu qu'il désirerait d'abord rester envoie <sup>en au<sup>2</sup></sup> à l'école de S<sup>t</sup> Louis, qu'il vous demandait instamment la permission d'y retourner, que les chefs de Oueba et de Kouba y tenaient beaucoup pour qu'il soit fort pour parler religion - Jean dit aussi qu'il n'est point vieux et peut apprendre encore, qu'à son retour de S<sup>t</sup> Louis, si vous le désirez, il pourra aller à Lémala. Jean désire beaucoup partir pour l'école de S<sup>t</sup> Louis par le prochain courrier, si vous le lui permettez - Dans ce cas, il serait bon, Monsieur, de m'écrire ou de me télégraphier. Malgré tout ce que j'ai pu lui dire, Jean tient beaucoup à son idée.

. Le P. Dagod est revenu de Lonho, hier samedi. Sa santé, ses forces ne sont guère brillantes, mais il peut dire la messe - non sans peines toutefois - peut-être pourroit-il faire quelque peu d'école quand je serai

absent — Je suis allé à Waïome, la  
semaine dernière, j'ai été obligé de faire  
à pied tout le parcours le long des rades.  
En certains endroits, le chemin a été complé-  
tement enlevé. Généralement les routes  
partout sont très mauvaises, dangereuses  
même. Je vais cependant essayer <sup>de faire</sup> un assez  
long voyage dans les tribus de l'intérieur.  
Veuillez, je vous prie, Monseigneur,  
acquiescer les sentiments de profond respect  
et d'affection de

Votre tout dévoué  
M. Bureau

A l'annonce de la démobilisation, je  
pensais qu'il n'était plus utile de redeman-  
der un suris d'appel — mais, d'après une  
réponse du Gouverneur, il paraît qu'il est  
nécessaire de le faire — de renouveler son  
suris — donc par courrier de terre de  
mardi, je vous adresserai ma demande — à  
toutes fins utiles.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Kianghène 11 juin 1918.

Cher Père Lambotin,

J'ai bien reçu votre bonne  
lettre du 5/6/18 — la cédule de messes,  
et la C. A. n° 206. — Qui va à deux va  
à trois, dit le proverbe. Pour la 3<sup>ème</sup> fois,  
vous avez oublié de m'adresser une C. A.  
le n° 205. Prière de me l'envoyer.  
Dans ce pli, vous trouverez la cédule  
de messes dûment acceptée et paraphée  
par votre serviteur — et ma feuille de  
commande — Je vous demande un ~~sur~~ <sup>suris</sup> de  
vingt — ~~sur~~ <sup>suris</sup> le 1<sup>er</sup> sur les 10, promis  
par M<sup>gr</sup> pour l'école. (J'espère que  
je n'aurai pas à user entièrement de ce  
don gracieux. S'il est possible, le reliquat  
de la somme destinée à ce don, pourra  
être employé à d'autres arrangements à l'île.

Vous remarquerez que par ma commande  
du 10/5/12 - j' avais demandé 2 sacs de riz -  
or, sur la facture Ballande, on a liffé  
le 2 - pour mettre 1 - et que je n'ai reçu,  
par courrier du 23, qu'un seul sac de riz.

- Je vous remercie de votre dévouement  
à mon égard à propos de l'affaire Chap.  
Mais je vous prie de prêter vivement  
attention à cette affaire, je ne puis rester sous le  
coup d'accusations injurieuses, calomnieuses  
ou d'accusations - et il faut absolument  
qu'une sanction sévère infligée à ce M.  
y mette fin. C'est ce qui a bien compris  
M. Beine, le vrai motif, je crois, qui l'a  
poussé à me faire tout révéler - Il ne faut  
pas laisser passer cela, ni a-t-il dit - car  
cela, joint à d'autres accusations venant de  
la même source ou d'autres complètes, en  
particulier de M. L. de Houailoe, pourrait vous  
retomber, un jour, sur le dos - et vous ne sauriez  
plus d'où ça vient et comment faire pour  
vous en défendre - Les témoins favorables sont  
assez nombreux et j'ai entre les mains les

pièces nécessaires.

Les indigènes de Ibienghiéne paraissent  
assez calmes, pour le moment. A mon  
avis, ils ont plutôt peur. Ils n'ont point  
l'intention d'attaquer et d'écouter les  
mauvais conseils qui pourraient leur venir  
d'ailleurs, mais je ne serais point étonné  
qu'ils songent à se défendre, si l'Adm.  
songeait à prendre des mesures sévères contre  
les chefs. Il est difficile, au juste de savoir  
ce qui peut se manigancer. Je fais tout  
mon possible pour éviter de fomentations inci-  
dentes - Je suis au courant des paroles et  
gestes reprochés aux indigènes par la gendar-  
merie et l'autorité militaire. Mais jusqu'à  
présent, je crois que tout se réduit à des pré-  
sumptions, car je connais aussi des paroles  
des chefs - paroles pacifiques - tout dans les  
tribus semble se passer, comme à l'ordinaire.  
Je crains cependant quelque fâcheux contre-  
venant des tribus des Pages, des Pamali, des  
Paniaki, etc - J'espère cependant que tout  
ira bien.

Les 2 tonnes de bois non séchés, expédiées de la Côte Est, à Ballande, ne lui ont point été expédiées par moi - et pour cause... malheureusement. Je n'ai jamais envoyé que des coprah bien sec.

Le P. Jagod est toujours le même, dans sa même assez péniblement - essayant de faire un bout d'école, quand je ne puis la faire moi-même - Il vous remercie de vos bons souhaits et vous les réciproque.

Avec mes remerciements, je vous prie, bien cher confrère, d'agréer mes fraternelles salutations.

*M. Merard*

Le P. Merard m'a écrit aussi avec beaucoup de longueur; j'en suis heureux de la présence à Hy. d'un homme avisé et judicieux comme B..., nous verrons s'il faut pousser plus loin, le fer étant chaud, on peut le battre; quand vous aurez écouté ce qui est de procure, vous ne rendrez la lettre pour le dossier de l'affaire.

+ *M. Merard*



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Hionghone 19 Juin 1912

Monsieur,

Vous avez déjà appris les soulèvements qui ont jeté le trouble et la panique aussi bien parmi la population blanche que parmi la population indigène de Hionghone. Deux colons du haut de la Côte Nord ont été massacrés par les indigènes rebelles. L'un, M. Grassin, a été tue - et mutilé (respire-t-on après le mort) d'une manière particulièrement atroce - un coup de feu a traversé le bras et le ventre, la tête porte la trace d'un coup, comme d'un coup de marteau, et a été séparé du tronc, corps ouvert, foie et intestins arrachés, un autre colon, M. Papin, qui sans doute venait aux renseignements, a été tue sur le chemin, d'un coup de tomme qui lui a fendu la tête,

un journal aussi a été tué - M<sup>rs</sup> Grant  
a disparu peut-être brûlé vive sans  
l'incendie de la maison - on ne peut savoir  
encore au juste - Cela s'est passé le samedi  
matin vers les 6 heures. Dans la soirée  
du même jour, les rebelles ont saigné la  
maison et un colon absent, et brûlé deux  
cases. On dit - et il y a bien des probabilités  
que ce soit vrai, que ces indigènes sont des-  
cendus près de la tribu de Nécap (Hienghène)  
sans la soirée, à la recherche d'un métier,  
M. E. Guilmond; qui après avoir regardé dans  
les maisons où ils supposaient qu'il avait  
pu se réfugier, ne l'ayant pas trouvé,  
ils sont repartis en passant du côté de  
Tondanite, sans avoir causé aucun dom-  
mage. Aussi toute la population blanche  
de toute la région s'est-elle réunie et  
groupée <sup>en trois centres</sup> sur la rive gauche de la Hieng-  
hène, sous la protection des soldats qui  
restent encore ici - Elle attend protection  
rapide et efficace de l'administration,  
en se demandant si ce n'est pas l'extermination  
des blancs qui est le but réel des indigènes.

Seuls, M. Louchon, les siens, ses domestiques  
sont restés chez eux, à l'entrée de la  
Tranghène - Nous aussi, nous sommes  
tous restés au poste, mais nous sommes  
sur le qui vive! Pour assurer la  
sécurité de tous, pourvoir à toute éven-  
tualité, la nuit, je fais veiller les  
indigènes. <sup>(de Wasi)</sup> Jusqu'à maintenant pas d'  
alerte sérieuse. Dieu nous garde!  
Tous, blancs et noirs, craignent quelque  
mauvais coup de ces rebelles audacieux.  
Des soldats de renfort vont arriver et  
assureront à tous la sécurité - Depuis  
ces nouvelles alarmantes, S. M. D. a  
grand peur, il ne faudrait pas Mon-  
seigneur vous étourdir que je profite  
d'une occasion pour l'envoyer un peu  
plus tôt à Nouméa - Jusqu'à présent,  
on n'a pas connaissance que des indigènes  
~~de~~ des tribus de Hienghène <sup>même</sup> aient pris  
part à la rébellion - J'ai usé de toute  
mon influence pour les maintenir dans  
le droit chemin. D'au semble vouloir user

de toute son influence pour mainte-  
nir l'ordre et éloigner les tribus rebelles.  
A vrai dire, tous les indigènes ont peur.  
Malgré la panique générale, j'étais mon-  
té à Mécapa pour la y faire le dimanche.  
Le soir, les indigènes <sup>muraux</sup> étaient tous près de  
la tribu et j'ai <sup>rebelle</sup> failli passer au milieu  
d'eux pour revenir à Oucara, assurer  
moi-même notre sécurité. Il est vrai de  
dire que des indigènes m'ont accompagné.

- Que voit-il advenir dans la nuit?.....

- D'après les indigènes <sup>de M</sup> la raison du meurtre  
de M. Gramin, etc, est ainsi donnée - Les rebelles  
qui, le dimanche précédent avaient <sup>part</sup> son-  
né et la case de M. Guilmaud (station au  
haut de la Ci-pindie) étaient à la recherche  
de ce dernier - absent de chez lui, ce dimanche.  
Horsat Les rebelles sont restés plusieurs jours  
dans ces parages - de la Oucara - ayant  
appris que G. <sup>est</sup> était allé chez M. Gramin,  
ils sont allés voir s'il y était encore, M.  
mais sans intention mauvaise contre ce colon.  
M. Gramin les ayant aperçus, a rapidement

saisi son fusil, a tiré à corps précipi-  
tés dans la masse. Trois indigènes au-  
raient été tués ( puis en <sup>plus</sup> et cachés  
dans une gorge où les auraient secourus les  
indigènes de Oucara ) c'est alors que  
furieux, les rebelles ont tué M. Gramin,  
l'ont si atrocement mutilé - puis tué  
M. Papin - Je ne sais ce que ce dit-on  
peut avoir de fondé - la gendarmerie  
n'en a pas eu connaissance sur place.

Monsieur, je vous tiendrai au courant  
des événements au fur et à mesure  
qu'ils pourront se produire. Espérons  
qu'aucun événement malheureux ne  
nous atteindra.

Veuillez agréer, Monsieur l'expres-  
sion de mes sentiments de profond  
respect et d'obéissance

M. <sup>M. ~~M~~</sup>



Whangarei 26 juillet 1917.

? 1917

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Je vous écris, dès aujourd'hui quelques lignes, car je crains de ne pouvoir le faire lors de l'arrivée du S. Pierre, le 22 ou le 28 - Je pense, en effet, aller célébrer la 9<sup>e</sup> Anne, à Waïème, à moins que du nouveau ne survienne jusqu'à là. Nous sommes de plus en plus dans une très vive anxiété, au fait des rebelles et nous sommes capotés à être nous aussi, un jour ou l'autre, attaqués. La situation n'est guère rassurante.

Voici en quelques mots les derniers événements. - Comme vous le savez déjà, le 8 juillet les rebelles sont venus vers midi attaquer chez M. Laborderie; la lutte a duré jusqu'à la nuit, sans blessé grave de part et d'autre. Par représailles, le 9, avant le jour, les soldats sont allés attaquer, soit disant,

les rebelles couchés à Wan-Kaith, chef Kamea, deux cases de ce chef ont été brûlées après une vive fusillade. Malgré les communications ce sujet, aucun rebelle, à ma connaissance n'a été tué - un seul a été blessé à l'épaule - Par contre de notre côté, un ~~bon~~ Tahitien a été tué net, un matelot Macee, a reçu une balle par le flanc sans le ventre; un Tahitien a reçu un coup de feu à la cuisse - large plaie mais sans grande gravité - Le Tahitien mort a été abandonné et les soldats sont avertis *ihéy ut!* Soborderie - Le soir, je suis parti avec le S<sup>r</sup> Paulet voir les blessés - Le 10, retour par S<sup>r</sup> Pierre avec les 2 blessés - Le 11, attaque des soldats sur Oue-Hawa - incendie des cases - 3 morts et après le communiqué - d'après les indigènes, je n'ai pas eu connaissance de ces morts - Le 11, 1<sup>re</sup> attaque des rebelles sur Ci-Mande, à la maison de M<sup>r</sup> Ragot, dans la journée; le soir, 2<sup>e</sup> attaque - les rebelles auraient eu un X mort - d'après les indigènes.

Le 11, mort presque subite du matelot Macee, après une journée très bonne - il n'avait reçu qu'une abrasion - devant son état qui paraissait à tous assez bon, j'avais remis au matin le soin de lui administrer les sacrements - Le 13, enlèvement solennel du matelot - cérémonie religieuse célébrée au poste militaire, aussi solennelle que possible malgré la pluie indisciplinée -

Le 16, incendie par les rebelles d'une partie de Ouénach - chez M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> ? ? ?  
*Chataignon dit autrement*  
Le 19, incendie par les soldats de la tribu de Oueregath, rive gauche Ci-pindji, presque au bord de mer, sous prétexte sans doute que les rebelles y séjournaient - Le 20, incendie de Ouon-poth, chef Paulet, chemin Hienghene - Ci-pindji, à 14<sup>h</sup> de chez Doui.

(x) Le 24, incendie, à Kawatch, de la maison et de ses dépendances, chez M<sup>r</sup> Garnier - pillage à la maison de M<sup>r</sup> Barbeaux. On parle d'autres méfaits, mais je n'en ai pas encore confirmation. Voilà donc les rebelles agissant

x. Ma lettre finie, on m'annonce que la maison de M<sup>r</sup> Garnier n'a heureusement pas été incendiée. On ne sait d'ici rien l'annonce d'une fausse rumeur - tout le monde a été trompé - même l'autorité civile et militaire aussi prière de lire la suite de cette lettre avec les correctifs nécessaires, mais qui ne modifient pas le sens général.



avec la plus grande audace, dans la Hié-  
ronôme même. Les rivières se termineront-ils  
là? Ce n'est pas probable et comme les  
hauts de Hiéronôme et de Tanghène ne sont  
séparés que par une vallée, ne vont-ils pas  
chercher à venir de notre côté? On fait  
des rebelles, voici donc les tribus de Goa et  
de Ubindhia (Tondanit) compromises et  
cependant je puis dire qu'il n'y a, dans  
l'incendie de la maison Garnier et de ses  
sépondames, aucune coopération de ces 2  
chefs — Jérôme et Marie, sa femme, sont  
encore chez Goa — Goa et Ubindhia vont  
craindre les représailles des soldats. Avant  
ces faits, j'ai cependant bien averti M<sup>r</sup> Beau-  
de la neutralité absolue et même de la ~~loyauté~~  
loyauté à notre égard de ces 2 chefs. — Jusqu'à  
présent, je ne connais rien de la conduite  
de Doui. Que fera-t-il? Sans doute les  
rebelles n'ont pas encore attaqué ses gens,  
mais ils ont attaqué les blancs fixés sur  
ses terrains? rive gauche de la Gi-pindje  
vers la mer.

2<sup>e</sup> feuille



Comme vous le savez déjà, je  
vais aller faire un voyage d'une  
semaine parmi les tribus catho-  
licques du Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie Hiéronôme. J'ai pu rester  
et causer longuement avec les indigènes.  
Goa a tout son monde réuni autour  
de lui. Il a très bien parlé à ses gens,  
il ne craint pas beaucoup les rebelles,  
auxquels il saura bien résister s'ils se  
présentent, dit-il, mais il craint beau-  
coup les soldats — et il m'a prié de vous  
demander d'user, autant que possible de  
votre autorité pour qu'ordre soit donné  
par M<sup>r</sup> le Gouverneur qu'aucune atteinte  
ne soit portée à ses hommes par les soldats.  
Après l'incendie de la maison Garnier,  
Goa doit craindre beaucoup... Cependant  
il travaille toujours — tout d'abord il est assis  
à sa chapelle — mais beaucoup à ses plan-  
tations — Ensemble avec Goa, nous sommes  
allés à Tendo même — J'ai pu causer  
longuement avec le nata Ubindia, qui

a peur sans doute, mais il travaillait  
avec ses hommes à faire ses plantations.  
Goa a parlé très bien au chef Kamstia  
et à ses hommes. Le mercredi, 18, nous  
sommes montés à Ouango, en compagnie  
de Joseph, Jérôme, Goa, Moindhia, etc.  
Le voyage a été très bon. Le 19, nous avons  
célébré la S. Vincent. Les catholiques étaient  
présents. Tout s'est très bien passé. Goa  
a parlé <sup>à Goa</sup> longuement et en excellents termes.  
Les chefs Buaneht et Dico nous ont  
affirmé n'avoir aucune relation avec les  
rebelles, qu'aucun de leurs hommes n'était  
absent, que chez eux tout était calme, que  
tous travaillaient à leurs plantations, qu'ils  
n'avaient nul désir de faire la guerre, qu'  
ils préféreraient plutôt leur couronner aux soldats.  
Mais qu'ils avaient peur de ces derniers...  
Tout se serait donc très bien passé  
sans ce voyage, si un malheureux acci-  
dent n'était venu me contester  
et m'affaiblir très fortement: c'est la mort  
accidentelle et inopinée de mon meilleur

cheval. "Bien d'espérer" la bonne, forte  
et douce bête que j'avais achetée, il y a  
2 ans, à M. Saladoie. Le matin même  
du vendredi, jour du retour, on m'annonça  
que ce cheval avait été trouvé mort, étranglé.  
Étrange accident. Le cheval avait été mis  
en liberté. Seule un bout de corde, formant  
collier, lui était resté autour du cou.  
En voulant se quitter sans doute, le  
cheval eut le pied de derrière pris entre  
le collier et le cou, et il finit par s'étrangler,  
personne n'ayant été témoin de  
l'accident. C'est une lourde perte  
pour moi - perte ajoutée à tant d'autres  
de cette malheureuse année. Je serai  
fortement gêné pour faire mes courses,  
car mon autre cheval n'est qu'un bon  
et me fatigue beaucoup. Je vais être  
forcément obligé de me procurer une  
autre forte monture.  
- Durant ce voyage, j'avais demandé à  
Moindhia d'engager un esclave à Kouat  
pour dire à ce dernier de venir me voir.

Karicat ne vint pas, mais, lors de mon  
retour, il me fit dire ceci: Je n'ose pas  
aller voir le Père, pas plus que je n'ai  
répondu à pareille demande du P. Chalen-  
don - car si je voyage, on dira que je cherche  
à causer des troubles. Je reste à Ouan-Kouth,  
dans la barque avec tous mes hommes. Je  
ne prends nulle part aux armes des rebelles,  
mais je me plains de ce que les soldats  
sont venus brûler mes cases, sans brûler  
d'ailleurs les cases de mes hommes ni la  
chapelle - Si le Père veut me parler qu'il  
vienne lui-même à Ouan-Kouth, il n'a  
rien à craindre - Karicat fait dire aussi qu'il  
n'est pas content parce que les soldats ont,  
sans leur 1.<sup>re</sup> action sur Ouan-Kouth, arrêté  
un de ses hommes qui n'était nullement  
ennemi.

Le chef Mindhia m'a assuré que tous ses  
hommes étaient à Tondamite, ou à Ouaregou,  
mais qu'aucun n'était avec les rebelles.  
Un nommé Dalap, signalé par Louis Cou-  
piens comme rebelle, est à Tondamite;

n. 2.  
(Suite)

3<sup>e</sup> feuille



un autre, nommé Poacta, n'est  
pas de Tondamite, mais de l'homme  
de Karicat et est à Ouan-Kouth.  
Vicariat Apostolique un autre, vieux, Hada,  
DE LA  
Nouvelle Calédonie est ~~de~~ originaire de Kouia, près  
Ouan-Kouth et reste avec Karicat.

Je n'ai donc rien pu remarquer d'anor-  
mal, durant le cours de ce voyage et j'ai pu  
emmaigrir tout mon monde <sup>à présent</sup> dans les bons  
sentiments manifestés - Il faut que penser  
de la rebelle incursion des rebelles, 3 jours  
après mon retour - <sup>à Ouan-Kouth</sup> Je ne sais trop, mais  
je me suis enclin à penser que les gens de Goua  
et de Mindhia n'ont pu en aucune coopé-  
ration avec les rebelles qui ont agi complètement  
en dehors d'eux - et peut-être même  
dans la pensée de chercher à leur nuire...

Je ne vous dirai rien de particulier  
au sujet de l'attitude et des dispositions  
du chef Doui. Je ne pourrai que répéter  
ce que je vous ai déjà dit à son sujet.  
Je lui ai fait part de vos conseils et  
recommandations. Il doit être actuellement

fort affuté de la nouvelle tournure  
des événements dans la région de Hienghien.  
Je ne sais encore quelle décision le  
chef prendra, si décision il prend. J'ai  
appris par Goa que Doui avait ordonné  
aux petits chefs, soumis à son autorité,  
que s'ils apprenaient qu'un de leurs  
sujets soit avec les rebelles, d'aller le  
chercher, et qu'en cas de refus de ce sujet  
de revenir dans sa tribu, de le tuer. —  
Les européens sont toujours, dans trois  
centres différents, sous la protection des  
soldats; malheureusement ceux-ci ne  
sont qu'une quinzaine. Tout le <sup>(\*)</sup> ~~statoukhemay~~  
près de 140 — est fixé à Ti. pindje —  
Ici, à Ouari, beaucoup d'indigènes  
sont à la pêche des trocas — et travaillent  
au mains en partie, <sup>— du moins ils le disent —</sup> pour ramasser de  
l'argent pour les réparations de leur  
église — Je pense qu'à Waïeme, si je  
vais me rendre samedi, il n'y a rien  
de nouveau. Je n'ai rien entendu dire  
de ce côté-là.

on parle de renvoyer avec sérieux tous les notes.

Je n'ai pu vous écrire par le  
courrier de mer du 12 juillet, ni par  
les courriers de terre qui ont suivi. Je  
ne suis qu'à la maison que depuis  
dimanche dernier, 22. — Aussi m'a-t-il  
impossible de vous écrire au sujet de S. M.  
D. et de la P. F. M. Dorothee. Que vous au-  
rai-je bien dit de nouveau à leur sujet?  
Au sujet de S. M. D. je ne puis que redire  
ce que je vous ai dit bien des fois — et si,  
je puis constater une amélioration, à bien  
des points de vue, elle a encore fort à  
faire pour rendre les services que sa  
vocation l'appelle à rendre dans les missions.  
Quant à leurs rapports avec D., vous  
devez être suffisamment éclairé par la P. F. D.  
Je tiens beaucoup au retour de cette  
dernière, car c'est elle qui fait marcher  
l'école, elle a le savoir-faire, le grand  
dévouement, l'amour du travail etc. bien  
que sérieuse pour les enfants, elle est fort  
aimée d'eux. — Je ne vois pas qu'il soit  
prudent de renvoyer, pour le moment au  
moins S. M. D. — à cause du moins de sa part

que la situation actuelle ne calmera pas, mais je crois que Doudée peut venir - en cas de danger, il lui sera plus facile de se mettre à l'abri et elle pourra, malgré tout, continuer l'école.

- Je n'ai donc pu, non plus, vous écrire au sujet de l'affaire Ch. - J'ai écrit rapidement, par la dernière courrier, quelques réflexions à ce sujet ~~par~~ au P. Lambotin. Je tiens fermement pour obtenir une sanction légitime - Je vous prie aussi, Monseigneur, de vous rappeler ce que je vous ai dit au sujet du vendamme Bo. - Je ne tiens pas du tout à ce qu'il soit mis en cause - car s'il m'a fourni quelques renseignements, ce n'est nullement lui qui m'a ~~mais~~ fourni les principaux renseignements au sujet des affaires Chapd. et qui m'a ~~permis~~ à marcher. Je n'ai d'ailleurs marché moi-même que sous la promesse des renseignements miers qui m'auraient été fournis par les personnes dont les noms sont cités et contrôlés par moi-même. Je sais parfaitement - la



dernière lettre feu & feuillet de P. Lambotin me le confirme, que l'adjudant Bequinot, grand Vicariat Apostolique <sup>DE LA</sup> ami de Ch. le soutient de Nouvelle Calédonie toute son influence - et par contre combat B. autant que Ch. le hait lui-même - et ce, pas seulement d'aujourd'hui. - J'aurai peut-être par le courrier de mer, une réponse au sujet de cette affaire - mais je ne sais si je pourrai répondre par le retour du courrier. Si la réponse donnée par le Capitaine Lamotte équivaut à une sorte de non-lieu; je reprendrai toute l'affaire par une nouvelle plainte;...

28-6-17. D'après les dernières nouvelles reçues, il y aurait une dizaine de morts, parmi les rebelles dans l'expédition sur Pamalé. Deux expéditions, coup sur coup, viennent d'être dirigées au île de Ouan-Kouth, Ang-Karut. Veut-on absolument prendre le chef? Il ne paraît pas du tout être avec les rebelles. Karut a tout son monde avec

lui; l'autre jour, les soldats les ont  
travaillés à leurs champs. Aujourd'hui  
encore, les Houailous vont aller de ce côté.  
Que s'est-il passé hier? Les soldats ont  
envoyé brûler des cases - où? - à Oué-Hava  
ou à Ouarr-Kouth, je ne sais au juste...  
On dit que les portes de Hienghène vont  
être considérablement renforcées. On place  
des soldats chez M. Marton et aussi chez  
M. Garnier - <sup>nuis (après le...)</sup> Le jour où a eu lieu le bruit  
de l'incendie de la maison Garnier, le nommé  
Léon Petitjean affirme avoir vu 10 à 12 rebelles  
passant près de chez lui - à l'entre eux avaient  
des fusils. Ils n'ont commis aucun dégât.  
Je vais partir ce matin pour Ouaième.  
Les gens sont venus me chercher ma seule  
embarcation.

Veuillez, je vous prie, Monsieur, agréer  
l'expression de mes sentiments de respect  
et d'affection avec lesquels je suis

De votre Grandeur

Le tout dévoué serviteur

*M. Garnier*



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Hienghène 11 Août 1912

Monsieur,

Je m'empresse de vous adresser  
reception de votre lettre du 4 Août et de  
~~vous remercier~~ de vous remercier de votre si  
grande bienveillance à mon égard.

Je vous remercie particulièrement de votre  
don qui me permettra de me procurer un  
remplaçant à "Brin d'Espoir". Sans même  
attendre cette somme de 400<sup>fr</sup>, j'espère  
me procurer un cheval jeune et bon.

Déjà je fais l'essai d'un cheval assez jeune  
et fort et doux, mais me dit-on, assez  
embageux. Je vais voir si je puis en être  
maître et avoir cette bête bien en main.  
Sinon, je le rendrai à son propriétaire  
et je chercherai ailleurs...

Les P. M. D. est rentrée à Hienghène, assez

contente, je crois, mais je me demande, à certains signes, si sa santé est bien faite. J'espère qu'elle fera des efforts pour mieux faire qu'autrefois et qu'elle ne laissera pas à D. toutes les charges matérielles. Bien qu'il m'en coûtera beaucoup, à cause de son caractère, je m'efforcerais de la suivre de plus près et de lui fixer davantage son travail. Tant de choses, même au point de vue lingerie et épicerie, laissent à désirer!

Sans doute, les spéculations du moment sont grandes. J'en ai moi-même une large part; sans doute aussi l'Administration est au courant des faits et gestes de Ch... mais elle fait pour trop, au détriment de tous, blancs et indigènes, la grande affaire; or le M<sup>r</sup> Ch. n'est nullement indispensable. M<sup>e</sup> même en les circonstances actuelles le gendarme B. est à même de le remplacer avantageusement ou d'aider le brigadier de gend. qui serait employé; d'autre part, il serait injuste de laisser planer sur B. des

souçons injustes. Il n'est pour rien directement dans les différentes affaires que nous avons eues avec Ch.; d'autre part, les propos de Ch. sur moi et sur d'autres contiennent <sup>de supposés qu'il m'a fait</sup> beaucoup de mensures. Me n'a-t-il pas traité de "bureau et de menteur" — n'a-t-il pas de moi-même dressé un procès verbal contre S. — en s'en prenant à son employé Coat — pour vente d'alcool aux indigènes, alors que Ch. savait parfaitement que c'était faux et que S. avait précédemment d'aucun avec moi — adressé un télégramme au Gouverneur pour lui demander l'interdiction momentanée et régionale du vin et autres liquides alcoolisés aux indigènes — télégramme qui reçoit réponse des plus satisfaisantes. Même si Ch. est déposé, sans m'avoir donné satisfaction, il s'en vantera pourtant, publiquement il aura eu gain de cause et me laissera exposé à d'autres avanies et, comme la prescription agira, nous serons dans l'impossibilité de rien faire pour me défendre.

Jusqu'à présent, je ne vois rien à retrancher  
aux renseignements déjà fournis sur les chefs  
et leur conduite dans la région de Hienghène.  
Je suis revenu de Vi. pindjé, mardi le  
7 Oct. / J'y avais accompagné le P. Rouel qui  
a passé 6 jours à Ouare au retour de l'  
expédition des indigènes auxiliaires sur Pamulé.  
A Vi. pindjé, j'ai pu constater comme on  
partit pris général (Cap. Lican, Labadie,  
Bernier etc) contre Kawiat. Sans doute, ils  
ont tenu à me fournir les preuves qu'ils  
avaient contre Kawiat - mais à mon idée, ils  
n'ont aucune preuve convaincante de la  
rébellion de Kawiat - mais tout au plus  
des suspicions plus ou moins fortes, tenant  
à la conduite malheureuse, sinon <sup>même</sup> équivoque  
de Kawiat. Jusqu'à quel point a-t-il pu  
être d'accord avec <sup>les rebelles à propos de</sup> leurs  
séjours des rebelles à Ouare, Kouth? Il aura  
eu peur de eux, craint de laisser avec eux  
n'a point osé quitter son pays pour ne  
pas être, dit-il, accusé du meurtre de Grouin  
attendant que les soldats viennent le tuer



chez lui, mais qu'il ne se sou-  
verait pas - Quelle est la pensée  
intime de Kawiat à l'heure actuelle?  
Vicariat Apostolique

DE LA  
Nouvelle Calédonie Qui est-il? Sans doute du côté  
de Yendavite, si il aura été aidé par  
Mbinthia et Goo - Les chefs de la troupe  
paraissent même d'aller le chercher à Yen-  
davite. Je leur ai dit de n'en rien faire,  
et je me suis absolument opposé à cette imma-  
nité sur Hienghène en leur donnant plusieurs  
sûres raisons (crainte d'exiter les Hienghènes à la  
rébellion - etc - et même par menaces d'en  
rapporter télégraphiquement au Gouverneur -  
J'espère monter un de ces jours à Yendavite -  
au plus tard pour y faire la G! Louis - Je  
ferai mon possible pour parler ou faire parler  
à Kawiat.

Confidemment j'ai appris que sur  
une déposition de Tariki (Voh) le Gouverneur  
a demandé à M. B. de prendre des informations  
sur Goo, soupçonné de vouloir bientôt se joindre  
aux rebelles. M. B. est venu me demander



ce que j'en pensais. Je fus surpris de l'accusation - Qui est donc ce chef Cariki? c'est celui qui avait affirmé que Doui donnerait des hommes contre les rebelles - n'est-ce pas celui qui a joué à l'égar de Toindet et de Noël, le rôle que a joué Mea à l'égar de Kaveat - Je n'ai pu que confirmer à M<sup>rs</sup> B<sup>re</sup> les renseignements déjà à lui donnés. Sans doute je lui ai conseillé la plus grande prudence. Il faut toujours craindre de la part d'un Goa et d'autres, ce qu'on appelle ici un po uran-thuaint. (difficile à traduire - faire preuve de bonnes apparences trompeuses - quand on fait ils veulent ~~vous~~ jouer de vous) (ce qui est très commun à Hienghène) et d'autre part la conduite de Goa mariant sa fille adoptive et une autre fille de sa tribu a des protestants me servait à réfléchir - Donc, on ne peut rien essayer, quer contre Goa - tout au contraire plaider en sa faveur - mais j'ai conseillé - pour parer à toute éventualité, de placer des postes de soldats, chez les colons du haut de la Hienghène (Il ne faut pas oublier que les Yondanites, les Condors, etc. sont très alliés avec les Ouans, Kouth <sup>même</sup> et les Oue-Hana.

- Doui, m'a-t-on rapporté - a été irrité en apprenant la mort de Thaeopas, de Oue-Hana, et du beau-père de Kaveat - qui sont aussi parents avec Doui - Hier, Doui m'a fait donner encore l'assurance que tout était calme à Hienghène et de ne point écouter les "mensonges" dits sur les uns ou sur les autres - Par le P<sup>r</sup> Pierre, Doui vient de recevoir la tête pour servir ~~son~~ sa ~~église~~ chapelle - à Ouari - Waïome - Kouba, Ouebia, tout est calme. Rien à signaler.

II - Le fameux Mea, est, par ordre, tenu à l'écart et s'est réfugié à l'un des îlots.

- A Toindet, les troupes: Olanis - tabitions - tirailleurs - sont restés - Les indigènes auxiliaires sont parties emmenant 28 chevaux, pris dans la région de Ouon-Kouth - ce vont partir aujourd'hui par le P<sup>r</sup> Pierre - La mission des troupes sera donc de surveiller la région, je pense pas qu'elles fassent des opérations militaires bien importantes.

Je vous prie, Monseigneur, de prier et de solliciter beaucoup de prières pour cette

Mission de Hienghène, n'espérée, me  
tout cette année-ci.

Je vous prie aussi, Monseigneur, d'exprimer  
avec mes sentiments de vive reconnaissance  
l'expression de mon filial dévouement

M. Bureau



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Hienghène 11/8)-17.

Cher Père Lambotin

J'ai reçu vos lettres à mon retour de  
Tri-pindje - Je ne les ai quise lus sérieu-  
sement que ce matin, car hier j'étais  
écrié, vanné - deux jours de courses, même  
J'ne suis sans sommeil et ce pour aller voir  
desa blessés. J'un soldat qui a voulu se  
suicider, a une grave blessure à la poitrine,  
m'a fait travailler toute la nuit pour aller  
chercher le secours du J? - ce soldat a fait  
son corps, à Gelin, chez M<sup>r</sup> Louhon, vicaire de  
la mission - J' autre son matelot du  
Kersaint, a été blessé au côté de Tri-pindje,  
sans une attaque nor Wan-Kout. Il est  
bien atteint, a été ramené à Hienghène,  
et ce soir, on me fait dire d'aller le voir, ce  
soir - Le village de Ouan-Kout a été  
sérieus brûlé entièrement, sauf la chapelle.

Beaucoup de rebelles, arrivés avant le  
jour, ont dû y trouver la mort. Les rebelles  
antérieurs avaient, la veille au soir, <sup>8 juillet</sup> 1664  
fait une attaque sur le poste (Gottommes)  
de Co. pinage - La de là, la riposte des  
soldats, au matin du 7 juillet.

Comme impossible de répondre à vos lettres,  
peut-être même d'écire à M<sup>me</sup> <sup>meur</sup>.

- Vous avez dû recevoir mon télégramme.  
L'affaire en question, en rien, a été  
complètement dénaturée et gommée. Il s'agit  
de 3 ou 4 jeunes gens - François - Romain, son  
frère, Mathias et Toubaud (longs de Wares  
et de Ganem) qui, ayant bu, ont voulu,  
en mon absence, le soir du 24 Juin, je crois,  
(sans précision car je ne sais plus au juste)  
venir parler à leurs fiancées à l'école, et  
faisaient un peu de bruit, mais sans atten-  
tion avec la Sœur <sup>ni</sup> avec Dorothee. Ces  
altercations avec le catéchiste Joseph qui en  
la manche de sa chemise déchirée - le  
soir nuit, - après mon retour, ils ont voulu  
venir causer avec les filles; la sœur leur

a dit que ce n'était point le moment  
et me fit prévenir - J'emmenais les polices  
pour faire partir ces villages - J'en d'une  
voulut alors venir me demander une  
permission - et ce, au moment du souper -  
je lui intimais l'ordre de sortir du Royaume,  
comme il n'obéissait pas, je lui ai passé  
moi-même une volée de coups de pieds. Il  
comprit alors et sortit. C'est tout.

Dorothee, ni la Sœur, ni moi-même n'avons  
été malmenés en quoi que ce soit - Le len-  
demain, je fis appeler les jeunes gens, leur  
demandai explication de leur conduite de  
la veille et leur infligeai six chapons 5<sup>tes</sup>  
d'arronde qui ils ont payés - mais un <sup>en</sup> <sup>un</sup>  
Tout se réduit donc à un bien vulgaire  
et petit incident, très rare d'ailleurs - ce  
qui fait qu'il a été exagéré. Ce ne peut donc  
être pour cette raison que S<sup>r</sup> M. D. a peur.  
Elle a peur à cause de la gravité de la  
situation sur le côté de Co. pinage, du moustre  
de M<sup>me</sup> Grassin, Tassin, les ~~pas~~ immenses de  
petites bandes d'invergis, dans notre région.

Il m'est impossible d'accepter la  
que l'affaire Ch., si grave, puisse rester  
sans solution. Pour se dissulper Ch.  
a piétement et simplement menti. Il a  
bien intentionnellement et méchamment  
prononcé les paroles qu'il a dites sur mon  
compte (Sergent Dufourne - Adjudant Beine)  
Ch. a porté cette accusation manifeste à M.  
Lauhor, l'accusation qu'il portait contre moi  
et ce, avant que je n'ai connaissance de  
l'incident Beine - mais sans me nommer.  
Beine m'a affirmé que Chapdeville m'  
accusait d'avoir, dans mes sermons parler  
contre l'engagement des trinitaires. Chapd.  
a écrit son accusation à mon sujet au gendarme  
S. Martin qui la publie à Couho (M. M. P. P. P.)  
M. P. P., J. P. P. - M. Beine m'a dit  
qu'il a voulu me faire avorter des agissements  
de Ch. contre moi pour m'écarter de plus  
tard de graves affaires. Voir les paroles de  
M. Beine dans un de mes rapports. Je ne  
vais que M. Beine a essayé de jeter un certain  
palliatif sur la conduite de Ch. mais tous



les termes des paroles de M. Beine  
sont là - qu'il était décidé à  
me faire "viver", etc., etc.  
Vicariat Apostolique DE LA  
Nouvelle Calédonie La réplique de Ch. ne me  
surprend pas. Elle est trop  
dans son caractère et sa manière de faire.  
M. Bequignot est trop l'ami intime de  
Ch. pour ne point essayer de le  
couvrir - dans une autre affaire (Chapd.  
et Paullet) il a tenu la même conduite.  
Que le Cap. de gend. veuille bien faire  
une enquête et il verra que tous les  
faits allégués par moi et par d'autres  
sont absolument exacts: Bien d'autres  
faits graves non signalés ici - mais signalés  
par M. Beine, par M. Paullet, etc. sont  
peuvent aussi être rappelés - Le gendarme  
B. ne peut être mis en cause et il  
n'est en rien directement dans l'affaire.  
Le manque absolu de temps m'empêche  
de parler plus longuement. Que M. P. P.,  
veuille bien collationner mes rapports, je  
n'ai rien à y retrancher. Ch. a fauté

gravement contre moi et rendu ma  
position à Hingham intenable à moins  
qu'une sanction légitime n'intervienne  
en ma faveur.

S'il m'est possible je vous enverrai  
par courrier de terre de dimanche les  
renseignements plus complets. En atten-  
dant tenez vous en à mes lettres précédentes - ou qu'une enquête sérieuse  
ait lieu - elle n'a pas eu lieu -  
de moins, les témoins <sup>et la partie compromise</sup> n'ont pas été  
interrogés.

Bien à vous, cher Père  
et merci de tous vos efforts et de  
votre dévouement.

W. M. D.

Les S. M. D. et Dorothee vont  
leur partir ce soir pour Nounia.  
Moi, je suis obligé de partir sans  
retour pour aller voir mon matelot  
blessé beaucoup plus mal.

(Dorothee est chargée par moi de faire  
des achats pour les filles. Sur l'  
argent qui revient à ces dernières, vous  
remettez 150<sup>fr</sup> à Dorothee pour qu'  
elle en dispose à cette intention.  
En achas de cette somme, vous pouvez  
remettre à S. M. D. et à Dorothee l'  
argent dont elles pourraient avoir  
besoin - Je ne sais encore, tant que  
durera la situation actuelle, si S. M. D.  
pourra remonter par le 1<sup>er</sup> courrier  
d'Aut.

Je n'ai point le temps de vous  
adresser aujourd'hui ma commande.  
Je vous l'enverrai samedi, vous  
l'exécutez dans la mesure de  
possible.

W. M. D.

J. M. J.



Anglais le 10 septembre 1917.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Dans ma lettre du 27 Août, sur votre demande, je vous ai donné tous les renseignements que j'ai pu recueillir sur les mariages successifs de Doui et qui doivent permettre de donner une solution. Dans quel sens ? Ce n'est pas à moi d'en juger, mais je prie de tout mon cœur que la réponse soit favorable à la régularisation d'une situation depuis si longtemps anormale.

Vieta veuve d'Amare et femme actuelle de Tidié, chef des Papas a-t-elle été baptisée par les protestants ? Je l'ignore, mais le R. P. Chalanda pourra sans doute vous fournir sur ce point quelques éclaircissements.

Mercredi et jeudi derniers j'étais à Weïm.

C'est à fait fortuitement, j'ai découvert deux nouveaux concubins, de fraîche date, une quinzaine à peine.

Une fille nommée Apollonie, qui a déjà couché  
beaucoup, s'est mise avec un jeune homme païen,

A) Buome.

Une veuve Cecile Savath, qui a dépassé la cinquante  
taine, s'est mise avec un seul païen Duoundo.

Le catéchiste Jean-Baptiste était venu  
à Waré, le dimanche précédent pour la réunion  
mensuelle, mais il s'était bien gardé de me prévenir.

J'ai fait appeler les deux délinquantes,  
et j'ai pu en obtenir la promesse qu'elles  
se sépareraient de leur faux époux en attendant  
la dispense de dispense de culte qui me permettra  
de les marier.

A) J'ai vu Buome qui est catéchumène et a l'intention  
de se préparer au baptême. Il est parfaitement  
consentant.

Le veuve Duoundo, que je n'ai pas vu, souscrira à  
toutes les conditions voulues, on me l'a assuré.

Voilà pourquoi je vous adresse par la présente  
deux demandes de dispenses de l'empêchement  
de "mixti cultus", pour les deux femmes dont  
je vous parle ci-dessus.

Le motif en est évident: empêcher le concubinage.

Dimanche dernier première conférence catéchétique  
avec projections. Elle a fort bien réussi; l'appareil  
du P. Pionnier, réparé ici par un jeune soldat  
donne une bonne lumière.

Bien que ce ne soit pas très régulier, nous l'avons  
faite dans l'église, à cause de la pluie.

J'avais retiré le 1<sup>er</sup> L. et d'autre part le sujet  
était uniquement religieux. Nous avons commencé  
par un cantique au Sacré-Coeur et terminé par  
un à la 1<sup>re</sup> Vierge. Tout s'est passé dans un  
silence parfait et l'église était bien pleine.  
Cela fera certainement du bien.

Vendredi je vais à Louisa pour le 4<sup>e</sup> Ann de  
Marie.

Daquez agréer, Monsieur, l'assurance  
de mon religieux et filial dévouement

Hykome Boniel

s. m.



Hionghone 28 Sept. 1917.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

J'ai bien reçu vos deux billets  
des 14 et 22 Septembre, billets que, si vous  
me permettez de le dire, j'ai trouvé  
bien laconiques. D'autant plus,  
Monseigneur, que je suis très fortement  
préoccupé de la situation actuelle à  
Hionghone - Tant, il vous le dire, et  
serai-je sûr, je trouve la situation  
critique, très critique même, comme  
elle ne l'a encore jamais été. Au  
fur et à mesure que les renseigne-  
ments me parvenaient, je vous les ai  
communiqués. Mais malheureusement  
mes prévisions même les plus pessimistes  
de ces derniers temps se sont réalisées plus  
vite que mes lettres ne vous parvenaient.  
J'aurais désiré que les renseignements



x que je vous ai fournis. Monseigneur, aient pu être communiqués sans retard à M<sup>r</sup> le Gouverneur pour approuver les télégrammes que j'ai pu lui faire adresser. Il faut apporter un prompt remède à une situation déjà bien tendue.

- Je vous ai fourni à vous-même, Monseigneur, nombre de renseignements que je n'ai pu fournir d'une manière aussi complète à M<sup>r</sup> B. - ou renseignements, que, vu sa situation, M<sup>r</sup> B. ne pouvait transmettre lui-même.

. Sans un pli réparé, qui, je l'espère, vous parviendra intacte, je joins vous envoie le rapport de M<sup>r</sup> B. à M<sup>r</sup> le Gouverneur, à la suite de notre voyage à Yendamine. Le rapport dit bien sans doute les paroles, les réclamations des ~~des~~ indigènes de tout le haut de la rivière, à la suite de l'incendie des villages de Fouepai, Koumproueth, etc., mais le rapport ne peut dire qu'imparfaitement

x l'état d'esprit des indigènes.

. Nous sommes M<sup>r</sup> B. et moi, arrivés le 21. vers les 12<sup>h</sup>. à Yendamine. Là, nous avons trouvé rassemblés les chefs de Kavatch, Bendo, Goa - le chef de Yendamine, de Meindhia, le chef de Fouepai, etc. Après l'échange de salutations, la présentation de livres, les chefs ne purent s'empêcher de me dire : Père, nous en avons eu ~~des~~ assez des provocations et les misfaits de Bariki, nous voulons lui faire payer le tout, mais nous ne touchons pas aux soldats. J'ai dû intervenir sérieusement. Fat de la parole du chef Doui que j'avais pu consulter avant de partir pour Yendamine, j'ai pu leur dire - et être écouté - Mon, il ne faut pas faire la guerre. Ce serait mauvais pour vous. Il vous faut avant tout chercher à obtenir justice de la part du Gouverneur et lui demander de réparer, dans la mesure du possible, les torts à vous causés de la part le fait des ~~des~~ hommes de Bariki - etc, etc.

Je fus écouté. Mais pendant que nous parlions, ils apercevaient de la fumée de l'autre côté d'une montagne: c'est probablement me disent-ils le feu des petites cases de refuge faites par les Touépai lors de leur fuite. Ces cases sont brûlées par les Basiki, qui du côté du haut de cette montagne viennent par petits groupes nous provoquer.

Tous ces chefs ont donc promis d'attendre la réponse du Gouverneur, de ne point bouger - Vous le comprenez, Monseigneur, une étincelle peut mettre le feu aux poudres et causer une catastrophe. Il faut donc agir vite - Les indigènes ne sont pas des rebelles, ils ne veulent pas l'être, mais ils ne veulent point être lésés injustement par leurs ennemis - qui trouvent l'occasion bonne pour assouvir de vieilles inimitiés. Il faut se rappeler aussi, Monseigneur, que ces vieilles querelles sont encore meurtrières si je puis dire, par la une situation



religieuse difficile. Il faut bien prendre <sup>garde</sup> Monseigneur que toutes ces rivalités ne prennent bien.  
Vicariat Apostolique <sup>DE LA</sup> Nouvelle Calédonie qui est comme la forme d'une X  
Nouvelle Calédonie quare de religion, dans laquelle les catholiques sont tous considérés comme des rebelles, car les protestants prétendent, comme il main forte à la troupe - Les provocations contre les thionophones ne proviennent-elles pas des chefs protestants Mea - Biāho - Brakou, etc. Ils en veulent à Dori et à Goua - On dirait que l'Administration n'a pas l'air de s'apercevoir du piège où ils cherchent à la faire tomber.... Que l'Administration donc ne laisse pas molester des tribus nombreuses, qui lui sont sincèrement fidèles; qu'elle se hâte de réparer, dans la mesure du possible, les maux qui les ont atteints par sa faute bien involontaire. Tout peut encore être arrangé au mieux des intérêts de tous. Mais qu'on se hâte! Sinon on ne

peut plus répondre de rien. Les efforts  
continus de cinq mois seront vains...

Si on se hâte de prendre les mesures  
nécessaires et efficaces pour protéger les  
Hienghois! Dans quinze jours, au  
moment les volontaires vont de nouveau  
entrer en action contre les vrais rebelles,  
il est à craindre que les Cariki ou autres  
ne cherchent quelque d'allemands à  
Goa, à Dour et aux autres: Yendonite,  
Cendo, Koulna, ne sont pas loin pour  
moi, à dit Cariki - j'irai y trouver  
ceux que je cherche - je les tuerais comme  
des bull makas, bœufs - et je les man-  
gerai.

Il faut agir pendant que M. B. est en  
à Hienghois, car lui est bien au courant  
des affaires indigènes et de la situation. Il  
part - il compte que ce sera bientôt, qu'il  
soit remplacé par un homme à la hauteur  
de la situation - qui puisse comme M. B.  
communiquer directement avec le G. \*

On m'a parlé d'un M. Deligny - aujourd'hui

Je ne passerai pas par l'intermédiaire de la gendarmerie - car que  
justiciera on aura pas été rendue, et je suis mécontent de l'attente ni Compteur.

9. Ne serait-il pas bon de demander, si  
possible, à ce qu'il soit envoyé à Hienghois,

- Il faut agir sans retard. La situa-  
tion est grave - très grave et à Mourne,  
il est vrai, on semble voir d'un autre  
œil que moi et que d'autres. Plaise  
à Dieu que mes craintes ne se réalisent  
pas. Je crains... Pour un peu même,  
Monsieur, j'allais vous télégraphier  
pour vous demander la permission  
de me rendre à Mourne pour vous  
exposer de vive voix la situation...

La population européenne est peu  
alarmée, car elle connaît peu la  
situation - Je n'ai point voulu vous  
envoyer ce télégramme - D'autre part,  
j'ai fort à faire pour le moment...

Je viens de vous mettre franchement  
Monsieur, au courant de mes craintes  
et anxiétés, ma responsabilité sera  
complètement mise à couvert, en cas d'évène-  
ment grave.

Veuillez agréer, je vous prie Monsieur,  
l'expression de sentiments de profond respect et d'en-  
tière dévouement de votre tout dévoué

M. Bureau



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Hieroglyphes 12 Octobre 1917

Monseigneur,

Je n'ai que quelques instants  
pour vous écrire. Aussi vous m'excuserez,  
je vous prie, si je suis très bref.

Je dois tout d'abord vous annoncer que  
je suis judiciairement cité à comparaître  
comme témoin, à la séance du tribu-  
nal correctionnel qui doit se tenir à

commencer le 15  
rapporter le 22 au 25

Nouméa, le 12 Novembre - pour juger  
le procès intenté par le Lieutenant Chosp.

à M<sup>rs</sup> Coat et Louhon (ce dernier cir-  
culairement responsable) pour vente d'alcool  
aux indigènes. Je n'ai nullement le man-  
de à être cité - mais je le suis pour

avoir fourni, en faveur de M<sup>r</sup> Louhon,  
un témoignage indirect en sa faveur :

avoir reproduit par écrit les paroles des  
indigènes accusés - priant absolument d'avoir

Sur de l'alcool à Piorra, chez M. Coak,  
et affirmant que Ch. avait, malgré  
eux, imité sur son procès-verbal cette  
soit. (sic) consommation d'alcool. »

Nous sommes environ 10 témoins, il en  
est M. Adolphe, sergent Dufrene,  
etc. - Il n'y avait, je vois, nullement  
lieu de me citer comme témoin - puisque  
Maurice, on a par écrit d'avance, la  
déclaration que je puis faire au tribunal.  
Mais c'est une grosse affaire à l'égard  
de Ch. et de Louhon.

Le sera forcément, je pense, une occasion  
de demander à Maurice, qui me fournit  
aux frais de la justice, l'occasion de parler  
avec vous-même, Monseigneur, de bien  
des choses...

J'ai bien reçu vos deux lettres et vous  
remercie, en mon nom et au nom des  
indigènes de tous les efforts <sup>de tous</sup> que vous  
les semaines que vous avez eu la bonté  
de faire - pour servir leur cause.

J'ai vu M. Foucade, au pâté mité,

taire. Nous avons pu causer ensemble  
quelques instants. Il m'a très aimable-  
ment fait attendre de l'heure de la  
palabre qui s'est tenue hier soir entre  
les chefs Dori, Cariki et Mea. Le  
palabre n'a pas donné de révélation  
bien sensationnelles. La question à discuter  
1) entre Cariki et les chefs Goa et Mindhia  
n'a pu être élucidée, les principaux  
témoins étant absents. D'après les paroles  
de M. Foucade, ses accusations, <sup>de Cariki</sup> le petit  
chef Ty, de Foupai, paraît bien  
compromis - ce serait grâce à des manœuvres  
que Foupai. Courpaueth, auraient été  
brûlés - La question à régler entre Mea  
et Dori, l'a été des plus rapidement  
mais aussi d'une façon plus que som-  
maire. Les chefs n'ont ils point se réunis,  
je ne sais... mais en tout cas tout ce  
palabre se est terminé, au moins est-ce  
rement, en une solennelle réconciliation  
entre Cariki, Mea et Dori. Le pala-  
bre a fourni à M. Foucade l'occasion  
de faire les plus vifs éloges de Mea et Me  
(il paraît en peu autrement, sans doute)

Cariki (dans l'ombre)  
M<sup>r</sup> Fournade a proposé aux  
chefs présents de essayer de s'interposer pour  
amener la reddition des chefs rebelles -

Douzi ne consent qu'à agir au mois de  
Noël - Il a demandé à M<sup>r</sup> Fournade  
de venir absolument chez eux, sans aucune  
invasion sur Hienghène; il n'a pas craint  
de se montrer leur supérieur<sup>dit</sup> à eux - et a  
profité de l'occasion pour faire "la morale"  
à tous X La question des réfugiés à Senda-  
nite sera traitée un peu plus tard, quand  
tous les hommes de ces villages seront réunis.

X - On a instamment <sup>fait</sup> demandé au petit chef  
Chy de venir - sinon il sera considéré  
comme rebelle et les accusations portées  
contre lui seront censées vraies. Pour  
la question à régler entre Gou, Mindhis et  
Cariki, il faut attendre des renseigne-  
ments complémentaires.

Le soir, après le passage du courrier,  
je dois recevoir la visite de M<sup>r</sup> Fournade -  
Nous pourrions sans doute parler de bien des  
affaires indigènes et compléter certains

renseignements déjà à lui fournis.

Je ne sais enore quel concours M<sup>r</sup>

Fournade me demandera. Il n'a enore  
fait, à vrai dire, aucune allusion au  
concours que j'ai déjà pu fournir à  
l'Administration, depuis cinq mois, pour  
le maintien de l'ordre. Cela est tout  
naturel, et dû de ma part - je pense...

Rien autre de bien important à  
vous signaler dans la région, pour le  
moment - Sans doute ce sera M<sup>r</sup>  
Ch. qui ne quitte pas M. F<sup>de</sup> un  
pas, qui aura tout l'honneur de la  
situation - alas qu'il ne connaît <sup>(même)</sup> pas  
le premier mot des questions en cause...

- On dit que Hous volontaires et soldats  
vont bientôt entrer en action, et que  
cette action sera énergique

Je vous prie, Monsieur, de vouloir  
bien excuser mon griffonnage.

Veuillez agréer, je vous prie, mes senti-  
ments de profond respect et d'entière dévotion  
sincère

Votre tout dévoué

M. Fournade



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

1  
Hiogo 29 Octobre 1912

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du  
20 Octobre. Je me hâte de vous répondre.

Il y a 3 mois environ, vous m'avez  
promis de m'aider, jusqu'à  
concurrence de 200<sup>fr</sup>, à me procurer  
une bonne monture en remplacement  
de "Bris d'Espoir". Aujourd'hui je  
peux vous annoncer que j'ai traité  
affaire avec le R.P. Chalandon.  
J'ai goûté à l'essai son cheval  
"Mouineux" depuis près de 3 mois.  
C'est une bonne monture, une belle  
bête, un peu ombrageuse, il est vrai -  
mais cependant docile et doux.  
"Mouineux" est un cheval, hongre,  
de 7 ans environ, solide, bon pas,  
pauvre, je pense, faiblement arpenté  
les montagnes. Le P. Chalandon me

le laime pour le prix de 300<sup>fr.</sup>  
et se me dit de faire inscrire sur  
ses comptes cette somme de 300<sup>fr.</sup>.

Je ne lui ai pas écrit, jusqu'à présent,  
que vous vous étiez vous-même,  
Monsieur, offert à me payer un  
cheval. Je vous prie donc, Monsieur,  
de bien vouloir faire inscrire sur les  
comptes du R. P. Chalandon, cette  
somme de 300<sup>fr.</sup> en solde du prix  
du cheval "Monsieur".

Jusqu'à nouvel ordre, je suis toujours  
envoyé, comme témoin, le 12<sup>ème</sup>  
à Nouméa. La situation, dans le  
haut de la Hienghène n'est guère plus  
brillante qu'autrefois. Je vous dirai  
un peu plus loin pourquoi. Si ma  
présence à Hienghène serait nécessaire,  
vous serez obligé d'intervenir vous-même,  
Monsieur, et auprès de M. le Gouverneur.  
Ma présence, même comme témoin,  
n'est guère nécessaire et je ne sais trop  
pourquoi, je suis cité. Les déclarations

que j'ai pu faire par écrit, sont  
entre les mains de l'avocat M. Guiraud.  
Je suis plutôt, je crois, cité  
comme témoin de moralité.

Malheureusement mon voyage à Nouméa  
va coïncider avec le voyage du Gouverneur  
à Hienghène. Il doit en effet s'embar-  
quer par le courrier du 6<sup>ème</sup>. Bien  
que M. le Gouverneur m'entendrait  
avec plaisir (M. Béne) je n'aurai  
guère le temps de lui causer - car il  
sera, à son arrivée à Hienghène, accaparé  
par d'autres qui s'empresseront de lui  
donner des préventions contre moi...

Je pense ne savoir être absent de Ousee  
que 2 dimanches, surtout si le bateau  
a seulement un jour de retard. Nous  
serons nombreux à donner à Nouméa  
comme témoins, dont M. Ch. Je serai  
présent. — Il m'a été rapporté que  
M. Ch. avait dit à M. F. : Je ne sais  
pourquoi, le Père me fait la tête...  
et ce M. Ch. paraît pas mal de nous  
sur mon dos - comme on dit ordinairement



A Nouméa, je vous dirai surtout je le  
sais - et cela ressort de la conduite de  
certains (qui touchent de près à M. F.  
qui lui-même est hébergé par Ch....)  
à l'égard du gendarme B. et d'autres...  
- C'est à mon retour de Gendarmeite - 4  
jours de voyage malgré la pluie torren-  
tielle et les inondations - que j'ai lu  
l'article du B. d. C. contre moi. Cet  
article a dû être écrit par le secrétaire  
même de M. F. - un monsieur Lepelletier  
(je crois) il reflète la pensée de F. dès les  
premiers jours de son arrivée. Me promant  
vous en civile aussitôt, j'avais prié M.  
Béne de vous en avertir et de vous mettre  
sur vos gardes. Dans cet article, faux  
presque en tous points - on retrouve les  
expressions de ce M. L. ancien instituteur  
à Ohiv. caporal mobilisé et secrétaire de  
M. F. - Vous ne me dites point de répondre  
à cet article. et de fait, je crois que le  
mieux est de n'y pas répondre ni d'y  
répondre par un article de l'Echo, disant  
simplement ce qui a été fait et les résultats  
obtenus jusqu'à ce jour....



Je vais essayer de vous donner  
brièvement l'exposé de la situa-  
tion actuelle.

Vicariat Apostolique DE LA  
Nouvelle Calédonie main de l'arrivée de M.

Frémade à H., je suis allé lui présenter  
mes ~~félicités~~ respects et salutations et lui  
demander l'autorisation d'assister, à titre

privé à l'entrée, entre les chefs D. et  
W. et C. - M. F. n'a-t-il pas bien com-  
pris - mais il prit plutôt mal la chose -

toutefois il me fit avertir par des soldats de  
l'heure de l'entrée - Pendant ce temps

j'ai vu <sup>pu</sup> reconnaître au poste militaire Wca et  
C. avec plusieurs des nôtres - et tous les  
protestants de Lendo, le nata et le chef en  
tête... tous hébergés et nourris par M. F.

À l'entrée seuls assistaient cependant  
W. et C. - Je ne pris aucune part à la  
discussion même - dont je vous ai déjà parlé.


Je ne pus mis en cause que pour parler  
des réfugiés de Gendarmeite - J'ai écrit, à ce  
propos avec soin les questions purement  
religieuses (car j'étais déjà édifié sur ce sujet)

En causant amicalement (au moins  
sans mon intention - et apparemment) au  
sujet des rivalités intestines des chefs D. et  
G. - et de la situation de certains réfugiés  
de D., <sup>administrativement</sup> pendant de G., ~~par~~ M<sup>r</sup> F. me  
dit qu'il n'était pas opportun de parler  
de ces questions (qui sont cependant la cause  
d'être de toute l'agitation - et qu'il valait  
mieux laisser les chefs s'entendre à l'amiable  
ce dont je convins et M<sup>r</sup> F. était de mon opinion.  
On <sup>me</sup> appataint à l'appui certains faits - ce qui  
a pu déplaire à M<sup>r</sup> F. c'est que les chefs D.  
et G. ont rappelés ce que j'avais déjà fait -  
comme M<sup>r</sup> F. est arrivé ici - je m'en suis  
rendu compte particulièrement - dans l'intention  
de faire table rase de tout ce qui a pu être  
fait depuis 6 mois - <sup>et s'attribuer le mérite de ce qui a été fait</sup> comme le prouve évi-  
demment le Communiqué du 22<sup>o</sup> -  
où M<sup>r</sup> F. s'attribue la gloire d'avoir amené  
les "rebelle de Douepai et de Coumpetche"  
à se rendre - Or, ces indigènes sont ceux qui  
sont réfugiés, par mes soins, à Yondanite,  
depuis 1 mois et 1/2 et que M<sup>r</sup> Brein est allé  
reconnaître - Il faut avouer que M<sup>r</sup> F. ne

veut pas entendre parler de M<sup>r</sup> B. -  
M<sup>r</sup> F., comme c'était convenu, devait  
venir me voir à Ouare le vendredi 12<sup>o</sup> -  
car je lui disais que le 13, je partirai pour  
Waïerne. Or, il est venu à Ouare, le  
samedi soir, 11. en compagnie de Ch.  
- Il ne resta que quelques minutes - et  
dans l'après-midi à mon retour, j'étais pleine-  
ment renseigné sur les paroles et les actes  
de M<sup>r</sup> F. Cependant, <sup>grâce</sup> à ~~des~~ <sup>deux</sup> ~~très~~ <sup>premières</sup>  
des explications furent données. Le Vendredi  
il circulait dans la région, les bruit qu'  
une expédition allait être dirigée sur Yonda-  
nite. Je résolus d'en avoir le cœur net.  
Par un billet, je demandais au dième M<sup>r</sup>  
F. La réponse fut des plus aimables.  
Le vendredi soir la visite eut lieu - M<sup>r</sup> F.  
fut des plus aimables. Il me dit qu'il mon-  
trait seulement reconnaître les réfugiés à  
Yondanite et leur parler - Je profitais de  
l'entretien pour lui dire franchement, après  
l'en avoir averti - ce que j'avais à lui  
dire - Tout se passa bien pour le mieux -  
- Le palabre avec les réfugiés eut lieu le 20.

Je ne puis vous en donner les détails au-  
jourd'hui. M<sup>r</sup> F. et auad avec le chef  
D., demanda à ces réfugiés de venir sur  
le bord de mer sous la garde du chef D.  
- Le lundi 21., M<sup>r</sup> Foucade vint à Ouari-  
en compagnie de son secrétaire et de l'  
adjudant Bourcier. - Il arriva vers 18<sup>h</sup>. il  
ne repartit qu'à 18<sup>h</sup> 1/2. - Il me raconta son  
voyage, etc. puis il me demanda si je  
pourrais reprendre mes essais pour arriver  
à trouver Kawat. Je promis de lui rendre  
réponse le lendemain, lorsque j'aurai pu  
parler à Soui. - Le mardi soir, j'allais voir  
le chef D. qui, tout en refusant à faire  
une nouvelle tentative, me dit que je pou-  
vais essayer avec le commandant M. de G.,  
qui il ferait son possible pour m'aider. -  
Après avoir rendu réponse à M<sup>r</sup> F., je lui  
dis que je partirai le lendemain pour Yenda-  
nité - Mais jusqu'à ce moment les réfugiés  
à Yendanité, bien qu'attendus, n'étaient  
pas encore descendus, malgré les copies  
envoyés par D. - Enfin M<sup>r</sup> F. fut des plus  
aimables.

3



Je arrivais le mercredi soir à  
Yendanité. Les réfugiés y étaient  
encore. Je ne m'occupais guère  
d'eux, du moins au sujet  
de leur descende chez Soui. Celui-  
ci d'ailleurs leur faisait dire de se hâter.  
J'expliquai à Mbinkhia l'objet de ma  
visite - Le jeudi, vers midi, l'émis-  
saire partit à la recherche de Kawat. Mais  
tous, Mbinkhia en tête, me dirent qu'ils  
ne savaient pas où étaient Kawat mais  
que, bien qu'ils aient peur d'être tués  
eux-mêmes par les rebelles, ils iraient le  
chercher aux endroits où ils se supposaient  
que Kawat pouvait être caché. Après le  
départ des émissaires, la pluie se mit à  
tomber, gênant beaucoup leurs recherches.  
Ils ne revinrent que le lendemain à midi.  
Ils n'avaient pas trouvé Kawat, ni personne,  
mais ils avaient recueilli des traces amoncelées  
de la 5 jours, sur des petites cases brûlées  
par les Horcaïlans. C'est qu'en effet, par  
un esprit de contradiction, le lundi on descendait

Vicariat Apostolique

DE LA


Nouvelle Calédonie

Les Houaïlous ayant reçu quelques coups  
de fusils - à Wan-Kout - pendant qu'ils  
allaient à la recherche des vivres, se mirent  
en fuite à poursuivre les rebelles. (Je connais  
sais cela avant de monter à Yendavite)  
Il paraîtrait même que les Houaïlous  
à la poursuite des rebelles arrivèrent jus-  
qu'à la cête de la chaîne de montagnes  
fermant d'un côté la vallée de Yendavite.  
Dour ne prit d'abord à l'ordre formel de  
M<sup>r</sup> le Gouverneur, M<sup>r</sup> Bernier dit arrêter  
ses Houaïlous, furieux, espérant que les  
rebelles aidés, eux, franchir la limite, et  
placés sur une montagne en face à 600<sup>m</sup>.  
faisaient des gâtes aduiciers et tiraient des  
coups de fusils. Les Houaïlous se retirèrent.  
Les Yendavites ne connaissaient pas le fait.  
car, après le retour des emissaires, je les  
entendais se raconter entre eux, les diverses  
remarques faites par les emissaires -  
Pendant ce temps là, la pluie tombait bon-  
jours - et les réfugiés étaient convenus de  
descendre avec moi. Le vendredi matin,  
nous allâmes de Dour pour <sup>leur</sup> redire de se hâter.

C'est alors que les vieux, Thavok, etc.  
vinrent me dire: Père, nous avons peur  
de descendre maintenant.... Invoquai-  
vous fait. on dire si savent de descendre. Veut-  
on nous jouer? nous avons peur des sol-  
dats et des blancs. Nous ne connaissons  
rien au bord de mer.... Nous sommes  
ici, parce que tu nous as fait dire  
d'y venir - que toi et le Capitaine (l'  
adjudant B.) vous êtes venus nous entendre.  
Nous voulons rester ici chez Ellindhin - au  
demain matin, quand tu partiras nous  
irons dans la barque. Mais n'irons ni  
chez Kawat, ni chez Bariki, nous irons  
ailleurs. Demande au Commandant de  
nous laisser à Yendavite, comme ça a été  
d'abord convenu... J'ai eu beau essayer  
de les raisonner, de leur dire d'aller au  
Commandant, à Dour, rien n'y fit... Je  
suis allé pour essayer d'arranger toutes  
choses et les calmer - <sup>leur promettre</sup> le faire - malgré  
tout - un essai auprès de M<sup>r</sup> Fouade  
pour essayer d'obtenir de lui de laisser

ces gens à Yendamine. Je ne promis rien  
de récom. Carot s'en fuit, et après un  
long palabre ai je leur faisais bien compren-  
dre qu'ils feraient une grosse faute en  
se sauvant dans la brousse, car ils seraient  
certainement considérés comme rebelles,  
je leur dis de rester chrétiens et par conséquent  
d'être à Doui, leur chef et du Commandant.  
Sur ce, je retournais à Yenghène, malgré le  
courant des rivières. Avant d'arriver chez  
M<sup>r</sup> Foucade, on me communique l'arrivée  
du B. d. C. - J'annonçais à M<sup>r</sup> F. mon  
intention d'aller trouver Kaweat. M<sup>r</sup> F.  
le prit plutôt mal. Tous un peu, je n'aurais  
point fait le nécessaire, les gens de Y. n'avaient  
rien si il était, mais n'avaient rien voulu  
dire - Je lui dis que les 4 hommes de Y.  
n'en savaient rien, qu'ils avaient bien  
trouvé des traces - mais que Kaweat avait  
dû fuir ailleurs après l'attaque. M<sup>r</sup> F.  
m'écoutait plutôt fiévreusement - Je dus  
alors lui exposer la demande des réfugiés -  
ce qui eut le don de le mettre en colère.

4



Il ne commettrait pas cette  
faiblesse, on les amènerait par  
la force armée si Doui ne  
les amène pas de bon gré -  
diatribe contre Doui; les Yonda-  
nites en souffriraient les conséquences, tant  
pis pour eux, ils ont donné refuge aux  
rebelles - J'essaierais de lui dire que ces  
gens n'étaient pas des rebelles, que 3  
jours après l'affaire de Pouépai, ils étaient  
ou à Ouango ou à Yendamine - que si ils  
avaient été rebelles, ils le seraient sans  
doute encore, qu'ils étaient venus à Yendame  
par mes soins et reconnus par M<sup>r</sup> B. (Lan,  
le soir je faisais une grosse gaffe. Un  
communiqué du même jour signalait la  
reddition des rebelles obtenue par M<sup>r</sup> F. .... et  
je n'en avais pas eu connaissance) M<sup>r</sup>  
F. devenait de plus en plus impatient. Il  
me lut un télégramme, comme qu'on  
aucuns réfugiés auraient été reconnus dans  
l'affaire de Pouépai; M<sup>r</sup> O'Brien n'aurait  
perait-il, rien à voir avec les rebelles - ce

n'aurait point été son rôle - Je dus  
donner les explications nécessaires et dire que  
c'était sur ma demande que M<sup>r</sup> Breu  
était monté à Yondanite - J'essaie de  
faire comprendre à M<sup>r</sup> F. que les réfugiés  
étaient plus ou moins des hommes de Yonda-  
nite et de Hyemphine même. Rien n'y fit.  
M<sup>r</sup> F. me dit: j'ai fait tout mon possible  
pour être conciliant - c'est fini; ces gens  
doivent partir - de quoi ont-ils peur? S'ils  
se succèdent, ils seront poursuivis. Les  
Houaïlou vont partout jusqu'à Pann. et il  
le faut, à la recherche des rebelles. C'est ni  
pour les autres, soit devant nous, pour  
Yondanite, Kawatch. - Nous appellerons  
et autres volontaires - 500 fusils, si il le faut,  
mais nous irons jusqu'au bout. Il faut  
que tous les indigènes plient devant l'  
autorité. Sur ce M<sup>r</sup> F. me fit comprendre  
que l'opération était finie et pris congé  
de moi plutôt rapidement pour se rendre  
chez Doui à l'heure fixée auparavant...  
D'après ce que j'ai pu apprendre, Doui

lui a refusé de faire davantage qu'il  
avait fait: Les réfugiés - a-t-il dit à M<sup>r</sup>  
Fourcade, n'ont point ici - ne restent à  
Yondanite, au près de Yondanite, en  
aval, dans la vallée, selon la réponse  
donnée par le Gouverneur, auquel Doui  
dirait à M<sup>r</sup> F. de s'adresser avant tout.  
Si Oui les réfugiés obéissent - ou ils ne  
partiront de Yondanite - mais que  
Yondanite ne soit pas inquiète.

Je ne sais ce qui a fait depuis M<sup>r</sup>  
Fourcade - quelle réponse a pu donner  
M<sup>r</sup> le Gouverneur, quelle conduite ont  
tenue les réfugiés et ce qui sera fait...

Mais vraiment, je ne puis comprendre  
la manière d'agir de M<sup>r</sup> Fourcade. Il  
semble agir et après un parti pris à l'égard,  
comme d'ailleurs toutes les mesures mili-  
taires et renforcement de tous les postes -  
arrivée des Houaïlou, leurs actions sur  
Man. Koué - avant tous les pourparlers, etc.  
les paroles imprudentes de M<sup>r</sup> F. (je ne les  
ai pas toutes citées) son intention évidente de  
faire table rase de tout ce qui a été fait, les



Accusé ma responsabilité  
est <sup>elle</sup> complètement mise à l'abri.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

J'ai fait tout mon possible  
pour maintenir la paix  
et l'ordre dans la région de  
Hienghène. Depuis 6 mois, j'ai réussi  
à améliorer ou à maintenir les bonnes  
dispositions des gens - <sup>et des chefs</sup> plusieurs incidents  
dangereux ont pu être réglés au mieux  
de l'intérêt de tous, grâce à mon action, à  
mon intervention; j'ai pu visiter les tribus  
les plus éloignées, malgré le danger; aucun  
fait grave ne s'est produit dans la région.

Je n'en ~~demande~~ <sup>tiens</sup> pas ces résultats obtenus, je  
ne demande aucune récompense, aucune  
mention, mais je ne voudrais pas tout de  
même être accusé de pactiser avec les  
rebelles - de n'avoir pas fait mon devoir.

— Au sujet des réfugiés à Yendoumité,  
voici quelques renseignements:

Le nommé Phanoé - 65 ans environ - <sup>mieux</sup>  
chef de Pouipai, a sa maison - une belle  
case - à Yendoumité - depuis au moins 6 ou 8  
ans. Il est marié à une sœur de Mindhia

éloges des protestants. tout cela fait  
craindre de malheurs éternels. Oh!  
combien je regrette la manière d'agir de  
M<sup>r</sup> Breu<sup>le</sup> <sup>Caumont</sup>, plus prudente et habile.  
à Yendoumité même où j'ai passé près  
de 4 jours, tout est calme, tranquille,  
tous les indigènes de la tribu sont présents -  
même ceux appartenant à Kawaat. Tous  
les réfugiés accusés étaient là tranquilles,  
ne demandant qu'à rester à Yendoumité.  
Ni les uns ni les autres n'ont de rapports  
avec les rebelles. La parole du chef Doui  
est absolument respectée - on peut en répondre  
moralement, malgré tout ce qui s'en a pu dire.  
Tout serait donc calme dans la région de  
H. si on avait permis aux réfugiés de  
Pouipai et de Coumpetche de rester à  
Yendoumité, sous la garde du chef Mindhia.  
Surtout, il n'est pas encore trop tard  
pour intervenir auprès de qui de droit.  
Il ne faudrait pas qu'un événement  
malheureux survenne - surtout au sujet

d'une chose en somme de peu d'importance  
qui peut facilement être tolérée jusqu'à un moment  
plus favorable - et que tout ne soit pas mis à feu  
et à sang pour exécuter un acte de soit disant autorité.

Hienghone 26 janvier 1918



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieurs,

Je réponds brièvement et hâtivement à votre lettre du 21 que je viens de recevoir.

Hier soir, j'ai appris que le Gouverneur avait fait donner ordre à tous les hommes de Wan-Kath de se rendre à Nouméa et de s'embarquer sur l'Emu à son retour, mais ordre a été aussi donné à Goa et à Mindhia de se rendre à Nouméa avec tous leurs hommes valides. Si on comprend très bien la mesure prise à l'égard des premiers, on comprend moins la mesure prise à l'égard des autres. Il est des derniers, en effet, d'après les communiqués et les dépêches du Gouverneur, ne paraissent être que des évadés. Il est à craindre cependant que l'Administration ne tienne à les interroger et à les juger sur les accusations portées contre eux, sur leur pratique avec les rebelles. D'autre part, un

Il n'était retourné à Bourpari que depuis un an environ.

Le vieux Kaponandou - Tchif. - 80 ans environ - est originaire de Gondanite - ni ila ses terrains - Il y est revenu avec ses enfants (ou petits enfants - sans l'un a 20 ans.

Baedia - 40 ans environ - était installé à

avec un certain nombre des indigènes de cette tribu

Ouango - il est resté à Ouango même au les gens de Goa l'ont tiré le 15<sup>me</sup> en

compagnie de Bôa et de Kampréou -

Kaboua - 65 ans environ - originaire de

Kanath - il était ramené à Bourpari lors de la guerre Goa-Bourpari en 1892. - Il n'a rien dit

chez lui.

Veuillez, je vous prie, Monsieur, excuser cette trop longue lettre et surtout

la très mauvaise écriture. Je suis très

rapidement car je ne suis revenu de Gondanite que samedi soir - hier, dimanche - et au

jourd'hui lundi, le bateau suit sa route la

journée. - Si M<sup>r</sup> Bœu allait vous voir, je vous prie de lui communiquer tout ce qui regarde les affaires de Gondanite.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement. Votre fidèle serviteur M. Bourard



homme de Gendamine, du nom de Dalap,  
est serait accusé de par des déclarations de  
rebelles de la bande de Noël, dernièrement  
réfugiés aux Toyes, et d'avoir été le principal  
agresseur dans le meurtre de Grassin, et d'avoir  
lancé sur ce dernier le coup de fusil mortel.  
Kawcat aurait ensuite trahi lui-même la  
ville à Grassin - Le Dalap aurait été tué par  
D. de Legendre, ou il est allé à Douchon le 19.9.91.  
Douchon est le gendarme de Concho, chez  
partout le gendarme de Douchon.  
Kawcat, la ville ou l'avant-ville des nouvelles.  
Le Dalap, qui est actuellement "évadé" près  
de chez Doui, n'a qu'une l'air de soupçonner  
l'accusation portée contre lui. Ses volontaires  
l'auraient reconnu lors des premières attaques  
sur Wan-Kouth. D'autre part Dalap est allé  
sérieusement à Gendamine même, dans les premiers  
jours de juillet. On m'affirma qu'il y était  
depuis les attaques sur Wan-Kouth, surtout depuis  
les aides données par Doui à tous les indigènes  
de regagner leurs tribus respectives - J'ai vu  
personnellement fois le Dalap à Gendamine. L'Adm.  
veut sans doute interroger Meindhia sur le  
séjour des rebelles à Gendamine. Le chef a  
toujours, même depuis son séjour chez Doui,

affirme n'avoir pas eu connaissance de la  
présence des rebelles, jusqu'au moment de  
l'attaque des Houailou sur Gendamine, le  
28 ou le 28 Novembre - moment où forcément  
ils ont parlé ensemble - Cette déclaration  
n'aurait été faite à aucun personnage  
officiel, mais seulement, sur une promesse  
de ma part, faite au caléphote  
Joseph, envoyé par moi pour demander à  
Meindhia de dire la vérité - Meindhia a  
déclaré à Joseph que lors de mon dernier  
voyage à Gendamine, les rebelles n'y étaient  
pas - c'était vers la fin octobre, lors du voyage  
de M. Fourcade à Hienghène - Les rebelles  
se seraient réfugiés à Gendamine quand le  
Gouverneur était à Hienghène - à ce moment  
Meindhia était presque continuellement chez  
Doui - D'autre part, le 6<sup>dec</sup>, mes émissaires,  
les nommés Kamean Hippolyte, Moïse Bonur,  
Alfred Hatling, m'ont dit qu'ils avaient vu  
de 12 à 15 cases qui ne paraissent pas avoir  
plus de 3 semaines; ces mailles paraissent  
s'être faites tout récemment - Joseph Les  
rebelles, dit Meindhia ne sont venus à Gendamine

qui après avoir gardé longtemps les côtes,  
 pourchassés qu'ils étaient par les Hovailous  
 et les soldats, ils n'ont pu retourner sans  
 leurs paquets se sont alors rapprochés de  
 Tondanite, et se sont installés sur le terrain  
 du domaine, sans un seul caché par les  
 montagnes - et ce, sans en avoir parlé à  
 Abindhia et même à ses gens - Comme cela  
 n'est pas encore très précis, je viens d'envoyer  
 J. pour lui demander l'exacte vérité - **Ab.**  
 Il m'est utile à moi-même de la connaître  
 pour répondre à des accusations contre moi.  
 - Par la même occasion j'ai fait dire par  
 J. aux chefs Abindhia et Philmon d'envoyer  
 leurs enfants, garçons et filles, aux écoles  
 surtout maintenant que leurs hommes  
 sont tous appelés à M. Nouméa. J'attends  
 la réponse - J'ai fait demander à Doui  
 de m'aider à me faire obtenir réponse  
 favorable.

Je n'ai rien à dire de nouveau au sujet  
 de la conduite de Philmon après son départ de  
 Kowatch pour Kouba - Pour Goa, des cebelles  
 (l'auraient aussi de les avoir attirés dans



un vrai quiet-apens. Après leur  
 avoir parlé, les voir embarquer?  
 et il s'être sauvé à Kouba, des  
 Vicariat Apostolique DE LA  
 Nouvelle Calédonie des soldats et Hovailous. Il est

un fait, c'est que dès le premier jour  
 des opérations militaires, Goa paraît être  
 réfugié à Kouba, près de son fils - Il était  
 trop laud pour lui pardonner sur Hyen-  
 ghène, la route étant barrée par les soldats.  
 - Tous les autres renseignements que j'ai pu  
 avoir au sujet de cette malheureuse conduite  
 des Goa et des Abindhia, vous ont été com-  
 muniqués, Monseigneur, dans mes dernières  
 lettres.

Ma dernière lettre, Monseigneur, à laquelle  
 vous faites allusion, est bien je pense, celle  
 du 9 janvier, bien que vous ne fassiez  
 pas allusion aux difficultés actuelles de  
 la situation à Hyenoghène que je vous  
 signalais.

A plusieurs reprises, j'ai déjà communiqué  
 aux neophytes votre désir de les voir réunis  
 en parlie leur église - et ce, d'une manière

solide. Je vois bien que cela ne leur  
fait qu'une plainte. Comme je le leur dis,  
pour le moment on ne peut faire autre-  
ment. Les matériaux, etc. sont hors de  
prix - j'espère qu'ils ne se décideront à faire  
ce travail.

Je tiens, ~~le~~ compte de mon mieux des  
conseils et avis que vous me donnez de ne  
pas trop fréquenter S. - C'est quelquefois  
bien difficile à les suivre... Il faut vivre  
en bons voisins, je passe souvent près de chez  
lui, etc. Je plus, il a deviné sans doute  
acheteur de cette propriété de M. Laborderie.  
et ce, au prix de 16 à 18000 francs - Malgré  
sa mauvaise presse à Mourmion, je n'avais  
pas autrefois beaucoup à me plaindre de la  
vente de vin - Depuis l'interdiction, à la  
suite de notre demande commune, je n'ai  
pu dire qu'il ait vendu vin au alcool des  
boissons similaires aux indigènes, à son store de  
Galim. Seul, un de ses employés de son  
store de Hienghène a vendu le vermouth,  
cause des prières pour se débarrasser des  
métis et indigènes qui l'importunaient,

On avait bien parlé du départ de Ch.,  
mais il est toujours ici. Quand partira-t-il?  
On ne le sait trop. Je n'ai pas encore vu  
le gendarme, arrivé depuis un mois.

L'interrogatoire de Goa, fait par Ch. était  
plutôt tendancieux contre moi, et contre Goa.  
On voyait qu'il prenait fait et cause <sup>pour</sup> des  
déclarations des protestants de Condo contre G.

Vous me dites, Monseigneur que si on  
m'attaque, on présentera ma réponse. Je  
vous en remercie. Depuis près de 2 mois... et  
je ne sais s'il en aura bientôt fini, le B. d. C.  
lance souvent des accusations contre moi.  
Sans doute, il m'y avait qu'une lieue d'y répondre.  
Mais l'attaque, parue dans le n° du 12 février  
était beaucoup plus soignée, plus me-  
chante, plus calomnieuse. Les éléments ont  
dû être fournis par les mêmes que j'ai  
déjà désignés - Le B. d. C. ne nommait pas  
mon nom, ni le lieu ni le fait se serait  
francé - mais d'après tout ce qu'il a déjà dit,  
il était facile de voir qu'il voulait parler de  
moi, et tous ceux qui connaissent les accu-  
sations d'accusés contre moi, ne s'y sont point

troupiés - en particulier Ch... mais je ne  
peux en dire davantage pour le moment.  
S'il y a Le B. d. C n'aurait-il pas aussi agi à  
l'instigation de certains de l'Administra. qui  
ont tout intérêt à faire du bruit sur le dossier  
autres pour éviter qu'on ne parle trop d'eux et  
pour se disculper eux mêmes de certaines plaintes  
formulées contre eux... Goa et Mbindjira  
seront sûrement interrogés sur ce sujet...  
S'il pouvait être prouvé juridiquement que  
Le B. d. C - a voulu personnellement me mettre  
en cause - ce serait une bonne occasion de  
lui en demander compte... Les articles amis  
où mon nom est cité sont là... Mais enfin,  
comme vous le dites, il faut être prudent - et  
par conséquent prendre patience.

De ce  
sont fait

Le P. Chabonier n'a pu que vous donner  
confirmation de la mauvaise nouvelle que je  
vous ai déjà signalée moi-même, il y a un  
certain temps. Le chef Bruanchot - et même  
son frère Dico, n'ont peut-être agi ainsi que  
par peur des menaces des Bariki et des protes-  
tants. Tout espoir n'est peut-être pas perdu  
de les voir revenir à la vraie religion. Il ne faut



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

pas trop compter sur Dico, qui  
voudrait bien être l'ami et des catho-  
liques et des protestants. Autrefois  
un certain nombre d'indigènes de  
cet endroit n'ont pas voulu se  
faire protestants, peut-être ne le voudront-ils  
pas davantage maintenant. - Si Goa et  
Kamstinine seraient convertis, il y a bien  
des chances que leur influence nous ramè-  
ne nos anciens calédoniens. Parmi les  
Ouangs, il y en avait un certain nombre  
qui était resté protestants. Les autres, réfugiés  
avec ces derniers, dans une tribu protestante,  
sous un chef très militant, peu instruit  
comment le seraient-ils? ils sont si loin et  
leur village si difficile d'accès) n'aurait  
pas osé assister à la parole et aux discus-  
sions de ce chef.

Hottier, Kamboua

J'ai dû interrompre cette lettre pour  
recevoir la visite du chef Hattone, de Kamboua.  
Il se plaint fortement des dénominations  
calomnieuses contre lui portées par le chef  
Kariat du Bas-Kamboua - protestant, réfugié  
à Larvae - sur la rive de Waïome, sur un

terrain dépendant des chefs de Waïome.  
Je vous ai déjà parlé de ce chef dans ma  
dernière lettre. Donc Karéat accusait  
Hattine de s'être saisi, lui aussi, dans  
la boue - et Ch. a fait subir un  
interrogatoire en règle à Hattine, refusant  
de croire ce dernier, alors qu'il dormait  
toute confiance à Karéat, qui passe cepen-  
dant, dans toute la région, comme un  
homme vindicatif, dénonçant porteur  
plaintes calomnieuses contre les uns et les  
autres. Hattine a affirmé qu'il était  
allé trouver M. Metzloff pour lui deman-  
der de l'aider, de parler au Gouverneur,  
aux gendarmes. C'est vrai, Alfred Hattine  
me l'avait dit, il y a longtemps déjà - ils  
s'étaient allés ensemble chez M. Metzloff  
pour lui demander d'être payés pour  
les travaux effectués pour faire les  
barrières entourant les terrains loués aux  
les indigènes à cet élever - Peut-être me  
faudra-t-il revenir sur ce sujet, un de ces  
jours, si besoin est - Hattine est donc forte-  
ment mécontent de Karéat et semble se

rapprocher de nous définitivement; jamais  
aujourd'hui, il ne s'était pas prononcé  
d'une manière aussi forte - J'ai promis  
à Hattine d'aller les voir dès que cela  
me serait possible - Hattine m'a confirmé  
la belle conduite de Karnotimou - et  
dit qu'ils n'ont pas voulu que les  
rebelles viennent chez eux parce que les  
et indigènes de Kouba obéissent au Père -  
Hattine m'a dit que Mindhia, Gon et  
Karnotimou, <sup>et lui</sup>, en parlant de l'arri-  
vée des rebelles à Yendanite, ont pleine-  
ment confirmé ce que je vous ai dit plus  
haut à ce sujet - Ils disent même que les  
rebelles ne sont venus à Yendanite qu'au  
moment du départ de Hienghine de M<sup>le</sup>  
Gouverneur, après l'attaque des Hovouloa  
du 28 Dec 1890. - Tout cela me permet  
trait donc de soutenir que j'ai toujours  
bien dit la vérité objective et que je n'ai  
rien à retrancher de ce que j'ai dit, malgré  
les contradictions éprouvées de la part de  
certains - J'attends avec le retour de  
Joseph pour avoir pleine confirmation de ce fait.

— A la nuit, Joseph est enfin de retour.  
Je vais encore essayer de résumer ce qu'il  
vient de me dire. Tout d'abord Meindhia  
maintient ce qu'il a déjà dit - Son récit  
cependant laisse ne donne qu'une expli-  
cation des casés - des rebelles parait-il - près  
de Yendanite - Cependant on peut croire que  
ces casés n'auraient pas suffi à loger tous  
les rebelles, n'auraient-elles abrité qu'un  
certain nombre d'entre eux, les Pouépi et  
les Louia? - De son côté, Kamolouin main-  
tient aussi ses premières déclarations - et y au-  
rait-il eu une faute commise par Goa, et  
ne peut guère douter de la bonne foi de  
son fils. C'est parce qu'il a, d'accord  
avec <sup>Kamolouin</sup> Hattine et Meindhia, dit aux rebelles  
de retourner chez eux, que Noël a été tué  
et ses partisans tués, pris, dispersés ou se  
sont rendus - Au sujet de Goa, il est bon  
d'être prudent et de penser que les rumeurs  
dont j'ai parlé plus haut ne sont peut-être  
pas dénuées de tout fondement. Le chef Poué-  
pi a voulu savoir ce qui s'était passé, et qui  
avait motivé la rébellion des Wan-Kouth et des



24  
M<sup>e</sup>. Hava et savoir pourquoi les  
rebelles avaient isolé son tabou,  
dont il a été parlé beaucoup antérieu-  
rement.  
Vicariat Apostolique. Il a interrogé séparément les  
DE LA  
Nouvelle Calédonie hommes de Wan-Kouth - M<sup>e</sup>. Hava,

— Gendo et Yendanite - Des hommes  
et chefs de ces dernières tribus, il n'a rien pu  
apprendre que nous ne connaissions déjà.  
Les Yendanites ne se sont sauvés qu'après l'  
attaque du 28 sur ce village; après avoir  
suivi les traces des rebelles, ils n'ont pu  
trouver ces derniers, mais ont attaqué deux  
hommes de Yendanite même, etc.

Les Wan-Kouth et les M<sup>e</sup>. Hava ont tous  
déclaré qu'ils avaient <sup>été</sup> invités par M<sup>e</sup>.  
à se sauver - M<sup>e</sup>. serait venu lui-même,  
avant l'attaque des soldats, leur annoncer  
cette attaque, leur conseiller de se sauver,  
+ affirmé que lui-même, après avoir conduit <sup>par</sup> face  
les soldats, irait les rejoindre avec ses hommes.  
Au sujet de leur arrivée à Yendanite, ils  
déclareront que Goa, pendant qu'ils étaient  
Wan-Kouth, Hava, Hava  
encore sur les côtes, leur avait envoyé un  
émisnaire natif à un Chilith - c'est-à-dire

\* Kamolouin ne m'a pas parlé de cette ruse de M<sup>e</sup>.

Baniam signe qu'ils pouvaient venir à  
Yendante, puis à Karatli - peu après  
il serait allé les trouver lui-même, porteur  
d'un khilikh et d'un cor, signe qu'ils  
travaieraient près de lui, sur ses terrains,  
aide, protection et vivres. Karatli aurait  
fait des difficultés de descendre sur Hienghin  
~~à cause de son ennemi appelé Karatli~~  
à cause du tabac de Dori, mais il aurait  
cédé ensuite aux instances de Dori Goa. -  
Vous n'aurez qu'à demander que cela vous  
plaira, aurait dit Goa à Karatli et à ses  
hommes. On voit qu'il n'est pas question de  
Noël et ce langage aurait été tenu près de  
Yendante, en l'absence de Meindhia. Les  
Wan-Kouth ne parlent-ils pas ainsi par  
vengeance contre Goa - Quand ce dernier  
aurait-il prononcé de telles paroles? je n'ai  
pu l'établir. On se souvient que  
lorsque les soldats sont descendus à Yendante,  
le dimanche 2 Dec. Goa était chez lui -  
Meindhia et Lilibion ont été arrêtés par un  
sergent, près de chez M<sup>r</sup> Garnier, quand ils  
montaient chez lui - le mercredi 5, Goa était  
chez lui - les 6 et 7, il partait avec ses hom-

506  
dec 9?

à la recherche de Meindhia - S'il y a eu  
conflit avec les rebelles, ce serait  
sans doute à ce moment, comme semblait  
le faire croire certains indiens - Goa aurait  
agi ainsi par pique de ne voir les soldats  
chez lui et colico de ce qui s'était passé  
auparavant à Yendante. Dès le 8, Goa  
aurait rejoint son fils à Koulva - Que faut-il  
croire?... Les Wan-Kouth, etc. affirment que  
les bandes ont donné leur parole de rejeter  
<sup>de Noël se</sup>  
sur Karatli toute la responsabilité de  
meurtre de Cyrassin et cependant eux-mêmes,  
ils n'ont point quitté leur tribu. Voilà, en  
résumé ce que Dori a raconté à Joseph.

- Mais les enfants, Meindhia et Philomena  
n'ont pas les envoyer à l'école, car ils  
ont peur de parler à Dori, et peur de la  
parole de ce chef. Leur descendant de sorte  
des limites à eux assignés de conseil avec  
l'autorité.

Je m'enure, Monsieur, de cette longue  
lettre faite par à coups, à balons rompus.  
Je pensais à ne vous adresser qu'une lettre

avez eue et voila si mes informations  
de ce jour m'ont conduit. Je vous prie  
de m'excuser si je vous communique  
telles quelles ces informations.

Veuillez agréer je vous prie Monseigneur  
l'expression de mes sentiments de profond  
respect et d'entière obéissance avec lesquels  
je suis de Votre Grandeur  
le tout dévoué serviteur.

Mourad

La semaine dernière vers le 14 j'ai eu  
pendant trois jours la visite du P. Chalon  
don, je ne vous en parle pas car je  
pense qu'il vous en parlera lui-même.

Hionghone 2 Février 1918



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Je n'ai rien à vous signaler  
de bien nouveau depuis ma dernière  
lettre. Les indigènes de Wan North, de  
Kawatch, de Yendamite ont dû débarquer  
à Nouméa, dans la journée de mercredi.  
Peut-être vous aura-t-il été possible  
d'avoir des nouvelles. Tous ces indigènes  
auront été sans doute déjà interrogés - Quels  
sont leurs moyens de défense, je ne le sais  
pas encore au juste. Serait-il impossible,  
si c'est nécessaire ou même utile, de les  
faire assister par un homme de loi. Les  
réponses nécessaires pour cela seront, d'une  
manière ou de l'autre, remboursées par les  
intéressés. Il paraît probable qu'en peu  
de jours on sera en mesure de faire parler et



et qui'on sera prêt à interpréter au pire  
leurs déclarations - Seul être. Jean de S.L.  
pourra-t-il être utile. ? -

Il paraît que le Gouverneur par l'en-  
tremise de M. Balet, géomètre ne demandait  
que Moindhia et Goa et seulement quelques  
uns de leurs sujets. Après palabre, ils ont  
voulu tous partir à Mournea. <sup>à leur affaire.</sup> Quelques  
hommes de Goa, après dans la même  
sardient rejoindre, eux aussi, Mournea, par  
prochain courrier.

Mournea est toujours intouchable. Est-il mort?  
Est-il vivant. On ne sait.

Le petit chef Chy, de Fouepai, s'est  
rendu lui aussi à Voh. Il a dû être em-  
barqué pour Mournea. En un sens, tant  
mieux - car il sera à même de fournir  
bien des renseignements - car si les rebelles  
se sont installés dans la région de Gondanite,  
il a dû être un des premiers à s'y cacher. car  
son père, ou son oncle, Thanoé, ancien chef de  
Fouepai, <sup>noté</sup> réfugiés à Gondanite, ses 6 enfants  
ce Chy nous a beaucoup nuï; son cas est  
d'ailleurs très grave; - il est protestant.

après l'attaque des rebelles sur le poste  
de Fouepai - De plus, Chy pourra  
s'expliquer sur les menaces proférées contre  
lui, contre les Yendouites, les Kavalah, par  
les Baribis et les protestants de la région  
(de Voh. - la question qui n'avait pas de  
rien à dire. -  
tout été mise au clair lors du fameux  
palabre Fourcade avec les chefs - à Hienghène.

- A mon avis, on peut donner comme  
explication de la rédaction de l'article  
Legras contre moi. n° du 12 janvier - ce qu'  
on lit dans le n° du B. d. C. du 19 janvier  
page 9. 2° colonne - vers le milieu -

D'après les rumeurs qui m'étaient parvenues, ceux  
qui auraient surtout renseignés Legras, qui  
auraient parlé à tout venant sur mon compte,  
à Mournea - seraient bien ceux dont je vous ai  
déjà parlé: M. M. Lapellerie - instituteur à Chygo-  
quent ami et secrétaire de M. F. - puis M.  
Dreuxne - en instituteur lui aussi - qui n'a pu  
recevoir nulle part et déblatère surtout contre ceux  
qui lui ont rendu service - puis M. Maillet -

grand ami de Lenhardt - puis le M. Gall.  
qui, à cette époque était à Nouméa. Ce sont  
sans doute là les principaux. Il peut y en  
avoir d'autres, l'esprit de parti aidant, et  
bien et le besoin d'une division pour certains....

Je vous prie, Monsieur,  
l'expression de mes sentiments de profond  
respect et d'entière obéissance avec lesquels  
je suis

de Votre Grandeur  
le tout dévoué serviteur  
Albercaud

Hionghone 9 Février 1918



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

J'ai bien reçu vos deux lettres  
des 30 janvier et 5 février. Je vous en  
remercie ainsi que des encouragements  
paternels que vous m'y donnez. C'est  
qu'en effet, après tant d'événements  
malheureux, alors qu'on a fait tout  
son possible pour essayer de les empê-  
cher, de les prévenir, on a le cœur tout  
meurtre, tout désolé - et on est si  
mal récompensé de tant d'efforts par  
l'ingratitude ou la méchanceté de  
certains! Enfin, je n'ai point travaillé  
pour avoir une misérable récompense  
mais pour essayer d'obtenir le bien  
religieux des âmes, et d'âmes encore bien  
saines... Je ne sais pas encore si le  
G<sup>e</sup> a fait parvenir quelque note au  
sujet des enfants des réfugiés chez Doui.

Comme les chefs ne sont plus là, je  
crois que les enfants ne préfèrent la  
liberté à l'école. On me dit que le  
chef Doui serait lui aussi monté  
à Moronia par ordre du Gouverneur,  
et qu'il va s'embarquer sur l'Imu,  
à son retour - Je ne sais encore exac-  
tement ce qu'il en est.

celui qui a mené toute la campagne  
contre moi - et par là-même toute  
Goa, Mindhia, peut-être même Doui,  
est M. F. Je le sais de source sûre.  
C'est F. qui a obligé le G. à déplacer  
le gendarme B. - qui a soutenu et  
plaidé la cause de Ch. auprès du G. et  
du Cap. de gendarmerie - Le M. F. a-t-il  
donc l'intention de se venger de son échec  
à H. - Une personne sûre qui tient le  
renseignement et d'une conversation surprenante  
entre Ch. et l'adjudant B. <sup>m'a dit</sup> que  
Ch. s'est vanté d'avoir obtenu son man-  
dant définitif à H. - Ça n'en fera pas rien  
certains, a dit Ch. - ça pourra peut-être

\* a la dernière heure - on me dit que Doui ne peut partir par le  
courrier car il est fatigué - il partirait donc par courrier malin.

même les faire pleurer... Si ce n'est  
pas là de la vantardise, mais la vérité,  
on peut s'attendre à ce que cet homme  
me cherche à moi-même aussi chienne  
sur chienne... Et cependant le G. avait  
bien promis de le faire déplacer - Ch. a  
même été nommé à Chio - mais dit-il,  
il a refusé ce poste et demandé à rester  
à Hionghone - Qu'y a-t-il de vrai dans  
la parole de ce garçon? - On me dit  
que Faget espère monter à H. par le  
courrier du 23 - mais ce n'est pas sûr.  
Je n'ai pas encore aperçu le compla-  
çant de M. B. nommé à La Foa.

Je n'ai pu avoir encore aucune nou-  
velle de Goa, ni de Mindhia - Quelques  
sujets de Goa, à la trémine du côté de  
Waïenne, vont être envoyés aussi à Moronia.

Par quelque communiqué vous avez  
dit, Monseigneur, apprendre la mort de  
Kaveat. La nouvelle est à peu près certaine.  
La mort doit remonter vers la fin de  
Décembre. Voici les détails connus. Vous

Le 30 ou 31 janvier des tagos de Tondo  
allant chercher des vires dans leur village,  
aperçurent 2 enfants qui, pris de peur,  
s'enfuirent. Ils réussirent à les faire  
venir. C'étaient deux fils de Kaveat, l'un,  
Doie - âgé de 10 à 12 ans - l'autre, Bamii, de  
8 à 10 ans. Depuis plus d'un mois, ils étaient  
à Tondo. Ils s'étaient, lors de la grande  
attaque du 16 Dec, sauvés avec leur père.  
En pleine brume, ils n'avaient rien à manger.  
Kaveat voulait les ramener et les menaçait.  
Très de peur qu'il ne leur fane un mauvais  
coup, car il parlait à tort et à travers (dans  
le délire sans doute), ils étaient sauvés.  
Kaveat avait été blessé d'une balle au  
coudé, il avait le bras très enflé, souffrait  
beaucoup et n'avait rien à manger. Les 2  
enfants ramenés à Uveaap furent interrogés,  
s'ils pourraient retrouver l'endroit où ils  
avaient quitté leur père. Ils dirent: que  
oui et qu'ils pourraient conduire les indigènes  
à cet endroit. Le lieutenant Gall, averti,  
organisa une expédition - composée de 15 soldats



et de 10 indigènes - C'était le  
lundi, 3 Février. Doie, l'aîné  
des fils de Kaveat conduisit les  
Vicariat Apodolique <sup>DE LA</sup> Nouvelle Calédonie jusqu'à l'endroit où il lui  
finaient composé <sup>(pour Kaveat)</sup> une couchette faite de  
feuilles. Très de à 50 mètres plus bas,  
près d'un ruisseau, les indigènes ne tardèrent  
pas à trouver un corps dont l'état de  
décomposition était très avancée, et impos-  
sible à identifier. On put seulement remar-  
quer que le bras avait brisé vers le coude et  
un os d'os <sup>se</sup> détacha aussi. Le squelette  
c'était presque un squelette, paraissait être  
celui d'un homme grand - or Kaveat  
était grand de taille - Le tête reposait  
contre le tronc d'un arbre, le corps était  
étendu, les bras légèrement ramonés sur  
la poitrine vers la tête - L'enfant Doie  
affirma que c'était bien le corps de  
Kaveat... Depuis qu'elles ont connu cette  
nouvelle, les femmes de Wan-Kath <sup>ploum</sup>  
Kaveat. Ainsi donc serait mort ce chef  
peu après le départ de ses enfants, seul

en pleine brousse, dans un endroit  
presqu' inaccessible - sur le versant d'une  
montagne dont le versant opposé surplom-  
be le village de Carnac - H<sup>le</sup> Maïome.

La dernière pensée de ce Kavat aua-  
t-elle été élevée vers Dieu. ~~Plaise-t-~~  
il s'être rappelé les paroles que je lui  
disais dans notre dernière entretien!

Est-il mort coupable - ou innocent du  
sang de Gyasim? Il a emprunté son  
sweat dans la tombe. Mais à ma connais-  
sance, les gens de Wan. Kouth et de M<sup>le</sup>.  
Hava n'ont rien dit qui puisse faire  
croire à sa culpabilité - S'il a été cou-  
pable, il a eu des complices - et ceux-ci  
ou accusés ou soupçonnés seront bien  
obligés de se défendre et on finira peut-  
être par connaître la vérité.

Le D<sup>r</sup> Faulet a été nommé officiel-  
lement chef du Service de Santé aux M<sup>le</sup>  
Hebides. Il part par ce courrier - Son  
successeur est arrivé. Mais il paraît  
aussi que la tierce personne, M<sup>le</sup> <sup>de</sup> <sup>la</sup> <sup>question</sup>

serait aussi arrivée - du moins elle  
s'était annoncée de Canala.

Vous avez appris peut-être que depuis  
le 28 janvier, Jérôme est père d'un  
garçon. Il désirait tant avoir un garçon.  
Aussi, c'est vous dire combien il est con-  
tent.

Le P. Dagob est toujours dans le même  
état, plutôt s'aggravant même. Il a  
renoncé à faire le bien d'école qu'il  
faisait aux garçons, la marche semble  
devenir plus pénible, l'oppression est plus  
constante.

Je ne suis guère satisfait de Ouare, ces temps-ci.  
Je laisse un peu passer l'orage - au physi-  
que et au moral. - Il s'introduit parmi  
tous les indigènes un abus - celui du jeu à  
la trappe - qui rend de plus en plus  
difficile de faire sérieusement le catéchis-  
me. Il faudrait de sérieuses mesures de  
police pour remédier à ce nouvel abus.  
Les japonais, nombreux - vont de tribu  
en tribu - organiser ce jeu. Tous les indi-  
gènes y courent - au moins pour voir.

La gendarmerie ferme les yeux. de même aussi ferme-t-elles les yeux si des tanyos boivent avec des soldats. comme le dimanche - 3 fev. ai Doui lui-même avec d'autres buvait à Paria, chez les japonais - quand Ch. est passé sans rien dire à personne. Ah! s'ils avaient eu un vermouth dans le store de S.!!!

J'ai hâte, dès que je le pourrai d'aller voir à Kawatah dans quel état sont la maison de prières, ma case, mes affaires que j'ai laissées (conscience etc) les plantations. Je sais déjà que certain sergent, assez religieux cependant, me dit on - a une bien faire de prendre comme souvenir - une petite statue de St Pierre, appartenant à <sup>si. Je ne sais?</sup> ~~sième.~~ Je pense qu'il me la rendra.

Veuillez agréer, je vous prie, Monseigneur, mes sentiments de profond respect et d'entière obéissance avec lesquels je suis

de Votre Grandeur  
le tout dévoué serviteur

Muraw

Nianghane 14 Mars 1918



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Ma lettre datée du 22 Février n'a pu vous arriver que le 8 Mars parce que l'embarcation chargée de la porter à l'ord n'a pu quitter le courrier et les indigènes n'ont pu la déposer à la poste qu'après le départ de la balonnière de la poste. La mer, ce jour-là était démontée... Le portier M<sup>r</sup> Robert, est un homme consciencieux, avec lequel nous en sommes en très bons termes et j'ai confiance en lui - il m'a d'ailleurs averti lui-même du retard de mon courrier...

Comment votre carte datée du 25  
Février, ne m'est-elle arrivée que par  
le courrier de terre du 6 Mars? Je n'en sais  
rien - La date de départ de Nouméa est  
du 22 - D'autre part vos lettres des

6 et 9 Mars me sont arrivées le même  
jour, l'une le matin, l'autre, le soir.  
Tout cela vous explique et abad que  
l'ordre donne et envoyer la P.F.M.D.  
par le courrier à Hornsea, donnait  
occasion d'un départ vraiment précipité,  
sans qu'on ait pu prendre des mesures  
pour remplacer, et une certaine manière,  
cette P.F.M. à qui incombent à peu près  
tout le travail et une grande charge  
de l'école. — Au reçu de votre carte, le  
6, j'avais communiqué à Dorothee votre  
déxi. Comme un retard de 15 jours  
dans les soins à lui donner, à propos de  
sa maladie, ne semblait pas devoir avoir  
des conséquences sérieuses, nous étions  
convenus qu'elle partirait vers la fin du  
mois — et au commencement d'Avril — et  
qu'en attendant elle continuerait à  
faire les remèdes indiqués par le D.  
Vos ordres des 6 et 9 Mars venaient boule-  
verser nos plans et nous prenaient à  
l'improviste — et c'est tant qu'en fait de

linges d'église, tout était à préparer pour  
Pâques — Il paraît nécessaire qu'elle  
aille à Hornsea recevoir des soins mé-  
dicaux, mais les recevoir 8 jours plus tôt  
ou 8 jours plus tard, ne semble pas avoir  
grande importance car l'état de la  
maladie se maintient stationnaire...  
De plus aussi, nous avons par ici,  
un très mauvais temps. Le vent d'Est  
souffle très fort, la mer est démontée.  
Hier, l'Annie n'a pu débarquer les  
marchandises; après avoir à la hâte et  
difficilement envoyé le courrier, il est  
reparti aussitôt. Donc demain, au  
retour, l'embarquement de D. serait  
plus problématique — ou le voyage très  
mauvais — De plus encore, je vais faire  
un nouvel effort auprès de David pour  
le décider à envoyer les filles — et lui  
faire part de votre lettre. Si les filles  
viennent à l'école, l'absence de Dorothee  
sera des plus préjudiciables...  
Toutes ces raisons réunies m'ont décidé

à vous envoyer le télégramme que vous  
avez dû recevoir le 14, dans la malinée.  
Si donc réponse négative n'est pas donnée,  
Docteur ne partira que par le prochain  
courrier.

Quant à l'avis de me préparer à aller  
au second navire, il m'a causé de graves  
affectations. Si je n'ai le temps de vous  
l'exprimer aujourd'hui, je vous enverrai  
ma lettre par prochain courrier de terre.

Les 6 indigènes dont je vous ai parlé  
dans ma dernière lettre et qui sont  
appelés à Naumia soit comme témoins,  
soit comme inculpés, n'ont pu être  
embarqués lors du retour de l'Imu, le  
28. Ils le seront sans doute, si possible,  
par le retour de ce courrier. On m'a <sup>rapporté</sup>  
que Gall. le lieutenant - aurait de  
concert avec Ch. « cuisinier » tout et plus  
le nommé Boucaouphane - de Wondik (  
Wondik) pour en tenir des renseigne-  
ments sur mon compte - <sup>et plutôt contre moi</sup> et que B. en  
aurait fourni plusieurs - V. g. qu'il m'



aurait tenu au courant de tout  
ce qui se tramait à Tendo - qu'  
il était venu souventes fois chez  
Vicariat Apostolique moi - etc. (Tout cela, d'après  
DE LA  
Nouvelle Calédonie les paroles mêmes de M. Gall.  
en présence de D. Moir et de S. - qui me  
les a rapportées - car ce dernier, en me  
défendant les catholiques, avait eu une  
vive discussion avec M. Gall. - je n'attache  
pas très grande importance à tout cela -  
mais il est bon de se tenir pour averti.  
Depuis 3 ans au moins B. n'a pas  
mis les pieds chez moi - car il était enga-  
gé du côté de Voh. Depuis son retour,  
à je l'ai vu une fois à Gendarmité le 25  
Août, le 2 Décembre <sup>à Tendo. Hamette</sup>, grâce à M. Gall.  
qui m'a appelé pour le reconnaître -  
le 18 Février, à Wondik même, sur le  
rivage - où je lui ai causé une demi-  
heure - et le 22, près de chez moi, quand  
il se rendait à la prison.... Aussi pour en  
obtenir des renseignements contre moi, M.  
Gall. a dit "joliment bien le cuisinier".  
Tout cela fait comprendre l'animosité de



certains. — Je crois que les Boides  
sont remontés chez eux avec grand plaisir  
des gens de Utopia, car déjà les protestants  
leur chantaient noie — Le mauvais temps  
continuuel a empêché Jérôme d'aller  
voir les plantations. — J'ai bien dû vous  
dire qu'un poste de soldats a été établi  
en haut de Boids. Un autre poste a été  
établi, plus haut que Tarnate, à Cisanita.

Je désire beaucoup que le P. Cha.  
Landon ait raison en nommant les 2  
assassins de Gramin — et celui de Papin  
et de M<sup>me</sup> Gramin. Mais il y a bien des  
raisons de craindre que Martat ne les ait  
accompagnés! Tant mieux cependant  
s'il n'avait fait que les suivre de loin  
et contraindre, pour ainsi dire, par la  
crainte des vrais rebelles!

Veuillez agréer, je vous prie Mon-  
seigneur, l'expression de mon profond  
respect et de mon obéissante dévotion  
avec lesquels je suis de

Votre Grandeur  
le tout dévoué serviteur  
M. Curran

Hionghone 16 Mars 1918.

Monseigneur,

Comme je n'ai point reçu de réponse  
à mon télégramme du 15, Dorothee ne  
s'est pas embarquée. Le vent devient  
plus fort, et la mer plus mauvaise.  
Le vent pour le moment est au  
N. N. E. Espérons qu'il ne tourne  
pas en cyclone, sinon l'église pourrait  
bien être désemparée de ses toles en cuivre.  
Les indigènes malgré toutes mes recom-  
mandations, ne se hâtent pas de venir  
en paille leur église — ils remettent ce  
travail après Pâques — ils emploient des  
réponses dilatoires quand on leur parle  
de ce travail. Je crois plutôt qu'ils ont  
honte de venir en paille — surtout après  
certaines paroles dites par le chef Doui...  
Après Pâques, je vais essayer de les retenir...  
Il est avis qu'ils voudront faire la paille eux-  
mêmes.

Des 6 prisonniers de Hioungheïe, un seul est parti pour Maumica, le petit chef de Ulongship (Uondik) Pamaoukous. Il est donc bon de se rappeler ce que je vous ai dit à son sujet - pour le cas échéant.

Douï m'a fait dire qu'il viendrait à Waro pour la S<sup>t</sup> Joseph - la fête patronale de sa chapelle. Je profiterai de l'occasion pour lui parler.

J'ai entendu dire que des indigènes de Wan-Kouth envoie prisonniers auraient déclaré avoir vu les rebelles - qui étaient venus d'abad à Wan-Kouth voir le chef - jusqu'à M<sup>e</sup> Hava où ils auraient assisté au meeting de Grasine, etc - pour obéir aux ordres donnés. - Veuillez agréer, je vous prie, Monseigneur, l'expression de mes sentiments de profond respect et d'entière dévotion avec lesquels je suis

de Votre Grandeur  
le tout dévoué serviteur  
M<sup>e</sup> Hava

22



Mission Hioungheïe

16 Mars 1918.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Il n'est pas sans surprise que j'ai lu l'avis que vous me donnez de me préparer à aller au second noviciat, sauf empêchement venant d'une nouvelle mobilisation.

Monseigneur, si vous voulez bien me le permettre - et je vous prie de ne point vous en formaliser, je vous exprimerai certaines réflexions que cette décision me suggère.

Je ne sais quels seront les événements futurs et je n'ai certes point la prétention de vous prier de modifier votre décision, mais c'est pour moi un devoir de vous dire ce que je pense et de léguer mes responsabilités.

Je suis tout d'abad assez étourdi de n'être avorté d'être prêt à partir pour Sydney que bien peu de temps avant le moment même de ce voyage. Il me paraît

très difficile de mettre tout en ordre - du côté spirituel, j'entends, en un laps de temps si court - sans cette mission si vaste, si difficile, qui oblige à des déplacements nombreux et prolongés, combinés cependant avec le temps et les soins nécessaires à donner à la résidence principale. Je reviendrais un peu plus loin sur ce sujet.

Vous vous rappelez, Monseigneur, ce que j'ai déjà eu l'occasion de vous dire en réponse à certaines de vos lettres, et l'un d'entre eux surtout, à propos de mes dispositions personnelles au sujet de ce second vicariat. Elles n'ont point variées, bien que, peut-être, vous ayez pu juger qu'elles auraient été émises d'une manière un peu ~~un peu~~ plus sérieuse. - Il n'en était pas ainsi.

Peut-être écrites hâtivement, ~~currente calamo~~, elles ne sont que l'expression d'une pensée bien réfléchie et qui a toujours été la même.

Je serai toujours si possible - voué à l'œuvre des missions, ~~si possible~~ - quoiqu'il m'en coûte, selon les règles du droit et des obligations

sacerdotales - quantum permittit fragilitas humana. Cela, je l'ai dit à mes supérieures - ~~et~~ devant mon peur d'entraîner pour les autres obligations religieuses, j'ai posé comme sine qua non, la condition ci-dessus, ~~et~~ avec intention d'observer de mon mieux les qualités de la vie mariale, je n'ai pas eu et je n'ai pas l'intention de m'engager davantage: Ceci dit <sup>vous</sup> confidentiellement à vous-même, quand bien même ce serait vrai - pour vous une raison de plus de m'envoyer à ce second vicariat dont d'ailleurs j'ai déjà de beaucoup dépassé l'âge - et ce - pour des motifs que la Providence a réglés et dont j'accepte encore pleinement les décisions et la direction.

Voici encore, Monseigneur, d'autres motifs tirés de considérations qui me paraissent très sérieuses - et pour certains, je ne pourrai passer outre que par obéissance.

Vous savez quelle situation m'est faite, ici surtout - car, vue de loin, elle peut paraître moins grave - à la suite des évènements

ments de 1912 et dont les conséquences se font encore sentir. Je n'ai point à les redire. Mais, pour le moment, mon départ de Hiogo serait considéré presque par tous - par les bons et les mauvais comme une désapprobation de mes actes, comme une fuite ou comme une diversion pour éviter les responsabilités. Or, je ne crains pas - bien au contraire - de prendre la responsabilité de mes actes, (actes qui d'ailleurs ont tous été soumis à votre contrôle). Mon départ pour Sydney serait considéré par les mauvais comme une désapprobation de ces actes, comme une fuite imposée pour éviter de plus grands maux, comme une rétractation pour eux; quant aux bons, à ceux qui m'ont soutenus, ils seraient, au moins, désorientés, et comprendraient difficilement le motif de mon absence, même momentanée, alors que beaucoup d'affaires sont en cours. Moi-même, devant une pareille situation, je ne pourrais que difficilement aussi me croire non atteint dans ma considération et mon honneur et bien que j'en connaisse



les motifs, je serai profondément blessé au cœur par cette décision.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

5  
- Du côté des indigènes, j'ose dire que l'impression serait la même. Ils savent ce que j'ai fait, ils m'en approuvent sans doute, mais ils ont entendu et entendront parler les blancs au moins certains, ils ont vu peut-être des déceptions et une impression fâcheuse et durable peut en résulter contre moi.

Mon voyage à Sydney, en cette période si troublée, n'achèvera-t-il pas de désorienter certaines tribus - qui ne se confieront pas si tôt à un Père étranger? et se voyant abandonnées de nous que se tourneront-elles? C'est ma impatience que j'attends le moment favorable pour les visiter, les encourager, les ramener. Pour les protestants, ils lèveront davantage la tête, car dans toutes ces histoires d'immigration, les indigènes voient plutôt une lutte intestine entre catholiques et protestants.

Ah! certes, je ne me vois pas indispensable.  
Un autre missionnaire fera sans doute  
beaucoup mieux que moi - et c'est pourquoi  
j'ai reclame bien souvent l'aide et l'on  
confie, quitte à lui abandonner même  
le centre de la mission et à me réserver à  
moi-même les courses sans les tribus  
lointaines. Le P. Dajod ne peut remplir  
ce rôle: vieux, impotent, usé, presque  
aveugle, on peut dire de lui: *paruum  
pro nihilo reputatus*; même la célé-  
bration de la messe ici, lui est très pénible.  
On craint toujours quelque chute, surtout  
quand il est seul pour donner la commu-  
nion. Il est d'ailleurs peu au courant des  
choses de la mission, car il n'a jamais pu  
(1) ou voulu s'en occuper. Il ne sera pas à  
même de confesser dans la langue indigène.  
Depuis longtemps, il n'a presque pas fait  
d'école et depuis près de deux <sup>mois</sup>, il ne la fait  
plus et ce soin m'incombe. Je ne voudrai  
pas dire que sa maladie le rend pénible  
et qu'il faut une réelle patience pour  
vivre avec lui.

(1) Le P. M<sup>d</sup> le tenait à l'écart; D<sup>d</sup> en souffrait  
beaucoup.

J'ai dit plus haut que le départ pour  
Sydney était bien précipité pour me  
permettre de tout mettre en ordre quant à  
ce qui regarde le côté spirituel. En effet,  
je n'ai pas encore fait faire leurs ~~propres~~  
devoirs particuliers à mes catholiques: l'explication  
m'ayant appris que les indigènes ne veulent  
remplir ce devoir qu'aux environs mêmes  
de Pâques, plutôt après. Le mauvais temps  
prolongé m'a empêché d'aller à Uteap-  
ou je n'ai pas de case à moi. Il m'aurait  
été difficile de réunir mon monde. Je se jour  
si à Pâques, je serai retenu à la mission.  
Après Pâques, j'aurai à visiter Uaième où  
je pensais pouvoir faire un baptême de  
5 à 6 vieux et vieilles que je crains de voir  
mourir sans baptême et il me faudrait donc  
y séjourner au moins 8 jours. Petit à petit,  
je tâche de ramener les gens de Doui et de  
profiter de la construction de sa chapelle pour  
essayer de remettre dans la bonne voie ces  
gens qui ont toujours vécu plus en païens  
qu'en chrétiens - Je ne parle pas des incir-

à faire à Kolba ai je suis attendu, ni  
des courses à faire à Bendo, Kawath - Gende  
nile - et à Ouango - quand les indigènes  
de Goa et Minshia seront revenus, s'ils  
doivent revenir bientôt. C'est donc, me  
semble-t-il, juste au moment ai ma  
présence devient le plus nécessaire que je  
suis obligé de partir pour faire à Sydney  
un séjour d'au moins 6 mois - auquel  
je ne tiens guère - M'y reposer un peu,  
me dites-vous Monseigneur. Je ne puis que  
vous remercier de cette intention, Monseigneur,  
mais je me porte déjà mieux, depuis ces 3  
mois de presque repos, et j'ai plus souffert  
moralement que physiquement. Le repos  
me sera plus nuisible qu'utile, j'ai besoin  
pour ma santé, de ces courses et je me porte  
mieux généralement dans mes voyages qu'à  
dans mes séjours à la résidence même -  
Je ne sais, Monseigneur, ce que vous  
pourrez penser de cette lettre, écrite fran-  
chement - très franchement peut-être.

Je n'ai pu tout dire pour ne pas être trop long.

9  
- Il y aura peut-être des ambiguïtés - je vous  
prie de m'en excuser - et de les interpréter  
dans un sens favorable, sur ma bonne  
volonté qui n'a <sup>jamais</sup> fait défaut.

Les diverses réflexions que j'ai jugé néces-  
saire de vous soumettre, bien que vous  
les connaissiez - au moins, en partie, vous  
inclineront-elles à juger utile de différer encore  
l'époque de mon second voyage? Je ne  
sais. Mais les raisons, données plus haut -  
certaines surtout, si elles ne m'empêche-  
raient pas d'obéir, n'en restent pas moins  
pour moi, même très sérieuses. C'était  
un devoir pour moi de vous les exposer -  
pour dégager toute ma responsabilité et  
pour éviter motifs des décisions futures.

Je vous prie, Monseigneur, de m'  
excuser de la trop grande liberté que j'ai  
osé prendre dans cette lettre à votre égard  
et de ma trop grande franchise. Elles ne  
sont motivées que par l'assurance que  
j'ai de toujours trouver en vous un Père  
et un Souverain et je vous prie d'acquies-  
cer mes meilleurs sentiments de respect et d'affection.

Monsieur



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Hionghéne 13 avril 1918.

Monseigneur,

A la réception de votre télégramme le 10 à 1<sup>h</sup>. du soir, j'étais presque prêt à embarquer, le train étant alors arrivé pour 5<sup>h</sup>. Je ne vous dirai pas que tous les indigènes réunis près de la Mission pour me saluer au moment du départ, ont été contents du contre-ordre revonue.... Quant à moi-même ce n'est que partie remise - dont je profiterai pour aller la nuit visite des villages de la Hionghéne et permettre aux catholiques qui n'ont pas encore fait leur devoir pénal de le remplir, s'ils le désirent. Mais vous le dirai-je, Monseigneur, ce matin à mon départ on a permis de constater déjà

de voir et surtout de audite la  
vérité de ce que je vous disais dans  
ma lettre. Certains - que je ne souge  
pas autrement, se sont empressés de  
dire que "ce départ précipité a lieu  
par ordre du Gouverneur, en blâme  
de ma conduite lors des récents évé-  
nements canaques, etc. etc... et cepen-  
dant ces gens n'ont connu l'annonce  
de mon départ qu'au moment même,  
si je puis dire... Le nata Mbivva, qui  
lui aussi devait partir, est resté...

Je ne veux rien ajouter de plus à cela.

Je dois, Monseigneur, vous signaler  
sans plus de retard que toutes les  
plantations d'ignames surtout - ont  
été arrachées ou détruites à Tendo-  
chez Goa - Le même fait s'est produit  
à Tendo même, mais j'ai moins à  
insister pour la protection de ces indigènes,  
qui ne sont pas des notables - à Hânette,  
chez Goa - tous les champs d'ignames -  
et Dieu sait, s'il y avait de grands, beaux

et nombreux champs d'ignames. Le  
Taros, etc - Jérôme Oute est monté  
chez lui, le 3 Avril, il a constaté que  
son champ d'ignames avait été arraché  
depuis 2 ou 3 jours, tout au plus - et les  
taros abimés ou arrachés, beaucoup  
d'ignames arrachées, coupées en 2 ou 3  
morceaux et laissées sur place. Je ne  
parle pas des manioc, ni des bananes  
enlevés. Je ne parle pas du café  
recolté - très abondant en cet endroit.  
Jérôme pouvait avoir environ 100 de Kops en  
parke - Kamotiniin Shilimor pouvait  
en avoir de 200 à 300 Kgs. - Case - parent  
de Kamotiniin, en avait plus encore. Qui  
a ramassé ce café? D'après ce qui m'a  
été dit par un grade, les soldats du poste  
de Tendo ont noté le jour et l'heure  
où M<sup>me</sup> Garnier et sa fille sont montés  
cueillir du café. Les soldats et les indi-  
gènes de Tendo ont-ils cueilli eux-mêmes?  
Je n'en ai pas de preuve - J'ai dit à  
Jérôme d'avertir le chef Doui, de puis



celui-ci se faire une enquête et d'en  
avertir la gendarmerie - J'oubliais de  
dire que tout a été pillé dans la case  
de Jérôme: livres - tableaux de lectures,  
ardoises - cornettes, caverettes, etc. tout  
a été enlevé. Est-ce cela ce qu'a voulu dire  
M<sup>r</sup> le G<sup>l</sup>? dans un télégramme à moi adressé,  
n<sup>o</sup>: 668: disant que « notre action n'est nullé-  
ment dirigée contre habitants paisibles  
dont personnes et biens seront non seulement  
A respectés mais protégés par nos troupes.

En attendant Jérôme fait une perte  
assez considérable, il n'a presque plus de  
vires et sera lourdement à notre charge.

La gendarmerie, je crois, a bien été avertie  
mais je n'ai entendu parler de rien...

Veuillez agréer, je vous prie, Monsi-  
gneur, l'expression de mes sentiments  
de profond respect et d'affection avec  
lesquels je suis de

Votre Grandeur

Le tout dévoué serviteur

M. M. M.

Hélas! ces primitifs ont refusé d'obéir à des  
ordres légitimes: que faire maintenant pour eux?



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Hieroglyphes le 29 Avril 1917

Monsieur,

Je ne puis plus laisser partir le P. M. M. sans  
vous envoyer un petit mot.

Je suis arrivé ici samedi soir, à cinq heures,  
après un voyage très fatigant par la mer.  
Et Poncefou, un autre de nos voisins de  
Houaitou, le mauvais bougre. Il venait de  
Hieroglyphes, où il a installé une note à  
Ouloupa. Il s'est bien gardé de me le dire;  
mais je me doutais qu'il venait de faire  
quelque mauvais coup. J'en avais le pressen-  
timent. C'est le bougre qui menace le troupeau  
car voilà le protestantisme à Tindo et à Ouigou.  
Le bon Dieu veut sans doute me stimuler  
par cette menace. « Ecce lupus venit et rapit  
et dispergit oves. » Il va sans dire que je  
vais faire l'impossible pour enrayer le  
mouvement et faire le vide autour du note.

me servant pour cela de toutes les influences  
indigènes. Tant je pourrai le poser.

En arrivant j'ai mis toute la mission sous  
la protection du Sacré Coeur, et le lendemain  
j'ai célébré la messe en son honneur pour la  
lui consacrer, lui promettant de l'entretenir dans  
chaque famille petit à petit, à mesure que  
nous pourrions du travail.

Par les renseignements donnés par le P. Allard  
j'ai eu la grandeur de la tâche, et du moins  
je la mesure. L'acquisition quotidienne me  
révélera d'autres difficultés; puisse-je être assez  
énergique et zélé pour y faire face, malgré  
la pénurie d'ouvriers indigènes.

De Hémédia à Hérophonie, j'ai voyagé avec le chef  
Doui, qui venait de Hérouca. Lors nous fûmes  
connaissances, il dut venir demander quelques  
sacs de riz pour sa tribu. Ils sont en train  
de faire leur récolte; on leur donne cette semaine.

Par ce voyage j'étais au P. Chalmers  
de venir passer deux ou trois jours auprès  
de moi, afin de me mettre davantage au  
courant et m'aider de ses conseils.

J'ai trouvé le P. Chaudet à bord. Bonne et  
à charge; il était tout pâle. Le P. Vincent est  
arrivé à Nagap et descendu à Gario.

Lui aussi bonne me semble-t-il; cela se voit  
et il le dit. Maintenant je me en vais; c'est  
fini se heurt les paroles qu'il me a dit.  
Que le Bon Dieu nous conserve en missionnaires  
encore quelques années!

Que votre Cyndeleur. Marquisier, veuille bien  
se souvenir du jeun et enqerimenté missionnaire  
de Hérophonie, et lui accorder sa paternelle bienveillance.

Marie-Hélène  
m.

P.S. J'ai écrit les comptes et autres livres en  
ordre.

55

Hiangheine le 10 Mai 1919



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur

J'ai reçu le 8 Mai votre lettre du 1<sup>er</sup>, avec l'aimable  
petit papier qui elle contenait. Il sera transmis sous peu  
à l'office de la Propagation de Boston.

Voici quelques explications sur ce sujet.

Il y a trois ans j'avais envoyé un petit article à une  
Mission de New-York par l'entremise de P. Main, avec  
quelques photos à l'appui. Cela me rapporta 15.0 frs  
tout court, pour Mindua. Depuis plus rien.

J'éproue, et après un si long espace de temps, le plaisir  
de m'être motivé par ledit article et fait à la personne  
ou à la mission, que votre égarder, juge comme elle  
l'entendait. (à la personne) donc à Hiangheine: Don

Bien que je craigne, Monsieur, de vous fatiguer par  
des lettres trop fréquentes, il est nécessaire, ce me semble,  
que vous soyez au courant de nos premiers travaux  
dans cette mission, pour m'accorder de vos conseils et  
de vos directives. Je m'efforcerai de les suivre toujours  
scrupuleusement.

La première semaine, après le départ de P. Murard, je me suis installée matériellement. Cela me charge très d'avec le presbytère de Koudoua, car il y a air et lumière en abondance. J'ai pris ici la chambre du milieu: c'est la plus grande. Les notes de passages sont logés dans celle de P. Murard, que j'ai nettoyée ~~sur~~ trois jours de gros travail.

Je vous enverrai tout net, Monseigneur, que j'ai peu après l'état dans lequel m'est été laissé le livre de compte, les registres de catholicité, les collecteurs des lettres des Visages apostoliques et commun, cations administratives, les lettres des Supérieurs religieux, le livre des aînés. C'est un désordre que je ne comprends pas, qui m'a peiné, quasi irrité.

Il n'y a pas de registre pour les comptes; j'ai fait venir un de Ouhoua. Ceux qui m'ont été faits pour les besoins de la cause, tout d'un coup et non au jour le jour. J'ignore s'ils sont exacts. Beaucoup de dates manquent.

Le dernier état des aînés est de 1915; je cherche vainement une liste complète des catéchumènes, et je me demande que signifie alors le compte rendu annuel.

Quand j'ai demandé ce que faire sur ce point on m'a répondu: « Il n'y a qu'à copier celui de l'année précédente. Ce n'est pas ainsi que j'entends le travail, mais il m'est impossible d'y porter remède pour cette année du moins.

Les C. A., les lettres sont siennes, dispersées au hasard

; pour les premières beaucoup manquent.

Il n'y a pas de double du registre des mariages. Je vous en serais obligé de me faire connaître s'il y en a un aux archives de l'évêché afin que je puisse reprendre la liste des mariages où elle est arrêtée et faire le double moi-même.

Et même que je visitai les villages je ferai l'état des aînés.

Dimanche dernier 5 Mai, j'ai fait connaissance avec une partie de mon troupeau. J'en ai convoqué tous les gens pour venir me saluer, et il en est venu un peu de tous les villages, sauf Koudoua. L'église était pleine; il est vrai que c'est facile. Après la messe ils sont venus me serrer la main devant le presbytère, en se présentant village par village, chef et catéchiste en tête.

J'avais fait appeler spécialement les catéchistes ou soit devant tels. Presque tous étaient présents. Je les ai revus en particulier, pour leur faire une petite exhortation, et leur donner quelques directions au sujet de la prière dans leurs villages, du catéchisme, de la préparation de mes prochaines visites, des écoles. J'ai insisté beaucoup sur les écoles soit de garçons, soit de filles. J'en ai traduit aussi vers ce que j'avais dit aux catéchistes. Il paraît désolé de me serrer la main, stupéfait en cela par la

massien où il se trouve que je suis envoyé ici  
par l'abbé Grandeur et par le Gouverneur! Je ne sais  
où il a péché cette dernière partie, probablement à  
Noumea, où le Gouverneur qui savait mon départ  
de Honaioua, l'aura averti et incité à me prêter  
son concours pour l'école. Je le laisse sans la bonne  
foi. - Les notes que m'a laissées le P. Murard au  
sujet du mariage de Douri sont incompréhensibles. -

Lundi matin donc, sans plus attendre, j'ai  
commencé l'école des garçons, avec dix-neuf enfants de  
Wari et des petits villages voisins. Hier on m'en a  
amenés cinq; il y en aura encore dimanche, puis  
pour la Doukote. - J'ai compté: il peut y avoir  
à l'école de Honaioua facilement 50 à 60 enfants;  
chez la sœur le même nombre, peut-être plus. Je  
n'ai pas encore vérifié.

Les enfants auront cours un jour par semaine  
et partant la veille dans l'après-midi pour aller  
chercher leurs vivres. Les gens de Wari ont fait une  
case pour docteur des garçons étrangers; le potaoua  
sont corrigés. Je vais passer pour qu'elle soit faite  
rapidement, en peau de m'ouli.

Parmi ces enfants il y a sept ou huit de 15, 16, 17  
18 ans. Les jours de cours, et aussi quelque fois  
sur semaine, si vous le voulez bien, ils ont peché  
le travail pour la Mission. Ils ont tous une  
instruction religieuse suffisante mais je suis bien aise

de les garder cela fera nombre et j'appliquerai les  
plus sérieux à l'école des tous petits, car je  
ne puis pas être partout en même temps.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Une fois par semaine je  
ferai le catéchisme à l'église pour  
les écoles; le lundi aux garçons  
et le dimanche matin aux filles. J'ai  
choisi ce jour là pour elles afin d'économiser mon temps  
et sauvegarder ma classe aux garçons.

Le bon P. Dayod, ne peut malheureusement me rendre  
beaucoup de services pour l'école, non plus que pour le  
dimanche. C'est pourquoi je visiterai le village

le jeudi, en allant y coucher le mercredi soir, en  
favorisant préparé la visite par un catéchiste d'ici, en  
avertissant les gens de la demande précédente, il sera  
possible de faire un travail sérieux et je visiterai après  
la messe du matin, ou sans la soirée.

Je commencerai par Wérapu où il y a une chapelle.  
C'est le point le plus menacé, parce que dans un des  
villages de ce centre L. a mis un mata.

Douri va travailler le petit chef chez lequel il a trouvé  
pour le faire déguerpir. Dans mes conversations particulières  
avec Douri et les catéchistes de Wérapu, je les ai vivement  
exhortés à faire tout leur possible pour débarrasser Honaioua  
de cette menace protestante, par les moyens de persuasion,  
j'entends. Je pense qu'il y a le 14 et 15 courant

Ma seconde visite sera pour Weïme, le jeudi après la Pentecôte. Il n'y a que ces deux chapelles.

Belle de Dornu a été couverte cette semaine. On va se mettre au travail ensuite. Je pense que Dornu et son neveu Jean-Baptiste comptent régler leur situation matrimoniale à l'occasion de la bénédiction de leur chapelle. C'est pourquoy je vais m'occuper de recueillir les renseignements nécessaires.

A Afaném et à Ossimblém il n'y a pas de chapelle. J'ai cependant emprunté les objets nécessaires pour célébrer dans une case; cela me permettra de faire moi-même le catéchisme et d'inviter les gens à construire une chapelle.

Ce sont là les villages relativement proches; il ne restera après cela que la visite de Koulova. Est-ce si loin que Koulova? Je m'en rendrai compte car je pousserai jusque là dans un mois au commencement de juillet probablement. Durant mon absence un des catéchistes sera remplacé par Houle; cela, tant bien que mal.

Quant aux catéchistes je leur ai dit dimanche, qu'après vous en avoir référé, je comptais les réunir à Wari tous les premiers dimanche du mois. Dans ces réunions ils me diront leur travail, le progrès de leur gens - et ce sera pour moi une occasion de les relever, de les stimuler, sans négliger la vote piété.

Évidemment je n'espère point que tout marchera à la baguette; j'ai pris comme résolution de ne venir briser de patience et je m'y tiendrai.

Il y a des difficultés à la vie chrétienne de cette mission. Je veux parler des 23 ou 24 faux messages qui ont couru d'est en ouest sous les yeux du Peuple de Wari même. Ce sont des chrétiens avec des catéchismes.

Le chiffre est en somme pour une population baptisée de 300. A Houalou nous en avons 4 ou 5 à peu près, si je ne souviens bien, et le P. Bussan se lamentait Hélas! Je ne dissimulerai point à Votre Grandeur que ce n'est une grosse croix.

Et puis comment faire? Préparer la femme au baptême, sans doute; mais exiger la séparation avant la réception des sacrements et l'abandonner aux sacrements, c'est bien difficile et problématique.

Notez que parmi ces jeunes gens il y en a 4 qui ont été à Y-boué. De retour ici on n'a pas jeté le goupillon dessus, mais ils ont été abandonnés à eux-mêmes, et le malin semblerait en avoir eu vite raison de leurs pratiques religieuses. La foi cependant reste. Je m'en suis aperçu en causant avec plusieurs qui disaient se mettre en règle.

Voilà, Monseigneur, par susanna capita ce qui a été commencé ici et la tournée que cela prend. Je tiens à me mettre au travail dès son arrivant, sans moines

pour les choses de nécessité évidente, école, catéchisme  
mixtes. Pour cela je ne fais qu'appliquer les leçons de zèle  
de mon toujours cher et saint Père Bossar.

Il ne faudrait point compter ~~sur~~ votre venue à Houyphou  
pour de grands miracles. Je ne pourrai, Messerigneur  
vous offrir une belle gerbe pour l'âme du Père céleste;  
peut-être si j'en ai une petite bottelle d'enfants  
à confirmer. Ce me sera un regret, il sera adouci  
par l'espérance de vous revoir venir faire une abondante  
mission.

La messe vous sera le côté matériel, école, presbytère,  
ressource, organisation légèrement différente. Le P. Chalen  
dan vendra ma voix après la Pentecôte et je n'en ai pas  
conseils. Quand vous vendez vous vous vendez inutile.

Les indigènes des différents villages ramassent du bois  
pour l'école. Doin a insisté beaucoup pour qu'on  
s'y mette avec ardeur.

Pour la langue elle est mieux belle et savante que celle  
de Houyphou. Je les ai bien le catéchisme en po-po-rien,  
les enfants sont tout ébahis. J'ai pour apprendre un  
dictionnaire du P. Vermeil et quelques notes du P. Dayot  
J'espère confesser en langue de Houyphou pour la Pentecôte  
Il faut que je ne hâte; nécessité ne connaît pas de loi,  
ni de retard.

Excusez ma longueur, Messerigneur; j'ai fait  
cette lettre d'après mes notes prises au jour le jour

Je n'ai pas eu le temps d'y mettre en ordre  
suivi. Cependant j'ai touché, pour le spirituel,  
les principaux points que je devais vous  
soumettre.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Le jour de la fête du Sacri Coeur  
nous ferons l'ordination à l'école de  
la Soeur. et je la ferai dans ma  
chambre avec mon vénérable supérieur le P. Dayot.

Puisse N. S. bénir ces humbles commémorations.

Je ne suis pas encore sorti de Vair. et n'ai vu  
personne. Le P. Murard m'a conseillé une visite  
d'adieu aux colons; comme je ne demandais pas mieux  
que de n'en pas faire.....

La femme du Docteur m'a fait appeler pour une  
demande d'intercession auprès de son mari. J'ai hésité  
et finalement me suis résolu à la négative. Je n'y suis  
pas allé. C'est plus prudent. Qu'importe je fais bien cette  
galerie.

Monsieur Louchet est plein de prévenances pour moi: je le  
laisse faire. Depuis le départ du Père Murard je n'y  
ai pas mis le pied.

Doutrei est rentrée, après un bon voyage.

Le P. Dayot va toujours, mais a vu est pas l'empire!

Gravez, Messerigneur, à mon obéissance  
respectueuse et filiale et priez un peu pour le  
dernier de vos missionnaires.

Benoit et

a)

J. No. 1.

Hionghoie le 28 Mai 1918



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

J'ai attendu d'avoir en mains votre lettre du 11 courant,  
pour écrire la présente, afin de pouvoir donner à  
Votre Excellence, tous les éclaircissements nécessaires.

Tous être entendu et puis je achève  
de l'abbé, mon sujet. Je vous parlerai donc,  
successivement, des menées protestantes relatives aux  
nobles réfugiés chez Dieu, des écoles, des visites, de  
l'église, des catéchistes, de la venue du P. Chalandier  
et de la santé du P. Dagod; cela, en suivant mes  
notes journalières, qui me permettront de ne passer  
sous silence, rien d'important.

Mes protestations.

J'ai été mis au courant par Dieu lui-même, le jour  
de la Pentecôte.



Parmi les amours rebelles qui ont été chez lui, il y a cinq femmes de Houé-Hava. Elles ont eu mieux, étaient protestantes.

Le chef Nèa de Si. Soumde leur écrivait, il y a quelque temps, et avait à se rendre chez lui, où, disait-il, elles devaient régulièrement demeurer. Doui leur conspuqua cette invitation, qui fut reçue avec la plus vive indignation, car elles haïssent Nèa, qu'elles considèrent, à bon droit, comme l'auteur de tous leurs malheurs.

Elles ont déclaré à Doui vouloir rester chez lui et vivre en ménage avec sa fille catholique. Il n'y a eu, ma-t-on assuré, aucune pression de la part du grand-chef sur la décision de ces femmes. Elles y ont consenti de leur propre mouvement à la faveur des circonstances, qui nous sont évidemment favorables en ce moment, de l'autre côté de la baie.

Je serais leur porter leur médaille d'argent, mais je l'ai oubliée et je leur en donnerai avec le dimanche de la fête Doui.

Nèa avait aussi monté un petit camp contre les rebelles qui se trouvent à Kimpoumoua. Le P. Chalandar me a raconté comment il en avait été pour ses frais d'entretien et d'artillerie. Tout même.

Bonne Nèa les menaçait de Nouroua et des foudres administratives, s'ils ne se rendaient pas à ses obligations, elle est répandue et Nouroua aime mieux retourner à Nouroua que d'aller habiter chez toi.

Doui prétend que trois de ces hommes ont voulu le punir de les prendre tous chez lui. Il ne demanderait pas mieux, et a fait en ce sens des remarques auprès de qui de droit. D'autre part le P. Chalandar me dit que ces hommes voulaient rester à Kimpoumoua. Les hommes étaient là-bas, et deux femmes ici, et foudra tout ça en même à une solution. Je n'ai pas à intervenir, sinon par manière de conseil.

Je suppose que Doui force un peu la note, sur la note qu'il a de pousser son village.

De cette apatè protestante et de différents autres, comme au paragraphe les autres, je n'ai que ce qu'il faut attentivement surveiller ce côté, et au moment propre d'arriver au bon coup de filet.

Écoles.

Celle des garçons compte actuellement 34 enfants de 8 à 20 ans; celle des filles, 14 seulement.

Parlons de celle des garçons d'abord, puisque je m'en occupe

directement. J'espère dépasser la quarantaine, j'en ai prochainement à ma retour de Novem. Et, le dimanche de la fête de la Vierge, le dimanche de la fête de la Vierge, et les quelques trainards de la paroisse descendront à terre, et seront, nous espérons de près la quarantaine.

J'ai bien de ma terre de l'Alde de Dori pour le recrutement de la terre de la paroisse, jusqu'à ce qu'il y ait quatre de son village, plus sept filles, le reste de la paroisse.

Il a mouvement entraîné les autres villages à venir en exemple.

Mais si on se fait la terre avec l'Alde des filles grands, on se voit ordonné que si on peut venir, on ne peut pas aller.

Il y a cependant un point noir: je ne puis parler des enfants de Navas. J'espère, cependant, qui nous attendent à Dori, je ne suis bien content.

J'espère que j'ai fait venir mes garçons et pas plus que moi de leur donner un peu de riz tous les jours. J'ai bien essayé de demander à Dori de cultiver à leur nourriture, mais c'est difficile, car ils n'ont pas de terres. C'est un grand nombre de rebelles.

Mais ne faisons pas de mal et je ne fume pas. J'espère que d'autres emplois à nécessité future, servira à la nourriture de ces enfants, en attendant que l'école des garçons

6) elle aussi, ait ses plantations. Je compte mettre sur le tapis, cette dernière question, dimanche. Elle est capitale, si on veut garder les enfants.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Mais qui m'aidera pour la classe, pour le travail des champs? M. Marsignon, si vous pouvez me donner un aide sérieux de quelle utilité il serait.

Dori, je à l'Alde d'Oran, que, si, se temps en temps, il arrivait, de se part, quelques grains de riz à mes autres enfants, mais nous offrons de la nourriture en quantité, pour les enfants. C'est le cas. Pour gagner notre subsistance, le pain de la paroisse, par baptême, on le nomme de Grande-Mère, un jeune homme de 16 ans, qui a fait venir récemment à son mariage de catholicisme et vient de baptême. Il a fait aussi la première communion. Je ne suis pas sûr de le faire attendre.

Dans cette école Marsignon, on se voit même que moi. Il y a une chose extrêmement importante pour l'Alde et la se subsistance de la paroisse. Pourquoi tout se passe pas mieux. Je suis sûr de le dire! pour plusieurs raisons, mais nous paraissent pas, être assez instruits et formés.

C'est pourquoi j'y tiens tant, il y a aussi une autre raison qui est urgente. C'est la suivante.

Le P. Bureau vous a appris de dire à M. Tardieu au

est d'une robe indigène, tenue par un grade du porte,  
à Manghiné. C'est un gréon, mais cela pourrait être  
valise, bien que j'appréhende le costume; alors je me hâte  
de leur couper l'herbe sous le pied, à ces messieurs.

Je compte onze enfants non baptisés et quatre  
occupés par fait leur première communion. Quand les  
absents seront venus, le nombre sera plus élevé, soit  
par, soit chez la mère, où il y a deux nos communions  
et quatre non baptisés.

La préparation au baptême et à la première communion  
est activement menée, et quand les conditions prévues  
par le nouveau décret seront réalisées, nous ferons tout  
à la fois, devant nous deux cérémonies la plus  
d'effet possible.

L'école se fait sous la véranda; les enfants s'assoient par  
tous, mais j'ai l'intention de faire venir le fils Nalimou,  
bon chrétien et excellent menuisier, pour me faire trois tables  
et quelques bancs. J'ai le bois nécessaire et un ouvrier à  
son compte.

On va commencer et achever la semaine prochaine une case  
dentée pour les enfants étrangers. Le poteau est coupé  
et la grille commencée. Tout le monde du village s'y mettra.

Je note en terminant que la pêche des  
grands (les jetats m'y ont fait peur) m'a donné trois sacs et

plus de trois, depuis une quinzaine.

L'école des filles est moins nombreuse. Je crois qu'il n'y  
plus difficile d'avoir les enfants. J'y mettrai cependant  
toute l'énergie et la patience voulues. Manquent celles  
de Wecem, Gecem, Werap, Voucambou, que le  
sacre. Soeur Béatrice cette maison.

x

Vœux des villages.

Je parle de celles que j'ai faites.

Le 15 et le 16, j'étais à Werap. Ce n'est pas loin, une heure  
trente cinq de cheval. Il y a là 63 baptisés, dispersés  
dans de petits villages, autour d'une pauvre chapelle  
en peau de mouton; 6 communions seulement et 13  
mariages. Allégermes mais susceptibles de régularisation.  
Le chef est un vieux chrétien; son fils Alexandre est catéchiste  
comme que l'on voit garçon du P. Ollier.

Les six maisons pour le Père, les poteaux sont plantés  
et la petite charpente faite, mais ils attendent depuis  
deux ans un revêtement. J'ai donné six semences pour  
la faire, et on m'a promis de s'y mettre.

Sept garçons et sept filles pour l'école, mais qui ne  
sont que encore descendus.

Le petit chef qui a appelé le nota avait promis à  
Gecem de venir me saluer, et a manqué à sa parole.

comme il fallait s'y attendre.

Puis ce que Doré va tenter pour enrayer le mouvement protestant. Le Baron n'étant pas le vrai chef de son village, on finit de ses collègues, il va faire passer l'autorité entre les mains du véritable à la condition qu'il se fasse catholique, lui et tous ses gens. On devait traiter d'affaires, l'ordre des choses, et je crois que tout a été convenu comme je l'ai exposé. On verra que Baron et ses vassaux sont en assez de sages conseils.

Vendredi 24 on accompagnant le P. Chantalas pour visiter les lieux. Doré avait invité ses gens - quelques uns manquaient.

Il y a là une chapelle, ouverte maintenant d'une longueur de 10m. et d'une largeur de 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. Malheureusement elle est trop basse de toiture, car les poteaux ont à peine plus de 1m. Il y a un gros travail fait sans direction. Doré a fait appeler le P. Marand et ne l'aimait pas.

Le tranché se fera dans 15 jours, j'ai indiqué de nombreux subordés, 1 de chaque côté, pour mettre ces pans de lumière, derrière le dôme, il y aura une charnière pour le P. de.

L'autel sera fait par M. Natier.

On avait pensé à la maçonnerie en terre et un certain nombre de très mauvaises adhésions, avec une toiture métallique on aurait étouffé; la paille est bien mieux.

c)

J'ai vu un assez grand nombre de gens, les femmes nobles et leurs enfants. Nombreux sont les villages venus sur la côte jusqu'à la Timpouge. Il faudra que j'y fasse un tour.



### Vicariat Apostolique DE LA Nouvelle Calédonie

Tous se rassemblent le dimanche chez Doré pour le catéchisme fait par Jean Baptiste, et par Joseph Marie, à quel point pas encore baptisé. Seul les grands fêtés, ils ne viennent pas à Massé; mais de jalousie, elle continue; sans d'écoulement suivi.

Il me semble que les dispositions actuelles de Doré sont bonnes et la messe est pour les indiens et pour la construction de sa chapelle, est pour le catéchisme qui se fait régulièrement les jours, est pour l'aide qu'il aura prêtée aux réparations de l'église centrale.

Le P. Chantalas sera vivement recommandé de venir le voir, et je suis sûr de l'obtenir de la part. Je dois aller souvent, le dimanche 20, au catéchisme, faire moi-même le catéchisme et entretenir les bonnes dispositions.

C'est pour moi Messieurs, j'aimerais mieux, au moins pour un temps, ne pas donner de dimanche à Weim. on dehors de sa visite régulière, le jeudi. Les effets de village ont acquis désormais et rapidement; l'œuvre de catéchisme s'y poursuit sans l'empêchement d'un bas catéchisme, justice; elle est même avancée, à ce qui m'a été dit. Je vérifierai par moi-même.

Insiste un peu sur ce point car il faut gagner Koweth,  
définitivement. tenter de mettre la main sur Doui, en réglant  
sérieusement sa situation, en lui faisant faire sa 1<sup>re</sup> communion, et  
en lui donnant des idées plus strictes et moins administratives.  
Weiss ne sera pas abandonné pour cela, puisque je  
le visitais au moins une fois la semaine.

Je me suis occupé du mariage de Doui, en interrogeant  
directement Dorothea, puis Joseph et Simon. Du mariage  
naturel, il appert que la première femme d'avant  
son baptême, est morte, qu'un moment de son baptême  
il était libre. Doui il paraît qu'il n'y a pas eu de  
mariage mais des cohabitations nécessaires, sauf le premier  
mariage naturel.

Le jour de la fête Noël, je suis interrogé directement Doui  
sur cette question, en présence de mes deux catéchistes afin  
qu'il n'y ait pas de tempérament possible.

Quand je serai complètement renseigné, je vous en ferai  
parvenir le résultat de l'enquête.

Pour l'église de Waré, je distingue ce qui est urgent  
de faire avant le retour de la prochaine saison, et ce qui  
peut et doit être renvoyé à plus tard "propter angustiam  
temporum".

Il faudrait une charpente neuve, un peu forte, et bien

scellée dans les murs, avec couverture en paille. Avec cela  
on pourrait attendre.

C'est vers ce parti que j'ai orienté Doui et les gens  
et c'est en vue de le réaliser qu'ils travaillent présentement  
dans les villages. Le jour de la Pentecôte, Doui a visiblement  
cristallisé, après moi, pour que tout le monde s'y mette  
et je crois qu'il a été obéi dans la plupart des villages.  
Je le saurai avec exactitude dimanche 2 Juin, jour de  
réunion mensuelle des catéchistes.

Il faudrait réparer le haut des murs, mettre la fenêtre  
surmontée, remplacer les crochets, consolider par  
dessus le plancher en certains points, reboucher les fissures.  
On fera la charpente, et les pannes se manquent pas.

En somme il n'y aurait à payer que le bois de la charpente  
les deux muriers maçons et charpentier et les petites réparations  
secondaires. Les gens font la toiture, et la charpente  
de l'école, je blanchirai moi-même avec les grands de  
l'école.

Le bois est certainement très cher à Abougar. Le P. Philaulan  
m'a dit qu'on l'a pu avoir en quantité à bon compte.  
Je vais m'en informer.

Catéchistes. Seconde réunion dimanche. Dans tous les  
villages on fait le catéchisme trois fois la semaine; l'après-midi.

mercredi, vendredi. Pourvu que cela dure, je pense que  
des milles réguliers et ininterrompus et entretiendront le zèle.

Visite au P. Chalendar.

Il est arrivé ici le 2 et est reparti le 4. Il m'a engagé  
à voir les choses avant de me quitter, mais j'avais  
déjà au conseil du P. Murard (Écrivez vous qu'on fait venir  
à tout ce, qu'il est parti en France.)

Nous avons de concert décidé quelques petites modifications matérielles  
comme le placard des livres, des magasins, et quelques  
placards dans la maison.

Nous avons longuement parlé de la mission de Hongrie de nos amis,  
de ses espérances; c'est une expérience, dont je tirerais profit en  
la fréquentant.

Le P. Dax.

Il m'a donné quelques recommandations la semaine précédente la  
contente, et j'ai fait venir le docteur, qui a prescrit de  
l'iodure et une potion calmante.

Le Père dort très peu et souffre, la nuit, de douleurs rhuma-  
tismales assez vives; le jour il va bien. D'autre part il  
se fâche un peu et manque légèrement de patience.

Ce n'est pas moi qui le lui reprocherais; je m'efforce de  
lui être agréable, mais je ne puis compter sur lui pour aucun

d)

service en dehors de la confession. Il baisse lentement, le constate  
et le dit lui-même. Il ne désire pas quitter Hongrie maintenant,  
et je ne désire pas le voir partir. Je le réprimande de mon mieux.  
C'est l'esprit et la lettre des constitutions.

Avant de finir, quelques faits divers.

J'ai confessé en langue de Hongrie samedi veille de la  
Oubliette et à la grande messe du jour grand parlé sans  
la dite langue pour un petit mot d'édification et d'efforts  
avis. Je vais recueillir tous les dimanches.

Je viens d'apprendre qu'il y a 14 sacs de biscuits ramassés  
pour l'église, par les gens de Waré et des environs.

Voici Marie D. partant pour Pocheo vendredi 31 et revendra  
par le courrier de J.

Le sac américain comportant 10 livres "pro animalibus". Elle  
s'est ditte et j'ai renvoyé le récipissé.

Monsieur, je ne veux point clore  
cette immense lettre, mais vous offrir mes vœux très respectueux  
et très sincères, de fête, et vous adresser de mes prières pour  
le jour de S. Rudesprécalement.

Je suis un peu fatigué par les tracas du commencement  
ce n'est rien.

Après. Monsieur, mon filial respect et bénédiction moi

David J. m.

J. N. Y.



Whangarei le 11 Juin 1918.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur.

Je ne veux point laisser partir le courrier sans  
vous remercier brièvement de votre envoi de riz pour mes  
petits "rebelle". Il arrive à point car j'allais en  
demander un sac, dans ma commande du présent mois.

Nous tâcherons, Monsieur, de vous remercier par  
des prières plus ferventes. La pêche des garus pourra  
facilement payer un sac (et plusieurs).

Actuellement je compte ces présents à l'école 45 gar-  
sus. Manquent encore: 2 de Weiem, 8 de Ugarum,  
4 de Werap, et quelques petits oiseaux qui il sera  
difficile d'apprivoiser.

Je vous dirai que je suis très mécontent des gens  
de Ugarum, qui m'ont promis au moins trois ou quatre  
fois de m'envoyer leurs enfants. Je suis encore à les  
attendre... La chapelle de ce village est tombée, et on  
est en train d'y revenir au paganisme. J'espère prochain

jours de ma visite; je les remerciai un peu de leur hospitalité, en y mettant cependant pas mal de coton.

Le chef est un brave homme, mais nul à l'extrême.

Trois catéchistes! Deux d'entre eux ne sont pas venus à la réunion mensuelle, et attendent mon complément.

Le jeudi, au Pèlé-Dieu, j'étais à Wessim. Mercredi soir, en arrivant, je pensais trouver tout le monde réunis. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque le catéchiste vint me dire que, en dépit de ses observations, un grand nombre de gens, catholiques et catharismes, étaient partis à un pèlerinage à Drahov!

C'est extraordinaire comme on tient encore aux préjugés sans les partager. Il faudrait lutter. J'ai prié le Dieu pour que on m'ait averti, à temps et à propos, qu'il préparait un pèlerin pour son frère accablé et qui devait se faire lors de la benédiction de la chapelle. La cérémonie religieuse aurait tout ouvert. Il a été bien entendu cette fois et moi qu'à cette occasion, ni avant, ni après, il n'y aurait de danse pour commémorer l'anniversaire de Bonnat, mort passé.

Je n'ai pas eu encore un petit divertissement chorégraphique, deuxième. Drou a acquiescé à toutes les conditions, et m'a affirmé qu'il n'avait jamais eu l'intention que ce lui prît. Nous verrons bien.

On travaille cette semaine au bûcher de la

chapelle. J'ai prié les gens de Ware à aller travailler, mais qu'ils n'y fissent pas beaucoup, pour battre en brèche le particularisme.

Vendredi sept juin, nous avons intrusé le Père. Pour, à l'école des filles. On s'y était préparé par une neuvaine.

J'avais dressé un petit bûche à la sainte image dans l'église. La messe avait été retardée; il y a eu une quarantaine de communions.

Après l'absolution de grâce tout le monde est venu en procession, à la maison d'école. Deux filles portaient le caducée. La grande salle au rez-de-chaussée était décorée de guirlandes. J'ai bien l'impression, puis deux filles ont lu la consécration, en langue de Moryhem. J'ai adopté de tout avec Joseph. Ça été une belle prière et comme un miracle du ciel. Ne mit autre dans la salle que la porte: croix, les deux acolythes, Dorothea et ses filles, les trois catéchistes et moi. Tout le reste des gens ont resté dehors sous la grande.

Chez la sœur il y a 10 filles. Beaucoup manquent encore, de tous les villages.

Quand votre carte m'est arrivée, j'avais déjà, depuis trois semaines, fait observer à Drou que il y avait un règlement, fait pour le bien et la bonne formation



des enfants et que toutes, sans exception devraient s'y  
soumettre. Ce n'est pas la forme de l'enseignement, car il  
faut toujours avoir un peu la parole, mais c'est le fond.  
Il a bien raison. Tout va bien pour le moment.

Le sort des gaziers est en bonne voie, il  
sera grand B sur 4.50.

J'envoie à la Province 10 sacs de trocas pour les réparations  
de l'église, donnés par les indigènes. Il en reste une dizaine  
fruit de la peste des corbeaux, ce sera pour le prochain année.

À Hienghène il en y avait une école  
pour les enfants blancs. J'ai parlé à ces des prêtres pour  
le catholicisme, mais je puis obtenir de le faire dans l'école  
après la classe, ce sera bien.

Il paraît que le Bulletin a rebondi à mon sujet. Le Legras  
savait ma situation, il en parlerait sur papier et en creux  
non ce temps de l'été.

Vous excuserez, Monseigneur, le style un  
peu télégraphique de cette lettre.

Avec l'hommage de ma respectueuse et filiale  
obéissance.

Roniel J  
/

J. M. J.



Hienghène le 17 Août 1918.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Depuis votre passage à Hienghène, je ne vous ai  
point écrit. J'attendais pour le faire, d'avoir mis  
au net l'état financier et le compte rendu spirituel  
de la mission. C'est fait.

Je voulais aussi vous envoyer quelques épreuves du  
libri près le dimanche, 4 août. Vous en recevrez  
cinq avec la présente lettre. Ce n'est pas très  
merveilleux, mais les produits anglais sont de  
qualité médiocre.

Pour le compte rendu spirituel de cette année, le  
nombre des chrétiens et catholiques est le même que  
celui de l'année précédente, je n'ai fait que le  
reproduire tel quel.

Il est évidemment sujet à caution, pour les raisons

X que vous savez. Je n'ai pas compté le village de  
Quoango, qui ne fait plus partie de la circonscription  
de Mougouma, et qui s'est réfugié chez les protestants.

Il me faudra encore du temps pour  
que je connaisse la situation très exactement et la  
puissance établie.

Je ne vous envoie rien pour la population européenne,  
le compte rendu de l'année dernière n'a pas été inscrit  
au registre "ad hoc", et je n'ai pas d'éléments pour le  
faire.

Les protestants de Weiap, Bamni et ~~compréhension~~ sont dans  
une fureur concentrée, contre les adeptes qui les ont  
abandonnés pour venir du côté catholique.

Ils en veulent spécialement aux trois jeunes filles  
qui sont à l'école de la terre par la volonté  
de leurs vrais et naturels parents et la leur propre.

Bamni avait menacé de venir les chercher à la  
Mission: je lui ai fait savoir que je le recevrai  
avec les honneurs dus à son rang, à son audace  
et à sa mauvaise foi, et que d'autre part je  
ne voyais aucun inconvénient à ce qu'il remit  
l'affaire entre les mains du gendarme.

Je sais de source digne de foi, <sup>que plusieurs filles</sup> sont mariées

par lui, chez le natif de Weiap, contre leur volonté et  
qu'elles désirent se sauver pour venir chez nous.

Cela ne embarrasserait fort: elles sont nubiles et quasi  
majeures, dans l'âge d'en faire à leur tête, et d'autre  
part leurs parents ont des adeptes formés de Bamni.

En apprenant ces menaces les trois enfants  
si denses désignés ont dit: "Ils viennent, nous nous  
bathons avec eux. Si nous sommes les mieux faites  
nous les marions jusqu'à moitié chemin, puis nous nous  
sauverons pour revenir."

Heureusement que Bamni est resté fort en paroles,  
il n'a pas bougé.

J'ai dernièrement <sup>je</sup> ~~étais~~ <sup>étai</sup> à Weiap pour la visite ordinaire,  
j'ai donné encore quelques médailles et ramené  
deux garçons pour l'école, cinq autres viendraient sans  
une vingtaine de jours, et aussi plusieurs filles.

Après la messe j'ai passé une grande partie  
de mon temps à aller voir les gens chez eux, pour  
me rendre compte. Combien même des catholiques,  
échappés à l'attrait du missionnaire. J'en ai trouvé,  
qui, à deux pas de la chapelle, ne s'étaient pas  
dérangés pour venir à la messe, qui avaient  
des enfants déjà grands non baptisés!

Vous avez honoré M<sup>lle</sup> Lapetite d'une visite; je n'ai

pas à me louer d'un de ses fils, Francis, qui va  
faire l'école aux protestants, le dimanche! Je pense  
que c'est pour payer la papine qu'il a prise chez  
eux, et l'occasion j'en ferai la remarque au père.

Notre école augmentent toujours peu à peu, chez les  
filles, le travail de Dorothee s'en trouve singulièrement  
avancé. Elle ne trouve pas, malheureusement, dans la  
town, tout le secours qu'on serait en droit d'en attendre,  
et elle s'en plaint doucement.

J'attends par le retour du comte Lepold ou  
Edouard. Ce sera pour moi un précieux concours;  
les classes et les travaux manuels seront mieux  
organisés, et les enfants sous sa direction immédiate  
rendront les petits services signalés dans votre lettre, et  
d'autres encore.

Pour le moment ils font une bonne carrière autour  
de leur terrain à plantations, lequel se trouve à  
deux minutes de la maison.

Il y a maintenant une école à Henghien pour les  
européens. J'en vois les parents pour savoir s'ils  
désiraient que l'instruction religieuse soit donnée à leurs  
enfants; les deux gendarmes et l'Anglais.

Ce samedi on a réparti qu'il venait plus  
tard. Je ne fait plus baptiser ses enfants; c'est



un ancien élève de frère de Poibo, à ce qu'on  
m'a dit. M. M. Valentini et Lemetti ont

consenti avec plaisir.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

J'ai demandé alors à M<sup>r</sup> Lapetiti  
s'il m'autoriserait à faire le catéchisme

dans le local de l'école, en dehors des heures de classe.

L'école n'étant pas propriété municipale, le Maire  
à l'église à Noumea, qui écrit de reproduire par  
la même voie; le Gouvernement ne peut autoriser qu'un  
catholique soit donné dans le local de l'école  
publique; Et voilà comment se mène la République!

Il m'est venu à l'idée de demander au  
gendarme Valentini qui est un brave homme, de faire  
le catéchisme à ses enfants et à ceux de M<sup>r</sup> Lemetti  
dans sa propre maison. Je ne sais si c'est pratique.

Une bonne nouvelle à vous annoncer: le mariage de  
Jean-Baptiste se fait aujourd'hui à Bourbo.

Il n'est pas revenu depuis le bout, à trouver  
femme et est marié "sine mora!" J'en bénis Dieu.  
Doin va élargir l'ancienne concubine.

Samedi ou lundi je régulariserai l'union de Daniel;

mais depuis la confirmation je n'ai pas vu Patrice.  
Le P. Hallbert vient de m'écrire pour réclamer sa  
cathedra de Cernala. Qu'il patiente encore un peu.  
A ma dernière visite à Weiap j'ai mis en train  
trois sœurs de ces mariages borques, mais il me faudrait  
là-haut un catechiste actif, énergique, qualités qui  
manquent à Abscondre.

Je n'aime pas être en retard pour le mois de septembre  
comme vous le pensez. Mais je ne puis pas y aller.  
Le bois pour le denton sera scié à Weiap, à cause  
du peu d'éloignement de la forêt et de la facilité  
pour le transport par la rivière jusqu'à Waié.  
Ce sera la part des indigènes pour l'école, après,  
vendra le tour de Weiap et de sa chapelle.

On vient de m'arriver d'Amérique 25 dollars  
pour 23 messes, de la part d'un pèlerin M<sup>r</sup> Loney.  
On demande pour lui une lettre de remerciement.

Dois-je attendre pour dire ces messes, que  
l'argent ait été touché?

Une lettre de France m'a appris la mort de mon  
frère Jean-Baptiste, de trois ans plus jeune que moi

tué à Mareuil au commencement de juin.

Ce n'est une peine bien cruelle; ma pauvre maman  
et mes sœurs sont bien à plaindre, car c'est lui qui dirige  
la maison.

Je vous serais bien reconnaissant, Monseigneur, si vous  
m'autorisiez à dire pour lui maintenant une dizaine  
de messes.

Croyez Monseigneur aux sentiments de vénération  
avec lesquels je me dis votre humble et dévoué  
missionnaire.

Aphraïe Boned

P. S. Je reprends la plume; la présente  
étant écrite quand votre lettre du 22 m'est arrivée.

J'ai reçu en bon état les planches pour le parloir  
de l'école de Soeurs. Le travail sera fait vendredi et  
samedi suivant vos instructions. Dorothee et la Soeur  
se joignent à moi pour vous remercier de vos  
bontés.

Les projections, machines et vues, sont arrivées.  
Je suis reconnaissant le R. P. Piarre par un petit  
mot; mais je suis obligé de faire réparer le générateur qui est  
malade.

Recevoir les précieux papiers américains. Je vais  
les renvoyer expédié convenablement par ce courrier.  
Mon petit travail en faveur de l'église ne sera  
pas prêt avant décembre, car je veux y joindre  
quelques photos, qui sont à faire.

Je vous donne les renseignements demandés sur les  
femmes successives de Dori; pas de dates, sauf celle  
du baptême, 1903, et comme point de repère, l'exil  
à Talite (1908) ignore la date, qu'il est facile de savoir.

a) 1<sup>re</sup> femme: Tikhunda de Balade, baptisée  
Secundaria (vrai mariage canaque). Elle part au bout de six  
ou deux ans, revient et passe à Kassa, frère de  
Dori, où pendant l'exil.

2<sup>e</sup> femme: Adélaïde Pritchard, femme Pouchon.  
rien simple concubine. Pas de mariage canaque.

3<sup>e</sup> femme: Ticta, sœur d'Amare, devint la  
femme de Dori, par un mariage canaque, non obstant  
et impromptement avec Adélaïde Pritchard.

b) Exil à Talite (1908)

Pendant l'exil, Adélaïde va avec Pouchon; Ticta  
retourne aux Papas.

c) Retour de l'exil

Rappel de Ticta, qui reste deux ou trois mois et  
# s'en va définitivement

Notez que pendant toutes ces opérations, Tikhunda  
de Balade était vivante

d) Après le baptême départ de Ticta, Dori reste seul  
et reçoit le baptême en 1903, répété libre par  
Baptisé; il vit <sup>ensemble</sup> en concubinage successivement  
avec Pusamoa, Andi, Noëlie et  
ensuite Tiam qui est avec lui en ce moment.  
Tikhunda est morte, depuis je ne sais combien  
de temps. C. F. C. 1134

Je ne veux point finir sans adresser à votre  
Algrandeur, que je ferai tous mes efforts pour mettre  
en pratique les remarques faites au sujet de  
mon entente, de mes relations avec les indigènes  
les leurs, etc.

Le service du presbytère et du théorique est fait  
par les garçons.

Je puis lui dire encore, avec vérité, M. P. m'en  
est témoin, que je désire ardemment, sous la  
direction des Supérieurs, faire un peu de bien

2  
dans une misère où il y a tant à faire, et  
que pour cela, je compte ~~très~~ peu sur moi,  
mettant uniquement ma confiance dans le Coeur  
de M. G. à qui j'ai tout consacré en arrivant  
ici.

Agitez, Monsieur, l'expression de  
mon filial respect.

Hyacinthe Rouilh  
s. ni.

Hienghène le 13 Octobre 1918

Monsieur

Deux mots seulement.

Je vous remercie des deux petits pavillons de ciboire.

J'ai reçu les dispenses pour Welem et je suis allé dans ce village pour faire les mariages, mais on a été contraint de les renvoyer à un mois, à cause de la maladie d'un des futurs, et de la non préparation matérielle de l'autre. Ce n'est que partie remise.

Je dois vous dire que j'ai encore sermonné Patrice, à la dernière réunion des catéchistes, pour le presser de se marier et de répondre à vos vœux sur lui. Mon Dieu que ce pauvre garçon est donc "empopliné". Il doit me donner une réponse favorable et définitive pour la Toussaint, terme fixé de ma patience et de ma longanimité.

Nous avons subi une épidémie de grippe, dengue, toux etc. C'est presque fini maintenant. J'ai échappé. Dorothea tousse encore. Il lui faut des soins car elle a déjà eu, il y a deux ans, une bronchite. Je l'ai engagée à se reposer, sans voir mes instances assez écoutées. Elle enrage de travailler. Je crains un peu pour sa poitrine, et j'ai envie de faire venir le docteur.

Pour les 500 frs de Mgr Robert, l'avis de la Soeur est qu'ils soient placés avec l'argent de l'église. C'est aussi le mien. Décidez en, comme vous le jugerez bon.

Rien n'est perdu et nous aurons le P. Chalandon à la fête de Doui, car la cérémonie a été renvoyée, à cause de la maladie, au lundi 21 octobre. J'en suis bien satisfait. Jeudi, vendredi et samedi, j'irai à Kout pour faire à ce chef et à sa femme une petite retraite préparatoire. Joseph sera mon aide. Je demanderai à votre Grandeur de se souvenir en ces jours,

devant le Bon Dieu, de cette âme si longtemps rebelle. J'ai peur un peu de  
son orgueil.

Après la fête, j'vous donnerai les détails.

Croyez, Monseigneur, à la vérité de mes respectueux et dés-voués  
sentiments.

*Apphams Bonil*



J. M. J.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Koout le 19 Octobre 1918

Monsieur,

Je vous écris de Koout, où je viens depuis  
trois jours, chaque matin, pour prêcher une  
petite retraite à Domi et à sa femme. Une  
retraite, c'est beaucoup dire; je me borne au  
commentaire du catéchisme, avec applications <sup>pratiques</sup>  
exhortations à une vie sérieusement chrétienne, de <sup>bonnes</sup>  
Joseph m'accompagne, et opère de la même manière  
pour la préparation au baptême de la femme de  
Domi. Tous les deux montrent une grande bonne  
volonté et un sérieux désir de bien faire.

Je profite de ces excellentes dispositions  
pour porter ce chef à nos, à l'occasion de la fête,  
de sa grande influence en faveur de nos écoles.  
Il y est complètement décidé et nous allons arrêter  
aujourd'hui, de concert, la liste des enfants, qui n'  
ont pas encore venus et qui devront subir Ware.

"Instanti estote orationi"; c'est le moment. Je  
m'applie tous les jours le Divin Sacrament de N. S. de  
votre lénie. J'ai bien espéré que nous formerons  
encore un bon coup de filet.

Mon télégramme de mardi matin vous a appris  
la mort du vénéré P. Doyon.

Je ne puis vous donner quelques détails sur cette  
fin, ni précieuse devant Dieu, ni édifiante pour  
moi qui y'ai assisté, si digne d'un enfant de la 1<sup>re</sup>  
Vierge.

Il n'est besoin de vous dire que la mort n'a  
pas surpris le Père. Il l'attendait ~~se~~ rendant  
très bien compte de son affaiblissement progressif;  
perte de la mémoire, diminution de la vue, des  
forces. Le dimanche 13 au moment de s'éteindre, il  
me disait encore: "On disait que ma vie était  
mauvaise. Je m'en vais, je m'en vais." Beatus qui  
vigilat ad fores meas quotidie!

Le matin il avait dit sa messe comme à l'ordinaire  
et la journée s'était passée comme les précédentes.

Il avait été rejoint par l'arrivée de Leopold, S. Anna,  
sur sa dernière mission et au moment nous avions largement  
mérité bavardi.

Vers 11 heures, je fus réveillé par les gémissements  
du Père. Immédiatement j'allai le voir et le  
trouvait gisant sur le plancher, devant son lit.  
Les plaintes étaient inarticulées, ou du moins je  
ne comprenais plus, bien que je me rendis compte que  
le P. me parlait. Avec peine j'arrivai à le  
placer sur son lit, et lui après un moment de  
repos, il me dit: "Je ne pouvais pas parler tout  
à l'heure, mais je vous demandais l'absolution.  
Vite, c'est la foi. La communion!"

Je ne mis plus que j'hésitais; le P. insiste; alors,  
suffisant que de nouveau il perdait l'usage de la  
parole, je lui donnai l'absolution, puis j'allai  
prévenir Dorothee, et chercher le Fr. Laurent, et  
les Frs. huiles. A mon retour il parlait de nouveau;  
il se confessa et reçut les sacrements avec une  
attention soutenue, et un grand esprit de foi.

A l'action des mains, dans mon émotion, je dis:  
"Je per pressure", le Père ne répondit: "Vos  
vires tangere, vos dicitur per pressure!"

J'ai appris que pendant ma courte absence  
il s'était occupé auprès de Dorothee pour une  
petite impatience, de la veille ou du matin, lui  
recommandant de saluer les catéchistes, Joseph, Louis,

les enfants.

Les sacrements nous il fut plus calme. Après ma messe du matin, il me demanda encore une fois l'absolution in extremis et me pria de réciter les prières pour les agonisants. Je lui dis que le temps ne me semblait pas encore venu, que je veillais, et ne manquerais pas de le faire au moment voulu; mais pour le tranquilliser et afin qu'il put s'unir aux prières je les récitais, le interrompant, pour suggérer au cher mourant des invocations pieuses: « Soeur Marie de Jesus. j'ai confiance en vous. Soeur Anthonette de Marie priez p. m. St. Joseph patron de mourants p. p. n. Nos saints anges gardiens protégez nous. Sub tuum, Cylonia patri. Maria mater amabilis tuis semper ego in extremis. » Les invocations le P. les répétait avec une foi admirable et les entremêlait de grands signes de croix. Je m'adressai à lui de le bénir, ce que j'ai fait avec lui de la honte, puis il nous a tous bénis, et je lui ai recommandé de prier pour la mission, pour nos écoles, pour la conversion des païens, des protestants, des mauvais chrétiens. Tout a été parfaitement compris, et il a acquiescé à tout.

J'ai oublié de vous dire qu'après la réception des



sacrements, il avait demandé lui-même à renouveler sa messe, m'indiquant où se trouvait son volume de constitutions et Vicariat Apostolique la manière de procéder: « Vous lirez Nouvelle Calédonie le premier, et je répéterai »

Le docteur appelé, déclara par impuissance à empêcher les attaques qui se succédaient rapidement et aussi les crises d'asthme.

Vers 10 h je m'abandonnai pour aller téléphoner au P. de Lander, que le P. désirait voir: « Cela me fera plaisir, dit-il. » Le P. de Lander, malheureusement, était malade et au lit.

A mon retour vers une heure le mourant perdit connaissance et entra dans le coma. Toute la soirée, il bâilla; la respiration devint de plus en plus difficile et embarrassée.

Le mardi 15 octobre, le P. Dagobert, rendait son âme à Dieu, à 1<sup>h</sup> $\frac{1}{2}$  du matin.

Prévôt des ornements sacerdotaux il demeura exposé jusqu'à la nuit en bière, et on le veilla jusqu'à la levée du corps pour les obsèques le mercredi 16.

Le P. Bresson averti par télégramme, eut la honte de venir et de célébrer les funérailles de celui qui avait été son supérieur à <sup>Paris</sup> ~~Paris~~ <sup>par les empereurs et amis</sup>.

Le corps repose dans un tombeau au cimetière au-dessous de la Croix

\*  
Vous avez aussi, Monsieur de Standa de deux  
ou trois semaines voté unifié à Hérégéne pour le  
baptême qui doit avoir lieu en décembre. Cela  
nous permettra de parachever la préparation. Elle  
a été un peu interrompue par l'épidémie de  
grippe lard nous avons souffert, mais qui est  
passée maintenant.

\*  
Je dois vous dire que M<sup>r</sup> Labordrie est venu  
égaler aux japonais. Quelque part en Mars  
prochain. Il est mécontent et parle d'installer un  
magasin en face, car il a l'entreprise du bloc et  
a droit à 25 mètres de terrain. Il voudrait que  
je dise aux indigènes de venir ses clients. Mais  
rien ne devrait lui donner à penser que je ne  
suis pas un rabatteur.

x  
Dans ma dernière lettre je ne vous ai pas  
aussi raconté le petit fait suivant qui a bien son  
importance.

Donc avait écrit au Gouverneur il y a quelque  
temps, lui faisant connaître que 126 enfants  
fréquentaient l'école de la mission. Il avait pris

cela sous son bonnet et cachait un peu le nombre  
puisque' cela n'y en a que 105.

Mais voilà, le Gouverneur lui a répondu: « Je pourrai  
témoigner sa satisfaction d'un résultat si heureux et  
l'encourage à une propagande active pour la  
diffusion du français sans les tribus soumises à  
sa autorité » Je cite. C'est un précieux  
stimulant.

Votre Gouverneur m'excusera pour ma mauvaise  
écriture: il ne m'est guère possible de faire autre  
merit croissant comme je le fais, à plat ventre  
sous un arbre sans la brousse de Koot.

Bien à vous le Tenue de vos missionnaires.

Alexandre Brice

s. m

Hienghène le 28 Octobre 1918

Monseigneur,

Je pense vous être agréable en vous racontant brièvement la fête de la bénédiction de la chapelle de Koout. Cette cérémonie revêtait quelque importance, puisque elle était suivie du mariage du chef, du baptême de sa femme et de leur première communion à tous les deux.

Je m'étais efforcé de les bien préparer par une petite retraite de trois jours: à ce qu'il m'a semblé, les sentiments de l'un et de l'autre ont été excellents et leur désir de bien faire manifeste. Malheureusement Dédai était fatigué par la grippe et le jour de la fête plus que les précédents. Sa bonne volonté n'en a été que plus méritoire.

Le dimanche 20, le P. Chalandon nous est arrivé. Son état n'avait rien de bien reluisant. Disons tout de suite qu'il est reparti mieux qu'il n'est venu.

Le mardi 22 était le grand jour. Tout le monde de Waré, écoles et village est parti en baléinière à Koout, où se trouvait réunie déjà une grande foule d'indigènes venus un peu de partout, depuis la Ti-Waka jusqu'à Dianoué.

Le P. Chalandon évalue le nombre à près de 1200.

La cérémonie de la bénédiction de la chapelle a commencé, suivie du baptême de Mariette Tiaom. Le mariage a été célébré ensuite, et enfin le P. Chalandon a dit la messe pro sponsis, qui a été la messe de première communion.

On a fortement chanté.

Le soir il y a eu salut du saint sacrement. Enfin à la nuit j'ai fait une conférence avec projections devant un nombreux auditoire.

Le lendemain j'ai dit la messe d'actions de grâces: puis la journée a été prise par la distribution des vivres et quelques danses. Je note, au sujet de ces dernières que seuls y ont pris part, les éléments réfractaires

à la civilisation chrétienne, vieux païens, protestants, et mauvais chrétiens  
Cela n'est pas pour me les faire aimer. *— (Amour pour convertir)*

En somme tout s'est bien passé et il y a lieu de remercier grandement le  
Bon Dieu.

Nous avions complotés, avec Douli, de donner un bon coup de fillet pour les éco-  
les. Je lui avais remis une liste d'enfants en âge scolaire. Si tous rentra-  
ient, à la Toussaint, comme il a été convenu, nous aurions 86 filles et 90  
garçons très exactement. Je n'ose espérer ce trop magnifique résultat, sans  
cependant cesser de le demander au Sacré Coeur.

.....  
Léopold commence à s'habituer à Hienghène, mais il est encore à la période  
de formation. C'est une bonne nature, à ce qu'il me semble, bien qu'il ne  
soit pas très vif. Il comprend la langue, suffisamment, et la parlera bien-  
ôt. ....

Après la fête de la Toussaint je vais commencer ma tournée dans les tribus  
en vue de l'examen pour le baptême du mois de décembre, la première commu-  
nion, et la confirmation du mois de Décembre. J'ignore encore, même approxi-  
mativement le nombre de néophytes. Je vous le ferai savoir dès que cela me  
sera possible.

Agréiez, Monseigneur, l'expression de mon religieux et  
filial respect.

*Hyacinthe Bonville*

Hienghène le 11 Novembre 1913

Monseigneur,

Je n'ai pas l'intention de vous écrire longuement.

Nous vous attendrons donc le 16 ou le 17 du mois prochain. Si vous pouvez arriver le 16, ce sera mieux. Les baptêmes seront fixés pour le 18, les premières communions et confirmations pour le 19. Deux jours ne ne paraissent pas de trop pour faire les choses bien régulièrement et aussi solennellement que possible. Je note au passage que je n'ai pas de chape violette.

J'ai horreur des baptêmes à coup de bonnet, ayant ici le désagrément de toucher du doigt combien ils sont préjudiciables à la vie chrétienne. C'est pourquoi pour l'examen préliminaire, sans m'écarter des règles d'une saine théologie, ni d'une juste aggrégation des circonstances de temps et de personne, je me montrerai plutôt exigeant, sans être caporal ni sergent. Les néophytes ne pourront pas me reprocher, s'ils reviennent à leurs superstitions, de ne les avoir point instruits sur ce chapitre.

Un bon nombre de femmes de Kavath seront prêtes et parmi elles la femme d'Alfred.

Evidemment, les cinquante deux filles qui sont maintenant chez la sœur, et mes soixante cinq garçons, nous causent bien quelque souci: une aide de plus chez les premières vous paraîtra encore plus nécessaire.

D'autre part, je vous avoue que je ne me sens pas le courage de laisser le fer sans être battu, quand il est chaud. Or c'est bien le cas, puisque dans un réunion de tous ses sujets, Doui, il y a trois jours, a encore insisté pour que les enfants viennent aux écoles. J'ai reçu hier huit filles et trois garçons. On doit m'en amener de Koulaa. Ils seront un peu à ma charge, mais je ne puis, ni n'ose, ni ne veux les refuser.

Doui a fait la morale à ses gens et son sermon a porté sur deux points,

la nécessité pour les païens ou semi païens de se faire franchement catholiques, et pour les irréguliers de régulariser leur situation.

Le malade, comme vous voyez, s'est transformé en médecin.

Cela me l'a pas empêché de faire un long échange de richesses canaques pour les défunt Bouarar et Kavfat. Disons le aussi tout bas, je crois même qu'il s'est mis entre les mains de trois ou quatre dactatas aussi ignorant-s que superstitieux, pour être soigné, car il est malade, physique, cette fois. Ah, le vieil homme à la vie dure.

Je n'ai pas vu Patrice à La Toussaint, bien que j'ai pris la peine de lui écrire. Hier j'ai vu Daniel et l'ai pris de porter mes compliments à son frère, canaque indécrottable. Je ne voudrais pas cependant lâcher Jérôme, pour plusieurs raisons, que je ne ferais un devoir de vous exposer, à votre passage ici.

Agrésez, Monseigneur, l'expression de mon filial et respectueux dévouement.

*Hyacinthe Bonelli*



D. D. N. 39.6

Leval, à Paris pour Charrie

Missioy curé le 20 Jan 1819

Mon Révérend Père Chambenois

Si ai u l'honneur de vous tracer  
ce quelques mots qui ne sont

pas bien longs; mais satisfie pour moi;  
puisque l'je ne suis pas fort. Et pour  
l'échange Stamps, et aussi pour l'attribution

C'est à dire que je suis pas bien

instruit: mais par ce motif que je  
voudrais aller encore à Péters Car je me  
suis trop en retard en ce moment. Ceci

Mon Révérend Père, je donne ma  
peine pour être à l'endroit mes et que

Missionnaires: mais je ne suis pas assez encore  
les instructions Car je dois et aller encore

à Péters Car je voudrais être comme  
je suis maintenant jusqu'à à Péters  
de ma mort en même temps pour

La mission en clouant la main  
aux missionnaires; il y a longtemps  
que le bonnet Comte se vend le dit  
aupres d'El: mais mon Revere Père  
vous que je ne vous dirai si il  
vous plait mon Père

Le serviteur

Joseph, Apinon, Du.  
de votre

Hienghène le 9 Janvier 1919

Monsieur,

Je commence par remercier très vivement Votre Grandeur pour les souhaits paternels qu'elle adresse au dernier de ses missionnaires.

Je suis confus de m'être laissé devancer. Mais vous n'ignorez pas mes sentiments de vénération toute filiale à l'égard de votre personne, et je n'ai pas attendu ce moment pour prier le Prince des pasteurs d'accroître, "ad multos annos" vos moissons et vos mérites.

Evidemment l'affaire du cathéchiste de Timala est très importante.

J'avais écrit au P. Halbert, il y a quelques jours, pour lui dire de venir ici, afin d'exciter par sa présence et ses paroles le zèle de mes cathéchistes et d'en trouver un pour son Timala. Nous nous serions concertés pour nanjancer le repêchage de mes Ouangos. J'ignore si la chose est possible, vu les distances.

De Patrice rien à attendre. Je vais encore, en bon auvergnat têtù, essayer de le relancer dimanche prochain, mais sans grand espoir de réussir.

Je viens de causer avec Joseph; il partira le 28 courant, pour aller suivre vos desirs, passer nuit à douze jours là-haut et commencer le travail. Après quoi, on avisera.

Pour la citerne, je dois vous dire que nous serons prêts bien avant le 15 Février, date fixée pour la venue d'Ozoux.

Actuellement plus des deux tiers de la pierre sont à pied d'oeuvre. Les deux écoles s'y sont mises, et cela a été l'affaire de peu de jours. Nous finirons samedi ou dans les premiers jours de la semaine suivante.

Le corail destiné à la chaux est en bonne partie extrait et attend le four

qui sera fait lundi ou mardi. Ce sont les gens du village qui sont chargés de cette opération. Ceux de Ganem viendront après demain, couper le bois. Si, après la citerne, vous voulez faire construire la cuisine des Soeurs, leur réfectoire, le magasin et la cuisine des filles, dites le roi et nous ramasserons les matériaux immédiatement, afin que le raçon ne soit pas obligé d'interrompre son travail. Les garçons peuvent attendre encore un peu. Il importe qu'Ozoux vienne à la date fixée ci-dessus, car plus tard, au moment de la pêche, il ne me sera pas facile de lui trouver les aides nécessaires.

Les matériaux pour les constructions dont je viens de parler une fois ramassés, nous continuerons le même travail pour l'église, afin de commencer si possible, les réparations, à la fin de la présente année.

J'ai fait avec le secours de mes grands garçons un radeau en bambou, pour le transport des pierresjad expérimentant. Cela marche fort bien et nous allons en construire trois autres. On n'aura pas besoin d'un chaland qui coûterait les yeux de la tête par ce temps-ci.

Je dois vous annoncer une mauvaise nouvelle. Doui est malade et gravement. Il présente, si je ne m'abuse, tous les symptômes d'un cancer à l'estomac. Lui même ne se fait guère illusion sur son état; il se sent atteint aux sources mêmes de la vie, sans vouloir l'avouer, car il a peur.

Je prie le Bon Dieu d'accomplir en cet homme ce qu'il jugera de plus utile pour son salut et l'avancement de la religion en ce pays.

Je pars pour Touho, lundi. A mon retour, j'irai cette fois à Koulna. On m'a amenés de ce pays deux garçons pour l'école. Cela m'en fait soixante dix. Je les compte comme des écus.

Daignez agréer, Monsieur, l'hommage de ma profonde et filiale

Vénération.

*Hyacinthe Bonville*

Hienghêne le 9 Février 1913

Il ne m'a pas été possible de vous écrire aussitôt après le départ du P. Halbert, par le courrier du 20, car je devais me rendre à Koulna. Mon voyage n'a duré que trois jours. C'était une simple prise de contact pour me rendre compte un peu du pays et des gens, j'en ne suis pas encore assez avancé dans la langue pour pouvoir faire autre chose de trois ou quatre jours. Le pays est quasi-inaccessible : douze heures de cheval, par des montées et des descentes à pic. Vous avez été bien inspirés de ne pas y aller, à votre dernier passage à Hienghêne, vous n'auriez pas pu arriver au bout. Le P. Halbert, vous en savez sans doute informé de nos petites tractations. Je ne puis prêter un autre catéchiste, que Jérôme, et je le fais avec regret, car au retour des gens de Kavath, je n'aurai personne à leur donner. Jérôme n'y restera donc que le temps strictement nécessaire.

-----

J'ai un extrême besoin de catéchistes sérieux. Les faiseurs de prières que j'ai actuellement sont loin de ne rendre les services qu'on serait en droit d'en attendre.

-----

La santé de Doui est loin de s'améliorer. Il a peur de montrer son état. Il accuse un homme de Wérag de lui avoir jeté un diable pour le rendre malade. Deux ou trois vieux sorciers sont autour de lui pour conjurer les effets de ce mauvais sort. Ils ne conjurent rien du tout, et exposent Doui à mourir sans sacrements. Je vais me rendre auprès de lui demain, pour juger son état et l'exhorter à se soumettre à la Providence. Combien cet homme est difficile à manier !

-----

Aujour m'a écrit pour m'annoncer savanna par le prochain courrier ou au qd-  
us tard par le premier courrier de Mars.

Les matériaux sont à pied d'oeuvre, pierre, chaux, sable, brisures de cora  
Il.

J'ai de nouveau examiné l'emplacement de le alterna: trop et que. J'explai  
Il n'a paru désfectueux pour les raisons suivantes: Le terrain en temps de  
pluie est soumis à une très forte érosion. Cela vient des rochers qui domi  
nent et qui déversent sans l'absorber l'eau qu'ils reçoivent. Une fosse  
Elle sera moins abritée contre le cyclone, et environnée de très gros ar-  
bres. J'avois été très surpris de trouver si peu de terre. J'avois pas que je  
Le tuyau adducteur de l'eau devra avoir près de 3 mètres et manquera par  
conséquent de support. Je suis sûr que si on l'élève au-dessus de l'égout  
Ces raisons étant soumises à votre examen, je propose de la placer à l'an-  
gla ouest de la maison, coté de la colline, et laissant un passage entre  
elle et la maison de trois mètres. Ci-dessous un croquis.

**Révérez, Monseigneur, l'expression de mon profond**  
respect.

*Henri Bonville*

Lettre de la savanna

S

E

Maison de la savanna

D

Chemin de la savanna

N

Hienghène le 23 Février 1919

Monsieur,

J'ai reçu votre petit mot au sujet de la citerne et de son emplacement. Nous ferons pour le mieux.

A votre passage ici, nous avons parlé de sa contenance, environ 5 à 6 mètres cubes; vous ne dites maintenant de ne pas faire beaucoup plus grand qu'à Nindhia.

Or la citerne de Nindhia contient seulement 2,50 m.c. Si je ne m'abuse, c'est le double qu'il nous faudrait ici, vu le nombre des enfants et le manque d'eau pour le lavage. A Houailou il y a pour ce dernier, la ressource de la rivière.

Il serait désirable qu'un tuyau d'adduction amenât l'eau jusqu'au presbytère pour l'usage du P. et aussi pour la cuisine des garçons étrangers.

La surface du toit n'est pas de beaucoup inférieure; la citerne n'aura plus de temps à se remplir.

Il en sera comme vous déciderez. J'attends, sans trop l'attendre, le rayon par ce courrier. Comme il m'avait écrit qu'il viendrait par celui-là ou par celui de Mars, je n'ai pas été surpris de ne pas le voir venir. Ce sera pour le huit Mars.

J'avais en effet confié au P. Landotin quelques remarques sur la situation présente et future de la Mission de Hienghène.

Il est clair que deux pères ne seraient pas de trop. Si j'avais des préférences à formuler, elles seraient pour un P. jeune, pieux, aimant la vie de communauté à deux, zélé, ne craignant ni les courses, ni la classe.

Une résédiction du P. Bussou, avec un peu plus d'esprit de suite, de fermeté, (et moins d'égards pour les personnes), serait pour moi l'idéal.

Cependant je ne suis pas pressé. Pour ma part je travaillerai de mon mieux et si le Bon Dieu nous bénit comme cette année, petit à petit la physiono-

nie de Hienghène se modifiera heureusement. Il faudra beaucoup de patience d'énergie, de tact et de surnaturel. Je prie tous les jours le S.C. de me donner ce qui me manque, pour n'être pas aidés par de la tâche qui n'est comprise.

J'avais été un peu fatigué par ma course de Kolina. Est ce un peu de néphrite comme je l'avais aborti cru? Je n'en sais trop rien. Je vais bien maintenant et me porte comme un charbon.

Je joins à la présente une épreuve assez médiocre d'une bonne plaque que je viens de faire.

Comme vous voyez, nous commençons à ramasser la pierre en vue des réparations et aggrandissements futurs de l'église. J'ai fixé deux jours par semaine: le lundi et le mardi.

hier les gens de Kouat sont venus avec Jean Baptiste. Ils ont fait du bon travail.

Ce soir je monte à Wérap, visiter ces sauvages.

Joseph est revenu de Ténala le mardi 13 février et Jérôme est parti le

21. Les gens étaient venus en grand nombre le chercher. Il y va sans grand enthousiasme. Il est nécessaire de lui venir en aide. Quand le travail sera fini, il reviendra à Hienghène. J'espère que ce sera dans peu, douze à quinze mois.

Agissez, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect.

*Apollinaire Bonvil*



Hienghène le 11 Mars 1913

Monsieur  
Monsieur

Le P. Lambotin a dû vous dire le motif de mon silence au dernier courrier. C'est dimanche matin, vers quatre heures et demie, à l'église, pendant l'incensement, une crise de coliques néphrétiques est venue me surprendre.

J'ai été obligé de me coucher immédiatement, la douleur étant extrêmement violente.

Le docteur nandé peu après me fit deux piqûres de morphine, dont l'effet fut assez médiocre.

Le calcul mit toute la journée du dimanche à passer. J'ai bien souffert.

Lundi je n'ai pas dit la messe, mais je me suis levé dans la matinée. Aujourd'hui mardi, j'ai repris mes occupations ordinaires et me sens bien sauf un peu de raideur dans les reins.

Le docteur m'a prescrit quelques restrictions alimentaires auxquelles je me conformerai, pour ne pas voir recommencer la cérémonie, car ce n'est pas agréable.

J'ai reçu par le même courrier vos deux lettres. Je vais tâcher d'y répondre dans le détail.

Pour la citerne, je dois vous dire que je suis complètement déçouté par votre chiffre de vingt cinq mètres cubes, capacité que vous entendez lui donner. Cela ferait vingt cinq mille litres.

Or c'est exactement la capacité de la citerne de Nindhia, qui n'a pas dix mètres cubes, soit dix mille litres, comme vous semblez le croire.

Nous avons ramassé environ soixante mètres cubes de pierre, pour un réservoir de quarante à cinquante mille litres.

En sorte que je suis extrêmement embarrassé.

Auzou qui est ici depuis le courrier, m'a dit qu'à Touho vous lui aviez parlé d'une citerne de quarante mille de même le P. Chalandon.

Je m'en tiens donc à ce chiffre et un peu plus, provisoirement.

Auzou a tracé les fondations, mais je vais lui dire de commencer à construire seulement d'un côté, afin de pouvoir raccourcir le tracé, par le côté resté libre, tout en demeurant d'équerre.

Faites-moi savoir par télégramme ce qu'il faut faire. Si je ne reçois rien, j'en conclurai que vous approuvez.

Les murs auront soixante. Il faudra trente sacs de ciment, cinq cents mètres de fil de fer, deux robinets, deux tuyaux de un mètre, l'un pour l'amorce, l'autre plus gros, pour vider la citerne.

Le P. Lambotin m'écrit qu'on attend à Nouméa du fil de fer barbelé et du ciment de guerre, à vil prix. La tôle a baissé, mais insuffisamment. Attendons. J'ai pris un manœuvre pour le wagon, je lui donne un franc par jour et la nourriture.

J'entends bien ce que vous me dites au sujet des bâtiments de St Léonard, destinés à la cuisine de la Soeur et à l'école.

Je les désire et les redoute.

Ad primus: parce que notre nombreuse école de Gargons ne peut pas être indéfiniment logée sous sa véranda pour bien des motifs d'hygiène, de surveillance, de discipline etc..;

parce que la cuisine de la soeur va tomber sur la tête des filles, un de ces quatre matins.

Ad secundum: parce qu'il nous faut compter avec un cyclone, tous les cinq ou six ans et que ces bâtiments en bois ne me semblent pas offrir la résistance nécessaire à la violence du vent, dans une endroit où il est difficile de les abriter sûrement.

Quelle misère, si le prochain cyclone mettait tout cela par terre. Et je ne

vois pas où bien placer l'école des Gargons, contre le vent. Il serait préférable, ce me semble, de bâtir les deux constructions en mort-

2  
l'ér batard, avec poteaux en ciment armé, genre cuisine de Touho, et pour ce-  
la attendre encore un peu, après la saison de la pêche, pour voir ce que  
nous permettraient nos disponibilités financières.

C'est une idée que je vous soumets.  
D'autre part comment transporter ces énormes tas de planches et bois de fo-  
utes sortes?

A la remorque par des baleinières? C'est bien difficile, tant à cause des  
gens, que du voyage lui-même.

Un chaland? Mais je n'en ai pas et où en prendre? Je ne puis en acheter, ce-  
la me coûterait les yeux de la tête.

Tandis que nous avons ici la chaux, le sable, la caillasse, la pierre, et  
d'ici six ou huit mois le ciment, le fer et le bois auront peut-être bais-  
sé leur prix.

Auguste, que j'ai vainement attendu par le dernier courrier, n'aura solé du  
bois.

Mais ce n'est pas à moi de décider et je ferai comme vous voudrez.

Auzou m'a appris qu'avec les débris de corail qui servent de caillasse, on  
fait de l'excellente chaux, meilleur que celle du corail sorti de la mer.

En prévision de la construction de la cuisine de la Soeur, j'avais fait  
ramasser un gros tas de ces débris. Le maçon m'a dit que j'avais de quoi  
faire vingt mètres cubes de chaux.

Dorothee est comme moi, et redoute pour une construction en bois la violen-  
ce du vent; elle a l'expérience du dernier cyclone.

Vous apprendrez avec plaisir que nous avons à peu près soixante mètres cu-  
bes de bonne pierre, (c'est l'avis d'Auzou), pour l'église.

Nous ferons trois tas rectangulaires, égaux, le long de la chapelle, côté  
de l'épître, et au chevet.

En voyant la photo-graphie vous avez pensé que la pelouse serait encombrée,  
c'est une illusion d'optique.

Toute cette pierre a été apportée ici sur des radeaux en bambou. Quatre sont  
en service présentement. Les gens de Wérap sont venus travailler la semaine dernière pendant trois  
jours. Il y avait même quelques protestants en rupture de nata. La bonne volonté de nos gens ne fait pas défaut, mais elle est comme les  
réveils, elle a besoin d'être sans cesse remantée.

Hélas, Monseigneur, le temps n'est taillé si court pendant la journée que  
je n'ai guère le loisir de m'occuper de la langue d'une façon suivie et  
sérieuse... et pourtant elle m'est absolument nécessaire. Ce n'est que par  
 bribes, ici et là, que je l'attrape. Nous allons commencer bientôt les retraites pascals dans les villages  
avec le secours de Joseph et des projections. Elles dureront huit jours  
et nous verrons successivement Wélem, Kout, Wérap. Je mets à part Ouarié.  
J'espère faire durant ce temps un travail sérieux, et en particulier régu-  
lariser des unions matrimoniales et faire faire des premières communions.  
Je trouve de véritables phénomènes d'ignorance: des concubinaires notoirs  
et ivêtés qui ne demandent, ingénument, à se confesser!!!  
Ils ne se doutent même pas de leur état. Je gage que le Bon Dieu aura de  
la peine à les damner.

Quelques mots des écoles.

Elles sont na joie et na consolation, comme aussi mon espérance, car là le  
travail surnaturel est sérieux et a des chances de prendre et de durer.  
Depuis le baptême, j'ai remarqué avec évidence le travail de la grâce de  
Dieu dans ces âmes. Tous nos enfants communient à peu près tous les huit  
jours et un certain nombre plusieurs fois par semaine. Quelques filles,  
tous les jours.

Le premier vendredi de ce mois j'ai pu offrir au S.C. un bouquet de 137  
communions.

2  
L'esprit est excellent et je prie pour qu'il persévère.

Celle des garçons compte soixante et onze inscrits et celle des filles soixante. Après les retraites pascuales nous allons augmenter encore, je ne sais pas <sup>au lieu de</sup> ~~encore~~ dans quelles proportions.

Il manque toujours quelques enfants, par suite de fatigues, de mauvais temps, très peu par mauvaise volonté.

Le catéchisme est appris et fait régulièrement à l'église. Mais je voudrais bien, au moins pour les filles qu'on s'applique davantage à l'instruction lecture, calcul, écriture, français, couture à l'aiguille et à la machine.

La différence entre les garçons et les filles sur ce point est sensible.

Le P. Dagod était un excellent instituteur.

Point n'est besoin de vous dire que Soeur Marie Donatienne n'a pas l'envergure nécessaire pour diriger, stimuler une école si nombreuse et que son inaptitude est plus flagrante à mesure que la charge croît.

Je passe sous silence sa bonne volonté, son jugement, et sa soumission qui ne sont pas toujours ce qu'ils devraient être. J'ai été obligé de parler

. 973

sec deux ou trois fois, sans être trop sous-officier, cependant.

Parlons un peu de Léopold. C'est un bon chrétien, et faute de mieux je suis bien obligé d'en tirer le parti que je peux. Il manque malheureusement trop d'énergie, d'initiative. N'ayant pas du tout été préparé à la tâche qui lui incombe maintenant, il ne peut que s'en acquitter médiocrement, son intelligence étant très ordinaire.

Je vous avoue que j'ai été surpris de son peu d'instruction, après un séjour de quatre ans et plus à St Louis. La clef du mystère est qu'il y a été trop employé à la boulangerie ou au recensement du bétail.

D'où il suit, que, maintenant, en dehors de la lettre du catéchisme qu'il fait apprendre aux enfants, il est peu capable de leur enseigner les éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Il est tout à fait indigne à me remplacer dans ma classe. Et c'est un mal-

heur.

Notez d'autre part, qu'il y a plus de quarante enfants dans sa classe, et moi vingt cinq, et qu'il lui est bien difficile de diriger tout ce monde aux travaux manuels.

Cependant malgré toutes ces difficultés, la marche tout de même, l'oeuvre de christianisation se poursuit et encore une fois l'esprit est excellent. Ci-inclus une photo de l'école de filles. Ces derniers temps j'en ai fait quelques unes pour illustrer un petit travail destiné à l'Afrique et qui est dans mes cartons. Il en sortira dès que possible.

Les deux filles assises à côté de la Soeur et celle assise à côté de Dorothee m'ont demandé, instamment, à partir pour St Louis pour y devenir P.F. D.M. J'ai ajourné ma réponse.

Ce sont bien nos trois meilleurs sujets, pourvus de qualités différentes, et humainement je les verrai partir avec regret, car avec qui marier mes garçons? Heureusement ce que le Bon Dieu prend d'un côté il le rend de l'autre.

Ces trois enfants ont demandé le consentement de leurs parents. Joseph, car l'une d'elles est sa propre fille, n'a pas fait de difficultés; il est même, surnaturellement, satisfait et fier. Des deux autres, j'une a obtenu le consentement de ses parents, l'autre n'a pas encore reçu de réponse. Je suis porté à croire qu'il y aura un peu de tirage, mais nous aboutirons.

L'influence de Dorothee, surtout son exemple sont beaucoup dans l'école et la direction de ces jeunes vocations. La grâce de Dieu fait le reste. Permettez que je tire une petite conclusion.

Si nous vous donnons trois postulantes, ne nous donnez vous pas une P.F. D.M. de plus, avec un Soeur à la hauteur.

Je suis bien audacieux.

Les Filles de Jérusalem à l'école. Les premiers jours elles ont bien essayés de promouvoir certaines manières d'Ouvéa qui n'ont pas cours ici.

~~4~~  
J'ai patlentié d'abord, puis, je suis intervenu fermement et tout va bien, maintenant que le pli est pris. A lui de le tenir. Je n'ai pas peur de parler. Autre projet. Je désirerais amener ~~avec moi~~ moi, à la retraite, un des fils de Siméon, Pierre, enfant intelligent et ~~bien~~ bien. Quoique de caractère assez difficile. Ce dernier point n'est pas ~~à~~ à effrayer; il arrondirait les angles au contact des autres, et ce sont ceux-là qui offrent le plus de ressources.

Il resterait deux ans à St. Louis et à son retour me servirait de moniteur à l'école. Il faudrait donc qu'on le poussât un peu sérieusement à l'étude et qu'on le format en vue de la charge que je lui confieraïis à son retour

---4

La question des vivres ne m'a suscité jusqu'à présent aucun embarras.

Et je ne vois pas qu'elle puisse m'en créer, puisque'il est acquis que les enfants vont tous les huit jours, en congé, chercher leurs vivres.

J'ai donné un peu de riz aux seuls rebelles. Nous avons fait d'assez grandes plantations de manioc et autres vivres indigènes. Un bon morceau de l'îlot a été débroussé, ces derniers temps, par les garçons et va être mis en culture.

Je ne parle pas des cultures de l'autre école: Dorothee s'y entend à merveille.

Douzi traine, traine et file un mauvais coton. Je suis allé ~~1~~ voir plusieurs fois. Il m'assure ne pas faire de superstitions; la véracité et lui n'ayant jamais été bien camarades, je laisse au Bon Dieu le soin d'en juger. Il y a brouille actuellement dans le ménage Jean Baptiste. Agnès a pris le chemin de Pouho, en catimini. Cela finira par s'arranger. J'ai oui dire que J.B n'est pas des plus tendre quand il est colère.

-----

J'ai vu par une lettre à Dorothee que le bon P. Murrard n'avait pas encore renoncé à l'espoir de revoir son Hienghène.

Je crois pouvoir affirmer que les indigènes l'ont quasi oublié, même les catholiques Joseph et Siméon. Si on lui a dit qu'on pensait à lui, je n'esl que "per modum consolationis". Ici ce va tenace amari et. colere. P. Franchement je vous dirai, Monseigneur, que je suis néocontent de ce P. qui m'a pas daigné répondre à ma lettre et qui me tient rigueur d'avoir été envoyé à sa place et des bénédictions que Notre Seigneur a voulu nous accordé depuis que je suis ici.

Je suis navré de la longueur de ce factum. Lisez le avec patience et croyez, Monseigneur, à mes sentiments de très profond respect et de filiale obéissance.

*Joseph David*

P.S. J'oubliais: j'ai donné à Joseph pour son voyage, vingt cinq francs, et à Jérôme, quinze.

Belgique et de la France. Je suis néocontent de ce P. qui m'a pas daigné répondre à ma lettre et qui me tient rigueur d'avoir été envoyé à sa place et des bénédictions que Notre Seigneur a voulu nous accordé depuis que je suis ici.

Je suis navré de la longueur de ce factum. Lisez le avec patience et croyez, Monseigneur, à mes sentiments de très profond respect et de filiale obéissance.



Hienghène le 28 Mars 1919 .

Monseigneur,

Votre lettre du 28 est venue me trouver à Wélem où je suis depuis dimanche  
au soir et où je resterai jusqu'a lundi.

Je préche la retraite des pâques à mes gens ,ou plutôt je leur fais le catéchisme dont ils ont un besoin aussi sérieux qu'évident.

Demain, samedi , je vais régulariser trois de ces unions "clopinantes" qui sont mon cauchemar.  
Dimanche je ferai trois baptêmes d'enfants.

Tous les jours ,deux catéchismes seulement , pour ne pas fatiguer les gens; l'un après la messe, et l'autre le soir avec projections, qui sont très appréciées.

Je ne suis pas surchargé de travail ici comme à Ouaré; j'en profite pour me mettre à jour dans ma correspondance et faire une manœuvre de retraite Je conserve le St sacrement ; cela aide bien à prier.

J'ai fini de dactylographier l'article pour l'Amérique; il ne me reste plus qu'à tirer les épreuves des photos et je pense vous envoyer le tout par le prochain courrier.

Nous traiterons, dimanche, de concert avec les vieux, quelques questions financières pour l'achèvement et l'embellissement de la chapelle.

Il serait désirable qu'ils fassent plusieurs fours de chaud, massent le sable et les pierres pour l'érection du campanile et le crépissage intérieur et extérieur de la chapelle.

Outre les trois cents francs du P.Chalandon , dont une bonne partie est versée, je compte leur demander, cette année, six sacs de trocas .

En vérité, je ne sais comment je m'y suis pris pour vous dire que la citadelle de Mindhia avait deux mètres cubes? Que je désirais à celle de Ouaré cinq à six mètres cubes. C'est une grossière distraction, à moins que je ne

perde mon arithmétique. -----

A la fête de St Joseph à Koot, je suis allé voir Doui dans son flot. Il n'avait pu venir. Toujours même état. J'ai pu le décider, cette fois à consulter le docteur et dès mon retour à Ouarré je conduirai ce dernier auprès de lui.

On parle parmi les blancs d'un empoisonnement dû à la vengeance.??

Diaprès les signes que j'ai donnés au docteur Morin, celui ci incline à y croire. Attendons.

J'ai laissé l'école des garçons aux mains de Léopold et surtout de Joseph qui sait bien mener la barque, en particulier pour le travail manuel.

Ici parmi les nombreux enfants de cette tribu, j'ai pris deux filles et un garçon ; ils rentreront à Paques.

Excusez, Monseigneur, le décousu de cette lettre et croyez à mon profond

et respectueux salut.

*Joseph* *David*

-----

-----

-----

-----

-----

-----

Hienghène le 6 Avril 1919

Monseigneur,

Je suis obligé de vous écrire avant la venue de l'Emu. Quand il arrivera je serai à Wéráp pour une deuxième retraite pascalle. Elle se terminera vendredi, je prie le Bon Dieu de la bénir comme celle de Wéliem, car Wéráp c'est le repaire des mariages borgnes. Ci-inclus le petit travail pour l'Afrique. Je ne fais pas de lettre d'en-voi, votre petit mot de recommandation servira d'introduction. J'y ai joint quelques épreuves des clichés pris pour l'illustration de l'article. Ayez la bonté d'attendre un peu la collection que je vous destine.

Je vous envoie la liste des baptêmes demandés, et aussi les feuilles de dispense des mariages de Wéliem.

Ce soir après la bénédiction je fais un saut jusqu'à Kongomoa pour me confesser; retour demain à la première heure, et demain soir ouverture de la retraite à Wéráp. Je n'ai pas de temps à perdre.

Le P. Lambotin m'a télégraphié pour les briques commandées. Elles ne sont pas destinées à la citerne mais au four dont la reconstruction a été approuvée par vous.

Je n'ai pas le temps d'en écrire plus long. Bénissez moi et agréez, Monseigneur, l'expression de mon humble et filiale respect.

*Agostino Rivis*

Hienghène le 29 Avril 1919

Monsieur,

J'ai bien reçu vos deux lettres du 7 et du 23.

Les non lieu de Kavath et de Tiendanit et la déconfiture palenne et protestante ne m'ont pas médiocrement réjoui. Du même coup tombent toutes les "âneries" érudites par les Gall et Bernier contre l'É.P. Murard. Quant à Goa la première nouvelle de sa mort en des conditions si précieuses m'avait navré; ce que vous me dites en dernier lieu me laisse quelque espoir pour cette âme si encrassée dans son paganisme.

J'irai jusqu'au bout de ma pensée, en vous disant que je me félicite quasi de sa disparition, car d'après ce que m'a raconté Jérôme, Goa a été à Kavath, ce que Doui a été ici, le grand obstacle à la religion, pour avoir voulu la plier à sa politique.

Combien je désire que ces pauvres gens rentrent vite dans leur pays, repré-  
nent leurs femmes! Ces malheureuses sont esclaves à bien des points de  
de vue. Je désire surtout Kamotignou, Alfred, moins. Avec le premier il y a  
des chances de rattraper Ouango dont le chef, possédé par le nata de Kouli-  
na, est allé à Houailou trouver le mauvais berger.

Jedi dernier, j'étais à Koout pour y dire la messe et y faire faire les  
paques à Doui, à sa femme et à sa fille.

Réflexion faite, je n'y ai pas préché de retraite; le terrain est trop mal  
préparé par suite de la présence des femmes rebelles, de la maladie de Doui  
et de l'autorité encore mal assise de Jean Baptiste ainsi que de ses exem-  
ples. Plus tard nous verrons.

Pauvre Doui. Il n'est plus qu'un squelette et cependant le vieil homme or-  
gueilleux n'est pas mort. Récemment j'ai été dans le devoir de lui faire  
une observation au sujet de ses filles qu'il retient auprès de lui indé-

ment, vu que son état peut se prolonger encore longtemps. Il s'est rebiffé, alors, tout doucement, je l'ai remis à sa place. Il a fait amende honorable et le jour de ses Pâques, il a réuni toutes ses forces pour faire bien les choses et me servir à table lui-même. Je ne sais si sa disparition sera un bien pour nous et si son successeur, Jean Baptiste, réalisera les espérances que l'on serait en droit de fonder sur lui. Il court, et court, et court. Priez un peu pour lui.

Le docteur pense que Doui a un cancer à l'estomac. A Wérap je suis resté seulement quatre jours, pressé par l'approche de la Semaine sainte. Notre Seigneur nous bénit cependant, puisque trois mariages borgnes ont été régularisés et cinq baptêmes d'enfants administrés. J'ai eu la joie de voir revenir à la pratique un jeune ménage qui s'était éloigné de la religion et s'était rapproché du protestantisme, "propter contentiones et mulierculas". Deux de leurs enfants, qu'ils avaient refusé de faire baptiser, l'ont été. Une vingtaine de premières communions. Tous ces pauvres gens ne sont pas évidemment des théologiens, ils ont le "quod justum" strictement. Je n'ai pas cru devoir les glorifier plus longtemps du Bon Dieu.

Ah! Monseigneur que de travail! Ce n'est pas tout à fait comme en France. Il faudrait que je sois toujours sur les chemins et dans les tribus. Car voyez vous, j'en suis arrivé à ne pas compter sur les soi-disant prieurs, catéchistes etc, qui ne font pas le travail demandé ou le font mal, pour s'en débarrasser. Et puis les gens ne les écoutent pas. Le don d'ubiquité, rien ne remplacera l'action du missionnaire, que n'ai-je le don d'ubiquité ou seulement de bilocation de mon saint patron!

Un mot de nos travaux matériels. La citerne est bien avancée, les deux tiers de la maçonnerie sont achevés

28 avril 1919

Vendredi dernier, sous la direction d'Auzou on a fait un four à chaux qui donnera plus de douze mètres cubes de chaux tamisée. Il y en aura, et au de- la, pour finir les travaux de la citerne, du four, et du tombeau du P. Da- zod.

Aujourd'hui nous finissons le travail pour les pierres de l'église. Nous avons certainement plus de 100 mètres cubes.

On s'arrêtera là, car la pêche va commencer jeudi et les gens s'y prépa- rent. Hier j'ai fait la bénédiction des baleinières pour demander à Dieu

par la Sainte Vierge et saint Benoit de nous protéger contre tout accid- ent et j'ai attaché une médaille miraculeuse et une de st Benoit à chaque

ne de nos treize baleinières. Il y a eu 100 kg de farine par famille et 100 kilos

Après la messe il y a eu parlement avec les vieux. J'ai demandé 100 kilos de trocas par famille pour l'église et une contribution au village de Ga-

nem et à celui de Kouout. Une des résolutions prises fut d'acheter des

La pêche des écoles sera employée aux nombreuses améliorations à faire. Une cuisine pour les soeurs et tout ce qui s'en suit et pour moi une éco-

le avec dortoir seraient bien nécessaires. J'ai demandé 100 kg de farine par

J'entends bien ce que vous me dites au sujet des commandes et d'autre part le bon P. Lambotin n'est pas sans me prêcher. Je pense qu'il faut

Pour les constructions entreprises, à mon tour, je pêche l'économie à l'ouvrier, mais je suis obligé de me rendre à ce qu'il me dit être nécessaire

J'accourbe la tête sous ses fourches caudines. La P. Auguste est ici. Il va commencer par me faire quelques petites réparations

et des tables et des bancs pour les deux écoles. C'est urgent pour les fil- les.

Après je l'expédierai à Wéliem, pour me scier du bois pour le plafond du do- rtoir et autres travaux. Il me manque pour tous ces travaux l'expérience : aussi je suis toujours

1191 (2008)

bien aise de recevoir vos avis. -----  
Au sujet de l'harmonium, j'ai eu avec le R.P. Berne une explication assez  
cahoteuse. Lui ayant fait part de vos intentions sur cet instrument, il en  
a été tout chaviré. Qu'il est donc sensible! Je lui écrit par ce courrier  
pour mettre un peu de baume sur la plaie, qui a une autre cause, à laquelle  
je suis étranger.

J'avais écrit à Monsieur Girold une lettre fort polie et même aimable pour  
lui expliquer les raisons qui m'empêchaient de lui donner les enfants  
pour sa récolte de café. Je ne m'emportais pas contre moi en  
ces raisons n'ont pas été agréées de lui; il s'est emporté contre moi en  
présence de l'express que j'avais envoyé, disant que je ne savais pas ce  
que c'est que rendre service; que la religion protestante valait mieux  
que la catholique; qu'il ferait baptiser ses enfants par Leonard; que j'en  
avais mis indûment un enfant à la carabousse pendant un mois pour avoir  
manqué l'école sans permission. Je ne lui ai pas dit de quoi il s'agit.  
J'ai malheureusement l'humeur peu endurante devant des sottises et je lui  
ai répondu de ma bonne encre. Je n'aurais pas dû répondre, mais c'est fait.  
J'ai envoyé un mot au père Girold, qui est un brave homme et se montre  
toujours heureux de passer à la mission, pour lui expliquer le conflit et  
le mettre de mon côté. J'espère que cela s'arrangera. Quant à l'express  
quatre fois M. Souchon m'a écrit et supplié de lui donner les enfants au  
moins le jour de congé. J'ai refusé aimablement, mais fermement. On me lais-  
se la paix maintenant. Leur affaire est terminée.

C'est bien difficile de manoeuvrer avec des gens qui sont rivés à la terre.  
Pour l'enfant à la carabousse, c'est faux.

Agnez, Monseigneur, l'expression de mon humble et filiale respect.

Agnez  
Noël

-----

Hianghene le 10 Mai 1919

Monsieur

La lettre écrite au R.F. Lambotina n'était pas destinée à être communiquée à Votre Grandeur.

Néanmoins, je m'efforcerais de tenir compte des observations faites et d'insister à l'avenir les "bizarreries"; quant aux hors d'oeuvre, je ne rends qu'en très petit la monnaie de la pièce qui m'est servie.

Demandant des gouttières rondes, je pensais que les soutiens devaient être pousser la forme.

On veut m'envoyer des gouttières "corniche"; je n'y vois pas d'inconvénient par votre Grandeur sont restés à Houailou, sur la demande du P. Busson et avec votre approbation. Ceux qu'il avait à Poya appartiennent à cette dernière mission.

Pour le moment il travaille avec des outils empruntés. J'ai fait part à Anzou de votre désir de le voir aller à Pouébo une fois la citerne finie. Il était quasi engagé à Ponérihoun où il devait construire deux maisons. Cependant, pour vous être agréable, il consent à aller à Pouébo.

Les trois postulantes partiront, je pense, avec les sœurs. Sauf une qui éprouve quelques difficultés de la part de son père, elles ont le consentement de leurs parents.

Hagen et Barrau m'ont écrit pour me faire des offres au sujet des trocacs Hagen les prend à 1300 frs par ce courrier.

Je ne suis nullement pressé; j'attendrais que le prix se soit encore amélioré. S'il peut monter à 1500, nous en serons bien aise.

Malheureusement le temps n'est pas très favorable; beaucoup de vent, de grains et de froid.

Je puis vous annoncer que la baleinière du P. Chalandon qui avait sombré



en face du vieux Louho est retrouvée.

Elle a été repêchée par nos gens hier, près de Wéien ou le courant l'avait  
menée. Voile perdue et mâts brisés.

Daignez agréer, Monseigneur, l'expression de mon  
filial respect.

*Alphonse Roubé*

Le 20 de ce mois à Ouhavatoa, aux environs de Wéien, à l'heure  
de midi, on a aperçu, à l'horizon, un bâtiment de bois, d'une

longueur de 100 mètres, sur lequel on apercevait une tour  
de bois, surmontée d'un dôme, et qui paraissait être un

navire. On a tiré quelques coups de canon, mais on n'a  
rien vu.

Le bâtiment a disparu à l'horizon, et on ne l'a plus  
revu.

On a vu, à l'horizon, un bâtiment de bois, d'une  
longueur de 100 mètres, sur lequel on apercevait une tour

de bois, surmontée d'un dôme, et qui paraissait être un  
navire.

On a tiré quelques coups de canon, mais on n'a  
rien vu.

Le bâtiment a disparu à l'horizon, et on ne l'a plus  
revu.

On a vu, à l'horizon, un bâtiment de bois, d'une  
longueur de 100 mètres, sur lequel on apercevait une tour

de bois, surmontée d'un dôme, et qui paraissait être un  
navire.

On a tiré quelques coups de canon, mais on n'a  
rien vu.

Le bâtiment a disparu à l'horizon, et on ne l'a plus  
revu.

Hienghène le 29 Mai 1919

Monseigneur

Ma patience a été mise hier et aujourd'hui à une rude épreuve par les parents de deux postulantes qui s'opposent maintenant au départ de leurs filles. J'ai mis en avant toutes les raisons sérieuses et probantes capables de les toucher. Autant en emportait le vent. Ah ces cervelles canaques!

A la fin lassé de leurs instances, j'ai fait visage de bois. Je me suis retranché dans cette seule réflexion: Je n'ai rien dit pour pousser les enfants dans cette voie, je ne dirai rien pour les en détourner.

Elles sont assez grandes pour savoir ce qu'elles veulent et personne n'a le droit de les empêcher d'accomplir ce qui paraît être la volonté de Dieu à leur égard".

J'ai été sur le point de me facher sérieusement. Cela n'aurait pas arrangé les affaires. Heureusement que les enfants sont aussi têtues pour le bien que leurs <sup>parents</sup> enfants pour le mal. Je prie le Bon Dieu et Soeur Thérèse de L'Enfant Jésus d'arranger tout pour ce soir ou demain. La Soeur et Dorothee vous diront nos combats.

Du 11 au 16 mai j'ai fait un tour à Pouébo, Bondy, Balade. Le dimanche 10 je suis allé coucher à Wsiém où j'étais de retour le vendredi à trois heures pour la visite régulière mensuelle le samedi.

Je suis allé à Bondy dans le dessein d'amener, sauf votre approbation, le P. Fouace à me donner Guillaume pour moniteur.

Vous savez que Léopold désire retourner à St Louis pour se préparer à être tierceaire. Vous savez aussi qu'il n'a pas la formation, ni l'instruction, ni surtout l'énergie pour valider efficacement dans une nombreuse école. Il est comme perdu au milieu de tous ces gamins.

A la vérité il fait ce qu'il peut mais il reconnaît lui même que c'est

insuffisant. Je suis content de lui au point de vue du bon exemple et il a bon caractère.

Il faudrait bien trouver une combinaison .

-----  
La première semaine de mai ayant été mauvaise pour la pêche, impossible de sortir, les enfants désiraient vivement avoir la seconde semaine. Le temps paraissant favorable je la leur donnai, et en profitai pour faire cette sortie. Levez-vous de bonne heure, car il faut aller à l'école, et Léopold pouvait plus facilement être maître de son monde de petits et de moyens. Je ne suis pas sûr qu'il n'ait pas été un peu fatigué par ces travaux n'ont pas souffert.

-----  
Pour la pêche j'envoie surtout les grands garçons et filles, deux fois par semaine environ. Il faut tenir compte des jours bons et mauvais.

La bonne volonté de tous a été grande, car nous avons bien près de deux tonnes, sinon davantage.

-----  
Je publie Patrice dimanche prochain. Deo gratias.

Agréiez, Monseigneur, l'expression de mon humble et

filial respect.

*Raymond Bonville*



Erèche, ce 17 juin 1919

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Cher Monsieur Guivaud,

J'ignore si vous prendrez part  
à la défense de viculpés dits rebelles.  
Je me préparais cependant à vous sou-  
mettre de mon cru un projet très  
bref pour la défense générale.

Vais qu'une grosse nouvelle,  
très grosse m'arrive par deux voies  
différentes : je dois la considérer comme  
vraie :

Quatre missionnaires :

R.P. Halbert et Chaboisier, de Koué  
Murard, — jadis de Hjeurpène,  
Chalandon, de Lauho, seraient  
cités comme témoins de moralité,  
de la mentalité indigène ?.....

Si ils sont absents pour un mois,  
à l'improviste, cela nous dérangera  
un peu pour le ministère .... et puis

il y a d'autres considérations  
que j'ai mises sur la feuille  
ci-jointe.

En pensez-vous quelque chose?  
Avez-vous un avis à nous donner?

Voici maintenant mon Schema  
de dépense générale :

1°) Un arrêté du 23 novembre  
1897 indique la procédure à  
suivre pour le cantonnement des  
indigènes

2°) Les prescriptions, notamment  
les art. 2, 6, 6 alinéa 3, ont été sau-  
vent violés par l'Administration

3°) Les réserves étaient occupées,  
malgré le traité existant, même avec  
la connivance reproche des gouverneurs  
par des chinois ... (plusieurs faits)

4°) Des punitions illégal étaient  
infligées, sans forme de procès à  
tout et à travers, etc... etc...

Enfin, sur des rapports  
faux de géométrie (j'ai tous les do-

cuments et plans) l'établissement d'une  
mission catholique aurait été un peu  
gênée à Koué en 1910.... heureuse-  
ment les catholiques n'ont pas pris  
part à la révolte; M. Rapiquet,  
ayant tout examiné par lui-même,  
sur place, à Koué, a fait droit  
en 1917 aux justes réclamations  
de 1910....

Le pasteur Lothardt voudra dire  
que les correligionnaires de Houailou  
ont beaucoup aidé à la répression  
de la révolte.... il y a là erreur d'in-  
terprétation.... plusieurs sont retournés amis  
aux amis;... il ne faudrait pas qu'il  
térât le marrou du feu; trois des  
chefs inculpés sont protestants, deux  
païens, - devenus vaguement catholiques  
au cours de la  
prévention; un protestant est mort; deux  
païens, au moins; un catholique tué  
dans les opérations; deux non liés, (l'un  
mort depuis...)

Je ne crois pas que l'on puisse

faire dévier l'affaire contre la religion (je ne parle pas de la cour, mais de certains défenseurs, un ou deux)

En m'excusant de vous envoyer encore ces lignes, veuillez recevoir, cher Monsieur Guiraud, l'assurance de mes meilleurs sentiments

+ Claude Marie Chanriat

~~E.S. vobis sp. n.c.~~



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Ervède, ce 19 juin 1919

Cher Monsieur Guiraud,

Le R. P. Roman m'a dit que réfléchissez et répondriez samedi à la question posée par moi.

Je me permets de vous communiquer encore quelques réflexions générales sur l'affaire des rebelles.

Si cela peut vous servir, je tiens à votre disposition :

1°) le rapport que vous avez lu en 1914 sur les causes qui ont amené les troubles ;

2°) les plans et documents auxquels j'ai fait allusion avant-hier, la plupart de ces papiers remontent à 1908 et 1912 ; ils n'ont pas été certifiés pour les besoins de la cause, mais peuvent bien contribuer à faire la

lumière ; - il y en a aussi de  
très récents pour faire comprendre  
le document de 1908 et 1912 ;  
rien de cela n. était fait en  
vue de la plaidoirie, mais on  
peut y trouver des renseignements.

Devant aller à St-Louis ce soir  
vers 2h. 1/2 au demain matin et  
revenir au plus tard samedi  
matin, je vais faire prévenir, si  
je ne passe pas moi-même à  
votre étude.

Recevez, cher Monsieur  
Guiraud, l'assurance de mes  
meilleurs sentiments

+ Claude Morin  
c. c. vic. ap. N.-C.

Evêché, ce 23 juin 1919



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Cher Monsieur Guiraud,

Un peu après votre départ de l'Evêché  
samedi, des lettres de Lauro et de  
Koué m. apprenaient que les Pères Cha-  
london, Chabainier, Halbert avaient  
été touchés par la citation; ces trois  
témoins sont convoqués pour le 21  
juillet à 7h. 1/2.

Je suppose que la citation au  
P. Murard aura été envoyée à Hyen-  
ghain et qu'elle n. est pas encore  
revenue à Bourvail (par Azareu);  
une lettre de moi lui arrive pour  
l'avertir officiellement.

Après mûre réflexion, ... après  
m. être rappelé certains souvenirs de  
mes voyages à Hyenghain en août et  
décembre dernier, je pense que ce  
missionnaire pourra répondre assez

facilement aux allégations du lieutenant Gall. Cet officier, qui blâme parfois les opérations du lieutenant Gauthon, me rappelle un peu le lieutenant Barton, — catholique pratiquant — inconnu et précipité. Accusé devant le Gouverneur (Vella) et le commandant militaire (Jeannin) d'être lui-même la cause de plusieurs malheurs arrivés à la Bi-Waka, il fut confronté avec le missionnaire qui récitait mot-à-mot tous ses dires: la matérialité des faits était là; les conclusions du missionnaire en ressortaient facilement. Le pauvre lieutenant ne put trouver un mot de réponse. Je crois que le lieutenant Gall ne soit un peu "capitaine facom". Après l'affaire, il aurait sollicité des copies de signatures, refusées par ceux-ci, contre le P. Murard. Si vous le jugez à propos, vous

pourrez envoyer à M. Louchon une feuille ci-jointe; je veux éviter de faire paraître le missionnaire actuel de Hyanghène et de paraître moi-même.

Entendant répéter certains propos de M. Gall, j'ai dit: ce n'est pas il valait créer des rebelles, afin d'avoir à réprimer!

Sur l'assistance prêté par les gens de Tiendant et de Curat, étant disposé d'arriver à travers la culpabilité, j'ai interrogé moi-même séparément, à Hyanghène et à Namua, le catholique de la région, — étranger au pays, demeuré très loyal, n'ayant pas suivi ses ouailles dans leur fuite irrégulière, — et des "non-lieu" du pays, de deux côtés, mêmes réponses; j'ai trouvé les innocents moins coupables que je ne croyais; cette version plus favorable a sans doute été admise par le juge d'instruction; ainsi même



Le chef Goa, le plus compris de tous,  
a-t-il été mis en non-lieu.

Si vous ne pouvez me donner au-  
jourd'hui les papiers dont vous  
me parlez samedi, je pourrai les  
faire prendre demain matin. Je  
dois d'ailleurs poser la question  
au presbytère de la cathédrale  
avec les membres de mon Conseil  
(priés!).

Veuillez recevoir, cher Monsieur  
Guiraud, avec l'assurance de ma  
reconnaissance celle de mes  
meilleurs sentiments

+ Claude-Marie,

e. e. v. e. ap. n. c.

Les missionnaires de Koué m'ap-  
pellent pour baptiser solennellement  
une vingtaine d'adultes; il est  
probable que je ferai le voyage  
aller et retour par prochain Saint-  
Pierre.

Nouméa, le 26 juin 1919



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Cher Monsieur Guiraud,

Envoyant au P. Murard ce qui  
le concerne, je vous retourne seulement  
les quelques notes ci-jointes. J'ignore  
qui serait encore cité, de Hypocrite.  
Peut-être M. Guerin? peut-être M.  
Luchon? il devrait y en avoir d'autres.

Recevez, cher Monsieur Guiraud,  
l'assurance de mes meilleurs sentiments

+ Claude Marie Chauvion

e. e. v. e. ap. n. c.

A propos des mémoires du P. Marard  
au lieutenant Gall, — M. Lanchon aurait  
fait justement réponse : « Vous me parlez de  
mœurs préférées dans une altération, entre  
vous deux ; comme vous étiez sans témoins, je  
ne puis rien signer ; en outre, je suis bien  
certain que c. est faux. »

Le catéchiste, témoin d. une altération,  
au retour de Ceudo, n. en a pas tant entendu  
que dirait M. Gall, au de moins pas tant  
retenu, car je l. ai interrogé soigneusement  
m. a affirmé qu. il n. avait rien remarqué  
de cela .... Sur la co-opération de Goa et C<sup>ie</sup>  
avec les rebelles, le catéchiste m. a affirmé qu'il  
avait vu seulement une offrande solennelle  
de vires ..... (aux cousins). C. était trop ..... pour  
qui connaît le indigènes, cela s. explique. —

Questions

pour Hyung

10) Avez-vous entendu dire que M. le lieutenant Gall ait demandé les signatures de ces colons pour attester que le Père Marandon l'avait menacé de le faire tuer?

20) Votre signature vous a-t-elle été demandée et qu'avez-vous pu répondre?

30) A votre connaissance, même demandée a-t-elle été faite à d'autres habitants de ce centre?

Quelques remarques sur les chefs rebelles classés  
selon leur religion

- 1) Kaveat, catholisme catholique, tue dans le spoutniko; comis de l'extrême par Nea (voir plus bas)
- 2) Goa, catholicisme catholique, mis en non-lieu, décidé dans jours après.
- 3) Muidiah, catholicisme catholique, non-lieu.

- 4) Noël, faïen, tue.
- x 5) Gastilia, faïen (peut-être protestantisme) retenu par l'accusation.
- 6) Paulei, faïen ( " ) mort catholique en prison.

- 7) Jorepoh, faïen, tue.
- x 8) Paule-Mengau, faïen, retenu par l'accusation, ... a parfois maintenu organeusement en air de docteur catholisme

- 9) Poudot 1, (de Neboor), protestant déclaré, acheminé entre les catholiques, mort en prison.
- x 10) Poudot 2 (de Bopote), même acte que le précédent, — retenu par l'accusation.
- x 11) Ey, (de Voh) protestant; retenu par l'accusation.
- x 12) Nea, protestant, docteur et foule, retenu par l'accusation.

Il est remarquable que les trois catholiques catholiques n'ont été  
entraînés par leurs voisins protestants, Nea, d'une part, Ey de l'autre  
eff m, est par moi remarquable que les trois chefs protestants  
retenus - vicullos (ainsi que Gastilia) ont tous fait semblant d'être  
avec les troupes catho & rebelles, tout d'abord. - Ey ensuite a not-  
tement joué à la rébellion; - Poudot 2 et Nea n'ont même  
été rebelle qui après la création de troupes. Bien protégé et pa-  
trone, Nea attendait même une notable récompense.  
x retenu par l'accusation.

En fait les villages protestants de Baco et de Nasly n'ont  
puis aucune part à la révolte; même le village de Nasly a été  
incendié par les rebelles de Somborin ou de Noéhar.

Le village païen de Kéi-oué, (à l'ouest de Nasly) par son  
mariage il inclinait alors vers la religion catholique; depuis,  
son adhésion a été nette; après instruction religieuse prolongée  
maire, la plupart des adultes de ce village suivent cette bes-  
tie le 2 juillet prochain (1919)

Un clan (B. d. C., B<sup>t</sup>) demande pour prévenir le retour  
des troubles: 1°) des écoles (Païgues)... 2°) des sauts d'eau aux tribus;

Car, quelques uns des principaux rebelles arrivent lire, écrire,  
parler français; — Noël, qui a été l'étendant de la révolte  
aurait des chemins pour communiquer facilement avec  
Koué. — Gatilia, Pouidat 1, Paukai étaient vers ou en  
haute partie du chemin de Koué à Amoa, voir miliciens  
faits vers 1900 par les soins du lieutenant Colbawette; ce chemin  
est (non-carrossable) mais cheminement jusqu'à vers Pouidat 1;  
deux jours de route, au grand pas de mon cheval, j'ai pu  
y tenir l'absence de 8 km. à l'ouest en 1918, (juillet)  
L'argument du clan faisait à cette de la question;  
quand il n'y a pas de chemin, on trouve presque forcément  
à A ou C à l'ouest, suivant l'état du terrain.

Preuve des rebelles.

Si des missionnaires sont étés comme toujours pour parler de la situation générale et de la mentalité indigène occut cette rébellion,

1°) Ils se reporteraient à l'État canon. C. 139, §3 .....  
.....; in laicali iudicio expiendi, ~~per~~ per quosdam ~~per~~  
procuratores, nullam partem habent, ne testimonium quidem sine  
necessitate forent;

2°) Théom missionnaire n'a été toujours seul seul d'acte cano-  
nable commis par les vicaires ..... les vicaires de Huygouville, ou deux  
leur absentes culpable, ne ont pas été au tribunal.  
..... et culpables de Deu-kout, qui ont néanmoins l'appui de  
missionnaire, sont morts, de moins les principaux.....

3°) Les missionnaires ne peuvent donc que parler de ceux  
qui ont pu éviter les indigènes et les portés à se relever quand  
les circonstances leur paraissent favorables.

4°) La situation des missionnaires-toujours sera très délicate  
si on ditant des choses vaines, ils vont contre tel ou tel  
colon ou évêque, leur ministère sera plus ou moins paralysé  
auprès des européens; - 1° ils paraissent charger des indigènes,  
leur ministère sera paralysé auprès de certains grands-maîtres  
indigènes. - On dit que les rebelles étaient friens au protes-  
tants, le ministère de la religion n'est pas protestant; c'est  
vrai;... mais depuis les traités récemment de 1914, plusieurs des  
rebelles et de leurs parents viennent à la religion catholique.

5°) 2, autre part, cependant et les dits toujours parlent

dignement, laissent avec complaisance, ils ont un bon  
rôle à remplir pour le bien de tous, mais c'est difficile.

Hienghène le 23 Juin 1919

Monseigneur

Je vous écris brièvement pour cause de grippe légère.

La venue des soeurs n'a un peu déçu. Nous ferons comme nous pourrons pour un temps que je souhaite très court.

Il me revient que vous avez l'intention de faire entreprendre la cuisine des soeurs aussitôt après la citerne, qui sera achevée à la fin du mois de juillet j'espère.

Que dois je faire pour les matériaux?

Je ne voudrais pas être pris au dépourvu.

Je dois vous dire que je préférerai voir entreprendre l'école des garçons. Par ces temps de froid, les classes sous la véranda sont intenable pour des gamins à peine vêtus.

Nous "retagerions" la cuisine de manière à la faire durer six mois. Vous pouvez tabler sur cinq tonnes de trocas actuellement ramassées.

Je note que le troisième mois de la pêche n'est pas commencé; mais août et juillet sont froids.

J'ai confiance que le Sacré Coeur nous viendra en aide d'une manière ou d'une autre. Il est vrai qu'en matière financière la confiance n'est guère de mise. On peut toujours commencer avec ce que nous avons.

Je désire vivement faire ma retraite et prendre un mois de vacances dont je sens le besoin, mais je ne crois pas qu'on puisse laisser la mission de Hienghène seule pendant cet espace de temps. Le P. Chalandon est bien de non avis et je serais heureux qu'il vint ne remplacer.

Le voyage l'inala ne ne sourit guère, je préfère passer huit ou dix jours auprès de mon cher et saint P. Busson à Houailou.

Vous seriez dans l'erreur, Monseigneur, en croyant qu'on use et abuse des



corrections avec les enfants. Pour ma part elles sont extrêmement rares, données "ad exemplum" et de sang froid. Je ne crois pas qu'on puisse les éviter absolument. Il est vrai qu'il y a le "metus Judaeorum", et j'en tiens compte.

Je ne sais à qui vous avez l'intention de faire demander des renseignements par M. Guiraud, mais si c'était M. Souchon, je vous dirais qu'il faut se défier de lui car il ne voit pas les choses objectivement mais bien à travers le prisme de ses sympathies ou antipathies.

Je sais pas mal de choses concernant la conduite des opérations d'Anoa Ripindj. Je vous les ferai connaître s'il est nécessaire.

~~MMMMM~~ Deo gratias ! Deo gratias que je ne sois pas cité.

On me dit que Nêa est dans une vilaine passe, ainsi que son vinportant protecteur".

Croyez, Monseigneur, à mes sentiments de filial respect

*Myronne Rivail*

Hienghène le 2 août 1913

Monsieur

Je remercie Votre Grandeur de la décision qu'elle a prise au sujet de l'école des garçons. L'urgence nécessite de cette construction est manifeste.

Nous allons donc immédiatement nous mettre à ramasser les matériaux : sable, petit corail, et faire une grosse fournaise de chaux.

Le maçon a encore quinze jours de travail pour achever la citerne et le lavoir. Il en compte autant pour le four et la tombe du P. Dagod.

Cela ne permettra de travailler avec les enfants qui ne sont pas à la pêche.

Le jour de la Ste Anne à Wsiém j'ai demandé aux gens de vouloir bien me donner neuf assez beaux sapins et un kaori qui sont dans leur village pour aider à l'installation de cette école.

C'est une affaire entendue ; deux arbres sont par terre et je pense que nous pourrons les amener tous par radeau à la mission où Auguste les sciera sur place.

Le service du domaine a été régulièrement prévenu par le chef.

Je suis monté aussi à la forêt de Wsiém afin de me rendre compte par moi-même des ressources qu'elle pourrait nous fournir en bois et des facilités qu'il y aurait pour le faire débiter une fois sciés.

La forêt n'est pas loin, quoique assez élevée ; nous avons mis trois quarts d'heure à faire l'ascension. Les pentes sont un peu raides, mais la descente du bois en serait facilitée et je crois qu'en disposant sur les pentes quatre équipes de grands garçons, ce serait simple.

Cette forêt est une réserve insaisissable de hêtres, tamansus vrais et faux houpes, etc.

A Wsirap j'ai demandé aux gens, toujours pour le même but, six beaux sapins

un badamier, un kaori; à Duondik, un très gros sapin; à Ouonpeth un gros badamier.

Donc le bois ne manque pas, et nous avons de quoi l'employer pour nos différents travaux.

J'ai bien pensé aux matériaux de St Léonard que je n'ai pas encore vus; mais je ne puis guère songer à demander aux gens d'aller les chercher avant le mois de Novembre à cause de la pêche.

Cela ne presse d'ailleurs pas à la minute.

Le correspondant du Bulletin n'est ni bienveillant, ni bien informé.

J'ai maintes fois refusé d'acheter leurs produits, trocas ou autres, aux Indigènes.

En ce qui concerne la pêche des enfants du jeudi, je ne suis qu'un simple commissionnaire sans commission lucrative qui envoie à Noumésa leur trocas et qui leur donne leur argent. C'est tout.

Quelques Indigènes ne demandent de faire aussi leurs expéditions. Je leur rends ce service sans rétributions.

Après palabre avec les gens il a été décidé que chaque famille donnerait une contribution pour l'Église; personne ne peut y trouver à redire.

La conclusion est que je ne souldie de l'article du B. comme de ses précédents, c'est à dire comme d'une néfle.

L'enquête peut avoir lieu; je l'attends avec sérénité.

Evidemment il y a des mécontents parmi les commerçants de Hienghène. J'ai au rai plusieurs faits typiques à vous raconter, si vous le permettez & la retraite.

Je compte amener avec moi à Noumésa le bon Joseph. C'est une récompense promise, mille fois méritée, remise plusieurs fois et qu'il est juste d'accorder à cet excellent homme, surtout cette année. Le frère d'Eugénie l'accompagnera. C'est le meilleur de tous mes grands et il a bien aidé sa soeur dans l'accomplissement de ses pieux desseins. Point n'est besoin d'ajouter

qu'ils ont largement l'un et l'autre de quoi payer leur voyage et les frais de leur séjour à Nounsa et à St Louis.

J'ai eu le plaisir de voir le P. Jossierand ici pendant une journée et demi Il est reparti jeudi après midi.

Je suis allé l'accompagner à Kouot et voir Doui qui est bien souffrant de nouveau.

Jean Baptiste m'a bien promis de se mieux conduire. Je n'ose me fier à ses promesses.

Les deux anciens de St Louis Ignace et Joseph de Koulna sont concubinaires depuis quelque temps. Quelles noeurs dans ce Hienghéné!

Agréez, Monseigneur, l'expression de mon profond et filial respect.

Stephane David

17. 1777.

P.S. Voici les mesures demandées: de l'entrée de l'Eglise à la mer 67 mètres; de l'angle de l'Eglise à l'angle du presbytère 22 mètres; du presbytère au dortoir des enfants 45 mètres.

Pre au dortoir des enfants 45 mètres.  
pendant mon séjour à Nounsa qui sera très court, si vous le voulez bien je prendrai logement à l'évêché, la cathédrale m'ayant signifié que j'y étais  
"Personna Ingrata"



Hiangheine le 1 Octobre 1919.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Ma lettre vous arrivera un peu en retard, le courrier est en rade; elle partira ce soir par terre.

Vous avez appris sans doute que mon séjour à Nouméa auprès de l'excellent O. Besson, n'a pas duré autant que je le désirois.

En effet, arrivé le 15 sept. à Nindoua, sur dépêche du P. Chalandon j'en repartis le 19 et le 21 à midi j'étais à Hiangheine. Tout compte fait j'aurais bien pu attendre le courrier, mais le P. était pressé de regagner son Touho. Cela m'a fait quatre étapes, dont trois à cheval et la dernière en balcanière; je m'en suis assez bien tiré, puisque je n'ai mis que trois heures de Paraitomen à Hji et deux de Hji à Touho. De Touho à Hiangheine nous avions un vent arrière envoyé sur commande.

Il ne m'a pas été possible d'aller voir Martin (Garnaud); j'aurais désiré m'y arrêter en passant, mais le D<sup>r</sup> Madao n'y trouvait et j'ai continué mon chemin.

La lettre de legs à M<sup>r</sup> Foulon sur la père M. et moi-même, en juin 1918 a été détruite par le destinataire

Mais M. Joncher a soulevé fort bien des terres. Le P. Murard  
aurait dû être amené à Nouméa, les menottes aux mains,  
entre deux gendarmes et la révolte aurait été finie.

Le P. Bonel s'est conduit comme un "salaud" à Nouméa  
et à G. pendu. Il faut se méfier de lui et le tenir éloigné.  
D'ailleurs le moment venu, tout en évitant la diffusion, on  
se chargera de les cuisiner.

Notre quipras la confrontation Murard Bonnel, le même  
s'en est empressé d'en dire à P. pour lui demander et  
après cet événement il était convaincu de la "trahison de  
P. Murard." Avec un autre gouvernement il aurait été arrêté!

Je me suis informé auprès de Jean Baptiste des raisons et  
circonstances qui avaient amené la femme de Kavat à porter  
certes Doui les accusations graves que vous savez.

Voici quelques renseignements utiles. Cette dame en venant  
à Doui qui l'empêchaient de consulter avec deux ou trois larrons  
de Kavat. Elle a raconté sa petite histoire à l'un d'eux,  
lequel l'a répété à un protestant de (Worako?) qui en a  
écrit à Nouméa, en arrangeant probablement la sauce.

Doui malade ayant appris ces racontars a fait appeler  
cette femme et devant de nombreux témoins elle a bien  
avoué tenir les propos qu'on lui prêtait. Le chef a opéré  
C'est bon, descend à Nouméa, je t'en remercie et nous  
remercerons lequel des deux est un menteur.

Cette femme fut donc menée à Nouméa. Sur l'ordre du

gendarme, Jean Baptiste envoya ses policiers pour l'amener  
à la brigade et de là à bord. Elle s'occupera de leurs  
mains et après avoir traité la blouse avec un de ses  
prétendants, elle aborda enfin chez Lapetite pour y raconter  
de nouveau son histoire.

Avant de descendre à Nouméa par le courrier, devant  
le brigadier Valentin, elle n'a fait que se contredire, si bien  
que l'interprète M. Langami, a dit qu'elle était folle.  
Elle faisait remarquer les faits reprochés à Doui à plus  
de dix ans!! Le brigadier a envoyé un rapport en  
conscience.

Elle est descendue à Nouméa avec le protestant de  
(Worako?) déjà nommé.

Jean Baptiste sera-t-il grand chef? La nomination  
paraît devoir souffrir quelque opposition de la part de  
clair Lapetite qui le voit à plaisir, le dénigrant  
comme un usager usité et un conseiller de haute volée.  
C'est malheureusement vrai dans une certaine mesure;  
mais ses détracteurs oublient qu'ils ont été avec lui, il  
n'y a pas encore longtemps, et qu'on fait de "casse"  
il sait au moins quelques germes sans fruits. Hier?  
D'autres exemples, Ojoid et Poulit, le montrent.  
Ojoid a écrit une lettre au B de G. et à la P. A.  
en faveur de Doui. C'est moi qui en ai dit les  
solécismes et les barbarismes.

D'autre part aux yeux des indigènes Jean-Baptiste sera toujours le vrai chef. Cela est si vrai que les petits chefs reconnus chez le syndic l'ont reconnu comme tel. Quelques protestants ont "protêté" au catéchisme seulement, n'osant le faire à découvert.

Je n'ai pas besoin de vous dire quel est mon désir. Il y a davantage à espérer au point de vue religieux de J. B. que de Dore en qui le faux était entièrement canaque, malgré une foi très sérieuse. C'immédiatement chez J. B. il y aura toujours ce qui a été fait à P. Louis.

Depuis mon retour je l'ai vu deux fois, et l'ai vivement exhorté à s'occuper, et à prendre en main les intérêts religieux de ses gens. Il me paraît très disposé, mais combien faible. Je le recommande à vos prières.

La véhémence notée de l'avocat général contre Dore n'a pas laissé que de me surprendre. Était-ce parce qu'il fallait en toute cette histoire trouver un bon émissaire du génie administratif et de faibles canaques?

La déposition de Mardin était-elle suffisante? Pour en documenter l'exactitude Dore m'a écrit en qu'à m'envoyer le double des rapports adressés par lui au Gouverneur, le 18 Février, et le 18 Mai 1818, sur autre ma date; Je les ai eues les uns et les autres, car s'il innocente Dore par tout ils mettent en fautive position Mardin et l'opinion peut accuser une faiblesse à l'appui et aussi vouloir faire une concession

avec les rebelles et d'avoir voulu soulever toutes les tribus du Nord.



Que donc finira par vos élan sans cette affaire?

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Le B de G. fait des excuses pour m'envoyer ma lettre. Le morceau était

très dur à avaler. Ce n'est pas regrettable et ma conviction est bien même. Le P. Lambertini me dit que si ma lettre ne paraît pas le 16, M<sup>r</sup> L'Évêque lui enverra l'heureux. Il faudra bien qu'il se rende.

J'ai le double de ma lettre; mais puisqu'elle paraît, je ne vous l'envoie pas.

Je désirais vivement que Luc soit par le prochain courrier. S'il faut à moi un frère, je lui permets d'aller à Nouvo dans ce but. C'est très favorable.

Simon doit partir par le dernier courrier de l'été. Je suis l'opinion du P. Jourd'heuil, mais on peut toujours essayer. Je me propose de leur faire un petit règlement et je veillerai dorénavant à ce qu'il soit gardé.

Marié Jaca est arrivée à bon port. Elle n'a pas froid aux yeux.

Auguste est parti à P. Leonard pour voir ce qui dans les démolitions du P. Bonne pourrait nous servir pour l'école, et aussi pour découvrir un vicar, car je ne

// venue pas lui donner les enfants de l'école et d'autre part  
les gens de Hieronymus ne font pas son affaire.

Quelle langue! De omni re subtili et quibusdam aliis  
non cogita ce qui ne le regarde pas.

Auzone va toujours son petit train; mais la pluie  
serait bien nécessaire pour remplir notre atome.

Agreez, Monsieur, l'expression de mon filial  
respect.

Alphonse Rouil

a. m.

Je vous demanderai quelques papiers à l'instigation de  
ma chère maman gravement malade au mois  
d'Avril et incomplètement remise.



Dienghène le 13 Octobre 1919

Monsieur

On m'a communiqué le No du B.D.C contenant ma lettre et j'ai aussourciller la note de rédaction qui ne répond à rien sinon par des injures dont cette feuille a le secret.

En écrivant que "dans ses articles incriminés il n'a jamais été question de l'évêque, Bourdinat a menti tout comme son ami L., c'est à dire éfrontément.

J'ai pensé qu'il était bon de rabaisser encore une fois cette éffronterie. Aussi je joins à la présente un petit mot de rectification pour le B.D.C. Vous le lui ferez parvenir, si vous le jugez bon.

Beaucoup de confrères pensent qu'il ne faut rien lui passer.

Cela l'ennuiera pour le moins.

La semaine prochaine nous allons commencer les fondations de l'école des garçons: un bon bâton d'abord sur le sable et puis jusqu'au plancher une maçonnerie de cinquante, où s'encastrent les poteaux droits en ciment armé. Les bouches d'air sous le plancher seront faites comme vous l'avez prescrit.

Le plancher sera à trente centimètres au dessus du sol.

Le mur droit au dessus du plancher aura trois mètres vingt cinq.

La longueur totale du bâtiment à l'extérieur sera de vingt mètres comme il a été convenu, divisée en quatre salles, deux de cinq mètres, une de sept, et une de trois; cette dernière sera la chambre des moniteurs.

La toiture dans ce pays de cyclone est un véritable problème. Aussi bien le P. Chalandon, le P. Jossierand, le maçon seraient d'avis de la supprimer et de la remplacer par une terrasse en ciment armé.

Cela aurait le double avantage de ne donner aucune prise au cyclone et de

ne pas être désirés par l'ennemi.

Le P. Dumussy m'a passé un livre fort complet sur le ciment armé et je vois que ces sortes de terrasses sont d'une exécution facile.

Je pense que les Hauts Fournaux pourraient nous céder à bon marché des vieux rails de Décauville. Avec une quinzaine, d'une longueur de cinq et six mètres et un bon treillis de fil de fer notre toiture se ferait en d'excellentes conditions.

En lui donnant une double pente de un millimètre par mètre l'écoulement de l'eau serait assuré.

On ferait tout autour une petite bordure à trois briques, ajourées, pour le coup d'oeil et pour éviter cet air de forteresse qui caractérise la citernes.

Votre Grandeur me dira si elle approuve ce projet.

---

J'espère que la nomination de Jean Baptiste aura lieu malgré les opposants, mais il n'a jamais été question de Bami comme grand chef.

Je l'ai vu plusieurs fois déjà et il me paraît bien disposé à m'aider.

C'est le commencement. Puisse la suite ne pas démentir ces quelques efforts. Quelques blancs chercheront à l'attirer pour obtenir de la main d'oeuvre et n'hésiteront pas à satisfaire sa passion pour la boisson.

Je l'ai présumé contre cette manoeuvre.

Il va bientôt avoir un héritier ou héritière. Je m'en réjouis, car cela évitera bien des entorses à la loi morale.

Peut-être un petit mot de vous, après sa nomination officielle, serait d'un bon effet sur lui et l'inclinerait à écouter davantage le missionnaire qui au fond est son seul véritable ami.

On a été heureux de voir sa lettre insérée dans l'Echo.

Si le B.D.C. ne l'insère pas, je tacherais de l'y contraindre, car il ne pourra se dispenser de commenter sur Doui et alors cela donnerait lieu

à une réponse documentée sur le défunt chef.

Je désire vivement voir rentrer les gens de Kavass et de Tiendanite et en particulier Philémon Kamotignou.

Si le prochain courtier pouvait me les amener !

Si quid potes adjuva nos!

-----

Jérôme est toujours ici.

Je dois vous dire qu'il ne tient pas à retourner à Témala.

A cela, il y a plusieurs raisons. D'abord sa femme restera ici, car l'air de Témala ne lui est pas favorable ainsi qu'à son petit enfant.

Vivre séparés ne leur apparaît pas comme particulièrement réjouissant.

Et pour ma part je ne le désire pas, car Mme Jérôme n'a pas toujours été solidement vertueuse. Elle a fait parler d'elle un peu, ici.

D'autre part, voilà les anciens catéchumènes de Jérôme qui vont rentrer, il tiendrait beaucoup à retourner avec eux. J'en serais fort aise moi aussi.

Les gens de Témala, à ce que m'a dit Jérôme, sont un peu dans le genre des Hienghènes, de cette espèce des prosélytes de la porte qui ne se soucient guère d'acquiescer leur catéchisme.

Voilà ses desiderata qui sont aussi les miens, comme vous le voyez.

-----

Pour les écoles je tiendrai le plus grand compte de vos avis, car nous sommes dans une mauvaise passe et tous les Phillistins se gaudiraient de nous trouver en défaut.

J'entends bien ce que vous me dites au sujet de l'élément européen. A part Léon Girold qui ne me salue plus, parce que je lui ai refusé les enfants pour la cueillette de son café, j'ai des rapports de simple courtoisie avec les autres, sauf la famille Ratinaud. *(Ces rapports cordiaux)*  
Le P. Chalandon voudrait que j'ai avec eux des rapports plus fréquents.

Je n'en ai guère le loisir, pas beaucoup le goût non plus. Sans doute "non-nibus debitor sum", mais là où il n'y a rien le Roi lui même perd ses droits. Pourquoi parler religion à des gens qui n'y comprennent rien et ne veulent rien y comprendre? Je prie le Bon Dieu pour eux; c'est beaucoup.

Il faudrait comme vous le disiez un vrai miracle de la grâce pour les convertir. Il faudrait les miracles du prophète Elie. Si une demi douzaine étaient foudroyés, les autres consentiraient peut être à marcher dans la bonne voie. Populus non credens et contradicens.

-----  
J'ai réussi à trouver un bon ecclieur pour Auguste. C'est un ex-tirailleur de Nsavin. Il montera par le prochain courrier. Je lui donnerai deux francs par jour. Ici quelques indigènes m'en ont demandé quatre et chez les colons, on leur en donne trois.

-----  
Je vous supplie Monseigneur de m'envoyer Luo par le courtier du 23 qui amènera aussi, je pense, Simon.

Léopold restera jusqu'à la retraite des tierceaires.

-----  
Excusez, Monseigneur, le discours de cette lettre. Je l'écris en suivant des notes jetées au jour le jour, sans pouvoir y mettre un peu d'ordre faute de temps.

Daignez bénir le dernier de vos missionnaires.

Alphonse Rivière

De R. de C.

Hyogo, le 13 octobre 1919

Monsieur le Directeur,

Vous avez eu bien du temps à insérer & quelques lignes que j'é-  
tais curieux. Le 28 août dernier.

La raison de ce retard se trouve évidemment dans l'absence de matière  
dont dépend votre journal toujours si bien documenté et non cette  
pluie d'arguments qui caractérise à l'ordinaire tout article  
de ce genre sérieux.

La lecture de la lettre note de rédaction qui fait suite  
me a été m'a amené dans ce sentiment.

Il n'y a pas d'abord place une de ces petites erreurs qui ont  
dans ne sont ni volontaires ni involontaires.

Vous écrivez en effet : " On eut de ma part article sur  
moi - il n'a jamais été question de l'événement. Si le Père Roué  
fait apparaître son événement, c'est une erreur que ce dernier  
intentionnellement avait et pendant & toutes semaines."

Or je ne suis pas médiocrement surpris de voir encore  
une fois dans votre numéro du 15 août, page 12, première  
colonne, quatrième ligne et suivantes, cette phrase : " Les ser-  
vantes à la cuisine Le soldat - nutritionnaire Roué, chaude  
ment recommandée par l'événement, fut nommé espagnol en un  
temps très court."

Pour quoi il est dit maintenant qu'il n'a jamais été question  
de l'événement. Serait-ce par hasard du Grand Tane que vous  
voulez parler ci-dessus ? Par ce sera par le soldat à admirer  
arrivé par quel raffinement de logique, ajoutant l'Espagnol sans

ma lettre le souvenit que souffrait sur ce point votre  
affirmation toute gratuite, mais m'attribuez libéralement  
l'aveu de cette fautive intervention avant et pendant les  
troubles conques.

Vous comprenez pourtant le français ? Alors ?

En décembre 1845, le France apprit avec stupéfaction  
Monsieur Villeneuve, Ministre de l'Instruction publique était  
devenu fou. Les saints s'abaissaient et le poursuivaient pour le perdre !  
Et en vain pourtant, jusque sous le porche de la rue !

Le cas est loin d'être vulgaire ici.

Car ce qui vous fait croire et après, par une telle en-  
galère de manivelle qui vous est communiée avec d'autres,  
au lieu votre propre littérature, ce n'est pas du fait pur,  
ce n'est pas de l'hallucination, pas même de la phobie ;  
non, non, bien au contraire ; c'est cette voix insupportable de  
vérité et est avant tout de son général qui feraient  
toujours votre caractéristique et deviendrait votre as-  
sage excellent.

Mais vous répondez donc, Eugène me fais, et avoir à  
éviter la parfaite lettre, comme je vous en réquiers,  
dans votre plus prochain numéro, En vous priant d'agréer,  
Monsieur, l'hommage de ma très humble, très sincère et  
très parfaite considération

A. Rosal

missionnaire à Hydrabad.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Hengheira le 10 Novembre 1919

Monsieur le Directeur

Dans le BDC du 24 Octobre vous avez donné l'hospitalité à une lettre de Monsieur Letocart me concernant.

Ne trouvez donc pas mauvais que je requiers l'insertion de la présente dans votre plus prochain numéro.

Monsieur Letocart se plaint et se croit offensé.

Pourquoi ?

Parce que je l'ai accusé ; "alors que rien ne m'y autorisait, paraît-il, d'être l'auteur des informations de la vallée d'Amoa".

Monsieur Letocart n'a pas lu ma lettre ; ou l'a mal comprise, ou veut à tout prix se rendre intéressant, ce qui ne lui ned point. Entendons nous bien.

Que Monsieur Letocart soit "l'auteur de

toutes les informations, je ne l'ai point dit et il ne l'a pas trouvé dans ma lettre, car je suis formellement le contraire.

L'auteur véritable se cache depuis longtemps avec une bravoure digne de toute louange.

Mais pour refuser la paternité de la lettre dont le BDC du 15 août fait état pour établir que le caporal missionnaire, était à Amoa, une manière de contrôleur de son chef et lui faisait opposition, cela est interdit à Monsieur Setocart.

Je le maintiens. Pourquoi?

La raison est simple.

Parce que Monsieur Setocart dans cette lettre a montré le bout de son oreille en se félicitant d'avoir eu à faire avec un chef de poste si avisé qui, au premier signal du danger, s'est empressé de mettre un détachement chez lui, pour veiller à sa sécurité.

Or de Ponerikonen à Kouho, en dehors de la station Jeanin, il n'y a eu de détachement pendant la période des troubles, que chez le seul Monsieur Setocart.

Donc la lettre est de lui.

Donc quand il vient se plaindre d'avoir été houspillé à tort, qu'il jure ses grands dieux n'avoir pas joué le rôle d'informateur, Monsieur Setocart oublie sa propre littérature comme tant d'autres, et économise la vérité c'est le moins qu'on puisse dire.

Ce fait donne la mesure et la valeur de ses autres affirmations. Elles sont hardies mais dénuées de preuves.

Donnons encore quelques touches légères ici et là.

Il m'accuse de "terage au fleanc". C'est une qualité dont je me suis dépouillé facilement, il en conviendrait, puisque à Bi-pindje, j'ai eu le plaisir de remplacer pendant une expédition de quatre jours dans les montagnes son propre fils.

Il se pare ensuite de trois croix de guerre glorieusement gagnées par les siens.

A ce compte là je puis lui répondre que quatre soldats qui me touchent de fort près ont été sur le front depuis le commencement de la guerre jusqu'à la fin.

Deux d'entre eux à la croix de guerre



ont ajoutée la croix de bois.

L'honneur qui m'en revient dépasse celui dont  
il se prévaut.

Monsieur Letocart parle ensuite de mon sectarisme. C'est qu'il a oublié les heureux  
temps du gouverneur Teillet, où il paraît  
bien en avoir donné quelques preuves.

Monsieur Letocart fait aussi sa petite profession  
de foi : il ne va pas à la messe ni à  
confesse.

C'est le signe d'un esprit libre et supérieur,  
tout le monde en convieut, mais il n'en fut  
pas toujours ainsi.

Seulement qu'est ce que tout cela peut faire  
à la question principale de l'authenticité de  
sa lettre ?

Après, Monsieur le Directeur, mes  
salutations.

A. Roziès

missionnaire à Hongrie



Hongrie le 29 Novembre 1919

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Mon Révérend Père,

Vous m'excusez de vous écrire encore quelques lignes.

Je tiens à vous remercier de votre décision au sujet de  
ma réponse à Letocart.

Elle est dans votre panier. Revenant in pace!

La polémique pourrait s'éterniser et je vous assure que  
j'ai bien d'autres chats à fouetter.

Je vous remercie aussi bien sincèrement de m'avoir fait  
part des bruits dont vous avez eu l'écho.

Je n'ai recherché pas l'organe, transmetteur et amplifi-  
cateur, sans inventeur.

Cela me permettra néanmoins de vous donner quelques  
détails qui vous éclaireront et vous rassureront, je l'espère.

Autre mois de mai. Mgr m'écrivit à ce  
propos en me faisant connaître les avis donnés aux Pères  
durant leur retraite disant que sans doute "je pourrais en  
faire mon profit".

C'était vrai dans une certaine mesure comme je le lui ai

dit; je ne suis guère d'accord pour les autres,  
l'étant trop pour moi.

Après cette lettre, j'ai décidé de ne plus  
corriger les enfants et cette règle je l'ai  
donnée à Leopold et en ai recommandé l'obser-  
vation à la sœur pour obéir à la volonté nette-  
ment exprimée de Mgr.

Cela se passait au mois de mai.

Depuis cette époque, après un examen sérieux  
je ne crois pas en ce qui me concerne avoir  
manqué d'une façon appréciable à cette résolu-  
tion, sauf une seule fois où j'ai fouetté  
un gamin qui avait volé 50 frs chez un papo-  
nais voisin.

Après votre avis "propter exemplum et plura"  
je m'intéresserai même une fille méritée dix  
fois.

Pendant mon absence de septembre pour la  
retraite il est arrivé à Leopold un cas qui  
aurait pu fort mal tourner.

Un enfant frappé par lui s'est trouvé mal,  
s'est enfui etc. toute la lyre.

À mon retour j'ai pu arranger les choses.

Il y a une quinzaine il a encore bousculé

un de ses élèves assez rudement.

Ce sont les deux seuls faits sérieux.

Je lui ai fait des observations bien des fois mais il n'a pas  
toujours la force de contenir un naturel assez violent.

Je les lui répéterai encore.

Chez la sœur je souhaiterais plus d'obéissance du côté de  
la supérieure à mes recommandations touchant ce sujet  
qui ne sont que la répétition de celles de l'autorité.

( Seulement, chose singulière, alors qu'une observation faite  
aux filles ou une pénitence donnée par le missionnaire  
est toujours critiquée par elle soit devant les P.F.D.M.  
soit devant les élèves, elle ne se prive point de rediger  
ses enfants, de les souffleter même à l'église et de  
les arracher de la 4<sup>e</sup> table. C'est arrivé récemment.

Je note que ces éclats se passent souvent durant mes  
absences: mais d'une manière ou d'une autre j'en suis  
toujours informé.

Je passe sur cette manière de s'ingérer dans les affaires de  
l'école des garçons, manière assez légitime, si elle ne conduisait  
à des jugements que non seulement contredisent les intéren-  
taires mais aussi le fait.

La encore je répéterai pour la ~~me~~ même fois ce que j'ai  
déjà dit.

Et il le fait bien, car je ne suis pas sans comprendre

que la prudence qui est toujours de mise, l'est particulière-  
ment pour moi par le temps qui court et que battu sur  
un point, le diable cherchera à se payer de l'autre.  
Encore une fois, mon révérend Père, merci, et priez la 9<sup>e</sup>  
Vierge de me donner la patience

J'ai été bien aise d'apprendre que lue nous rendrait par le  
courrier du 6 X<sup>bre</sup>.

En le demandant à M<sup>onsieur</sup> directement sans vous en avoir  
parlé au préalable, j'ai suivi le proverbe "qu'il vaud mieux  
s'adresser à Dieu qu'à ses saints"; car je soupçonnais bien  
quelques observations et peut-être une opposition facilement  
victorieuse, d'autre part la nécessité me pressait.

Voilà le fond de ma petite intrigue.

Le procédé n'était peut-être pas très, très (mille) légitime  
te que vous voudrez; mais si en cela je vous ai manqué  
je vous en demande, mon Père, très humblement pardon.

Un dernier point. Officiellement les femmes de mes deux  
villages de Toundant et de Kavass sont autorisées à rentrer  
chez elles où il n'y a plus ni une case ni une plante  
fume.

Quelques unes sont parties néanmoins, et deux sont allées  
chercher un refuge chez les protestants de Tundo.



C'est infiniment fâcheux. J'en ai le vrai  
dans le courant de la semaine.

On disait que les événements sur les hommes  
Vicarial Apostolique fait le jeu des protestants.

DE LA  
Nouvelle Calédonie Quand donc va-t-on se décider à renvoyer  
chez eux les "non lieux" de Kavass et de Toundant.  
Je vous prie de me donner quelques renseignements  
sur ce sujet je vous en serai très reconnaissant.  
Je les attend avec impatience surtout le chef Philemon  
Kamotignon.

Ma lettre a été bien longue. J'ai voulu  
vous parler franchement et librement.

Je vous recommande la mission de Hongrie où le bien  
est difficile à opérer, en vous priant d'agréer mes senti-  
ments très respectueux en St. J.

Agilence Rivière

1851.

+

Mission Hinghin 4 Janvier 1900



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Permettez agréer les souhaits bien sincères  
de bonne et sainte année que je  
permets de vous adresser, votre  
très humble serviteur. Que le  
petit Jésus par l'intercession  
de sa Sainte Mère, vous accorde  
toutes les grâces spirituelles et  
temporelles que vous souhaitez;  
qu'il vous accorde une sainte  
prospérité et vous laisse long-  
temps encore à la tête de  
ce Vicariat; C'est ce que je  
suis allé demander pour votre  
Grandeur le premier jour de  
l'année.

Pour moi, Monseigneur ma santé  
n'est pas mauvaise, mais je  
vieillis; 67 ans; et les jambes deviennent

de plus en plus faible. Quoiqu'on  
dise le bon Père Rouil, qui pré-  
tend que je suis encore bon pour  
sept ans; je me rends parfaite-  
ment compte que je baisse beau-  
coup. Le sciage surtout est  
mon gros travail; c'est un tra-  
vail pénible pour lequel il  
n'aurait fallu l'aide que je  
trouvais dans les autres missions,  
malheureusement Hienghène n'est  
pas une mission comme les au-  
tres, et votre Grandeur a sans  
doute appris qu'il n'a pas  
été possible de trouver un in-  
digène dans toute la région, qui  
ai consenti à se mettre au sciage,  
même moyennant salaire. En fin  
de compte le Père s'est vu dans  
la nécessité de me donner les  
garçons de l'école pour faire  
le travail; c'est dire que mes  
travailleurs n'étant pas habitués à  
ce genre de travail, me fatiguent  
énormément, enfin petit à petit nous

nous en sostirons. J'avais espéré avoir  
du bois de St. Leonard pour m'aider  
un peu; le Père Berou que j'avais  
vu au mois d'Octobre, m'avait dit  
qu'il pensait que d'ici peu l'on  
allait continuer la démolition des  
dortoirs des pensionnaires; j'aurais  
même désiré si cette démolition  
se faisait, aller démolir moi-  
même; en faisant faire ce travail  
par les indigènes, il y a beau-  
coup de bois abimé.

Enfin tant que le bon Dieu me  
donnera les forces nécessaires je  
marcherai; ensuite si je dois vivre  
encore, votre Grandeur trouvera  
bien un coin pour faire de ma  
retraite.

Daignez agréer, Monseigneur,  
avec l'assurance de ma reconnais-  
sance pour toutes vos bontés,  
Mes très respectueux hommages

Auguste Louiz

Hienghène le 27 Janvier 1930

Monseigneur,

Je commence par remplir un devoir dont j'aurais dû m'acquitter depuis quelque temps déjà en vous offrant pour la nouvelle année mes vœux les plus filiaux et les plus respectueux.

Je n'ai pas attendu ce moment pour prier la Ste Vierge de vous conserver longtemps encore à la tête de ce vicariat et de vous consoler dans l'épreuve qui vous a frappé par la mort de notre cher P. Gaudet.

Votre lettre du 23 ne m'a causé aucune surprise, car je me proposais de vous parler moi-même d'une démarche semblable à celle d'Alfred. C'est Souchon qui en est l'auteur. Il a conseillé à Siméon de s'entendre avec les autres catéchistes pour vous demander le retour du P. Murard. Siméon a opiné dans son sens, car je ne suis pas persona grata auprès de lui, ayant eu plusieurs fois à lui faire la guerre pour des pratiques superstitieuses auxquelles il est fort attaché, et aussi parce qu'il me traite "avare". Joseph a qui il s'était ouvert de ce projet l'a envoyé se promener, lui faisant remarquer qu'au temps du P. Murard il était aussi du groupe des mécontents. Il trouvait que le P. Murard ne s'occupait pas assez de la mission et maintenant c'est parce que le P. Rouel s'en occupe trop qu'il veut le voir partir. Ce sont les propres expressions de Joseph qui m'a écrit. Je ne pense pas que Souchon ait fait cela par hostilité contre moi car je n'ai jamais eu avec lui que des relations correctes et amicales. Antérieurement à la démarche de Siméon, il m'avait dit en conversation combien le retour du P. Murard serait désirable pour de nombreuses

raisons parmi lesquelles il mettait en avant le souci de rétablir la réputation du P. assez malmené pendant la période des troubles et des assises en le replaçant dans son ancien poste et l'étendue de la mission trop vaste pour les forces d'un seul.

Je n'avais pas à répondre.

De même je n'ai rien dit à Simson.

Sachant qu'Alfred est allé plusieurs fois chez Souchon depuis son retour, il est fort possible, sinon probable, qu'il y ait pris l'idée de sa démarche. Il n'a pas de grief contre moi car je le connais à peine.

Je ferai pour cette affaire comme vous me l'avez marqué dans votre lettre dans quelques jours seulement car j'ai envoyé hier matin Jérôme à Kavassater la construction de sa maison et surveiller les agissements du natade l'Ido.

En tout cela M. Souchon agit-il proprio motu? Je n'en sais trop rien, mais je sais bien, de différentes sources, par le P. Chalandon et le P. Lambottin, que le P. Murard désire vivement revenir à Hienghène où il y a, ce qui est très vrai, de la place pour deux.

Il me reste à vous parler de la mission, des écoles, des constructions et de quelques projets que je veux soumettre à Votre grandeur.

Je ne vous cacherai pas que je suis presque éffrayé par la durée de ceoeur et la rébellion à la Grâce de cette population de Hienghène, par l'indifférence, l'apathie des chrétiens, leur attachement aux superstitions et pratiques païennes et surtout, surtout leurs moeurs absolument déplorables.

En fait le nouveau chef Jean Baptiste tient le premier rang. Ce garçon est absolument dévergondé. Menteur, ivrogne, coureur, à tel point qu'il dégoutte même ses congénères.

Toutes les fois que j'ai occasion de le voir, j'essaie de le repêcher, de le redresser, je l'incite à me donner la main. Il me fait force promesses,

mais autant en emporte le vent  
Récemment, je suis allé dire la messe à Koutou je lui ai parlé et essayé de  
le prendre par les sentiments. C'est un vrai marbre.

Je vous parle de l'indifférence et de l'apathie des chrétiens. Un exemple:  
Deux personnes, une vieillefemme et une jeune fille sont mortes à Ganem et  
à Wérapp sans sacrement, parce qu'il ne s'est trouvé personne pour venir me  
prévenir à temps.

Je vais faire mes visites régulières, mais beaucoup de chrétiens, même ceux  
qui sont tout près ne viennent pas.

Par contre les fêtes des morts, de la puberté, attirent toujours des foules  
Quelle croix que cette mission, Monseigneur, quelle croix!

Je m'efforce de prier, de me mortifier, de me sanctifier en attendant que  
nous puissions porter cette croix à deux.

Mais que la patience est donc difficile en certains cas.

Les écoles vont assez bien, quoiqu'il y ait un grand nombre d'enfants qui  
manquent. On voit bien qu'il n'y a plus Doui derrière. Mais enfin ceux  
qui restent nous donnent quelques consolations.

Je note que l'école des filles marche bien et qu'elle est plus nombreuse  
que celle des garçons. On voit bien que le Sacré Cœur y a été intronisé.

Dès que l'école des garçons sera construite, je l'y mettrai aussi.

Dorothee et Marie s'entendent bien et c'est surtout grâce à elles que ce-  
la va bien car la soeur manque vraiment de jugement. Je ne cite pas de fait  
ce serait trop long.

J'ai eu la joie de faire trois mariages de mes garçons avec les filles de  
l'école. D'autres auront lieu l'an prochain, s'il plaît à Dieu.

Parmi ces jeunes gens il y a le fils de Joseph que je vais envoyer à Tema-  
la comme catéchiste où il remplacera Jérôme. J'attends la réponse du P. Ha-  
lbert.



Je voudrais pouvoir ramasser encore les nombreux enfants qui manquent et ceux non moins nombreux qui ne sont jamais venus, mais il faut compter avec les mille et un prétextes des parents pour refuser leurs enfants.

Ayez un souvenir devant le Bon Dieu pour ces écoles sans lesquelles il ne se fera pas de bien solide dans cette mission.

Les fondations de l'école des garçons sont achevées depuis une quinzaine, mais nous avons été contraints d'interrompre le travail car nous manquons de ciment et il n'y en a pas à Nouméa.

Il faudra compter 300 sacs de ciment pour les murs et la terrasse.

Nous avons actuellement sept mètres cubes de bois scié en planches pour

le plancher les portes et les volets.

Il y du sapin, du badamier, du kaori, du bancoulier.

Nous aurons assez de sapin pour faire tout le plancher et de badamier pour les portes et les volets.

Auguste ne me paraît pas assez habile pour faire les fenêtres. Je pense qu'il faudra les commander à Nouméa.

Le sciage se continuera pendant les trois mois qui nous séparent de la pêche.

J'ai eu pas mal de peine pour trouver des scieurs pour Auguste qui est assez difficile. Je me suis résigné enfin à lui donner à tour de rôle à de mes grands garçons qui ont ainsi appris le métier et pourront rendre service plus tard.

Pendant cette interruption de travail j'emploie Anzou à différentes petites réparations et améliorations ici et là.

Lors de la dernière retraite je vous avais soumis le projet de l'achat d'une baleinière neuve pour la mission.  
Je crois qu'il serait utile de faire cette année. Nos disponibilités fi-



P.S. Vous avez oublié de joindre à votre lettre le mot d'Alfred. Je ne puis donc vous le renvoyer.

Je remarque en relisant que je ne vous ai pas parlé du départ de Léopold. Voici les faits .

Nos filles sont chargées de la garde du bétail. Un jour que j'étais absent, Pouimboeng, pendant la classe du soir, les bêtes brisèrent leur barrière et allèrent manger quelques pieds de manioc dans le champ des garçons. Au sortir de la classe Léopold trouva les bêtes dans le champ. Il entra dans une colère extrêmement violente. Les vaches qui n'en pouvaient mais, furent copieusement rossées à coup de pierre lancées à la fronde, puis il s'en prit aux filles gardeuses qui purent se défilier à travers les arbres et éviter un mauvais coup, puis il s'en prit à toute l'école de la Soeur et se mit à lancer contre la maison dans la direction des enfants qui ne savaient trop ou se réfugier, des pierres avec une telle violence que celles qui frappèrent les murs y creusèrent un trou de la grosseur d'un œuf. Les marques y sont encore. Pensez un peu si au lieu du mur c'était été la tête d'un enfant.

Dorothee qui malgré le danger s'était précipitée pour le calmer fut d'abord insultée dans des termes dignes d'un libéré, et ensuite menacée de la pioche. Ce fut la femme de Joseph qui arracha la pioche des mains de Léopold.

A mon retour je trouvais la mission en révolution. Léopold reconnut l'authenticité des faits et m'avoua qu'une fois en colère il était incapable de se posséder.

Je n'avais pas été sans m'en apercevoir. J'avais plusieurs faits de violence sur lesquels j'avais passé l'éponge mais que j'avais retenus.

Je décidai donc de le faire rentrer à Arama.

Le courrier passait le lendemain. Une heure avant l'arrivée du courrier je l'appelai et lui exposai les motifs qui m'obligeaient à me séparer de lui, lui donnai 50 frs en espèces, un complet neuf, quelques manos et tricots neufs et le prix de son voyage en seconde.

J'allais le conduire à bord et chercher Luca qui arrivait par ce même courrier. Nous nous sommes quittés bons amis.

A part ses accès de violence, un léger penchant pour la boisson, pas mal d'orgueil, je n'avais pas grand chose à lui reprocher.

Jusqu'à présent je suis satisfait de Luc qui est intelligent, ouvert et a une assez bonne instruction. Il est bien habitué et les enfants le préfèrent de beaucoup à Léopold.

Hienghène le 3 Février 1920

Monseigneur

Je suis dans un embarras extrême. Voici pourquoi.

Le ciment vient de faire un bond prodigieux de 13,75 à 21 francs le sac. En sorte que on le paie actuellement un peu plus du double de l'année dernière à pareille époque.

A ce compte là pour l'école des garçons, il en faudra pour plus de 6000 francs.

Je trouve que c'est beaucoup et que cela écornera singulièrement nos économies.

Aussi je viens vous proposer d'arrêter pour le moment la construction de ce bâtiment, pourtant si urgent, et de commencer en maçonnerie la cuisine, magasin, réfectoire, des soeurs, cuisine et petite classe des filles.

Nous avons les pierres, nous allons faire un gros four à chaux.

Cela coûtera beaucoup moins cher et nous permettra d'attendre que le ciment ait baissé.

Pour l'école des garçons les fondations sont achevées depuis un mois, mais le ciment armé m'a pas été commencé.

Veuillez me donner, Monseigneur, une réponse rapide sur ce point.

Je compte faire dans le courant du mois de mars un petit baptême d'adultes, de 10 à 15. Il y aura aussi quelques premières communions. Comme vous aviez manifesté le désir de venir faire ce baptême, faites moi connaître si vous maintenez votre projet.

Je note, si vous ne le savez, que vers la même époque probablement le F. Chalandon aura aussi à baptiser une quinzaine de catéchumènes.

Ces deux baptêmes seraient peut être une raison suffisante pour votre déplacement.

Dans un petit voyage que je viens de faire à Inyé et à Louho on m'a parlé de la prochaine liquidation de St Léonard.

La mission de Hienghène dont vous connaissez la pénurie, vous serait reconnaissante de penser à elle dans la distribution des différents objets qui seront enlevés.

Je ferai bien un voyage avec plusieurs baleinières et le cotre d'Abel pour aller prendre ce qui nous serait attribué.

Je ne formule aucun désir car je ne connais pas St Léonard suffisamment, mais enfin je crois que dans la chapelle et à la sacristie il y aurait beaucoup de choses qui nous seraient utiles ici, soit comme meubles soit comme ornements.

S'il y avait du bois et des tôles usagées nous en prendrions bien un peu.

Le nata de Tindo ne cesse de harceler les gens de kavas pour les amener à lui. Il les tracasse de mille manières, le menaçant de prendre leur, cafés, de les chasser de leur terrain etc, etc.

Ne pourrait on pas faire cesser les primades de cet individu?

Je vais monter à kavas la semaine prochaine.

Agréez, Monseigneur, l'expression de mon filial respect.

*Hyacinthe Pons*

Hienghène le 26 Février 1920

Monsieur

Je vous avais demandé d'abandonner présentement la construction de l'éco-  
des garçons, à cause de la cherté du ciment et d'entreprendre le bâtiment  
des soeurs, cuisine etc.

Il ne me semblait pas possible, en effet, que l'on puisse continuer l'éco-  
le en maçonnerie, vu l'étroitesse des fondations qui n'ont que 0.50 et  
des soubassements qui n'ont que 0.40

Après avoir consulté Auzou et devant les inconvénients nombreux qu'il y  
a à laisser ce travail pour en entreprendre un autre, je crois que l'on  
pourrait continuer l'école et la monter en maçonnerie.

Les fondations reposent sur le sable qui est un excellent appui et à cer-  
tains endroits elles ont un mètre de profondeur. Les murs auraient 0.40 de  
large, ce qui paraît suffisant vu la hauteur qui ne dépassera pas 3,75.  
On couvrirait par une terrasse en ciment armé. Il faudrait à peu près une  
quarantaine de sacs, soit environ 1000 francs.

Vous voudrez bien me dire si vous approuvez ce projet par le prochain co-  
urier. Il n'est pas nécessaire de me télégraphier, car pour le moment  
nous sommes en train de faire de la chaux et de ramasser des pierres et  
nous avons du travail largement pour quinze jours.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien charger le P. Lambotin de  
prendre au plus vite les informations nécessaires au sujet de la baleini-  
ère dont je vous ai parlé. Le temps presse si nous voulons l'avoir pour  
le dernier courrier d'Avril.

Philémon de Kavas vient demain ici. Jérôme était chez eux la semaine der-  
nière et à son retour il m'a raconté les mensonges du fameux Miwa.

Ce dernier est allé trouver Philémon et lui a promis qu'il serait le 6rd

chef de Tindo s'il se faisait protestant.

Ledit nata retient contre la volonté du chef de Tindo et contre celle de Philémon une femme de Kavas et ses enfants à T-Indo.

Je m'en vais porter l'affaire devant le gendarme lundi avec Philémon.

Cela presse car cette femme est baptisée et deux de ses enfants aussi.

Au cas ou nous n'aboutirions pas ici il faudrait agir à Nouméa et obtenir le retour de cette femme et de ses enfants dans sa tribu.

Reste la question du terrain qui est très complexe. La réserve de Kavas est nettement insuffisante pour le nombre d'indigènes. Ils sont 50 et la réserve n'a que 30 H. Je ne connais pas encore tous les éléments de la question. Je sais qu'il y a des arrangements avec Garnier. J'aurai occasion de le préciser tout cela bientôt je pense.

L'administration n'aurait elle pas tendance à vouloir réunir Tindo et Kavas ensemble. D'après quelques télégrammes du S.D.A.I. que le gendarme m'a communiqués il semble bien que si. C'est une décision qu'il faudrait éviter à tous prix pour ne pas mélanger catholiques et protestants.

Le gendarme Monsieur Roux est bien disposé pour moi, mais il a une grande frayeur des protestants.

Le jour des Cendres et le lendemain nous en avons été quittes pour la peur, car le cyclone a passé loin de nous. Nous avons eu de fortes pluies qui ont rempli notre citerne.

Ci-inclus une demande de dispense pour régulariser l'union d'une fille de Goareu avec un indigène Wérap.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mon pro

Fond respect.

*Antoine Naud*



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

1920  
Huyghon le 30 Mars 1920

Monsieur,

Je vous envoie sous ce pli une lettre reçue par le dernier courrier de vous.

On pourrait l'accompagner de commentaires qui ne seraient pas tous favorables à la moralité et aux mœurs des auteurs.

Je m'es dispense pour m'arrêter seulement à la situation digne de compassion des deux petites filles qui sont en cause.

Par le même courrier qui emportera la présente, je réponds à Monsieur Jore que, pour ma part, je serais heureux de recevoir à l'école de la mission de Huyghon ces deux enfants et de les y garder jusqu'au jour où on pourrait les rendre honnêtement à un indigène d'ici, aux trois conditions suivantes : d'avoir la permission de Monsieur ; d'avoir l'autorisation du Service des affaires indigènes de recevoir et de garder sur une réserve indigène deux enfants reconnus; enfin



d'être aidé pour l'entretien des enfants par  
leur père réel ou putatif, moyennant une  
somme à déterminer à l'amiable.

Je me suis demandé pourquoi Monsieur Egan  
et son beau père n'avaient pas essayé de faire  
admettre ces deux fillettes à St Louis.

Si mes renseignements, que je tiens de Dorothee  
sont exacts, Gaston Marcato avait avec une  
certaine Maria Custella, originaire de St Louis.

Je comprends donc qu'il n'ait pas frappé à  
cette porte car la mère de ces enfants, une  
fois rentrée de force à sa tribu, ne manquait  
pas d'aller les traquer dans leur refuge.

Avec la lettre de Yon et la mienne vous  
décideriez en connaissance de cause.

Je joins la feuille de dépenses du maroquin  
Proum - Evardine réguliers bien.

Au nom des gens de Navas - Cordanit, merci  
pour les 50 K. de riz. Cela les aidera à  
passer les jours saints.

Après, Monsieur, l'expression de mon  
filial respect.

Hydrase Proum

à l'écouter et lui relatant le fait qu'il avait découvert  
ses déviances. Les sup nald tout

trouvé d'après les avec la lettre  
du P. Ruffet  
le 30/3/1920  
PC

Reçu le 28 Mars 1920. H. I.  
elle était quod les sup nald tout sib et dequod etolntes  
-éti-ued non à esitit a elle'la. relatives esd'leup xun nota  
amén a el Mon Révérend Père, et que ne s'agit pas d'un  
allée, et que quodam' b amaine non es n'importe quel

est ce estev alie'ter : it-elle a emest se noll'antia ni  
Excusez-moi de venir vous déranger dans vos nombreux  
occupations; mais, le bon souvenir que j'ai conservé  
de vous et l'autorité morale que vous donne votre état res-  
tant sur elle amos, etuol, j'ai essayé de vous demander d'at-  
tention sur elle, et de vous en parler. J'ai vu dans une affaire qui  
der mon beau-frère, M. Gaston MARCELIS, dans une affaire qui  
lui sup sont se noll'antia et a etall se, se noll'antia  
-soq ai. esd'leup. Voici, en deux mots, de dont il s'agit:

Mon beau-frère a vécu pendant plusieurs années avec  
une popinée; de ce concubinage sont nées deux fillettes  
âgées aujourd'hui de 6 et 5 ans. Après des menaces et du  
scandale, il a reconnu ces deux enfants qui, aujourd'hui,  
portent son nom. Cette reconnaissance a été faite bien  
et par lui-même.

-nomm' l' après la naissance des enfants.  
Ces fillettes MARCELIS, deux sœurs qui vivaient avec leur père;  
nald tout la mort de ce dernier, survenue il y a trois ans, il a dû  
seul prendre ses sœurs chez lui pour ne pas les laisser seu-  
-biens, les, rien entendu, il a fait comprendre à sa popinée qu'il  
elle'up, n'était pas moral de continuer cette vie irrégulière, sur-  
-am ni à tout en présence de deux jeunes filles. La popinée a sem-  
-no lui se blé comprendre, et est partie de son plein gré avec ses en-  
-alos trois enfants. En quittant mon beau-frère, celui-ci lui a donné  
tout un mobilier, comprenant: lit stable, chaises, buffet, com-  
-la table mode, etc. de la valeur de 2.500 frs. Le tout est  
-fiertud t'ins'a plus de 2.500 frs après inventaire. En outre, il  
-p'inos. Textis' est engagé à lui verser une pension de 60 frs par mois.  
-afinque ses La popinée a accepté ces conditions et a quitté MARCELIS;  
-: l'ind à'up lui promettant de se laisser tranquille. Sa pension est

versée régulièrement à un agent d'affaires qui la remet à l'intéressé. Cela a marché tant bien que mal jusqu'à ces derniers temps; je dis tant bien que mal pour faire allusion aux quelques sorties qu'elle a faites à bon beau-frère et à nous-mêmes à la maison en descendant. Elle a même failli blesser un de mes enfants d'un coup de pierre. Enfin

La situation se résume à celle-ci: Marcelles verse 60 frs par mois à titre de pension alimentaire devenue à l'amiable pour ses enfants. Quant la pension touche la somme de 50 frs elle se met à pleurer. Elle a fait une bombe pendant huit jours, comme elle en fait une sur ce moment. Au cours de ces désordres, elle nous insulte, nous menace, se livre à la prostitution et chose qui fait peine, traîne avec elle ses deux petites filles. La police a déclaré hésiter à la mettre au violon, en considération des enfants qui resteraient seules.

Ces enfants sont des petites méchissimes et encore Marcelles ne les a reconnues que pour avoir le paix, et je dirai même qu'après menaces de mort, étant donné l'inconduite de cette femme, même au temps où elle habitait avec son beau-frère, celui se demande si les enfants sont bien à lui ou à un autre. Toujours est-il qu'il les a reconnues et qu'il a obtenu de leur besoin, mais, considéré par suite, par suite, subvenir à leurs besoins, mais, considéré que la pension versée ne profite pas aux enfants, qu'elle ne sert uniquement qu'à procurer de la nourriture à la mère, Marcelles a décidé à user de ses droits et de lui enlever les enfants pour les mettre en lieu sûr. Pour cela, elle a agi devant les tribunaux, elle a demandé si elle n'était pas père, et Marcelles me prie de venir demander si elle n'est pas père des enfants, moyennant une somme à fixer. Comme si elle n'est pas plus haut Marcelles n'est pas père, ces enfants ne sont pas les siens, aussi elle n'a intérêt qu'à demi;

ce sont des enfants qui n'ont pas besoin de recevoir l'instruction d'un Européen, loin de là, et que MARCELIS est appelé à éduquer. Le principal pour ces enfants est de les soustraire au mauvais exemple de la mère. Pour cela, mon beau-frère voudrait dès maintenant trouver un endroit pour placer les enfants, de façon qu'ils puissent les prendre dès que le tribunal l'y aura autorisé. J'ajoute encore que c'est sur les conseils du Chef du Service des Affaires indigènes que MARCELIS s'est décidé à reprendre ses enfants.

Mon Père, nous serions très reconnaissants de nous aider ~~à~~ et de faire ce qu'il vous sera possible dans la circonstance, dans l'intérêt des enfants d'abord qui auront le bon exemple sous les yeux et pour nous, qui aurons la paix, car les enfants enlevés, la popinée sera contrainte de quitter Nouméa et de réintégrer sa tribu. Le Service des Affaires Indigènes s'en charge.

Mon Père, je m'excuse encore de me rappeler à votre bon souvenir que pour vous demander un service, mais vous comprendrez le but que nous poursuivons et me pardonnerez la liberté que j'y prends vis-à-vis de vous.

MARCELIS, Maurice, ex-sergent à Tipindjé me prie de vous adresser ses respectueuses salutations; ce que je fais avec plaisir.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agrèer, Mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments respectueux et reconnaissants.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

*Thurston*

*Pour M<sup>re</sup>. Curvin de la Cour de Justice à Nouméa.*



Hongkong le 18 Août 1920

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur

Le dernier courrier m'a apporté une lettre de M<sup>r</sup> Josa et l'autorisation concordée par le service des Affaires indigènes.

Je vous envoie sous ce pli les deux pièces.

La lettre au Gouverneur de M<sup>r</sup> Marade porte "que le D. D. Nouel missionnaire à Hongkong, venant à lui (enfant?) prendre".

Le Missionnaire a interprété en sa faveur l'opacité émise que je faisais de ma décision définitive avant d'avoir obtenu votre autorisation.

Pour me direz la réponse définitive qu'il faudra donner, car je doute fort qu'on vult vous voir "propriété" peut être pourrait-on recevoir ces deux pauvres fillettes qui sont sans mari d'une manière ou d'une autre et dont le père putatif ou véritable veut se débarrasser sans un mauvais parti.

Je note que la réponse de M<sup>r</sup> Josa ne pose pas de question. Le point devrait certainement

elle fera, soit pour la qualité soit pour la durée.  
Donnez-moi vos instructions sur ce point. Une permission  
de 60 jrs par mois était venue à la main.

Tout s'agit que les tribus de Tardant, Kamas Tundo  
fournissent maintenant de la viande à part.

La semaine dernière on a procédé à l'élection du  
grand chef.

Tout le monde voulait Philémon même ceux de Tundo  
et le grand conseil le recommandait chaudement.

Malheureusement Philémon a refusé par peur  
des ennemis qui supportent cette charge.

C'est donc Mulek's chef protestant de Tundo qui  
est proposé.

Monsieur Elgret est un missionnaire plus qu'un  
missionnaire. C'est tout dire.

La musique est celle du Guide du Paysan de  
Taine. Il n'a pas la qualité de l'émulation.

Le Vermont est destiné aux garçons et à ceux des gens  
du village qui n'ont pas de balais, en regardant un  
tas de leur riches.

Les filles ont à leur disposition le P<sup>e</sup> Rose qui j'ai fait  
payer à mes frais, mais elle arrive à n'y avoir plus  
de part pour le bateau sans la pêche de ce Vermont.  
Je dédommagerai Joseph par quelques petites cadeaux.

Le capitaine du Vermont est de grande stature, le fils  
de Porphy qui ne ressemble nullement à son père.  
Je demande au Bon Dieu de nous favoriser pour  
nous sortir de nos misères.

Le P. Chalmandre sera ici lundi pour sa visite. Il y a  
bien plus de six mois qu'il n'est venu.

Facultés agréables, Monsieur, l'expression de mon  
fidèle respect.

Alphonse Poirier

1888

P.S. Je vous serais reconnaissant de me autoriser à avoir  
pour la mission de la pêche un compte ouvert chez  
Barreau pour faciliter les achats des enfants et  
gens du village. Il serait logé au 15 Novembre.

Hongrie le 31 Mai 1920

Monsieur,

J'étais si occupé hier sur le relief de Balade  
son retard me permet de vous écrire, ce que je n'avais  
pas fait hier :

Conformément à vos instructions, quoique un peu  
à regret, j'envoie par le courrier à peu près 4  
tonnes de tissus, produits de la pêche des écoles et  
de quelques achats du magasinier. Barruc en écrit  
en dernière lettre qu'il les paiera au retour de  
L. Esca 4500k. J'envoie le tout à la Province  
qui fera pour le service.

Monsieur Ratiouant par le courrier m'aura fait verser  
au compte Episcopi de Hongrie, la somme de 600 frs,  
produit d'une collecte faite dans sa famille pour  
une chapelle à l'usage des curés à Hongrie  
même. - Projet qui est tombé dans l'eau - l'église  
de la mission, qui est à tout le monde, les profiteurs.

Cette excellente famille me a rendu amis deux ou  
trois qui relanceront le milieu de notre pauvre paroisse.

Comme les années précédentes, j'ai reçu  
les vœux des vœux, pour leur exposer l'état des finances  
surtout une répartition de l'impôt. La réunion s'est  
terminée par la distribution des vœux à remplir cette  
année. Le tout le monde fait bien son devoir et sera  
près de deux heures pour l'après.

Nous tâchons de faire de notre paroisse cette année-ci pour  
la partie. Les enfants des deux écoles grande jeunesse et  
grande fille y mettent une belle bonne volonté.

L'école ne sera pas supprimée pour rien, tant de la  
maître et fait savoir quelques des beaux jours quand ils  
arrivent. Le contingent des moyens et des petits  
reste à terre. Les grands et grandes qui se consacrent  
en novembre prochain, pourront bien donner un coup de  
main, d'autant que de leur travail ils sont les pre-  
miers bénéficiaires.

Je note que la totalité des travaux faits jusqu'ici  
l'a été par les écoles en particulier celle des garçons.  
Abattage du bois, débarrasage (sur et aller en branches jusqu'à  
Widon que les enfants ont amené en un ballot), sciage,  
foin à chauffer, service du manger etc etc.

Ces travaux ont eu le grand inconvénient de  
déranger un peu l'école qui compte maintenant  
une quarantaine d'élèves seulement, et de me tenir

attaché au poste pour diriger, surveiller les travaux, s'occuper  
la main et la tête "pompier exemplaire", s'occuper les conflits  
entre manoeuvres et curés. Il n'y a guère moyen de faire  
autrement. La pensée que cette situation n'était pas  
ignorer de vous, m'aurait fait espérer un aide; je me  
sens même tenté de la moitié d'un. Je vois présente-  
ment que c'était un "château en Espagne".

Une fois de plus, j'ai eu l'occasion de vous dire que la  
mission de Hingléme était une rude besogne. Je le maintiens.  
Non que je sois dévoué ou que je sois capable de rendre le  
travail, mais il me est impossible de faire tout seul,  
même le travail le plus urgent, comme la visite régu-  
lière du village.

Cette malheureuse guerre a tout un peu beaucoup retardé les  
travaux qui seraient par nous faits. La difficulté est  
de savoir qui sera le prochain curé, quand il sera de  
confiance. Tout le monde a d'excellentes raisons, mais vous  
seul, parce que jugeant avec la connaissance des besoins  
de chacun, qu'on ne le sache, savoir il est bien facile  
de s'insister devant votre décision.

Vous savez qu'au commencement du mois le P. Chalandon  
est venu visiter Hingléme. Depuis septuaginta annis on ne  
l'avait pas vu ici. J'en ai été bien aise de le recevoir;  
je l'aime et le respecte, mais s'il voulait bien prendre  
un peu d'intérêt à nos misères, et même nos misères,  
auprès de moi au lieu de "formuler" auprès d'Auguste



de la langue est longue et court le jugement  
je serais bien plus satisfait. Que Mémignon me  
parlât un peu de franchise.

Vous demandez et me rassurez la trace amicale et cordiale  
qui suit chez la femme. Deux appartenant à la maison;  
franche par contre à la femme de Joseph.

La mur de l'école des garçons sort à 1<sup>er</sup> 55 au dessus du  
plancher. La pose des planches est longue car il doit  
venir être bien assésés pour ne pas céder sous le danger  
de des lattes. Mais nous du ciment en quantité suffisante  
pour les murs. Je retarderai autant que possible la  
commande pour la terrasse afin de profiter de la baisse  
du change.

Le voyage a dû être arrêté à cause de la pêche  
triquete occupée pour le moment à quelques unités  
natives chez la femme. Il fait une cage à l'escalier des  
dortoirs, mais il n'y a que peu de boiseries pour le  
plafond du dortoir. Il faudra attendre encore.

Les opérations de nous partent ont dû s'étendre un peu  
par le fait des indigènes qui viennent même, adresser à  
lui qui avec quelques marchandises qui les volent sans  
vergogne. Aucune réclamation n'est venue à nos oreilles  
de leur part, mais je crois que plusieurs de ceux qui l'ont  
demandé m'ont demandé de faire la pêche au temps prohibé  
auprès du gendarme, qui me l'a refusé et m'a donné le  
nom des accusateurs, ce sont qu'à deux individus.

Voilà Mémignon les renseignements nouvelles de  
Hengéine. Je ne parle pas de l'école des filles qui ne  
se pas mal sur la direction affective de Dorothea. Il est  
bien sûr que le changement éprouvé n'est pas en leur  
Après Mémignon l'expression de mes vives respect  
à Madame Marie.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Hengéine le 16 Juin 1910

Monsieur,

Une course impérieuse m'a empêché de faire mon  
courrier aujourd'hui et le ~~Express~~ entre en route bien  
qu'il se soit annoncé seulement pour demain à six  
heures. Cela vous expliquera la brièveté de ma lettre.

Les tracas sont une chose bien tracasante que  
je avais prévue. Mes deux lettres au P. Lambertin  
vous aurait expliqué comment ni lieu j'avais 53  
404 il n'y en a eu que 37 puisque il a plu  
au capitaine Mougéni de voler 45 minutes en  
route au lieu d'une heure et de bruler la politesse  
au Yermont qui était à 100 mètres de P. Lemaire qu'on  
a fermé à leur retour.

J'avais prévu le P. Lambertin ne verser 6000 fr. à  
Barram. J'espère que il n'en aura rien fait car les  
5000 fr. sont encore dans les deux tonnes de tracas que  
je ai vu.

Je ne les envoie pas à cause d'une dépense de B.R.O.  
qui dit les tracas convenable momentanément en  
France.

Ce ne sera que passer.

Le P. Lambert a rendu nos 97 sans après beaucoup d'hésitation. Je ne l'ai blâmé que bien que franchement j'aurais préféré qu'il attende, que signifient ces hausses, ces baisses subites et inexpliquables?

Ce qui est fait est fait et on parle plus. J'ai dit au protestant de marquer avec soin le nom des vendeurs et le poids de leurs végétaux et d'attendre que si il y ait un peu d'astuce.

Si on contracte les endogènes on devrait leur donner les opérations car ils constatent de visu que on ne change pas à les "gruger".

Mais il ne faut pas trop s'afficher "projetés" même "judaeorum" et autres motifs.

Le bon petit P. Posson m'écrit un mot et parle un château en Espagne ou plutôt en Hongrie. Hélas je n'en souhaite tant et si bien. Puissez vous seulement me donner la moitié d'un acre, je m'en contenterai bien.

Je suis bien aise de la venue du P. Posson en Galicie. Je me souviens fort bien de lui qui était à l'école apostolique et que j'ai connu en un ou plusieurs fois. Il jouait fort bien les "Fouilles de Leavis".!

Je crois en mes souvenirs très exacts sur ce compte que le vicaricat a fait une bonne acquisition.

N'ayant pas de bois pour faire le plafond du dortoir des filles, Auguste fait présentement une cage à l'écaille qui y verra. Ce sera une bonne bouche d'un genre.

Excusez. M. Mangin m'a rapporté et la devise de cette lettre.

Après l'expression de mon fraternel respect.

Hyacinthe Ponce



Hongkong le 11 Avril 1860

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Messieurs

Hier j'ai fait seul le baptême de six enfants  
de nos écoles. Le P. Chalanter s'étant excusé un  
dernier moment pour plusieurs raisons.

À la messe qui a suivi une vingtaine, dont les  
recrutes, ont fait leur première communion.

Puisse-t-elle leur peser dans le bon chemin.

Je saisis en effet que Leonard avait  
cherché des témoignages écrits auprès des anciens  
soldats sur son rôle pendant la révolte indigène.  
Il m'a été grâce heureuse à Pésébonie, à ce qu'il  
paraît. Le P. Chalanter et moi avions supposé  
qu'il le faisait dans le but d'écrire à son oncle  
en France l'histoire des événements de 1871 à sa  
manière. Il ne peut dégrader les honneurs reçus. Nous  
désirons le Père et moi qu'il serait bon et utile  
d'envoyer à qui de droit les éléments d'une  
réponse péremptoire afin qu'elle paraisse aussitôt  
l'œuvre faite.

Le O. Bureau aura appris le récent mouvement qui se produit dans la secte à Honolulu. Poursuivra-t-il son action, et s'amplifiera-t-elle.

Les catéchistes de Kawaia et de Lanihale sont terrassés par le mal de l'Est et l'Alcoolisme.

J'espère acheter bientôt deux ou trois et réunir les éléments d'une petite mission contre cet endémisme. Je vous en ferai parvenir le détail après que elle sera approuvée certainement à Honolulu par le capitaine Hall.

Le gardien Bawa, connu à Honolulu est un bon que même qui serait assez bien disposé s'il n'avait une frousse certaine des protestants. Il attend la leçon d'honneur et ne voudrait pas la manquer en s'attachant au l'histoire qui il estime malheureusement. Cette semaine j'ai le catholicisme en face à deux futurs maris, mais je pourrais m'échapper la semaine prochaine et jure son tour la-haut.

L'arrivée du Vermeil a été pour la mission un événement joyeux. Il ne cesse d'avoir des visites à son mouillage. Il me paraît solide et pourra porter du monde. Je voudrais bien la fille l'entraîner pour aller faire le cargo de la station à P. H. H. Seulement ce voyage de Vermeil ne nous rendrait point, ce sera son voyage officiel, ne le prenez mais vous aller l'appeler le "Vieux Homme".

Évidemment, c'est un gros trou dans notre budget, mais nous le boudonnons et le tocas qui va commencer se maintiendra à un bon prix et si la pêche est favorisée du beau temps.

Bonne l'an dernier je compte acheter le tocas des enfants (jeun de âge) en bon prix, pour les amuser et leur donner différents objets dont ils ont besoin aussi. Pour me mettre à l'abri de toute tracasserie, je ne le fais pas directement, mais de mes grands garçons qui est fort intelligent, instruit, et bon enfant, soigné, auquel j'ai fait prendre une patente de 5<sup>e</sup> de se charger de l'affaire.

De la sorte je serai débarrassé de tout souci, et en surveillant de près les opérations, et en paix avec la légalité.

La mission n'y perd rien. L'an dernier j'ai couru le tocas aussi acheté et payé jusqu'à la fin de la pêche et cela a été un service bénéfique pour nous.

Je n'ai point reçu de lettre de M<sup>re</sup> Fane sans doute on aura été sous voile et il vous aura été facile de passer les conditions et de mettre les points sur les i.

J'aurais bien quelques mots à vous dire sur le rôle des filles qui a un service beaucoup d'une expérience active, dévouée à ses enfants, occupée de sa mission, mais ce sera pour une autre fois.

Louis fils de Joseph est à Kamala depuis bientôt  
un mois. Joseph est allé l'y ramener avec Jérôme  
ce dernier pour montrer "de vive" aux protestants  
qu'il n'avait pas filé à l'évêché ni apostasie.  
L'auteur de ces bruits est toujours le fameux Mirra  
de Lando.

Après. Monsieur l'expression de mon filial  
respect.

Hyacinthe Rouillé

2. m.

Nouméa le 29 août 1910



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Je vous remercie de la lettre que vous avez eu la bonté  
de m'écrire par le dernier courrier.

Indubitablement ma dette avant que aucun des conséquences  
mousses ni l'absence qui me retient en prison  
n'avait pas cessé et si le cheval n'avait pu arriver  
en temps et en lieu.

Mon ange gardien m'a persécuté.

Mon enquête a consisté pour le plus de ses conclusions, c'est  
tout. Pour activer la circulation des "experts nouveaux"  
je les abaisse notre de forte fraction.

Votre lettre me met à l'aise sur ce sujet  
de Marie Ica et je vous en remercie pour ce chapitre vous dire toute  
ma pensée.

Il faut chercher l'origine des froissements qui se sont  
produits entre elle et P. M. D. dans la retraite  
que cette dernière a faite à Fouédo.

Elle n'a été venue au courant par Louis Odile de  
faits et gestes de Marie Ica dans cette mission; elle a

après les mauvais employés par son Odele pour  
expliquer les incohérences de Marie, elle a prouvé qu'elle  
était de taille à le mener à la baguette et elle  
nous est revenue en pleine et un zèle plus ardent  
qu'il y a pour la défense de sa subordonnée.

Elle a fait des observations à temps et à contre temps.  
Cela a mené des réponses dépourvues d'aménité:  
indecence.

Mais les faits vrais et faux ne sont certainement  
pas <sup>de</sup> côté de Marie. Je ne puis dans une  
certaine lettre vous citer des faits de cet ordre tracassier,  
et agaçant, mais ils sont nombreux et probants.

Insistent que possible, directement ou indirectement par  
Dorothee, j'ai tenté de conseiller le silence à  
Marie. Elle s'y est faite bien des fois: d'autres  
se l'auraient pas supporté. Il y a eu quelques  
épisodes préparatoires, tant près qu'en celle qui se les  
attire.

Le P. Chalandon est venu peu de temps après ces  
incidents. On lui a raconté les faits.

Mais surtout c'est que l'on a cru à l'écrit avec l'aide de  
l'intermédiaire. Au sujet de Marie, son usage est  
faux: elle ne mène pas petite fille de Marie.  
C'est une précaution évidente: pourquoi si l'approbation  
qu'elle me certains faits passés à Zurich, surtout qu'il  
ne est digne de connaître Marie, je la crois injuste.

Je n'ai pas besoin de vous dire que Dorothee a eu  
aussi sa petite part de tribulations.

Il est un fait entre lequel ne prévaudra aucun inconvé-  
nient, ni aucune injustice c'est que elle même, surtout,  
d'après l'écrit. La forme est beaucoup plus sa suivante  
que sa simplicité "en ordre positif".

Je ne me suis pas toujours le courage de rétablir  
la vérité, puisque il n'est guère possible que elle se  
concorde avec la pratique.

Pour le moment et je pense que cela durera, tout  
est à l'apprivoisement. Des grâces.

Je j'avais eu la faveur d'être appelé si la semaine  
comme j'y comptais un peu, sur ce point et  
sur beaucoup d'autres je me serais efforcé de vous  
donner des éclaircissements et de demander des  
conseils et des directions.

Je suis bien sûr d'apprendre par  
dépêche de B.N.O. que le terrain est à 3000. Le P.  
Lambotin a eu le bon esprit de garder le coup terrain,  
que je lui en envoie. Il y a après que la hausse  
continuera un peu. J'ai eu en un an plus  
stots, mais j'attends encore.

En attendant ce n'est pas pour mes yeux je travaille.

Très affectueux, M. de la Roche, l'expression  
de mon humble et fidèle respect

Alphonse Rivet



Nouméa le 4 septembre 1960

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Nouméa,

Il avait été convenu avec le P. Chataudon, à son dernier passage en, que Auguste irait à Tinda pour y construire une petite maison pour le Père et allonger la chapelle d'une travée.

La durée du travail était estimée à six mois.

J'avais conduit à l'absence de cet ouvrage en la durée relativement courte et l'urgence nécessitée du travail en question.

On s'apprête par le P. Gossard qui ne se proposait de démolir la chapelle de Tinda pour la reconstruire sur l'autre rive de la Grande Vallée.

Cette nouvelle orientation du travail : démolition, transport, reconstruction, entraînait pour Auguste une absence de trois mois au bas mot : c'est son appréciation.

Dans ce cas la question est tout autre.

Il y aurait évidemment les plus sérieux inconvénients à une interruption aussi prolongée de notre œuvre.

Les murs de l'école, en effet, ont été aravisés

dans la dernière quinzaine du mois présent.  
Immédiatement après le matin se mettre à la tâche  
qui sera rebuée, je pense, fin octobre.

On la laisse ainsi cinq jours avec son affrage  
et on étale pour qu'elle ait le temps de durcir,  
c'est le temps repus, on la remonte au humide.

Il faudra alors qu'Auguste soit à même  
de poser ses planches, et que ses planches soient  
à peu près sèches.

Pour les ouvertures, portes et fenêtres, je n'ai pas  
l'intention de lui en confier l'exécution, car il  
n'en est pas capable maintenant, malgré sa bonne  
volonté.

J'aimerais mieux les faire faire à Noumia,  
si ce n'était pas d'un prix exorbitant, ou tout  
au moins sur place par un ouvrier de la partie.  
Si elles étaient exécutées à Noumia, il les peindrait.

Il serait donc nécessaire qu'Auguste continuât  
son travail de voyage ou de Buckingham que durant  
un temps relativement court, trois semaines à  
un mois, sous peine de voir l'école arrêtée ce qui  
serait très fâcheux et dangereux aussi car la saison  
vaient sans approcher.

J'ai donc prié Auguste d'attendre une nouvelle décision  
avant de partir pour Lige.

Fueilly Mairie, me faire connaître si que vous

avez décidé et en s'y conformer complètement

Après l'impression de mes vœux respectueux

Alphonse Noël

S. M.

P. F. Fueilly me faire connaître votre décision par  
télégramme car nous devons abattre des arbres dans la  
rue de Hainbourg, que nous laissons à Auguste  
de le porter.



+  
Hienghène le 27 Octobre 1910

Monsieur,

Depuis quatre semaines environ je souffre assez  
fortement des dents. Elles sont curies.

Je patientais dans l'espoir que le mal prendrait  
fin, mais cela ne fait que croître.

Je désirerais donc descendre à Nouméa pour les  
faire extraire ou soigner, par le prochain courrier  
si vous voulez, m'en accordant l'autorisation que  
je vous demande présentement.

Joseph en profiterait pour venir avec moi. Il est  
nécessaire qu'il se fasse opérer d'un végétarisme au  
genou qui en devenant volumineux le gêne bien.  
Au cas où nous descendrions, je vous prierais de  
vouloir bien me recevoir à l'évêché, n'ayant aucun  
goût pour aller embarrasser la cure de la  
cathédrale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de  
mon profond respect

Alphonse Noël  
n. 111.



J. M. J. Hienghène le 27 Février 1911

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Durant votre absence de Nouméa et ignorant  
la date exacte de votre retour je me suis  
abstenue de vous écrire, je me proposais  
de le faire par le courrier de fin du mois.  
Votre lettre m'a devancé. Je vois donc tâcher  
de répondre aux questions qu'elle me pose  
en y ajoutant aussi quelques autres préci-  
sions afin que votre Grandeur soit au  
courant de ce qui se passe à Hienghène.

Depuis près d'un mois nous attendons ici le  
retour de Brigitte. Sa famille et Joseph  
en particulier ont bien compris la raison de  
ce retard après mes explications; ils ne s'en  
formalisent pas. Pour ma part je dirais  
que je m'en réjouis quasiment car ce sera  
une bonne fille de plus pour marier mes

garçons vers la fin de l'année probablement.  
L'accueil qu'elle a reçu à l'école a été par  
fait de la part de Dorothee et de Marie, mais  
la soeur s'est mise en tête que cette enfant  
allait mettre le désordre dans son troupeau.  
C'est une présomption qui ne repose sur  
aucun fondement, mais cela ne fait rien;  
alors de sa part l'accueil a été plutôt  
comme dit ? disons désagréable pour ne pas  
exagérer. Cela changera Brigitte d'avec  
le bouquet de soeur Marie Anne.

Afin de diminuer le nombre des occasions de  
frottement entre la soeur et cette fille et aussi  
par représentation avec sa famille, qui ne voit  
pas déjà avec tendresse l'° Dorothee, j'ai  
donné comme mission à Brigitte de secourir  
Dorothee pour le catéchisme aux petites, pour  
la cuisine, le jardin etc.

J'en profite pour répéter encore une fois à  
Votre Excellence que l'autorité de la 1<sup>re</sup> sur  
ses enfants et en particulier sur les grandes  
est nulle, qu'elle n'apprennent rien avec  
elle et que sans Dorothee la maison serait

vide. Il faudrait bien en venir cette année à la  
conclusion que comporte cet état de chose.

Un mot en passant sur Marie Ana. Il est exact qu'elle  
m'avait desobéi assez sérieusement le fait date  
d'un peu plus de deux mois. Cela avait  
constitué une manière de petit scandale. Le  
jour anniversaire de Domi nous devions aller  
chantre la messe à Rivout avec les croles; je  
l'avais prié de rester pour la cuisine des ouvriers  
et le soir du betail. Cela lui avait déplu; mé-  
prise. Au retour je l'ai obligé à faire sa confession  
en présence de la soeur et de Dorothee, puis elle  
a reçu une pénitence sévère: privation de la 1<sup>re</sup>  
1<sup>re</sup> pendant huit jours, une neuvaine de chemise  
de trois, et obligation de passer sa recreation de  
midi seule dans sa chambre pendant le même  
laps de temps. Je suis demeuré muet à plusieurs  
de ses instances faites pour obtenir une abréviation  
de sa pénitence relative à la communion.  
Et part est accusé un peu grave, je ne lui  
fais pas d'autre reproche. Elle cherche à se  
démêler, à se rendre utile, à patienter avec

11  
et elle a quelquefois bien du mérite.

Je n'ai par contre qu'à me louer de mon cher Luc qui est doux, obéissant, et très aimé des enfants. Seulement je désirerais bien que les gens de Navarin le laissent un peu en paix et qu'ils cessent de lui écrire pour le faire rentrer. Prochainement ils lui avaient fait dire par Hippolyte qu'ils allaient venir à Henghénie le chercher. Je leur ai fait répondre qu'ils feraient bien de ne pas se présenter à la mission de Henghénie, la réception qui les attendait ne devant pas les charmer. Je n'ai à me demander si le R. P. Hardy n'est pas derrière ces petites manigances et je serais bien aise si vous vouliez lui faire une petite remarque à ce sujet.

Aujourd'hui maintenant on en sort exactement les travaux de l'école. La terrasse est décaissée depuis environ trois semaines, la corniche terminale est achevée, le premier enduit fini; le plancher est scié, saboté, boureté; nous attendons les ouvertures portes et fenêtres pour les poser. Elles doivent venir par le prochain courrier.

23.2.21



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Je dois vous dire que la terrasse nous a causé un léger déboire. Monsieur Javisel m'avait dit qu'il n'était pas nécessaire même pour une porte de 5<sup>m</sup> 40 de mettre des solives. J'avais confiance dans ses enseignements et en conséquence j'avais diminué le nombre de solives que je voulais mettre en laissant une seulement pour la salle de 5x6 et deux pour celle de 7x6. Ce bon monsieur m'a fait faire fausse route, car au moment du décaissage notre terrasse a fléchi légèrement sans doute mais suffisamment pour détruire la pente ménagée pour l'écoulement de l'eau. J'aurais dû m'en tenir uniquement au manuel que m'avait prêté le P. Dumouzy lequel établit ces hauteurs différentes pour la portée de 4 mètres ou inférieures à 4 mètres et pour celles qui sont supérieures à 4 mètres. C'est ce qui m'a fait demander l'avis de l'architecte d'abord, mais le prix venant exorbitant m'a fait défaut.

Nous allons donc faire sept solives que nous placerons

sous la ténacité, puis avec un léger béton nous  
rétablirons la pente.

Pour assurer l'établissement j'avais hésité entre un  
ciment pour voir le Malthoide pour  
par M<sup>r</sup> Julienne; maintenant je n'hésite plus  
car le ~~projet~~ nous reviendra sensiblement  
moins cher que le ciment.

La semaine prochaine nous allons commencer à  
couper du bois pour faire deux grosses fourches  
de charbon pour les dépendances chez la soeur,  
avant le mois de mai; je voudrais atteindre et  
dépasser 40 mètres cubes de charbon fournis.

Je ne puis pas presser de commencer à cause  
du prix du ciment, espérant toujours qu'il  
aura lui aussi le mouvement descendant de  
la farine et du sucre.

Je ne peux pas que nous puissions venir à  
l'église avant le dernier mois de 1922. Ceci pour  
plusieurs raisons que je vous expliquerai  
quand j'aurai l'honneur de vous voir.

Les Kavis de Tundavite sont en une quarantaine

de belles en tout; environ 7 mètres cubes de planches  
sèches. Ce n'a pas été sans peine, je vous  
assure. J'ai laissé une partie de souches dans  
la rivière de Tundavite.

Auguste partira pour Kavass le lundi après la  
d<sup>ème</sup> dimanche de Carême pour y voir sur  
place deux beaux Kavis pour la construction  
de la chapelle achève de ce village; autel  
porte, sacro, table ex'edra, petite armoire.  
La chapelle est en bois, petite, mais fort  
propre.

Jérôme active la préparation de ses ouailles à  
Kavass et de Tundavite et si vous venez dans  
nos parages cette année elles seraient sans doute  
baptisées.

Sur le sujet des catéchistes je n'ai rien de spécial  
à proposer. Les cinq sujets désignés à l'Adminis-  
tration sont les seuls qui peuvent compter  
comme catéchistes; les autres ne sont que des  
cours et résident dans leurs villages.

Par ce courrier vont descendre à Murrice

Mindia chef de Toundant et trois de ses hommes  
He ont été marqués pour le service des affaires  
indigènes. J'ai brièvement expliqué leur  
affaire.

Vous savez que un des rebelles condamnés, Thi  
de Bourraï s'est échappé de la prison. Il  
a regagné ses anciens parages, d'abord Poupai  
puis Ouango. Ayant appris que la gendarmerie  
de Voh et quelques indigènes étaient à ses  
trousses il est allé se réfugier à Toundant où  
les indigènes lui ont accordé l'hospitalité.  
Cela s'est su et de ce chef Mindia et  
deux autres ont eu quelques jours de  
boîte.

Il y a un mois et demi et plus, exactement  
le 5 janvier, l'Administration a de nouveau  
donné l'ordre de rechercher le fameux Thi.  
Après d'inter les trahisons possible Mindia  
et ses trois indigènes ont été consignés à  
la gendarmerie pendant les recherches.

Je note pour votre information sur le service  
de ces investigations que les indigènes chargés de  
les opérer sont purement et simplement allés

27.2.21



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

se reposer trois grandes journées à Kouba  
et sont revenus bredouilles comme de  
juste. Depuis ce temps là Mindia  
et ses hommes se morfondent à  
la gendarmerie.

Monsieur Roux, le gendarme, a interrogé  
Noumea pour savoir ce qui il en fallait faire.  
On lui télégraphia pour savoir s'il n'y avait pas  
d'inconvénient à les renvoyer chez eux. Il a répondu  
qu'il n'en voyait aucun.  
On lui télégraphia de nouveau de les expulser sur  
Noumea.

C'est assez singulier.

Je note que après la première punition infligée à  
Mindia, Thi était revenu à Toundant, mais  
alors Mindia l'avait chassé pour ne pas avoir  
d'historie.

Je note aussi que les protestants de Toundant affirment  
sans preuve que Thi se cache toujours à Toundant.  
Toute cette affaire est assez ennuyeuse pour ce village  
et je ne sais si vous y pouvez quelque chose  
directement ou indirectement.

Alfred descend aussi pour être le porte parole de Mindia

Le choix n'est rien moins que satisfaisant.

Vous apprendrez avec plaisir que je possède tous les dimanches, en langue de Hungrois, après lecture de l'Evangile traduit dans la même langue, Dorothée qui connaît la langue et qui a des oreilles un peu partant me dit que les gens sont satisfaits et me comprennent bien.

Adieu Monsieur, en gros, un opprobre de Hungrois. Les difficultés ne manquent pas, je les passe sous silence aujourd'hui, mais j'y reviendrai. J'ose me recommander à vos prières en vous priant d'après mon respectueux et filial dévouement.

Alphonse Bonif

s. m.

J. M. J.

Hungrois le 13 Novembre 1921

1921 ?

Monsieur

Le voyage de Dorothée à Roumieu devait me fournir l'occasion de vous écrire; mais votre billet du 9 venait m'en empêcher.

Il faut tout d'abord me acquitter du devoir que j'ai de vous remercier pour la belle allocation attribuée cette année, à la mission de Hungrois.

Comme vous le dites, cela ne peut bénéficier tous les trois; mais comparativement à l'année dernière, c'est le double et c'est beaucoup.

Évidemment notre déficit est encore; mais je crois que notre tas de coquille ne l'est pas moins. Celui qui est est, le second est "en puissance" de couvrir le premier présentement, même au prix actuel.

J'espère bien qu'après il passera à l'acte... de sorte il produira un excédent notable en notre faveur.

Il excite vivement la curiosité de Monsieur Cleret, qui m'avait télégraphié il y a trois semaines pour me demander le prix que j'en désirais et que j'ai reçu hier sur le P. Antoine. Il m'a fait beaucoup d'amabilité et de gênes, quoique j'ai répondu de

mes mains, mais je suis resté sur mes positions.

Je suis vraiment fort touché, Monsieur,  
des attentions que vous avez pour Huguette et ses mémorables,  
et c'est pour moi un grand encouragement et un soutien de  
services d'ordre divin.

Sans doute le travail est grand, mais maintenant que le  
plan est pris, avec un peu de ténacité, d'esprit de suite  
dans les idées, de la prudence mêlée à une bonne dose de  
confiance dans la Providence et du temps, on en verra bien le  
bout. Après quoi on se reposera en travaillant encore le  
spirituel, car l'ennemi est là, à ce point de vue, il ne  
s'est guère possible n'ayant pas le dar de bilocation,  
de faire tout ce qui serait utile. Que je désire le jour où  
vous pourriez me donner un conseil.

Et quoique j'en suis au matériel il faut vous dire  
que le bâtiment nouveau qui comprendra les cuisines se  
fait rapidement. La pierre que nous faisons sauter à  
la dynamite est de toute première qualité. Je ne suis  
plus inquiet maintenant de savoir ce j'en prendra  
pour l'église. C'est un calcaire qui je pense, convenable  
mout cuit nous donnerait une chaux bien supérieure  
à celle du crail. Nous allons essayer d'en faire cuire  
dans le four à chaux que nous préparons. Si cela  
russit on tâchera de trouver un moyen d'en faire  
sérieusement.

La semaine dernière j'étais à Navas voir la chapelle  
qui est quasi achevée. Auguste m'a pas fait de  
l'ébénisterie pour son autel, tabernacle, niche de la statue  
meuble de la sacristie, prie-Dieu, confessionnal, bancs,  
craence, table de communion, portes et stalles, tout  
cela est propre, et assurera la décence du culte,  
et un minimum d'ameublement. Les gens sont ravis.

Pour ce, je dit que le fameux Misra le  
maréchal de Bundo et été déposé de son office par  
l'autorité pastorale. Je suppose qu'une des raisons  
de cette mesure, c'est l'incapacité notoire de sa légitime  
épouse et de sa propre fille. "Et quis autem domini  
mea precoribus servit, quomodo clericorum Dei diligentiam  
habebit?" Il devait révoquer Mbari, mais il a tant  
fait, tant dit, tant remarié que l'administration  
trigores complaisante pour la suite s'est autorisée à  
rester à Bundo à titre de simple particulier. J'aurais  
bien préféré le voir partir. Le P. Rouvier a-t-il des  
nouvelles de procès de Marco. Je suis porté à croire  
qu'il ne veut étouffer cette histoire et ce serait dommage.

De que vous me dites de la santé  
de Mbari m'a fort réjoui. Je souhaite vivement  
qu'elle se remette, et si pour cela un voyage ou  
deux de séjour à St. Louis avec soins particuliers  
était nécessaire ou utile il serait mieux de la garder

car une demi-malade ou convalescente ne serait pas utile à grand chose ici et pourrait être embarrassante. Et elle est bien tenue; je ne demande pas mieux que de la recevoir et je crois que elle dirait beaucoup remerci.

J'espère que vous nous donneriez une lettre. Dans une lettre à votre Maman je suis revenu sur la proposition que elle avait semblé me faire de l'Année de la Merci. Elle la connaît et pensait qu'elle ferait bien avec Domitien, que tout le monde ici désire conserver, moi plus que les autres. Quelle qu'elle soit la l<sup>re</sup> que vous nous enverrez sera la bienvenue.

Un trait pour vous faire rire. Sur le bateau au retour nous avions M<sup>l</sup> Lignaud, l'avez-vous qui il a été plein de prévenances pour son "ex-supérieur". Il a voulu absolument m'offrir un rafraîchissement. Ce n'est qu'un dans mes goûts, ni dans les usages; pour le piquant de la chose j'ai accepté. Il voulait absolument m'offrir un livre sur la "Paix de Bardieu". J'ai décliné l'offre. Nous avons parlé de beaucoup de choses, sur lesquelles il a tenu une marche respectable de siffier et nous nous sommes quittés dans les meilleurs termes.

O hypocrisie du monde!

Donnez ma lettre à Monsieur et après l'apporter toute filiale de mes respects. *Alphonse Bonil*



Huonhène le 15 Juin 1921

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

L'annonce de votre visite a été pour tous ici une bonne nouvelle. Pour plusieurs raisons, je suis le premier à m'en réjouir.

Nous vous attendons donc pour le prochain courrier souhaitant qu'il arrive à la date fixée, et le programme de votre séjour à Huonhène sera comme vous me le marquez.

Bien que je sois d'un peu court pour la préparation vous aurez sans doute une petite baptême d'adultes, gens de Havass et de Weïm.

Je ne vous donnerai que le dessus du panier, c'est à dire ceux qui seront vraiment très prêts, car je redoute de plus en plus le baptême à corps de bonnet comme disait le P. Vincent.

Dès que l'heure sera venue aujourd'hui ou demain je me rendrai dans les villages



pour me rendre en compte exact du degré de  
sincère et de bonne volonté des catholiques ?  
susceptible de recevoir le baptême.

Je me suis occupé de trouver par Joseph  
Jean Baptiste et autres quelques gardiens  
des traditions relatives aux événements de  
Balade. Pas de résultat jusqu'à présent.  
Demande à Weim, on verra encore.

A Kavass, j'ai trouvé la vieille  
mère de Gboa que j'ai interrogée.  
Elle semble bien et après ses dires qu'elle  
ait vu Monsieur Douane à Kamidane  
chez Bouarat, arrière grand père de Jean  
Baptiste.

C'était la première fois que les Peis  
sont venus à Henyheim, à l'occasion  
du mariage de Bouarat avec une femme  
de Bonebo; Pome le grand père de  
Jean Baptiste avait six ans;  
d'années; les Blancs ne sont venus que  
bien plus tard. Telles sont les données  
qui nous ont été fournies par cette vieille,  
qui avait à cette époque une quinzaine  
donc née vers 1834?

d'années. Son physique ne dément pas ses  
paroles car à mon estimation elle doit avoir  
environ 87 ans,  
plus de quatre vingt quinze ans. Elle a  
bonne langue, bon pied et bon œil encore.  
Mais quand je lui ai demandé si elle  
n'avait pas entendu parler des événements  
de Balade, de ces courses effectuées à Bouarat  
après le pillage, elle m'a dit que les  
femmes à cette époque ne savaient rien.  
quand les vieux faisaient la guerre elles  
se réfugiaient à L'pundji, ou à Pouloung  
ou à Kaelua.

Jerome qui est à Kavass a mission de  
la cuisiner encore.

Si après mes voyages à Weim et à Kavass  
j'avais trouvé quelque chose je vous  
en prendrais immédiatement par lettre.

Le Vermont vous conduira à  
Weim et à Diakoni s'il est nécessaire.

Tout secrétaire et le Pei Chalandon  
seront logés grandement dans l'école des  
garçons.

D'après après, Monsieur, l'expression

de mon profond respect,

Stephane Rouil

+

Mission Hingham 5 Janvier 1922

227

Monsieur,

Daignez agréer les souhaits bien sincères de votre et sainte amie 1922. Que le bon Dieu par l'intermédiaire de sa sainte Mère, vous accorde toutes les grâces spirituelles et temporelles que vous désirez. Soyez assuré Monsieur que je n'oublie pas toutes les marques de bienveillance, que vous m'avez témoigné depuis votre élévation à l'épiscopat, et je vous en garde une profonde reconnaissance, qui se traduit par les prières que j'adresse au bon Dieu pour vous, et aussi en remplissant mon emploi de mon mieux. Je viens de passer 4 mois à Carach ou j'ai installé une chapelle et un presbytère assez convenable; les gens

sont très fier de leur chapelle,  
Maintenant j'ai commencé le travail  
de la chapelle de Ganem.

Mais; car il y a un inconvénient; je sens  
que je baisse beaucoup; les jambes  
devenant de plus en plus mauvaises,  
des étourdissements fréquents, du névral-  
gie presque quotidiennement, bref tout  
le cortège des petites misères réservées  
aux vieux; j'ai 69 ans, et au mois  
de septembre j'aurai 50 ans de colonie  
Je marcherais tant que je pourrais  
et après; à la grâce de Dieu;

Donnez agréé Monsieur les  
respectueux hommages de  
Votre tout dévoué serviteur,  
qui demande votre bénédiction  
Auguste

Stoughton le 11 Janvier 1888.

Stoughton

Monsieur au sein de votre école.

Je suis content de voir les progrès que vous faites, et surtout de voir que vous êtes si intéressés par les sciences, et surtout par les mathématiques.

En dehors de cela, je suis sûr que vous avez fait de très bons progrès dans les autres sciences. Les devoirs que vous faites sont très bons. Les devoirs de la semaine.

Je suis sûr que vous avez fait de très bons progrès dans les autres sciences. Les devoirs que vous faites sont très bons. Les devoirs de la semaine.

Je suis sûr que vous avez fait de très bons progrès dans les autres sciences. Les devoirs que vous faites sont très bons. Les devoirs de la semaine.

Je suis sûr que vous avez fait de très bons progrès dans les autres sciences. Les devoirs que vous faites sont très bons. Les devoirs de la semaine.

Je suis sûr que vous avez fait de très bons progrès dans les autres sciences. Les devoirs que vous faites sont très bons. Les devoirs de la semaine.

Je suis sûr que vous avez fait de très bons progrès dans les autres sciences. Les devoirs que vous faites sont très bons. Les devoirs de la semaine.

Je suis sûr que vous avez fait de très bons progrès dans les autres sciences. Les devoirs que vous faites sont très bons. Les devoirs de la semaine.

Je fournis les renseignements et les outils, les permis en passant au petit bénéfice, les vendeurs reçoivent propriété de la machine.

Je me rends par moi-même pour voir les machines dans les conditions en détail au mieux avantage au lieu de acheter le bois de l'Amérique.

Les bois de charpente et les outils de ferrage doivent être en forte.

Leulement il faut être capable avec la tête de ces machines américaines qui s'adaptent au fonctionnement. Il est difficile qu'ils servent avec une

machine de 1100 lbs dans une machine comme garantie et il y a une relation

les uns des autres. Chacun de ces machines aux 2 pages, mais dans l'efficacité sont ceux accorde.

Je dois demander donc et vouloir être au mieux avec un plan exact et détaillé de la charpente à faire avec les machines de même d'habitude des pièces qui la composent. Cela prouve.

Je s'agit à exactement 1/2 m de large à l'intérieur.

Il faut aussi en la machine dernière la partie de 9. Chacun qui est venu faire en détail de ces plans de base sont mal et je suis étroitement engagé à ne faire rien que la plus est possible.

Je ne veux donc que peu de chose de la machine des autres qui ne font "phosphore et machines"; je M. et la M. peuvent continuer. Par leur amour, d'habitude, je pense, y aient des outils. Les noms changent, en

tout : — Le bâtiment des machines est aller avec cette propriété la chose arrive de "accidents" de votre côté. Je suis décidé à la machine des que j'aurai toutes les machines pour aller à remplacer. Les communications de

Ferme je suis prêt à vous prêter à l'école pour toutes les choses de l'école. M. et la M. après l'installation. L'expression de mes fidèles respects.

A. L. B. B. B.

Huongkieu le 23 Février 1911

Monsieur

J'ai bien reçu vos deux petits mots.

Si l'écriture du premier n'avait pas cette forme à laquelle nous étions habitués, j'ai vu avec joie, par le second que vous l'avez recourue. Deo gratias. Tous vos sœurs, monsieur et Père, nous avons été grevées de votre fatigue et nous bien prié Notre Seigneur et la St Vierge de vous rendre une santé si nécessaire au bien de ce vicariat.

Avant de vous mettre un peu au courant de nos travaux et de nos projets, je dois vous dire que j'ai trouvé excellente votre pensée de venir à Huongkieu d'un ou deux jours. On tenterait de faire coincider avec votre passage le baptême des catéchumènes de Khanh et l'ordination qui s'y préparent et aussi la bénédiction de leur chapelle, cérémonies qui ont été renvoyées au mois de mai afin que les gens aient les vivres nécessaires pour leurs invités. Votre présence serait certainement d'un très bon effet pour encourager les gens et leur donner de

de l'assurance à l'endroit des protestants.

Il faudrait arriver ici par le courrier de mai.

X Je vous serais bien reconnaissant aussi de dire un mot au P. Morvan pour hâter le retour de Jérôme qui est allé chercher sa femme à Ouvéa et arranger quelques affaires de famille et qui ne se presse point de revenir. Il a laissé reparti le Vermont se proposant de rentrer un peu plus tard, et la préparation des catéchumènes en souffre.

Je note au passage que le Vermont a mis treize heures pour venir de Maré à Hongloise. C'est coquet.

D'autre part votre passage ici stimulera les gens à travailler cette année un peu sérieusement pour leur église, à ramasser les 6000 frs qui manquent encore pour atteindre à la somme fixée comme note paré.

Relativement à la charpente de l'église je vous demande de m'en envoyer le plan détaillé, avec les mesures, le plus tôt possible afin que mes secours puissent s'y mettre dès que je l'aurai reçu. Ils sont à la forêt depuis un mois et me font des voliges pour planifier le dortoir des filles.

Afin que vous soyez bien au courant je répete les conditions : voliges et planche de 0,07 $\frac{1}{2}$  à 0,08 180f le mètre<sup>3</sup>; plateau de 0,03 à 0,08, 140f le mètre<sup>3</sup>; bois de charpente de 0,09 à 0,15 et au dessus 110 f. le mètre<sup>3</sup>. Je fournis les vises en prenant un modeste bénéfice. Le débarquement est à ma charge.

Je crois que le contrat est avantageux dans ces conditions.

Le sciage se fait dans la belle forêt qui est au dessus de Wevrou. C'est un peu loin, mais vous n'avez pas trouvé de bois plus près et surtout que l'on puisse débarquer facilement.

Je n'ai pas besoin, ce me semble, de vous prouver d'arriver à cette charpente la plus grande solidité.

Comme vous le savez après le dernier cyclone on a remis les anciennes toles, mais en réalité ce sont de véritables passoirs. Il pleut dans l'église comme dehors, à tel point que certains jours il m'est impossible de dire le messe.

En depuis un mois nous avons des pluies continuelles et torrentielles. J'ai grand peur que le plancher n'adhère de pourrai et ne s'effonde.

Dimanche dernier je ne parlai avec

gens pour qu'on coure en paille d'ici Paquet.  
Ils veulent demander d'attendre la fin de mars  
par crainte d'un nouveau cyclone.

Les planches sont bien serrées pour la  
tourne de Perole à quoi il manque  
l'asphalte commandé en charrerie depuis  
six mois et qui n'est pas venue. Le S.  
Sambok et sont à Sydney mais quand rece-  
ront-ils le produit demandé? En attendant  
l'eau qui suinte abîme le plancher et les  
murs. Il faudrait que la Douane bats l'essai  
du goudronnage ou du malthoid demandé.

Nous avons terminé notre troisième  
foin à charbon.

Je veux maintenant vous parler d'un projet  
qui me tourmente. Voici la situation.

Pour l'ouverture de la pêche je n'ai plus  
de bateau à la disposition des filles. Celui  
de Joseph le 9<sup>e</sup> Rose en service depuis  
dix ans n'en peut plus. Cela m'inquiète  
beaucoup car il serait bien desirable que  
cette année ayant un bon contingent de  
grandes filles et de grands garçons de 17 à  
23 ans je puisse faire une pêche sérieuse  
de manière à combler d'abord notre déficit  
et à amasser quelques ressources comme les

années précédentes.

D'autre part une occasion que je vois bonne s'est  
présentée fortuitement d'acquiescer un bateau qui  
ferait bien notre affaire. Amédée Leclerc de  
Grandie m'avait prié de lui trouver un acheteur  
pour le sien. Le dit bateau est neuf terminé  
au mois de juin de l'an dernier, sort des ateliers  
de M<sup>r</sup> Charles Leclerc (que j'ai baptisé et  
marqué il y a cinq ans) et dont la réputation comme  
ouvrier est excellente; il est extrêmement gré-  
et aux essais faits à Noumea il battit d'emblée  
tous ses rivaux.

Je serais bien décidé de l'acheter pour qu'il  
soit à la disposition de nos filles, car pour  
emprunter des bateaux aux indigènes je ne veux  
plus le faire, les réparations, peinture, bois etc  
m'en feraient plus.

Il nous serait utile dans trois ans par exemple  
de nous en débarrasser, s'il est bien entretenu en  
le vendant à un autre ou en le prêtant à  
une mission qui en aurait besoin.

Le Vermont reste à la disposition des garçons.

Amédée m'avait d'abord demandé 4000 fr. Je lui  
ai fait observer que pour un peu semblable  
je n'aurais eu un bateau de sept mètres, quarante-neuf



etc. Je m'a consenti un rabais de 400 fr ce qui met le prix à 3600, le bateau étant à prendre à Léonville, ce qui ne serait pas difficile en envoyant quatre ou cinq de mes matelots.

Seulement, en fait d'assurance à la Prairie je n'ai qu'une grosse brèche. Ici dans mes premiers jours, en copiale, de quoi couvrir à peu près les deux tiers de la somme demandée.

Il n'y aura pas de fret.

Je n'ai rien dit de ce projet au Sr Lambertin parce que cela ne le regarde pas et qu'en fait sans examiner la question il aurait poussé les hauts côtes.

Je vous ai exposé la situation, mais dans et ma manière d'y remédier. Vous déciderez.

Je suis bien certain quant à moi que votre déficit sera comblé au mois de septembre prochain, et qu'il nous restera quelques semaines.

Passons à un autre sujet. J'ai appris avec joie que Marie Jean allait beaucoup mieux, qu'elle était même au mois de quinquiesse complète.

Si mes nouvelles s'accroissent et que ses forces soient revenues à cet égard nous la verrons revenir à Hongroise avec plaisir, car je dois vous

dire que la petite Adélaïde n'est pas formée et je ne sais même pas si elle est formable. Dorothee commence à en douter.

Quant à Jean Marie de la Merie j'ai fait tout possible pour qu'elle ne soit pas trop dépensée à Hongroise et nous sommes très fiers de l'avoir, ne demandant qu'à la garder, sans trop l'exposer d'ailleurs. C'est à ce qu'il m'a semblé une excellente religieuse, très à sa règle, d'une piété solide, dévouée à ses enfants, qui s'écrit fort. Ses hautes qualités compensent largement les petites lacunes de sa formation en ce qui regarde le matériel.

Je m'acquiesçais un peu pour l'instant avec Dorothee habitée depuis longtemps à faire marcher la maison. Ma crainte a été vaincue car ce sont deux religieuses de grande vertu, cela va bien au contraire.

Je m'ai donc qu'à vous remercier, Monsieur, de tout ce que vous avez fait pour Hongroise.

Je continue à bien faire son travail et je ne desiré que le garder le plus longtemps possible.

Le bâtiment contenant les dépendances de la Prairie est en bonne voie; on a mis du bois en œuvre le coffrage de la terrasse, et Auguste

acheter le mobilier de la chapelle de Cyanen,  
qui sera en état pour la retraite pascale que  
j'aurai y prêcher dans trois semaines.

Mais nous avons ici une épidémie de typhoïde  
où une de nos enfants de six ans est morte  
malgré nos soins. On a bien desurfecté le docteur  
des filles, la maison, les rues et chose et personnes.  
Je pense que le mal est enrayé.

Mais dans les villages beaucoup de malades  
et 17 morts et ce n'est pas fini.

Prérez un peu Monseigneur pour que nos écoles  
soient épargnées.

Je termine, Monseigneur, cette longue lettre  
en vous demandant de me tenir et en vous  
présentant l'assurance de mon filial respect.

Alphonse Romé

S. 114.

P.S. Le bon P. Bussan qui m'écrit est rempli  
de joie et "d'orgueil" à cause du nouveau vocable  
que vous lui avez donné. J'en devrais bien un  
moi aussi.

Thonghé le 8 Juin 1922

Monseigneur,

Je viens de recevoir votre lettre du 31 Mai.

La lettre adressée au R. P. Lambert n'était pas  
destinée à être mise sous les yeux de Votre  
Grandeur.

En l'écrivant j'étais comme vous le dites, un peu  
incontinent et le style s'en est ressenti.

Dieu est votre stimulum calcestrare.

Neanmoins, je vous demande très humblement  
pardon, Monseigneur, de tout ce qui dans  
mes expressions aurait pu, contre mon intention,  
porter atteinte au respect que je dois et que  
j'entends toujours garder à votre égard.

Voici maintenant ce que je compte faire relative-  
ment au torcas.

Par le prochain courrier j'enverrai une cinquan-  
taine de sacs embras; tout ce que pourrait  
transporter nos deux bateaux; car, le chaland,  
il n'y faut absolument pas compter.

Cela fera moins d'impression sur les gens nombreux  
en ce pays qui sont ravés d'être scandalisés.

En juillet je résiderai et ainsi de suite jusqu'à  
estimations du mois 1971.

Relativement au bois de Waenue je desirais bien  
que la chose soit portée à la connaissance  
de M<sup>r</sup> Colombese par le P. Lambertin avant  
que le surveillant ne l'informe lui-même,  
telle que je l'ai exposé au P. P. Lambertin.  
Ceci pour plus de sûreté et afin que ce  
bon apôtre de Bonnardot ne nous trahisse plus.  
Je desirerais bien avoir une carte de Waenue  
Paris afin de bien connaître les limites de  
la réserve.

Les garçons de l'école sont partis hier pour Waenue.  
J'ai samedi et lundi, s'il fait beau  
nous débarquerons le bois. Ce n'est pas une petite  
affaire. Il y a environ une dizaine de mètres<sup>3</sup>,  
principalement solives pour le dossier des filets,  
planches de coffrage et gros morceaux.

Relativement à votre visite à Hengfenne  
il faudrait bien pouvoir rester au moins  
une huitaine de jours. Le programme comportera  
quelques baptêmes et informations à Wace), la  
benediction et l'inauguration de la chapelle  
de Ganser), les baptêmes à Navass avec  
inauguration de la chapelle.

Ayez Monseigneur l'expression de mon très  
profond respect.

Hyacinthe Riviel

1971

Hueninghien le 2 Avril 1922.

Monsieur.

J'ai attendu d'avoir fait une visite à Kavass pour vous écrire. Mais j'en suis revenu après un séjour de trois jours.

Unaniment les gens ont décidé de renvoyer au mois de juillet baptême et bénédiction de leur chapelle afin que les deux cérémonies puissent être faites par vous.

Je n'ai fait aucune opposition à cette décision, disant simplement que je vous la soumettrai.

Cette petite église de Kavass - Grandente prend bonne tournure à ce qu'il me semble.

La chapelle est pauvre mais très propre et suffisamment meublée. On a construit une maison en torchis pour le missionnaire.

Vos souvenirs.

C'est à Kavass que j'ai vu le capitaine de gendarmerie qui visite des tribus. Il a été aimable et il m'a paru vouloir se faire pardonner son dîner chez le fameux Misa de

maison.

Il m'a parlé de cette histoire du port général de la barbe par les indigènes signe de guerre.

Je lui ai dit que ce port de barbe n'était pas si général qu'on le croyait et je lui ai montré pas mal de cas. Quant à une révolte en perspective je n'y croyais pas.

La semaine dernière j'étais à Wevini du 12<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> pour les Paques des gens.

J'ai eu la satisfaction de faire huit baptêmes d'adultes deux de petits enfants et douze premières communions. C'étaient des proscrytes de la porte, retardataires depuis des années, qui entravaient dans le cours de l'église. Ils se sont bien préparés avec trois catéchismes quotidiens, en plus de deux instructions de la retraite partout de tout le monde.

J'ai profité de mon séjour à Wevini pour marcher à la forêt voir les ours.

Nous avons eu, lui aussi, un vrai cheval de travail qui s'entend bien avec les indigènes se tireurs de bois.

Il a déjà un bon stock de voliges et de gros morceaux destinés au plafond du dortoir de filles. Les 850 voliges demandées sont sciées pour Paques et descendues sur le bord de mer. Pour ce dernier point j'ai fait un contrat avec un indigène.

Pour la charpente de l'église il fera les grosses pièces en pierre et les pannes en bois plus dur afin que les vis des toles tiennent mieux.

Je lui ai laissé en main une note contenant le détail des pièces à scier suivant votre plan.

Nous aurons facilement toutes les pièces de la longueur voulue même 7.25; la forêt est absolument magnifique.

Reste les moises. Les pièces du choeur en demi rond ont été fait il faudra un envoi le détail et les dimensions.

Je demande à Nourma un cran de 7 pieds. Il y a des hêtres qui ont 1.20 d'équarrissage et de l'amarante de même.

La dysenterie est finie chez nous. Nous avons eu quatorze malades dont plusieurs très gravement atteints. Tous ont été soignés par nous soeurs et pères, grâces par Dieu. Deux morts seulement, dont une certainement due à une imprudence.

L'article du B. d. G. que je n'ai pas lu s'aurait qui m'a rassuré n'était qu'une vantance de cette pauvre tête folle qui est Louis Doulet. lequel me fait toute sorte de grâces. Les "ante" et "neton" c'est une autre affaire.

Je me suis refusé à licencier les écoles.

de moi-même car envoyer les enfants dans les  
villages infectés c'était les envoyer à la mort pour  
un bon nombre ; à Venise plus de vingt morts.  
Quand la maladie s'est déclarée ici nous avons  
pris toute les précautions humaines, aussi possible  
et nous avons soigné les malades avec succès puisque  
sur quatorze nous avons eu deux morts seulement.  
Les enfants qui sont restés chez leurs parents  
par crainte d'être contaminés, je les ai laissés.  
Tout le monde rentrera le samedi veille de Pâques.  
L'épidémie est terminée depuis 15 jours.

Mardi matin je vais à Algeron pour la retraite  
des gens jusqu'à samedi : il y a quelques  
mariages bourgeois, et pas mal de premières  
communications en retard. Je me recommande à vos  
prières. La chapelle est achevée, est meublée  
par ibrique : C'est propre. Deo gratias ! Il y  
a quatre ans que je bataille pour l'avoir.

Aidez, Monsieur, l'expression de mon  
filial respect.

Alphonse Bonil

P.S. La solution des pontes de fer de l'Isule est de  
tout point excellente.

J'ai reçu les deux sacs de riz envoyés par le P.  
Lambotier. Agrands remerciements.



Thounglori le 17 Septembre 1881.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous adresser par le courrier de  
ce jour, votre lettre du 17.

Je vous prie de croire que j'ai été très  
satisfait de votre lettre et de vous en avoir  
fait part à M. le Préfet. Les instructions  
qui vous ont été envoyées par le courrier de  
ce jour, sont de nature à vous donner  
quelques renseignements.

Je vous prie de croire que j'ai été très  
satisfait de votre lettre et de vous en avoir  
fait part à M. le Préfet.

Je vous prie de croire que j'ai été très  
satisfait de votre lettre et de vous en avoir  
fait part à M. le Préfet. Les instructions  
qui vous ont été envoyées par le courrier de  
ce jour, sont de nature à vous donner  
quelques renseignements.

Je vous prie de croire que j'ai été très  
satisfait de votre lettre et de vous en avoir  
fait part à M. le Préfet. Les instructions  
qui vous ont été envoyées par le courrier de  
ce jour, sont de nature à vous donner  
quelques renseignements.

Je vous prie de croire que j'ai été très  
satisfait de votre lettre et de vous en avoir  
fait part à M. le Préfet.

avec ce que je savais et de dépasser la mauvaise  
impression qu'il avait eue y parvenant parfaite-  
ment à se faire...

Relativement à l'histoire de son père, elle  
me racontait des choses qu'elle venait de parler  
et de l'avoir vus.

Elle m'a dit de l'histoire de son père, elle  
me racontait des choses qu'elle venait de parler  
et de l'avoir vus.

Il y avait une autre chose que je savais  
qu'il avait eue, elle m'a dit de l'histoire de son  
père, elle me racontait des choses qu'elle venait  
de parler et de l'avoir vus.

Je me suis efforcé de lui faire un portrait  
des médecins ont déclaré  
que ce n'était pas le  
moment d'être à l'hôpital

avec ce que je savais et de dépasser la mauvaise  
impression qu'il avait eue y parvenant parfaite-  
ment à se faire...

Relativement à l'histoire de son père, elle  
me racontait des choses qu'elle venait de parler  
et de l'avoir vus.

Il y avait une autre chose que je savais  
qu'il avait eue, elle m'a dit de l'histoire de son  
père, elle me racontait des choses qu'elle venait  
de parler et de l'avoir vus.

Je me suis efforcé de lui faire un portrait  
des médecins ont déclaré  
que ce n'était pas le  
moment d'être à l'hôpital



Je suis allé à la messe à 8 heures, en dehors de  
la messe habituelle de chaque jour  
pour faire un peu de bien à tout le monde  
par un peu de prière et de charité.  
Je suis allé à la messe à 8 heures  
et j'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques  
paroles de bien et de charité.  
J'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques  
paroles de bien et de charité.  
J'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques  
paroles de bien et de charité.  
J'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques  
paroles de bien et de charité.  
J'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques  
paroles de bien et de charité.  
J'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques  
paroles de bien et de charité.



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Nouméa le 19 Octobre 1922.

Monsieur l'Evêque.

Je dois à ce faire, sans tarder de la  
décision que vous avez prise en ce qui concerne  
moi.

Je suis allé à la messe à 8 heures et j'ai dit  
quelques mots et la messe a été très intéressante.

C'est long à dire, mais je suis allé à la messe  
à 8 heures et j'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques paroles de bien  
et de charité. J'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques paroles de bien  
et de charité. J'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques paroles de bien  
et de charité.

C'est un peu long à dire, mais je suis allé à la messe  
à 8 heures et j'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques paroles de bien  
et de charité. J'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques paroles de bien  
et de charité. J'ai dit quelques mots et la messe a été  
très intéressante. J'ai dit quelques paroles de bien  
et de charité.

Je suis allé à la messe à 8 heures et j'ai dit  
quelques mots et la messe a été très intéressante.

J. B. [Signature]

11  
qu'il ne tarderait pas à mettre le mauvais esprit  
chez les enfants.

Sous prétexte d'aller à la messe, il a entraîné  
les enfants jusqu'à l'église où il avait deux oncles  
sous le faux nom d'Henry. Ils y ont vu deux  
jeunes et beaux. Le tout a été fait à mon insu  
et en son temps par des précautions.

Ils sont partis le lundi soir 9 et ne sont rentrés  
que le mercredi 11 au soir des samedi les courses  
par avoir deux d'ordres.

C'est pour le fait est postérieur à son départ,  
qu'il ne peut de se retourner.

Le soir d'aller au de de l'Académie pour essayer  
par son entente d'être en son remplacement.

Le jeune Louis Morelton, fils du chef de  
l'Académie, qui remplissait lui-même cette charge  
si ses parents consentaient à le laisser  
aller à l'école.

Je demandais à l'abbé Morelton de mettre  
sa parole dans la balance et de la faire  
prendre en faveur de la mission de l'Académie.

Parapentel à l'eglise, je pourrais donner vous

adresser le résultat de la quête des indigènes, de  
la souscription chez les européens et les japonais  
au commencement de décembre. J'attends un  
petit montant tel que un franc et polycopié  
un petit rapport à l'adresse de l'Académie.

Sur retour de l'Académie M. Labrousse m'a dit  
qu'il recevrait un bon accueil à la souscription.

Les japonais m'a offert 100 fr. 2 sous que  
m'a offert les 200 fr. qui seront destinés  
à M. Morelton. Pour son traitement, il sera  
bon. (une part à M. Guiraud)

Mon compte commence après la Toussaint le  
travaux que j'attends. Il sera plus, mais  
soit. Je dirais bien que vous avez un  
petit mal à Jean Baptiste pour l'écarter  
à la suite de l'Académie à l'Académie. Il devrait  
venir à l'Académie pendant le temps de  
la construction de l'Académie le jour.

Il est très regrettable que vous ne soit devant  
pour le bien.

Le dimanche 1 octobre j'irai à Harth, par  
un temps magnifique. La messe était pour

la petite fille de Lynn - Grande sœur; mais  
l'autre est une jeune fille et sans père.  
Ces deux petites les enfants de l'assemblée de  
la petite église de St. J. sont venus dans  
l'église.

La chapelle de St. J. est un lieu de  
la ville de St. J. - L'autre est à St. J. mais  
cette est une chapelle de St. J. et se trouve au milieu  
de la ville. Les supérieurs de St. J. et de St. J.  
Je vais de St. J. dans quelques jours.

Vous apprendrez avec plaisir que je suis allé à  
chez M. Gagnier, à deux enfants Gagnier de  
Lynn, chez M. Gagnier, un petit écrivain  
chez M. Robert, à deux enfants Robert et une  
jeune fille et à St. J. une enfant la femme de  
St. J. et St. J. et St. J. et St. J. et St. J.  
de St. J. et St. J. et St. J. et St. J. et St. J.  
de St. J. et St. J. et St. J. et St. J. et St. J.

Le 10 au 13 - au la route de St. J. et St. J.  
La route ne s'arrête pas et présente une série  
de petites églises singulières. Il est bien sûr à

la volonté de Dieu.

Idelinda ne va guère mieux et c'est avec un  
vrai déplaisir que j'ai vu qu'elle avait écrit  
à Augustine de Louche laquelle a au moins  
eu le esprit de ne pas lui répondre.

Elle voulait par St. J. la seule qui fonctionne  
? Je vais pratiquer et voyager de la M à faire  
de St. J. et St. J. et St. J. et St. J. et St. J.

M. Gagnier notre ancien brasseur me paraît  
devenu de plus en plus occupé avec la mission.  
Il est avec St. J. et St. J. et St. J. et St. J. et St. J.  
de St. J. et St. J. et St. J. et St. J. et St. J.  
Je crois que les voyageurs, les jours et les semaines  
sont un peu si petits avec lui et c'est tout naturel.

M. Boncompagni a eu sa petite église à  
Hampshire lors de son dernier passage. Invité  
par M. et M<sup>me</sup> Boncompagni, il s'est posé chez  
eux à St. J. et St. J. et St. J. et St. J. et St. J.  
quand il est. On dit que la paroisse de  
la fille était dans le grand jourant par

un trace de servitude de la découverte du ministre  
et de ses appels restés sans écho. On se vengeait  
de la froideur mise par Rouquier à servir la  
cause de Barbeaux dans l'affaire du nata  
Missa.

Viennent trois photos du baptême de Kovath,  
sur carte postale et un numéro de notre petit  
Bulletin religieux mensuel en langue indigène,  
qui a l'air de mourir et de faire plaisir aux  
indigènes.

Excusez Rouquier de la découverte de cette lettre  
je suis à chaque instant dérangé.

Je vous prie d'accepter de ma part tout  
le plus affectueux respect.

Alphonse Rouquier

S. M.

P. S. Nous venons de terminer notre 11<sup>e</sup> feuille  
à l'impression qui nous a coûté 22<sup>ms</sup> de hausse  
annuelle. De quoi finira le traitement des locaux.

Kiangfou 29-10-22

Monsieur, Madame

Une conscription est ouverte parmi la population européenne de la circonscription de Hienghène en faveur de l'Eglise de la Mission. Deux oyolones en 1917, un troisième en 1922 l'ont réduite, chacun le sait, à un état des plus précaires.

Réparations et aggrandissements ont été retardés jusqu'à maintenant vu le prix très élevé des matériaux.

Le moment est venu, semble-t-il, d'entreprendre le travail et voilà pour quoi un appel est adressé à tous.

Cette mesure a été adoptée sur l'invitation de Monseigneur Charrieron qui l'a recommandé aux nombreux européens venus à Waré, lors de son passage, le 27 juillet dernier, et aussi à la suite d'encouragements émanant de divers côtés de la part d'honorables colons qui ont promis à la conscription le plus favorable accueil.

Elle se justifie.

Sans doute par suite de diverses circonstances et principalement l'éloignement et la dispersion des européens, l'Eglise ne joue pas dans leur vie le rôle qui lui appartient dans nos paroisses de France, mais il n'en est pas moins vrai que nous aimons tous à nous y retrouver réunis à l'occasion des solennités religieuses, de la visite de l'évêque, d'un baptême, d'une première communion, d'un mariage ou d'une cérémonie funèbre. Car, si l'Eglise est la maison de Dieu, elle est aussi la nôtre puisque nous sommes ses enfants par le Baptême et que devant lui il n'est fait acception de personne.

La population catholique indigène, de son propre mouvement, a déjà soutenu sa part; Monseigneur s'est engagé à donner un très large secours à cette bonne volonté. Il ne sera pas surprenant que les européens do-

Hteughène veuillez apporter leur aide bienveillante, imitant encela nos compatriotes de Houailou et de Fonérihouen, qui récemment en semblable occurrence, se sont montrés particulièrement généreux.

Contribuer, en effet, à l'érection de l'église c'est participer à une oeuvre française et civilisatrice au premier chef, car, tout le monde le comprend, loin de se contrarier ces deux objectifs, religion et civilisation, sont solidaires l'un de l'autre et partout où avance l'oeuvre du missionnaire s'étend aussi l'influence française, ce dont tous bénéficient.

Voilà pourquoi la présente circulaire est adressée à tous indistinctement. Chacun y répondra suivant son coeur et ses facultés.

Waré, le 29 Octobre 1922.

Les souscriptions accompagnées de leur montant seront adressées au R.P. A. ROUEL, missionnaire à Waré. Hteughène.

La liste sera close et publiée le 1<sup>er</sup> Décembre.

A la même date elle sera envoyée avec la somme reçue à Monseigneur le vicaire apostolique.

Deux souscripteurs s'étant déjà inscrits et ayant fait leur versement dore et déjà la liste est ainsi ouverte:

Famille Ratineaud.....600 Frs.....Versé.  
Monsieur Souhon.....50 .....Versé.



Huonghéine le 5 Novembre 1922

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

J'ai reçu hier votre lettre du 26 octobre.

De nouveau je me permets d'insister pour  
obtenir Louis comme successeur.

Si votre lettre me donne quelque espoir,  
celle du R. P. Jourda, le rend douteux à  
cause de la forte opposition qu'il présente  
de la part de la mère de ce jeune homme.

Ce serait très embarrassant pour la marche  
de la mission de n'avoir point de remplaçant  
de Luc.

Sans doute en le pressant bien, je crois qu'il  
consentirait à revenir pour quelque temps, et  
au au moins, mais j'ai de sérieux raisons  
pour ne pas accepter ce moyen terme, et partici-  
palemment la modification très sensible  
que tout le monde a remarqué ici, qui  
s'est produite dans ses allures et dans

l'esprit des garçons, les grands en particulier,  
Je tiens encore le bon bout, mais par finesse  
et en faisant semblant de ne m'apercevoir de  
rien. C'est ainsi qu'ici encore à l'occasion  
d'un mariage il a bien. Ce n'est d'ailleurs  
pas la première fois que cela lui arrive.  
De toute manière donc, même au cas où  
l'on s'étonnerait auprès de Louis, je ne consenti-  
rais pas au retour de Luc ici.

Et puis il y a la question des filles. Il  
se montre beaucoup trop libre, depuis  
qu'il doit partir; et j'ai eu par une  
lettre du P. Chénier qu'a Chyze lors de son  
escapade avec les enfants, cette même liberté  
dans ses gestes et ses paroles avait été donné à  
ce point que les gens avaient été surpris ~~par~~  
se proposaient de lui "donner sur la figure"  
C'est l'expression du Père de Chyze.

Ici jusqu'à maintenant, grâce au bon esprit  
des enfants nous n'avais jamais eu à nous  
plumier d'histoires entre les deux écoles.

Vous comprenez que je ne voudrais pas perdre  
cette bonne habitude et que par un retour

moitié forcé, moitié consenti on ne s'expose  
à voir ici quelque scandale.  
Sauf pour le civet de lapin, le réchauffé  
ne vaut rien.

Vous me demandez si Dorothee n'a pas eu par  
ailleurs quelque ennui, des sujets de mécontente-  
ment. Je vous répondrai qu'elle a eu quelques  
sujets de mortification et des occasions de  
pratiquer l'obéissance à son regard, et la  
patience et le support mutuel à l'endroit  
de M<sup>lle</sup> Marie de la Mère. Cette dernière se  
trouvait un peu tenue en laisse par elle;  
et je crois que c'était un peu vrai - elle  
voulait plus d'occupations, se mêler quelque  
une part du matériel prendre en charge  
les vaches, les porcs. J'ai cru bon d'accéder  
à ses demandes pour calmer une tête qui  
vous le savez aussi bien que moi, est près du  
barnet et chante facilement.

C'était inquiéter sur le domaine de Dorothee  
qui l'a vu d'un assez mauvais oeil, et me  
l'a fait vivement sentir.



J'avais d'autre part quelques ~~regrets~~ reproches  
à lui faire relativement à certaines petites allures  
d'indépendance, à de petites bouderies, et même  
quelques rebuffades.

J'avais en outre à lui reprocher d'être restée  
quatre jours à Tahiti contre ma volonté formelle.

Après réflexion d'un mois deux jours,  
je lui ai donné une bonne secousse et je  
l'ai laissée trois jours sous le coup.

Je sais bien que beaucoup de mouvements étaient  
primo primi, mais je voulais lui fournir  
l'occasion de se servir de plus près, et aussi  
l'éprouver un peu; cela ne fait de mal à  
personne.

J'ai plaisir maintenant à rendre témoignage  
à sa vertu qui n'est pas petite. Au premier  
moment elle s'est défendue assez richement,  
mais l'averse ne s'est point arrêtée pour  
cela. Au bout d'un jour ou deux elle  
m'a écrit pour reconnaître le bien fondé de  
mes observations, qu'on s'humilie.

J'ai fait exprès de ne pas répondre  
pour attendre les trois jours que je m'étais



fois comme terme de mes rigueurs.  
Puis j'ai mis du baume sur la  
Vicariat Apostolique placée, et maintenant tout  
DE LA va bien.  
Nouvelle Calédonie

Je ne vous dissimule pas que  
j'ai dû me faire violence à moi-même, pour  
donner ce coup à une personne dont j'estime  
la vertu, le jugement et le savoir faire.

\*  
Vous trouverez ci-joint le petit appel adressé aux  
européens en faveur de l'église. J'ai commencé  
à renvoyer les souscriptions. Ce n'est pas très  
 gros mais cela témoigne de la bonne volonté et  
de la sympathie. Ci-joint le billet de deux  
cent francs pour trois cent francs chez Balland.  
Il est encore tout fier de l'honneur que vous lui  
avez fait en juillet. A noter que les japonais  
ont presque tous souscrit. L'appel a été  
envoyé à tout le monde même à ceux dont  
les idées ne sont que trop connues. Ce ne sera  
pas étonnant si le B.D.C. y a dit quelque chose  
sur Henriette dans un de ses prochains numéros.  
Nombreuse assistance européenne le 1<sup>er</sup> Novembre.

Les cotisations indigènes pour l'église sont  
recueillies par Jean Baptiste le dimanche 19  
courant et le lendemain tout le monde  
se mettra à couper du bois et à ramasser du  
corail pour faire quatre fers à chaux  
de vingt mètres cubes sans desampser.

La Providence vient de combler  
un de mes vœux en faisant subir à la chapelle  
si mal placée de Noout de graves averses.  
J'ai porté l'autorisation à Jean Baptiste pour  
une chapelle à S'oumi dans un village  
qui se trouve après la rivière de Louis Poullet  
en allant sur Louho. Si je pouvais en obtenir  
la construction d'ici Paques je serais heureux  
car cela me permettrait d'aller recueillir un peu  
ces fonctions dégradées qui sont mes cauchemars.

Je pense que Joseph se rendra  
à Bemala dans la quinzaine. Je vais écrire  
au P. Halbat de l'envoyer chercher.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance  
de mon respectueux et fidèle dévouement

Hypolite Roux  
/s. m.

+



Mission Cuari ES

December?  
1862  
Jbu?

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monseigneur.

Cher Monseigneur, agréer mes vœux bien  
sincères de bonne et sainte année  
1862. Le 1<sup>er</sup> janvier je demanderai  
au petit Jésus par l'intercession  
de sa sainte Mère, de vous  
accorder toutes les grâces spirituelles  
et temporelles que vous désirez  
obtenir; je Lui demanderai aussi  
de vous rendre au centuple les  
marques de bienveillance et  
de bonté que vous m'avez témoi-  
gné depuis le commencement de  
votre Episcopat. Je puis toujours  
travailler à l'établissement, mais ma  
foi au se font fortement sentir,  
les jambes sont de plus en plus

mauvaises, et les névralgies sont à l'état chronique; et puis le trem.

Clement nerveux s'accroît de plus en plus. Enfin je dis: que la volonté du bon Dieu se fasse; mais je Lui demande journellement s'Il veut me laisser encore un peu de temps sur cette terre de me donner les moyens de pouvoir me rendre utile au vicariat, jusqu'à la fin.

Daignez agréer, Monseigneur avec mes respectueux hommages, l'assurance de l'affection que vous porte votre vieux serviteur.

Auguste Luy



Thionville le 1<sup>er</sup> Décembre 1922

1922 ?

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur.

J'ai l'intention de vous mettre au courant par cette lettre de différentes choses.

La première est la situation que nous a créée Luc à son départ.

Si j'ai tardé jusqu'à maintenant c'est que je ne voulais pas être "abrupt".

Son départ en effet n'a pas eu cette franchise et cette honnêteté qu'on était en droit d'attendre et d'exiger de lui.

Pendant les trois ans qu'il est resté ici et nous a rendu des services très marqués, je le reconnais avec plaisir, et je le lui ai montré effectivement; mais pourquoi a-t-il fallu que pendant les deux derniers mois de son séjour il se soit pour ainsi dire appliqué à défaire de ses propres mains le bien qu'il avait fait. Il n'a pas tenu qu'à lui que

le mauvais esprit s'implante chez les enfants.  
J'en suis arrivé à me reprocher d'avoir manqué  
à mon devoir en ne le renvoyant pas chez  
lui immédiatement après l'escapade de Elze.  
Les signes de sa mauvaise influence étaient  
trop visibles parmi les enfants.

J'ai patrouillé ; mais je m'en repens.  
Et encore je ne savais pas tout, mais tout  
finit par se faire pour.

Je lui fais grief : d'avoir entretenu des rapports  
x qu'établis avec une fille de Elze et d'avoir  
tenue au courant plusieurs de ses grands parents,  
d'avoir plusieurs fois, envoyé chercher du  
x vin à Gyalonne et à Mayat, et d'avoir  
entraîné les enfants à boire ; un bon nombre  
ont refusé, heureusement.

d'avoir, le dimanche qui a précédé son  
départ, en un rendez vous prolongé, avec  
x une fille de l'école qui s'était sauvée à  
cause de lui, et de l'avoir faite recoucher  
chez elle à trois heures, de nuit par deux  
garçons.

Et quand après avoir reçu la lettre du P. H...

qui me renvoyait deux des mêmes interceptés  
à Elze, je lui ai fait observer que le P.  
Foucaud et vous même seriez mécontents d'une  
conduite semblable il m'a répondu que cela  
x lui était parfaitement égal.

Pendant tout son dernier mois ici, il a gardé  
à mon égard une attitude sournoise, contrastant  
singulièrement avec celle d'autant qui était  
franche et gaie.

En sorte qu'il aurait voulu essayer de désorganiser  
sur l'école il ne s'y serait pas pris autrement.  
Heureusement il n'y a pas réussi bien au  
contraire ; beaucoup ont déjà désapprouvé hautement  
sa conduite, et je n'ai qu'à me louer  
de ce à présent de la docilité, de l'enthousiasme  
pour le chant et le travail, qui ont repris  
après cette mauvaise passe.

J'ai installé Agnès à la place de  
Luc, provisoirement. Si Louis Warrantan  
ne devait pas venir je ne chercherais pas  
plus loin, car le premier pourrait très bien  
faire, et les enfants seraient très heureux de  
lui obéir.

En fera bien à G. Louis de surveiller bien  
principalement du côté des veaux. Le mieux  
pour lui est de rentrer chez lui et de se  
marier le plus tôt possible. puis qu'il  
restera tranquille et pourra rendre service au  
P. Hily.

Je veux maintenant vous parler de la  
P. P. M. Adelaïde. Dans votre dernière lettre  
vous me demandiez de ses nouvelles.

J'ai le regret de vous dire qu'elle ne s'est  
pas bien.

Décidément il semble bien que cette fille  
est nulle; c'est une "anaque" qui n'écoute  
pas les observations qu'on lui fait et n'en  
tient absolument aucun compte. Docteur, la  
sœur et moi nous y sommes mis, rien n'y  
a fait: nous avons perdu notre temps.

La présence ici est inutile et sera  
même nuisible. Mais pas en ce sens qu'elle  
recueille s'en aller en causant un scandale  
mais par ce qu'elle compte vivre sous l'habit  
de P. P. M. sans en remplir les devoirs.

Peut-être à G. Louis pourrait-on en tirer



quelque chose, mais je ne sais trop,  
vu les résultats, si elle est encore

Vicariat Apostolique formable.

DE LA  
Nouvelle Calédonie

Le R. P. Besson

— 100 — ayant parlé à Auguste de le  
renvoyer éventuellement à Porebo pour lui  
donner du travail, la tête de celui-ci commen  
ce à chanter. Il se précipite pour pouvoir  
partir le plus tôt possible.

Or outre la chapelle de Vieirin <sup>d'y</sup> qui n'a pas  
mal de choses à faire pour la restaurer  
et l'achever je voudrais bien qu'il m'aidât  
à pour élever celle de Noout, et me sciat  
du bois pour les charcadages de l'église  
les meubles des cuisines et magasins etc.  
etc.

Il est en bonne santé mais trop amoureux  
du changement.

Je vous serais reconnaissant de me marquer  
dans votre lettre quelques mots à ce sujet  
pour le faire tenir en place et lui reprocher  
"la cabêche".

La souscription pour l'église va

son petit train; quinze familles européennes  
ont donné; quelques autres ont promis de  
le faire; douze japonais ont versé aussi.  
Je vous envoie la liste des souscripteurs  
un peu plus tard.

J'ai déjà expédié 900 frs au P. Sambotta.  
On est en train de ramasser l'argent  
parmi les indigènes et je pense l'envoyer  
par le prochain courrier.

Les plantations d'agaves cartonnent un  
peu le commencement de travaux préparés  
tous. Jean Baptiste m'a encore dit bien  
qu'avantôt faire les champs on allait  
s'y mettre. Pense-t-il dire vrai.

On attend les gens de Cismala qui  
doivent venir prendre Joseph. Je t'ai  
écrit au P. Halbert.

Leur M de la M partira vendredi pour  
aller faire sa retraite à Porcabo.

Agreez Monsieur l'expression de  
mes très profonds respects

Alphonse Rouëll

my

Propriété Louis Poullet  
 Réserve de l'indénaléque  
 Rochers



ARCHIVES  
 ARCHIEVÉCHIE  
 Nouméa



A propos de Hyenghène.

Notes.

ARCHIVES  
ARCHEVÊCHE

Nouméa

- Dans le rapport confidentiel n° 2  
j'écrivais : « Il y a frottement désagréable entre  
le colon et le canaque. J'ai acquis l'impression que  
ce frottement va, en s'accroissant peu à peu.  
Pourquoi ? - Il y a déjà une raison : le canaque,  
espion par nature, tout au moins curieux et obser-  
vateur, est, chaque jour, à l'affût de conversations  
imprudentes qu'échangent devant lui les  
Européens. Ses interminables entretiens dans les  
cases s'alimentent de ces sujets brûlants et aboutissent  
au dialogue typique qui m'a été conté et qui s'est  
tenu entre un indigène et un blanc :
- L'indigène - Quand vous serez tous  
" crevés " nous vous reprendrons les terres que vous nous  
avez volées. » - Le colon - Oui, mais les Gendarmes  
" vous en empêcheront...  
" - L'indigène = Les Gendarmes, ils ont  
" peur de nous....  
" - Le colon : C'en fais pas.. si les gendar.  
" mes ne sont pas suffisants, les soldats viendront...  
" - L'indigène : Vos soldats ?, ce sont des  
" enfants qui peuvent à peine porter le fusil ; ils ne  
" sont pas forts. - Le colon - Et le Kersaint, alors...  
" - L'indigène = Le Kersaint ?... Il est



a moitié démolie et il ne tient pas la  
mer...." Le canaque ne fait que répéter  
"ici ce qu'il a entendu" (Rapport n° 2).

Des scènes semblables entre canaques  
et européens sont courantes. Par européens  
j'entends les colons français calédoniens, qui  
s'expriment à la manière qui leur est parti-  
culière : souvent une familiarité exagérée, un  
sentimentalisme parlant à faux, le goût du  
cynisme, le besoin de se dénigrer devant  
ni importe qui et à propos de ni importe quoi.

On ne peut s'y méprendre et l'on n'y chan-  
gera rien. Et l'on ne peut prétendre changer  
la mentalité d'une population d'un trait  
de plume. Les principes qui ne sont pas ocus  
risquent d'être incompris, ou bien alors il  
faudrait reprendre par la base le  
système d'éducation des Dominateurs, au nom  
des immortels principes, afin de lui faire inscrire  
un semblant de supériorité sur l'éducation des  
dominés.... ce qui n'est pas toujours le cas....

Et pour ramener strictement à ce qui nous  
occupe, il faut bien se persuader que cette  
rébellion aurait pu devenir sérieuse, si la prudencia  
canaque n'avait pas su peser d'une part  
les chances problématiques que cette rébellion,

inexperte  
d'autre part  
quasi certitud  
devant le bon  
ce bon garconni

Pour un d  
que de tromper  
même pas le ta  
Tribu l'on cite d  
Tribunaux qu  
indigènes com  
euvers ces deu

Quelques  
méprisent le b  
le toisent si il est  
si il nourrissent

Le conflit  
canaque ainsi  
ment débarque  
n'en peut croire  
dans un contrat  
injustifié dont  
anthropophasag  
faite à l'arabe  
faillirent nous  
du Coran...

pas la  
que répéter  
n° 2).  
entre canaques  
européens  
omons, qui  
est parti-  
excessive, un  
le goût du  
deant  
porte quoi.  
si y chan-  
dre danger  
d'un trait  
nt pas ocus  
alors il  
de le  
teurs, au nom  
aire enlever  
ducation de  
ro le cas....  
ce qui nous  
que cette  
si la prudence  
d'une part  
rebellion,

inexporte encore, avait d'aboutir, et,  
d'autre part, ce qui était plus sûr, la  
quasi certitude d'obtenir gain de cause  
deant le bon garçonnisme de l'Am locale,  
ce bon garçonnisme exigé par la Métropole.

Pour un canaque rien n'est plus facile  
que de tromper les juges blancs qui ne connaissent  
même pas le talion du Conseil des Vieux de la  
Tribu. L'on cite des sentences rendus par les  
Tribunaux qui apparaissent aux yeux des  
indigènes comme des actes de véritable faiblesse  
envers ces derniers.

Quelques indigènes s'illusionnent alors,  
méprisent le blanc à cause de cette faiblesse,  
le toisent si il est familier, devenant arrogants,  
s'ils nourrissent quelques griefs contre lui.

Le conflit devient inévitable entre un  
canaque ainsi averti et l'européen. nouvelle-  
ment débarqué. L'algérien, par exemple,  
n'en peut croire des yeux et fait reporter  
dans un contrat impressionnant le privilège  
injustifié dont jouissent, en fait de pénalité, ces  
anthropopages d'hier, à côté de la situation  
faite à l'arabe des douars, dont les aïeux  
faillirent non civiliser suivant les préceptes  
du Coran....

Certains canaques habitués de débits, sont redoutés de la population blanche parce que, accoutumés aux façons de voir de certains broussards, ils croient qu'il est de bon ton de devenir raisonneurs, insolents, batailleurs, quand ils n'ajoutent pas à ces façons d'irognés à mauvais vin, la force, la brutalité, la sauvagerie renaissantes...

Quand ils comparaissent devant le Tribunal, celui-ci les envoie se lier au doux farniente, dans un endroit frais, où le boire et le concert sont assurés et où ils sont assurément mieux à l'aise qu'au travail chez l'Européen : « à la Carabousse, moi bien logé, bien manger, bien dormir, moi rien foutre... comme ça il est bon !... »

Cette mentalité fait tache d'huile dans les centres indigènes ; c'est une épidémie à foyer endémique qui explosera à certaines époques favorables. Les indigènes sont plus aptes que nous mêmes à suivre le loi de l'imitation et si le mal n'est pas plus grand, c'est que, d'un côté, les missions protestantes et catholiques agissent à la longue avec succès - quand les marroquets ne sont pas trop nombreux - et que, d'un autre côté, grâce à l'attachement qu'ils éprouvent à l'égard du

coin de terre qui d'indigènes se obtiennent, en employeurs. Il pour apprécier la case canaque, à au fond d'une grande creche abrutissant les indigènes, réfractaire au travail régulier - jeure partie de la total, retourner de celui qui a pris du store. Il n'est et j'en fais comme un malentendu qui

Cette note matériellement, ne pas de puissance l'exemple de la fontaine, joint à Franklin, reliques lions de cloués à Pourtant ça et là, collectivités, commencent les discussions laires. Sans aller

tues de  
population blanche  
avons besoin  
et qu'il est de  
, insolents, ba-  
pas à ces  
en, la force,  
aisantes ...  
deuant le  
de liorer au  
oit frais, où  
s et où ils sont  
au travail chez  
moi bien logé,  
rien faire ...

'huile dans le  
ennie à foyer en de  
époques paor-  
ts que nous mêmes  
cei le mal n'est  
côté, le minime  
t à la longue  
kets ne sont pas  
tre été. grâce  
t regard du

coin de terre qui les a vus nâtre, beaucoup<sup>3</sup>  
d'indigènes se tiennent cois chez eux,  
obstinément, en dépit des sollicitations des  
employeurs. Il n'est point besoin d'exciter  
pour apprécier le charme prenant d'une  
case canaque, à côté des cultures vicières,  
au fond d'une gorge ombreuse, auprès d'un  
creele obscur, clair et dru ... Et puis,  
es indigènes, réfractaires à notre conception  
du travail régénératoire, savent que la ma-  
jeure partie de leur gain, si ce n'est le gain  
total, retourne invariablement entre les mains  
de celui qui a pris soin de les payer à côté  
du store. Ils n'apprécient pas, ils combattent  
et je fais comme eux. Et il faut éviter le  
malentendu qui surgit.

Toute notre éducation repose en France,  
matériellement, sur cette affirmation qu'il n'est  
pas de puissance plus efficace que l'épargne.  
L'exemple de la fourmi, invoqué par Mr de  
la Fontaine, joint aux préceptes du bonhomme  
Franklin, reliquent au second plan les obliga-  
tions de clarté édictées depuis toujours.  
Pourtant c'est là, surgissent quelques théories  
collectivistes, communis, mais elles ne dépassent  
guère les discussions verbales des réunions popu-  
laires. Sans aller chercher plus loin qu'en

Nouvelle Calédonie, nous pourrions citer  
tel communards intranquillants qui sont de-  
venus de féroces propriétaires, durs aux petits,  
amis, si aux indigènes

L'éducation naturelle de l'indigène néo-  
calédonien ressort tout entière dans l'anecdote sui-  
vante qui m'a été contée par un réhabilité assis-  
tant à une séance de farouches socialistes à  
Marseille. Il n'a pu s'empêcher de s'écrier  
devant les gesticulations frénétiques de ses compa-  
gnons de club : « Eh !... bande de c... »  
« Vous en parlez bien à votre aise du commu-  
nisme et du désintéressement... Venez donc  
voir nos canaques calédoniens... ils vous appren-  
dront à partager... » Et, de fait, ceux qui  
connaissent l'indigène savent à quel point  
il est complaisant envers le parent ou l'ami,  
quand celui-ci est effleuré par le désir de posséder  
l'objet, quel qu'il soit, appartenant à cet indigène...  
Il me semble que, si le canaque s'abstient  
de recevoir chez le blanc qui l'exploite, ce n'est pas  
qu'il lui en vaillle, non, pas le moins du monde ;  
il constate avec simplicité que d'aller travailler  
chez le blanc cela ne rapporte rien qu'en vaillle  
la peine. Une réserve cependant : beaucoup  
d'indigènes ne sont plus aussi simples...  
à qui la faute ? Sinon au blanc trop intéressé ?

Si l'Adminis-  
tration auprès des tribu-  
taires, représentants  
nèles, compétents,  
elle arriverait vite  
la pratique de l'a-  
par un missionnaire

« ... parce  
« de savoir ce qui  
« veut pas, quels  
« leurs devoirs. A  
« faire l'œuvre de  
« iraient chez eux  
« restant bien dans  
« le commerce local  
« de produits ; le bl  
« impossible de tra  
« d'une autorité su  
« faire l'ami... »

« .. de tra  
« vementale au  
« tout le monde de  
« boulette. Alors  
« missionnaire, le  
« contre-carrée c'est

Si l'Administration locale entretenait  
auprès des tribus canaques deux ou  
trois représentants, accrédités, profession-  
nels, compétents, indépendants surtout,  
elle arriverait vite à rechercher et à trouver  
la pratique de l'aperçu qui m'a été montré  
par un missionnaire :

« ... parcourir les tribus, qui ont besoin  
« de savoir ce qui leur veut et ce qui ne leur  
« veut pas, quels sont leurs droits et quels sont  
« leurs devoirs. Au représentant du pouvoir à  
« faire l'œuvre de tous ..... les canaques travaille-  
« raient chez eux et chez les colons, chacun  
« restant bien dans les limites de ses réserves,  
« le commerce local aurait une surproduction  
« de produits; le blanc s'apercevant qu'il est  
« impossible de tromper le canaque relevant  
« d'une autorité supérieure, chercherait à s'en  
« faire l'ami. »

« .. le représentant de l'autorité gou-  
« vernementale aurait sa case partout et  
« tout le monde dormirait tranquille sous sa  
« boulette. Alors l'œuvre de l'éducateur, du  
« missionnaire, se ferait partout. Ce qui l'a  
« entravé c'est le manque d'administration

ions citer  
qui sont de-  
aux petits,

indigène néo-  
l'anecdote mi-  
habilité assis-  
socialistes à  
de s'écrier

des compa-  
de C... )  
du commu-  
Venez donc  
vous appren-  
ceux qui  
quel point  
et ou l'ami,  
venir de posséder  
ent à cet indigène

naque s'obtient  
ce n'est pas  
du monde;  
travailler  
qui en oaille  
beaucoup  
simples ...  
trop intéressé?

" indépendante des questions électorales,  
" c'est la bison et le droit qui à chacun  
" d'endoctriner le canaque suivant ses  
" vues personnelles ... "



J'entends répéter comme un  
leitmotiv : " C'est le gros éleveur qui est  
l'ennemi du petit colon et de l'indigène ... "

Déjà le rapport sur les causes  
de l'insurrection de 1878 signale parmi  
les causes du mécontentement des indigènes  
les ravages qu'exerçait le bétail dans leurs  
plantations. La question depuis, a été  
posée timidement à plusieurs reprises de-  
vant le Conseil Général. Il n'est pas difficile  
de deviner que de puissants intérêts parti-  
culiers l'ont éludée. On connaît la bonté de  
de M<sup>r</sup> Sylvestre Lecote, Président du Conseil  
Général, jadis : " Le Conseil Privé est une  
" assemblée où l'on s'occupe d'intérêts généraux  
" et le Conseil Général une assemblée où l'on  
" s'occupe d'intérêts privés ... "

J'ai entendu le bétail d'un

gros éleveur, à  
par 17 kilomètres  
cocoteraies en  
à un petit colon  
" Voilà ! ... il va m'  
" en dédommager  
" ~~répondre~~ mes  
" sur le terrain d  
" indigènes de la  
" seront nécessairement  
ajoutait : " Com  
" d'ame ... jamais  
" à ser contre lui ... "

Un autre  
petit colon dans  
" fait bien que n  
" ai acc qui à ve

En ré  
les éleveurs qui on  
illicitement sur le  
s'arrangent, afin  
faute de procédés  
réellement indéf  
coup à dire sur  
isolé fixe en Nou  
tron et quatre con

electorales,  
chacun  
avant 45

comme un  
œuvre qui est  
indigène...  
les causes  
de parmi  
des indigènes  
dans leurs  
vies, a été  
reprises de  
pas difficile  
crêts parti-  
ent la bonté de  
et du Conseil  
et une  
rêts généraux  
ce en l'on

betail d'un

trois éleveur, éloigné de Hyoughine  
par 17 kilomètres, surgir dans les  
cocoteraies en formation qui appartenaient  
à un petit colon et celui-ci s'exclamer :  
"Voilà !... il va me donner de la "barbaque"  
"en dédommagement, mais ça ne fera pas  
"réparer mes cocotiers... Il a pourtant  
"sur le terrain du Domaine et les plantations  
"indigènes de la réserve du bord de mer  
"seront nécessairement "boulochées"... - Un autre  
ajoutait : "Comment voulez-vous qu'on ré-  
"clame... jamais son copain ni ira verbali-  
"ser contre lui..."

Un autre éleveur répondit à un  
petit colon dans d'autres circonstances : "Il  
a fait bien que mes bêtes se nourrissent ; vous  
a n'avez qu'à vous entourer..."

En réalité, au moins pour le Nord,  
les éleveurs qui ont besoin de pâturage, s'étendant  
illicitement sur les terrains domaniaux et  
s'arrangent, afin de détourner les poursuites,  
faute de surveillance de la part d'agents  
réellement indépendants. Il y aurait beau-  
coup à dire sur l'indépendance du gentleman  
isolé fixé en Nouvelle-Calédonie depuis deux  
trous et quatre congis de cinq années chacun..."



c'est cette question de barrières, d'en-  
taillage, si il faut aborder et résoudre une  
bonne fois pour toutes.

c'est ainsi que j'ai entendu poser comme  
un axiome : « Si vous voulez vous débarrasser  
« d'une plantation canaque qui vous gêne,  
« lâchez le bétail » - Et ceci me rappelle en  
raccourci l'invasion par les habitants de  
la jungle, des plantations du misérable village  
hindou, l'émouvante histoire contée par R  
Hipling...

Le gros élèveur ennemi du petit  
colon : je connais un stockman qui avait  
démiché un petit coin ombragé du Domaine.  
Il se proposait de s'y installer, afin d'y créer  
une cafétéria et d'y fonder une famille.

Nativement il s'en avouait à son patron, le  
gros élèveur, lequel, sans rien dire, s'empressa  
de louer ou d'acheter au Domaine le terrain  
convoité. Il se faisait une règle de ne tolérer  
aucun petit voisin à côté de sa propriété.

Le gros élèveur passe pour être fouissant  
et le stockman qui était un de ses meilleurs  
employés rivalise son ressentiment jusqu'au  
jour où il sera peut être contraint d'offrir

à l'archevêque

à son service, me  
du gros patron.

Le petit colon  
toujours raison  
il, vivant d'une vie  
de métropolitain,  
anormale? Il y a

solitude de France  
que celle de certain  
hibridais en est  
féconde pour qu'  
construire, et ma  
n'est pas suffisant  
sur beaucoup de  
la baguette de  
d'Ulysse. Elle  
canaphobe.

« H est  
« Nouvelle-Calédonie  
« des indigénophiles  
« monopole de ce  
« pas au fonctionnaire  
« appelle un colon  
« canaphile.

rières, d'en-  
isandre une  
u poser comme  
debarasser  
vous gêne,  
appelle en  
lants de  
miserable village  
tée par R  
emi du petit  
en qui avait  
du Domaine.  
fin d'y créer  
e famille.  
- patron, le  
dire, s'emprena  
ne le terrain  
e de ne tolérer  
sa propriété.  
être puissant  
es meilleurs  
eut jusqu'au  
aint d'offrir  
derechef

Et serois mercenaires au bon plaisir  
du gros patron.

Le petit colon lui-même n'est pas  
toujours raisonnable. Et comment le serait-  
il, vivant d'une vie qui à notre entendement  
de métropolitain, nous considérons plutôt  
anormale? Il y a solitude et solitude. La  
solitude de France n'en n'est pas une, tandis-  
que celle de certains colons calédoniens ou  
hibridais en est une. Or, la solitude, si  
féconde pour qui peut s'exercer en vue de  
construire, est mauvaise conseillère pour qui  
n'est pas suffisamment préparé. Elle agit  
sur beaucoup de tempéraments comme agirait  
la baguette de Circé sur les compagnons  
d'Ulysse. Elle crée le canaquophile et le  
canaquophobe.

J'écrivais dans le rapport n° 2 :

« Il existe parmi les colons de la  
« Nouvelle-Calédonie des indigénophiles et  
« des indigénophobes - par intérêt. Le  
« monopole de ces inclinations n'appartient  
« pas au fonctionnaire seulement. On  
« appelle un colon indigénophile un  
« canaquophile. Les canaquophiles serent.

«-tent parmi les métiers, les commerçants  
« marrons qui attirent l'indigène dans leur  
« store, smocent clandestin, le font parler, le  
« font boire, vivent de son intempérance, des  
« produits qu'il apporte pour alimenter sa  
« soif, qui vivent aussi de ses rapines sur  
« les plantations d'autrui.

« Ces canaquophiles, sans foi ni loi,  
« se faisant l'écho de théories anarchistes  
« ou humanitaires fort mal digérées, plu-  
« gent dans l'aberration jusqu'à conseiller  
« aux canaques la résistance à n'importe  
« quelle autorité légale. Parmi les colons,  
« quelques uns sont canaquophiles par  
« intérêt, probablement aussi par goût,  
« et les théories paradoxales qu'ils essayent  
« de s'assimiler les conduisent, sincères,  
« dans une mentalité tout à fait parti-  
« culière, vers des manœuvres reprouvées.

« Les. Le rapport n° 17 relate la déclara-  
« tion émise au nom de d'un canaquophobe  
« à partir d'une ligne droite séparant  
« le sud, du Nord de la Colonie, c'est tout le Nord

« que l'on doit met-  
« tre d'exterminer ces

Mais il y  
« pleins de bonne o-  
« lonque dans l'ense-  
« Secours. Ils ne sont  
« qu'ils proviennent de  
« quand on a le plaisir  
« avec les autres dan-

« rigolos les "mees" de  
« veulent tout régenter  
« monde et finissent  
« un vrai beurre...

« A qui  
« effet, derrière un  
« bras et à voler ta-  
« étant trop basse p-  
« colonisation, tu p-

« Les dip-  
« et lointains échos; les  
« qui vivent, les auro-  
« Mais combien ce de-  
« à réaliser, celui  
« tout le bien que ga-  
« peu comme, à être  
« quelques unes de

" que l'on doit mettre à feu et à sang, afin  
" d'exterminer ces sales sauvages."

Mais il y a aussi les petits colons  
pleins de bonne volonté qui seraient noyés, à la  
longue dans l'ensemble, si l'on ne vient à leur  
secours. Ils ne sont pas nombreux et l'on reconnaît  
qu'ils proviennent de la bonne graine de France  
quand on a le plaisir de les entendre s'investir  
avec les autres dans un savoureux langage.

Les autres commencent : ils sont  
4 rigolos les "mecs" de France, ils découvrent tout,  
4 veulent tout régenter, sont plus malins que tout le  
4 monde et finissent par se faire plumer que c'est  
" un vrai beurre..."

À quoi les "mecs" répondent : " En  
" effet, derrière un comptoir, à saouler les ba-  
" bas et à voler tant qu'on peut, la terre  
" étant trop basse pour travailler, ça c'est la vraie  
" colonisation, tu parles..."

Ces disputes n'ont plus que de rares  
et lointains échos ; les jeunes générations créoles  
qui vivent, les auront bientôt fait s'éteindre.  
Mais combien ce désir du Conseil Général serait  
à réaliser, celui qui montrerait à l'Am local  
tout le bien que gagnerait la Brousse trop  
peu connue, à être un peu plus connue, par  
quelques unes de ces émanations du  
sacro-saintement

mercantile  
e 3 dans leur  
et parler, le  
érance, des  
limentar sa  
pinos sur  
foi ni loi,  
anarchistes  
dizérées, plm-  
à conseiller  
à ni importe  
les colons,  
hils par  
par goût,  
si ils avaient  
Sincères,  
fait parti-  
repreheusi-  
ate la déclara-  
-comaphobe  
oite séparant  
et tout le Nord

éclairées, impartiales, observatrices, studieuses  
 curieuses, sans galons, sans passions politi-  
 ques, habituées à encaisser sans broncher...  
 Elles sauraient - comme il devrait être de  
 règle, écouter sans rien dire, noter, ramasser,  
 condenser, creuser, fouiller, chercher...  
 libérées, une fois parvenues à la 1<sup>ère</sup> classe  
 ou au principalat, d'une paperasserie mé-  
 canique plus digne d'auxiliaires, elles seraient  
 productrices de comptes rendus substantiels  
 sur l'admin. générale, sur l'économie politique de  
 la Colonie autrement utiles aux pouvoirs  
 locaux et métropolitains que les résolutions  
 de la presse locale. Fatalement la presse  
 subit la tyrannie de ces patronats féodaux  
 qui ont comme les fleurs de notre  
 notre démocratie. Les émanations du gouverne-  
 ment qui seraient avant tout choses de agents  
 de conciliation, sauraient ramener la tranquillité  
 si nécessaire au rural. Je passe sans silence  
 les colons laborieux et intelligents auprès de  
 qui les représentants du pouvoir sauraient puiser  
 les exemples utiles à l'ensemble.



Un n  
 à Hyenghène, j  
 Rapport n° 2 :  
 « L  
 " ces européens  
 " engagent les m  
 " aux appels de  
 " présente aux c  
 " Hyenghène de  
 " atrocités de la  
 " quasi-inomé  
 " H  
 " provient l'abs  
 " tribus de la régi  
 " aux engage  
 " s'accorde à de  
 " remplis de bon  
 " manoeuvre a  
 " probablement  
 " européens de  
 " voir les auteu  
 " elles je n'en  
 P  
 f travaux qui

atrices, studieuses  
passions politi-  
es trancher...  
ait être de  
ter, ramasser,  
cherer.....  
à la 1<sup>re</sup> classe  
peraserie mi-  
res, elles seraient  
des substantiels  
is politiques de  
aux pouvoirs  
les résolutions  
ent la presse  
patronats féodaux  
e les fleurons de  
ions du gouerne-  
chos, des agents  
ener la tranquillité  
base sans silence  
ents auprès de  
ir saurait puiser

Un mois après mon arrivée  
à Hyenghène, je pouvais écrire dans le  
rapport n° 2 :

« L'on cite des propos tenus par  
« ces européens (les canaquophiles) qui  
« engagent les indigènes à ne pas répondre  
« aux appels des volontaires. Il aurait été  
« présenté aux canaques de la région de  
« Hyenghène des tableaux terrifiants sur les  
« atrocités de la guerre actuelle et la force  
« quasi-inouïe de l'Allemagne »

« Il me semble que c'est d'ici que  
« provient l'attention inexplicable des  
« tribus de la région de Hyenghène, relativement  
« aux engagements des tirailleurs. L'on  
« s'accorde à dire que les canaques étaient  
« remplis de bonne volonté au début, il ne  
« manœuvre a été tentée et a réussi, très  
« probablement pratiquée par un ou plusieurs  
« européens de la région. Quant à décou-  
« vir les auteurs de ces pratiques crimi-  
« nelles je n'en n'ai ni le temps ni les moyens. »

Plus loin je disais : « 20... les  
« travaux qui affichaient Mr G... père,

" au début de la guerre, sur les atrocités  
 " allemandes, ont produit plus d'effet sur  
 " les indigènes que l'on serait porté à le  
 " croire. Les propos que tenait l'alsacien  
 " G..... père sur la puissance allemande,  
 " ont ajouté à l'effet de ces paroles. Les fils  
 " P..... M M G..... S..... y ont contribué  
 " puissamment. "

Le deuxième, le cinquième mois  
 de mon séjour à Hyeshine m'ont permis de  
 rectifier mes aperçus sur ces blancs. Les fils P.....  
 ont été éleus dans des idées insuffisamment  
 ruminées. Ils sont plus violents de langage  
 que de manières. G..... et S..... qui se  
 laissaient aller sur la même pente et ne  
 méritent pas d'être pris en main par un meneur  
 de réunions publiques, celui qui agit en  
 France sur les pauvres gens avec la science  
 du doigt. Ce groupe comme tant d'autres,  
 ostensiblement avant la guerre "anti-  
 tout ce que l'on a bien voulu", constituait à mon  
 humble avis un groupe d'éléments des plus  
 communs, de ces impersonnalités innombrables  
 et malléables dont Mr Carde a étudié

la formation  
 le mécanisme,  
 intitulé "des for

Ces traces  
 en Nouvelle-Calédonie  
 d'éducation m  
 dont ils sont les p  
 Société de dem  
 irrémédiable, le  
 ment se préoccu  
 cette éducation, d  
 chez les blancs  
 que brâmer ap  
 et que seuls l'hom  
 en émancipant

Je retire  
 de trop accusai  
 compris. Je passe  
 à propos du ch  
 pour arriver à  
 " Calons ont oag  
 " loin d'être proba  
 " part de l'exagér  
 " frisent la littér

sur les atrocités  
plus d'effet sur  
partie à le  
ait l'alsacien  
ence allemande,  
croues. Les fils  
... ont contribué

le cinquième mois  
ni ont permis de  
blancs. Les fils P.....  
insuffisamment  
leurs de langage  
S..... qui le  
pente et ne  
ans par un meneur  
i qui agit en  
avec la science  
me tant d'autres,  
guerre "anti -  
constituait à mon  
éments des plus  
alités innombrables  
arde à étudier

la formation, le développement,  
le mécanisme, les effets, dans son ouvrage  
intitulé "des foules et les sectes criminelles,"

Ces braves gens sont-ils responsables  
en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs du manque  
d'éducation morale, civique, religieuse  
dont ils sont les premiers à souffrir? Dans la  
société de demain sans peine de déchéance  
irréversible, le gouvernement devra particulière-  
ment se préoccuper, en Nouvelle-Calédonie, de  
cette éducation, de cette véritable émancipation  
chez les bambins, les tout petits. Faut-il dire  
que brâmer après ses droits ne sert de rien  
et que seul, l'homme de devoir s'émancipe  
en émancipant ses semblables?

Je retire donc ce qu'il fallait y avoir  
de trop accusateur sur leur compte, les S.....  
compris. Je passe le § C de mon rapport n° 4  
à propos du chef Djomatma, des ouébias,  
pour arriver à ce passage: "Certs qz indi-  
cations sont vagues, je le sais bien, elles sont  
loin d'être probantes, et si l'on veut réserver la  
part de l'exagération, toujours possible, elles  
frisent la littérature policière. Mais la justice



"merie les repêlera dans son rapport.

"Poursant plus loin devant

"N° 13 .... Gendarme, j'émetts devant & ....

"cette réflexion = a des indigènes de Hyenghène,

"et les ouébias ne sont pas "fontus", à eux seuls

"détenus si longtemps une attitude aussi

"agressive à l'égard des blancs, dont, en

"somme, ils n'ont pas à se plaindre. Ne

"pensez-vous pas que des blancs, peut-être

"des Français demi-étrangers, les auraient

"poussés en "sourdine"? Ces blancs peuvent très

"bien être remboursés en dehors de la colonie,

"de l'argent qu'ils versent aux canaques ...."

"& ... très impressionné répond catégo.

"riquement qu'il y a déjà pensé et qu'il

"soupçonne une compagnie minière d'où

"ces provocations seraient parties, mais il ne

"sait pas encore et ne peut rien dire; de crainte

"de se tromper."

"j'ajoutais : je préfère attendre

"pour ne pas tomber dans l'imagination."

"Dans le rapport n° 8 j'écrivais & ....

"... des excitations inconnues s'exercent de-

"puis longtemps dans des tribus de l'intérieur,

"depuis les ouébias jusqu'à Poya. Des indigènes

"des hautes vallées annoncent que des bateaux

"allemands viennent

"des français (R)

"sont les mêmes &

"les Nouvelles-Hébrides

"le Nord, ne marchent

" : & S. .... me dit

"qu'on les rebelles qui

"manière dont les

"tient pas aux indigènes

"et entretenue avec

"& les indigènes

"qu'il y avait un

"

"chasseurs d'A

"dépêchés en guer

"et disparaissent

"afin d'être mêlés

"de la côte Ouest

"

"disais : " Je rattache

"à celui-ci et je

"déliées d'agents in-

"désignés et qui

"qui on ne les attend

mon rapport.  
lin devant  
devant & ...  
de Hyenghème,  
à eux seuls  
titude aussi  
dont, en  
slaindre. Ne  
es peut être  
s, les auraient  
es peuvent très  
de la colonie,  
e canaques ..."  
répond catégo-  
se et qu'il  
ninière d'ou  
ties, mais il ne  
dère; de crainte  
quifère attendre  
imagination."  
8 j'écrivais & ...  
s'exercent de-  
us de l'intérieur,  
ya. Des indigènes  
que des bateaux

" allemands viendront bientôt les délivrer  
" des français (R.P.M) Je remarque que ce  
" sont les mêmes annonces que j'ai signalées pour  
" les Nouvelles-Hébrides en 1916 - Les Nénemas, d'js  
" le Nord, ne marchent pas (Gastaldi).

Dans le rapport n° 9 l'on trouve  
: " S. .... me dit que deux arabes étaient par-  
" mi les rebelles qui ont tué Gramin et Papin. La  
" manière dont les victimes ont été mutilées n'appar-  
" tient pas aux indigènes, ni à pure S. .... qui s'en  
" est entretenue avec le grand chef régent Dori.

" Les indigènes ont dit aussi au R.P.M.  
" qu'il y avait un ou deux libérés.  
" des arabes (probablement  
" chausseurs d'Aden, Sujets Turcs) se seraient  
" déguisés en guerriers canaques. Ils apparaissent  
" et disparaissent parmi les rebelles, sans doute  
" afin de se mêler à la population blanche  
" de la côte Ouest.

" Enfin, dans le rapport n° 17 je  
" disais : " Je rattaché mes précédents rapports  
" à celui-ci et je conclus : 1° Manoeuvres  
" délicées d'agents intermédiaires franco-boches  
" enseignés et qui se terrent à propos de telle sorte  
" qu'on ne les attendra vraisemblablement  
" jamais

" Simon par hasard "

Qui on ait crié " vive l'allema-  
ne, dans une réunion publique de Hyanghène  
au cours de la guerre; que Mr Bloch de Pon-  
réboux se soit crié dans une crise de sépa-  
ratisme qu'il valait mieux l'administration  
du Kaiser que celle de Mr Poincaré, ces maudits  
sont peu de choses en soi. Mais si l'on raisonne  
froidement sur l'espionnage et si on admette  
qu'il ne donne son plein effet qu'à la condition  
d'être indiscrutable, impardurable pour ainsi  
dire, l'on peut aussi admettre comme fort  
possible une tractation du genre Sixoucaut  
par exemple de l'Australie; de cette Australie  
vers laquelle la Nouvelle Calédonie se sent  
attirée, de cette Australie où l'élément allemand  
continue de lutter dans l'ombre avec une  
ténacité, une intelligence dignes des conside-  
rations spéciales qui constituent le présent  
objet.



Le rapport n° 2 porte: " Des  
" conversations tenues avec ces éléments  
" hétérogènes,

" (La popula-  
" résume les imp-  
" pris les soin d'e-  
" tion faisant  
" compte, en eff-  
" a merciales,  
" liliques local-  
" et des autres, a  
" moins directeu-  
" a l'°  
" goureux de la  
" a la publicité  
" plus ou moins  
" que pourra-  
" molester les  
" espion par na-  
" et observateur  
" des conversations  
" devant lui l-

loi y remédier  
est impraticable  
aussi, contraire  
écrire avec fr-

rie" visée l'allema-  
rique de Hyoughène  
loch de Poni-  
cise de sépa-  
administration  
carri, es ma daut  
si si l'on raisonne  
si on admette  
qui à la condition  
able pour ainsi  
e comme par  
re Sixercant  
cette Australie  
nie se sent  
ment allemand  
re avec une  
mes des conside-  
t le présent

orte : « Des  
éléments  
hétérogènes,

10  
« (La population de Hyoughène) je  
« résume les impressions suivantes que j'ai  
« pris le soin d'expurger de toute appécia-  
« tion faisant la partialité. Je dois tenir  
« compte, en effet, des concurrences com-  
« mercials, religieuses, des inimitiés pro-  
« viliques locales qui dérivent de l'une  
« et de l'autre, des unes et des autres, plus ou  
« moins directement.

« 1<sup>o</sup> Il est imprudent, il est dan-  
« gereux de la part de la Presse, de liorer  
« à la publicité de copieux commentaires  
« plus ou moins justifiés sur les avances  
« que pourraient saisir les indigènes de  
« molester les européens. Le canaque,  
« espion par nature, tout au moins curieux  
« et observateur, est chaque jour, à l'affût  
« des conversations imprudentes qui s'échangent  
« devant lui les européens »

Se fait et patent. Mais vou-  
loir y remédier en musclant la Presse  
est impraticable en temps de paix. C'est  
aussi, contraire à la liberté d'écrire. Pour  
écrire avec fruit, il faut, pour le moins,  
S'informer.

Où, en ce qui concerne la presse locale, c'est plutôt l'information qui manque. J'en tends clamer sur tous les tons: «Ils ne savent rien à Nouméa de ce qui se passe dans la brousse!» Et à voir la facilité avec laquelle chaque citoyen calédonien considérait ses droits et libre de ses devoirs, prétend en style télégraphique rendre le Gouernement responsable de ce qui peut lui arriver de fâcheux et même de ce qui ne lui arrive pas, j'incline à soupçonner fortement l'insuffisance de l'information.

C'est au point que la Presse locale se trouve trop souvent à la merci de l'imagination capricante de ses correspondants.

J'étais payé pour le savoir. Quand je fus sous le coup d'une dénonciation à la suite de laquelle le Bulletin du Commerce a cherché avec sagacité à informer d'avant-avant de publier. Si, au lieu de réunir à ma condition actuelle de Militaire celle d'agent colonial, j'avais été citoyen libre, indépendant et irascible, l'attaque du correspondant du Bulletin aurait supposé un riposte et ainsi de suite.

La composition de cette feuille d'information

et pourtant il  
libre car elle con  
le délayage de  
Australie". Mais  
l'intérieur de la  
de ces disputes par  
justifiées, l'absence  
d'accord, le tra  
les rivalités dans  
peuples ou fins  
à la longue mis  
avantage d'arriver

Et pour  
fondance au ma  
c'est le caractère f  
d'opposition.

La enca  
pendant le pro  
cherchent à s'ins  
impartialité et  
d'appliquer, sans  
Castigat ridendo

Les motifs  
jamais à la Presse  
de deux tiers.

Presse locale,  
rangue. J'en-  
sais : "ils ne sa-  
nt le passe  
facilité avec  
rien causent  
soirs, prétend  
le Gouernement  
arriver de  
ne lui arrive  
tement l'in-

Presse locale se  
ici de l'imagi-  
spendants.  
soir, quand  
miation à la  
Commerce a  
mer devant-  
lieu de  
celle de Militaire  
été citoyen  
e, l'attaque du  
c'est supposé

ette feuille  
d'information

et pourtant intéressante à plus d'un  
libre car elle condense en une semaine  
le délayage quotidien de la "France  
Australie". Mais aussi, à la partie concernant  
l'intérieur de la Colonie, le Bulletin est rempli  
de ces disputes passionnées, personnelles, in-  
justifiées, vaines, qui entretiennent le  
désaccord, le trouble, la jalousie, les rancunes  
les rivalités dans des centres déjà trop peu  
peuples ou finalement, chacun devenant  
à la longue misérable, isolé et s'agit d'a-  
vantage d'année en année.

Et pourtant ce qui contribue avec  
l'abondance au maintien de cette feuille locale  
c'est le caractère françois et l'esprit  
d'opposition.

Et encore, il y a rien à faire. Ce-  
pendant le journaliste, comme le dirigeant  
cherchent à s'informer, le second en toute  
impartialité et le premier en essayant  
d'appliquer, sans y parvenir toujours, le  
Catoque ridendo mores...

Les motifs de scandale ne manquent  
jamais à la Presse, mais on peut, dans la mesure  
des deux tiers, les juguler au moyen de  
l'application

judiciaire de l'agent d'apaisement  
de conciliation, qui est le Mimi Dominici,  
ayant droit d'asile dans tous les milieux,  
étant accueillant pour tous, l'agent de  
conseils à figure angélique, qui  
a une force avec laquelle il faut compter  
car il ne dépend que d'un patron dont il  
tient faussement les intérêts, l'Etat. Et l'Etat  
est nous tous. Cet agent de secrétariat  
général, ce commis c'est à dire, cet agent  
des affaires indigènes, ce commis des affaires  
civiles et indigènes, me paraît tout indiquer....

Par exemple, et avec le tact qui  
convient, cet aimable rond-de-cuir ambulante  
pourra signaler en usant des circonlocutions  
d'usage :

a - que M. le Président de telle  
Commission municipale entretient avec les  
fonds communaux les chemins d'accès des  
plantations, à l'exclusion des autres voies de  
communication du centre.

b - que les entreprises de réparation  
de routes ou de radiers mangent les crédits  
annuels depuis toujours sans pour cela amé-  
liorer ces voies de communications qui sont

dans un état

les causes sur  
et fera ainsi  
de presse qui  
ficiel aux com-  
blables.

les plaintes  
leurs confiden-  
de façon à pro-  
les demandes  
la crainte de  
ment de la sag-

qui pourra le  
été le champion  
d'août opposé  
de Nietzsche, il  
principe admi-  
la démophilie  
sollitude reflé-  
malleable à pl  
germes de tout  
ment ce que l'on

apaisement  
en Dominici,  
les milieux,  
l'agent de  
religieuse, qui  
et fait compter  
trou dont il  
l'Etat. Et l'Etat  
le secrétariat  
dire, cet agent  
mis des affaires  
et tout indiquée....  
avec le tact qui  
de-cuir ambulants  
et circonlocutions

induit de telle  
tient avec les  
des d'écès des  
autres voies de

prises de réfection  
augment les crédits  
pour cela amé-  
liations qui sont

dans un état lamentable.

16  
c. - Il sera amené à rechercher  
les causes sur place de cet état de choses  
et fera ainsi dévier de venimeux conflits  
de presse qui conduisent le lecteur super-  
ficiel aux commentaires les plus inraison-  
nables.

d. - Il recueillera avec délicatesse  
les plaintes, quelquefois poignantes des bons petits,  
leurs confidences et les transmettra au pouvoir  
de façon à provoquer de la part de celui-ci  
les demandes d'explications qui embarrassent,  
la crainte du gendarme étant le commence-  
ment de la sagesse.

Dans la France de demain,  
qui pourra se rappeler, non sans fierté, d'avoir  
été le champion des faibles contre les forts, et  
d'avoir opposé l'esprit chrétien aux barbaries  
de Nietzsche, j'aime à penser qu'il sera de  
principe administratif formel de pratiquer  
la démophilie, c'est-à-dire d'entourer de  
solicitude réfléchie le prolétariat inouï,  
malléable à plaisir, si diversifié, si riche en  
germes de toutes sortes et qui peut devenir exacte-  
ment ce que l'on attend de lui, à la condition



qui on le veuille bien et qui on agisse en  
conséquence.

Voici un exemple : Dupont, chargé  
de famille, entretenait une vache qui  
nourrissait ses mioches mais qui indisposa le  
voisin M<sup>r</sup> Lapetite. Elle tondait du chemin  
la largeur de sa langue. M<sup>r</sup> Lapetite, ma-  
gistrat municipal fit marcher le brigadier  
de Gendarmerie. Celui-ci menaça Dupont  
et Dupont se jura de la vache.

Sabodone fait évacuer les plantations  
de Hyenshane par son bétail mais ce n'est pas  
M<sup>r</sup> Lapetite qui dénoncera, ni le brigadier  
qui verbalisera contre cet ancien maréchal, ds  
logis de Gendarmerie devenu gros propriétaire  
et qui traite si bien les gendarmes a bout  
que ceux-ci songent à examiner le règlement  
de compte de ses engagements.

e - Le M<sup>r</sup> Dominici s'intéressera  
donc, sans en avoir l'air, aux exécutions ds  
contrats de travail et il sera amené à attirer  
l'attention du Gouvernement sur le danger  
qui existe du fait de la mission toujours possible  
d'un agent néerlandais, encouragé par son gou-  
vernement afin de s'enquérir sur place de la  
façon dont les travailleurs japonais sont traités

chez les planteurs

f - Il s'  
i'élément étranger  
japonais qui les  
jeux de bascule

« Bonjour M<sup>r</sup>  
pays breton ? »  
- l'heure glisse m<sup>r</sup>  
afin d'agir, bon  
des pères " à la

g - L'  
ira de promener  
tribus, dont certa  
le chemin d'ac  
pondu ds rap  
passés il y a  
Par suite l'As  
considérée comm  
indigènes.

h - L'  
desm indépenda  
la discrétion qu  
service technique  
sérieux, n'est  
qui ne justifie p

agence en

point, chargé  
sache qui  
qui indisposa le  
rail du chemin  
Lapetite, ma-  
er le brigadier  
naca Dupont  
iv les plantations  
is ce n'est pas  
le brigadier  
en maréchal, de  
gros propriétaire  
mes aout  
iner le règlement

Si interressera  
exécutions de  
mené à attirer  
sur le danger  
on toujours possible  
gé par son sou-  
ber place de la  
anais sont traités

chez les planteurs, l'employeur calédonien.  
f - Il signalera l'infiltration de  
l'élément étranger, par exemple, celle du  
japonais qui habite le canaque aux  
jeux de basard, que celui-ci ignorait.

« Bonjour M<sup>me</sup> Gendarme, c'est la  
paie breton ? » et le petit jap si poli, si respec-  
-tueux se glisse même de nuit, dans les plantations  
afin d'agir, bonneteur exotique, à la façon  
des pères "à la mie de pain".

g - L'agent à la figure aimable,  
ira de promener, sans se presser, dans des  
tribus, dont certaine brigade ignore même  
le chemin d'accès et qui, nonobstant, a  
pondu des rapports relatant des histoires  
passés il y a une quinzaine d'années.  
Par suite l'Am a prononcé une sentence  
considérée comme une injustice par les  
indigènes.

h - L'agent indépendant, jaloux  
de son indépendance, pourra indiquer avec  
la discrétion qui convient que tel agent de  
service technique, aux appointements assez  
sérieux, n'est pas à sa place dans un centre  
qui ne justifie pas une telle dépense de solde.

Quatre ou cinq ans d'un pareil régime peuvent amener un bien sérieux dans notre île grande comme trois départements français et habitée seulement par 27000 indigènes et 20000 européens, dont 400 budgetés.

Des renseignements de cette nature peuvent guider une administration attentive et forte parce que bien informée. L'agent de renseignements ainsi compris sera d'un secours précieux pour la direction des dépenses engagées. Les mêmes renseignements interprétés par la Biene locale engendrent des malentendus, des critiques déplacées, des ressentiments personnels, le découragement, le "j'm'enfichisme".

Il ne saurait être question d'établir un agent de l'espèce dans chaque circonscription, encore moins de le substituer aux municipalités; mais de répondre à un désir frappant du Conseil général, il y a quelques années, le désir de former, çà et là, quand les circonstances le sollicitent une sorte de mission administrative temporaire dans le but de dénouer ce qui peut y avoir de momentanément

embrouillé dans  
certaines. Quel  
l'objet d'un co  
clocher, mécon  
reitérées grossi  
les domiers de B

Mn  
commis de l'  
ment, part d  
ou huit mois,  
détaillées, à l'  
desquelles il ser  
dications, circo

La place ou  
fort désormais  
Elle le fera m  
que tous les m  
ce d'usage ten  
type presque

diocésité de b  
au profil du  
caractères et d

Embrouille dans une commission onu-  
cipale. Exemple : le Centre de... devient  
l'objet d'un certain souci : querelles de  
clocher, mécontentements locaux, réclamations  
réitérées grossissant d'une façon anormale  
les dossiers des bureaux.

Un commis principal ou un  
commis de 1<sup>ère</sup> classe, candidat à l'avance-  
ment, part au milieu en mission pour six  
ou huit mois, nanti d'instructions confidentielles  
détaillées, à l'esprit large, pour la réalisation  
desquelles il sera forcé d'établir une série d'in-  
dications, circonstances.

La mission terminée, il reprend  
sa place où consulte les archives et les textes  
fort désormais d'une expérimentation féconde.  
Il fera mieux juger par ses chefs  
que tous les mots confidentiels que la bienveillance  
de l'usage tend à uniformiser d'après un  
type presque immuable.

Je dis : au profil du subalterne  
diversité de travail ; intérêt pris à la besogne  
au profil du dirigeant : dévouement de  
caractères et des aptitudes chez les travailleurs.

pareil  
un bien  
de comme  
et habitée  
digènes  
100 budgetées.  
cette nature  
bration atten-  
cée. L'agent  
sa d'un  
- des départs  
auts interprètes  
des malentendus  
reute personnels  
tme 11.  
sion d'établir  
e circonscription,  
unicipalités ;  
appant du  
années, le  
ud les circons-  
mission  
le but de  
de  
omentanément

Un géomètre accomplit en plus  
pénible ce qui sera ainsi imposé à  
Monsieur Le Bureau, ambulante

Dans l'ordre d'idées se rapportant  
au service d'informations en général  
et afin de parveuir à la largeur et  
à la hauteur de vue des Représentants  
du Peuple: je n'hésite pas à grimper sur  
les épaules du Mercure de France du  
1<sup>er</sup> janvier 1946.

Voici ses affirmations

I Le Français est méfiant. Afin  
d'éviter toute possibilité de faillir, il a imagi-  
né une organisation et des réglementations  
exclusives de toute initiative.

II. Le Français a l'esprit critique. Quand  
il a bien ficelé les fonctionnaires dans les  
rets inextricables de réglementations compli-  
quées, il constate avec ironie et aigreur  
que les fonctionnaires ne sont bons à rien  
et n'aboutissent à aucun résultat pratique.  
alors la chambre S'émue et nomme des  
Commissions de Contrôle.

III Le Français vient au monde

avec l'idée  
méfiant. M  
boule à la  
En Fran  
non a le dro  
de journal ou  
ou de discuter  
mer la valeur  
si occupe aucu  
ti sus demeure  
journaliste ou  
Zel, il en va  
sont accueillie  
font tomber m  
effroyable l  
lion politique  
l'homme qui  
qu'il se trompe  
i'un ou l'autre  
irresponsabilit  
... le  
maires produ  
plus contrôlée e  
dénoncées sont  
cité des gar

en plus  
imposé à  
ulaut  
rapportant  
en général  
largeur et  
Représentants  
grimper sur  
France de

ions  
éfiant. Afin  
iller, il a imagi  
glementations

quil critique. Quand  
es dans les  
relations compli-  
et aigreurs  
bons à rien  
ultat pratique.  
nomme de

d au monde

avec l'idée de contrôle, car il est  
méfiant. Mais il ne s'est pas encore  
posée à la conception du contrôle responsable.

19  
En France, tout individu compétent ou  
non, a le droit, dans un livre, dans un article  
de journal ou dans un discours, de critiquer,  
ou de discuter toutes choses et de nier ou d'affir-  
mer la valeur des gens en place. Si l'individu  
n'occupe aucune situation politique, ses cri-  
tiques demeureront sans importance. S'il est  
journaliste ou titulaire d'un mandat électo-  
ral, il en va bien autrement. Ses critiques  
sont accueillies et commentées et parfois,  
font tomber un gouvernement. Seulement,  
effroyable lacune de notre organisa-  
tion politique, aucun texte de loi ne condamne  
l'homme qui critique, à fournir des remèdes;  
qu'il se trompe ou qu'il ait raison; dans  
l'un ou l'autre cas, le critique jouit d'une  
irresponsabilité absolue...

... la gent innombrable des fonction-  
naires produit d'autant moins qu'elle est  
plus contrôlée et tous les lenteurs si fréquemment  
dénoncées sont engendrées par la multipli-  
cité de garanties....

IV. L'absence de responsabilité

des fonctionnaires est devenue une  
scie à la mode. Les mauvais plaisants  
qui l'ont lancée perdent de vue ce quatrième  
axiome : Il ne saurait y avoir de responsabilité  
là où il n'y a pas d'autorité ..... c'est à dire les  
moyens donnés à un individu de faire respon-  
sable, de faire exécuter ses ordres et sa volonté.  
Les interventions parlementaires d'une part  
et, d'autre part, les garanties de toutes sortes  
conquises par les revendications syndicales  
ou professionnelles ont totalement énervé l'au-  
torité des chefs qui n'est plus que nominale.

V..... le jour ou de tout individu qui  
contrôle ou qui critique on exigera, sous peine  
de cent coups de bâton le remède efficace,  
Voilà aura vécu et les choses n'iront pas  
plus mal. "

Carl Siger



Je m'excuse de m'affranchir avec  
cette démolition de la tourmente administrative  
sèche et ébâtie. Je voudrais être sincère, vivant  
présent comme le sujet le comporte. Je  
voudrais être exact et parvenir à provoquer  
une exclamation : « C'est bien cela ! »

Je vais  
comparaison  
Nature, pris d  
à propos des

à nos auxiliaires  
de bonté, de  
et même d'au-  
lieux de la  
l'incubation, la  
C'est là des  
à la loude hie  
déprimant d  
afaire ce qui  
différents d'au-  
malgré les hié-  
Esperons surtout  
politique d'am  
formule de la  
permettra de ré-  
suivant les pou-  
également de  
forte et de sans  
richard nous  
rables la dette  
contractée on a  
hésiter leur son

me une  
plaisants  
ce quatrième  
de responsabilité  
est à dire les  
u décaète respon.  
es et la volenti.  
es d'une part  
de toutes sortes  
ons syndicales  
et enervé l'au-  
que nominale.  
ndividu qui  
era, sans peine  
le efficient,  
i vont pas  
ger.

brancher avec  
administration  
sincère, vivant  
nporté. Je  
à provoquer  
là !

26  
Je vais me servir comme règle de  
comparaison d'un extrait du journal "la  
Nature", pris dans un numéro du 28 avril 1947  
à propos des tirailleurs Sénégalais.

«... En résumé, il faut reconnaître  
à nos auxiliaires noirs de sérieuses qualités  
de bonté, de dévouement, de bravoure, de justice  
et même d'énergie. Mais ne nous diminuons pas  
l'éclat de la médaille : la paresse, la versatilité,  
l'incapacité, la vanité, l'incapacité à raisonner.  
Ce sont là de sérieux défauts. Songons toutefois  
à la lourde hérédité qu'ils traînent, à ce milieu  
déprimant dans lequel ils vivent et ce qui les  
a faits ce qu'ils sont. Songons aussi combien peu  
différents d'eux sont les moins éloignés d'entre nous  
malgré les hiéres de culture qui les ont formés.  
Espérons surtout que, réservis des illusions de la  
politique d'assimilation nous trouverons enfin la  
formule de la politique d'association qui nous  
permettra de réaliser l'évolution de la race noire  
suivant les possibilités et suivant ses aspirations.  
Également éloignés des excès de l'ancienne manière  
forte et des sensibleries d'un humanitarisme plaça-  
nichard nous acquitterons par des bienfaits du-  
rables la dette de reconnaissance que nous avons  
contractée vis à vis de ceux qui versent sans  
hésiter leur sang pour une cause dont ils ne



peuvent comprendre la grandeur

L. Quérany.

Cette généralisation concerne l'Afrique occidentale française presque aussi grande que l'Australie et qui possède des traditions, des civilisations, des races, qui a eu des invasions, des souverainetés, des législations, qui a des climats, une topographie variée, une faune, une flore particulières et dont les habitants se chiffrent par millions.

La Nouvelle-Calédonie, à côté, est plutôt une expression géographique isolée dans le Pacifique. Nous nous occupons de ses quelques milliers de Canaques aux quels se mêlent peu à peu quelques milliers d'Européens qui formeront à la longue quelques milliers de métis. Quelques milliers d'Européens non dénombrables se sont succédés, puis ont disparu, en laissant ici et là des semences qui ont fructifié dans les centres ou dans les villages. L'élément blanc déjà peu nombreux, est varié de français d'anglais, d'espagnols, d'italiens sans compter d'autres indigènes plus rares appartenant à d'autres nations. Puis viennent les arabes, les Indo-chinois, les Indous, les Malais... L'on rencontre des métisages de tout cela. Les japonais, les chinois

commencent le libre citoyen qui s'efforce de ressembler pour qu'on le considère comme un homme. L'élément plus qui

Les allemands s'occupent de Samoa le citoyen supprime l'héritage de l'indigène et veut qu'elle ne soit pas

Il se peut me servir. Il faut donc tenir compte de la rupture de la Corse, à ce point la carte montre un grand nombre de vallées de compensation pour la force. Les Reclus, père de la géographie humaine, habite par un peu

andeur  
ierany.  
oncerné l'Afrique  
aumi grande  
de traditions  
i a eu des inva-  
lations, qui a  
rice, une faune  
les habitants  
e, à côté, ont plutôt  
solée dans le  
de ses quelques  
se mêlent peu  
opeens qui  
milliers de  
peens non déri-  
disparaissent  
qui ont fructifié  
ges. L'élément  
arabes de français  
sans compter  
appartenant à  
arabes, les  
... On rencontre  
ponais, les chinois.

commencent à s'infiltrer. Sur le tout pousse  
le libre citoyen superbe, bavoard, frondeur à  
qui s'efforce de donner la réplique le libéri avec  
semblait pour flatter à la fois gaisemants et  
groemés. L'élément pénal toutefois ne sera  
heutes plus si un sonoeur.

Les métiers augmentent en Nouvelle Calédonie.  
Les allemands s'étaient préoccupés d'une question ana-  
logue aux îles Samoa. Or, le métier, s'il invite volontiers  
le citoyen superbe, sait aussi bien, en outre des  
lois de l'héritité, prendre le sentier canaque pour  
s'échapper aux obligations que comporte la  
condition d'Européen, qu'il dédaigne, s'il s'aperçoit  
qu'il ne procure que des charges.

Je puis exagérer; je demande, si on  
me occupe. Il faut se préoccuper de <sup>certains</sup> métiers.  
Si aucun tiennent la brousse comme le corse en  
rupture de bandes tenait autrefois le maquis: Il y a  
une certaine analogie entre la Nouvelle-Calédonie  
et la Corse, à ce point de vue. Son aspect sur la  
carte montre un grand nombre de crêtes formant  
un grand nombre de cloisons, de cuvettes, de  
vallées de compartiments distincts les uns des autres,  
d'épaves par la forêt, les rochers, la brousse, les crevasses.  
Les Rechus, père et fils, ont montré comment <sup>un</sup> pays  
habité par un peuple, influe sur son caractère. Sur  
ses

aptitudes ~~sur~~ sa destinée. In Nouvelle-  
Calédonie petites guerres de jadis, destructions  
locales, climat doux traversé par de rares cy-  
clones, absence de bêtes féroces, le grand océan  
qui entoure, le calme tout cela et beaucoup  
d'autres facteurs encore ont formé le néo-calédonien  
hier ~~avec~~ anthropophage, aujourd'hui pas  
tout à fait végétal, pas tout à fait paresseux  
curieux, aventureux, fier, orgueilleux plutôt que  
vaniteux, dédaigneux, qui raisonne et qui est  
subtil parce qu'il observe très attentivement, que  
rien ne lui échappe et qui est d'une aptitude remar-  
quable à saisir les particularités d'autrui, enfin  
indépendant. Le Kipping local qui osera recueillir  
des mots criants à notre adresse n'aura, quand  
il le voudra, qu'à se donner la peine de les ramasser  
chez les indigènes.

Voici une réflexion de Renon Wanai,  
moniteur à l'école de Gauleba (d'ifou), qui était  
interprète à l'immigration en 1910, après avoir été  
employé sur les Messageries Maritimes, de Nouméa à  
Marseille: «Croyez-vous, Monsieur Blanc, que  
nous autres, quand on débarque à Marseille ou à  
Lyon, le garçon ou la barmaid, dans un café, nous  
salue et nous demande: que désirez-vous prendre  
Monsieur? quand nous donnons le pourboire, il nous  
remercie. On est traité aussi bien, si non mieux que  
vous autres parce que la couleur de notre peau

excite la curiosité  
quand on retrouve  
un libéré qui nous  
Croyez-vous que

In 1910  
provoquait l'envie  
la finesse des repis  
de lingerie, lui de  
les blancs. Il faut  
qui aperçoit quels  
vivent à côté les  
manoirs, manie  
uns s'enquellent, a  
non, à la tribu, q  
quelque chose, ce

Si l'ind  
lié à la question de  
dire que depuis on  
de la transportation  
les demandes croiss  
canaque. Puis la  
à provoquer son re  
de son côté, s'est effe  
dans le mode de  
tribus qui se trouva  
diète. Le Commerce  
sans parler de l'in  
à l'influence de

En Nouvelle-  
destructions  
de rares cy-  
paud océan  
beaucoup  
néo-calédonien  
aujourd'hui pas  
revenus  
de plutôt que  
et qu'il  
ement, que  
aptitude remar-  
étruc, enfin  
aura recueillir  
-i aura, quand  
els ramasse  
non Wanai,  
ou), qui était  
rés avoir été  
de Nouméa à  
décu, que  
rselle ou à  
a café, non,  
-ous prendre  
voire, il nous  
mieux que  
notre peau

excite la curiosité et l'"amitié". Puis,  
quand on retourne à Nouméa, alors il y a  
un livre qui nous traite de sales sauvages...  
Croyez-vous que c'est juste, cela ?"

22  
En 1912, Isabelle de Saint Louis, qui  
provoquait l'émouvement de ma femme pour  
la finesse des reprises et la régularité de son point  
de lingerie, lui disait : "Vous êtes drôles, vous autres,  
les blancs. Il faut vous imiter, soit ! Cependant je  
ni aperçois que les ménages européens, quand ils  
vivent à côté les uns des autres, se font de  
mauvais manières ; ils sont égoïstes, quelques  
uns s'enquellent avec les voisins, tandis que chez  
nous, à la tribu, quand un ménage manque de  
quelque chose, c'est à qui viendra le lui apporter...."

Si l'indigénat en Nouvelle-Calédonie est  
lié à la question de la main d'œuvre, on peut  
dire que depuis vingt ans au moins (suppression  
de la transportation) on n'est pas parvenu à satisfaire  
les demandes croissantes avec la seule main d'œuvre  
canaque. Puis la loi de l'offre et de la demande  
a provoqué son renchérissement. Et l'administration,  
de son côté, s'est efforcée de développer, d'étendre  
dans le mode européen la manière de vivre des  
tribus qui s'entraoient chez elles, près de son action immé-  
diata. Le Commerce, en général, bien davantage  
sans parler de l'industrie des mines... c'est grâce  
à l'influence des maisons de commerce que la liste

des patentes indigènes s'accroît d'année  
en année. On en a dressé un grief contre le  
gouvernement; ce n'est pourtant pas de sa faute:  
" la liberté de commerce, donc! Le haut  
commerce forme le canaque lettré et émancipé  
que les missions protestantes et catholiques ont  
méprisé, car ce canaque s'aigrit, grâce aux  
explications du système métrique qu'il lui est  
plus profitable d'engager, à l'instar du blanc,  
une correspondance commerciale avec Nouméa,  
et à l'issue de laquelle il lui est délivré des marchan-  
dises au poids exact et au prix que le blanc le  
blanc lui-même:

Les vieux canaques, (Naurail 1911), envoient  
les adolescents des écoles indigènes, acheter au  
centre ce dont ils ont besoin car ces adolescents  
dont les yeux sont accoutumés aux tableaux di-  
mondicatifs des poids et mesures, empêchent le  
commerce au braillard de "comparer trop"

? Des indigènes de la chaîne payent la  
patente pour avoir l'honneur d'être patentés... Le  
commerce du chef lieu est psychologique. Nombreux  
sont les plis que le poste transporte, qui contiennent  
les comptes divers de Memieux, Felix, Hilarion,  
Benjamin ou Watchou ou Ellis ou Eleïsha ou  
Singedoly.... En 1910, Mr Salari et moi, nous

ébrançons ce  
" rigolo dans quel  
" genes à l'euric  
" ad vitam aeter  
" réglementé "

donc vers la ca  
Commerce braillard  
atterer indigène  
canaquophobie

seuls, sont par  
Loyalty, la gran  
issent encore d  
terres aux colo  
du même coup  
et permis de su  
mécontenter les da  
à côté, les blancs  
quelques échos rés  
uns disant: a... ho  
" non, avec volées  
crier: " Le gouer  
aman, avoir promis  
" ou il nous a fixés  
" juste..." De son

d'amiee  
contre le  
desafaute :  
le haut  
et émancipi  
liques ont  
pâce aux  
qu'il lui est  
du blanc,  
e Nouméa,  
e ds marchan.  
ou les paye le  
1911), enoient  
acheter au  
adolescents  
tableaux di-  
écheut le  
trop "  
ne payent la  
atentes ... Le  
ue. Nombreux  
qui contiennent  
x Hilarion,  
Eli'ssa ou  
et moi, nous

23  
ébrançons cette reflexion. « Ça va être  
« rigolo dans quelques années ; l'on pense les indig.  
« genes à s'enrichir, tout en prétendant les maintenir  
« ad vitam aeternam sans le joug du travail  
« réglementé. » Le Commerce de Nouméa tendrait  
donc vers la canaquophilie tandis que le  
Commerce brevard, dès qu'il ne réussit plus à  
attirer l'indigène ou ou de l'exploiter, tend vers la  
canaquophobie...

Si quelques rares mercantis,  
seuls, sont parvenus à se fixer aux Iles  
Loyalty, la Grande Terre, au contraire, se  
voit encore d'une distribution trop latine de  
terres aux colons de France, quand on a voulu  
du même coup fermer le robinet d'eau sale. Il  
est permis de supposer que l'on a risqué de  
mécontenter les deux éléments appelés à vivre côte  
à côte, les blancs et les indigènes. Vingt ans après,  
quelques échos résistent encore hardiment : les  
uns disent : « nous reprendrons les terres que vous  
« nous avez volées ... » et j'en ai entendu d'autres  
crier : « Le Gouvernement nous a excités à venir après  
« nous avoir promis monts et merveilles dans les endroits  
« où il nous a fixés et dans lesquels nous vivons tout  
« juste ... » De son côté, l'Administration s'est  
occupée

d'éviter la dépopulation et surtout d'empêcher les tentatives de grignotement de territoires indigènes, tentatives que l'égoïsme de quelques uns voudrait plus affirmatives.

En réalité des préoccupations divergentes tirent à lue et à dia. Mais l'essentiel, c'est que ce domaine d'abord, les affaires indigènes ensuite, aient suffisamment velle.

Il demeure toutefois, si l'on n'y prend garde, une sorte de rivalité parfois haineuse entre le blanc, qui se sent amoindri devant l'exanthropophrage par les exagérations des canaquophiles, et le canaque, ont la dominante de caractère et l'orgueil et l'indépendance, qui se croit dès maintenant l'égal du blanc et qui prend dès maintenant pour une provocation à son adresse les paroles imprudentes du canaquophobe. Il cessera bien autre chose lorsque les tirailleurs reviendront d'Europe.

Il faut un tribunal répressif spécial. La rébellion actuelle fournit l'occasion d'obtenir de la métropole ce puissant moyen de coercition. Chez les arabes d'Algérie ce tribunal est appelé "di Troubinal binif" ce qui veut dire : le "tribunal il le faut" ou bien encore : "il n'y a pas à rouspeter, il faut y aller !" Il conduira l'indigène vers les travaux de la commune et comme il faut s'y attendre au cas d'évocation, vers les travaux publics du chef-lieu. Les moyens actuels sont risibles pour l'épiderme canaque

:" a le Cara  
moi bien dormi  
cà il est bon ! "

Un  
contenu dans le  
nr le Panem de  
de Hyughène  
plus d'un litre.  
A après l'aspec  
tation indigène  
d'un texte end

ce  
c'est la nécessité  
d'indigène qui sont  
l'autre, qui sont  
mais pas par la  
nécessité des - je  
d'apaisement,  
vigilance sur id  
ce qu'il y a par  
ferme, de  
dans le procéd  
seroie des affa

Le  
car s'il se fice,  
bras, ferme l'oeil  
aussi dénoncer,  
à laquelle l'indig  
commencent à  
et qui oisent à le

et surtout  
ignotement de  
le légitime de  
actions.  
positions divergentes  
entiel, c'est que  
indigènes ensuite,

si l'on n'y prend  
soin haineuse  
si devant les  
relations des ca-  
nt la dominante  
indigène, qui se  
anc et qui prend  
action à son adresse  
suspectable. Il  
tirailleurs re-

reprend spécial.  
action d'obtenir  
de coopération.  
mal at appelle  
t dire : le  
ucare : il n'y a  
... Il conduira  
commune et  
d'évocation, ces  
... Les moyens  
derme canaque

« a la Carabotte moi bien manger  
moi bien dormi, moi rien foutre... Comme  
ça il est bon ! »

Un intéressant aperçu était  
contenu dans le projet de M<sup>r</sup> S. Cané, que  
M<sup>r</sup> le Père Leunhard m'a apporté au blockhaus  
de Hyenghène, lui avoir paru excellent à  
plus d'un titre. Mais trop complet, trop étudié  
et après l'aspect d'épouvantail d'une réglemen-  
tation indigénophile de plus, c'est à dire  
d'un texte endormi d'avance.

ce qui doit être tenu pour certain,  
c'est la nécessité de placer, entre le blanc et l'in-  
digène qui sont à surcoille, aussi bien l'un que  
l'autre, qui sont judiciaires au même, de pré-  
mair pas par les mêmes moyens - c'est la  
nécessité de je, de placer l'agent de renseignement  
d'apaisement, de conciliation, mais aussi de  
vigilance qui se fera d'une façon bienfaisante  
et qui y a parfois de trop naïf, de trop.  
Reimard, de trop simplicité, de trop maladroit  
dans les procédés de son agents réels du  
service des affaires indigènes.

Le commis civil ambulante -  
car s'il se fice, il digère « soupire, étend les  
bras, ferme l'œil et s'endort... » - sans  
aussi dénoncer pour maintenir la protection  
à laquelle l'indigène a droit, les tentatives qui  
commencent à s'exercer sur les biens de celui-ci  
et qui visent à le considérer de droit commun



afin de mieux le rouler.

Le temps n'est plus où l'on pouvait isoler l'indigène afin de l'exterminer mieux comme dans l'ouest australien.

Les savants, les artistes, les poètes, les médecins, les missionnaires estiment - sans doute à tort - que le sauvage contribue à l'harmonie universelle en tant qu'être humain. Si l'on effeuille au hasard les périodes oratoires enflammées de indigénophiles de marque personne n'osera, j'imagine, désavouer à froid le cri d'indignation poussé aux Nouvelles-Hébrides par le Dr Narmet : « Je suis avec les nègres contre les négriers... »

Mais, dans une administration de père de famille qui s'intéresse à une île où se dressaient quatre peles et un tondu, le sauvageon blanc ou chocolat doit être aussi près de la correction sentie que de la censure... Devant le canaque calédonien au caractère altier et enfantin tout à la fois l'indigénophilie bien comprise doit participer de la pitié d'abord et de la bienveillance intelligente ensuite.

Les blancs sont bêtes, concluent les babas, les blancs parlent beaucoup et font peu de choses, quand ils font quelque

chose, cū me  
dicton de M

Hyengh  
Sourabaya, Balé

on pouvait  
en mieux

es poètes  
ment - dans  
tribuée à  
être humaine,  
iods ora -  
s de marque  
our à fr  
ouelles -  
hii avec

attention de  
une île  
n tonda,  
it être  
dela  
ledonien  
ut à la fin  
- partiaper  
veillance

diuent by  
coup et  
- quelque

chose, cū ne dure pas longtemps " " 29  
Diction de Mare - cané -

B9

Hyenghine octobre 1917  
Surabaya, Balavia, Singapour février 1918 -



ARCHIVES  
ARCHEVECHE  
Nouméa

trouvée entre lettres du 1-12-22  
feuille et du G. 1-23

Subscription des européens.

M. M.	Rabineaud	600
	Souchon	50
	Leon Gyrol d	100
	Platone	50
	Robert	20
	Gyobalou	50
	Gastaldi	20
	Barbeau	20
	Notride	25
	Martin	50
	A. Poulet	20
	Gyefroy	15
	Bonnardot	20
	Gyrol d serie	40
	Garnier	25
	Bonin	20
	Ludovic et Armand Gudd	15
	Lalor	20
	Letourant Raoul	20
	Rebot de Bresse	20

A. D. N. 39.7

Japonais

M. M.	Shubata	100
	Tomaba	10
	Yokoyama	50
	Kangi	
	Albei	
	Katubama	10
	Kolluimoto	10
	Comita	10
	Kakaha	5
	Harjumi	5
	Tomonaga	5
	Sizjidi	10



Frerengheim le 6 Janvier 1923

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

J'ai attendu jusqu'à ce jour pour vous écrire afin de pouvoir vous faire connaître avec certitude la décision dernière prise relativement à Adélaïde.

Suivant votre lettre, après lui avoir fait connaître ce qui la menaçait, je lui ai fait entendre par l'entremise de Dorothee et de la sœur, que si au bout d'une quinzaine il y avait un changement notable dans sa conduite, on pourrait intercéder pour elle.

Elle a reçu la nouvelle avec des larmes, et des hérissements; mais la douleur n'a pas duré.

Elle a fait quelques efforts inoffensifs de l'avis de la sœur et de Dorothee, et qui ne se soutiennent déjà plus.

En somme c'est le fond qui marque le plus et par là j'entends l'intelligence; il y a chez cette fille une incompréhension totale de son état et des devoirs qui en découlent. Elle est restée "campagnole".

Dans ces conditions je pense, à moins d'ordres contraires, exécuter ce que vous me marquez dans votre dernière lettre.

Adelaïde partira d'ici pour le prochain convoi pour rentrer à Bonnevilleneuve.

J'écris au P. Huby pour l'avertir et le prier de prévenir la famille.

Le passage de Maria Hübner ici, dans ces conditions ne peut que faire du bien, et atténuer le mauvais effet produit par le départ d'Adelaïde.

Je pense qu'elle pourra rester ici quelques jours, chez les Sœurs bien entendu, ou ses parents auront toute facilité de la voir et qu'au bout de sa permission une valisienne d'ici, sera la conduire à son poste.

Pour me demander où en est la "fameuse cuisine" des Sœurs. "Fameuse" je pense à cause de la notoriété qui lui est venue d'une lettre publiée sans y avoir été destinée, et sans mon consentement.

Elle avance assez rapidement; Augou fait les crepissages intérieurs: il reste ceux de l'extérieur; le fourneau; le biton, et les encadrements des portes et fenêtres. Je pense que les Sœurs pourront s'y installer dans la seconde quinzaine de Février.

La terrasse a été très bien révisée: grâce aux fers du P. Lambertini par le moindre frottement et après l'enduit extérieur au ciment par la moindre goutte d'eau. J'étais sûr du tout, leton et enduit, etc. de 0,07 <sup>cent</sup>. On a employé 19 barils de ciment: 13½ pour le biton proprement dit au cinquième, et 4½ pour l'enduit. La terrasse a 108 m<sup>2</sup>.

Augou travaille assez bien et ne boit que de l'eau et du lait pendant la semaine.

La santé s'est singulièrement améliorée, et  
il serait parfait s'il consentait à ne pas  
se lever le dimanche, ce qu'il fait en toilette  
maintenant depuis deux mois environ,  
époque à laquelle on peut arrêter la  
guérison, la crise cardiaque qui commençait  
et les hémoptyses qui s'ensuivaient. Je lui  
administré comme remède salubre et  
efficace un bon soufflet.

Étant menacé d'un nouveau malheur toutes les  
fois que par suite d'une grippe et avant  
une crise, il se couche et s'enferme chez  
lui la dimanche soir pour boire ses pilules.  
Bonne nuit.

Vous trouverez ci-jointe la liste des sous-  
cripteurs européens et le montant de leurs  
dons pour l'église.

Je ne l'ai pas encore publiée et n'ai  
pas encore adressé le petit mot de remercie-  
ment collectif convenable, car plusieurs qui  
doivent donner ne l'ont pas encore fait.

Quant à celle faite par



Thuyhoni le 30 Janvier 1913

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur.

Nous venons d'être "cyclonés" hier une fois  
de plus; mais cette fois-ci c'était sérieux  
et le vent de vent de l'air dernier me  
souffle au même comparaisons avec celui que  
nous venons de subir.

Le gros vent et la pluie ont duré de 1h  
à 5 h.

Ils étaient accompagnés d'un très fort raz  
de marée.

Les vagues balayaient la sacristie du presby-  
tère.

Voici en gros les dégâts éprouvés: toiture  
de l'église entièrement enlevée; campanile  
abattue par le pied d'un seul bloc;  
statue de la Vierge arrachée; sacristie de  
presbytère délogée et en partie enlevée;  
deux mètres<sup>3</sup> de planches perdues.

Je ne parle évidemment pas des plantations  
dont il ne reste même pas la trace depuis  
ici jusqu'à Nersis.

Dans la soirée à Gyareum et à Nersis  
on a été très étonné.

Il est donc la famine en perspective et  
à bref délai.

Les deux sacs de riz de la 1<sup>re</sup> famille vont  
bien nous servir. "sed quid haec inter tantas?"

Je souhaite que nous soyons la seule maison  
à avoir été éprouvée.

L'école des garçons, la maison des filles, n'est  
pas touché.

L'école des filles, n'a rien eu non plus bien  
que sa toiture ait été seulement secouée  
par le vent.

Nous avons donc installé la chapelle dans  
la grande salle de l'école des garçons.

C'est petit mais très commode.

À quelque chose malheur est bon puisque  
le vent s'est chargé de la moitié de notre  
travail de démolition.

L'aspect de la mission est désolé. ce n'est qu'un

feuilles d'abattis d'arbres et de cocotiers. On  
devait que les "boches" ont passé par là.

On se remet au travail, mais  
il y a tant à faire qu'on ne sait guère  
par quel bout commencer. Nous faisons les  
choses les unes après les autres avec méthode  
mais il faut compter un sérieux retard  
dans le travail de l'église.

Je tâcherai de vous venir par le courrier  
de lundi prochain.

Agitez, Monsieur, l'expression de mon  
très profond respect.

Stéphane Roué

vauter

La santé s'est singulièrement améliorée, et  
il serait parfait s'il consentait à ne pas  
se lever le dimanche. Ce qu'il fait en casquette  
maintenant depuis deux mois environ,  
époque à laquelle on pour arrêter la  
guérison, la crise cardiaque qui commençait  
et les blasphèmes qui sortaient je lui  
administré comme remède salutaire et  
efficace un bon soufflet.

Étant menacé d'un ulcère autant toutes les  
fois que par suite d'une pression il avait  
cette crise, il se cache et s'enferme chez  
lui le dimanche soir pour boire ses sorbes.  
C'est passion.

Pour trouver ce point la tête de sous  
cristaux européens et le montant de leur  
don pour l'église.

Je ne l'ai pas encore publiée et n'ai  
pas encore adressé le petit mot de remerciement  
collectif convenable, car plusieurs qui  
doivent donner ne l'ont pas encore fait.

Quant à celle faite par

Jean Baptiste parmi les indigènes, elle  
avance mais combes lentement.

Tous les villages ont amassé quelque chose;  
Wesap 600 frs, Kooat 300, Uyanem 150  
Wari 250.

Jean Baptiste demande un peu de crédit car  
il veut arriver à la somme qu'il a fixée  
i.e. 300 frs par village.

Les travaux préliminaires sont commencés: on  
a déjà la quantité de bois nécessaire pour  
deux jours à chaque: quatre hommes travaillent  
à l'extraction de la pierre: les femmes portent  
le corail. Mais tout cela ne se fait pas  
avec l'entaille et la bourse volante désirable:  
un certain nombre manquent.

Et je prévois bien des ennuis et des difficultés  
pour mener à bien cette construction.

Je pourrais faire commencer les travaux de  
démolition le mois prochain.

Peut-être quand ils venant le travail en  
train les gens mettront-ils plus de bourse  
volante: mais il faut de toute nécessité  
un gros tas de matériaux avant de se

CORRECTION



mettre à l'œuvre.

x  
Il paraît que Louis Warratan doit venir ici  
comme missionnaire par le prochain courrier.  
Nous serons heureux de le savoir et il  
pourra être très utile à l'œuvre.

1  
L'orthographe a été faite en retraite ici.  
Adelaïde y a participé.

Tout s'est terminé hier pendant vendredi  
du mois. On a commencé lundi soir.  
J'ai pu donner deux instructions de  
vingt-cinq minutes par jour.

x  
Il ne me reste plus qu'à faire par où  
j'aurais dû commencer en vous offrant  
mes vœux profondément respectueux et  
filiaux pour 1923.

Daignez me tenir, Monseigneur, et me  
croire votre humble et dévoué missionnaire

Hyacinthe Noël



Thionville le 30 Janvier 1923

Vicariat Apostolique

DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Nous venons d'être "cycloniques" hier une fois  
de plus; mais cette fois-ci c'était sérieux  
et le coup de vent de l'an dernier ne  
suffit aucune comparaison avec celui que  
nous venons de subir.

Le gros vent et la pluie ont duré de 14  
à 5 h.

Ils étaient accompagnés d'un très fort raz  
de marée.

Les vagues balayaient la veranda du presby-  
tère.

Voici en gros les dégâts éprouvés: toiture  
de l'église entièrement enlevée; campanile  
abattue par le pied d'un seul bloc;  
statue de la Vierge saignée; veranda du  
presbytère délognée et en partie enlevée;  
deux mètres<sup>3</sup> de cloisons perdus.

Je ne parle évidemment pas des plantations  
dont il ne reste même pas la trace depuis  
le passage à Wessin.

Dans la même à Garsen et à Wessin  
on a été très épuisé.

Il est donc la famine en perspective et  
à bref délai.

Les deux sacs de riz de la 1<sup>re</sup> bourse sont  
bien nous servir, "sed quid haec inter tantos!"

Je souhaite que nous soyons la seule mission  
à avoir été éprouvée.

L'école des garçons, la même des filles "est  
pas bougé.

L'école des filles "a servi en nos jours bien  
que sa toiture ait été évidemment secouée  
par le vent.

Nous avons donc installé la chapelle dans  
la grande salle de l'école des garçons.

C'est petit mais très convenable.

A quelque chose malheur est bon puisque  
le vent s'est chargé de la moitié de notre  
travail de démolition.

L'aspect de la mission est désolé, ce n'est qu'un

feuillage d'abattis d'arbres et de cocotiers. On  
dirait que les "boches" ont passé par là.

On se remet au travail, mais  
il y a tant à faire qu'on ne sait guère  
par quel bout commencer. Nous faisons les  
choses les unes après les autres avec méthode,  
mais il faut compter un sérieux retard  
dans le travail de l'église.

Je tâcherai de vous venir par le courrier  
de lundi prochain.

Agitez, Monseigneur l'expression de mon  
très profond respect,

Stéphane Ravié

vauter

Wienpheim le 15 Janvier 1783

A la Grandeur  
Monseigneur Etienne Marie Charrier.  
Maire apostolique de la Nouvelle Calédonie  
Monseigneur

Permettez-moi de la permission que je prends  
de vous adresser la présente et porter à votre  
connaissance que le Reverend Père Rouël,  
brutaire les enfants qui sont à l'école  
Aoi. disant, cat. en effet, ils sont occupés  
à toutes sortes de besognes et non pas à  
s'instruire et c'est là, lorsque leur science  
et faible constitution ne leur permet pas de  
rentrer la somme de travail attendue qu'ils  
sont mochetés.

Tous les indigènes ayant des enfants à élever  
nous les rélier pour ces raisons jusqu'ils  
ne font aucun progrès et sont soumis à  
un travail au dessus de leur force et à des  
opérations que nous n'avons jamais connues  
Nous espérons Monseigneur que il vous sera  
possible de remplacer le P. Rouël par  
un autre et dans cet espoir, je vous prie  
d'agréer mes respectueuses salutations

Jean Baptiste  
Chef des Tribus Wienpheim

J. Cassin

Barnard Jay

Abel Sargent

Simon Boulton

Wells

Benjamin Tobin

Darrah

Justin Sumner

Greene

Halsted

Joseph Hagar

Perinome Hutton



Hierap le 11 Février 1923

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Je vous écris la présente lettre de Hierap où je me trouve depuis avant hier pour la retraite préparatoire aux Pâques, et où je resterai jusqu'au dimanche 25, jour de la clôture.

Ce village a un pressant besoin d'être secouru de sa torpeur spirituelle.

Avec la grâce de Dieu et de S<sup>t</sup> Michel, je m'efforce d'y travailler, par des instructions catéchétiques appropriées.

Deux instructions générales, matin et soir, pour tout le monde, et deux instructions particulières pour les catéchumènes, dont une douzaine recevront le baptême dimanche prochain: voilà le programme.

Deux unions locales seront aussi régularisées.

La chapelle sans être aussi bien construite que

celle de Kavath est suffisante, propre et meublée. Je conserve le P<sup>r</sup> sacrement, ce qui est un précieux avantage. et je loge dans la sacristie.

Il y aura aussi quelques enfants à recruter pour l'école.

J'en profite aussi pour faire un recensement exact de mes chrétiens, me souvenant de vos paroles à la dernière retraite: « agnosce vulturnum percosis tui ».

Je crois que le nombre des catéchumènes proprement dits, subira un sérieux fléchissement. et je me demande parfois où diable le P. Murard les prenait.

La chapelle de Kavath a été un peu endommagée par le cyclone et un mur de ma maison renversé. Tout est réparé maintenant pour les gens qui m'attendent aussi, la semaine prochaine, pour leur retraite.

À Ilanem la chapelle a eu aussi quelques dégâts peu importants. Auguste finit mon presbytère afin que tout soit réparé pour la retraite pascale.

À Weim pas de mal. Seulement impossible de m'y rendre par voie de terre, la route ayant été absolument détruite sur un très long parcours. Tout a été balayé même ce qui avait été fait en maçonnerie et cimenté.

À Koonth par exemple, la chapelle établie, construite par Douré a été renversée. ce dont je suis bien content, car la dite chapelle ne pouvait ni être plus mal faite, ni être plus mal placée.

x

À Wari comme je vous l'ai dit la chapelle est installée dans la grande salle de l'école des garçons 6x7. Outre l'autel, l'harmonium, le meuble de la sacristie, nous avons pu y mettre douze bancs, en sorte que les deux écoles peuvent y entrer et y tenir.

Pour le dimanche, on ouvre les deux portes de communication on met les tables de côté et en disposant les bancs d'une certaine façon dans les deux classes les assistants peuvent parfaitement suivre le prêtre à l'autel.

et entendre la messe.

Aussi disposé l'école peut contenir facilement de 100 à 120 personnes, un peu tassés évidemment, mais la nécessité fait loi.

D'autre part il faut bien se garder de toucher à ces quelconques des murs de refente de l'école, sous peine d'infirmer la solidité de la terrasse et du bâtiment lui-même.

Et puis nous avons absolument besoin de nos deux classes et la chambre du maître ne saurait servir de petite classe.

Cette incommodité relative a aussi un bon côté; elle stimulera le zèle et l'activité des gens pour la reconstruction.

x

J'ai lu la partie de votre lettre que vous avez soulignée et je me demande si votre idée de raser l'église n'était pas la vraie formule.

Depuis quelques temps, à la fois examinée de près, les murs dont une bonne partie est en mauvaise maçonnerie, chaux et pierre; quelques uns, surtout dans les



chapelles ne sont pas d'aplomb; la façade qui s'est lézardée Vicariat Apostolique sous la violence du vent <sup>ou la</sup> Nouvelle Calédonie et l'ébranlement produit par la chute du campanile; la chapelle (côté nord) dont la lézarde s'accroît notablement, je m'étais posée la même question.

Telle quelle est présentement je ne crois pas qu'elle puisse supporter la toiture en ciment, si nécessaire pour éviter tout débord à l'avenir.

Présentement nous avons le bois nécessaire et aussi le corail pour faire un peu plus de 80<sup>3</sup> de chaux tassée.

Au prix d'aujourd'hui il faut 1<sup>m3</sup> de chaux pour 4<sup>m3</sup> de maçonnerie; cela ferait donc la chaux nécessaire pour 320<sup>m3</sup> de maçonnerie.

D'autre part on pourrait utiliser une partie des fondations si pour la nouvelle construction on conservait les mesures de l'actuelle au moins pour la largeur.

Dans les murs il y a une grande quantité de pierre de qualité inférieure, pierre roulée, tuf, etc. qui il faut rejeter absolument et remplacer par cette excellente pierre que la Providence nous a mise à portée de la main.

Autre réflexion. Devant la violence du dernier coup de vent, je serais porté à désirer que les murs ne soient pas trop haut. Cinq mètres, du béton à la route seraient bien suffisants, je crois.

En tout cas je ne crois pas que nous pourrions commencer les réparations travaux avant le mois de mai et peut-être juin.

Les gens sont occupés à refaire leurs cases détruites et leurs plantations ravagées.

Ils ne pourront continuer les travaux préliminaires qu'après Pâques.

Telles sont Monsieur les quelques réflexions que je tenais à vous soumettre sur ce sujet. Vous en déciderez comme vous jugerez bon, dans votre sagesse, assuré que vous pourrez

être de toute maux activités pour la réalisation de vos intentions.

x

Je vous remercie au nom des écoles des sacs de riz envoyés. Ici c'est la famine dans tout le pays: les indigènes mangent du manioc cru et des écorces de bouc.

Nous sommes donc obligés de nourrir les enfants pour une bonne part en attendant des temps meilleurs.

J'ai fait venir de la Ti Watra quelques sacs de l'aron dans ce but.

Je puis vous assurer que je me ferai scrupule de détourner quoi que ce soit des libéralités de leur destination.

x

Adelaide part seulement pour le commerce. Comme les quinze derniers jours du mois précédents elle avait manifesté quelques changements dans sa conduite, sans doute par crainte du commerce qui allait venir, et comme d'autre part vous ne me disiez rien à son sujet, j'ai pensé



qui il fallait faire bonne mesure à la  
miséricorde malgré la de la Merci qui  
me pressait de m'en tenir à la décision  
que je vous avais soumise.

Mais le dernier commença une fois parti, cette  
fille a repris son attitude. Elle l'a même  
accentuée, d'une façon très fâcheuse.

J'ai pu recevoir le P. Hely, par télégraphie.  
Afin d'éviter tout esclandre, j'ai chargé la  
Mère et Dorothea de la prévenir une demi-heure  
avant le jour qui a passé ce matin.  
Son nouveau état prêt: trois robes, tricots  
purs et je lui ai fait remettre 30 frs. en  
plus de son bon de passage.

Je souhaite et prie le Bon Dieu qu'elle  
ne tourne pas plus mal.

Louis Wannytan après avoir été fortement  
éprouvé par les veilles et toutes leurs compli-  
cations durant la première quinzaine de  
son séjour ici est complètement guéri.

Il paraît s'habituer et les enfants sont  
heureux de l'avoir.

22.2.23



Néanmoins je conserve à Gévaudan  
sa classe des petits car je suis très  
Vicariat Apostolique satisfait de lui. Il est dévoué  
Nouvelle Calédonie à la Mission et fait bien appren-  
de la catéchisme à ses enfants.

Louis fait la classe aux plus grands. Tout  
en conservant la haute main, les catéchismes,  
etc., cela me donne un peu plus de temps  
pour la course, la surveillance des travaux  
et quelques travaux pour le bien spirituel  
de la mission.

Louis s'entend très bien avec son second.

Il est probable que vous recevrez de Jean Baptiste  
une lettre de plainte contre moi.

Je tiens par avance à vous en prévenir  
et à vous en dire l'origine.

Comme depuis longtemps, ce garçon, séparé  
de sa femme depuis de long mois, ne cesse  
de réclamer.

Je l'ai pris l'autre jour en flagrant délit de  
saoulerie, alors que j'allais chez lui visiter  
un enfant malade.

Il m'a avoué avoir été dans le magasin de  
Touchon qui est à côté de la poste Roussel.  
Cela durait depuis deux jours.

La semaine précédente dans une soirée ~~ambly~~  
il avait frappé sa tante, femme de Dieu,  
et sa cousine germaine et une autre fille  
de l'école qui se sont enfuies à Horren Koort.

En conséquence j'ai déposé une  
plainte contre l'employé de Touchon entre les  
mains de Monsieur Fleuvot.

Immédiatement Touchon m'a envoyé lettre  
sur lettre et exprimé ses excuses pour me  
faire retirer ma plainte.

Comme cet homme est de moins en moins  
recommandable et que je l'ai pris en flagrant  
délit de mensonge, j'ai maintenu ma plainte  
et opposé à ses importunités une fin de non  
recevoir.

Inde vice

Monsieur Fleuvot m'a averti qu'il allait faire  
écrire une lettre pour vous par Jean Baptiste  
dans laquelle il se plaindrait des mauvais  
traitements infligés aux enfants, de l'obligation

qui leur est imposée de travailler pour moi,  
et quelques autres chefs d'accusation.

Quant à Touchon il a fait passer une  
pétition dans Henriette m'accusant d'accaparer  
son argent.

Il est fureux car personne n'a signé.  
Avec son manque de jugement, je ne serais  
pas surpris qu'il aille vous demander audience.  
Je n'ai que son procureur le texte du  
factum de Touchon.

Quant aux accusations de J. B. je n'ai  
pas besoin de vous dire qu'elles sont fausses  
matériellement et formellement.

Cette pauvre tige de Koort est inondée d'alcool  
par le marchand. C'est pourquoi je tairai à  
donner une leçon, dut-il en résulter quelques  
déappointements pour moi.

Quant aux allégations de Touchon aux intentions  
et aux paroles qu'il me prête, dont j'ai eu  
la preuve par plusieurs personnes, elle ont  
le fruit de son imagination, et de sa rancune.

Il ne me reste plus Monsieur Fleuvot qui a

me excuse d'une si longue lettre.  
Les catéchumènes arrivent pour le catéchisme.  
Je vous prie de me bénir, et d'agréer  
l'expression de mes respects très profonds.

Alexandre Rivière

\* P. S. Dimanche 25, la réalité c'est 10 baptêmes  
d'adultes que j'ai eu la joie de conférer  
ce matin. C'étaient de ces catéchumènes  
sérieux qui ont eu un éclair de  
bonne volonté. Ils ont suivi les instructions  
avec fidélité. Ceux à qui vous avez donné  
la médaille il y a trois ans ont obtenu  
les deux mariages ont été réguliers.  
Des gratias!

4 Mars 1963

J'avais préparé cette lettre pour la mettre  
à la poste dimanche dernier.

Retour de Havath hier je la trouve sur  
ma table, attendant curieusement.

Cela me permet de vous donner quelques  
nouvelles de ce petite annexe qui a bien

16  
+ 5 de Mars.



mes prédilections. Les ligats arrivés  
à ma maison et à la chapelle

Vicariat Apostolique étaient réparés.

DE LA Nouvelle Calédonie Les gens des deux tribus de Havath,

et de Tiendavit m'attendaient. Ils  
ont suivi fidèlement la retraite du lundi soir  
au vendredi jour de la clôture.

Ce jour là, premier vendredi du mois j'ai  
pu offrir au Saint Sacrement, une petite gerbe de  
cinq baptêmes d'adultes, quatre femmes et  
un homme de Tiendavit qui pour différentes  
raisons n'avaient pu être présents au  
baptême de Noël.

Dans l'ensemble ces deux tribus vont bien  
et il me fait à désirer que il en soit de même  
partout.

Durant mes absences cela marche à peu  
près à la mission. La Soeur et Dorothee  
Louis et Agnès ont travaillé de leur côté  
fait ce qu'ils peuvent, mais comme un  
remplacement, même vieux, ne serait utile.  
Et d'autre part je ne puis abandonner  
les annexes au point de vue spirituel.

Adelaïde est partie sans un regret, sans  
une larme. Il était temps.

Vous m'avez demandé des renseignements  
sur les frères Delorqny.

Voici ce que j'en sais. Ils sont les fils  
de l'ancien colon de Porebo, musiciens.

L'un des deux est bon musicien et a  
travaillé surtout aux constructions de  
Cas.

L'autre est sans profession.

Ils vivent sur une petite propriété qu'ils  
ont à Agalarino. D'après ce que j'en  
crois,

Voilà tout ce que j'en sais.

A Rouilly  
sur



Hierghère le 24 Mars 1913

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Il ne m'a guère été possible de vous  
répondre par le retour du P. Antoine, n'ayant  
pas eu le temps matériel d'examiner le  
plan de l'église, de mener une enquête  
rapide sur la lettre de J. B. de .

Je n'ai eu connaissance de votre lettre  
que le dimanche de la Passion au soir, à  
ma rentrée de Weïm où je me trouvais  
depuis le 13. Un jeune homme de Nouba  
marie à Weïm a reçu le saint baptême  
dans d'excellentes dispositions.

Le courrier est arrivé lundi; mercredi  
il repartait.

Je n'ai pu joindre J. B. que le mardi.  
D'autre part depuis mercredi matin je  
fais faire une petite retraite de quatre  
jours aux enfants des écoles. Elle se termine

ce soit par une instruction sur la 1<sup>re</sup> Eucharistie  
et la communion plus fréquente qui serait si  
desirable ici.

Ceci pour vous expliquer que le temps n'est  
très court. J'espère néanmoins que  
la présente lettre pourra porter l'un de matin

La semaine prochaine pendant  
les trois jours saints ce sera le tour des gens  
des villages d'avoir leur retraite, si toutefois  
ils veulent bien, y prêter ear je vous ne  
le désire pas, les gens des petits villages  
Belouga, Genem, Ouarpetto, quelques Waré,  
par suite d'excitations venues de quelques  
messieurs sont dans des dispositions des plus  
fâcheuses

Si dans les amosées Kavath, Wemup, Ogunem,  
Wemem le missionnaire a quelques consolations,  
ici les difficultés ne lui manquent  
pas venant des exigences, de l'indolence,  
de la paresse et de l'ineptie des gens.

La pareure atteint des proportions  
énormes. Ce sont les protestants de Luido  
qui m'ont fait différentes réparations

au four, au magasin, etc. au cartier.  
Je n'ai pu trouver personne ici, et ils  
n'ont pas un bout d'étoffe pour se  
couvrir. Place peu digne d'intérêt.

Quant à leurs enfants, il faudrait les nourrir  
les habiller et les laisser commander et  
faire ce qu'ils veulent.

x

La fameuse lettre de Jean Baptiste a  
pour auteur Touchar.

Jean Baptiste l'a copiée et signée.

Quant aux autres signatures, ils ont tous  
bien d'abord avoué connaissance de la lettre  
avoir signé et avoir donné mandat de  
signer pour eux.

Pour quelques uns c'est certain.

Pour d'autres je ne le crois pas, et  
même je suis sûr du contraire.

Mais ils ne veulent pas avouer.

C'est Touchar qui a mis la lettre à  
la poste à Noumea.

Après s'être auprès du Procureur général,  
auprès du B. d. G., il a tenté de se

11  
11  
rattrapés par le moyen de la lettre des  
indigènes. C'était sa dernière cartouche  
et elle a fait long feu.

Jean Baptiste m'a avoué avoir signé pour  
Joseph sans le consentement de ce dernier.

Joseph ignorait tout de l'affaire.

x Pour Jimbar c'est moi-même sûr.

Quant aux autres, il y en a qui ont sujet  
d'être mécontents de moi et qui ont dû  
donner mandat de saisir pour eux.

Je vous renvoie le document vous  
laisant juge de ce qu'il conviendrait  
d'imposer comme pénitence aux signataires  
authentiques.

x

Depuis quelque temps déjà je connaissais  
les dons de M<sup>gr</sup> Moanas, et de M<sup>lle</sup> Melane  
Moanas.

Il avait été entendu que l'offrande de  
M<sup>gr</sup> Moanas serait réservée pour un  
achat destiné à l'ornementation de  
l'église.

Pour la seconde qui elle aille au "gouffre"

24.3.23

7



la veuve est parfaitement de cet  
avis.

Vicariat Apostolique Elle se montrerait quasi étonnée  
DE LA de voir qu'on la consulte.  
Nouvelle Calédonie

—oo— Je me suis demandé s'il ne  
serait pas opportun que je marque par un  
mot de remerciement aux deux donateurs la  
reconnaissance de la mission de Henry René?

x

Il est matériellement et moralement impossible  
à Joseph de se rendre à Bemala comme  
catechiste. Sans aucune exagération ce pauvre  
homme est à présent au trois quarts manqué.  
Cela frise l'idiotie. Il reste des heures entières  
assis à gratter la terre.

En sorte que je ne sais vraiment où prendre  
quelqu'un pour le P. Hallbert.

C'est bien fâcheux.

x

Voici maintenant quelques remarques relatives  
au plan de l'église que je vous renvoie  
sous ce pli.

Les mesures des sacristies et chapelles

telle, quelle soit présentement n'étaient pas exactes.

Elles sont notées à l'encre sur le plan après vérification.

Je remarque d'abord pour le chœur que le pied-droit n'a pas été allongé d'un mètre comme vous en aviez d'abord manifesté l'intention: 3<sup>m</sup>.50 de pied droit c'est la longueur actuelle, qui est courte.

Si on conserve l'église il ne faudra pas toucher aux chapelles, qu'il faut consolider les murs.

Pour les sacristies on pourra les allonger d'un mètre et leur donner 4<sup>m</sup> comme vous le marquez au lieu de 3 qu'elle ont maintenant.

Évidemment j'aimerais mieux une autre solution: raser et refaire à neuf; mais la paresse des gens me dit de ne pas leur imposer un travail trop lourd pour leurs épaules.

L'idée que vous avez eue d'ajouter deux mètres à la dernière travée pour y loger

le confessionnal et les fonts baptismaux m'a paru excellente.

À mon avis, il ne faudrait pas de murs de refente, qui prendraient de la place et compliqueraient les affaires.

Quant à la tribune je vous disais bien simplement que je ne la crois pas nécessaire, au moins pour un temps assez long.

Telle quelle l'église pourra bien contenir environ 350 à 380 personnes et même 400.

C'est bien tout ce qu'on peut espérer voir à Wœre pour les grandes solennités.

Mais à quoi bon faire une dépense superflue.

Si sa nécessité est démontrée plus tard il ne sera pas difficile de l'établir surtout en travaillant dans les murs la place des solives.

Relativement au campanile je vous avouerais que je n'en suis guère partisan par la crainte du cyclone

Deux fois déjà le campanile a été abattu, en 1406, et en 1923.

Un simple plan même en brique maçonnerie offre trop peu de résistance au vent.

Le campanile abattu dernièrement avait 3<sup>m</sup> de haut et la maçonnerie 0,60 d'épaisseur.

Il a été renversé d'un seul bloc par le seul vent, pas de tremblement de terre, pas le pied, non sur le dos mais sur la face, trisant tout dans l'église.

Si un pareil désastre arrivait plus tard quel coup pour la voute.

Il me semble qu'une modeste tour rectangulaire en carré offrirait plus de solidité pour le vent.

Relativement aux solives en fer la courbure ne me semble pas devoir dépasser celle des solives ferrées nous ont servis pour le nouveau

24.3.23



bâtiment des filles. Elle est suffisante pour assurer l'écoulement Vicariat Apostolique de l'eau.

Nouvelle Calédonie Plus prononcée elle serait gênante pour le chauffage; ferait fendre le béton, et offrirait plus de prise au vent.

D'après la dernière expérience la distance entre chaque solive ne devrait pas être supérieure à 1<sup>m</sup> 25.

Excusez moi M. Marsignier de m'arrêter brièvement mais je dois danser cette lettre au courrier si je veux que elle parte demain.

Bonne nuit et avec mon très profond respect.

Hyacinthe Rouff





Huïngheia le 11 Juillet 1913

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur

A mon retour de Kavak lundi dernier 9 juillet, en passant chez M. Garmier pour y faire le catéchisme, j'ai appris de Madame V<sup>me</sup> Peccard que elle se proposait de contracter mariage avec un japonais habitant Huïngheia nommé Shubata le 16 du présent mois.

Shubata est ce japonais qui avait eu des velléités de devenir catholique l'an dernier afin de pouvoir se marier avec une fille de notre école, laquelle s'y est absolument refusée.

J'ai fait immédiatement remarquer à Madame Peccard que pour contracter un mariage de cette sorte il fallait une dispense de disparité de culte, ou que Shubata n'est pas baptisé; que c'était au seul Vicarie apostolique qu'il appartenait

de la donner et que par conséquent je  
devais tout d'abord lui exposer l'état de la  
question.

Je lui écris aujourd'hui pour lui faire  
connaître lui-même à quelles conditions  
l'évêque peut donner la dispense, conditions  
auxquelles doit souscrire la partie non  
catholique. Preuves de l'état libre du conjoint  
non catholique et promesses par lui signées  
devant témoins relatives aux facultés laçées  
à la partie catholique de pratiquer, au  
baptême des enfants à naître, et à la célébration  
du mariage devant le prêtre.

Je le réputerai à Hurbata qui doit venir  
me trouver incessamment et je tâcherai d'obtenir  
que la date du mariage soit retardée de  
quelques jours afin que votre réponse puisse  
m'arriver.

Hurbata est libre de tout lien matrimonial  
contracté en Calédonie.

L'est-il de tout mariage contracté au Japon  
avant sa venue en Calédonie.

Il l'affirme mais ne peut donner d'autre

preuve que sa jeunesse, 16 ou 17 ans, à  
son arrivée en Calédonie.

Quant aux conditions imposées, il est certain  
qu'il y souscrit de bon cœur, trop heureux  
de pouvoir se marier.

Ce sera à Madame Peccard à le lui  
faire observer et je la crois capable de le  
faire.

Elle pourra aussi, sans doute l'amener à  
la religion et l'instruire.

En conséquence, je vous prie Monsieur  
de vouloir bien accorder la dispense  
mixte cultus nécessaire pour le mariage  
ou me déléguer la faculté de l'accorder  
ad eorum, et cela au besoin par un  
télégramme, car je ne sais combien de  
temps va mettre la présente pour vous  
arriver à Rome et je ne sais plus non plus  
si les futurs voudraient retarder le mariage  
au delà de trois ou quatre jours.

Je vous prie, agréer, Monsieur, l'assurance  
de mon profond respect.

Alexandre Rivet

P.S. Comme il n'y a pas de publications  
à faire, je vous serais reconnaissant de vouloir  
bien demander au R. P. Hallbert de m'envoyer  
le certificat de baptême de M<sup>me</sup> Peccard  
Marina Coq.



1  
Nouméa le 8 septembre 1903

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Je suis bien en retard pour vous écrire et  
donner une réponse à chacun des nombreux  
points d'interrogation contenus dans votre dernière  
lettre du 7 août.

Pour le faire longuement, clairement, et à  
telle réponse il m'aurait fallu quelques tomes,  
et je n'en ai guère.

Aussitôt après l'Assomption, fête patronale de  
Nouméa, j'ai dû y assister. Temps abominable  
pendant trois jours; réédition de celui de  
l'an dernier, lors du baptême.

Néanmoins, les néophytes baptisés par moi  
au terme de la retraite quadragesimale,  
dument instruits et conférés, se sont approchés  
pour la première fois de la 4<sup>e</sup> Table.

Sept premières communions; un baptême d'adulte,  
un baptême d'enfant, un mariage.

Puis le courrier est venue avec tout son train  
ordinaire : robes en soie, chargement et  
embarrasement de deux tonnes de marchandises.

Et cette arrivée je suis seul, les  
grande garçons avec les deux moniteurs sont  
à la pêche : je dois donc faire la classe au  
vingt-cinq petits garçons qui restent, soir et matin,  
et surveiller les travaux manuels et les autres.  
Vous m'excuserez donc.

\*

Je m'en occupe maintenant avec quelques rapports  
à la situation financière et à l'école.

1°) Finances. La dette de la Mission Hongkoi  
s'élevait en juillet à Lit 113,90.

C'est exact.

Or à la date du 1<sup>er</sup> septembre, soit par  
le boïas et la bière qui ont été expédiés à  
Nouméa au dernier courrier et au précédent,  
soit par ce que nous avons encore en  
stock ici nous avons de quoi couvrir 13.000 frs.

On peut légitimement compter  
que d'ici au courrier de Novembre date à  
laquelle se fera la dernière expédition

nous ferons encore 12.000 frs ou à peu  
près.

En sorte que, fin Novembre, sur 14.000, il  
y en aura 26.000 de payés.

J'entends bien que cette situation vous cause  
des préoccupations et que tout gardant la  
plus grande confiance dans la Providence,  
vous voyez quelque défiance à mon endroit.

Peuille excuse aussi, Monseigneur, que  
je n'y suis pas insensible, que je puis et  
fait pour après d'obtenir les ressources nécessaires  
à l'installation matérielle de cette mission, et  
que je n'en y emploierai toute l'énergie  
possible.

L'autre part l'explication du chiffre lui  
même est assez simple puisque fin septembre  
1888, après la liquidation du boïas le déficit  
était encore de 11356 frs.

Par suite du cyclone et de la famine qui  
a suivi j'ai dû, pour conserver les écoles,  
faire une assez forte dépense en riz, taros  
pour la nourriture de enfants.

Enfin il a fallu nous à bien les construct<sub>ions</sub>

en cours.

Nous consacrons quelque argent pendant la construction de l'église, puisque toutes les dépenses y afférentes seront imputées à un chapitre spécial.

Je compte que durant ce temps nous pourrions arriver à éteindre notre dette et faire quelques économies.

Il y a trois ans je vous avais parlé de mon projet de distiller de l'essence de vanille dans le but de créer quelques ressources à cette mission.

Vous l'avez accueilli avec faveur. ? ? ? ? ?

Je me suis donc rendu acquiescent d'un appareil construit par M. Lapetite, il y a trois ans et qui lui a peu servi, car ses fils sont très pauvres pour ramasser de la vanille.

Il sera installé ici dans le courant d'octobre. Le travail de distillation, ne nuira en rien à la bonne marche des écoles: une ou deux séances de travaux manuels sont employées toute la semaine à la cueillette



des feuilles, que ne manquent pas sur la montagne derrière la mission.

Vicariat Apostolique de la Nouvelle Calédonie le titre à Noumea, 11 p à Marcellin nous pourrions par notre propre industrie, en retirer des ressources qui ne seraient pas négligeables. Le matériel donne entre cinq et six litres par jour.

Voilà Monseigneur le chapitre finances et projet, expose simplement et sans exagération.

2° Eglise. A la date du 1<sup>er</sup> juillet de l'an dernier le compte Eglise Marcelline était de 7590.35.

Au 1<sup>er</sup> juillet dernier il était de 11813.43 auquel il faut ajouter 714 fr. versés récemment ce qui fait 12527.43 soit une augmentation de 4737 fr. pour ce seul exercice.

Je sais d'ailleurs par expérience que nous atteindrons et même dépasserons le chiffre de 15000 fr. maintenant fini par vous même de notre quote part.

Reste la question du plan.

Au sujet de votre dernier projet j'avais écrit

me P. Lambertin que si on faisait tout  
l'allongement du côté du chœur, on bâtirait  
sur un mauvais terrain, marécageux et  
mouvant.

C'est ceint. Le St. P. Marraud m'en avait d'ailleurs  
parlé et j'ai que m'en rende compte  
moi-même en faisant quelques sondages.

L'un de ce fait je ne vois pas  
que le dernier plan puisse s'insérer.  
Le côté en question donne au chœur la  
maîtrise de la conférence et allonger les  
sacristies d'un mètre et c'est tout.

C'était d'ailleurs votre premier projet.

D'autre part, je me demande si ces deux  
colonnes s'appuyant sur une colonne résistent  
à la forte compression de la toiture en  
ciment armé? Le moignon estime aussi qu'il  
y aura là un défaut pour la solidité devant  
des poids de la route, et aussi de la pression  
formidable s'exerçant sur les murs par temps  
de cyclone, pression si forte qu'elle a  
lézardé les murs de la chapelle Nord de  
l'église, en Janvier dernier.

Enfin comme vous le dites vous-même,  
la forme esthétique de l'église en sera bien  
compromise.

Ces trois raisons me donnent à penser que  
votre caquis que vous trouvez à inclure  
avec le dernier plan était le bon et qu'il  
faudra s'y ranger en définitive: donner une  
chœur la maîtrise de la conférence, allonger  
d'un mètre les sacristies, allonger la nef  
d'une travée de quatre mètres, + deux mètres  
pour foyer confessionnel et fonts baptismaux.

Dans une précédente lettre je  
vous ai exposé le danger que il y aurait  
à réédifier une chapelle dans le genre  
de celui qui a été jeté par terre par le  
dernier cyclone (c'est la touronne folle).  
Il était pourtant solide, et utenu par  
une armature en fer <sup>(enterrée)</sup> prise dans la maçonnerie.  
Le danger serait en cas de renversement de  
chapelle de voir s'effondrer une ou deux  
travées de la toiture. Att actu ad posse valet  
consecutio.

Il me semble que la solution serait de construire

sur la façade sur clocher, leur carrière, modeste dans sa largeur et surtout dans sa hauteur. Trois mètres de haut à partir de la naissance de la toiture seraient suffisants, ce me semble. Cela aurait l'avantage et offrir aux coups de vent une masse compacte dont les quatre pans se consolident mutuellement, au lieu qu'un campanile supporté sur un seul plan incliné toute la violence de la tempête, qui s'exerce quelquefois avec une pression de 600 kg par centimètre carré.

? { Dans le cas où ce serait ce plan que je propose qui serait adopté, il faudrait évidemment espacer les solives en fer quelle à couper cette portée trop grande avec des rails usages, placés dans le sens de la longueur qui seraient percés dans le treillis de fil de fer et seraient incorporés au béton.

Le mieux serait évidemment d'ajouter deux solives en bois de plessis, s'il y en a encore, et de maintenir l'espacement en deça de 1.<sup>m</sup>75.

Oreste à savoir si les 25000 frs prévus pour cette construction suffisent.



9  
Et s'ils ne devraient pas suffire ne vaudrait-il pas mieux attendre un Vicariat Apostolique au avant de commencer?

DE LA  
Nouvelle Calédonie Je ne sais trop que dire car je vous de très sérieux inconvénients à ne pas commencer maintenant.

Pour le travail de construction et de préparation de matériaux, les indigènes avaient une quelque bonne volonté avant le cyclone; après l'ardeur s'est éteinte "propter famem" et "inconstantiam". Je compte un peu sur eux maintenant que les vices, peu à peu, disparaissent, mais je compte surtout sur les 16 grands jeunes gens de notre école qui sont vraiment dévoués et dociles, et qui veulent rester auprès de missionnaires pour aider à la construction de cette école.

J'en remercie le Jaurélocien et la V<sup>e</sup> Vierge.

Les travaux ne commenceront pas avant la fin octobre ou commencement de Novembre. Je désire que le major achemine de tout mettre en ordre chez les locaux. Il finit présentement la salle de douche.

et le cabinet. Après quoi il referra les badigeons  
à l'antimoine de l'école des filles.

J'ai vu après le "Gros Jours" passer une pelafonne  
le docteur des enfants, le bois est prêt, mais  
il m'a fait faire tard. Je vais tâcher de  
l'avoir par le courrier de septembre.

Il y aura ensuite à réparer les dégâts faits à  
la sacristie du presbytère par les vagues qui  
ont envahi l'escalier et une partie du bâtiment.

Je crois que les solons et  
les filles sont contentes de leur cuisine.

x

Vous avez sans doute appris que j'ai fait un  
petit voyage à Paris-Balade dans la première  
semaine du mois dernier.

Il y avait longtemps que je le désirais; c'a été  
pour moi une sorte de pèlerinage; j'avais  
une grâce particulière à demander au fr. Blaise.

Il me semble que je me suis bien tenu de cette  
missionnaire à Balade, que je m'y sacrifierais  
plus facilement et que le travail y vaient  
abondant.

L'église est très avancée, et les lignes du clocher

et du transept sont fort belles; les ouvertures  
sont bien proportionnées,

La nef gâte un peu ce bel ensemble, car elle  
est un peu courte par elle-même (et raccourcie  
encore par l'érection, à l'intérieur, du clocher;  
mais n'y avait pas moyen de faire autrement.  
Nous avons à Hongrie de la bien meilleure  
pièce à bâtir.

x

J'ai maintenant à vous exposer une affaire assez  
particulière relative à Monsieur Guesel colon de  
Hongrie.

Il est venu me trouver récemment pour me  
mettre au courant de sa situation que je  
connaissais d'ailleurs un peu et me demande  
conseil.

C'est maintenant un vieillard de 70 ans; seul  
sans nouvelles de sa femme et de ses deux fils  
qui il a laissés à Paris, depuis 16 ans.

Artiste fondateur en bronze, de son métier,  
lors de la succession de son père, il fut  
injustement dépossédé de la part qui lui  
revenirait par un de ses fils. C'est tout un



homme qui peut en la pratique, d'exercer.  
Venu en Calédonie après avoir été un couple de  
faucil sur son frère, mais content de la terre,  
passé en terre d'assise et ~~de~~ acquiescé, il  
a acheté une petite propriété et a vivote  
tant qu'il a pu travailler.

Maintenant devenu infirme (l'homme) et  
est incapable de se suffire à lui-même.  
Avec cela sa tête travaille, il se voit l'objet  
de l'animadversion de tous les gens de Maréchal.  
Il est donc exposé à être malade et à mourir  
miserablement sans soin aucun.

Je lui ai donc répété que sur sa situation  
de famille, son état de santé, etc., le mieux  
pour lui serait de demander à être admis chez  
les Petites Soeurs des Pauvres, et que je me  
chargerais de faire les démarches nécessaires.

Monsieur Cyriel a un petit  
avoir placé en diverses mains de Abouma  
environ 4000 frs.

Les intérêts de cette somme sont entièrement  
insuffisants pour le faire vivre.

Quant à sa propriété il est actuellement en



pour parler, pour la vendre au prix de  
18000 frs.

Vicariat Apostolique Je lui ai fait remarquer que le  
Nouvelle Calédonie <sup>DE LA</sup> possesseur de cette somme serait par  
droite un obstacle à son admission chez les P. S.

Voici donc ce que il m'a proposé: garder  
les 4000 frs placés à Abouma qui sont certains  
assez fort pour les frais de son voyage et de son logement  
et ne remettre de la main à la main, sous  
le secret le plus absolu, les 18000 frs prise de  
vente de sa propriété, avec réserves de les placer  
et quand Dieu l'aurait rappelé à lui, d'en  
faire une part pour les Petites Soeurs, et d'affecter  
l'autre à l'église de Maréchal ou autres besoins  
de cette mission.

Ma réponse a été que je ne pouvais accepter  
cet arrangement de ma propre autorité, qu'il  
faudrait s'en rapporter à votre décision, le cas  
vous étant soumis au préalable.

A mon avis je crois cet arrangement possible,  
cette somme étant placée par les soins de la  
Procure sur un compte spécial: et on n'y  
toucherait pas jusqu'à la mort de M. Cyriel.

Si pour une raison ou pour une autre il ne pouvait rester chez les Petites Soeurs, et qu'il eût demandé son argent, le tout, capital et intérêts, lui serait intégralement remis.

En tout cas, je ne crois pas qu'il vint jamais de table sur cette somme pour la construction de l'église de Harrogate.

Comme conclusion, je vous serais obligé, Monsieur, de me faire connaître la félicité à savoir pour demander l'admission de M<sup>r</sup> Gueset chez les P. S. ou de payer le P. Rompou d'un garde à la supérieure et de ~~ne~~ faire connaître sa réponse.

À noter que M<sup>r</sup> Gueset devrait être admis au quartier des hommes libres, puisqu'il l'est en effet.

Sur point de son moralité, il est irréprochable, ayant toujours vécu seul.

C'est certainement un artiste. Il m'a donné un pendant en cuivre repoussé exécuté par lui, du plus beau travail. Vous le voyez si simple, un dessin exécuté, qui il a fait d'après une photo gravée, dans le but d'exécuter une médaille en terre ou en pasteline.

J'aurais vivement désiré être appelé à la retraite, bien que ce ne fut pas mon tour cette année, pour pouvoir traiter directement ces affaires avec Votre Grandeur.

Je suis obligé de passer des détails utiles, pour ne pas donner à ma lettre la proportion d'un volume.

Et pour l'an prochain, je serais sans doute empêché pour la construction de l'église, de me rendre à la retraite.

Il y a encore quelques points relatifs à une retraite pour les ecclésiastiques de Harrogate, à des provisions qui me seraient utiles pour la régularisation de quelques mariages, etc., mais je ne veux pas abuser aujourd'hui de votre patience et peut-être le voir y euse par ma mauvaise conduite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon profond et filial respect.

Alphonse Roué



Nouméa le 29 Octobre 1913

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur

Je me demandais pourquoi ma lettre du 2 septembre  
venait sans réponse de votre part et c'est seulement  
le 24 que j'ai eu l'explication d'un retard  
auquel vous étiez égaré.

Vos deux lettres du 21 septembre et du 19 octobre  
me sont arrivées en effet ce jour là ; la  
première par le courrier de terre du Nord  
sans contact de départ de Nouméa avec celui de  
Pouébo seulement. L'autre par le 4 Antoine.

18oct ?

C'est sans doute une erreur de la  
poste ; mais je dois vous signaler que depuis  
un an, trois de vos lettres me sont arrivées  
ouvertes durant le trajet et sans que cet  
accident, si accident il y a, ait été signalé  
au bureau de poste où l'on s'en est aperçu.

C'est au moins curieux.

Je donc je ne vous ai pas écrit depuis c'est

que j'attendais une décision relative à l'église  
et à l'entrée de M. Guesit chez les Petites Soeurs  
des pauvres.

Pour l'église il faut se hâter : les travaux  
de démolition devraient être commencés. J'avais  
espéré les entreprendre après la Toussaint, c'est  
impossible car il n'y a pas encore de plan  
arrêté.

Je vous ai exposé les raisons pour lesquelles  
l'allargement par le dessus n'était pas faisable,  
je vous ai demandé de vous en tenir au plan  
plus que me semblait le plus facilement réalisable  
et le moins coûteux comme temps et  
argent.

Indépendamment le désir que vous me marquez de  
mettre tout par terre et de reconstruire à neuf,  
propre et solide, m'a semblé depuis longtemps,  
et je vous l'ai dit, la solution, mais ce n'est  
pas avec 25,000 fr. que dit le P. Provincial que  
l'on peut compter rigoureusement l'église à  
la fin de la reconstruction à neuf.

Et si on me tarabuste présentement à cause

de nos dettes, qu'est-ce que ce serait dans deux ans  
quand l'église sera finie.

Le P. Chalamont employé actuellement pour la construction  
de sa véranda en raison que parait assez entendue  
me diront aussi.

Il a été convenu qu'il irait à Thionville  
une fois ses travaux terminés à Toulon, mais il  
en a encore pour trois mois au minimum.

Cela ferait un voyage de plus, s'il ne pouvait  
s'entendre avec Alger, je les ferais travailler chacun  
de leur côté.

Les gens paraissent bien disposés et ont promis à  
J. Baptiste de verser 1500 fr. d'ici le 1<sup>er</sup> janvier  
mais je ne comptais au versement que quand  
je l'aurais effectué aux mains du P. Lombotus.

Quant à la main d'œuvre, je vous ai  
déjà dit que c'est les grands jeunes de l'école  
et mes anciens élèves déjà mariés au village, qui  
à tour de rôle la fournissent. Les gens font  
les grosses œuvres : foin à charre, portage de  
pierres et du sable.

Nous avons déjà 25 m<sup>3</sup> de charre prêtés au  
commencement de Décembre et fera un autre

four de même volume.

Dans, Monsieur, veuillez m'envoyer sans retard le plan que vous devez avoir fait.

La question de la torture est assez embarrassante par la raison que deux des fers J. déjà envoyés, sont inutilisables dans l'état de corbeaux en ils sont; et ensuite parce que au lieu d'avoir dix sept fers, nous n'en aurons que douze. J'aimerais manquant à sa parole, en a rendu cinq aux travaux publics.

Le P. Lambertini s'est laissé jouer par cet Anglais.

L'établissement de cette torture dans des conditions semblables sera extrêmement délicate.

Le plus simple me semble-t-il serait de confier le plan de la terrasse à un ingénieur des Hauts Fourneaux. M. Lannezanne par exemple, que j'ai vu ici et qui après les calculs nécessaires que sont un feu pour lui, nous donnerait exactement les distances entre les fers, la grosseur du fil de fer à employer, etc. etc.

Il faut noter qu'il faut donner une épaisseur de 10 centimètres à cette terrasse suivant manuel Dumouroy. x

29.10.23

5



Les deux premiers mois de la prison les enfants vont aux récifs voisins;

Vicariat Apostolique mais une fois que tout a été de la Nouvelle Calédonie ramassé sur ces récifs il faut bien, n'en ont fait quelque chose, aller plus loin et par conséquent voter aux îlots.

Durant cette saison, garçons et filles, sont restés environ quatre semaines aux îlots.

Les premiers sous la surveillance de leurs moniteurs les secondes avec Docteur. Les deux groupes restent dans le même îlot, mais séparés, ceci afin que la bride posée par les garçons puisse être prise par les filles, et ainsi pour que Docteur dont l'influence est incontestable sur tout, ait l'œil sur tout le monde.

Chaque fois, à leur retour, j'ai demandé à la fille de Marie si rien de reprochable ne s'était passé et elle m'a toujours porté un bon témoignage des uns et des autres, ceci sans aucune exagération.

On me fait grief d'avoir envoyé Docteur aux îlots, et c'est, paraît-il, une des raisons pour lesquelles elle doit être envoyée à Hampton vers la fin de l'année.

D'abord il faut bien que quelques uns sur qui on  
peutre compter accompagnent les filles: Joseph  
en est incapable encore, mais que son état général  
X<sup>e</sup> soit amélioré depuis quelque temps.

Ensuite elle le désirait et le travail se ressentait  
de sa présence: mais après, comme avant sa fatigue,  
qui a duré une vingtaine de jours, il y a trois mois,  
je lui ai dit et répété III<sup>e</sup> la perdre avec fatigue  
je vous fais un devoir de conscience de me le  
dire et de ne pas y aller sans tout préparer pour la perdre.

Dorothée peut en témoigner.

Elle a tenu ardemment à accompagner les filles.

D'un autre côté je me contentais que la femme soit  
restée seule, parce que cela l'a obligé de mettre  
la main à la pâte et de ce fait, elle a  
beaucoup gagné au point de vue cuisine et  
travaux manuels.

Le mécontentement des parents de Louis m'étant.

Il est certainement beaucoup moins enclin en compagnie  
de ses garçons faire un club, que sur le Lauphi que  
pour un voyage aux Hébrides, ou à la Forestière.

Je puis vous dire que nous sommes satisfaits  
de lui ici: il est docile, pas beaucoup d'initiative

un peu lent, mais excellent enfant. Ses garçons lui  
sont très attachés.

A cause de son vieux père qui peut disparaître  
d'un moment à l'autre, je l'enverrai faire un  
voyage à St-Louis au mois de Janvier, après  
quoi il nous rejoindra.

Ses parents y consentent je le sais par une lettre  
de sa mère.

Enfin il nous pourrais nous passer de la pêche  
à six ou huit heures: mais le pourrais nous actuelle-  
ment dans cette période d'instabilité matérielle,  
et dans une mission qui n'a pas d'autres ressources  
que la faire vivre ainsi que ses devoirs, en dehors  
de l'allocation?

x

Relativement à l'annonce de mariage, je vous ai  
manifesté le désir d'en faire par deux fois  
il y a trois ans et vous m'avez approuvé  
formellement: une fois à Hongkong, une autre  
fois à Vancouver.

J'avais mis de côté provisoirement ce projet à  
cause de la baisse du prix de l'essence: actuellement  
il est assez élevé: 14 fr le litre chez Parson

L'appareil de M<sup>r</sup> Lapetite qui se compose d'une double chaudière dont l'une a un peu servi l'autre à l'état de neuf coûte 700 frs.

Au lieu de M<sup>r</sup> Lapetite, et après expérience il doit donner 5 litres par jour au minimum, 100 kilos de feuilles donnant 2<sup>l</sup>/<sub>2</sub>.

Mon intention est d'employer les deux écoles à ramasser des feuilles, deux séries de travaux manuels par semaine de matière.

Un grand garage qu'occupera sous une surveillance de la distillation.

Il me semble que ainsi on trouvera le temps de faire d'autres travaux utiles et la régularité n'en souffrira pas.

\*

Je désire vivement que vous me donniez vous-même une décision relative à l'affaire de M<sup>r</sup> Ginet.

Sera-t-il admis chez les Petits Laines et quand ?

Puis-je accepter la somme de 18000 frs dans les conditions que je vous ai expliquées dans ma dernière lettre ?



Je dois revenir maintenant sur la question de mes provisions, de nos dettes, et de la Vicariat Apostolique <sup>DE LA</sup> Nouvelle Calédonie. Votre lettre m'a été précieuse, car votre lettre m'a été particulièrement dure quand j'y ai lu des phrases comme les suivantes: "Vous avez voulu être trop habile et cela ne tourne pas bien." Je crains de ne pas savoir ce qui se passe à Mangrove et comment cela se passe. Vous avez été trop fier d'avoir dépensé tant et tant.

Il serait plus conforme à la réalité de mes sentiments et actions de dire que j'ai été effrayé de voir que il fallait tant d'argent pour faire quelques choses et n'ai pu être fier de vos encouragements et de vos bontés pour Mangrove. J'ai mis tout mon effort dans la mesure de mes savoirs, qui n'est pas grand, de procurer au moins une part des ressources nécessaires aux indigènes indigènes à cette mission.

Je l'ai toujours fait avec votre approbation, et en essayant d'écarter vos avis, et ce sera ma ligne de conduite encore plus stricte à l'avenir.

Mes provisions, dont je vous faisais part dans ma lettre du 8 septembre, relatives à la somme

que je pensais devoir couvrir cette année, se seraient réalisées, si la grippe n'avait tenu tout notre monde à terre pendant un mois et demi.

Pour ma part je lui ai payé un tribut de trois jours avec une forte fièvre.

C'est le cas de dire que l'homme propose et Dieu dispose.

C'est une grosse perte pour nous, car le total de nos envois pour la saison atteindra tout juste 25000 frs. Évidemment notre compte sera encore en très mauvaise posture.

Après la lecture de votre lettre, et les cas de P. Lambertin, je suis grandement tenté de vous demander de tout arrêter en fait de constructions, pendant un an, pour nous permettre de nous remettre à flot. Voyez et décidez.

Je passerais un fameux temps de soulagement le jour où il n'y aura plus d'ouvriers à la mission, je vois que ce qui est gagné d'une main est dépensé de l'autre, c'est le tonneau des Danaïdes.

La question de la pêche est importante pour nous; elle est une nécessité vitale pour la mission de Hongkong.

Je sais, parce qu'on me les a répétées, qu'elle est l'objet de critiques très vives de la part de certains qui ont l'excuse de ne pas connaître la situation, ni les circonstances de temps, de lieux et de personnes relatives à cette pêche.

Je n'ai pas été très surpris quand vous me demandiez s'il ne faudrait pas vendre le Vermont.

Les réparations des deux bateaux: Vermont, P. Non valent entre 15000 frs: de ce qui est rapporté pendant cette saison de pêche, je n'en ai pas encore fait le compte exact, mais cela dépasse certainement 10000 frs.

Le chiffre que j'ai marqué dans le compte rendu comprend réparations des bateaux, nourriture et habillement d'un grand nombre de personnes en cette année de disette.

Qui est-ce qui fait la pêche? Quinze grands garçons qui ont de 18 à 26 ans et neuf filles qui ont de 17 à 21 ans.

Pour ce jeunes gens le cycle des études est pour ainsi dire achevé: ils restent à la mission parce qu'il est meilleur pour eux d'être avec le missionnaire que de galvauder dans les villages.



ils restent pour aider le missionnaire à mettre  
en état leur mission et ils en sont fiers.

Je me réjouis de cet esprit, et n'ai qu'un regret  
c'est de ne pas les voir plus nombreux.

Les filles elles attendent ces maris, mais les garçons  
ne sont guère pressés et je puis leur avoir leur  
rendre ce témoignage c'est que depuis cinq ans  
je n'ai jamais eu le moindre commencement  
de leur part, relatif au mariage.

Pour les filles c'est une autre affaire, mais celles qui  
sont à l'école présentent un excellent esprit.

On ne peut donc pas dire que pour ceux d'ici  
je meie de parler l'irrégularité de la parole n'est  
préjudiciable.

Dans le rapport quelle autre mission et arrivée à  
l'Anis, ils viennent à traverser un village.

Ceux qui restent, petits et majeurs, sont en classe  
régulièrement; pour les petits garçons c'est  
tantôt un maître, tantôt moi qui lui leur  
faites; pour les petites filles c'est la sœur.

J'avoue qu'il y a là un inconvénient, car  
la sœur peut difficilement se faire comprendre  
ne sachant pas la langue.

Je ne veux voir aucune de mon propre chef.

J'espère, Monsieur, vous  
avoir fourni tous les renseignements désirables,  
je n'ai qu'à m'excuser d'avoir été un peu  
long.

Veuillez agréer, l'expression de mon profond  
respect.

Alexandre Rivet

son

Hieroglyphie le 11 Décembre 1923

Monsieur

La présente lettre arriva à Noumea le 18 courant. Vous serez donc probablement sorti de votre tournée sur la côte ouest.

J'ai attendu ce moment pour vous fournir diverses explications demandées par vous dans vos lettres du 14 et du 18 Novembre dernier.

Je ne fais faire aucune installation couteuse à l'établissement des sœurs pour le présent.

Une seule est prévue pour le temps où j'aurai mis la main sur un ouvrier capable. Le plafonnage du dortoir des filles. Les planches sont préparées.

Mais jusqu'ici, diverses démarches pour obtenir un menuisier charpentier sont demeurées sans succès.

Auguste n'en est guère capable. Il vieillit tout en brûlant d'ici et de là, et nous rend grand service comme boucher, fonction dans il s'est bien acquitté depuis huit mois.

Il y aurait évidemment à effectuer chez les sœurs des améliorations qui seraient fort utiles: deduction de l'eau à la cuisine, aménagement de la salle?

de doubles, du poulvaillon, etc.

Nous attendons pour cela que notre situation financière s'éclaircisse un peu.

Je n'aime guère la "poussière volcanique" ni l'américanisme; mais ce que je fais je fais à ce que ce soit solide, propre, durable.

x

Je reviens à la question du Kauri sur lequel le compte de la maison de Bertrande pour des japonais à Guendavit.

Le Kauri est débité sur place en planches carrées de 0,60, à 0,80 de côté et en planches de diverses épaisseurs et largeurs, 5, 6, 7<sup>me</sup> de largeur. Il est parfaitement cassé, ni mouillé, ni chauffé, ni piqué.

J'ai parlé au chef de l'entreprise qui consentirait à nous céder les planches à 350 frs le mètre<sup>3</sup>, vendus à Ware.

Pour les planches de 0,03 il demande 500 frs. **Non**  
Évidemment nous aurions un bénéfice très sensé à prendre des planches, encore que je trouve le prix un peu élevé, (le P. Equistret payait 250 frs les planches aux japonais de Galassio), et je fais venir ces planches ici sous la direction d'Auguste par les grands gars.

On prendrait ce qui est nécessaire pour les portes de l'église, les bancs, le confessionnal, et autres travaux de menuiserie, pour lesquels je voudrais décider Marcel Lapetite bon menuisier et son frère ébéniste à travailler. Je ne sais si j'y réussis, car il est de la famille des passeports nomme et ce n'est pas.

Vous voudrez bien me marquer votre décision sur ce point. Mon intention serait de prendre 4 mètres cubes de planches.

Je compte partir à Houalle samedi; au retour je passerai à Guendavit pour voir le bois, mais je ne prendrai d'engagement qu'au reçu de votre approbation.

x

Je me suis réjoui de recevoir le plan de l'église et immédiatement on s'est mis au travail de démolition de la façade. Tout est achevé, et débarrassé, la place des fondations est nette.

Une bonne partie de la pierre pourra servir de nouveau; j'élimine seulement le tuf qui se délite et se casse et ne sert pas solides.

C'est que il est le plan, n'a semble être le meilleur parti de ce qui existe déjà.

Il y a un point sur lequel je veux attirer votre attention.

1) Ce sont les murs de retour qui doivent supporter  
le campanile à l'intérieur de l'église, en encadrant

la porte d'entrée.

<sup>Tout différent</sup>  
Après l'exemple de Balade il est clair que ces  
deux murs dépasseront complètement le fond de l'église  
on pourrait donc au lieu de façade une plus

grande largeur 0,65 p. c. et placer à l'intérieur  
les piles de soutien du campanile en réduisant leur  
déplacement à 0,30.

Cela donnerait quelque apparence à la façade,  
et permettrait quand même d'établir le campanile  
solidement.

Je regrette vivement un vrai petit clocher.

Nous allons commencer les fondations aussitôt après  
Noël. C'est pourquoi je vous serais obligé, Monseigneur,  
de me faire connaître vos intentions sur ce que je  
vous envoie des la réception de cette  
lettre.

Je vous prie agréer, Monseigneur, l'assurance de  
mon profond et fidèle respect.

Hyacinthe Roué

Hyemprie le 29 Décembre 1923

Monseigneur

J'ai reçu au dernier courrier de terre votre petit  
mot du 19 dec.

Je me hâte de vous écrire à nouveau, prié  
que je n'ai pas l'avance rapide du travail.

En effet les fondations de l'allongement (côté  
façade) sont creusées à 1,90, et un bon tiers  
sera construit ce soir.

Je voudrais donc une décision nette relative aux  
murs de retour qui devraient supporter le  
campanile.

Sans doute il n'y a pas parité absolue entre  
le cas de Balade et celui de Hyemprie au  
point de vue dimensions, place occupée etc ;

Quant au point de vue effet esthétique la parité  
existe et je crois même qu'à Hyemprie l'effet  
sera plus désagréable qu'à Balade, pour la  
raison qu'à Balade on a une tour complète  
tandis qu'à Hyemprie on aurait deux pans  
de murs seulement sans autre but que

de soutenir le combraine, et peut être de  
servir de contreforts intérieurs au mur de façade

Voici, Monsieur, ce que je proposais:

1° donner au mur de façade une plus grande  
épaisseur 0,65 p. e., et 2° faire débiter  
les murs de retour supports du combraine  
de 0,20 à l'intérieur de l'église et de 0,30  
à l'extérieur.

De cette façon il me semble que l'effet d'inquié-  
tude à l'intérieur serait nul ou du moins  
considérablement diminué, et à l'extérieur  
ces deux piles encadrant la porte,  
et même une niche au dessus de la porte  
rompraient la monotone de la façade.

J'expose mon sentiment, ma manière de  
comprendre les choses, sans vouloir évidemment  
les imposer, car je suis entièrement à votre  
à faire ce que vous me direz de faire.

Je vous demanderais donc de me répondre  
relativement à ce point d'une façon rapide,  
car je suis pressé par le maître. \*

Relativement au bois de Raori de Grandanet  
c'est avec la maison de Bechrade qu'il faudrait  
traiter. (Ces mesures toujours)!

Je me demande, vu la persistance de la

sicherung si le bois pourra descendre.

C'est très problématique.

Le P. Chalardus est ici depuis jeudi pour  
faire sa retraite. Ses yeux ne pouvant guère  
lui servir cela favorise son recueillement et  
je lui vers de prédications en lui lisant  
ses méditations.

Il fera ici demain le dimanche car ce soir  
je monte à Wera pour ma visite.

Au dernier courrier j'ai reçu deux sacs de riz  
que je n'avais pas demandés et dont le P.  
Lambotini ne m'a pas indiqué la provenance.

Je pense que c'est une attention de votre  
part pour nos écoles, et je ne veux point  
tarder à vous en remercier s'il y a lieu.

Enfin Monsieur, je vous prie d'agréer  
l'expression de mes vœux les plus respectueuse-  
ment féliciter pour 1984, et l'assurance  
de mes prières.


Mgikoa Rosé

+ P.S. Veuillez avoir la bonté de  
me faire savoir par télégramme  
si le plan primitif est purement et

simplement inerte, ou si ma manière  
de voir est approuvée.

Le P. Chalandon dont la me est tenu  
d'aller en augmentant me prie de vous faire  
agréer ses excuses s'il ne vous écrit plus  
pour le premier de l'an et il joint ses  
vœux aux miens.

1904  
1924

†  Mission Guaré 19 Janvier 1924

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur.

Daignez agréer mes souhaits bien  
sincères de bonne et sainte nuit  
1924, que le bon Dieu par  
l'intercession de la Vierge St-Liege  
et de vos saints Patrons, vous  
accordent toutes les grâces  
spirituelles et temporelles que  
vous désirez obtenir; j'ai appris  
par le Père Rouil que votre  
santé laissait à désirer, je prie  
la petite Sœur Chérie de vous  
obtenir la guérison de vos  
souffrances. Pour moi, Mon-  
seigneur, je briste beaucoup  
je sens que je ne suis plus

de force a faire les travaux  
qu'il y a a exécuter a Cuare)  
Je serai peut être encore bon  
a des petits travaux d'établi,  
ou a tenir un magasin, ou  
tout autre emploi ne deman-  
dant pas de gros efforts.  
Je suis pris des jambes qui  
ne veulent plus me porter,  
et des névralgies continuelles,  
j'espère que le Père finira  
par trouver un ouvrier, qui  
pourra me remplacer avan-  
tageusement; j'ai 41 ans, et  
~~et~~ je dois reconnaître que  
je suis un homme fini; je me  
recommende a vous, Monseigneur,  
pour l'avenir, si je dois vivre  
encore quelques temps.

Daignez agréer, Monseigneur,

les respectueux hommages, de votre tout  
dévoué Serviteur. Auguste Lociu

Hienghène le 15 Mars 1924

Monsieur Binébiq

Mor, je vous fais parvenir ces quelques lignes pour vous informer que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous trouver des indigènes pour la Société du chalandage ou les avantages offerts par la Société mais je tiens à vous informer que le Révérend Père Rouël, le Père de la Mission s'est opposé formellement à ce que au cur indigène ne s'engage, car on lui même à garder tous ses indigènes à son service pour faire le pêche des trocas ou protéger d'autres besoins pour soi-même la Mission ce qui est faux car devant moi lorsque je lui en demandai



pour quoi il mettoit en respectement  
à ce que mes indigènes s'engage  
il m'a répondu que, aucun indigènes  
ne parleront pour votre société me  
disant même en présence de plusieurs  
de mes indigènes je me moque de  
Monsieur le Gouverneur, de M<sup>r</sup> Ballande  
et de tous ainsi croyez bien Monsieur  
Binébiq, que je regrette de n'avoir  
pu rendre service à vous et surtout  
à votre société.

Recevez Monsieur mes bien sincères salutations

Jean Baptiste grand chef Hingping

26-3-24

Note et observations

au sujet d'une lettre du chef de Hyangheun  
et propos divers.

---

10) Monsieur Léira au R. P. R!.....  
pour donner tous avis et faire toutes observations  
utiles.

---

20) Quelques grands garçons (du village de  
Ware au <sup>près de la majorité</sup> ~~paragraphe~~) travaillent ostensiblement  
pour aider à la reconstruction urgente de  
l'église de Hyangheun. Le chef s'est  
adressé à ceux-ci exclusivement, la démar-  
che pouvait paraître fâcheuse, étant de  
nature à arrêter le travail de l'église.

30) On cherchera ce qui aurait amené  
l'erreur concernant le Québec. Cette tribu  
est peu nombreuse, — ne dépend pas du  
syndic de Hyangheun .... Et quelques catholiques  
qui s'y trouvent sont déservis par les  
missionnaires de Panielo et de Foule!

40) Le missionnaire de Hyangheun, une au

deux fois par mois, visite quelque annexe  
d'aiguille des centres de sa mission. La chose  
est normale.

5°) Une partie de la population de  
Hyeughène est protestante, et échappe à  
l'influence du missionnaire. On ignore  
si le Chef a une véritable influence sur cette  
population, - au même si elle ne lui aurait  
pas été soustraite administrativement.

6°) Si on dit que le P. R<sup>e</sup> a 4 ou  
6 embarcations, armés à 15 hommes l'une,  
pour la pêche au tronc, c'est une imagi-  
nation par trop excessive. - Il avait sûre-  
ment deux ou trois hommes de confiance en  
1923 pour surveiller la gent écologiste quand  
elle aborde à la mer.

— A Hyeughène la mode est certainement  
dans une partie de la tribu aux embarcations  
et à la pêche au tronc (nov<sup>bre</sup>-sept<sup>bre</sup>) les gens  
croient y trouver grand profit. Ce fut vraisem-  
blablement le cas.

trouvé ainsi  
P.C.

26 mars 1924

Wien le 4 Avril 1924

Monsieur

J'ai reçu ce matin votre lettre datée du 26 Mars.  
Elle m'a été remise à Wien où je me trouve  
depuis hier et où j'étais jusqu'à dimanche  
jeudi - même lundi, pour la retraite prépa-  
ratoire et la communion pascale des enfants de  
cette année.

Elle ne m'a pas surpris outre mesure.

Mais là où commence mon étonnement, c'est  
quand j'y lis la série d'erreurs tendancieuses  
et de contre-vérités relatives aux paroles et  
aux faits sur lesquels vous avez bien raison de  
me demander des explications.

Je dis tendancieuses. La suite de cette lettre  
vous démontrera le bien fondé de cette qualification.

Je dis contre-vérités, mais c'est mensonge que  
je pense

Je commence la présente dès maintenant :

quelques d'avis que j'en ai, je ne puis espérer la permission pour le courir de lundi 7 Avril.

Je la finis donc à Uyanem le 8 et le 9.

Les occupations ne me manquent pas, en dehors des instructions; visite des malades, arrangements de diverses affaires pendant.

Je ne sais si le Chalandage doit se plaindre de mon attitude lors de son essai de recrutement; mais pour ma part je dois me plaindre du manque de loyauté de son employé à mon égard, et je le fais.

Il est exact que j'ai fait une opposition ouverte au recrutement dans nos tribus catholiques en ce qui concerne les bons éléments; "en terres non parlementaires", je le nie absolument.

Et ce que j'avance, je vais le démontrer car j'ai encore une assez bonne mémoire.

Monsieur Benelg est arrivé ici dans les premiers jours de Mars, avec le dessein hautement manifesté de recruter cinquante jeunes hommes robustes pour le compte du Chalandage.

On a fait sonner bien haut, les avantages pécuniaires

des chefs et des engagés.

Politique peu habile car elle risquait de mécontenter les chefs de la région; ce qui n'a pas manqué; les membres du syndicat se sont réunis et ont protesté auprès du syndic. J'avais pour mon compte vivement poussé à cette démarche MM<sup>r</sup> Robert, et Louis Poullet.

"videtur a longe periculum immisurus mihi"

D'autre part recruter 50 hommes sur une population masculine globale portant la capitation d'à peine 170, savez vous que c'est énorme?

Ceci pose j'en reviens à ce qui me concerne directement.

Voici d'abord l'emploi de mon temps pendant la période de recrutement que M<sup>r</sup> Benelg a passé à Henghrai:

: du 5 Mars (soir) au 10 (matin): retraite à Kovalth, un baptême d'adulte; deux baptêmes d'enfants.

: du 10 Mars (soir) au 15 (matin) retraite à Wenape - 14 premières communions.

: du 20 (matin) au 23 (soir) retraite à Kovalth, J. B. - 14 baptêmes d'adultes; un mariage régulier.

Donc deux que je suis allé dans

quelque tribut que ce soit, dans le but de faire  
oppositions au recrutement, c'est dire une chose qui  
est fautive en elle même, et que l'on sait fautive  
car M<sup>r</sup> Benelig était parfaitement au courant de  
la raison de mon séjour dans les tribus.

Dans chacune d'elle, j'ai parlé contre les engage-  
ments à Noumea, soit en particulier à ceux qui  
me demandaient conseil, soit publiquement.

Je ne pouvais me dissimuler que mes paroles seraient  
repetées et revindraient aux oreilles de gens mal  
intentionnés. Aussi bien voici ce que j'ai dit  
à une virgule près: Je n'ai pas qualifié  
pour commander aux chrétiens dans les choses qui  
ne regardent pas la religion, mais comme plusieurs  
m'ont demandé conseil, je vais parler comme un père  
parle à ses enfants dont il veut le bien.

Or je vous dis que vous n'avez rien à gagner à Noumea  
et que vous avez beaucoup à y perdre, soit pour  
votre âme, soit pour votre corps.

Sans doute vous avez beaucoup d'argent; mais ce  
que vous gagnez d'une mois vous le dépensez  
de l'autre et beaucoup revindraient, comme ce garçon  
de Honaitore qui après avoir passé trois ans à Noumea

comme engagé rapporta au village une malle remplie  
de balais de paraplume pour en faire des saigies.

Vous risquez d'y perdre votre corps et d'y  
mourir, car l'état sanitaire de Noumea est actuelle-  
ment déplorable, comme Anselme de Goules, comme  
Victor de Porabo, et ce n'est pas 100 frs par mois  
qui les ressusciteront et qui les remplaceront dans leur  
village.

Surtout vous risquez d'y perdre votre âme à cause  
de la multitude des mauvais exemples que vous avez  
sous les yeux, des occasions abondantes, et contre  
lesquels vous ne savez pas vous défendre.

Pour l'immense majorité le séjour à Noumea, c'est la  
période de débauche, d'ivrognerie, ou presque tout est  
abandonné en fait de pratiques religieuses. On en perd  
le goût. Je ne sais ni j'ai trouvé depuis 10 ans,  
l'exemple d'un engagé à Noumea qui n'ait pas  
abandonné la pratique pendant la période de son  
service.

Et pour vous rendre compte que je n'occupe pas vous  
ni moi qui a regardé au milieu de vous: c'est X qui  
pendant ses deux ans de séjour a vécu en concubinage  
avec une fille de Mazi; c'est Y qui vit actuelle

meurt avec une femme de Houailou; c'est Z qui est  
les trois quart du temps en prison pour enqouere.  
Je ne dis rien qui ne soit connu, prout une jeune  
de tous.

Et je vous avertis d'un peril plus grave qui menace  
votre pays et votre race elle-même.

Si nos jeunes gens prennent l'habitude d'aller à  
Noumeu, attendez 10 ans et vous commencerez à voir  
les consequences.

D'abord tous ne reverraient pas, soit que ils y meurent  
soit que ils contractent une serie d'infirmités et d'engagements;  
d'autres reverraient, mais tristes, malades, syphilitiques  
et empoisonnés le pays, et il arrivera pour la  
mission de Hémphre ce qui est arrivé pour celles  
de Tefou, de P. de P. de P., ce qui est en train  
d'arriver à celle de Houailou: votre pays se videra, votre  
pays mourra. (J'ai cité les paroles de P. P. Placé,  
Noblet, Lavasson, Luquet).

Yage au contraire un pays ou les jeunes gens et les  
jeunes filles restent tranquilles à P. de P. occupés de  
missionner et des soeurs jusqu'à leur mariage,  
voyez Ware. Depuis six ans j'ai fait neuf  
mariages entre jeunes gens et filles des écoles

Tous ces jeunes menages ont des enfants: quelques uns  
sont en passe d'en avoir trois, plusieurs en ont deux.  
Ware se peuple, il devient nombreux, et on lui porte  
envie.

Et si vous voulez travailler, Dieu merci ce n'est pas  
le travail qui vous manque chez vous; mettez en  
valeur vos reserves; plantez du café, du coton.

D'autre part les colons ne demandent pas mieux  
que de vous employer. Aidez les à ramasser le café,  
mais restez chez vous.

Touta Marceigneur, ce que j'ai dit aux indigènes  
soumis à mon influence. Si c'était à recommencer, je  
le ferais encore.

J'ai pensé au proverbe: Principiis obsta, sero medicina  
paratur, et Tefou, à P. de P., à Houailou  
les lamentations sont grandes; elles sont tardives et  
inefficaces.

+

Je dois vous faire connaître maintenant que  
le recrutement vient surtout mes jeunes gens de  
la mission, que je vois comme la fleur de  
mes yeux, qui m'ont rendu les plus grands services,  
et qui sont votre véritable esperance.

Le coup avait été mijoté avant l'arrivée de M. Bene-  
lig par Loucheur, Karie Joseph qui est actuelle-  
ment sur bras droit et bras qui il me fera le meilleur  
venge ; mais je connais sa fourberie.

Jean Baptiste était de commerce, car il mange  
avec deux raticheis, celui de la mission quand il  
est dans une bonne passe, et celui de Loucheur quand  
"yuda et elretas" dominent.

Dans la jour des Cardes je m'aperçus que trois  
grands garçons manquaient à l'office. Je m'informe  
et apprends, que avec le consentement de J. B., ils  
étaient aller se présenter à la gendarmerie pour  
s'engager.

Sur ces entrefaites un des parents vint me trouver  
pour me prier d'agir auprès du syndic, disant  
qu'il s'apprêtait à l'engagement.

J'expliquais donc à M. Frayssinet que ces jeunes  
gens faisaient un coup de tête, que leur parents s'y  
opposaient.

M. Frayssinet me dit qu'il ne les engagerait pas  
dans ces conditions.

Pendant que j'étais à Kavath, revirement  
complet. Les parents donnent le consentement

actuellement par J. B. et Karie, et le syndic se voit  
dans l'obligation de faire les devoirs.

Sur le conseil de Karie (l'un des trois est ~~son~~ fil)  
ils vont travailler chez Loucheur en attendant le  
courrier.

Je vous prie de noter cette circonstance  
Le Lundi 10 en redescendant de Kavath le syndic  
me met au courant de ce qui était arrivé.

Je produis alors le rôle d'équipage du Versant  
où les trois garçons sont inscrits et en vertu de cette  
pièce déclare m'opposer formellement à l'engagement.

M. Frayssinet fit appeler les trois garçons  
et leur signifia, en ma présence, que leur engagement  
était impossible. M. Benebrig fut immédiatement  
gouverné par moi, téléphoniquement, en termes  
polis et aimables.

Après quoi je tentais de raisonner mes brèves  
récalcitrantes qui parurent se rendre à mes  
exhortations et me promirent de rejoindre le  
bercad le samedi.

Sur leurs dispositions je me fais peu à leurs  
promesses. J'avais fait ce qui était possible  
et possible, il ne me restait qu'à prier.



Pendant la retraite de Wexar, je vis que les trois  
garçons étaient retournés chez Gouchon, où d'ailleurs  
logerait M<sup>r</sup> Berreby et sa femme; cette  
dernière étant fille de M<sup>me</sup> Lucein, mariée civile-  
ment au dit Gouchon.

Je vois que encore de notes soigneusement ce repro-  
ché de M<sup>r</sup> Berreby chez Gouchon, car j'ai appris par  
plusieurs, tout ce qui s'y est dit; les mensanges  
les plus sales, les calomnies les plus hideuses,  
les fables les plus ridicules s'y sont données libre-  
ment et je vois par votre lettre que M<sup>r</sup> Berreby  
ne s'est pas fait faute de les répéter.

Le but avoué, proclamé est de faire "sauter"  
le P. Navil. La concubine n'est pas la moins  
avancée à cette opération pleine d'attrait.

Le samedi 15, en redescendant de Wexar  
me voyant passer devant la maison Gouchon, M<sup>r</sup>  
Berreby vint avec empressement me saluer et  
me tint à peu près ce langage: "Mais père, je  
me suis pas un incrimé pour vous ayant été sous  
vos ordres à la caserne et j'en ai gardé le meilleur  
souvenir. Je ne suis pas allé vous rendre visite à  
la mission pendant les opérations de recrutement

ne voulant pas me donner le tort d'aller en faire  
chez vous (Le résultat était le même puisqu'il  
s'y essayait par des moyens détournés).

Quant à vos jeunes gens qui se sont présentés  
pour s'engager, puisque vous vous y êtes, je  
vous promets formellement de ne pas les prendre.

(La suite a montré comment ce M<sup>r</sup> savait tenir  
sa parole) Vous n'aurez eu qui a m'écrit un  
mot et c'en aurait été arrêté dès le principe.

Je compte aller vous faire visite Lundi 17  
P'était de belles paroles, qui avaient eu tout  
autre son quand j'avais disparu. On me l'a  
répété.

Je ne me montrais pas moins aimable et après  
lui avoir brièvement exposé les raisons pour lesquelles  
je désaisellais avec indignation le s'engage j'ajoutai  
: "Et les raisons que je vous donne et l'opportunité  
que je vous fais, vous pouvez les faire connaître à  
ces M<sup>rs</sup> de la Mission Ballande. Je les comprendrais  
parfaitement. Je ne suis pas d'ailleurs le premier  
et le seul missionnaire qui pense et agit de la  
sorte = 1,

De là à dire que je me moque de la M<sup>re</sup> Ballande

et du Cf. il n'y a qu'un pas; il a été franchi  
mais non par moi.

Le lundi 12 Mars, je recevais la visite promise et  
dans le cours de la conversation je pus mettre mes  
idées au clair les mêmes que celles exprimées au  
indigènes et je conclus: « Oui j'ai un certain nombre  
de jeunes gens qui m'aident à la mission. On les  
convertit. Ils sont très conservés, précis et chastes.  
Comment voulez vous que j'aie de gaieté de cœur  
les envoyer à Noumea d'où ils me reviendraient  
ivroques, débauchés, spirituellement, l'absence de  
loques rentables au physique et au moral.  
D'ailleurs vous savez comme moi la conduite des  
indigènes à Noumea; et vous avez vu comme moi  
les lundis; et le lendemain de fête la troupe toujours  
nombreuse des ivroques, tapageurs, vauriens saisis par  
la police durant la nuit. »

M. Bénédict me répondit: « Après ce que j'ai vu  
ici je comprends que vous teniez à garder vos jeunes  
gens. C'est en somme vous qui les avez élevés. Peut-  
être a-t-il fait légitime... »

Le 20 me trouvant à Kouat je reçus une nouvelle  
visite de M. Bénédict qui m'apportait un télégramme

du P. Lambert au sujet de Favorisy Bénédict  
si possible: engagez bien ses gens. »

Je lui dis mes regrets de ne pouvoir accéder à  
cette invitation; que d'ailleurs je ne m'opposais pas  
à faire la part du feu c'est à dire à favoriser l'usage  
même des mauvais sujets.

Et nous nous séparâmes dans les meilleures formes.

Le 21 j'apprends que les trois jeunes étaient allés  
s'embarquer à Ti-pindji sans permis du gendarme  
qui avait refusé de les laisser.

Je note qu'en toute cette affaire M. Frayssinet  
s'est montré digne de me faire plaisir et de faire  
oublier les détails qui il a eus avec le P. Chel.

Mes trois enfants sont partis poussés par Gouillon,  
de concert avec M. Bénédict qui a dû proposer  
leur voyage de Ti-pindji à Noumea.

Ils doivent être au Chalandage.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur, de  
les recommander au P. Roman ou au P. Bussy.

Voici leurs noms: Samuel Divac, David  
Pindel, et Hypolyte Mireau fils de Katié.

J'avais donc raison de dire,  
cela résulte de tout ce qui précède que M-

Benešy avait manqué de loyauté.

Outre les trois jeunes gens il emmenait régulièrement engagé quatre mauvais sujets dont deux mariés, qui dévassent poliment le pays.

Je finis à la hâte.

Je suis à Ugarava jusqu'à vendredi soir 11 Mars. La semaine prochaine retraite des écoles à Wari et retraite des gens.

La semaine après Pâques; préparation de 12 semaines, commençant enfants des écoles; après quoi je pourrai souffler un peu.

Le dossier des filles est entièrement réglé; c'est propre et d'un bon effet.

Les murs de l'église, allongement de la nef, sont à 4,60 du sol pour Papele.

Le travail marche bien.

Je me recommande à vos prières et vous souhaite ardemment une excellente santé.

Votre très respectueusement dévoué au N. Y.

Apollon Roussier

Hungarie le 3 Juin 1924

Monsieur,

Je ne veux pas tarder plus longtemps à vous donner quelques nouvelles de Hurghine.

Tous ici nous avons appris avec joie l'amélioration de votre santé et nous demandons instamment à la 4<sup>e</sup> Vierge qu'elle se maintienne et s'accroisse.

On s'attendait un peu à recevoir votre visite cette année, en juillet ou en août, il y aurait eu effet un certain nombre de confirmations à donner dans les différentes années, et aussi votre venue aurait stimulé l'ardeur de nos catholiques pour la construction de l'église.

Jusqu'à présent il n'y a pas lieu d'être mécontent du travail fait et de l'empressement qu'on y a mis.

L'allongement de la nef sera terminé dans le courant du mois de juillet, la première quinzaine, je pense.

Dans deux semaines, je vais faire démolir  
l'abside et les murs des sacristies.

Tous les cocotiers qui se trouvaient au devant  
de l'église ont été amochés et le terrain a  
été nivelé en partie.

J'ai eu ici pendant trois mois un bon menuisier  
que le P. Jomand m'avait prêté, le même  
qui a travaillé à la chapelle de Diakoua.

Il a plafonné le dortoir des filles et transformé  
les tables des classes, travaux que je n'ai pas  
voulu confier à Auguste, qui se confie de  
plus en plus dans sa charge de boulanger.

Depuis la retraite pascale et le  
baptême de Koum, les indigènes de cette  
annexe travaillent à la construction de leur  
chapelle qui s'élèvera dans un village  
central et non à l'endroit au Doué l'avait  
placé primitivement.

Présentement on scie du bois ici, pour l'amen-  
blement de cette chapelle et de celle de Pousen-  
benq, pour la construction de laquelle je suis  
en pourparlers avec le chef. Il est bien d'ignoré  
mais ses gens sont durs à la détente.

Je désire vivement l'érection de ces deux lieux  
de culte, à Pousenbenq en particulier où il  
y a encore une trentaine de païens irréductibles.  
Bela fait, la mission sera définitivement organisée  
au profit de une religieuse, chez les indigènes.

Nous sommes en train de préparer  
quelques lopins de terre pour planter du coton  
en septembre et octobre.

Mon intention serait aussi de planter en vanille  
toute la petite forêt qui se trouve derrière la  
maison des totems: mais pour cela il faudrait  
enfumer la volaille, et c'est une grosse dépense.

La pêche aux trocas bien que moins  
abondante qu'il y a trois ans nous a rapporté  
1340 kilos dans le premier mois.

Après avoir pris avis du P. Lambertus, comme  
la récolte de café est très importante cette  
année, chez les indigènes de Weyap et de Uganen,  
j'ai acheté 1500 kg de café en marche  
que Louis Alfred traitera à un prix de  
faveur: 0.12

Nous continuerons les achats jusqu'à la fin  
de la récolte.

Voilà brièvement exposé l'état de nos travaux  
et la situation matérielle.

Au point de vue spirituel j'ai été heureux  
de marquer un progrès sensible dans l'ensemble de  
la mission pendant la période des retraites quatuor  
quasimodo.

Il est évident qu'on ne fait du travail sérieux  
dans les années qui en y estait quelques jours.  
C'était la thèse du vénéré Père Benson, de P.  
Vincennes et l'expérience me prouve combien ils  
avaient raison.

La moyenne a été de quatre jours pleins de  
retraite dans chaque année. Kavas, Wéing,  
Ojannan, Wéewi, Kooobts.

La semaine sainte a été partagée par la  
retraite des ecclés et celle des gens de Ware.

L'assistance à la fête de Pâques a été exceptionnellement  
nombreuse et j'ai distribué plus de  
130 communions, ce qui ne s'était pas encore  
arrivé. Je ne compte pas elles des années.

Le dimanche de Quasimodo, la soirée se terminait  
par le baptême de quatre adultes deux enfants

des écoles et deux femmes et douze premiers  
communions d'enfants.

Il semble que la population européenne manifeste  
pour la religion une sympathie plus marquée  
et elle se traduit par des venues plus fréquentes  
et plus nombreuses aux jours de fête et la Mission.  
Le dimanche de 4<sup>e</sup> semaine d'été les européens  
étaient ici plus de cinquante.

Ils attrapent toujours quelques grains de vérité.  
C'est digne de remarque. Des familles  
notamment hostiles à la religion ont changé d'attitude.  
Une grande fête pour moi, a été récemment de  
voir venir au catholicisme les trois enfants de cet  
energumène de Louis Poulet  
et ils apprennent bien.

Quant à nos voisins de la Languein Armans  
il m'a délogé la semaine dernière sa femme  
sa belle mère et sa belle sœur pour la dimanche  
suivante.

Ces dames m'ont exposé leur petite fille Paule  
était vraiment très éloignée de l'école communale,  
qu'elle avait un grand désir de la voir se  
baptême et à sa 1<sup>re</sup> communion.

niar pour la fin de l'année, et puisqu'elle  
devait entrer à la Conception à cette date et serait  
bien désirable aussi que elle fut un peu plus  
avancée dans ses études.

On me demandait donc en conséquence d'accepter  
que Paula vienne en classe chez la soeur.

J'ai d'abord hésité par crainte de surcharger la  
soeur; mais il y a un bien si grand à faire  
dans cette famille, et c'en est le commencement,  
qu'après avoir consulté la soeur, laquelle est toute  
entière acquiescé à l'arrangement, j'ai accepté.

J'avais aussi pour me guider les précédents que  
j'ai vus à Honaiton.

La petite fille est avec nous, et se préparera bien  
à son baptême et à sa première communion.

L'idée de donner la tête d'Armand était aussi  
de me donner son petit garçon; mais raisonnablement pour  
le moment je ne puis m'en charger, je suis trop  
pressé de tous les côtés.

Il y a bien aussi quelques vers à la médaille.

Le marichal des logis Fleuriot, actuellement en  
congé d'un an, et employé comme agriseur chez  
Fabordien donne dans le pays un vrai scandale

en affectant comme maîtresse voisine l'on M<sup>me</sup>  
Francisconi en M<sup>me</sup> Méville.

Après 15 ans de mariage il trouve que la vie lui a  
été menée trop dure, et il veut divorcer.

Ce faisant, il suit le exemple de son chef M<sup>r</sup>  
Havelle qui a passé ces quelques années courant  
la femme de son subordonné l'inspecteur Gleyrol.

J'aurais désiré lui parler, mais il n'a pas  
trouvé ou voulu trouver le temps de me recevoir.

D'ailleurs par l'intermédiaire de Léon Gnyold chez  
qui il logeait j'ai pu obtenir qu'un de ces  
pères de mes affaires à Wexham et à Grandanet.

x

Le retard de la retraite de la soeur à cause  
d'une vaine déception ou comme un peu partant  
je pense.

L<sup>e</sup> de la Meru avait besoin depuis quelque  
temps d'un peu de repos et de distraction.  
Elle est allée à Pouébo pour la courir, passer  
une semaine, et est revenue à cheval,  
après avoir couché à Wexham.

Cette petite sortie lui a fait du bien.

Je joins à la présente quelques épreuves  
de livres pour ces derniers temps et susceptible  
de vous intéresser.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance

de mon fidèle et profond respect.

Hyacinthe ROUILLÉ

de Liège Pauëbo

Monsieur Rouillé le 16 octobre 1914

Mon très cher et vénéré Père,

C'est "carrubore" que je vous envoie.

Je viens de recevoir votre lettre et me rends  
compte aujourd'hui seulement, que je n'ai  
pas encore répondu à la précédente.

Signe évident que ma pauvre tête, déjà peu  
solide, finit de démenager.

Excusez-moi.

Relativement aux sciens et au bois que  
vous voudriez pour votre église, je ne sais  
si Monsieur a été suffisamment clair  
dans ses explications.

Je dois acheter 300 fr le mètre<sup>3</sup> des matières  
de liège, que je fais venir ensuite par  
mes grands garçons de l'école.

J'ai acheté le bois à un japonais, mais en  
quantité limitée, car le bois doit être scié.

en totalité à la maison de Bechiade.  
Quant aux sciences je prends mes garçons  
faute de mieux. car il n'y en a pas d'autres  
dans le pays.

Vous voyez donc, mon cher Père, que je  
suis dans l'impossibilité physique de vous  
devenir satisfait, et c'est très fâcheux.  
Aussitôt après la Toussaint mes sciences devaient  
se mettre au travail, car la macaronerie  
avance et il me faudrait venir le faire, me  
mettre de bancard pour le raffinage de la  
route en ciment armé.

Donc "habe me excusatum".

En me recommandant à vos prières, je  
vous prie d'agréer, mon vénéré Père, mes  
sentiments respectueux.

Alphéran Roriz

Mission Hongroise le 2 Octobre 1924

Monsieur,

J'ai reçu hier votre lettre du 23 sept.

Elle m'a pas été pour moi une médiocre  
satisfaction de savoir que vous aviez trouvé  
les quelques fers nécessaires à la route de  
l'église. J'étais très intéressé à ce sujet.

Il avait été question à votre passage ici, de  
les commander en France.

Pour les avoir, c'eût été très long, et cher,  
surtout.

La Providence est venue à notre aide. *Deo gratias.*

Avec les sept qui ont dû prendre le P.  
Lambotin, on pourra établir solidement  
cette route.

Qui vraiment se me débarrasse d'un gros  
souci et veuillez permettre que je vous  
marque ici l'expression de mes très vifs  
remerciements.



Je recommande au P. Lambertin de bien vérifier que ces fenêtres sont droites dans le sens de la longueur, et ensuite de les faire débarrasser de tous les boutons, vis, crochets qui y sont adhérents.

Pour les fenêtres j'ai renvoyé au P. Lambertin la feuille de votre croquis avec au dos les mesures.

C'est à vous de décider quelles sortes de fenêtres on mettra. Vous m'avez parlé de grèsailles pour la nef et de vitraux pour le chœur. Pour ces derniers je puis compter sur deux mille francs. Où sont-ils?

Il y aura douze fenêtres.

Je pense qu'il ne faudrait pas trop tarder à faire la commande en France et pour cela donner vos instructions au P. Lambertin.

De même pour la cloche, afin que, au moment de monter le campanile, au mois de mai 1925, on ne soit pas arrêté.

Je puis compter sur mille francs pour la cloche. - Où sont-ils?

Comme j'en ai vu de vingt à quatre vingt

Kilos, mais j'ignore le prix du bronze. <sup>P. C. K. 9</sup>

Il est exact que Aygou a eu mal au dos mais cela n'a pas arrêté son travail jusqu'à cette semaine. Mais comme le mal ne guérissait pas, je lui ai dit de se reposer quelques jours, de peur qu'il empire. J'aime mieux qu'il perde quelques jours, mais attende la guérison complète, et surtout que le panaris est assez dangereux.

Je joins à la présente, une photo qui vous donne l'ensemble de la construction dégagee des vitraux. Au premier plan les indigènes de Wenz font un gros feu à chaux.

À la fin de la semaine prochaine les murs du chœur et des sacristies seront amontés à 1.10 du sol. L'ensemble sera terminé certainement fin janvier. Après quoi on entreprendra les chapelles.

À votre passage ici je vous avais parlé de l'utilité qu'il y aurait pour nous d'avoir un propulseur adapté à l'usage de

youngers. Tous m'ont pas paru très enthousiaste de l'idée, me disant qu'un vrai moteur dans une coque neuve valait beaucoup mieux.

Aujourd'hui, je tiens à vendre le Vermont aux japonais de Ugalim nos voisins.

J'en ai demandé 4500 fr. tel qu'il est, livable après le cours de novembre, et réserve faite de votre approbation.

Ils ont accepté mes conditions. <sup>vendrait neuf</sup> 2.000 <sup>au</sup> au moins 6.500

Le Vermont nous a coûté 3850 et y a quatre ans, et nous a rendu de précieuses services.

L'affaire ne serait donc pas mauvaise me semble-t-il, à ce point de vue.

Beste la question du moteur et de la coque.

La mission de Hiengtau aura toujours besoin d'un bateau quelconque. Le St Rose qui a au moins quinze ans, est ses derniers jours.

Si donc on vendait le Vermont, et qu'on se décide à prendre une embarcation à moteur, il ne faudrait pas qu'elle soit

ps

trop grande, ni trop petite, mais plus soit à cause du balancement qui sera considérable, pendant tout le temps que durera le contre-chocs, soit pour tenir la mer dans les voyages Rouat, Weier, Hongomva, Bantio et même quelquefois Pohilo et au moins pour aller

99 au recif durant la pêche / for de moteurs là

Une embarcation dans le genre de celle de Leif Elgvald mais plus petite, 7 mètres à 7,50 serait suffisante.

Oui, tout ce projet est très joli, mais je n'aurais que 4500 fr. pour le réaliser, alors que 12000 <sup>au moins</sup> seraient nécessaires.

Sans doute d'ici un mois, les grandes caisses de nos dettes vont briser comme celles du déluge, mais elles ne disparaîtront pas complètement. Alors... je me suis bien tenté de laisser échapper l'occasion et de remettre l'exécution du projet à des temps meilleurs.

x

D'autant plus que je me tracane, et depuis longtemps, sur les industries à mettre en œuvre pour atteindre plus efficacement les européens

de ce conte et les faire passer un peu plus  
sérieusement à leurs intérêts éternels.

Sans doute, ils sont mieux disposés à l'égard  
de la mission, ils y viennent plus nombreux  
et plus volontiers, prennent un petit air de  
messe, attrapent les quelques sermons que je  
leur donne dans le sabbat, mais le résultat  
spirituel est médiocre comme usual.

Cela sent encore et unigrement le piéque  
nigre.

Comment les atteindre, les instruire sans les  
effaroucher ni les froisser et en décider un plus  
grand nombre à la patrie.

Voici deux projets que je caresse depuis  
un an et demi au moins.

1°) Fonder à la mission pour les européens  
une petite bibliothèque paroissiale, un moyen  
naissant une minime rétribution, ils pourraient  
venir s'approprier de bonnes lectures (on lit  
beaucoup à Hiengheni et ce n'est pas toujours des  
lucres de chose).

Cela coûterait au moins 1500 frs.

2°) Leur donner un dimanche par mois,  
(c'est beaucoup)

des conférences bien préparées, intéressantes avec  
projections lumineuses fixes ou cinématographi-  
ques. Commencer par des sujets indifférents  
scientifiques, historiques etc, pour en arriver  
à quelques sujets nettement religieux.  
Mais là encore la grosse difficulté c'est  
l'argent; tout compris un bon appareil vien-  
drait à 3000 frs.

Notez que plusieurs européens m'ont dit:

Pour vous vous occupez trop des "chinois"  
et pas assez de nous, vos compatriotes et ingénieurs,  
si j'avais le dar d'ubiquité!

Je vais probablement en attendant mieux me  
résoudre à leur envoyer de temps en temps  
à l'occasion de fêtes, une petite circulaire  
polycopiée pour les inviter à y assister,  
et leur rappeler qu'à l'occasion quelques sermons.  
Je baptiserai cette feuille 15 P. Edo des Coeurs.

x

Les Oswald doit traiter une partie de mon  
café aujourd'hui.

Nous n'avons plus qu'un mois pour la  
pêche. J'ai activé tout mon monde.

trop

cher

mince résultat

la confusion  
n'est leur  
est toujours  
ouvert

Ungereuse a plante 500 pieds de coton  
Il continuera.

Je suis extrêmement mécontent des gendarmes qui  
est à la fois très sot, très hypocrite, et qui  
pense ne pas paraître "infidèle à la mission"  
soutient ouvertement la cause protestante!  
A tel point que les hérétiques disent qu'ils  
sont protestant.

Si on pouvait nous en débarrasser, ce serait un  
arrangement général.

Je crains de me brouiller avec lui à cause de  
son petit garçon que je prépare à la 1<sup>re</sup> mission  
même, mais je ne sais si cela durera.

Je m'efforcerai de tenir compte de vos observa-  
tions sur les différents points que vous voulez  
bien me signaler, et je vous en remercie.

La semaine prochaine j'ai vu le P. Chulandier,  
à Toulon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance  
de mon profond et filial respect.

Alphonse Rovié  
s. m.

p. 9

Ceci est un post scriptum.

Je n'ai pas encore mis en marche la souscription  
parmi les européens. Je le ferai en novembre  
quand chacun aura réalisé son café et autres  
produits.

Le m. Gindl s'est engagé après votre départ de  
me remettre 100 frs comme contribution.

Il ira à Noumea en novembre et se propose  
de vous faire visite.

Il a été très honoré de la mention que vous  
faites de sa famille dans votre dernière lettre.

La souscription chez les indigènes  
est plus lente. Jean Baptiste, sous la pression  
du gendarme a quitté la mission pour Noumea,  
c'est très fâcheux.

Ne pouvant vous pas faire en sorte que on dise  
à Trappinet qu'il laisse J. B. tranquille  
à la mission, un lieu de l'exprimer à être  
la prière finale à ces Gendarmes et autres.

son service n'est suffisant pour sa santé physique  
et morale et sa femme s'en portera mieux.

Le même Trappinet, très expérimenté

Je n'y pourrais rien faire. Je n'ai pas encore pu aller à la messe (à Noël par exemple) pour les autres contributions. Je n'ai pas encore pu aller à la messe (à Noël par exemple) pour les autres contributions.

Il me demande aussi si Karamba, le 11 septembre, a pu aller à Tondok pour voir le "decar" qui est égyptien et qui m'a écrit par le courrier de Tondok. Je lui en donne de quoi faire de l'écriture et j'ai écrit à son ancien garçon de Tondok.

cherché à m'embarquer mes grands garçons pour les expédier à Noumea; mais je prends un biais qui s'en empêchera.

Il serait bon que l'1<sup>er</sup> de la Merie parte à Noumea par le courrier d'octobre pour qu'elle ait le temps de faire soigner ses dents. Elle en souffre beaucoup et depuis longtemps. Notre protestante partait avec elle et m'aurait ainsi le temps de la rassurer d'ici la course de décembre.

Je pense au desideratum que vous me marquez pour Koulma. Ce sont des globe botte tantôt à Koulma, tantôt à Ouelia, tantôt à Voh et Noué. Ils sont faits en drap. Je tâcherais d'aller les recevoir un peu et de revenir que ils viennent à Kavalu comme ceux de Giridant en attendant mieux.

Beaucoup, M. de la Roche, une lettre qui ressemble à une satire; mais je n'ai pas le temps de faire mieux.

Mission Française le 24 Novembre 1914

Monsieur,

Je vous ai expédié samedi un télégramme bati tant bien que mal en latin pour éviter les indiscretions, et aussi parce qu'il importait que vous fussiez prevenu sans retard du danger menaçant notre école.

Treys... a décidément jeté le masque et prétend recommencer en la guerre qu'il a faite à la Mission à Ouvea. Il se sent soutenu par le nouveau chef de service (Gayot), qui est loin de nous être favorable et qui a eu ici des paroles montrant bien le fond de son cœur.

Ce que je dis là je ne le avance pas sans preuve; j'ai en main des documents qui le démontrent clairement, je pourrais aussi alléguer des faits récents. Je ne puis vous mettre au courant de tout aujourd'hui faute de temps, et parce qu'il faut que j'aille au

plus près.

Ne craignez pas, Monseigneur, que j'ai eu une attitude provocante. Bien loin de là, j'ai patienté, patienté, et fait toutes les concessions possibles.

Il y a chez ce gendarme un parti pris évident, une vraie jalousie de l'influence du missionnaire chez les indigènes, et chez les européens qu'il se met à dos pour ses maîtresses (Les, Lybold trouva vous renseignés), et un desir certain de continuer autant que possible nos œuvres.

Donc Frey... a désigné pour partir à Noumea (service des douanes) un des jeunes gens de ma école Salomon Dioo. 18 ans. Cela s'est fait sans le consentement de Jean Baptiste.

Je n'ai rien dit à Frey... me contentant de lui demander s'il savait que ce jeune homme faisait partie de l'école de la mission.

Il m'a répondu qu'il le savait, mais qu'il ne trouvait personne à envoyer à Noumea en dehors de mes élèves, ce qui est absolument faux car la liste des requisitionnables est faite en dépit du bon sens, injustice, et très

incomplète.

Jusqu'à présent aucun syndic ne s'était avisé de prendre nos élèves.

Si je laisse établir un précédent, bientôt par le fait de la requête je n'aurais plus un seul grand garçon, et c'est la ruine de la mission morale et physique.

Le terrain solide sur lequel on pourrait s'établir pour demander et obtenir que nos enfants ne soient pas requisitionnés c'est la garantie de traitement qu'on doit avoir pour toutes les écoles. Qu'un syndic s'avise de requisitionner un élève de M. Senardet à Noumea, et il venra. Ce qu'on ne demande pas à l'un on ne doit pas le demander aux autres.

Et pourquoi vouloir désorganiser l'école de la mission, alors qu'il est possible et très possible de trouver des engagés autre part.

Je vous demanderai donc, Monseigneur, d'intervenir directement ou indirectement auprès du Gouverneur, pour obtenir la cessation de ce qui n'est en réalité qu'une brimade.

Il faudrait agir vite. Dans tous les cas.

Salomon ne partira pas.

+

J'ai reçu votre lettre du 15 Novembre et lui ai donné toute l'attention et le respect que je devais.

Elle contient des reproches que je mérite, d'autres que je ne mérite certainement pas, comme par exemple d'avoir voulu vous embrouiller pour le café.

Je suis d'autre part désolé de vous causer de la peine, surtout après toutes les bontés que vous avez montrées pour nous.

Je vous en demande pardon très humblement et à genoux.

Mais je me demande aussi si je n'ai bien fait pour la tâche qui m'est demandée ici, avec mon inexpérience, au milieu de toutes sortes de difficultés. Foris pugnae, istius timores.

Je vais répondre à quelques points, pour les autres j'attendrai un peu ~~de~~ le faire à tête reposée et au clair autant que je le pourrai de ma part.

1° Café. J'avais dit que nous aurions 5+

ou maximum: je vous l'avais répété ici à votre passage. En fait nous aurons 4369,100 envoyés à la Procure, plus un sac que j'ai gardé pour la consommation de la maison, plus les brimères ce qui fait exactement la tonne et demie.

Je ne pourrais préciser davantage quoi que ce soit, sans exactement ce que nous avons acheté, mais je pourrais ce que devait rendre ce café indigène acheté très peu sec.

Mais je n'ai pas voulu ni chercher à embrouiller. L'argent reçu de la Procure a été exactement employé à cet achat et à celui du triacas, ainsi que l'argent provenant des ventes faites au magasin. En réalité nous aurons fait pour 43208 frs de café. Il n'y a qu'à comparer avec ce que la Procure m'a envoyé.

2° Autres recettes. Pour le triacas nous en envoyons en tout six tonnes. Les écoles en ont acheté pour leur part  $2\frac{1}{2}$ . Je ne compte pas la brèche.

Le reste a été acheté à des prix différents suivant les cours. Il y en aura pour 29330 frs.

Notes que cette année-ci en dehors de la peinture et de deux gravures d'avion je n'ai rien dépensé

pour les bateaux.

Je compte depuis le 1<sup>er</sup> juillet jusqu'à maintenant en fait de café, cacao, brique, coprah pour 28478 frs. La part qui revient à la poche des écoles cacao et brique monte à 12000.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai écrit l'an dernier au sujet de cette poche.

3<sup>o</sup> Boulage. Il faut s'entendre sur ce point.

J'ai accordé pas mal de crédit aux grandes filles et aux grands garçons en fait de vêtements. Les premières m'ont toujours été régulièrement et intégralement payés.

Les seconds moins parce que pas aussi habiles pêcheurs et parce qu'employés à divers travaux.

Il faut bien se rendre compte que si je n'accorde pas ces crédits de vêtements en particulier, je ne puis garder les enfants, et si je ne les ai pas comment m'en ferai-je pour les travaux?

Exemple: les grands cette semaine ont été à Bi-Ganda charger le café des missionnaires 49 sacs descendus sur leur dos de la maison de leur grand

au bord de la rivière; ils ont aidé les hommes de leur à descendre le sac 200 sacs. Ce n'est pas une sinécure. - Mercredi soir, comme Bayou n'avait plus de piroie, je leur ai demandé de prendre sur leur jour de congé pour ravitailler le marais en matériaux. Les quatre heures, ils ont tant plus de pierre que les gens du village en deux jours. Par conséquent une ration de riz.

Cette semaine ils ont fini le chantier et on va commencer le usage pour le coffrage de la toiture de l'église, soit 6<sup>m<sup>3</sup></sup> de planches de 3. C'est encore eux qui feront ce travail, etc, etc.

Si vous me défendez de faire crédit, je vous obtiens néanmoins: mais il arrivera ceci que les enfants me seront: car pour je n'ai plus de travail ou de main d'œuvre moi la permission d'aller travailler chez le japonais pour en gagner un peu. Et pendant ce temps là le travail que j'ai vu, ne se fera pas.

Pour les plus jeunes je dois dire que je me suis montré trop facile à donner. Je me faisais ce reproche en présence de S. de la Mairie.

Mais comment faire aussi quand un enfant



vient vous dire que Père je n'ai plus de veines;  
Père, je n'ai plus de mano jmes parents ne me  
donnent rien. Quand je vois qu'un enfant rode  
autour de ma maison pour demander quelque chose  
je vais me cacher.

Malheureusement, je vais me sentir beaucoup plus senese,  
et rigoureux; j'avais déjà commencé avant de  
recevoir votre lettre.

Patentiam habeo in me.

4<sup>e</sup> lettre Genezray. J'en tombe des nues.

Cela doit être Paul Moelo de Weier qui a fait  
ce coup-là pour faire revenir une fille de  
ce pillage nommée Marie Balen et qui était  
interrée à Duros depuis plusieurs années.

Je sais qu'il avait écrit plusieurs fois à l'Admi-  
nistration dans ce sens; et a eu habileté de se  
servir de mon nom pour obtenir une réponse  
favorable. D'ailleurs il n'y a que lui qui  
sache écrire à Weier.

C'est joint un petit mot pour le Docteur; si  
vous jugez à propos vous le lui ferez parvenir.

Je ne puis voir Paul maintenant; mais  
je le ferai appeler. C'est certainement lui.

Je vous envoie votre feuille pour la  
mesure des fenêtres: j'ai marqué toutes  
celles que vous voulez.

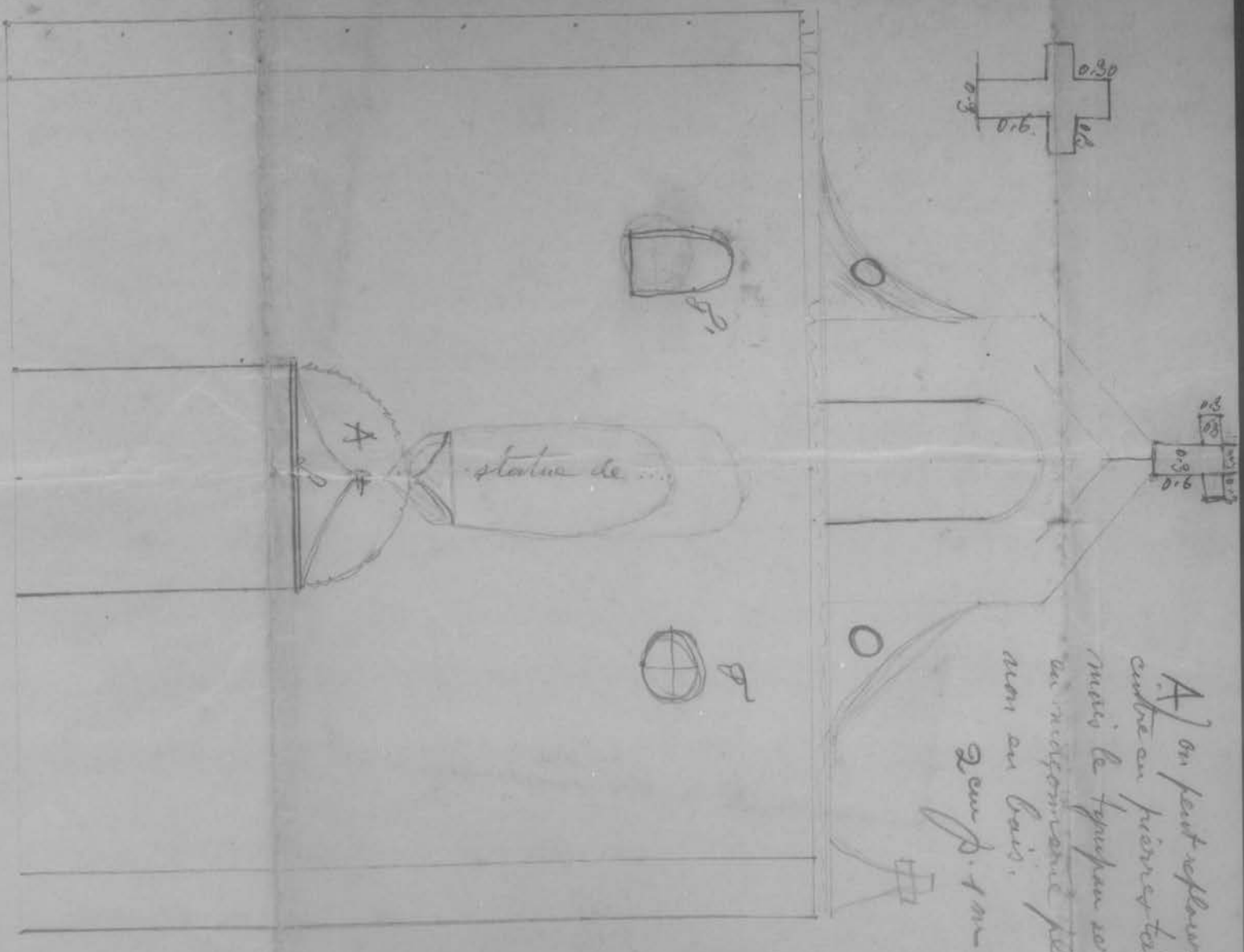
Les travaux du chemin avancent. Ayguon finira  
le 1<sup>er</sup> échafaudage cette semaine, ce qui mettra  
les murs à 2<sup>m</sup> 40.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de  
mon profond respect.

Alexandre Rouillé

i. m.

Trouvé avec lettre de 1923  
de H. K. Gledne

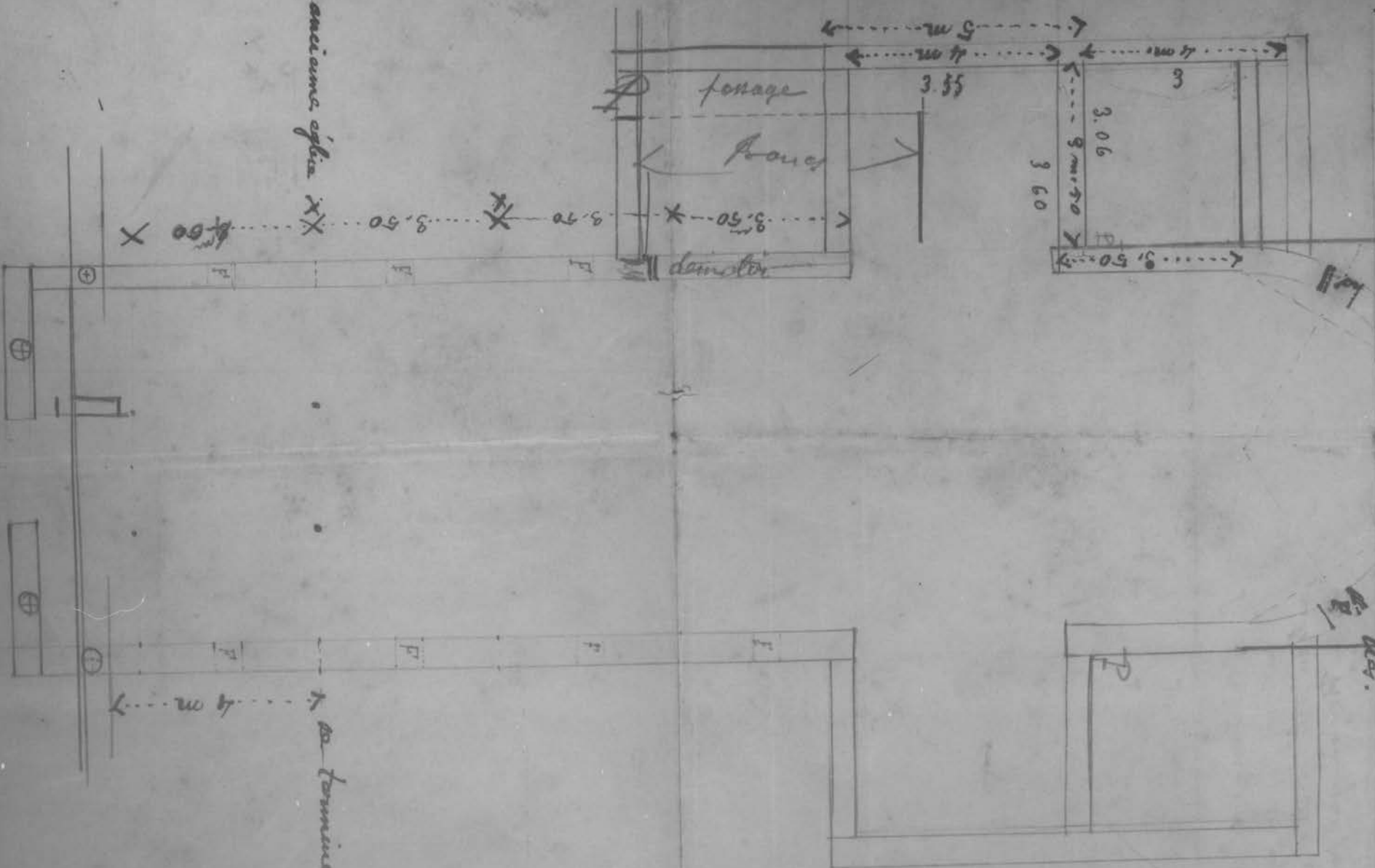


A) on peut replacer la  
criste en pierres taillées  
mais le tympan serait  
en maçonnerie pleine  
non en bois.  
2 sur p. 1 m

Φ, Φ - pour relayers et aérer la turbine, il faudrait  
rien sur fenêtre ronde au minimum, diamètre 0.30 ou 0.50,  
fait aérer, il faudrait que cela soit traversé, ... en dehors,  
contre la vent... La fenêtre serait en dehors comme celle  
d'un volet.

L, solide linteau en ciment armé, même avec deux rails  
au dessus pour s'écarter, puis il y aura un toit 1.50 de  
criste en pierres.

Projet pour la  
 Réfection de l'église de  
 Hyangheine (sur p. 102.)



Panciens style

à fournir à cette  
 époque.

F - Le dessin en creux doit être  
 vu à trois parties égales; le  
 milieu de la fenêtre doit être  
 sur le rayon qui passe au  
 milieu de l'axe de la croix.



NIENHÈNE

Kout le 10 Septembre 1924 2

COPY

of documents 6.1-25

Le lundi 1er. Septembre les indigènes de Wérap qui étaient venus travailler au four à chaux pour l'Eglise parlaient beaucoup et ils n'étaient pas contents du travail pour les prestations parce qu'on ne les payait pas et qu'on ne leur donnait pas à manger. Ils disaient qu'ils ne voulaient pas le faire.

Le Gendarme ne nous avait pas expliqué ce que c'était que ce travail. Je ne leur ai pas défendu d'aller chercher les outils et de faire le travail, mais je leur ai dit d'attendre que j'ai eu les explications du Gendarme.

Le Père qui était avec nous quand nous parlions a dit plusieurs fois : cette affaire de prestations ne me regarde pas; si vous voulez prendre les outils allez les prendre; si vous ne voulez pas, c'est votre affaire, ça vous regarde, moi je ne veux pas m'en mêler.

Le Gendarme a bien compris ce que je disais mais il a écrit sur son cahier ce qu'il voulait parce qu'il pensait que c'était le Père qui m'avait conseillé d'empêcher les indigènes de faire les prestations. Les indigènes ont dit au Gendarme que c'était moi qui leur avais défendu d'aller chercher les outils et de faire le travail, parce qu'ils avaient peur du Gendarme, mais le Père et moi nous avons bien entendu ce qu'ils disaient qu'ils n'étaient pas contents de faire le travail sans paiement.

Je sais aussi que le Père a dit plusieurs fois aux autres indigènes que cette affaire ne le regardait pas.

Le Gendarme m'a dit aussi de ne pas aller à la Mission que je n'avais rien à y faire, pour qu'on <sup>c'est</sup> vous aille travailler à l'Eglise, est-ce que vous êtes payés, pour lui faire gagner de l'ar-

... Gent et vous autres vous n'avez rien/

Signé : Jean-Baptiste BOUARATTE

Grand Chef de HIENGHENTE

Cette déposition du Grand chef Jean-Baptiste BOUARATTE

a été faite par lui et écrite de sa main en présence du missionnaire  
et des témoins soussignés :

Signé : A. ROUEL

A. LOUIS

P. GEMERREUX

DECLARATION D'ALEXANDRE YATAP

Dimanche dernier Septembre, le Gendarme STEMMELIN est venu à Wérap et m'a interrogé.

Il m'a demandé si le Père et le Chef Jean-Baptiste ne nous avaient pas défendu de travailler sur le chemin, de faire les prestations quand nous sommes allés faire le four à chaux.

J'ai répondu que je n'ai pas entendu le père parler comme cela et le père travaillait avec nous.

Il m'a demandé si je disais la vérité ou si je mentais. J'ai répondu que je disais la vérité que je ne pouvais pas dire une chose que je n'avais pas entendue.

Quand nous sommes revenus de Waré le Gendarme FREVSSIMET nous a demandé pourquoi nous allons travailler à la Mission où on ne nous payait pas et pourquoi nous ne voulions pas travailler sur le chemin. J'ai répondu que c'était notre manière de travailler pour la mission.

Signé : ALEXANDRE

DECLARATION DE GÉTI

Le même jour que le Gendarme STEMMELIN a interrogé ALEXANDRE il m'a interrogé moi aussi et m'a demandé plusieurs fois si le Père et le Chef Jean-Baptiste ne nous avaient pas défendu de travailler sur le chemin.

J'ai répondu chaque fois que non, que le père n'avait pas parlé comme cela.

Il m'a demandé pourquoi nous allons travailler à Waré ? Si le père nous payait ? J'ai répondu que le père nous donnait à manger mais que nous travaillions pour notre mission.

Ces deux dépositions ont été recueillies par moi sousigné et traduites en français en présence de M. Léon GIROLD qui lui aussi comprend et parle très bien la langue de HIENGHEME et qui a bien voulu signer avec moi pour certifier que l'écrit ci-dessus est l'exacte traduction de la déposition des deux indigènes ALEXANDRE & GERTI.

Signé : ALPHONSE ROUET

et L. GIROLD.

Missionnaire.



*Handwritten:* sans document

COPIE

Mission Hienghène, le 6 Janvier 1925

Monsieur le Syndic,

Afin que chacun preme les responsabilités qui lui incombent et pour ne pas avoir l'air, quand à moi, de les dissimuler ou de les esquiver, je tiens à vous faire connaître que c'est sur mon conseil formel que les indigènes se sont refusés à recommencer le travail des prestations et à se soumettre à la punition qui leur est, paraît-il, infligée, ces deux mesures étant illégales, injustes et vexatoires.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, l'expression de ma parfaite considération.

Signé : A. ROUËL.

105 -  
Copia  
KIMMONT  
1925

*Document*

*HIENGHÈNE*

Suite à la lettre des Etablissements BAILLANDE, en date du 10  
Décembre 1924

N° 6 A.I. - J'ai l'honneur de retourner à M. le Chef du Service des affaires Indigènes la lettre d'autre part de M. M. les Directeurs des Etablissements BAILLANDE et de lui faire connaître l'obstruction du Missionnaire ROUEL comme cela s'est produit plusieurs fois auprès des indigènes pour les empêcher de s'engager à Nouméa et ailleurs.

Le Grand Chef Jean-Baptiste BOUARATTE auquel j'avais demandé des travailleurs m'a fait ce jour cette réponse :

" Les indigènes ne veulent pas aller travailler à Nouméa parce que le Père ROUEL le leur défend et leur a dit en outre que les hommes actuellement à la Maison BAILLANDE se plaignent des salaires et du travail".

Le Grand Chef pas plus que les petits chefs auxquels j'avais demandé des travailleurs en leur faisant ressortir les sérieux avantages offerts n'ont pu encore trouver un seul homme ce dont je regrette.

Donc, si les Etablissements BAILLANDE ne reçoivent pas les travailleurs demandés, la faute ne m'en incombe pas,

A Hienghène, le 9 Janvier 1925  
Le Syndic des Affaires Indigènes  
Signé : PREYSSINNET  
Nouméa, le 21 Janvier 1925

N° 106 - Copie transmise à Messieurs les Directeurs des Etablissements BAILLANDE.  
Le Chef du Service des Affaires Indigènes  
Signé : GUYOT.

*Copie transmise par G. Et. B. à M. le Gouverneur*

ÉTATS : GUYOL  
INDIGÈNES

LE CHEF DE BOUTE DE BRASSERIE

PRÉSENTANT LA COMMUNE  
COTE FRANÇAISE DE LA RÉUNION

100 - 100

Monsieur le 51 Janvier 1852

ÉTATS : BRASSERIE

LE CHEF DE BOUTE DE BRASSERIE

à Monsieur le 51 Janvier 1852

Les transactions conclues, le 20 Mars 1852, en vue de la

Dons, et les dispositions relatives à la commune de la Réunion

ce dont je remercie

et dont je remercie également le chef de bureau de la Réunion

et dont je remercie également le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

Département de la Réunion

Le chef de bureau de la Réunion

→ HIENGHÈNE

1925

*Ballande & Fils*  
*Nouméa & Bouraour*

*Nouméa, le 21 JANVIER 1925*

AGENCE TILBAMARIQUE  
*Ballande & Fils*

Code A. I. S. n. 430

*Etablissements Ballande*

Monsieur O H A N R I O N ,  
Faubourg T L A N O H O T

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000  
SUCCESSIONS

Siège Social à Nouméa

Monsieur ,

Il y a un mois , nous avons fait au Service des Af-

faïres Indigènes , une demande pour nous procurer de la main d'oeuvre

Nous recevons aujourd'hui une réponse de l'Administrateur

tion , et vu les insinuations , que nous considérons comme mensongères

vis à vis de l'un de vos missionnaires , nous tenons à vous envoyer

cette lettre en communication -

Nous offrons aux indigènes frs 100.00 par mois , et

propositions de verser frs 75.00 par mois à chaque homme et d'envoyer à

leur famille , tous les trimestres , la somme de frs 75.00 , comme

nous l'avons fait l'année dernière - Cette manière de faire nous a-

vait été indiquée par un missionnaire et était très goûtée des fa-

milles . - Veuillez agréer , Monsieur , l'expression de nos senti-

ments respectueux et dévoués .

PROF. COLLECTIVE DE LA SIA Etablissements BALLANDE

*A. I. S. n. 430*  
*Bouge Marnier*

La rédaction du rapport ci-joint est imparfaite.  
Il faut être clair pour son auteur, mais pour ceux qui  
ne comprennent pas la topographie et autres circonstances.  
— Quelques notes s'éclaircissent.

Note 1, page 1. — Le travail de prospection a été  
généralement donné à la tôle, mais pas recueillie com-  
me cela a été fait pour plusieurs villages de Hyougouan;  
Kawats, Kobusait, etc.

Je souvais l'extrait de Kawats. Pour le travail à faire  
dans les autres provinces aurait pu demander 3.000 \$, si  
j'avais dit que j'y a 6 ou 8 hommes recrutés sur île de la  
capitulation : moins 10, même 13 obtenus également au travail.  
Le travail suppose représenté une charge avec occuper  
qui il y a. Mais Kawats et Kobusait n'ont pas sur  
cette île, mais de côté leur cas; et il est clair, seulement  
indirectement le cas de Shore.

Note 4, pages 1 et 2. — Shore et le village où se  
trouve l'église ou construction, celle laquelle le syndicat  
présentait a maintenant plusieurs fois son existence. — Il y  
a quelques années ce même syndicat existait à l'école de Topyou  
à cause de son fertilité immatelligente envers la missionnaire  
catholique et son œuvre.

Note 2, page 2. — page 5. — Si les plans ont été dégradés, le dessin  
cela ne prouve pas que le premier travail n'aurait pas été  
fait consciencieusement. — On voit en dérivations à l'ouest  
et ailleurs.

note 3, page 1. — En réponse à la lettre parvenue par  
par certains députés, — par par tous, — respectueux & indignes.

note les pages 3. — Le P. Revell a eu tout administré  
l'ensemble, bien que au point il parlait juste; ... il fallait  
pas-à-à venir à l'air, parquois, même parole de regard  
se pouvait être entendue

D'après une conversation avec M. de Barbantier,  
antérieure à la rupture, j'ai compris que son système  
de gouvernement à l'égard des indigènes était la double  
sans aucun des faits qu'ils pouvaient avoir; —  
avec cette manière ou un parlement à l'indigène, et  
ou presque la réponse ... que l'on veut répondre  
entente. — Et mon avis (car il y a d'autres choses allées)  
Monsieur de Barbantier a obtenu le brig Revell de Monsieur  
Reliquet pour la pacification des esprits.

note 5, page 6. — 1. Le système a eu tout, il est fallu par  
Le système s'en faisait reconnaître le travail, — cela se en l'air en  
favoriser — y en important 200000 de 50 francs; et de jours  
de prison.

On se souvient le paiement des amendes et faire faire des  
fournes de prison à Hyampy.

Il faudrait obtenir des secours gouvernementaux  
notamment qu'il soit permis à le et le jusqu'à ce que il  
est comme d'affaire, avec défense de certains permis  
pour qui ils choisiraient.  
20) 5, il est même le service et que il n'est pas le tout  
de services le fond, l'affaire en de l'ensemble la justice,  
clairement ... cela s'est un d'autres fois.

*Hyanghène - Prière d'arrêter les indigènes au passage  
de Waré l'usage en l'explique bien dans les constructions*

Les indigènes de Waré ont fait leurs prestations dans la deuxième quinzaine d'Octobre.

Le travail qui leur était imposé, comportait la remise en état de cette partie de la route du tour de Côte, qui s'étend du bac de Henghène jusqu'au village de Ouonpeth, soit sept kilomètres. Un huitième kilomètre ajouté par le Syndic à la tâche primitivement fixée a été fait par Benoit KAI, qui ne se trouvait pas à Waré au moment des prestations, vers le commencement de Décembre, et cela sur mes conseils pressants. (P. David)

Les indigènes se sont acquittés de leur tâche convenablement à tel point que M. Armand POULET et TALON au cours de conversations tenues avec moi se félicitaient du bon travail qui avait été fait sur la route où ils ont occasion de passer souvent.

Le Syndic FRESSINET visita par deux fois les indigènes au cours du travail; j'étais présent sur la route la deuxième fois qu'il y vint, et ne leur fit absolument aucune observation, Les indigènes ayant achevé leur travail passèrent les outils à la tribu suivante, sur l'ordre du Syndic - Les prestations avaient duré deux semaines. *c'est le temps légal ; 9 fois 6 jours = 18.*

Je remarque que le Syndic avait bien recommandé au Chef de faire en sorte que personne ne manquât au travail et surtout les jeunes gens faisant partie de l'équipage du côté de la Mission, qui faisaient la pêche aux trocas à cette date, tandis que deux indigènes KOSSE-DONAT de Wérep et POUAÏTA de Houen-Kout, non engagés, et travaillant à Tipindjé, en ont été irrégulièrement exemptés. Il est à noter aussi que le travail des prestations a été donné à la tâche et non à la journée, comme le détermine l'arrêté; si bien que la

tribu de Kavath pour arriver à faire le travail qui lui était imposé a dû s'y mettre tout entière hommes et femmes, jeunes et vieux, du 24 Novembre 1924 au 16 Janvier 1925.

La tribu de Tiendanite a travaillé dans les mêmes conditions pendant trois semaines.

Le Syndic qui trouvait que le travail n'allait pas à son gré et gourmandait les indigènes a été prié par Monsieur GARNIER, Colon à Kavath, de les laisser en paix, vu que leur bonne volonté était entière.

Trois semaines après l'achèvement du travail l'ordre vint de la part du Syndic par l'intermédiaire du Chef, aux indigènes de la Mission d'avoir à recommencer le travail sur un parcours de cinq kilomètres environ. Durant ces trois semaines, il y avait eu de fortes pluies qui avaient dégradé le chemin. Ils vinrent me consulter sur ce qu'il y avait à faire.

Je savais d'une part les sentiments hostiles à l'égard de la mission du Syndic FREYSSINET, et, d'autre part, une semblable exigence n'ayant été imposée à aucune des autres tribus prestataires il était évident que cette mesure n'était pas autre chose qu'une brimade gratuite à l'égard des indigènes de la Mission, et destinée à contrarier les travaux de l'église en construction, particularité dont le Syndic était au courant.

Je donnais donc aux indigènes le conseil d'attendre jusqu'à plus ample informé.

Environ trois semaines s'écoulèrent.

Accompagné de son second STEINELIN, le Syndic FREYSSINET vint dans les villages de Ténem, Tillouffe, Ouonpeth, interpellant vivement les indigènes, les traitant de sauvages, etc., et leur intimant <sup>1)</sup> ces villages font suite à celui de Woxé, au moment fait la côte vers le Nord.

3)



ment l'ordre d'aller chercher les outils le lendemain et de faire le travail qu'il avait prescrit.

En revenant de Ouonpeth, tous les deux passèrent à la Mission et je lui dis formellement que c'était sur mon conseil que les indigènes n'avaient pas recommencé les prestations que cette mesure de sa part n'était qu'une mauvaise brimade contre la Mission, etc...

34)

Il partit de méchant humeur.

Trois semaines après nouvelle convocation des indigènes par le Syndic.

Avant de s'y rendre ils viennent me consulter et je leur conseille de maintenir leur attitude première : ne pas recommencer le travail et ne pas se soumettre à la punition qu'on dit leur avoir été infligée par le Gouverneur mal informé ou trompé par les rapports du Syndic.

Les indigènes suivirent donc mon conseil et refusèrent absolument de se soumettre.

Je note quelques paroles malheureuses du Syndic dans cette entrevue.

Il reprocha aux indigènes de vouloir recommencer la Guerre de 1917 et les menaça de faire venir les mitrailleurs.

Cette allusion aux événements de 1917 était fort déplacée puisque la tribu de Waré est une des rares tribus de Hienghène dont l'attitude, lors de la révolte indigène de 1917, ait été absolument correcte. *Un village de Waré on n'a eu à reporter aucune allusion même de faire... Waré n'est pas Kaouth, mais nous Kaouth et Kaouth...* Il a été fait état aussi de ce que quel ques indigènes avaient apporté leurs haches à cette entrevue.

Je puis témoigner, moi qui les ai vus avant et après, qu'il y en avait trois tout au plus ayant en mains leur hachette, suivant l'habitude indigène, que c'était sans intention hostile, et je sais

d'une façon absolument certaine qu'avant de se présenter devant le Syndic il les ont déposées au pied d'un cocotier.

Cette accusation du Syndic FREYSSINET, répétée par le Chef de Service GUYOT, est dénuée de tout fondement sérieux et partiellement tendancieuse.

Le soir même de cette entrevue pour prendre mes responsabilités, j'écrivis au Syndic la lettre officielle dont je joins la copie au présent rapport. *Toute administrative provoquée par l'inspecteur du Syndic Freyssinet, hâtez vous s'il vous plaît de l'arriver à Hienghène*  
Par le "SAINT ANTOINE" du 26 Janvier arrivait à HIENGHÈNE

M. GUYOT, Chef de Service des Affaires Indigènes.

Il venait faire une enquête sur les faits qui avaient été signalés par le Syndic, concernant l'attitude des indigènes de la Mission, conseillés par leur missionnaire devant les mesures prises contre eux par l'Administration.

Voyons comment ce Chef de Service s'est acquitté de sa mission ?

Tout d'abord il est descendu et a logé chez le Syndic pendant tout son séjour à HIENGHÈNE.

Ensuite, il s'est soigneusement abstenu de demander au missionnaire de Hienghène quelques renseignements que ce dernier eût été heureux de lui fournir et qui n'eussent pas manquer de l'éclairer.

Le lendemain de son arrivée il a visité la partie de la route qui avait été faite par les indigènes de la Mission et les a convoqués tous à la brigade.

Sur mon conseil ils s'y sont rendus.

Une fois entrés dans la cour on a refermé la porte cochère sur eux; C'était la souricière.

Sans autre explication, sans demander aux indigènes

Les raisons de leurs actes et de leur attitude, le Chef de Service s'est contenté de les "engueuler" copieusement et d'en faire mettre trois "à la carabousse", trois qui étaient l'objet de l'animadversion du Syndic : Benoit KAI et Pierre DOUI qui avaient été les porteparoles de leurs congénères lors de la dernière convocation du Syndic et Salomon DIÉO qui n'ayant absolument rien fait, ne sait pas encore à l'heure actuelle quel est le pourquoi des mesures rigoureuses prises contre lui.

Il est à noter que ces trois indigènes étaient les aides principaux du missionnaire dans la construction de l'église qui est en cours : Benoit comme Chef de chantier, Pierre et Salomon comme sciens et que cette particularité si elle était ignorée du Chef de Service ne l'était certainement pas du Syndic qui dirigea sur eux les foudres administratives afin de faire obstacle à la construction de ce monument de la superstition qu'est l'église pour le Gendarme PREMSSINET.

M. CUYOT reprocha très vivement aux indigènes leur mauvais esprit disant qu'il n'y avait qu'eux dans tout Hienghène à agir de la sorte, que leur travail avait été très mal fait, que la route était en très mauvais état, etc... *Les colons travaillaient très bien fait.*

Aucun d'eux ne put ouvrir la bouche pour présenter un essai de défense.

Il était facile de répondre cependant que l'attitude des indigènes ne constituait pas une rébellion contre l'autorité légitime, mais une protestation efficace contre les brimades délibérées d'un sous ordre mal intentionné.

D'autre part il était impossible au Chef de Service de se rendre compte du travail, vu que trois mois s'étaient écoulés depuis son achèvement; qu'on était dans la saison des pluies et de la croissance

21

sance de la végétation.

La vérité du proverbe se faisait jour une fois de plus :

"quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est saleux."

Par le retour du courrier les trois indigènes étaient amenés d'office à Mounéa où dès leur arrivée ils étaient mis au cachot et au secret avec une nourriture insuffisante, régime qui pouvait gravement compromettre leur santé, ainsi qu'on pouvait témoigner leur état d'affaiblissement et de maigreur lors de leur sortie.

Ils y sont restés environ dix sept jours, après quoi on les a fait sortir, pour travailler dehors, chez Monsieur LECOTÉ, Chef de Service à l'Immigration. Je ne sais en vertu de quels ordres.

Par le même courrier, avec l'autorisation de Monseigneur j'étais descendu à Mounéa, afin de pourvoir autant que possible à la défense de mes indigènes.

Le 6 Février j'obtenais une audience du Gouverneur sur la demande de Monseigneur.

Il me reçut et m'écouta avec la plus parfaite bienveillance. J'exposais au long et au clair les faits eux-mêmes et

leur ~~généralité~~ <sup>causes</sup>

Le Gouverneur convint que le Syndic avait eu tort de faire recommencer le travail après l'avoir reçu, il ajouta avoir remarqué lui-même les dispositions hostiles du Syndic FREYSSINET à l'égard de la Mission quand il avait passé récemment à Hienghène; il était catholique et n'entendait pas que l'oeuvre des missionnaires catholiques fut entravée; ses meilleurs amis étaient les missionnaires catholiques en particulier M<sup>rs</sup> LEMAITRE, aujourd'hui archevêque de Carthage et primat d'Afrique.

Il me promit que les trois indigènes seraient délivrés le (2) et lui, Gouverneur, contrairement l'acte du Syndic, fournirait

recevoir aucune explication, ceux qui n'ont

pas été avisés de la date de leur départ, et ceux qui n'ont pas été avisés de la date de leur départ.

Les renseignements sont les suivants :

1. Le 15 mai 1954, le capitaine [nom] a été informé par le commandant [nom] que le [nom] avait été arrêté le 10 mai 1954.

2. Le 16 mai 1954, le capitaine [nom] a été informé par le commandant [nom] que le [nom] avait été arrêté le 11 mai 1954.

3. Le 17 mai 1954, le capitaine [nom] a été informé par le commandant [nom] que le [nom] avait été arrêté le 12 mai 1954.

4. Le 18 mai 1954, le capitaine [nom] a été informé par le commandant [nom] que le [nom] avait été arrêté le 13 mai 1954.

5. Le 19 mai 1954, le capitaine [nom] a été informé par le commandant [nom] que le [nom] avait été arrêté le 14 mai 1954.

6. Le 20 mai 1954, le capitaine [nom] a été informé par le commandant [nom] que le [nom] avait été arrêté le 15 mai 1954.

7. Le 21 mai 1954, le capitaine [nom] a été informé par le commandant [nom] que le [nom] avait été arrêté le 16 mai 1954.

8. Le 22 mai 1954, le capitaine [nom] a été informé par le commandant [nom] que le [nom] avait été arrêté le 17 mai 1954.

9. Le 23 mai 1954, le capitaine [nom] a été informé par le commandant [nom] que le [nom] avait été arrêté le 18 mai 1954.

10. Le 24 mai 1954, le capitaine [nom] a été informé par le commandant [nom] que le [nom] avait été arrêté le 19 mai 1954.

11

plus tôt possible après qu'il leur aurait lavé la tête et que le Syndic serait changé d'ici quelque temps. *Le syndic a été averti par l'avis - écrits à Kasse, mais cela ne revient pas l'autre en chose au point.* Les amendes prononcées contre les Indigènes et la prison ainsi que l'obligation de recommencer les prestations étaient maintenues afin de sauver la face administrative.

Il ajouta qu'il ne pouvait admettre que quelqu'un s'interposât entre les Indigènes et l'Administration, principe qui est évidemment faux, car alors si les Indigènes sont opprimés par un Syndic cas qui n'est pas chimérique, il leur est impossible de se faire justice, le Syndic étant juge et partie dans la cause.

J'obtenais donc la reconnaissance par le Gouverneur du bon droit des Indigènes et de la justice de leur cause et une fin de non recevoir pour le mode employé pour faire valoir leurs droits.

C'est une côte mal taillée dont il faut se contenter pour le moment.

La pleine et stricte justice demanderait, en effet : 1<sup>o</sup> que les journées de travail supplémentaire sur la route faite par les Indigènes de la Mission comptent comme prestations pour cette année 1925, 2<sup>o</sup> que les amendes soient levées, 3<sup>o</sup> que le Syndic soit déplacé d'office pour sa partialité trop évidente.

Je dois noter aussi l'attitude peu correcte de M. GUYOT pendant le voyage de retour Hienghène-Nouméa. Si la discrétion est une vertu administrative, elle lui manque, il n'a fait que s'entretenir de l'affaire avec les Gendarmes qui se trouvaient à bord et les personnages civils qu'émandant pour ainsi parler leur approbation. Preuve qu'il n'avait pas une grande confiance dans la cause défendue par lui.

Pour ma part j'observais la plus stricte réserve.

Je dois noter enfin un dernier fait absolument authentique

qui est venu récemment à ma connaissance par l'intermédiaire de M. TOURNIER, Colon honorablement connu à Houailou.

Les jeunes gens élèves de l'école protestante de Do-Méva pasteur LEMNARDT, n'ont pas fait les prestations même ceux qui appartiennent à la circonscription de Houailou.

Il a suffi pour cela que M. LEMNARDT dise au Syndic TRAYNARD qu'il s'adresserait à Nouméa. Il avait demandé à ce qu'on réserverait à ses jeunes gens pour leurs prestations cette partie de la route qui va de Houailou à Mirndhia. *2 kilomètres parily n'est pas loin.*  
En réalité, aucun travail n'a été fait.

A M. TOURNIER qui lui en faisait l'observation en tant que membre de la Commission Municipale chargé des routes, le pasteur LEMNARDT a répondu : "Pensez-vous, Monsieur, que l'Administration veuille obliger mes élèves à faire les prestations".

Il n'en a pas été de même à Hienghène où les jeunes gens de l'école de la Mission ont fait leur prestation sans récriminer, mais alors on se demande pourquoi cette différence de traitement ? Elle est pour le moins singulière et il résulte de ce fait comme de tant d'autres que les Syndics et gendarmes exercent une multiplicité de fonctions sans contrôle et suivent leur bon plaisir.

Il a été fait état aussi de ce que je me serait parait-il vanté de faire partir le Syndic.

J'oppose à cette affirmation de M. FREYSSINET le démenti le plus catégorique.

Je ne suis pas sans savoir qu'il a cuisiné plusieurs indignités dont le Chef Jean-Baptiste, pour leur faire dire ce que je rapporte ci-dessus. S'ils l'ont dit ce sont purement et simplement des mensonges inspirés par la crainte du Syndic et la pression faite sur eux.

Il y a sept ans que je suis à Hienghène et j'ai vu

passer au moins sept Syndics avec lesquels j'ai toujours entretenu des rapports cordiaux.

Le Syndic FREYSSINET n'en peut dire autant puisque soit à Poyaoué, soit à Plum, soit à Bourvail il s'est suscité mille difficultés et a été déplacé d'office.

Je dois maintenant, après avoir exposé les faits ci-dessus, en dénoncer d'autres qui montrent avec évidence le parti pris d'hostilité à l'endroit du missionnaire de Hienghène de la part du Syndic FREYSSINET.

1° - Le Chef de Hienghène, JEAN-BAPTISTE BOUAFATTE, jeune homme de 27 à 28 ans, marié et père de trois enfants est malheureusement adonné à l'ivrognerie depuis longtemps.

Ses sujets suivent son exemple, en sorte que sa tribu est en train de disparaître.

Au temps de Pâque 1924 pour lui éviter l'occasion de se livrer à sa funeste passion et le soustraire aux sollicitations d'un ou deux mercantis, je lui avais conseillé de venir s'installer à la Mission avec sa famille.

Il avait obtenu et était resté six mois dans un état de parfaite tranquillité à part deux ou trois incertages.

Il faisait son service de Chef et était en tout temps à la disposition du Chef de brigade.

Seulement le Syndic FREYSSINET voit d'un mauvais oeil l'influence du missionnaire sur le Chef et il n'a de paix qu'il ne l'ait fait partir de la Mission et cela sur les conseils de M. GUYOT. Le résultat à l'heure actuelle est que Jean-Baptiste s'abrutit, lui et sa tribu, dans l'alcool que répand à profusion un mercanti du nom de SOUTCHON sous les yeux du gendarme - Le 11 Novembre dernier, jour des courses à Hienghène, le scandale était si manifeste que le



Gendarme FREYSSINET devant les réclamations des Turopéens a demandé une punition pour Jean-Baptiste, Ceci est un fait entre beaucoup.

Le motif allégué contre le séjour du Chef à la Mission était que le Père "exploitait" son influence sur les indigènes en faveur de la construction de son église, de ses écoles, pour le bon ordre des tribus.

C'est exact, mais on cherche vraiment où est le mal ?

2° - Au moment où il fut question d'appliquer l'arrêté concernant les prestations indigènes, ayant appris les protestations de ces derniers, le Syndic FREYSSINET n'hésite pas à me mettre gravement en cause dans un rapport à ses Chefs, sans m'interroger ni m'entendre, m'accusant d'avoir défendu aux indigènes de faire les prestations, ce qui était absolument faux comme cela ressort des dépositions ci-jointes de Jean-Baptiste BOUARATTI et d'Alexandre YABAP et de GÉTTÉ.

3° - De ces mêmes dépositions il ressort qu'il s'est employé à détourner le Chef et les indigènes de prêter leur concours aux travaux nécessaires pour la construction de l'église.

4° - Afin d'éviter les difficultés que je prévoyais, j'avais demandé à engager huit jeunes gens pour m'aider dans nos travaux de construction. Sous prétexte que ces jeunes gens âgés de 18 à 22 ans doivent être inscrits sur la liste des réquisitionnables pour les services publics, après rapport défavorable du Syndic, on me les refuse.

Or, il se trouve après enquête faite à Pouébo, à Touho, à Tyé que de nombreux jeunes gens dans les mêmes conditions d'âge ont été engagés sans difficultés par les Syndics pour le compte de particuliers, soit à Nouméa, soit sur place.

5° - A la date du 10 Décembre 1924 les Etablissements

ayant demandé des engagés à Hienghène et le Chef n'ayant trouvé personne, le Syndic FREYSSINET ne trouve rien de mieux que de m'accuser d'avoir fait de l'obstruction, alors que j'ignorais complètement la démarche des Etablissements BALLANDE.

Je n'ai pu d'autre part dire que les hommes actuellement à la Maison BALLANDE se plaignaient du salaire et du travail par la raison qu'il n'y a pas d'hommes de Hienghène travaillant actuellement aux Etablissements BALLANDE et que j'ignore les salaires offerts et le travail proposé.

Ce qui est exact c'est que je déconseille aux jeunes gens de s'engager à Nouméa; ce faisant j'ai uniquement en vue leur bien physique et moral, une expérience de douze ans m'ayant démontré les résultats funestes tant pour les individus que pour la race elle-même de ces séjours à Nouméa - Ce faisant, je ne pense pas sortir de mon rôle de missionnaire, serviteur et père de ses ouailles.

Il me semble que ces faits démontrent suffisamment le parti pris et l'hostilité du Syndic FREYSSINET à l'égard de la Mission.

Mission Hlaughènes, le 6 Janvier 1925

Monsieur le Syndic,

Afin que chacun prenne les responsabilités qui lui incombent, et pour ne pas avoir l'air, quant à moi, de les dissimuler ou de les esquiver, je tiens à vous faire connaître que c'est sur mon conseil formel que les Indigènes se sont refusés à recommencer le travail des prestations et à se soumettre à la punition qui leur est parait-il infligée, ces deux mesures étant illégales, injustes et vexatoires.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, l'expression de ma parfaite considération.

Signé: A. ROUET/.

Monsieur Thieringheim le 11 Janvier 1868.

Bien cher Père. J'ai reçu hier votre lettre du 4. Vous m'avez dit que vous ne manquez pas de donner la prise que vous donnez mais il est bien certain aussi que les missionnaires n'ont aucun avantage à recevoir de la part de la Procure et par conséquent dans le cas présent subissent une perte très notable.

Ce qui est absolument inacceptable et qui est l'objet de l'entêtement du P. Regis à rendre 1650.

Je pense que la clientèle est suffisante pour les collèges et les autres maisons de S. M. et aussi les convents de bonnes sœurs; mais il ne faudrait pourtant pas que de ce fait les missionnaires en pâtissent; les missionnaires ont besoin de toutes leurs ressources pour vivre et qu'ils aient fait proposer leurs services.

Je prie Dieu qu'il vous envoie sa sainte bénédiction.

Relativement à l'essence de nicotie, voici  
quelles sont mes intentions.

Après quelques tâtonnements inévitables dans les  
commencements, et moyennant quelques améliorations  
apportées aux appareils et une meilleure organi-  
sation dans le ramassage des feuilles, nous allons  
pouvoir faire un minimum de trois litres et  
demie par jour; peut-être quatre à partir de demain.  
Nous aurons déjà une petite réserve de cinquante litres.

Seulement voilà; je ne veux pas  
de l'essence de Nicotia.

L'essence de tabac, retirée à Marseille en  
industrialisant 35 kilos, la dernière est de 980 g je  
crois. Dans les pharmacies elle se vend communément  
à Noumea par 22, 23, 24, 50 (Gulloy)

Il est évident que je ne recueille  
pas une telle quantité.

Il faudrait donc que le P. Regis recueille  
lui-même ou charge le placement de l'essence;  
seulement comme cela ne rentre pas dans son  
système d'exploitation, il le vendra-t-il?

Dis que j'aurais en main le résultat de l'analyse  
je lui envoie.

Directeur de l'Institut de Recherches Scientifiques  
pour l'Indochine  
M. Dautzenberg, sous-directeur.

On verra bien ensuite les avantages ou les  
inconvénients de l'exportation et de la vente  
directe en France.

Il y a une différence de 15 à 20 francs kilo  
entre les prix de Noumea et ceux de Marseille  
(Pied et Rennes). Je mets à l'encre  
5 francs de frais par kilo d'essence; ce qui  
est certainement beaucoup. Reste un bénéfice de 7  
francs que je ne recueillerais pas en approchant  
par les commerçants de l'Indochine.

Dans tous les cas nous allons constituer un  
petit stock de 200 à 300 litres, cela  
permettra de attendre la reprise de France.  
Pour l'instant je mets l'essence dans des  
briques soudées à mesure que je les remplis.

Mais si vous me trouvez un fait en fa-  
veur de l'exportation, ce serait évidemment mieux;  
mais cela doit être possible. Je vous envoie  
une réponse sur ces questions. Je vous envoie  
aussi de l'essence de Nicotia.

... cette substance 400 grammes de vanille & de laines  
... nous avons dernièrement nous pas  
... de l'essence de safran, de l'essence de safran, de l'essence de safran.  
... nous avons 900 grammes de l'essence de safran.  
... nous avons 900 grammes de l'essence de safran.  
... nous avons 900 grammes de l'essence de safran.  
Enfin on tâche de se débrouiller, et de ne  
pas se laisser aller sur ses dettes; mais avec de la  
patience.

Monsieur, nous avons allumé vendredi soir un "encens" pour  
vous en remercier. Il brûle encore. C'est le 19<sup>e</sup> depuis  
que je ne vous ai rien écrit. Je pressens l'approche d'un jubilé  
et j'espère que vous serez à Paris.

Je suis présentement en conflit aigu avec votre  
administration et je me demande si je ne serais  
pas obligé de demander à Mgr de descendre  
à Rome. Cela ne peut durer. Avec de  
la bonté, avec d'injustice, avec de parti pris.  
Je ne puis vous donner de plus sérieux bases sur  
des faits absolument irréfutables.

Je suis mille fois désolé et je vous prie de croire  
que le diable sera bien fier si je l'adore plus.  
Monsieur, nous avons pas au cœur de la bonté  
et de la charité sur son état de santé; et puis??

*Hieroglyphes*

NOUVELLE-CALÉDONIE

et

DÉPENDANCES

CABINET DU GOUVERNEUR

N° \_\_\_\_\_

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Nouméa, le 23 Janvier 1929

Le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et  
Dépendances

à M<sup>onsieur</sup> *Chanson*  
*Secrétaire Apostolique de la Nouvelle-Calédonie*  
Nouméa

*Monsieur,*

Des Indigènes de l'empire agitent  
encore, de ma part, des poursuites de  
piston et d'amendes ont nettement refusé  
d'obéir au tyranie; malheureusement cette  
résistance des indigènes qui pourraient servir  
des intérêts très grands est motivée par  
les conseils, on peut même dire les ordres, du  
R. P. Rouel, missionnaire à Hieroglyphes. Sa  
lettre, dont je joins la copie à la présente lettre,  
écrite par ce missionnaire au tyranie en faits  
fais.

Je ne réagis pas les formes of-  
ficielles pour moi de la lettre du Père Rouel,  
bien que je ne puisse autoriser personnellement  
à écrire ....

à venir à un des mes subordonnés que je connais  
des ingénieurs, je ne suis jamais approuvé quel exemple  
de discipline donne le S. Rouel. Je désirerais  
simplement que vous lui donniez le conseil de s'en  
tenir à son rôle de militaire et de bien oublier  
celles d'être, cette loi indignes et l'autorité dont  
ils usent exclusivement au point de vue temporel,  
un agent de discipline - grâce à l'attitude incon-  
cevable du hôte Rouel l'autorité est tenue en échec ;  
dans un esprit de conciliation que vous appréciez.

Je m'adresse à vous pour que vous agissiez sur  
ce militaire, il suffira, j'en suis sûr, de votre  
haute intervention pour tout calmer. Je comprends  
le hôte Rouel justiciable dans la manière de faire  
le travail réglé d'un ingénieur à la Justice. Sa lettre  
sans doute, lui évidemment d'ailleurs, le R.P. Rouel  
devenu membre tout et indépendance, peut être  
considérée comme une invitation à la révolte et à  
la désobéissance, elle s'adresse à des populations  
qui en 1917 ont joué un rôle contre l'autorité  
française, elle prend de ce chef une grande que les  
tribunaux auraient à apprécier.

C'est ainsi d'être cette obéissance  
que je vous prie d'intervenir, persuadez que  
votre haute autorité suffira pour ramener à  
une plus saine...



une plus saine appréciation des choses, un mé-  
sarcisme qui paraît avoir perdu son sang-froid.  
Agriez, M. Indignante, les assurances  
de ma haute considération.

A. J. J. J. J. J.

21 Février, le 22 Janvier 1935

Madame le P. P. Ravil, rue de la Chapelle, Paris 18<sup>e</sup>

Cher Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, ainsi qu'en votre lettre du 21, un exemplaire de quelques-uns de vos ouvrages.

Je vous prie de croire que je suis très intéressé par vos ouvrages et par les renseignements que vous m'avez fournis.

Je vous prie de croire que je suis très intéressé par vos ouvrages et par les renseignements que vous m'avez fournis.

Je vous prie de croire que je suis très intéressé par vos ouvrages et par les renseignements que vous m'avez fournis.

Je vous prie de croire que je suis très intéressé par vos ouvrages et par les renseignements que vous m'avez fournis.

Je vous prie de croire que je suis très intéressé par vos ouvrages et par les renseignements que vous m'avez fournis.

Je vous prie de croire que je suis très intéressé par vos ouvrages et par les renseignements que vous m'avez fournis.

Il y a aussi de deux ans, le chef Jean Baptiste;  
sans la permission de la liste d, on voudrait s'absol-  
a soit entre le P. Paul une lettre d. secretions  
diverses; il y a même yuste de faire registres. On  
dont 6 ans ont été mis en avant ont réglés.  
Le restant d, absol a été renvoyé à 500 francs d'a-  
mende pour les autres illég.

Il y a à Hyampine environ 200 protestants et  
toute une partie d, autres protestants qui ont quitté leur  
ville, y compris le P. Paul; si j'étais à sa place, je  
aurais même à sa place, mais, sur les ~~protestants~~ <sup>autres, bien, je suis</sup>  
les autres, les autres <sup>autres</sup>.

Il faut que Monsieur Lemaire ait spécial-  
ment écrit de cette question de protestants,

Il y a aussi volontiers en action avec lui; mais je  
suis sûr que j'ai écrit de ce jour, par conséquent sur  
chaque page 24-26. Il y a aussi sur son  
dans son esprit la note de l'ordre de Hyampine.

Approuvant la confession que vous témoignez,  
je vous prie, Monsieur le Doyen, de recevoir  
l'assurance de vos sentiments cordialement dévoués

4. Elle Chancelier

Hyérophène

Nacuná, le 4 février 1925

Monsieur le Gouverneur,

Dès la réception de votre lettre du 23 janvier concernant les difficultés qui étaient survenues, le R. P. Paul, missionnaire à Hyérophène, m'a écrit à ce dernier dans le sens que vous désirez.

Non seulement il a fait ce qui vous lui était <sup>indiqué</sup> demandé mais il m'a demandé télégraphiquement à vous à Nacuná, ce qui lui a été accordé.

Ce missionnaire a jadis de l'estime particulière de Monsieur le Gouverneur Repiquet et de Monsieur le capitaine Horelle; depuis six années qu'il est à Hyérophène il a été en rapport fréquents au moins très courtois avec les juges assez nombreux qui ont courus avant Monsieur Trappinot.

Si il a écrit la lettre fautive  
et incohérente  
du 6 janvier, et, sans doute  
qu'il avait été excité par <sup>quelques</sup> propos  
hostiles aux seigneurs religieux,  
dont il est chargé...

Je me vous demander, Monsieur  
le Gouverneur, de vouloir bien le  
recevoir un jour de cette semaine  
et aussi de ne pas retourner à Namoi  
trois jeunes hommes Siéne Sani, San  
Louou Dié et Berait Kai, amenés  
par le N. Antoine. On pourrait croire  
qu'ils ont été dénoncés parce qu'ils  
sont les principaux ouvriers coo-  
perateurs à la construction d'une  
église nécessaire au sujet de laquelle  
on prête à Monsieur Troupinot des  
propos fort bien démentis.

\* après encore un reproche grave qu'on  
à lui fait par Monsieur Troupinot, à propos  
d'une <sup>autre</sup> affaire de recrutement dont il  
qu'il lui <sup>était absolument inconnue</sup>  
ignorer même l'existence absolue.

Si ma présence vous parait utile,  
j'accompagnerai volontiers le R. Sie  
Ruell devant quand vous le voudrez  
bien l'appeler.

Je profite de cette circonstance,  
Monsieur le Gouverneur, pour vous  
prier d'agréer l'assurance de mes  
très <sup>à nouveau</sup> profonds respects

+ Claude Marie Chauvin

*Hienghène/pretatari*  
NOUVELLE-CALÉDONIE

et

DÉPENDANCES

CABINET DU GOUVERNEUR

N° *118*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Noumea, le *11 Février* 192*1*

*P.1*  
Le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et

*Dépendances*

à M onseigneur CHAMRION

Vicaire Apostolique de la

Nouvelle-Calédonie.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 4 février courant. Je recevrai très volontiers le R.P. FOUKI, demain vendredi, 6 février, à 9 heures.

En ce qui concerne les indigènes qui ont été amenés ici sur mon ordre, je puis vous assurer que le motif de leur venue n'a rien à faire avec la constructien d'une église à Hienghène.

Agréés, Monsieur, les assurances de ma haute considération.



Mission Hongkongaise le 25 Mars 1925

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

C'est seulement dimanche dernier 22, à mon retour de Weam que j'ai eu en mains votre lettre du 13 mars. Je me hâte d'y répondre et de vous envoyer les précisions et documents nécessaires pour régler l'affaire d'Hyore.

Il me semble que ce sera facile, sa mauvaise foi étant patente.

Mon avis serait de tenir bon, de n'accepter aucune composition et d'exiger qu'il reprenne son travail.

Évidemment Hyore cherche à quitter le travail, parce qu'ici il est tenu et limité par la besogne.

J'ai vu d'autre part qu'il avait été fort encouragé par Tregoirret à partir; celui-ci lui disant de mettre son affaire entre les mains de Bourdual qui paraît "faire" trembler tous les curés."

Je me doutais bien que Augere n'avait absolument aucune envie de l'hospital et du regime lacte, mais comme il avait un certificat du Docteur demandant pour lui un repos prolonge, je me suis incline.

Avant de partir il a voulu faire regler son compte et emporter tout son avoir; mais voyant qu'il n'y avait absolument rien à faire de ce cote il m'a signe le papier que je vous envoie, renouvelant plusieurs fois de vive voix sa promesse écrite.

Je lui ai remis un bon de passage, et cinquante francs d'argent de poche.

Par le courrier je previens le P. Lambertin pour le mettre en garde contre ses menaces et lui disais de ne rien verser.

Qui donc se serait avisé de l'histoire du revolver?

J'ai bien ri. Pour en arriver à ce point, il aurait fallu que j'ai un revolver; or cela me manque et me manquera longtemps encore, je pense.

Pour Augere le bon de mon soutien est encore, quand la nécessité est pressante, ce qui il y a de plus rapide, de plus honnête et d'efficace.

certain.

Le mardi 17 mars Fluret, qui en attendant de se rendre à Crequi se trouve à Haigneront, est venu me trouver à la maison et me faire des excuses. J'ai acceptée les excuses; j'en ai profité aussi pour lui dire quelques vérités assez durement, qui il paraît comprendra très bien, mais en l'engouffrant où il est pris, il lui est difficile de se déprendre.

Il m'apportait aussi un telegramme adressé au chef de brigade ainsi conçu: se tenir chargé par Augere de la somme 1184,90 à monsieur Paul Bonil. Prière interpellé ce dernier lui demandant cette somme. Réponse par lui: Bourdonnet,

J'ai donné comme satisfaisant, que le compte d'Augere n'était pas arrêté, ce qui était vrai, qu'il n'y avait pas urgence, etc.

En somme je n'ai plus répondu et ne répondrai pas.

Je vous envoie donc 1°) le certificat signé par Augere le 16 février 1919; 2°) l'engagement signé par lui le 4 mars 1925, 3°) l'ordonnance du docteur Nicolas, acceptée par Augere. 4°) le relevé du compte de ses dépenses etc. Sur son avoir restent encore à déduire les cinquante francs que



je lui ai remis et le pris de son passage.

Évidemment ayant inventé l'histoire du revolver, il serait possible de prouver; il est probable qu'il en inventera d'autres, car il a l'esprit fertile, et le sens moral est absolument nul; pour s'en rendre compte il faudrait l'avoir pour soi comme moi pendant six ans. Pour aucun même fait, je crois, de ne pas le recevoir; en tout cas en le menaçant de la police, c'était le prendre à l'endroit sensible.

Le plus ennuyeux c'est que le travail de l'église n'avance pas. On me parle de Mallet; j'ai connu même chez lui que ce soit une dernière. Mallet est paresseux, peu sûr de son travail, mais habile. Je me demande si parmi les tertiaires il n'y a pas de maçons; je me suis entendu dire au P. Dayraud qu'il y en avait. Ne pourrait-on pas en engager un ou deux après renseignements pris sur leur savoir faire. On leur pourrait en trouver à Nouméa quelque succès; je vois que le P. Rouze en a un mais il n'a pas fini son travail.

Des japonais me proposent des lois en ville de  
" 4 à 5 mètres sur 0,60 de diamètre, tertiaire et d'élite.



J'aurais bien aimé d'en fabriquer et de le faire venir pour le port de Vicariat Apostolique de l'église et les banes.

DE LA  
Nouvelle Calédonie Ils demandent 230 frs du mètre cube, pris sur le rivage.

Demain les Ugiold vendra me remarquer des belles copies la semaine dernière par les garçons à l'île d'Yongues. C'est pour le coffrage de la toiture.

Notre voyage de retour s'est opéré dans les meilleures conditions. J'ai causé assez longuement avec M. Laborderie, qui s'est montré aimable et empressé me disant qu'en cas de nouvelles difficultés j'avais qu'à recourir à lui qu'il s'occuperait à les apaiser. Il veut aussi la tête du procureur Uguet. Il a vu M. Harille à Marseille, et le nouveau gouverneur à Paris. Ses idées tranchent de haut; probablement à cause des procès de cent sous qui sonnent dans son portefeuille. Il s'est amélioré, sur le bord comme le fromage.

On avait fait venir toutes sortes de bœufs.

Les trois garçons devaient aller avec Hebrides et pour moi, je ne m'en tirai pas à moins de 3000 frs

d'arriver.

Le fait du retard des trois garçons obtenu avec peine, mais un autre tout de même, au je m'adresse de M. S. Holowinski; le départ de Froyssinet pour ce service pour Rome, nous ont valu une manière de petit triomphe tant auprès des catholiques que auprès des protestants car le pauvre Froyssinet n'était pas aimé.

Surtout nos gens de Waré ne savaient plus leur conduite ment.

Les trois garçons se sont remis très docilement à nos travaux. Bernier est si fier le catholique à Rome mais en dehors de Jean Baptiste qui est "à remède" pour un temps. Entre parenthèse, je tiens à vous dire que l'effet de la retraite des catholiques prôné par le P. Bresson a été excellent et que il persiste. Je les ai tous réunis, ceux de Hengstler, le dimanche après mon départ pour leur donner des directives au sujet des retraites parallèles.

Clarens, Weng, Wersin ont passé. Il y a lieu de voir d'être content, sauf quelques mauvaises querelles pour Weng, où il y a des conclusions assez indiscutables. Pöschelberg et l'air de vouloir bouger sans l'empêcher. Mais de Joseph qui en est chargé.

Demain je monte à Ravath et en redescendrai lundi prochain. J'y mange mon pain blanc.

Je profite de mon séjour dans la tribune pour faire un recensement détaillé des baptisés et catéchisés ou sort devant tels.

Je mets de cartes de Roussier où je m'étais rendu pour voir le P. Chalandou, ce matin.

Je n'ai pu faire mieux, car je suis pressé par mon travail d'ici l'après.

La semaine avant les Rameaux ce sera bientôt.

Je ose me recommander à vos prières Messieurs, et vous prie de recevoir avec l'expression de mon respect celle de ma filiale dévotion

Alfred Roussier

1. 117

P.S. Je reviens à l'instant votre petit mot du 17 mars ainsi qu'une lettre d'Hygon, me demandant de reprendre le travail mais à 10 frs par jour, sans nourriture et règlement tous les mois.

Je lui réponds par dépêche: En me posant conditions au public celles souscrites par vous dans un état de 1917 et dans engagement le mois dernier. Elles

ne seront pas modifiés tant que travail ne sera pas  
repris et conduite améliorée. Pouvez revenir; dans  
ce cas demandez bas de passage à Poitiers et 25 frs  
argent. Noël

Gardez conserver les pièces que je vous envoie et  
au cas où typer se rétrograderait, me les renvoyer.  
Et dire qu'il y a six ans que je prends de  
pareille pilule de patience!

Je pense que Bourdonat a vu la même du bonhomme  
et qu'il l'a envoyé promener.

Monsieur Hinghnie le 8 Avril 1925

Monsieur,

Je viens de recevoir votre petit mot du 1<sup>er</sup> Avril  
et je vous en écris quelques lignes.

Hier j'ai reçu la visite de M. Dubrouat notre  
nouveau brigadier, qui paraît tout de même d'être  
fort de bonnes relations avec le sous-maître de  
Hinghnie, encore que toutes les idées émises au cours  
de la conversation ne me paraissent pas également  
judicieuses et pratiques.

Il m'a parlé des punitions, amendes et prison,  
infligées, vous savez comment, par l'ex-gouverneur  
d'Arboussier une indigence de Vase.

Elles sont encore là.

Monsieur Dubrouat ne veut pas punir, mais il  
serait beaucoup plus à l'aide et moi aussi, si  
ces punitions qui sont injustes étaient levées.

Je vous demanderais donc, Monsieur,  
d'agir "directe ou indirecte" auprès du nouveau  
gouverneur et après l'avoir mis au courant de  
l'affaire de lui demander comme moyen de  
bienveillance la levée des dites punitions.

Il importe d'agir vite. Madame Fulcrant m'a dit  
qu'il attendrait encore 15 jours, mais passe ce délai  
il ne pourrait plus, sans s'exposer lui-même à  
être blâmé administrativement.

De mon côté j'insiste pour que vous agissiez afin  
que le bon effet de notre précédent succès ne  
soit pas fâcheusement diminué.

Au besoin, ayez la bonté de me télégraphier  
le résultat.

Quel coup que la mort de l'excellent  
Père Tonia! Je comprends combien un coup comme  
celui-là doit vous affecter, et j'ai compris de  
tout mon cœur. La mère et les filles de Marie  
se piquent à moi pour vous le dire.

Mon cogitationnaire meurt, cogitationnaire restera d'ici  
Dominus. C'est bien le cas.

Enfin, c'est avec une sincérité qui veut  
à se rendre maître de leur évêque, et que de  
devenant et l'obéissance à alléger ses soucis: je  
me efforcerai pour ma part à ne pas manquer  
à ce devoir.

La retraite de Marie se terminera vendredi.  
Auzan n'a pas pu embarquer parce qu'il  
est malade la veille du départ, et malade parce  
qu'il avait eu le chagrin, les soucis, et les

le franc projet involontairement par le P. Fauriol.  
Il m'a écrit cependant hier une lettre qui ne tient pas  
debout, quant aux conditions qui il me pose.

Je pense qu'il devait avoir encore lu un coup.  
Quel être, hein!

Veuillez recommander au P. Fauriol de ne  
rien lui donner absolument, sauf son bon de  
passage. Il paraît les dépenses une fois qu'Auzan  
aura rendu son travail à Henriette et que je serai  
certain de lui, pas avant.

Le mardi de Pâques premier et Toulon  
ni les deux copies de l'opéra se trouvant avec.

Père Pelletier m'a donné du bancalis  
en garantie à moi pour le coffrage de la  
tourne de l'église.

Après, Monsieur, mais très fidèle  
reçu.

Hyacinthe Rivet



Mission Hongrie le 4 Avril 1925

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monseigneur.

Je vous envoie quelques mots seulement, car je neis de rentrer hier au soir de Kouat où je me trouvois depuis quatre jours pour la retraite.

En rentrant, je trouve tout le courrier, et je suis un peu fatigué du côté du sein.

Malgré mes recommandations le P. Lamboles, très confiant, s'est laissé escroquer de plus de 100 frs par Abigon, qui n'est pas rentré à Hongrie.

Il ne fallait rien lui donner, ce qui s'appelle rien, ni chapeau, ni souliers, ni tabac, qui il a dû vendre pour venir, ou payer des dettes prétendues. Le P. L. s'est laissé prendre par les promesses d'Abigon et un petit ami de son apôtre qui je connais.

On pourrait évidemment porter plainte contre lui et le faire arrêter comme esclave ; mais cela n'avançait à rien.

L'après le courir, j'ai eu encore 700 frs, et il reviendra, soyez en certain.

Il va sans doute essayer de me sortir encore quelque argent, mais il n'aura pas un souge leurd.

Je pense qu'il doit être descendu à Porembra, on peut être même n'a-t. il pas embarqué, car je ne suis pas allé à bord et n'ai pu m'informer auprès du commissaire. Je remai ce soir en allant saluer le P. Broom.

En tout cas je l'attends à son retour. Patience.

Les jeunes gens de Hierophanie, engagés au Chalandage n'ont demandé par lettre, la permission de s'engager, ce sous la pression sans doute des patrons.

J'ai fait répondre par Ogéonien un télégramme dans la langue où je déconseillais ce nouvel engagement.

J'ai suivi du télégramme par crainte qu'une lettre n'arrive pas assez vite.

Les enfants sauf un, ne sont pas rentrés. On les a retenus pour remplacer les journées perdues pour cause de maladie!!

Je fais mon compliment au Directeur du Chalandage pour son esprit de justice.

C'est vraiment très fort. C'est l'exploitation au sens brésilien du mot.

Je vois de lui la belle, intéressante, instructive pratique Vie de Muscovique Angouard. C

Les mineurs ont toujours à lutter pour la protection de leurs mailla auxquelles leur vie est entièrement dévouée.

Lundi soir, je commence la retraite générale pour Hari.

S'il fait beau je crois que nous aurons une fête de Pâques remarquable par l'assistance.

Après Pâques je vous enverrai un petit compte rendu détaillé sur mon travail des retraites dans la annexes.

J'ajouterais quelques documents photographiques.

Le mardi de Pâques, nous aurons une petite réunion confédérale à Toulon.

Le jeune Troysinet embarque par ce dernier  
Bar voyage. Dubrova est arrivée. Le P. Besson  
m'écrit qu'ayant été chez lui, au avant parlé  
de la situation à Hienghène et que sa bonne  
volonté était sincère. On verra bien et je  
ne demande pas mieux que d'être en bons  
termes avec la monarchie.

Je vous donnerais des nouvelles un peu plus précises  
quand nous aurons plus contact.

Relativement aux amandes et au  
travail supplémentaire, tout paraît arrêté  
dans l'eau; mais je pense que il serait bon  
que vous parliez au gouverneur en lui demandant  
que ces questions dont le moindre défaut  
était l'injustice, soient oubliées pour l'accablant  
ment.

Excusez-moi, Monseigneur, j'écris au galop,  
je ne sais si vous pourrez me lire. J'ai  
me recommander à vos prières paternelles, afin  
qu'après avoir beaucoup prêché avec autres, je  
n'ai pas trop besoin moi-même d'être guéri  
et je vous prie d'agréer mon filial et sincère  
respect.

Alphonse Noël  
s. m.

Boulo le 16 Avril 1925

→ Hienghène

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit:  
Jules Thomba, de Kavath, a été marié  
dans l'infirmité avec une femme nommée  
Gygon, qui l'a quitté depuis 1917  
Elle est encore présente et vit à Ouilva et  
à Bolnet.

Depuis ce temps Jules Thomba qui a été  
baptisé, et vit en bon chrétien, a essayé de  
faire revenir la fugitive, qui interpellée  
plusieurs fois, soit par les emissaires de son  
mari, soit par ceux du chef Philémon, n'y  
est constamment et absolument refusé.

Jules Thomba désire contracter un nouveau  
mariage avec une catholique Victoria Barni,  
baptisée lors de la dernière retraite à Kavath.

Je vous demande donc la  
permission de faire bénéficier Jules Thomba  
du privilège paulin, que lui confère sa  
foi, et de le dispenser de toute interpellation

à l'égard de Youyou, fugitive, vu que des démarches précédentes, répétées, même après le baptême de Thomba, ont été inutiles.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mon très profond respect.

Alyrouse Roué

s. m.

16 avril 1925

Monseigneur,

Je vous écris de Loubo vu que mes dévotions avant hier. Je rentrai demain, malgré le temps très incertain. Les Pères de Lige sont repartis ce matin.

Je vous serais obligé de vouloir me faire tenir la permission et la dispense demandées si cela, dès que possible, afin que je puisse procéder à la célébration de ce mariage.

Par cette occasion je vous prie de réserver <sup>quelques</sup> ~~quelques~~ ornements et linges d'autel pour la chapelle de Noveth qui va par train.

Les jours ne sont admirablement beaux ce jour, et sont dans les meilleures dispositions.

Nous avons eu de très belles fêtes pascales, assistance particulièrement nombreuse, et 154 communions le matin de Pâques. Salut Dieu et Marie.

Encore une fois je vous prie de recommander au P. Lambert de ne rien donner à Aygou. sauf un bon de passage.

Ayey. Monseigneur, mon filiale respect  
Alyrouse Roué



30. 4. 25

Je soussigné, Louis Soucheur, afin de  
pouvoir <sup>me en</sup> les sacrement et me reconcilier avec Dieu  
déclare par la présente et devant les témoins  
soussignés, regaeter, dénoncer et rétracter, autant  
qu'il est possible, les actes réprouvés par moi  
accomplis en divorçant d'avec mon épouse légitime  
et de Publiand et en contractant un mariage civil  
avec Abadama V<sup>e</sup> Lucien.

Je promets, si je reviens à la santé, d'accomplir  
tout ce qui me sera demandé pour me remettre  
dans la condition d'un chrétien fidèle avec les  
de Dieu et de son église.

Hongkong le 30 Avril 1915.

L. Soucheur

Monsieur James de Mathes

de Hongkong

Mission Thieringhem le 12 Mai 1925

Monseigneur,

J'ai enterré hier ce pauvre malheureux Touchon, dans le cimetière de la mission, après lui avoir rendu le service de faire creuser sa fosse, car il ne se trouvait personne pour cet office.

Vous apprendrez avec satisfaction qu'il s'est bien préparé à la mort et a reçu les derniers sacrements dans les meilleures dispositions de foi. Une vie des plus orageuses n'avait pu étouffer le germe.

Il avait fait auparavant les réparations nécessaires et signé l'acte de retractation que j'avais préparé à l'avance. Je vous l'envoie afin d'avoir votre avis, car je dois dire que si au séminaire on apprend beaucoup de choses, on a jusqu'ici négligé d'enseigner la ligne de conduite pratique à tenir dans ces cas sévères et rares.

Je n'ai pas eu le droit et le pouvoir de demander l'éloignement de la concubine, M<sup>lle</sup> Lucien ; il n'y aurait plus eu personne pour soigner

le moribond.

Je remercie le bon Dieu de cette grâce qui a été faite à ce malheureux.

Elzabriel Langarme lui aussi est mort du tétanos, mais il a refusé toutes mes avances et il a fini comme un derviche, suppliant son frère Henri de le tuer, tant il souffrait.

Cela m'a causé une peine infinie.

La disparition de Touchon, fera réfléchir et s'amender Jean Baptiste, qui était "à remotis", pour sa mauvaise conduite, et pour avoir tenu sur mon compte, de vilains propos à lui soufflés par Touchon (le Père est un coureur de fille ! il s'amuse à leur toucher les seins !; il fait travailler pour rien, etc.), s'efforce d'entraver la construction de la chapelle de Koovit.

Heureusement il est absolument seul de son côté et parfaitement méprisé de tout son monde.

Il viendra certainement à résipiscence, mais pour donner des réparations publiques, c'est absolument décidé.

Je note en passant que j'ai appris ces saletés par le P. Chalandou, qui en avait été informé

et avec simplifications, par Auguste.

A mon retour de Hongmoa, j'ai fait une enquête et on découvre les sautes à des rapports; on avait beaucoup brodé.

Je dois vous dire, Monsieur, que je trouve parfaitement singulier et pas très honnête qu'un confesseur accepte et reçoive sur un de ses frères et subordonnés, des rapports de cette origine.

Ce n'est pas la première fois que cela arrive; ce ne sera sans doute pas la dernière, si Dieu nous prête vie.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que pour ce qui est des filles, femmes du sexe, comme disait le P. Hinault, maître des novices, je n'en ai jamais touché une même du bout du doigt sauf celles qui ont reçu un soufflet mérité et c'est rare.

Les autres qu'ils vous les connaissent et en savent la valeur.

En disant que Jean Baptiste n'avait personne qui ne trompât. Il a Jérôme Oukie, le catéchiste, qui est privé de sa fonction, pour les mêmes raisons et aussi parce qu'il autorise et soutient la mauvaise conduite de sa fille qui a été chassée de l'école.

Je vous serais reconnaissant de prévenir  
l'Administration que ses fonctions ont cessé et  
qu'il soit invité à rejoindre Ocuca par les voies  
les plus rapides.

Ce serait un très grand service rendu à celle  
annonce de Koud qui commence à bien marcher.

Monsieur Dubrocat est tout à fait  
aimable pour moi. L'adjoint Bagueul que  
j'ai vu à son passage ici, m'a dit que le  
succès des députés de Freyssinet, c'était son  
manque de tact. Il a ajouté que il espérait  
bien que désormais il n'y aurait pas de diffi-  
cultés entre le sous-maire et le chef de brigade.  
En somme, lui aussi s'est bien porté; j'ajoute  
qu'il a tenu vigouusement le drapeau des  
protestants de Venas à cause de leur mauvais  
esprit. M<sup>r</sup> Benigno qui se passe peu de  
jours après, l'aura sans doute trouvé mauvais.  
Monsieur Dubrocat m'a affirmé que Guefot  
était bien revenu de ses préventions. Quant à  
l'arrivée du nouveau gouverneur et de M<sup>r</sup> Marellé  
qui en dit être à Novisca qui avait modifié  
ses idées?

Rélativement au mariage pour lequel je vous  
ai demandé la permission d'user du privilège

parlé, j'ai mis au courant M<sup>r</sup> Dubrocat, afin  
qu'il n'y ait pas de difficultés.

Vous maintenez le nombre de  
baptêmes confiés à des adultes pendant le  
carême. Le 15 Mars: 3 à Venas; le 29 Mars:  
7 à Novath, + (3 enfants des néophytes); le  
3 Avril: 8 à Novath + (2 enfants des néophytes).  
On est en train de scier un superbe cadavre  
pour la chapelle de Novath;

Je vous remercie Monsieur, de nous avoir  
attribué le calice et le missel apportés par le  
P. Jan. Par la même occasion nous arrivait  
un calice et un petit missel de M<sup>r</sup> Maras.  
Abondance de bois ne nuit pas et tous ces  
objets ont déjà trouvé leur destination.

Quand j'en dit 250 communions à Pâques  
j'en commis un "lapsus calami": nous avons eu  
150 communions le jour même de Pâques, et  
96 le lundi.

J'ai reçu comme je le devais la observations  
que vous me faites dans votre lettre du 15 Avril,  
encore que toutes ne soient pas également fondées,  
et en particulier celle qui touchent la question  
des magasins.

Voici ce que j'ai fait sur ce point.

D'abord, un inventaire scrupuleux et j'ai trouvé 8615,90 de marchandises diverses.

Tout ce qui est vendu est marqué immédiatement, ainsi que le prix reçu; de même pour le trocas acheté.

Et à ce propos, je dois vous dire que l'an dernier la mission a gagné exactement 1.80 francs sur le copullage acheté; il y en avait le tiers. Nous avons même gagné <sup>(pas autant qu'on pensait au premier abord)</sup> sur le café, par la raison que le P. Lambert ne l'a même pas payé le prix donné par le marchand de commerce. Le bénéfice a été néanmoins appréciable.

Le magasinier a défensé absolument de faire un centime de crédit, et il m'en a fait plus.

Les crédits obligatoires que j'ai consenti aux enfants, grands garçons de l'école vont à 2500 francs, cela pendant quatre ans et sans comparaison avec le travail qui leur a été demandé.

Ils sont payés intégralement cette année même, je vais m'y employer sérieusement.

Si vous le desirez, je vous tiendrai au courant tous les mois, de la situation jusqu'en novembre, date à laquelle je veux faire l'exécution de nos produits.

Je passe sous silence les avantages moraux que procure les indigènes de ce fait qu'ils ont un magasin au milieu d'eux. Si je n'ai pas à me plaindre de l'ignorance, je l'attribue au magasin qui les détourne d'aller chez les maîtres.

Je vous promets, Monsieur, de veiller sur ce chapitre des finances, scrupuleusement, mais je vous demanderai de patienter, pour notre règlement jusqu'en novembre, et aussi de permettre au P. Lambert de m'envoyer l'argent que je lui demanderai comme les années précédentes. Le prix du trocas et du café est élevé; la mission gagnera cependant quelque chose.

Les Egrols et Egrols père, ont bien voulu se charger d'acheter du café pour mon compte, sans demander quoi qu'il soit. La récolte de cette année sera de beaucoup inférieure à celle de l'année dernière. Je tiens un compte exact de ce que je donne à l'un est à l'autre, comme Jean, chez qui est renversé le café, marque tout ce qui reste, en sorte que je sois à même de donner le détail exact de toutes les opérations et de montrer le gain réel.

Nous avons une douzaine de  
têtes de bétail que je ne sais trop où mettre.  
Elles sont présentement sur la propriété de Jean  
Gjerald qui a été vendue à M<sup>r</sup> Jeanreni. Je  
vous demande la permission de les vendre.

M<sup>r</sup> Gjarni s'est porté acquiescent.

Relativement à l'existence de néonolis, je  
puis vous dire que nous en avons actuellement  
220 litres. Je ne sais si le P. Negis a  
regardé au P. Lambotini pour pouvoir les  
placer directement en France. Elles ont coté 45 frs  
à Marseille.

Les cotonniers plantés par Gjendreu, 850,  
et par Dorothee 400, en novembre, ont  
admirablement poussé. Je serais content de  
vous les faire voir. C'est un essai; je vais  
tâcher de le développer et arriver à 3000 pieds  
en fin d'année.

De même pour la vanille plantée en janvier  
par Dorothee. 600 pieds. La butte qui  
est derrière la maison des sœurs est tout à fait  
favorable pour cette culture, au dire de M<sup>r</sup>  
Laprette père, qui a fait pour 15000 frs de vanille  
cette année.

Auzou m'a écrit lettre sur lettre me promettant  
de revenir si je cours à lacher le gage que je  
tiens. c. e. les 200 frs de son reliquat.

Il m'a demandé 250 frs par mois. Je les lui  
ai promis. C'est beaucoup, mais si Nivernon il  
gagne davantage, et nous en avons besoin.

Je n'ai plus entendu parler de Bourdonat;  
quant à la plainte portée par Auzou au  
Procureur général, j'ai répondu de mon mieux à

ce que ce magistrat voit suffisamment édifié  
sur la valeur et la bonté des autres.  
Auzou est emarquant, timide, et ne tirant  
parfois, mais ses bestiaux sont toujours couverts  
de gros cable.

Présentement nous sommes assez occupés par  
le soignée de quarante bêtes de bœufs, et surtout  
en vue de quelques petits travaux, et surtout  
en vue du coffrage de la terrasse de l'église.  
Nous n'avons pas encore commencé la poche.  
Mon intention est de restreindre beaucoup ce  
genre d'occupation cette année, soit du côté  
des filles soit du côté des garçons.  
On n'ira pas plus de trois jours de suite.

J'ai avoué, Monsieur, que ma lettre est un peu touffue et embrouillée.

Excusez-moi; je n'ai pas beaucoup de temps et je tâte à faire la classe aux enfants, nous avons une cinquantaine de garçons.

J'ai écrit afin que vous sachiez au courant de ce qui se fait ici, et de mes intentions pour que vous puissiez me donner vos avis.

J'en ai recommandé à vous et à vos parents afin qu'au milieu de tant de tracas et de difficultés, je ne perde pas de vue le soin de ma sanctification et de celle de ceux qui me sont confiés.

Je vous prie, Monsieur, mon profond respect.

Hyacinthe Rouillé

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Nouméa

Nouméa, le 19 Mai 1925

M. Albert R. P. Rouel  
Missions de Haute-Nouméa

Vous êtes invité à vous présenter devant le bureau d'assistance judiciaire, au Palais de Justice, le jeudi 2 juillet

1925, à 3 heures ~~12~~ de l'après-midi, pour répondre à la demande formée

contre vous par Le nommé Cluzon Paul Louis

Le Secrétaire du Bureau,

M. Albert

Mission Huongheine 23 Mai 1925

Monsieur.

Je commence à croire que je finirai par en ~~faire~~  
dire commencer.

Vous trouverez jointe à ce pli une lettre destinée  
au Gouverneur, dans laquelle, après lui avoir  
brièvement exposé les faits, je lui demande  
la levée des prescriptions d'amende et de prison  
infligées en janvier aux 16 indigènes de Waré.

Il résulte en effet d'une lettre  
adressée par Monsieur Damay, au secrétaire  
général et communiquée par le service des affaires  
indigènes à Monsieur Dubrocat, pour renseignements,  
que cet excellent avocat n'a pas du  
tout saisi le sens de la démarche que vous  
l'avez pué de faire.

C'est y est mêlé et confondu noms, faits,  
dates, personnes; j'en suis à me demander  
s'il a lu attentivement ou compris le rapport  
présentant assez clair que vous lui avez passé.

C'est le cas de le dire, on n'est jamais  
moins servi que par soi-même.



Quant à la lettre au Gouverneur, vous serez juge de son opportunité ou importunité; la ferez parvenir ou la retiendrez comme il vous semble convenable.

Je serais aise d'avis de l'envoyer avec un petit mot de votre main pour la présenter et la corroborer. Elle aurait ainsi plus de chance d'atteindre son but, et je ne pense pas que le Gouverneur puisse se formaliser de la voir suivre la filière hiérarchique.

Je mets deux enveloppes différemment libellées; l'une pour la voie directe et officielle; l'autre pour la voie privée et le recours gracieux.

Après cela j'aurais fait tout ce qui est en mon pouvoir et m'en remettrai à la bonne Providence.

Je note que M<sup>r</sup> Duboucat a été en tout cela d'une grande complaisance; mais il ne faudrait pas trop le mettre en avant et le découvrir comme ayant partie liée avec moi.

Jeun Baptiste et Jérôme, m'ont envoyé demander proprio motu, les conditions de leur pardon et de leur admission aux sacrements.

Je ai employé la retractation et le desaveu

publics, à l'église, de leurs mensonges, et pour Jeun Baptiste le versement d'une aumône de 300 frs pour l'église en plus du desaveu.

C'est dur, mais à dessein; il faut qu'on se souvienne de la leçon; nous avons trop souvent pardonné.

Sœur Odile rentrera demain à Pouébo pour la pétrolette. Sa cure de repos sans être complète lui a fait du bien. C'est une excellente sœur.

Le courrier a été arrêté à Moaïe par l'ouragan. Il me tarde d'avoir des nouvelles de sœur de la Merci.

Agreez, Monseigneur, l'expression de mon filial respect.

Aphaise Rivière

Mission Humplani le 28 Mai 1965

Morocceux.

Je reçois vos deux lettres du 15 et du 20 Mai  
ainsi qu'une autre de Louis de la Merce  
qui est sans de me rassurer.

Combien j'ai hâte d'avoir l'avis définitif  
du médecin!

Vous avez reçu ma lettre et celle au Cg<sup>2</sup>.  
Il faut se hâter car j'ai un frere M<sup>r</sup>  
Dubrocat qui venait de recevoir du capit  
ami Huarelli deux ou trois télégrammes qui  
m'a montés pour hâter l'accomplissement  
des permissions.

Morocce Dubrocat est très ennuyé de la chose.  
et m'a très certainement fait de porter les  
indigènes à l'obéissance.

Je le lui ai promis.

Le plus fort c'est qu'on veut enlever 15 et  
8 nouveaux jours de prison de trois jeunes  
gens enfermés à Noumea pendant 12 jours  
ça par exemple c'est trop fort.

Je pense que le capitaine Marell est malade  
malade et n'a <sup>pu</sup> le donner tendancieusement  
futurque par Trappist.

Je vous serais reconnaissant d'agir auprès de ce  
Monsieur avec rapidité, ainsi que auprès de  
l'g<sup>e</sup> et de me faire connaître télégraphiquement  
le résultat.

Dans ma lettre au P. Lambertini quand je  
parlais de quelques uns qui discutent sur les  
affaires de ma mission sans des aveugles sur les  
volontés, ma pensée allait à quelques uns qui  
peut-être ont la mouche de se mêler de ce qui  
ne les regarde pas, et de vouloir assumer la parole  
de l'œil de vosse; mais je n'ai pas voulu  
d'ingérer du supérieur dans les affaires de ses subordonnés;  
et à plus forte raison voulu manquer de respect  
à vosse. La lettre que je vous ai écrite  
le prouve suffisamment.

Avez-vous écrit de ma télégraphie par avec son  
religieux esprit de ramener à Hieronymus.

Comme il est sur tout absent et pas très fort, j'ai  
gardé de en ces derniers.

Peut-être le P. Lambertini pourait-il lui donner  
une centaine de francs, mais pas plus et cela

quand il sera sur le bateau et pas avant;  
Hieronymus en connaît les couts et le honneur.

Je vous envoie <sup>par</sup> ce mot un galon de très bonne  
heure le matin, excusez-moi.

J'attends un mot du P. Lambertini et un  
mandat quelconque mais rien; cela m'embarrasse.

Ayez, Monsieur, une agréable  
Bonne nuit  
Balthazar Noël

Mission Huéngkone le 30 Mai 1925

Monseigneur,

J'ai bien peur de vous fatiguer à force de vous écrire et de vous occuper de mes affaires, de mes difficultés, mais j'y suis, encore cette fois, contraint par la nécessité.

Il y avait lieu de penser que les hostilités entre le missionnaire de Huéngkone et la gent administrative étaient terminées.

Il n'en est rien : elles recommencent un instant mais sournoisement, et le coup-ci, on me peut alléguer que j'ai fait figure de provocateur. Guyot n'a pas encore digéré la libération de mes trois indigènes et voilà qu'il s'efforce de reprendre dans le détail ce qu'il a été obligé d'accorder en bloc.

J'ai mis averti le procureur et avant que ce ne soit du domaine public, qu'un de mes trois jeunes gens, Galomar Dico, est réquisitionné nommément, de Nouméa, par le service des affaires indigènes, comme gardien de Ducos. Il doit partir par le convoi de Juillet.

C'est un coup de Egypte et ce n'est pas moi  
qui l'ai dit le premier. Il monte la tête au  
capitaine Tharelle sur toute l'affaire de prison,  
et le capitaine envoie télégramme sur télégramme  
au gendarme pour presser l'accomplissement de  
quand même.

Vous remarquerez comme moi combien pareil procédé  
est inutile puisque la requête est affirmée des  
syndes et du chef.

L'intention répressive est vraiment manifeste.

Le gouverneur d'Arbousses m'avait promis de  
libérer mes jeunes gens le plus tôt possible parce  
qu'il avait reconnu les torts de Trappinnet, et parce  
que ces trois hommes m'étaient indispensables pour  
la construction de mon église. Salomon Dieu est  
mon meilleur vœu.

En fait, il a fallu le harcèlement quelque peu pénible  
obtenu de ses "je m'en foutisme" qu'il fâche  
honnêtement à sa parole.

La détermination des prisonniers a été avancée malgré  
l'Egypte, c'est sûr, puisque la veille du départ  
il télégraphiait à M. Dubaut "de les garder avec  
soin, qu'ils ne devaient pas partir pour le 11-  
Arbousses etc".

Le gouverneur d'Arbousses est parti; le nommer ne  
connaît rien de l'affaire; le capitaine Tharelle est  
circonspect, alors l'Egypte espère une petite revanche.

J'ai ajouté que M. Darroq a commis une  
maladresse? Au lieu de trois espèces l'objet de sa  
démarche, c'est à dire, les livres des prisonniers, et  
à l'Arbousses je ne sais quoi, que je me plaignais  
de ce qu'on voulait me retirer les jeunes gens, rendus  
par M. d'Arbousses (à ce moment là ce n'était  
pas exact) etc.

A cette lettre Monsieur Dubrocat a répondu qu'il  
n'y comprenait rien, et de fait il n'y pouvait rien  
comprendre. Il a ajouté que les vingt six indigènes  
pris en prison n'avaient pas encore fait leur  
procès, et qu'il ne savait trop que faire.

Cela a été le feu aux poudres et les télégrammes  
commémoratifs sont arrivés lui enjoignant de faire  
exécuter les ordres de l'Administration, etc etc.  
Présentement il y en a six qui travaillent  
sur la route.

D'autre part au lieu de s'adresser au Secrétaire  
général, Monsieur Darroq aurait dû s'adresser  
au G<sup>r</sup> directoire.

Il y a dans tout cela un embrouillamini et  
des malentendus.

Je vous demanderais donc de vouloir bien éclaircir  
la religion du capitaine Harrelle par le moyen que  
vous jugez expédient en lui faisant remarquer  
que si le cly<sup>o</sup> d'Arborescens n'a rendu ces  
jeunes gens parce qu'impudemment peines, et  
parce qu'ils n'étaient nécessaires pour l'église,  
ce n'était pas pour que trois mois après on  
tourdure, on vîntre une le prendre sans en  
présente quelconque. Il n'y a pas qu'à la  
mission de Humbergère les gardiens pour Ducs.  
On ne ferait certainement pas cela à un  
colon; pourquoi voudrait le faire à un missionnaire

\*

J'ai écrit la première partie de cette lettre  
quand je reçois votre mot du 14 et votre  
télégramme du 30.

Alors je me pose les questions suivantes.

Si le capitaine Harrelle est bonnaturel, et étudie  
la question encore ouverte, comment se fait-il  
qu'il télégraphie au gouverneur d'un ton  
comminatoire, de faire exécuter les prisonniers.

Les télégrammes sont-ils de lui,  
ou quelques copies de lui ont-elles été prises?

Les ordres sont-ils antérieurs à l'intervention  
de Monsieur Darracq? Dans ce cas il aura été

convenu et prouvé par le report.

Mais que signifie la lettre incompréhensible de  
Monsieur Darracq au secrétaire général.

Si les ordres ont précédé à l'intervention de  
M<sup>r</sup> Darracq, alors on nous trompe indignement  
ce que j'ai peine à croire.

C'est finira bien par s'éclaircir mais en attendant  
les indigènes font leur prisonniers et vont à la  
carabasse.

Et de plus comme je vous l'ai exposé plus haut  
on s'efforce sournoisement de me subtiliser mes  
aides.

Je vous en ai bien remercié et vous pouvez  
obtenir du capitaine Harrelle un mot pour le  
gouverneur afin qu'il laisse mes jeunes gens  
de l'école tranquille, et qu'il ne soit pas  
loquax à vouloir les requiescences pour ceci  
ou pour cela.

Je voudrais bien voir que on aille requiescences  
un des "théologiens" de Lezardet à Humbergère,  
ça ferait jolir.

Qu'on laisse donc nos écoles faire leur œuvre  
scolaire tant pour le bien de la race que  
de la colonie.

J'insiste beaucoup sur ce point car il est capital

et je ne veux pas avoir travaillé pendant sept ans  
à les garder comme la pucelle de mes yeux pour  
qu'on aille me les perdre à Noumea; et puis  
il y a des mariages qui se préparent.

Je reçois une lettre d'Auguste qui me donne sa  
"parole d'honneur" qu'il remontera à pied le courrier,  
et je consens à lui verser 400 frs. puis sur ce  
que je lui dois. La garantie n'est pas  
suffisante et je ne lâche rien.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance  
de mon respect

Aplian-Roué



Mission Huirigiani le 7 Juin 1925

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Nous vous devons des remerciements, et je ne  
veux point tarder à vous les présenter.

Mercredi matin est arrivé un télégramme du  
capitaine Harelle prescrivant au syndic  
de suspendre l'exécution des poursuites  
jusqu'à ce qu'il ait fait lui-même, sur  
place, une enquête.

Si je comprends bien, c'est l'entêtement  
de l'affaire.

Vous avez rendu votre visite mardi; mercredi  
dès huit heures le télégramme était là.

Dieu patras! Sainte Thérèse de l'E. J. y  
a mis la main, c'est sûr.

Qu'elle en soit benie.

Je me réjouis aussi de la bonne tape que  
receut le long nez de l'ingot, car c'est  
certainement lui qui poussait à urger

l'accomplissement des missions. comme c'est lui  
aussi qui essaie de me réquisitionner mes  
sœurs.

Je vous expose à nouveau et un peu plus  
clairement que dans ma précédente lettre,  
ce point qui si nous gagnons dessous,  
sera vraiment le point final.

Salomon Dico a été réquisitionné nominativement  
pour le service des affaires indigènes pour  
servir comme gardien à Ducos pendant un  
an par la note n° 888 en date du  
22 Mai dernier.

C'est un coup de Guyot. M<sup>r</sup> Dubrocat me  
l'a dit, et je l'aurais bien désiré sans cela,  
car Guyot connaît ce jeune homme, qu'il  
a essayé, assez grossièrement d'ailleurs, de détourner  
de l'école lors de sa visite des Jannin sous  
prétexte qu'il ferait bien mieux d'aller  
travailler etc etc.

D'autre part, l'an dernier, Fraissinet avait  
voulu le réquisitionner, mais je m'étais  
mis en travers et finalement Salomon était  
resté.

Ce n'est donc pas un pur hasard qui  
dirige le coup; la réquisition nominative  
de Noumea suffit à indiquer d'où il  
part.

Or Salomon est un des trois indigènes relâchés  
en Ferner par ordre du Gouverneur d'Arboussier  
parce que injustement emprisonnés, et  
parce qu'ils m'étaient nécessaires pour mes  
travaux.

Ce jeune homme est en effet un excellent  
sacré de long; il a été formé à la mission,  
et complétera sa culture pour le langage et  
l'ajutage dès que celui-ci m'en aura permis.

Il est donc absolument inadmissible,  
qu'un sous ordre comme Guyot par une  
manœuvre digne d'un frère, m'en enlève  
le souffler.

Au fond c'est une revanche qu'il cherche, mais  
le moyen n'est guère habile.

Et puisque l'occasion favorable se  
présente il faudra en profiter pour exposer à  
M. Tharrelle la situation un peu spéciale de  
la mission de Dhuéyane, qui a dans ses



école une douzaine de jeunes gens en âge  
d'être requerrés sans doute, mais qui outre  
l'école qu'ils suivent régulièrement et dont ils  
profitent plus que les petits gosses en attendant  
leur mariage, me rendent les plus signalés services  
dans nos constructions.

Il faudrait donc presser en principe qu'on n'y  
touchera pas, pas plus qu'on ne touche aux  
chroniques de Léonardet, pas plus qu'on ne  
s'avisera d'aller requerrés les jeunes gens  
employés au chalutage ou aux Et. Ballande.

Quant aux mariages que contractent  
ces jeunes gens de leur époux ou et pour leur  
bien particulier et pour le bien général de la  
race, ils sont incontestables.

Il n'y a qu'à faire la comparaison entre eux  
et les engagés ou requerrés de Normandie.

Je pense qu'il vous sera facile  
d'atteindre au résultat que je vise, vu les  
dispositions de M<sup>r</sup> Hérault et aussi après la  
lettre officielle du 15 relative je pense aux  
écarts de Lohé qui sont en jeu dans le même  
cas que celle de Huingham.

Relativement à J. B., je suivrai exactement  
vos instructions; mon intention était de procéder  
de la manière que vous m'avez indiquée.  
faire faire les réparations devant les chefs  
et les catéchistes réunis.

x

Nous désirons tous ici et vivement le retour  
de S<sup>r</sup> de la Merce.

Des regrets que le mal ait été pris à  
temps, mais c'était grave.

La toue avait ressenti les premières atteintes  
au mois de février de l'année dernière 1924  
Elle aurait dû partir plus tôt.

Pensant qu'elle ne pouvait écrire de sitôt  
j'envoie les dernières nouvelles à M<sup>lle</sup> Melanie  
Marras.

Recevez, Monsieur, l'expression  
de tout mon respect.

Alphonse Bazich  
A. B.

NOUVELLE CALÉDONIE  
&  
DEPENDANCES  
-0-  
Services  
des  
Affaires Indigènes  
-0-

*Proskator*  
(*Hieroglyphien*)

Nouméa, le 11 Juin 1925

Le Capitaine de Gendarmerie

HARTELLE, CHEF du SERVICE des AFFAIRES INDIGÈNES

N<sup>o</sup> - 10114

à Monsieur le Vêque,

à NOUMÉA.-

Monsieur,

En vous accusant réception de votre lettre du 6 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'en effet, il a été sursis à l'exécution des punitions disciplinaires prononcées contre 24 Indigènes de Ouéré pour négligence dans l'exécution des travaux de plantation.-

En ce qui concerne les Indigènes Benoit XAI et Pierre DOUI qui ont été renvoyés dans leur tribu, ils peuvent s'employer à leur gré dans leur circonscription, sous réserve d'accomplir leurs journées de prestation, mais pour l'Indigène SALOMON DIEO, de Ouéré, réglementonné pour un Service Public, je ne puis, à mon grand regret, vous être agréable.-

Salomon DIEO a 21 ans, l'année prochaine il ne nous sera plus permis de le désigner pour un service public; si nous le faisons, ce serait commettre une irrégularité.-

D'autre part, une demande semblable et toute récente de la Mission protestante, a reçu de l'Administration un accueil défavorable.-

Je joins.....

Je joins à la présente, à titre de renseignement, une copie de la lettre adressée à Monsieur le Pasteur BENIGNES.-

Veuillez agréer, Monseigneur, avec mes regrets, l'assurance de ma considération très distinguée.-

*J. H. Valette*

Copie

Nouméa, le 22 mai 1925

Le Chef du Service des Affaires Indigènes

à Monsieur le Pasteur BÉNIGNE

à NOUMÉA. -

N° 825

Monsieur le Pasteur,

Par lettre du 30 mars, vous avez bien voulu me signaler le cas de l'un de vos élèves réquisitionné à Ouvéa pour les Services Publics à Nouméa et me demander s'il ne serait pas possible de prendre, au faveur des jeunes Indigènes fréquentant les écoles privées, une mesure administrative les distrayant de la réquisition jusqu'à l'âge de 20 ans. -

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur le Gouverneur, à qui la question a été soumise, estime que semblable mesure ne peut être prise, elle pourrait être une cause de trouble pour l'application des dispositions concernant la réquisition des Indigènes car il est à craindre que cette mesure, si elle était admise, ne se généralise.

D'autre part, il faut bien admettre que l'Administration n'abuse pas des services des Indigènes, elle ne les emploie que pendant une année, de 18 à 22 ans, et à des emplois assez rémunérateurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Pasteur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé): HARELIE./.

*H. H.*

Le Chef du Service

des Affaires Indigènes,

*H. Harelie*

*Hienghène*

NOUVELLE-CALÉDONIE

et

DÉPENDANCES

SERVICE

DES

*Affaires Indigènes*

N<sup>o</sup> *221*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Nouméa, le *1<sup>er</sup> Juin* 192 *5*.

*Le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie*

et *Dépendances*,

à *Monsieur l'Evêque*,

à *Nouméa*.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en vous priant de bien vouloir le transmettre à Monsieur le R.P. ROUEL, à Hienghène, une lettre que j'adresse à ce Messieur naïve en réponse à sa lettre du 23 mai dernier.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

*Le Gouverneur*



Mission Huonghrene le 28 Juin 1925.

Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Je réfléchis et je me dis que si tous les missionnaires calédoniens vous donnaient autant de tracas que celui de Huonghrene, présentement, votre croix n'en serait pas allégée.

Je m'en accuse et m'en excuse, espérant que cette période de difficultés ne durera pas éternellement, ainsi que je suis toujours dans la disposition de défendre les intérêts dont j'ai la charge, toutes les fois qu'ils seront attaqués.

J'ai lu avec intérêt la réponse du gouverneur, sans être trop effrayé du qualificatif de dangereux donné à mes avis.

C'est le point de vue administratif, et tout pas toujours soutenable.

Je me réjouis en même temps de la souffrance infligée à ce.

Pour Salvus Deus et m. à sembler capable de revenir à la charge et de donner quelques précisions

capables de faire connaître l'affaire sous une forme plus claire et d'obtenir la solution demandée.

Je le fais dans une lettre à M<sup>r</sup> Morelle que vous trouverez sous ce pli.

Je vous serais obligé de la faire parvenir à destination, le plus rapidement possible, car l'affaire doit descendre pour le mercredi prochain.

Le temps presse. J'ai passé une bonne partie de la nuit à méditer les termes de mes écrits, et à écouter mes arguments.

Je vous envoie tous les documents que vous m'avez prais.

Nous sommes encore inquiets au sujet de l'État de la Marie. L'affection dont elle souffrait est-elle d'origine cancéreuse. Sera-t-on encore obligé de la opérer.

Nous prions de tout notre cœur pour sa santé, sorte sans savoir de cette dure opération et nous prions que dans ces années plus ou moins rapprochées elle ne soit pas entraînée à l'hôpital, où elle fait beaucoup de bien.

Jean Baptiste paraît beaucoup mieux pressé. Il a obtenu ses mandats qu'il y a quelque temps.

Monsieur Dubouat l'a envoyé de long lui et y a quelque temps parce qu'il s'est présenté à lui en état d'urgence.

J'avais fait savoir qu'il soumettrait à toutes les conditions qui lui seraient imposées.

Je pense que l'un et l'autre méritent une amende honorable pour la 1<sup>re</sup> Pierre.

Jean Baptiste a grand peur de moi, paraît-il.

Je suis payé pour me défendre de ces terribles barbares.

Aujourd'hui nous ont venue, aimable, gentil, petit-laboratoire, ne s'étant pas "sacré" une seule fois pendant son séjour à Novice, et n'ayant eu tout et pour tout lui que douze vers de vers, et encore pas de grande vers, car le bonneur de douze députés, je suppose, et autres mentes que le monde de bord en bord.

Il a complètement oublié le vol de répétition, le télégramme de Bourdoul, la lettre au Directeur général, et enfin comme bonnet l'assombrissement que j'ai reçu en son nom du Bureau d'assistance judiciaire pour la 1<sup>re</sup> Pierre.

J'ai le regret de vous l'avoir.

Il a dû faire cette dernière lettre en état d'urgence.



Pour l'instant il va très bien je m'occupe que  
cela dure.

Ne me grandez pas. Mamequeun de ce que je  
n'ai pas envoyé de produits par la dernière semaine.  
Pour la lire à 103 et 104 francs. je n'ai pas  
eu le courage de me laisser de produits dans la  
poche ni fait que monter.

J'ai encore sur le terrain la perte de 6 années de  
pas de trois mille francs pour ce qui n'est attendu  
sur nous.

Malheureusement, on nous en a fait une obligation de  
vous devrai.

Veuillez excuser mes petites de marches  
mais je suis pressé et je n'ai guère de temps.

D'après des nouvelles particulières venues de France, je  
crois qu'il y a lieu de se réjouir de la venue prochaine  
de M. de Milla. On a bien écrit le Galibani.

Veuillez agréer Mamequeun l'assurance de  
mon fraternel respect.

William Roué

Mission Thunberg le 7 Août 1925

Monsieur le capitaine.

Dans l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder  
hier, j'ai laissé passer une assertion, qui à la  
réflexion, me paraît revêtir quelque importance  
parce qu'elle est inexacte.

Veuillez me permettre de la relever.

Elle est relative à la date à laquelle les  
indigènes de Wacai se sont acquittés de leurs  
prestations.

C'est bien dans la deuxième quinzaine d'octobre  
et non de novembre que les travaux ont été  
accomplis.

Cela résulte de mes notes prises au moment des  
événements et de certains faits précédents de  
peu de prestations: engagement de mes missionnaires  
Algériens Padas, 1<sup>er</sup> Octobre 1924, et ma demande  
touchant l'engagement de huit jeunes gens, qui  
ne m'a pas été accordé.

Les prestations ont été terminées le samedi avant  
la Toussaint, 25 octobre.

Si les indigènes ont donné hier une autre date,  
c'est une erreur fort compréhensible de leur part.

car vous savez aussi bien que moi que il  
vient un peu au jour le jour, sans s'embarasser  
trop de la succession des années ni du quantum  
du mois.

Il résulte donc de ce fait établi, qu'un espace  
de trois mois s'est écoulé entre la fin du  
travail et l'inspection de la route par M<sup>r</sup>  
Guyot (fin janvier) lequel, à moins d'un  
instant divinatoire, peut communément deviner à  
l'espèce humaine, n'a que, matériellement,  
se rendre compte du travail.

Le temps écoulé, les pluies persistantes de  
la saison, la situation de la route à flanc  
de montagnes très raides, le mouvement de la  
végétation, absence de facteurs de disparation,  
qui ne lui permettraient pas de porter une  
appréciation adéquate.

Je vous ai donné de vive voix les raisons  
sérieuses qui m'empêchent de passer à une  
entière liberté d'opinion et à une parfaite impar-  
tialité de sa part, dans cette affaire.

Je m'insisterai pas enfin sur la preuve que  
les indigènes de Wura ont donné de leurs  
soumissons et de leur bonne volonté en  
accomplissant, pour ces certains travaux, parties  
de leur quinzaine, soit en s'acquittant de

bonne grâce, de quelques travaux demandés  
par le syndic pour la propriété et l'entretien de  
la route, et si ces journées consacrées à ces  
travaux supplémentaires, sans qu'elles puissent  
venir en déduction des prestations de la présente  
année, leur valaient pleine et entière amnistie,  
ce serait la plus heureuse conclusion de  
l'affaire et, à mes yeux, la plus juste.

Je tiens à vous dire en terminant que nos  
gens se montrent particulièrement touchés de  
la surveillance avec laquelle vous leur avez porté  
bien et je vous en remercie en leur nom et au  
mien.

Il ne me reste plus, Monsieur le capitaine,  
qu'à vous offrir et je vous prie de l'agréer  
l'hommage de mon très sincère respect.

Alexandre Roux

Monsieur.

SOCIÉTÉ DE MARIE



Mission Hungarique le 8 Août 1925

Vicariat Apostolique

DE LA

NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Je vous dois sans retard un petit compte rendu  
de l'entretien que j'ai eu hier avec Monsieur  
Harrelle.

D'Outatelic, par téléphone il avait manifesté  
à Monsieur Dubroial le désir de me rencontrer.

Hier après avoir réuni les gens de Waré à la  
gendarmerie, et leur avoir parlé avec une bienveillance  
qui les a agréablement surpris après les coups de  
gueule de Gayot, il leur a demandé si le Père  
ne viendrait pas et au cas où il en serait  
empêché, il avait l'intention de se rendre lui  
même à la Mission.

En me rendant auprès de lui je lui ai épargné  
ce déplacement et faisais acte de déférence.

L'entretien a été long mais  
non cahoteux. Monsieur Harrelle m'a écouté

et chose à laquelle je ne m'attendais pas  
n'a pas essayé de courir ses subordonnés Freym  
net et Guyot.

Il les a même très amicalement blâmés le premier  
d'avoir fait reconnaître les prestations, et le  
second de m'avoir ignoré dans son enquête  
fautive du mois de Janvier.

J'ai pu rectifier plusieurs points de détail,  
et la lecture d'un passage d'un des nombreux  
rapports de Freymiel m'a permis de y donner  
un démenti catégorique et circonstancié.

Le gendarme disait que lors de sa seconde  
visite aux gens de Ware sur la route à Bonnem,  
il avait donné l'ordre de recommencer le travail.  
Comme je m'y trouvais ce jour là, en qualité  
de témoin oculaire et circonstancié, j'ai pu démentir  
cette assertion fautive sur tout point.

Avec quelques précautions oratoires je lui ai même  
entendu que mon offenseur du 6 Janvier était  
allé un peu au delà de l'objectif et de ma pensée;  
que d'autre part parmi les insurgés de Pieperoy  
Monsieur possédait une croix qui était  
"baculum sapientiae et timoris" ...

Monsieur Harelle restait moi à moi.

Il m'assura que tout ce que j'avais dit serait  
fidèlement rapporté au Gouverneur, mais qu'il  
ne pouvait préjuger ce que serait sa décision,  
car a-t-il ajouté: "Je ne connais pas encore  
très bien ce nouveau gouverneur".

Comme il me laissait entendre que la face administra-  
tive devrait néanmoins être sauve, ne fut ce que  
très légèrement, je lui ai proposé de vent voter  
un moyen terme qui a paru lui agréer assez.

Je le lui renouvelle aujourd'hui,  
"quasi per transennam"; dans une lettre que je  
lui adresse et dont vous trouverez la copie ci-jointe.

Pour la question de Salomon Dico  
elle est tranchée dans ce sens; il restera à mes  
sens, soit le temps que j'en aurai besoin; et  
comme la nécessité s'en fera sentir plus d'une  
année encore, il s'échappera à la répression dont  
Guyot était l'auteur.

Monsieur Harelle avait vu avant moi Jean  
Gyrolle, qui étant bien sur courant, a parlé  
en notre faveur.

Monsieur Dubrocat avait aussi endoctriné son chef  
dans le bon sens. Le nouveau gendarme s'est  
toujours montré parfait pour moi et m'a répété

plusieurs services etant je les ai mis reconnaissant  
à l'occasion.

Jean Baptiste et Jérôme sont venus lundi dernier,<sup>3</sup>  
faire un service honorable.

J'avis convié dans ma chambre, les chefs de Waré  
Uavun, les catechistes le père roque, et quelques  
notables.

Quand Jean Baptiste vint prêche, il a d'abord  
gardé le silence; puis comme de mon côté j'us une  
parole me sortait de ma bouche, et que j'attendais,  
il lui a bien fallu s'écarter et parler le premier  
en souffrant l'excès et passés.

C'est tout de même sorti, et les excès pour  
les menaces, les calomnies, et la demande de pardon.

J'ai repris dans la langue, une à une,  
les sottises sorties de la cervelle du pauvre Dorelun,  
pour leur en démentir l'inonité et la méchanceté.  
Après quoi j'ai exposé mes conditions, dont  
la première pour Jean Baptiste sera de venir se  
fixer à Waré. Il avait résolu précédemment  
à l'obligation de verser 300 fr pour l'église.

Jérôme comme pénitence devra débarrasser  
le cimetière.



Quant à sa fille qui est prouvée  
au service du gendarme, elle sera renvoyée  
Vicariat Apostolique le plus tôt possible.

DE LA  
Nouvelle Calédonie En attendant "quingatiarum peccatorum  
fait", car le gendarme, son mari, et  
se montre sotte.

L'entente s'est terminée par une poignée de main  
offerte et acceptée avec empressement, et une larme  
de café pour adoucir l'arrosage de la résipience.

Il fallut une leçon saine; je pense que celle  
qui a été donnée portera, autant que le permet  
de l'espérer l'insouciance de ce pauvre Jean Baptiste,  
qui n'est de la réalisation de son coprah, me com de  
s'enrichir.

Tu j'le surveilleras de près; et il n'y aura pas  
d'occasions.

Effectivement les chrétiens de la mission ont  
donné pour l'église de jour de la P. Pierre et depuis  
2400 fr.

À la Paroisse, j'avis réuni les catechistes et les  
avais chargé de la collecte dans leurs villages respectifs.  
Je demandais 20 fr par adulte marié ou non

dans les villages de la mission proprement dite,  
Ware, l'ancien village Occorpett, Occordet, et 5  
francs pour les enfants.

Pour les autres villages je demandais 5 frs par tête  
adulte et 2. 50 par enfant.

Les indigènes des tribus de Gassom, Woiap, Kocott,  
Waiem sont riches.

Kavath et Tisandant et Koubou beaucoup moins:  
je dois dire à la louange de ces derniers - que ce  
sont eux qui ont versé leur quote part les premiers.  
C'était l'objet de la revue, car 5 francs de Kavath  
représente beaucoup plus de valeur que 40 francs de  
Ware.

Abolument tous les villages ont donné, et y a encore  
quelques retardataires individuels, les catéchistes doivent  
en apporter le reliquat de la collecte pour l'Assomption.

Nous arriverons lors près de 3000 et nous ne les  
dépassons pas.

Je note que cette année l'ancienne du catéchisme a  
donné 500 frs. de provisions indigènes.

En somme, et y a lieu de se louer de l'effort et  
de la bonne volonté générale de nos chrétiens.

Les Waiem me préparent trois sacs de boites

pour leur chapelle; et je demande 2500 aux  
Kocott pour l'érection de la leur. Je veux  
quelque chose de solide. Ils sont riches de capitaux.  
On abatte un beau badannei qui me donnera  
beaucoup une niche cube et demi de planches:  
Les matériaux pour une fosse à chaux sont  
prêts.

Mon intention serait de faire des poteaux en  
ciment armé; par terre un bon béton cimenté,  
avec élève mesdames de terre et les murs en  
bois ou en remplissage.

Il arriverait peut être, à mettre la main pour  
ce travail sur un ouvrier qui est à Houghton  
et qui ne sait trop qu'y faire, sauf la visite  
aux deux ou trois bouchers qui font l'ornement  
dudit centre.

Mais ce n'est pas un ouvrier comme Houghton.

Je me suis décidé à abattre complètement  
toute la maçonnerie ancienne de l'église.  
Ceci pour trois raisons.

1° Cette maçonnerie dont le creusement a été  
gâté en partie est apparemment comme ayant

été faite avec des matériaux de qualité inférieure,  
pièces qui se défont, tufo, silice etc.

C'est l'opus "multicostrum" qui était un peu  
le genre du P. Ollier, beaucoup de tafe à l'oeil,  
mais peu de solide.

2° Il se produit des lézards à la jonction de  
l'ancienne et de la nouvelle maçonnerie.

3° Le peu de solidité de cette vieille maçonnerie  
me fait craindre pour celle de la terrasse qu'elle  
doit supporter en partie.

Il m'a donc semblé prudent de aller au plus  
sûr.

La démolition n'est pas commencée, mais elle  
le sera vers la fin d'août.

Tout sera abattu et remplacé par du neuf,  
même et surtout les fondations.

Cela coûtera un peu plus de temps, un peu  
plus d'argent, mais nous y gagnons en solidité  
durée et tranquillité.

Je vous donnerai de plus amples explications  
à la retraite.

Je suis très content du travail d'Abaze qui  
est venue améliorer de beaucoup la terre



des autres (étant sec, il a fallu se  
faire écraser plusieurs fois), quelques

Vicariat Apostolique d'ici, avec la police sur encore  
DE LA  
Nouvelle Calédonie élucida, (il se la dit que distance

en distance quelques litres de viande),  
et enfin trois crosses cordiques où il a failli  
rater, l'ont guéri pour longtemps de l'amour  
des pieux-pentures et lui ont fait apprécier la  
mémoire de Thronylone.

Physiquement, il va bien et ne prend son  
filasnet que tous les quinze jours, quand je  
suis dans les arènes, le dimanche.

Lui qui m'assurait n'avoir pas bien duré  
sur ce régime à Noumea, plus de douze jours,  
vient de recevoir de son logeur une facture de 14  
francs, portant pour trois jours, 35 consommation  
à 0,75 et quatre litres de vin, plus un verre  
au repas. Et pareil régime, même une bouillie  
n'y avait pas résisté.

Beaucoup de dit pour vous faire rire un peu.

x

Je suis bien content par l'état de santé de  
tout de la Mer.



Mission Hongkong le 22 X<sup>bre</sup> 1925

Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Je n'ai pu me décider de venir que  
je devais une réponse à votre grandeur.  
Je n'ai tardé à m'acquiescer  
de se décider ce n'est pas dans le dessein  
de prendre la tranquillité comme vous me  
le marquez ni d'échapper à un contrôle  
comme dit le R. P. Ponceau, mais pour  
la raison que je n'ai plus depuis mon  
séjour le temps matériel d'crire.

Neanmoins ce temps je le prendrai  
accablé après la Noël et je vous écrirai  
largement sur tous les points.  
Il ne me reste qu'à présenter à votre  
grandeur mes meilleurs vœux pour  
Noël et le nouvel an. Je le fais

6/ Elle a à se reprocher de ne pas s'accorder un  
repos qui était parfois manifestement nécessaire;  
elle est encore excessive à l'égard de elle-même  
et avec la tentation d'aller à l'extrémité de  
ses forces. C'est la note d'un caractère courageux,  
mais pas bien prudent.

Pour conclure, tout récemment en son retour ici;  
cependant si un mois de plus de repos était  
non pas nécessaire, mais utile, elle ferait bien  
de le prendre.

Qu'elle ne s'inquiète pas trop des deux petits  
poulets. Comme son absence s'allongeait, j'ai pris  
sur moi de bien faire la classe, en servant un  
peu moi-même, j'y arrive.

Permettez agréer, Monsieur, l'expression  
de mon très profond et filial respect

Hélène Bonin

P.S. Je n'ai pu me charger le P. Sambaton  
de faire la mention à l'Évêque.

J'ai dit que je trouvais la vente de nos produits  
un peu primative; je le pense encore; mais  
presque vous avez, immensement, j'entendrais dire  
un point c'est tout.



très respectueusement et sincèrement.

Hyacinthe Rivière

Le P. Rivière ayant voyagé à Huesytrone  
4. au en le plaisir de voir le P. Breton  
à la maison de 3<sup>h</sup> après midi jusqu'à  
10 heures.



les instructions que vous voudriez bien me donner  
sur ce point.

J'essaie pour la tenue de mon livre journal une  
nouvelle méthode qui me paraît plus simple et  
plus rationnelle.

Mais je ne fais pas de difficultés pour reconnaître  
que mon expérience est morte sur ce chapitre!

Je n'ai pas de compte ouvert particulier chez  
Ballande.

J'ai dû commander quelquefois directement à  
Ballande par télégramme, une ou deux fois, du  
ciment, des fers, etc. la veille ou l'avant  
veille du voyage. Si je l'avais demandé à  
la Banque, comme c'est arrivé plusieurs fois,  
je n'aurais rien reçu et nous aurions été arrêtés  
dans notre travail. Le tout monte à 2900 environ,  
je n'ai pas sous la main le papier de Ballande.

Pour mes commandes du mois d'octobre, j'ai  
prié le P. Lambert qui s'allait les faire  
moi-même, mais pas pour échapper à ses  
contrôles, comme il a eu l'amabilité de me dire,  
mais pour lui épargner du travail, et ne

commander qu'après avoir vu et choisi ce qui me  
semblait nécessaire.

Et je me réjouis d'avoir fait ma commande au bon  
moment puisque toutes les marchandises viennent  
de subir une hausse de 20%.

Pour les sommes reçues pour l'église de Wari  
et les chapelles de Kooat et de Kavuthi.

Wari, depuis le 29 juin : 3346.

Kooat : 400.

Kavuthi : 740.

Weam a donné 68 kilos de brocas que je tiens

en réserve : valeur actuelle : 599.

J'ai été obligé de les garder parce que les gens  
me les ont apportés très tard.

Je n'ai pas jeté cet argent parce que  
les travaux de l'église sont en cours; d'autre  
part tous les poutres en ciment armé de  
la chapelle de Kooat sont finis.

Je vous dirai que je suis très hésitant pour  
la tenue en ciment armé de l'église, ce qui  
explique que le P. Lambert a pu vous  
dire que mon intention était d'employer à

autre chose que à le cycler les fers de l'Inde.

Be n'est pas tout à fait exact.

Je suis hésitant et je tâche de résoudre le problème.

Il n'y a pas de doute que une toiture en  
tôle ou en fibro-ciment, ce serait plus beau  
à l'extérieur; et à l'intérieur aussi, avec une  
route en bois comme Balade.

Serait ce aussi solide? En prenant des précautions,  
en boulonnant bien toutes les pièces, avec de  
bons scellements dans les murs, je serais porté  
à dire que oui.

Serait plus économique? Au prix où est le  
ciment et le fil de fer; en faisant soigner la  
charpente ici et par la facilité de la faire,  
je le crois.

Mais enfin je ne suis pas encore décidé; d'autre  
part le ciment armé craint trop le soleil.

Je veux écrire au P. Rouye pour lui demander  
des nouvelles de sa toiture en fibro-ciment.

x

Les sept apostats que j'ai surpris dans mon  
compte rendu spirituel, ne le sont pas depuis  
peu. Quant à celui de 1910, je vous les  
avais repris à l'époque. Trois ont fait défaut



Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

du temps de P. Ollivier ou de P. Murard.

J'espère ramener les quatre de l'Inde  
par l'implication de Philémon. Il est  
fait même plusieurs fois de rentrer  
au bercail.

Voilà Messieurs les points sur  
lesquels vous me demandez des éclaircissements.

Je ajoute que mes souvenirs  
arrêtés depuis près de deux mois pour le cyclon  
par suite de manque de charbon.

Les indigènes ont été empêchés par les probations  
qui n'ont forcément pas été arrivés; tantôt c'est  
un village qui manque, tantôt l'autre;  
puisque le mauvais temps est venu que mes  
à l'heure imp. certaines.

Enfin les matériaux étant à pied d'œuvre, bois  
et tout je compte cette semaine faire des  
opérations à charbon; cela va bien.

Et puis il faut compter avec ce Dyon qui  
voudrait recommencer ses manières si il y a huit mois.

Pour y porter remède j'ai pris l'unique moyen  
efficace: quelques bonnes gifles et coups de  
botte. C'est radical; pour la tranquillité et  
un travail serein pour moi-même.

Mais qu'il est si difficile de travailler dans  
des conditions semblables.

Les appareils pour l'écriture sont finis ce mois  
ci et nous pouvons travailler; l'écriture est excellent  
mais quel usage aussi quand il n'y a rien.  
Avant le Noël il s'est absent pendant cinq  
jours.

Je vous aime, M. Marsac, que je fais de progrès  
dans la pratique, mais il y a certains points où  
je suis arrêté.

Les japonais sont venus me demander des cartes  
d'adresse japonaises que je leur ai données  
avec empressement.

Ont-ils le droit de se convertir et de  
devenir chrétiens? L'avez-vous le droit.

L'un d'eux est un fils de mère catholique  
et de père bouddhiste paraît désirer de  
se faire catholique et met une grande bonne  
volonté à apprendre, à comprendre, et à  
me faire voir qu'il a compris, ce qui n'est  
pas facile avec le charabia qu'il parle.

Nous avons eu des fêtes de Noël bien réussies

je n'ai distribué 140 communions à la messe de  
minuit, laquelle avait été précédée du chant  
des Matines (imitation et 1<sup>re</sup> nocturne), et  
le Deceur.

Tout de la Marie va un peu plus bien; elle  
a eu deux ou trois accès de grippe.

Dorothée ira à Pochebo faire sa retraite et se  
reposer un peu la semaine prochaine. Elle n'arrivera  
pas le soir.

Je vous envoie quelques épreuves de clichés faits  
à l'intention de nos bienfaiteurs de la famille  
Marsac: M<sup>rs</sup> de 'Goussier', M<sup>lle</sup> Marna, M<sup>rs</sup>  
Jean Marsac.

J'ai pensé qu'il était bon que je leur envoie  
une fois pour les commémorer au nom de Henry, mais  
cela sans être indigne.

Très affectueux après M. Marsac, l'expression  
de mon profond et filial respect  
Alphonse Borel



Mission Hongrie le 9 Février 1926

Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur

Je pense commencer dès le mercredi des cendres au soir, la série des retraites pascales dans vos cinq années.

Elles ne seront pas écourtées comme l'an dernier et dureront trois jours pleins sans compter l'ouverture et le jour de la clôture.

Afin d'être à même de régulariser quelques années longues dans le village de Wéap, je vous suis obligé Monsieur de m'accorder des pouvoirs un peu étendus relativement aux dispenses pour le mariage, comme vous l'avez fait déjà deux fois, en particulier faculté de dispenser « ab impedimento mixti cultus, ~~primi~~ <sup>primi</sup> gradus affinitatis in linea collaterali (beau frère et belle sœur), secundi gradus consanguinitatis (cousin germain) » et dispense de toute publication.

Plusieurs catholiques unis illégalement à des catholiques  
se préparent au baptême qui leur sera conféré le  
jour même de la régularisation de leur union, mais  
il peut se faire que pour un raison ou une autre  
je doive retarder l'administration du baptême, je  
voudrais cependant pouvoir porter remède à une  
situation fâcheuse.

Il va sans dire que j'insisterai dans les instructions  
sur l'unité, la sainteté et l'indissolubilité du mariage,  
mais que ces Wéap ont la tête dure!

Il ne faut cependant pas les abandonner.

Les catholiques de Pommabong se préparent acti-  
vement au baptême sous la direction sage et  
gardienne de notre bon Joseph.

Compte fait ils seront quarante cinq.

C'est la dernière étiquette de la superstition et  
du diable qui s'évanouit.

Si vous pouviez venir faire ce baptême fin Avril  
ou commencement de mai c'est bien, et nous  
desirons que cela vous soit possible.

Donnez nous l'adresse en appelant les P. P. Brown  
et Gosserand de lui donner quelque solennité.

Je compte bien avoir durant ce carême

grappiller douze à quinze baptêmes d'adultes à  
Wéap, Nawati, Kowat. J'en remercie Notre  
Seigneur.

Vous avez sans doute appris que trente quatre  
Ouelras, ont émigré à Kouloua où ils sont allés  
en dépit de l'Administration, cela à cause de  
disputes intestines.

Ils ont été affectés par décret du Gouverneur  
à la tribu de Palo à côté de Koubet. Cette décision  
a été de bon que'elle fait descendre ces gens  
de leur inaccessible Ouelra; mais ils ne veulent  
pas y aller et opposent mille prétentes pour  
ne pas obéir et rester à Kouloua.

Ils viennent chercher auprès de moi; mais  
sans les brusquer je leur ai dit qu'ils devaient  
obéir au gouverneur.

En venant de Tombou, il y a quinze jours  
j'ai vu la femme de Jean-Baptiste qui  
m'a exposé ses griefs et ses doléances.

Jean-Baptiste est un incorrigible ivrogne et une  
fièvre menteur.

A mon avis le mieux serait que la menace du  
gouverneur, dont il a été officiellement avisé, à son

retour de Noumea, i. e. l'ocul, soit exécutée.

Il n'y a rien à tirer de ce malheureux, c'est une  
cliffe et une loque.

Le gouverneur est arrivé pour le 2 mars. Il m'a  
demandé mon avis sur le départ de J. B. je lui ai  
dit sans tarder.

Pour l'acheminement de bois le receveur à la mission s'il  
vous fait l'honneur de sa visite, comme j'y compte,  
nous avons des motifs particuliers de le faire, je l'ai  
déjà rappelés aux gens.

Je vous rendrai compte de ce qui aura été dit et  
fait.

J'ai beaucoup à me louer de M. Dubroca.

Lean Ujevala est parti à l'heure indiquée à Ducos.

Il s'est montré toujours très bon pour moi.

Il a été un peu rapiné avec le P. Lambert, mais

j'ai rattrapé pour l'heure glorieuse sous la forme de  
différents dons, ce qui l'avait un peu écorché.

Il compte bien se soigner et guérir. Dieu le  
veuille.

Veillez agréer, Messieurs, mes  
sincères et filiales respects.

Alphonse Rozière



→ Mission Hongkone le 16 Mars 1926.

Monsieur.

Excusez-moi de vous écrire sur une simple carte.

Notre petit mot est arrivé pendant la retraite de Wai-m.  
Je suis administrateur en malade à Hongkone et je pars  
immédiatement pour Kowloon, d'où je réécrirai lundi.

Le gouverneur est venu visiter la mission le 2 Mars  
dans l'après-midi. J'avais envoyé des représentants de  
tous les villages, en sorte qu'avec les écoles, cela faisait  
un groupe considérable de gens qui s'attendaient groupés  
en ordre. Le presbytère et les écoles avaient été modestement  
parés. - Il était accompagné de son commandant,  
de M<sup>r</sup> Gould puis de M<sup>r</sup> Dubois. - Dès son arrivée vers  
la retraite il a écrit une lettre de bienvenue (pas la  
Marseillaise qui m'horripile); je lui ai ensuite adressé quelques  
mots très rapides pour lui présenter le honneur.



Mission de l'Esprit Saint le 22 Avril 1966

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

de la mission. Il a répondu de une façon très brève et précise  
disant qu'il savait qu'on pouvait compter sur les missionnaires  
pour l'œuvre de l'évangélisation et de la construction. Un budget  
lui a été offert et une collection de photos qui a paru lui  
agréer particulièrement. Après votre visite des écoles et où  
a fait une comparaison entre celle de la municipalité et  
les notes elle ne pouvait être défavorable. Je a remarquer  
combien la construction de l'église était un gros travail.  
J'ai vu d'autre part par M. Diabara et M. Gendou qui  
notre réception l'avait beaucoup touché, et qui il avait  
fait notre élève à ce moment. Tant mieux pour le bien.  
Je me réjouis de finir l'ouvrage, pour monter à cheval  
et me diriger vers Kaniak. C'est la dernière étape de  
l'expédition. Il me reste celle des écoles et celle des gens  
du village avant Paques. - Après nous qu'on a vu  
A. Noël

Monsieur.

Je ne vous ai pas écrit un peu largement  
depuis longtemps; la raison vous la connaissez:  
depuis le mercredi des cendres jusqu'au 1<sup>er</sup>  
dimanche après Paques je n'ai guère eu le  
temps de me retourner.

Il me faut aujourd'hui vous rendre compte  
du travail spirituel accompli durant ce  
temps.

Comme je vous l'avais dit le baptême des  
gens de Pouemboug a eu lieu le samedi  
et le dimanche 17 et 18 Avril.

Les Pères Bressus de Pouébo et Jossierard  
avaient bien voulu faire les nombreux kilomètres  
qui les séparent de Houngheira pour venir relever  
de leur présence la solennité de notre baptême.

Le temps qui était mauvais le vendredi et le samedi et s'est redressé le lundi nous a réservé ses services et son soleil pour le dimanche.

A cause de l'ouïguité de notre chapelle et aussi pour ne pas trop fatiguer les gens nous avons du procéder par fractions.

Le samedi matin j'ai fait le baptême sous le rite des adultes de 11 petits garçons et filles.  
A trois heures le P. Bresson a baptisé 13 femmes.

Le lendemain avant la grande messe le P. Jomand a baptisé 17 hommes et jeunes gens

ce qui fait 41 adultes.

Le lundi j'ai complété le nombre par trois baptêmes d'enfants de ce même village.

Ce qui fait 44; j'ai célébré trois mariages.

Les Pères ont été fort satisfaits des sermons et de la tenue édifiante des néophytes.

Ils avaient été bien préparés par notre excellent catéchiste Joseph depuis dix huit mois.

Je leur avais fait une petite retraite pour la préparation immédiate de trois jours.

La messe solennelle a été chantée par le P. Jomand et le soir la benédiction donnée par le P. Bresson qui avait bien voulu prêcher la matinée.

Je ne parle pas du "Kakoi" qui a été copieux: une tête de bœuf et cinq ou six tortues faisaient le menu.

Nous avons tous remarqué comment la grâce baptismale transfigurait ces faces hier comme par magie. C'était frappant.

Je remercie M. G. et la Vierge de ce coup de filet. Je récite ce que mes prédécesseurs les P. Ollier et Mourard, Vincent, Olympe, Roussel ont semé. Il y a bien toute une que cette terre était cultivée et travaillée. Elle laborait et vos en labours comme introitus.

Je l'attribue aussi au sacrifice de Marie Angèle Diossi, morte postulante à 41 ans d'une mort si édifiante et si précieuse et à laquelle j'avais bien recommandé si la retraite de prière pour ses compatriotes et missionnaires de Pansimbeny.

Il reste encore trois familles qui ne se sont pas encore décidées: je pense que c'est le

lien des superstitions qui les retiennent.

Le P. Prouzet a tenu à reparti de la retraite à cause de la retraite des catéchistes de la Station de l'Anthonisme qui devait commencer à Balade le mercredi. Il a dû être copieusement arrosé, et j'espère encore s'il aura pu arriver à Diakoué le même jour.

Le P. Jossard que le mauvais temps du lundi avait retenu a repris le chemin de Tricho le mardi pendant une relative tranquillité. Il a eu un très mauvais temps pour aller jusqu'à Coules.

Voici maintenant quelques détails sur les retraites quinquagésimales dans les années.

1° Saint Joseph. Cavanon.

La retraite a commencé le mercredi des cendres 17 Février et s'est terminée le dimanche 21.

Trois instructions par jour d'environ 20 à 25 minutes, deux instructions par les catéchismes.

Trente cinq confessions. trente cinq communions.

Deux baptêmes d'adultes.

Un mariage. - Un retour.



2° Saint Michel de Wapou.

Cette tribu avait besoin d'un grand Vicariat Apostolique natoyage, et d'être secourue.

De la Nouvelle Calédonie Retraite du 21 au soir au 25 soir.

Même nombre d'instructions.

Trente neuf confessions. - Trente neuf communions.

6 | Six baptêmes d'adultes.

Regularisations de six mariages.

Deux baptêmes d'enfants.

Trois retours.

N. B. Le nata est venu me demander de voir sa mère et sa fille; ce que j'ai fait avec empressement.

Il reste encore dans ce village deux années irrégulières.

Celles qui ont été regularisées étaient du nombre des trente cinq que j'ai bœnées en 1918.

Il n'en reste plus que quatre.

Il faut du temps, de la patience, et la grâce de Dieu.

3° Saint Jean Baptiste. Kouit.

La retraite a été courtoise d'un jour pour la visite du Gouverneur à Ware. 4 au 7 mars

Créité et une confession; créité et une communion

1) Un baptême d'adulte.

Régularisation d'un mariage.

Trois baptêmes d'enfants retardés jusqu'ici.

Quelques hommes qui accompagnaient le gouverneur n'ayant pu s'approcher des sacrements ont venus à Piquero.

Je suis obligé d'abandonner J. Bayente à son triste état. Il n'y a rien ici en terre. Je vois que M<sup>r</sup> Dubroca va demander la réalisation de la menace d'exil.

Ce sera un bien.

Joseph Namie est bien meilleur à tout point de vue.

J'ai écrit chez M<sup>r</sup> Louis Poulet. c'est je crois un homme droit mais faux de préjugés absurdes et ses idées sont la reproduction de celles de son journal.

4<sup>o</sup> 9<sup>te</sup> Année. Hiver

Retraite du 9 au 13 Mars

Créité et une confession; créité et une communion.

5) Cinq baptêmes d'adultes.

Un mariage régulier.

Un retour.

5<sup>o</sup> 9<sup>te</sup> Ann de Marie. Karatti. Tondant. Koulma

C'est certainement la portion la plus intéressante du territoire. Population douce, saine, sur laquelle a bien pris la griffe chrétienne.

Retraite du 17 au 21 Mars.

Quarante et une confessions; quarante et une communions.

Deux baptêmes d'adultes.

Un mariage.

Deux baptêmes d'enfants.

Village remarquable par la propreté. Les maisons très bien construites en torchis.

Le fils de Phiterson, unique, est descendu à Ware pour l'école.

Plusieurs protestants de Tundo sont venus à moi pour signer leurs terres: l'un d'eux m'a dit: "Tu devrais bien rester ici chez nous, Père."

Je prouve beaucoup les gens et le chef Phiterson à acheter robes et yere

leurs exigences protestants.

Relativement à Koumba il faut noter la situation paradoxale des 34 Ouehies émigrés. Ils ont été affectés à Palo par décision du gouverneur.

Cette décision n'est pas encore exécutée et d'après le P. Bresson et moi-même elle ne facilitera rien qui ayant été imposée par le P. Kéran qui revenait maintenant avoir parole trop est au gendarme Gantier.

Les gens de la montagne ne s'habituent pas volontiers sur le bord de mer.

Palo est un pays absolument étranger pour eux et ils n'ont aucun droit de parole.

À Koumba au contraire ils sont en pays connu, fertile, les femmes en étant originaires.

En juillet lors de leur migration, ils ont été très bien reçus par les chefs; ils y ont fait leurs plantations sur des terrains qui leur a été donné.

Ils ont construits de remarquables maisons en torchis.

D'autre part ils n'ont dit encore à moi-même



et ont écrit au P. Bresson qu'ils se refusent absolument à aller à Palo.  
Vicariat Apostolique Le P. Bresson avec qui j'ai  
de la Nouvelle Calédonie causé de cette situation regrette

l'affectation de ces gens à Palo.

Il ajoute que sans doute l'Administration sera obligée de fermer les yeux si elle ne veut pas revenir sur cette décision qui n'est guère justifiable même par des raisons de convenance.

J. vous prie de faire dire ces mots au C<sup>g</sup> de cette affaire, en lui soumettant les remarques que je viens de faire, peut-être pourrions-arriver à une solution meilleure.

Il va sans dire que Philéas et Manda Joseph et tous leurs gens n'ont pué maintes fois d'agir dans le sens que j'indique.

6° Retrait des écoles du 24 au 27.

7° Retrait des gens de Ware du 28 au 31 au soir. Elle a été bien suivie sauf pour deux unités que je n'ai pas admises à la confession et à la communion pour avoir manqué la retraite.

Un retour.

Nous avons fait les cérémonies du samedi saint.

Nous avons eu de belles fêtes de Pâques, un peu contrariées cependant par le mauvais temps. Quelques eumques seulement.

Deux cent trois confessions le samedi saint - autant de communions le lendemain; cent deux sept le lundi.

L'absence du carême ressenti par les catéchistes le jour de Pâques se décomposera ainsi qu'il suit

Kavalk, Yondavit Kivikha : 137. 65

Ganens : 100

Wesaps : 146

Wesom : 100

Koorit : 88

Ware : 175

Evales : 118.

864. 65

Il y a donc une augmentation de 350, sur l'année dernière.

On n'a pas demandé à Parrensheng qui n'est pas encore strictement soumis aux lois de l'Église

J'en ai demandé 3 fr par tête d'adultes, et 1.50 pour les enfants âgés de plus de sept ans.

Dans les retraites il va sans dire que je ne fais pas de grands sermons. Il faut rafraîchir la doctrine : vérités nécessaires de nécessité de précepte et de maximes, fins dernières, prière; commandements de Dieu trois instructions leur sont consacrées, en insistant sur la prière, la sanctification du dimanche, l'abandon des superstitions ou vaines observances, une instruction sur la confession, une sur la contrition, une sur l'eucharistie.

Voilà, Monsieur, le bilan un peu détaillé de ce carême. Je vous l'ai donné dans le dessein de vous être agréable, en pensant que vous y trouveriez quelque sujet de consolation, comme le Bon Dieu m'en a donné à moi-même. Evidemment c'est un ministère absorbant, fatigant mais si intéressant. Je ne céderai pas une place pour tout l'or du monde, c'est bien certain.

Je ne vous parlerai pas aujourd'hui de  
diverses questions matérielles pour ne pas allonger  
ma lettre. J'y reviendrai sans tarder.

Neanmoins je tiens à vous remercier de 2000 frs  
versés au P. Lambert pour la mission de Haiphong.

Agitez, Monseigneur, l'expression de  
mon profond et filiale respect.

Agnès Noël

S. M.



Mission Huonghien le 26 Mai 1966

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Hier j'ai eu la visite du gendarme M<sup>r</sup>  
Dubrocat.

Au cours de la conversation nous avons parlé  
des prestations des monteurs.

J'en ai profité pour lui résumer la note  
relative à ce point particulier, parue dans  
la dernière communication administrative.

Or voici ce que m'a répondu  
M<sup>r</sup> Dubrocat.

Il aurait reçu à la fin de l'année dernière,  
l'ordre de Nouméa de faire accomplir les  
journées de prestations à mes deux monteurs  
Louis W et Yvès.

Le gendarme m'a puis voulu me préciser  
la date à laquelle cet ordre lui a été  
donné.



Il a ajouté que cet ordre avait dû être donné  
à tous les syndics; du moins à ce qu'il pensait.

Je ne sais trop ce qu'il faut  
penser de l'information que m'a donnée le gardien,  
car j'ai remarqué plusieurs fois qu'à vouloir être  
trop fin, il ne paraît pas pas excès de vérité  
et de sincérité.

D'autre part, en fait, il ne m'a pas demandé  
à ce que les deux moniteurs susnommés fassent  
leurs prestations, chose bien singulière, si l'ordre  
leur en a été donné. *date différente*

Comme il me faisait remarquer que c'était de  
sa part un gracieuseté, je lui ai répondu que  
l'Algérienne étant régulièrement sous contrat jusqu'en  
octobre 1926, et Louis ne se trouvant pas  
dans son titre d'origine, sous termes mêmes  
de l'arrêté, l'un et l'autre se trouvaient  
exemptés des prestations.

Je vous donne connaissance de ces faits afin  
que vous puissiez vous en servir au besoin.

Il serait bien désirable que un texte formel  
escrécité de ces travaux les moniteurs de  
nos écoles qui sont plus nombreux et mieux

organisés que celles du Gouvernement et dont  
les résultats sont autrement meilleurs.

Je dois vous dire que la santé de Louis de  
la Meris est loin d'être brillante depuis quelque  
temps. Voilà exactement vingt et un jours  
qu'elle ne quitte pas le lit, pour ainsi dire.  
Elle a eu presque tous les jours des crises  
d'asthme dont quelques unes ont été très  
fortes. Nous avons dû lui faire plusieurs  
piques de morphine au bras, quand  
elle suffoquait trop.

Et il n'y a guère de remède à ce genre  
de maladie.

Elle devra se reposer quelque temps après cette  
secousse.

Demanche dernier jour de la Pentecôte nous avons  
eu première communion de 23 enfants de  
nos écoles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de mon profond et filial respect.

Hyppolite Rouët



Mission Hémoghène le 2 Juin 1926

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monsieur.

J'ai adressé au P. Lambertini, samedi 29 Mai,  
deux télégrammes lui demandant des  
fonds : 10 000 fr.

Je lui en ai envoyé un second lundi, 31  
pour lui dire de se hâter.

M. l'un m. l'autre n'a reçu de réponse.  
et je vois par sa lettre que m'apporte le  
curier S. Antoine, que c'est chez lui un  
parti pris bien arrêté.

Il entend que je fasse passer mes demandes  
d'argent et mes commandes par l'évêque,  
comme s'il était incapable, lui procureur, de  
vous en référer quand cela lui paraît  
nécessaire ou utile.

Cette tournade lui a pris cette année ;  
pas les années précédentes, et elle est une  
preuve entre beaucoup de son esprit tracassier  
et ergoteur.

Seulement cette situation, qui me crée de  
véritables ennuis, comme je vais vous le dire, ne  
peut durer.

Notre grandeur veut-elle, oui ou non que  
je lui adresse directement mes commandes et  
demandes de fonds?

En ce qui me concerne je n'y vois aucun  
inconvenient; et si vous m'en donnez l'ordre  
je le ferai. Je vous obéirai, comme je vous  
ai obéi quand vous m'avez dit de ne plus  
acheter d'essence <sup>brut</sup> de ne plus demander d'avance  
à <sup>l'agence</sup> cela m'aurait été pourtant très utile  
ces jours-ci).

En ce qui concerne l'encêpe c'est tout différent.  
à ce que je pense, mais je n'ai pas à  
m'étendre sur ce point.

J'en vois immédiatement deux inconvenients qui  
résultent pour nous de cette manière d'agir des  
pauvres.

Il m'a demandé de lui acheter de lui prouver  
pour le mois d'octobre  $2\frac{1}{2}$  de café.

Je veux bien le satisfaire, d'autant qu'il y  
a là pour la mission de Hainyuan un bénéfice

à réaliser très appréciable.

Cherchez à commencer ses achats dans les tribus  
de Agharem et de Weryp. Il a déjà 700 kilos de  
café. Il paie actuellement 6.25 et attend  
20% pour la dessiccation.

Il s'était annoncé pour hier mardi à Weryp ou  
les gens lui réserveraient un lot de plusieurs centaines  
de kilos. Il m'a été impossible de l'y envoyer  
n'ayant plus en son de 7000 fr empruntés par  
le P. Lambertin il y a trois semaines.

Le café sera vendu aux japonais ou autres, et  
ce sera autant de perte pour nous.

Je note qu'une partie de ces 700 kilos a été achetée  
à 5.25; mais les prix sont montés.

Vous savez d'autre part que la  
pièce aux hoas est ouverte.

Je puis vous dire tout de suite qu'à la date  
d'hier j'en ai trois tonnes durement pressées  
et mûries. deux ont été achetées, l'autre est  
le travail des garçons et des filles. <sup>Combrun ?</sup>

Sur les deux tonnes achetées aux gens et aussi  
aux jeunes gens des deux écoles qui ont un  
jour pour eux par semaine, je dois à l'heure

qui est plus de 10000 fr.

La plus grosse partie de ce local a été apportée il y a six jours ; une partie a été payée avec ce qui restait des 7000 fr., et avec l'argent des ventes du magasin ; pour le reste j'ai demandé aux gens et attendu le courrier.

Le courrier vient et je n'ai pas de quoi tenir ma parole.

Vous voyez la drôle de situation que nous fait les tracasseries du P. Lambert.

Ne pouvant pas demander d'avances à la Poste, j'en suis réduit à presser les gens de reprendre leurs coquillages. Ce sera stupide, mais cela sera.

La mission peut réaliser sur ce produit un très gros bénéfice qui nous aidera à payer nos dettes, mais il faudrait bien que la poste ne mette pas des bâtons dans les roues.

La pêche a été très abondante ce mois-ci, et les pêcheurs disent que les coquillages faisaient.

Cela se voit : hier les filles ont rapporté 131 k. en une journée.

Les grands garçons qui me devaient 2250 fr.

SOCIÉTÉ DE MARIE



Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

avances d'étoffe, tricots, laines de chant,  
ont intégralement payé leurs dettes.

J'ai dit aux enfants qu'il  
fallait ramasser un minimum de 40 francs.

Je ne veux plus entendre parler de  
nos dettes, un gros tour sera

certainement bouclé cette année.

Voilà Monsieur, ce que je tenais à vous  
dire pour aujourd'hui.

Je vous prie, il est plus de minuit, mais je  
n'ai pas eu une minute à moi aujourd'hui avec  
le débarquement de nos marchandises.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien donner  
à la Pucelle les instructions que vous jugerez opportunes.

Il est certain que les billets de la Banque d'Inde  
Chine convertis en produits, malgré la baisse du  
change momentanée sans doute, ne perdent pas leur  
valeur et la mission de Hongkong y gagnera.

J'expédie à la Pucelle un dernier  
telegramme qui vous sera montré : je souhaite  
qu'il ait servi d'une réponse favorable.

J'espère à cette époque ces gens plus complaisants  
d'ici quelque temps, je les prie seulement

ayant bien et après l'explication de mes profonds  
et légitimes motifs.

L'abbé Rivière

P.S. Dans le télégramme je demande 1200 fr.  
qui me sont absolument et strictement nécessaires  
pour payer ce qui a été acheté, tout compte fait.

A. M. D. G.

Kieighene 10 Juin 1925.

La Grandeur  
Monsieur Charrion  
Vicaire apostolique  
Houmea.

Monsieur,

Pardonnez-moi la  
liberté que je prends en  
vous écrivant personnelle-  
ment, mais votre bonté  
m'encourage à venir  
vous confier ce que je  
désire si ardemment, me  
donnant l'espoir que vous  
daignerez vous intéresser  
à ma demande.

Je vous vous prie Mon  
seigneur, d'accepter mes  
humbles services pour vos  
missions, à St. Calédonie ou  
les îles.

Instruire les indigènes,  
soigner les malades, conduire  
secondaire une religieuse, fêter,  
guérir, n'importe l'emploi.  
Je ne demande qu'à travailler  
pour le bien du bon Dieu et pour  
sa cause, promettant une  
obéissance absolue et une  
entière soumission aux ordres  
qui me seront donnés.

Il y a bien longtemps  
que j'ai à cœur ce desir et  
il m'est chaque jour plus  
pénible de garder une

neutralité qui me sem-  
ble offenser notre Rivin  
Maître.

Mon âge (52 ans) ne me  
permet pas d'entrer dans  
une congrégation religieu-  
se, mais ma santé me per-  
met de travailler encore.  
Heureuse si je pouvais l'uti-  
liser tout spécialement pour  
le bien.

Je mets toute ma con-  
fiance en vous, Monseigneur  
espérant qu'il vous sera  
possible de me donner  
satisfaction en me comp-  
tant parmi vos dévoués  
serviteurs.

Reignez agréés, Mon-

Seigneur, l'assurance  
de mon profond respect  
et de mon entier  
dévouement.

M. Cheuret

Institutrice à Hienghène.



Mission Hienghène le 19 Décembre 1966

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Vous trouverez avec ce pli une collection de  
photographies de Tyti pour le plus grand  
nombre. Je suis allé les prendre fin octobre  
à l'invitation du P. Dubois qui elles documentent  
sur notre N<sup>lle</sup> Calédonie. Cela n'est pas inutile  
pour la propagande en Europe et ce n'est pas  
désavantageux pour Hienghène. J'en ai eu récem-  
ment une nouvelle preuve.

Il convient néanmoins que vous n'ayez rien le permis.  
Je vous les offre donc en même temps que  
mes vœux très respectueux pour la nouvelle  
année.

Au commencement d'octobre je m'apprêtais à  
crier comme vous me l'avez conseillé, au P.  
Courtais, pour demander son avis, lorsque je





qui est fait est très bon; seulement le seul homme  
à chez lui de fréquents secours. On n'a pas le choix  
et je m'en accommode depuis bientôt huit ans.

Je passe maintenant à un autre point.

M<sup>me</sup> Cheuret, l'institutrice de Thionville a de vous  
écrit pour vous exposer sa situation, et son désir  
d'entrer au service de la mission.

Elle vient en tous les dimanches où je dis la messe  
à Hare. Elle attend avec impatience une décision.

L'un de la Merci serait aisé d'avis que vous  
accepteriez son offre de service. Elle ne demande  
rien si ce n'est le loge et le logement. Elle pourrait

<sup>X</sup>  
<sup>beaucoup</sup> faire la classe à Henri Paullet et aussi à Paule  
Bouvier que ses parents ne supposent de prendre.

Ne pouvant la loger à l'école des sœurs,  
il faudrait faire une maisonnette en planches  
ou en torchis. Je pense que la question du terrain  
ou bâti la maison n'est pas insoluble. Pour bâtir  
l'école des garçons, la cuisine des sœurs, l'église on  
s'est occupé surtout d'avoir un terrain solide sans  
trop savoir s'il était employé dans les deux textures de  
la mission.



Mais peut-être l'Administration voudrait  
elle davantage l'œil si on aménageait un  
Vicariat Apostolique embryon d'école pour les enfants de  
de la  
Nouvelle Calédonie peens. L'école qui est désirée pour

l'universalité des colons d'ici, et pour  
laquelle l'un de la Merci, qui vous en parlera  
plus au long à la retraite, serait très décidé à  
sacrifier une partie de son patrimoine.

Je vous prie reconnaissant de nous donner une réponse  
relative au cas de M<sup>me</sup> Cheuret.

Pour ma part je pencherais assez pour l'affirmative.  
D'autant que M<sup>me</sup> Cheuret est une excellente institutrice  
sur point de son métier: elle est très pieuse.

Je dois vous dire aussi que en outre de Henri Paullet  
l'un de la Merci s'occupe pour la classe de  
deux petits garçons indigènes.

Le premier, Largo, âgé de 10 ans fils du catholiste  
Joseph de Hare; le second Joseph, âgé de 13 ans,  
fils du catholiste François de Uyanon.

J'ai choisi ces deux enfants, parce que particulière-  
ment bien élevés, surtout Largo, pieux, et  
appartenant à de bonnes familles.

Je voudrais les pousser un peu pour les études.  
Et si d'ici trois ans leurs progrès pour la piété  
et l'étude étaient suffisants et que d'autre part  
on saurait à éprouver l'essai de séminaire tant il  
y a toute une, on pourrait peut-être les orienter  
de ce côté.

Vous de la Morue vous en parlerez à la retraite plus  
longuement.

Je me suis décidé à cet essai après y avoir longtemps  
pensé; il y a à ce sujet plus de trois ans que j'avais  
remarqué l'intelligence et la piété du petit Largo.

Je pense que vous ne me désapprouverez pas.

Le jubilé a produit d'assez bons fruits, surtout  
à Ware. Pour maintenir les heureux résultats et  
les affermir, je fais l'ordination du sacre Coeur  
dans les familles. Huit familles ont fait la cérémonie.  
J'attends des messages du sacre Coeur envoyés pour  
continuer dans tous les villages.

Comme pratiqués je demande aux familles unies au  
S. C. une prière quotidienne, le soir, en famille, devant  
l'image sacrée; un pèlerinage et communions fréquentes et  
en particulier le premier vendredi, pour la bonne œuvre de la

bonne œuvre.

Nous chantons la messe de 1<sup>ère</sup> Vendredi, une demi-  
heure seulement après tard que les jours ordinaires  
afin que les classes et autres exercices ne soient  
pas trop dérangés.

La retraite des catéchistes qui devait avoir lieu  
en décembre et être présidée par le P. Pilon  
aura lieu probablement dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine  
de janvier et sera présidée par le P. Lecomte.  
J'attends l'acceptation de ce dernier.

Veuillez agréer, Monsieur, mon profond  
et filial respect.

Alexandre Rivière

+ Hingham 11 Février

Monsieur

Je suis arrivé ici hier. un peu plus tôt que vous ne le premier me dit le Sr. Ronel.

J'avais reçu votre ordre d'embarquer mes bagages sur le St. Antoine qui partait à Kosc le 5 n'ayant gardé que le strict nécessaire tout ce qui on peut charger sur un cheval. J'étais un peu à court. voilà pourquoi j'ai eu de voir les miroirs

J'avais à passer à Haverhill pour y laisser le cheval qui m'avait conduit à Kosc et j'ai pris le St. Antoine qui m'a déposé ici hier.

Je vous ai dit que je ne rapprendrais pas sur les papiers

explications que j'ai eu avec  
vous ces temps derniers. Ce que  
j'ai dit je le pense  
que je l'ai fait en des termes  
modérés. C'est autre chose.

on pourrait voir par l'exaspération  
Mais il faut reconnaître aussi  
que jusqu'à maintenant j'ai  
été joliment bousculé.

Et je crois que bien d'autres  
n'auraient pas eu ma patience.

Je comprends d'autre part  
que vous ne pouvez pas toujours  
faire ce que vous voudriez.

Malheureusement je ne puis pas  
moi non plus tout porter.

Je me plainais en Calédonie,  
et j'étais bien disposé à me  
livrer sans compter à l'apostolat.

Mais à 50 ans, comme je  
vous l'ai dit on n'a plus  
la même souplesse tant du côté  
du corps que du caractère.

Et si je ne puis pas travailler  
je ne vivrai pas pour autre.

Ce mot de Arii gravea décisions, je  
le sais, et qu'on ne prend que la  
mort dans l'anne quand on ne  
peut décider autre chose. Vous  
savez ce que c'est: la vie commune  
a depuis sous l'autorité d'un jeune  
dans ces pays.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'expression de mes plus respectueuses  
salutations.



J.M.F.  
Mission Hyonghine le 26/4/27.

Monseigneur.

Le Père Jan est couché ne peut vous écrire, il me prie de vous donner de ses nouvelles.

Voici huit jours, en revenant de conduire le Père Rouël à bord, j'ai été piqué par un coquillage caché dans le sable.

A ses fortes sensations de brûlures: un peu de teinture d'iode et j'ai cru que tout était fini; mais le lendemain midi grosse douleur au bassin et à l'aîne.

Tous les membres inférieurs étaient pour ainsi dire paralysés. Jusqu'au soir la fièvre ne fit qu'augmenter.

Dans la nuit le mal sembla se localiser, alors c'est les bourses qui furent atteintes: elles prirent

une tinte rougeâtre, gonflèrent  
et devinrent extrêmement sensibles.  
Toute la journée suivante je  
m'efforçais d'arrêter le mal par  
des émoullents et des bains de  
siège mais en vain.

Tout était tellement gonflé et  
douloureux que j'ai dû faire  
venir le docteur.

Il me fit une incision pour décon-  
gestionner les bourses. Jus 24 heures  
de soulagement et maintenant  
c'est encore à recommencer.

Il revient demain faire une  
nouvelle incision; il reste  
24 heures habituellement à la  
Mission pour faire les premiers  
pinsements. Je ne sais; le docteur  
lui-même est incapable de dire  
la durée du traitement.

Vous connaissez Monseigneur  
l'état de la Mission, il ne  
reste plus qu'un seul moniteur  
Loulou et les deux P. F. de Mari.  
Quant à moi j'en suis réduit

à la plus complète oisiveté;  
je ne quitte même pas le lit.

Veillez agréer  
Monseigneur l'expression de  
mes plus respectueux sentiments

V. Jan.

trouvé insérée dans

lettre de Hienghien  
le 26-4-27  
de V. Jan

Monseigneur

Nous faisons tout notre possible pour soigner le Père Jan. Auguste et moi, mais Auguste lui-même est déjà bien fatigué de sa boulangerie et ne peut m'aider que légèrement. Je me trouve seul pour les écoles, le travail des enfants et ensuite faire les pindements du Père et ensuite le veiller la nuit.

Dieu merci, je me porte très bien et je pense suffire à la tâche en attendant le retour de Genireux.

Le travail de l'église marche tout doucement.

Agriez, Monseigneur  
mes respectueux hommages

Louis Varnytau

RP. JAN

Hienghien, le 3 Mai 1927

Monseigneur

Vous n'avez probablement pas encore reçu la lettre que le Père Jan vous a adressée, ou fait adresser, jeudi dernier, et dans laquelle on donnait à Votre Grandeur les détails sur la maladie du Père. La dépêche du Père Bresson vous a fait connaître ma présence à Hienghien depuis dimanche soir. Voici ce qui s'est passé entre temps.

La semaine dernière, le docteur Inouant a été vraiment plein de dévouement pour notre confrère, lui prodiguant tous les soins nécessaires. en

Malheureusement, le docteur ne cessait d'être inquiet par l'absence de douleur soit au pied soit vers la partie enflée. Aussi, a-t-il jugé bon de passer deux nuits à la mission.

Depuis vendredi, la fièvre a paru diminuer. Malgré cela, samedi soir, le docteur en s'en allant a jugé prudent de faire prévenir la mission de Pouébo par le message téléphonique suivant: « Père Jan plus faible demande à voir un Père de Pouébo. » - Sur l'avis du Père veno, Père Bresson, je suis parti aussitôt, mais ai été obligé de passer la nuit à Diaboué, et d'attendre, le lendemain, que les rivières, grossies par les pluies de la nuit, nous permettent de continuer la route. Le guide que je pris alors me conduisit jusqu'à Pamé, où je me fis indiquer le chemin à suivre. Je ne pus arriver à Hienghène qu'à 1 heure du soir.

Je fus de suite rassuré en entrant dans la mission. Le Père Jan était allongé sur son lit, et se trouvait bien mieux que je ne le pensais. Depuis trois jours, il n'avait plus de fièvre, et se

sentait un peu d'appétit. - Je pus causer quelques instants avec ce confrère sans qu'il en ressentit de fatigue.

Je n'ai pas encore vu le médecin qui devrait venir ici hier, lundi, mais en a été empêché par des visites à d'autres malades, et par un furoncle au pied. Je lui ai cependant téléphoné plusieurs reprises durant ces deux journées pour lui faire connaître l'état du Père. Le docteur a demandé, hier, qu'on prenne régulièrement la température. Hier soir, le thermomètre accusait  $37^{\circ},5$  - ce matin  $36$  et à midi  $36^{\circ},9$ .. Malheureusement, il y a encore quelque chose qui semble un peu anormal, sous le pied, à l'endroit de la blessure.

Je pense que l'état du Père ira maintenant en s'améliorant, mais notre confrère ne pourra reprendre, de quelque temps au moins, ses courses, surtout à cheval. Lui-même ne pense pas pouvoir circuler avant un mois, à cause de la quantité de sang perdue au moment des incisions.



Hier soir, j'ai téléphoné au Père Bres-  
son pour lui donner des nouvelles du Père Jan, et  
lui demander ce que je devais faire. Sur son  
conseil, je suis demeuré ici en attendant les ins-  
tructions que Sa Grandeur jugera à propos de  
nous envoyer. Pour le moment, j'essaie de  
remplacer, un peu, le Père Jan, à l'école des garçons.  
- Hier soir, j'ai dû aller trouver le brigadier de  
gendarmerie. Celui-ci, dans la matinée, avait  
fait connaître qu'il prendrait deux jeunes gens pour  
envoyer à Nouméa par le prochain courrier. Je suis  
allé lui demander de nous les laisser à cause des  
gros travaux en cours. Au cours de la conversa-  
tion, j'ai pu avoir quelques précisions. Le gendarme  
parlait de désigner 6 jeunes gens de la tribu pour  
la réquisition. Au bout d'un moment, le nombre  
fut réduit à 5 (chiffre d'ailleurs inscrit sur la  
circulaire envoyée de Nouméa). Malheureuse-  
ment, sur cette dernière liste figuraient deux en-  
fants de l'école, ce qui ennuye fort le Père  
Jan, car les enfants de l'école semblent, ici, bien  
nécessaires pour aider au travail de l'église.

4

J'ai cru, Monseigneur, devoir vous signa-  
ler ce petit fait à cause de la coïncidence de  
cette réquisition avec le départ du Père Houël.  
- D'après la liste dressée à la gendarmerie,  
cette désignation porterait à 10 ou 12 le nombre de  
jeunes gens de Hienghène envoyés à Nouméa dans  
le courant de cette année. De plus, si ce mouve-  
ment continue, il ne semble guère possible de  
conserver les grands garçons à l'école.

J'ai oublié, Monseigneur, de vous  
signaler le dévouement des infirmiers du Père  
Jan. Celui-ci, à l'occasion, pourra vous dire lui-  
même combien Louis (le moniteur), surtout, s'est  
montré plein de délicatesse et de présence à son  
égard. Il est aide, dans son service de garde-ma-  
lade, par un garçon de l'école, nommé Emma-  
nel. Ces deux jeunes gens donnent, par leur façon  
de faire, une preuve réelle de leur reconnaissance  
envers la mission.

7  
Tenillez, je vous prie, Monseigneur,  
croire que je suis, de Votre Grandeur, le très  
humble et très obéissant serviteur.

J. de Pourroy

4  
Hienghène, le 8 Mai 1927

Monseigneur

Vous devez désirer recevoir fréquem-  
ment des nouvelles du Père Jan. Aussi,  
bien que n'ayant pas l'avis du médecin, je  
communiquerai à Votre Grandeur quelques  
appréciations sur l'état de notre malade.

Ces jours-ci, la santé paraît revenir, mais  
fort lentement. Cela n'est, du reste, pas éton-  
nant, car les abcès commencent à suppurer.

Pendant la semaine dernière, la température était : 36° le matin, et 37 le soir. Aujourd'hui, cependant, le Père avait 37° à 8 heures du matin. - L'appétit semble être bon, surtout pour le petit déjeuner.

Le Père Jay ne peut guère se reposer, il ne dort ni le jour ni la nuit.

Dans les tribus d'ici, l'état sanitaire n'est pas, non plus, bien bon. Presque tous les jeunes gens sont pris par la grippe. Les jours derniers, il n'y avait aucun garçon à l'école. Quant aux filles, elles sont presque toutes atteintes, et les deux Filles de Marie ont eu aussi un peu de fièvre. - Il ne nous a pas été possible d'exécuter les chants de la Messe de ce matin, aussi y a-t-il eu seulement messe basse.

A cause du mauvais temps et de la grippe, très peu de gens ont pu aller à la pêche au trocas. Les enfants de

la mission espèrent pouvoir mettre un de ces jours leur bateau à la mer. Il faudrait alors que le beau temps demeure quelques jours encore.

Veuillez, je vous prie, Monseigneur, croire que je suis, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

J de Rowley

+ Mission Hyenghène le 15/5/27

Monseigneur.

Nous avons reçu hier soir samedi 14 Mai votre lettre du 5.

Depuis cette date ou vous m'avez écrit, des détails complémentaires sur mon état ont dû vous parvenir. dans les lettres régulières qui sont parties de Hyenghène.

I<sup>er</sup> Mon état actuel. —

Aujourd'hui dimanche 15, je ne marche pas plus qu'il y a trois semaines à l'apparition du mal.

Je m'efforce de rester le plus longtemps assis ce qui me fatigue toujours un peu, le reste du temps je me passe étendu sur mon lit.

II Amélioration. —

Je dois reconnaître qu'il y a cependant un mieux appréciable:

- 1 Les bourses ont beaucoup digonflées.
  - 2 La fièvre est complètement tombée, je n'ai plus de température.)
  - 3 L'appetit est revenu.
  - 4 Je repose un peu la nuit.
- Autant de choses dont j'ai été privé pendant plus de 15 jours.

### III<sup>e</sup> Les remèdes.-

A vrai dire, le médecin s'est montré impuissant à combattre le mal dès le premier jour. A part la première incision faite aux parties qui m'a fait perdre beaucoup de sang, mais qui m'a grandement soulagé; tout le reste, à ses nombreuses visites, qu'il m'a faites il n'a pu que tailler et débrider les parties extérieures malades. Par trois fois il a essayé de me passer des drains à travers les différentes enveloppes où l'abcès s'était formé et n'a pas réussi. Aussi l'évacuation du pus se fait difficilement et en trop petite

quantité. Un abcès qui n'a pas été ouvert.

C'est sans doute ce qui un moment lui a fait craindre un empoisonnement si l'abcès venait à crever à l'intérieur parce que je ne vois pas à quel moment il y aurait plus avoir danger imminent.

Ce qui me soulage et en même temps fait résorber le mal ce sont les compresses chaudes que Loulou me renouvelle très régulièrement et avec des soins d'infirmier consommé de huit à dix fois par jour.

Quand pourrais-je marcher? Je doute que<sup>se</sup> soit avant deux ou trois semaines et avec beaucoup de précautions car tout frotement<sub>4</sub> m'est un supplice.

Quant aux courses à cheval, je ne vois pas le moment où je pourrai les entreprendre.

C'est à peu près tout ce que

je puis vous dire sur mon état  
présent.

Le médecin reconnaît que j'ai  
été rudement et insolitement  
touché.

Mais encore une fois ça va beaucoup  
mieux bien que la partie malade  
soit peut-être plus douloureuse  
que dans les débuts, mais cela  
à cause des entailles qu'on y a  
faites.

Je ne crains que l'infection  
des plaies.

Si le Père Derourcay doit  
rentrer à Pouébo, aucune visite ne  
sera faite de longtemps aux  
tribus de Hienghéne.

Veuillez agréer, Monseigneur  
l'expression de ma respectueuse  
reconnaissance pour l'intérêt  
que vous prenez à mon état

Père Janz

Mission Hienghéne, le 11 Mai 1927

Monseigneur

C'est évidemment le cœur navré que j'adres-  
se cette lettre à Sa Grandeur. Un mot envoyé  
de la poste vient de nous faire connaître à  
l'instant l'accident survenu au Révérend Père  
Gautier. Hier soir, par un enfant de l'école,  
nous avons appris l'incendie de la chapelle de  
Balade. Nous étions loin de nous attendre à  
un pareil dévouement. Demain, spécialement  
à la Messe, nous joindrons nos prières à celles  
qui seront adressées au ciel pour le repos de  
l'âme de notre regretté confrère.

Il y a une semaine que je n'ai pas donné à Votre Grandeur des nouvelles du Père Jan. Mercredi, jour du courrier, le docteur Trouant est venu ici en embarcation pour voir l'état de la maladie. Il était encore ici au moment où j'ai dû partir pour faire le catéchisme à l'école communale. Voici donc ce que le médecin a fait.

Étant donné que le côté droit, après avoir laissé passer un peu de pus, semblait se refermer, le docteur a voulu placer un drain. Mais il ne lui a pas été possible de perforer de part en part la partie malade. La solution a été de faire une nouvelle incision, qui permet à la suppuration de se faire. Le côté gauche présentait une surface également dure sauf en un petit point. Le docteur n'a pu l'anesthésier et la traverser avec des crins, comme il le pensait, pour favoriser l'écoulement du pus.

Depuis ce jour-là, le Père se repose légèrement pendant les nuits. La fièvre n'a pas reparu, l'appétit est bon, mais les forces ne reviennent guère. Pourtant, le Père Jan essaye parfois de lire un peu.

Quant à la partie malade, il semble qu'elle irait légèrement mieux, en ce sens que l'évacuation des humeurs semble se faire régulièrement, quoique légèrement, du côté droit.

Pour le côté gauche, l'abcès paraît se former et devoir être bientôt mis. Tout cela laisse supposer que le rétablissement du malade ne se fera que très lentement.

Pour la mission d'ici, je ne sais trop que dire à Sa Grandeur. Les écoles sont un peu désorganisées encore, par suite de la grippe. Chez les filles, il a fallu interrompre les classes pendant plusieurs jours. Du reste, les deux filles de Marie ont été, elles-mêmes, bien prises, et ne

sont guère rétablies. Chez les garçons, il y a bien encore un peu de désordre, quelques-uns sont partis, sans être malades et sont demeurés dans la tribu. Mais je pense qu'ils ne tarderont pas à rentrer.

Veuillez, je vous prie, Monseigneur, agréer l'expression de ma filiale et religieuse soumission.

José Sournay

Mission Hinghine 25 Mai

Monseigneur.

Depuis 8 jours je me lève et me tiens à ma table <sup>le 14 mai</sup> toute la journée je fais q. q pas sous la verandah: pas de fièvre ni de douleurs assez d'appétit pour q. q. m qui ne remue pas ~~est~~ la partie malade a beaucoup diminué de volume

Un nouvel abcès semble être en formation tout à fait à la glande de l'aîne de la jambe droite. alors... ce serait un retard dans la guérison. Le médecin revient demain. peut être essaiera-t-il de le faire résorber comme le ser; alors ce serait affaire de dépuratifs. traitement long mais qui ne m'arrêterait pas



Le p. Rivoire est arrivé hier (24)  
avant veille de l'Ascension.  
Personne ne lui a rien fiocé  
pour le retour.

Voici qu'elle était mon intention  
garder le père assez pour  
qu'il puisse visiter les  
stations - Normalement, à  
moins d'un autre accès,  
je devrais pouvoir recom-  
mencer à dire la messe au  
plus tard dans 15 jours. <sup>mais</sup>  
mais pour reprendre mes courses  
il me faudrait plus de temps  
Il n'y a que 5 villages à voir.

Wérah et Ganem peuvent se  
visiter dans la même semaine.

Les écoles et les ouvriers  
resteraient à ma charge. Si  
les moniteurs et catechistes y  
mettent la même bonne volonté  
qu'ils ont montrée jusqu'à  
présent, ce sera très faisable.

Je ne sais plus à qui m'adresser  
pour mes demandes d'argent.  
Le père est parti laissant la  
épouse absolument ~~et~~ vide  
on m'a envoyé 6000 par mandat.

x Ailégromme. q. q. jours avant  
(290) le bateau - Mais cette somme  
était déjà engagée avant de me  
harvenir - les droits et patentes  
du magasin, de colportage  
droits de pêche - octroi pour  
colis de pharmacie - de petits  
octrois faits sur place...

si bien qu'un colon n'a pu recevoir  
que 500 + sur le 1575<sup>+</sup> si il me  
demandait pour un lot de café  
vendu au p. Ronel.

Je reste donc absolument démunie  
les dettes en procure ne seront  
payées que par le troca et  
le café qu'on lui enverra  
pour le quart de beurre tout  
acheté en arrête faite  
d'argent et la vente au  
magasin en souffre elle. <sup>mon</sup>

x ensuite 5000 le 30.

Combien de bonnes occasions  
se seraient déjà offertes.

Je n'insiste pas vous  
connaissiez mieux que moi  
la situation de Hienghieu  
si vous voulez que nous  
survivions il faut nous  
donner des avances

Je termine. le courrier  
attend.

Veuillez agréer Monseigneur  
l'expression de ma respectueuse  
vénération

V. Jan

Hingham Mardi 25

Monsieurs.

Je suppose que la confirmation  
aura lieu à Loubo. Dimanche 30.  
s'il en était ainsi voici ce que je  
vous proposerais.

La pétrolette se rendrait à Loubo  
dans la soirée du dimanche  
et vous en disposeriez à votre gré:  
si vous étiez libre. à mon sens,  
le mieux serait de partir au petit  
jour le lundi. cela pour éviter  
la grosse mer. qui ne se fait  
guère avant 9 ou 10<sup>h</sup> et puis  
les ardeurs du soleil.

Malheureusement je n'ai pas  
pu me procurer la grosse  
chaloupe qui vous servait  
habituellement.

elle est passée en d'autres mains. ce sont  
les propriétaires nouveaux Franco-Lucas  
à qui M. Janin a rendu. qui tiennent  
eux mêmes la plantation. Je leur ai  
fait visite. elle ne m'a pas été  
rendue. C'est un jeune homme  
qui traite le café des missions du  
Nord. qui ira vous prendre.

- André Robert. pas baptisé -  
à cause de la vigile de la Toussaint  
et de confessions. Je suis venu ici  
vous trouverez un pliant et un  
parapluie contre le soleil.

Deux indigènes de la mission  
accompagneront le propriétaire  
de la chaloupe.

Tous les villages ont été prévus  
pendant que j'étais à Loubo  
un moniteur et un catechiste vont  
aller partout.

Si mon plan ne vous agré  
pas télégraphiez moi

Bien respectueusement  
T Jan

Bienghène le 20 Juin

Monsieur.

Est-ce la peine de vous  
donner des nouvelles de ma  
santé? ---- Depuis près de  
trois semaines, mon mal  
n'existe plus qu'à l'état de  
souvenir. Dès que j'ai pu  
sortir du lit et prendre un  
peu de soleil. les forces me  
sont vite revenues. La marche  
à pied ne me fatigue plus.  
Par mesure de prudence, sur  
les indications du médecin  
je me suis abstenu de monter  
à cheval. Les parties atteintes  
ont subi une légère déformation  
et par suite de compresses  
étendues <sup>elles</sup> ne trouvaient dans

un état d'extrême irritation  
- j'ai fait peur neuro.  
mais tout s'arrange.

Alors. c'est entendu.  
Le Sr. Riviro fera le retour  
des tribus. Il a déjà vu  
Weim. dimanche prochain  
il sera à Kout.

Après, il ne lui restera plus  
que la vallée de la thungbin.  
- à cette époque se sera  
semblant en état de  
parcourir la mission. qui  
somme toute n'a pas  
de bien longues courses.

La femme a eu une  
poussée d'asthme assez  
violente mais qui n'a  
duré que 8 jours. c'est  
passé. mais il lui reste  
une grande faiblesse.

Les 2 filles de Marie ont été  
grippées au plus fort de  
mon mal. elles paraissent  
remises.

Les travaux marchent leur tout  
petit train. ce sera long  
ces jours-ci seulement il y a  
arrêt. aujour souffre d'un  
pararisi. hier le médecin lui  
a enlevé un ongle.

C'est bien vrai, pour un  
point du même. vous avez  
été bien renseigné.  
Il y a eu une dette de 2000 +  
contractée chez B.

Par une note de la poste  
j'ai bien appris qu'un radio  
avait été lancé. j'ai payé.  
Mais il n'était pas question  
de retrayé - ni d'aucun autre  
objet. j'ignore de quoi  
il s'agit.

Le commerce opéme. les  
indigènes demandent <sup>pour</sup> le prix de trocas  
attendent. Ne vendant pas  
ils admettent très peu.

- Les filles présentent tout très  
petites. (depuis le dernier mariage  
elles ne reviennent que 4 grandes)

sechant pecher - et 8 garçons  
de ce côté aussi il y aura moins  
de profit. le mauvais temps  
ne nous a laissé que 3 semaines  
de pèche - qui nous ont  
rapporté 280 Kg.

Le père a dû vous dire que les  
enfants de Kawan, Yendani et Kouba  
sont presque totalement à la charge  
de la mission sur ses indications  
j'achète taros et bananes aux  
colons. Tous ont bon esprit  
comme un peu partout la régularité  
à l'école laisse à désirer.

Mais il y a cependant pas grève  
ni sabotage complet.

Très agréables Messieurs.  
L'expression de ma respectueuse  
vénération

W. J. J.

+ Hyanghène 3 juillet 1921.

Messieurs,

J'ai bien reçu la lettre que  
votre grand-mère m'a envoyée  
le 27 mai dernier... je vous  
en exprime toute ma reconnais-  
sance.

Comme votre grand-mère le  
présume dans la lettre, et  
l'a sans doute appris par la  
suite, je suis à Hyanghène  
depuis le 24 mai. J'ai em-  
ployé les quelques semaines  
que je viens de passer ici au  
dehors de l'école des garçons et  
à la visite des villages. J'ai  
vu presque tous les coutumes  
indigènes et fait connaissance  
avec la majeure partie des  
colons de la région. Je me

disposé à aller ces jours-ci à  
Kavatch... Ce sera, me dit  
le P. Jom, ma dernière ran-  
domée, après laquelle je  
pourrai retourner dans  
le Nord.

Le Père de dit, en effet,  
guéri, et du reste me  
paraît tel. En tous cas  
peut-être il s'est parfaitement  
guéri dans l'intention  
de rester ici pour l'aider  
autant qu'il en sera besoin.

Il me reste à vous  
apprendre, Monsieur, que  
je me suis fait un devoir  
d'aller à Toubro rendre  
visite à notre voisin  
le bon Père Thiroy. Ce  
voyage m'a été un  
agrément d'un bon côté à  
l'autre.

En terminant ce petit  
compte-rendu de mon passage  
à Hyenghène votre grand-père  
voudra bien me permettre  
de lui rapporter mes dévots  
souhaits qu'il connaît  
depuis longtemps et assez  
pour que je me crois dispensé  
de m'en occuper davantage.

Qu'il daigne aussi  
agréer mes respectueux hom-  
mages et l'expression de  
ma religieuse vénération

Si vous

P. J. Vous me permettez, Mon-  
sieur, plus de précision sur deux points.  
En arrivant ici j'ai pas manqué de  
d'aller au P. Jom que je venais pour  
lui prêter main-forte que telle était  
la recommandation qu'on m'avait faite.

De plus j'ai fait la classe matin  
et soir tous les jours j'en j'ai  
passés à Ouallé à une ou  
deux exceptions près. Et même  
je me suis chargé presque  
aussi souvent de la surveillance  
au travail

Rivovier



Mission Waré le 4 juillet.

Monsieurs.

Tous savez que la mission et la gendarmerie ne s'entendent pas à Hinghinu - de part et d'autre on est aigri - ce qui ne facilite pas les rapports -

Le gendarme Dubroca après avoir réitéré des ordres anciens, paraît-il, à Général moniteur, à propos de prestations - et vous me trouver -

Il refuse, m'a-t-il dit, de faire les prestations -

Mais il n'a pas à en faire tant moniteur - lui ai-je répondu -

Jardon, m'a-t-il objecté, il n'y a que les moniteurs officiels

qui en sont exemptés -  
Alors je lui citai les exemples de Henarion, Doubo, Koni - où les moniteurs ne font pas de prestations

- me basant sur ce qui a été dit dans la C. H. n° 312.

Mais je ne connais que l'Officiel et cette note n'a jamais paru.

L'état des esprits ne semble pas permettre d'accommodement à l'amiable. Les indigènes ont pris part à tous les conflits ont une attitude qui paraît narguer

le gendarme - celui-ci le sent - et son amour propre en est piqué c'est tout naturel.

Général aurait répondu et menti au gendarme <sup>celui-ci</sup> et moi l'abst

Il faudrait tout de même essayer d'arranger la chose en haut lieu.

Demander au gouvernement de faire paraître à l'Officiel ce qu'il vous a dit de vive voix

Le gendarme de Koni m'a dit  
exactement ce que je viens  
d'entendre de la bouche de  
celui de Hingjone.  
à Foucho et à Koni j'ai pu  
parler d'ony mais ici on ne  
peut guère s'entendre.

Le p. Riviere vous écrit.  
Il fera sa dernière course dimanche  
prochain. . . Je suis complètement  
remis.

Rien de bien saillant ici.  
La zang est à peu près remis.  
Le maçon arrêté par un  
panaris deux semaines durant  
reprend son travail aujourd'hui  
lundi.

Le temps est défavorable pour  
la pêche - les seules grandes  
filles qui restent à l'école  
sont parties au récif la nuit  
dernière - mais voilà le vent qui  
se lève à nouveau.

Veuillez agréer Messieurs  
l'expression de ma respectueuse vénération  
et de  
1907

+  
Siemghine le 26 sept.

Monsieur.

N'ignorez les motifs qui vous retiennent à Neumia et vous empêchent d'entreprendre pour l'instant votre tournée de confirmation. Mais je considère ce retard comme providentiel. Depuis plus de 15 jours nous sommes en pleine épidémie de rougeole compliquée de grippe. Les 2 écoles sont désorganisées.

Les pères venant de la retraite qui ont passé la soirée de mercredi et à la mission m'ont dit qu'il en était ainsi sur plusieurs points de la côte. Dans un mois les choses ont le temps de s'arranger. Jusqu'à présent nous n'avons pas eu de mortalité.

Comme on vous l'a dit: je compte me rendre à Pouebo dans la journée du mardi 18 oct. pour la retraite des catechistes qui doit s'ouvrir le lendemain.

à moins d'imprévu ou mauvais vouloir de la part des indigènes. Tout le côté de l'évangile de la nouvelle construction sera achevé dans 8 semaines ou 1 mois.

- Nous sortons d'une période un peu pénible. La peste qui a ralenti les travaux sans pourtant les arrêter complètement.

Les prévisions vont commencer qui seront aussi un prétexte. J'y compte. Je n'ai qu'à me féliciter de la constance et de la tenue du maître. Je connais bien des ouvriers qui n'auraient pas eu sa patience.

Des deux dates de votre arrivée probable à Siemghine, si c'est tant possible, le 1<sup>er</sup> novembre serait préférable.

avant même de savoir que vous  
rindriez nous avions arrêté  
le 1<sup>er</sup> Nov. pour la commission  
des enfants européens. Il y avait  
3 on le confirmations - dans cette  
catégorie. Il n'y a pas grande  
religion. Ceux de Voh sont des  
servants comparés à ceux-ci  
votre présence donnerait un  
relief. il y a besoin.

Quand je saurai la date  
fixée. Je me mettrai en route  
de ma petrolette et j'irai  
vous prendre à Vohko.

Il m'est de même pour vous  
rendre à Foucho.

Nous dépassons légèrement  
3 tonnes de trocas.

Quant au café. Je n'ai pas  
pu faire tout les achats  
qu'il ont été possible d'effectuer  
faute d'argent. Vos secours  
me sont parvenus trop tard.  
J'ai dans mes tiroirs

votre somme de 10000 francs  
- L'argent immobilisé ne  
produit pas. c'est une mauvaise  
opération. un coup raté

Je n'ai pas intention d'espérer  
moi-même le trocas. le J. R.  
s'en chargera. Il peut trafiquer la  
chose à son passage à Nouméa  
il me parlait d'expérience quand  
il me disait: qu'il y a toujours  
une légère augmentation  
après la fermeture de la poche  
- moi je n'y connais rien

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'expression de mon plus religieux respect

V. Jany

+

Mission Thurgau le 7 Janvier 1928

Monsieur,

C'est le 21 Novembre que je suis arrivé à  
Thurgau après avoir suivi la route de base  
Noussa - Noussat - Haucator - Porriatouen - Lye.

Je ne vous ai pas écrit plus tôt pour  
deux raisons.

La première est que je me dois toujours d'être  
vous salue à Paris : c'était le affaire de quatre  
jours; et je l'avais manifesté au P. S. P. P. P.  
qui me y encourageait.

Surtout, à mon retour ici, le P. S. P. P. P.  
m'a fait connaître que vous avez toujours  
en tenue assez sage et d'être du plus de dix  
que vous avez de me voir.

Je n'ai donc resté dans mon coin.

La seconde est que j'attendais de connaître  
votre retour à Noussa.

Contrairement à certaines prévisions, je suis  
arrivé de Lydney dès les premiers jours de  
Novembre. Les exercices du second trimestre

Il est toujours le jour de la construction,  
je ne puis le premier bateau disponible de  
St Louis de Paul et après un voyage de  
jeux jours le 11 décembre, j'étais à Kermou.

C'est notamment au commencement  
de décembre que j'ai reçu votre lettre du  
6 décembre, laquelle m'est revenue de St  
Louis par le courrier du R. P. Breteau.

J'ai bien lu tout le rapport que je  
vous dois, et surtout, mais j'ajoute aussi  
que je ne puis consacrer aux applications  
qui y sont contenues.

Les pillages, manque d'argent de route et d'entretien  
changement, coupures faciles, inefficaces etc,  
tout cela est très visible, très réel, mais beaucoup  
moins très grave.

Il me serait facile de me étendre en explication,  
qui ne manqueraient ni de précision ni  
de preuves relativement à la construction  
de l'église, de l'église à marais, etc, si  
je ne craignais de vous fatiguer encore  
davantage.

Je ai en vous des échos comme bien vous  
pensez, de vos appréciations portées un peu  
devant tout le monde ici, lors de votre visite  
et colportées un peu partout par vos

confères qui pendant l'intermède que il faut  
s'est pour ainsi dire ingénié à prouver la  
contrainte de son prédécesseur.  
Les faits abondent.

Relativement à votre visite ici le chiffre de 17  
confirmands est beau sur le papier, mais  
la réalité est moins réjouissante quand on aperçoit  
qu'on a obtenu avec sacrifice des caractères,  
notices et impunités, et ce malgré les dévotion  
de ceux qui favorisaient la situation.

Je suis même assez embarrassé relativement à  
un apostat qui après avoir été admis sans  
aucune représentation et abolition de serments, a été  
marqué avec une protestante convertie pour la  
circonstance, instruite et baptisée à la solie.

Pour ce qui est de l'avenir je suis  
bien dans le désir de tout faire converger vers  
l'achèvement de l'église.

Depuis mes autres visites ce qui a été fait:  
les gens de Mare et villages environnants ont  
fait un bon four à chaux qui a donné 17<sup>m<sup>3</sup></sup>  
de chaux tamisée. Il y en a suffisamment  
pour finir la maçonnerie et une bonne partie  
des enduits.

Les gens des villages de Garsen, Wap, Kermou

ont employé et assuré les bois nécessaires pour  
un autre four : le corail se ramasse présentement  
en sorte que nous le 27<sup>e</sup> et dernier four  
nous fournirons entièrement les travaux de l'église.

De plus le jour de Noël les gens de Navarre  
Bordaux et Bourdeaux ont voulu leur contribution  
pour l'église soit : 1000 frs.

On a reçu cette année 2600 frs seulement  
contre 6000 l'an dernier.

Les écoles sont remplies : un peu plus de 50  
garçons et 40 filles.

Je termine, Messieurs, en vous offrant  
mes vœux très sincères de bonne et sainte  
année et de meilleure santé et je vous prie  
d'agréer à tous avec mon profond respect

Aphonsus Rivière

Montreuil le 11 Mars 1788

Messieurs

Je me souviens par la bonne P. Antoine, votre  
lettre du 18 Février qui me annonçait un appel  
au nom de stabilité.

Je remercie la V<sup>e</sup>ierge de ce nouveau bien  
qui se me attachera plus étroitement et définitive-  
ment à sa Société.

Puisse je n'être pas trop au-dessous les qualités  
qu'il suppose et des devoirs qu'il impose.

Relativement à l'observation de  
ce vœu, je dois vous dire que il m'est  
impossible de le faire avant Pâques : toutes  
mes semaines sont prises jusqu'à cette date  
par les retraites pascales dans les églises.

Mais je suis revenu de Meaux où j'ai  
passé quatre jours pleins, et le soir je  
suis à Paris jusqu'à vendredi soir, et  
aussi de suite.

Merci de la semaine de Pâques, ainsi à  
Bordeaux et la en présence de P. Anthon

et du Sr Josseland, j'exprimerai mon vœu de  
stabilité, et en ce dessein exécuterai les actes  
nécessaires.

Tous ces exercices aussi de ne pas  
vous ennuier longuement aujourd'hui.

Je le ferai beaucoup plus au long après  
d'après pour vous mettre au courant de tout  
spirituel et matériel.

Je n'ai pas encore vu la chapelle de  
Koulma. Je suis seulement par les deux de  
Philémon chef le Kovath, quelle a été faite  
avec beaucoup de soins, ce qui me sera sup.  
rend pas de la part de ces excellents maîtres.

La retraite présente de Kovath-Yerdam  
Koulma finissant le dimanche de la Passion  
le lundi j'en ai fait un petit tour à Koulma  
pour me rendre compte et pour de retour à  
Wass' mardi soir pour la retraite des enfants  
des écoles.

L'inauguration de la chapelle et le baptême  
des catéchismes de Koulma aura lieu en  
juillet prochain.

X Je recommande à votre bienveillance les quinze  
enfants de ces trois villages des montagnes qui  
sont ici très fidèles à l'école, et auxquels

je suis obligé de donner de temps en temps une  
ration de riz.

Poussenberg aussi construit sa chapelle sous la  
direction de Joseph. J'y vais de temps en temps  
y dire la messe sur sonnerie, et pour la  
fête patronale.

Il n'y a que pour ce pauvre Kovath que je  
me fente de desespérer d'y avoir une chapelle  
dans cinq ans bien comptés que j'espère!

Village de Jokers, d'Yroques, et de Coureux  
chef en tête: sauf la famille de Kouré Joseph  
qui est à peu près lesi. Je vous envoie  
essayer de les mener pendant la retraite  
qui commencera ce soir.

Je me recommande à vos prières et  
vous prie de leur parler que nous en  
se rendre la terre de vos messieurs.

Aydemar Noël

P.S. Le bétail de Aguilard N° 101, a  
été enlevé de Koulma, dès que le gendarme  
a vu par le Sr Yav. votre protestation.

1° M<sup>me</sup> Thuret me demande de la recevoir à  
la profession du Grand Ordre. Puis je le fais?



Mission Hienghène le 3 Avril 1928

Monseigneur

Je vous écris ces quelques mots pour vous mettre au courant de notre embarras au sujet de la charpente de l'église.

Les bois sont à pied d'oeuvre presque entièrement. Il y a quinze jours nous en avons amené ici 17 mètres cubes sur 21; le reste viendra après le 15 Avril. Le tout est bien à l'abri sous le hangard du Vermont, en attendant que le hangard destiné à la charpente et au charpentier, qui s'élève présentement, soit achevé.

En fait de charpentier, j'avais d'abord compté sur M. Chalaye de Tiéti, que m'avait proposé le P. Josserand. Il devait venir par le courrier de Mars. Au lieu du chemin de Hienghène, c'est celui de l'hôpital qu'il prend.

D'autre part, le P. Josserand mieux renseigné sur les aptitudes de ce monsieur, avait changé d'avis et s'était employé à le faire se désister, ce qui a été facile.

En sorte que nous voilà bien embarrassés; car il ne faut plus compter sur Lamoize qui n'est plus qu'une ruine physique et peut-être bien morale.

Auzou aura fini la maçonnerie du corps de l'église dans les premiers jours de Mai. Il restera le pignon de la façade et le campanile; mais pendant cette dernière construction le charpentier pourra faire sa charpente par terre et même commencer à la mettre en place.

Reste donc à trouver un charpentier. Nous n'avons pas, hélas, de M. Tournier sous la main comme les confrères favorisés.

Je ne vois vraiment qu'à Nouméa où l'on peut essayer de trouver un ouvrier qui soit compétent et qui veuille venir faire le travail.

Je vous demande donc, Monseigneur, de vouloir bien vous occuper de cette affaire.

Si le charpentier pouvait venir par le prochain courrier nous serions prêts à le recevoir.

Je suis en retraite avec les gens de Waré et Pouembeng, je n'ai que le temps de vous offrir mon filial respect

Alphonse Rouès

P.S. Les confrères de Meppen m'ayant offert une machine à écrire, je tâche de commencer à m'en servir

HIENGHÈNE

Conseil du 23 avril 1928 - M. P. approuvé par le  
Conseil Décide de réduire à 50000<sup>fr</sup> la condonation  
qu'il veut faire à Hienghène.

Conseil du 13 octobre 1931

« Pour Hienghène, M. le Vicaire pense  
allouer à cette mission 25000 fr. pour  
le presbytère. »

Extraits des registres  
des procès-verbaux.

Mission Hienghène, le 15 Mai 1928

Monseigneur,

J'ai reçu hier une lettre du P.Sosson qui ne me laisse pas beaucoup d'espoir d'obtenir un charpentier.

Celui qui a travaillé à Balade se refuse absolument à travailler à nouveau dans une mission.

Alors notre embarras est grand.

Je ne vois pour le moment d'autre solution que de nous rabattre sur Lamoize qui est pourtant bien usé.

C'est le conseil que me donne le P.Josserand. Je ne doute pas, en effet que Lamoize n'ait la capacité voulue pour faire ce travail, mais ce qui lui manque le plus c'est la force et j'ai grand peur qu'il ne tombe malade ou même ne meure au milieu du travail.

Pour sa part il désire vivement faire ce travail, ce serait à son dire, son Nunc dimittis. Il a même fait un plan de ferme qui me paraît solide, mais jusqu'à présent je ne lui ai rien dit ni pour ni contre.

J'ai cependant un peu d'espoir, car depuis que les jours sont devenus plus frais il montre une vigueur nouvelle au travail.

En le soignant bien et en lui passant quelques caprices peut-être pourra-t-il aller jusqu'au bout du travail.

Une fois la charpente faite et placée, nous serons sauvés.

J'ai bien recommandé à Dorothee de veiller à ce qu'il soit bien soigné, car il est difficile et grincheux.

Mais d'autre part il ne tient guère à aller chez les Petites Soeurs des Pauvres.

2

En même temps je recommande cette affaire aux prières de tout mon monde  
J'ai fait construire pour mettre les bois de cette charpente et pour  
que l'ouvrier puisse se loger et travailler par tous les temps un grand  
hangar de 25 x 5. poteaux en coëtier, et toiture couverte en paille.  
Après il servira de case de réception pour les étrangers qui viennent  
les jours de fête et ne savent guère où se loger dans ce petit villa-  
ge de Waré.

Je vous envoie ci-inclus le plan de la façade qui vous montrera ce  
que nous avons l'intention de faire pour le campanile. C'est le même  
genre que celui de Houailou et c'est bien suffisant.

;;;;;;;;;;;;;

Relativement à la conférence sur les dix premières années de la mis-  
sion en Calédonie que m'a demandée le R.P Dubois, pour pouvoir faire  
un travail sérieux, neuf et intéressant, il faudrait que je puisse me  
servir de documents de première main, lesquels sont le journal de Mgr  
Douarre et ses lettres à Madame des Thernes.

Les articles «Avant l'occupation» parus dans l'Echo il y a quelques  
années, la Vie de Mgr Douarre du P. Mayet, Marins et missionnaires du P.  
de Salinis, les notes du P. Douceré dans une petite brochure sur le F.  
Blaise me seront certainement utiles et me guideront pour la marche  
à suivre, mais je ne pense pas qu'ils puissent remplacer ces documents  
fondamentaux du Journal et des lettres.

Je vous serais donc bien reconnaissant, Monseigneur, si vous vouliez  
bien me les communiquer par un moyen sûr, encore que je comprenne par-  
faitement vos hésitations.

Je puis vous promettre de veiller sur ces pièces avec le plus grand  
soin et vous les rendre en parfait état au bout de deux ou trois mois.  
Il va sans dire que je me ferai un devoir de vous soumettre mon travail  
et de recevoir vos corrections.

5

J'aurais voulu vous écrire un peu plus longuement et vous mettre au courant de ce qui a été fait à Hienghène depuis mon retour au spirituel et au matériel, je dois me borner aujourd'hui aux lignes qui précèdent mais j'y pense et ne saurais tarder bien longtemps.

Auzou a fini la maçonnerie du corps de l'église et monte son échaffaudage pour construire le pignon de la façade et le campanile.

Agréez, Monseigneur, l'expression de mon filial respect

*Alphonse Rouilly*

P. S. Ayez la bonté de me renvoyer le plan de la façade

Mission Hienghène le 4 Octobre 1928

Monseigneur

Je vous adresse en même temps que cette lettre, un pli contenant les épreuves des clichés pris à Houailou, le 10 août dernier.

Malheureusement, je dois vous dire que c'est du travail fort médiocre, et si je m'étais écouté, j'aurais tout mis au panier, d'autant que les plus intéressants parmi les clichés ont été complètement ratés, je me demande encore pourquoi.

Je ne l'ai point fait cependant, par la raison que ce qui reste constitue néanmoins, un document et un souvenir de cette journée belle et glorieuse pour la mission de Houailou.

Il va sans dire que je suis à votre disposition pour vous tirer le nombre d'épreuves que vous désirerez.

Le bon P. Busson reçoit sa part en même temps que vous.

Ici, notre vieux Lamoize a tout de même fini la charpente de l'église. Il est allé, de fait, moins vite qu'en paroles, car il lui faut compter avec de nombreux malaises, dont quelques uns, sinon le plus grand nombre lui seraient épargnés, s'il consentait à être sobre, même lorsque j'ai tourné le dos.

Et puis il a 76 ans.

On commencera à la mettre en place lundi.

Débonnaire nous arrivera de Tyé par le prochain courrier et pourra se mettre à couvrir aussitôt.

Pour le maçon, il finit cette semaine la toiture des deux sacristies, terrasse en ciment armé. La semaine prochaine, il se mettra au campanile, que nous ne pouvons faire sans avoir l'armature de fer qui soutiendra

2

les cloches, laquelle doit être enrobée dans le béton.

Ce travail durera environ deux semaines; puis il faudra laisser prendre et durcir le tout pendant au moins trois semaines; puis viendra la crépissage, en sorte que vers le milieu de Novembre nous pourrons placer nos deux cloches, et nous en servir pour remplacer la vieille cassero- le féléé qui nous sert depuis 1923.

A ce propos, j'ai invité le P. Bussy qui doit aller à Koné en Novembre, à franchir la chaîne Voh-Témala-Tiendanit-Hienghène, et à venir faire la bénédiction solennelle de nos cloches avant de les mettre en place définitivement.

Comme cette bénédiction est réservée à l'évêque, je vous demanderais donc de vouloir bien me donner l'autorisation nécessaire pour que le P. Bussy puisse la faire.

Cela lui permettra de connaître un peu Hienghène, et ce ne sera pas un mal.

La collecte pour l'église, faite par les catéchistes, à la Saint Pierre a dépassé 6500 lesquels joints aux 3919 frs qui m'ont été remis lors de mon retour de Sydney font 10319.

J'ai déjà prévenu que l'année prochaine au lieu de 25 frs par tête, adulte en âge de travailler, je demanderai 100 frs.

Je crois que tout le monde est bien dans la disposition de donner ce que j'ai fixé.

La somme donnée par les indigènes jusqu'à présent monte à 30.000 frs, je ne parle pas évidemment du travail fourni en corvées de différente sorte.

Cela m'amène à vous demander, Monseigneur, de ne pas vous opposer à ce que notre église soit voutée en bois; de la sorte elle sera finie, plus belle et aura une sûreté de plus contre le cyclone.



J'ajoute quelques détails avant de terminer sur le spirituel et le matériel.

Je suis allé voir, il y a un peu plus de deux mois, la chapelle de Koul-na. Elle est très soigneusement faite.

Il y faudrait un autel, quelques sabords, une porte, mais je dois attendre que Lamoize ait fini pour l'église ce qu'il fait avant de lui demander un autre travail.

Cela retardera l'achèvement de la chapelle, son inauguration, et le baptême des catéchumènes qui se préparent, au nombre d'une quinzaine.

Il faut quatre bonnes heures pour aller de Kavath à Koulna, et par des montées et des descentes bien ardues. Il y a un sentier tracé et entretenu par les prestataires.

Les gens de Tiendanit, plus nombreux que ceux de Kavath, se mettent à construire aussi une chapelle, qui leur servira de lieu de réunion pour le dimanche. J'irai leur dire la messe une fois par an, pour leur fête patronale, saint Louis.

Mais je maintiens que le centre de cette partie de la mission reste Kavath, caput et mater.

Hier, fête de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, nous avons béni et inauguré une statue de la Sainte, don de Madame Lesaine.

On s'y était préparé par une neuvaine publique, aux trois intentions suivantes: amélioration de Koout, (Sainte Thérèse est leur patronne) bon esprit dans les écoles, achèvement de l'église.

Depuis mon retour de Sydney, le premier vendredi du mois, a été régulièrement célébré, même pendant la pêche: messe chantée, une demi-heure environ après l'heure ordinaire, afin de ne pas trop déranger le mouvement de la journée, suivie de la bénédiction et de la Consécration au S.C. Le nombre des communions se maintient dans les chiffres 80, 100, 120.

Quelques familles des villages étrangers et éloignés envoient des re-

4

présentants, parce qu'elles ont fait l'Intronisation chez elles.  
Je me suis aperçu, en lisant L'Ami du Clergé, que pour faire cette célébration du premier vendredi, il fallait la permission de l'Ordinaire; je vous serais donc obligé, Monseigneur, de régulariser par une permission, une situation qui existe déjà de fait.

Cette année je compte envoyer au P<sup>2</sup>Bussy, dès qu'il fera signe, 11 t. passées de trocas. Les garçons et les filles à eux seuls en ont pêché plus de trois.

Nous aurons aussi entre 4  $\frac{1}{2}$  t. et 5 tonnes de café.

Si le P. Bussy peut vendre notre trocas en France directement, comme on fait pour le café, on récupérera un bénéfice qui sera bien mieux entre nos mains qu'entre celles des commerçants.

Je lui enverrai aussi par le prochain courrier quelques tonnes de copra.

Cela fera baisser les grandes eaux de notre dette, déjà considérablement amoindrie par le coup d'éponge du mois de juillet.

Je m'excuse, Monseigneur, d'avoir été trop long.

Je vous prie d'agréer l'expression de mon profond et filiale respect.

*Hyacinthe Rouille*

4

Mission Hienghène le 20 Octobre 1928

Monseigneur

J'ai reçu avant hier votre lettre du 11 Octobre et je suis de nouveau dans l'obligation de vous écrire aujourd'hui.

Je dois même le faire sans retard, pour vous demander d'intervenir rapidement et énergiquement en faveur des indigènes de Kcoût Lédaralik sous le coup, présentement, d'une mesure qui, si elle est mise à exécution, leur causera un préjudice énorme et constituera une injustice criante.

Il s'agit en effet de leur enlever, par une manœuvre qui peut se qualifier de véritable coup de force, un terrain de 5 hectares planté en cocotiers, moyennant le versement une fois pour toutes, d'une indemnité de 20 000 frs et de le donner à leur voisin, le colon M. Louis Poulet.

Je vais vous exposer la genèse de l'affaire ;<sup>22</sup> où elle en est présentement ;<sup>32</sup> les conséquences qu'elle présente pour les intéressés et quelques autres points de vue.

12

Monsieur Louis Poulet possède, entre la tribu de Lédaralik et la rivière ou creek qui le sépare de celle de Kounoué, un terrain de 5 hectares environ, planté en cocotiers, 1500 je crois, et où se trouve aussi sa maison d'habitation et dépendances.

Il s'y trouve à l'étroit et convoitait depuis longtemps, quatre ans au moins, le terrain des indigènes de Lédaralik, qui est contigu au sien et lui fait suite.

Ce serait évidemment un prolongement fort heureux et sa propriété en serait doublée.

21  
Pour arriver à ses fins, il a tiré, si j'ose dire, sur toutes les ficelles, tantôt s'adressant directement aux indigènes, tantôt par intermédiaire.

Par deux fois il s'est adressé à moi, me demandant de parler aux intéressés et de leur proposer en son nom la somme de 12.000 frs.

Pour ne pas le heurter, je le fis, sachant pertinemment la réponse qui serait faite, et ayant bien soin de faire remarquer aux indigènes qu'ils étaient juges dans cette question et parfaitement libres de refuser ce qu'ils firent, évidemment.

Une autre fois, il revint à la charge et me proposa de l'argent, une somme assez ronde, 6000 frs je crois, pour que je persuade aux indigènes de se laisser faire.

Je lui répondis par le sourire, lui faisant comprendre que je ne mangeais pas de ce pain là.

Evincé de mon côté, se heurtant du côté des indigènes à un refus obstiné, il ne lui restait de la chance que du côté de l'Administration.

Ce n'est pas un jugement téméraire de penser qu'il a dû mettre en mouvement son ami Paul Bloc, lequel a dû traiter la question avec les puissances de Nouméa.

L'an dernier, pendant mon séjour à Sydney, de nouvelles propositions furent faites aux indigènes par une commission composée de M. Girold, père, de Monsieur Garnier, de Monsieur Francis Ratineaud et du gendarme Dubroëca, commission agissant au nom et par l'autorité de l'Administration, sans doute, mais je ne puis l'affirmer.

Elle proposa 25.000 frs.

Nouveau refus des indigènes.

Dépité par le médiocre succès de la démarche de ladite commission, le gendarme dit alors: «Puisque vous ne voulez pas céder le terrain, moyennant une indemnité raisonnable, on vous le prendra sans rien vous

celles 'fwnqf a  
LOND. SLLIASEL Y 82

31

donner». C'est bien vis et metus »

Les choses en étaient là jusqu'à lundi dernier, 15 octobre .

D'une part offre constante , revêtant la forme d'une pression qui ne prend même pas la peine de se déguiser; d'autre part refus non moins constant et obstiné et combien légitime!

J'examinerai plus bas les raisons mises en avant d'un côté et de l'autre

22

J'en viens maintenant à la phase présente de l'affaire.

Lundi dernier 15 , arrivait de Touho le commandant Harelle en tournée d'inspection.

Sur sa demande les indigènes de Koout Lédaralik s'étaient réunis pour l'attendre chez Jean Baptiste.

Il leur déclara tout de go, qu'il avait ordre du Gouverneur de leur signifier que terrain demandé par M. Louis Poulet lui était accordé, et que pour leur compte, ils n'avaient qu'à déguerpir.

Il avait 20.000 frs en poche , dont il devait faire la répartition le lendemain aux ayant droit.

Les raisons mises en avant par le commandant pour colorer d'une apparence de légitimité, cette brutale spoliation sont: 1<sup>o</sup> que les indigènes ne travaillent pas , n'entretiennent pas leurs réserves; 2<sup>o</sup> que le terrain est beaucoup trop vaste pour eux , qui n'ont pas d'enfants.

Ce sont les deux principales.

Ce discours ne pouvait manquer de soulever des protestations et par la voix de ceux qui pouvaient à peu près se faire comprendre en français les indigènes répondirent : 1<sup>o</sup> qu'ils refusaient de céder leur terrain; 2<sup>o</sup> qu'ils refusaient les 20000 frs offerts présentement , en ayant déjà refusé 25000 autrefois, et que si on voulait prendre leur terrain , on le prendrait de force , mais jamais avec leur consentement.

Et ils s'en tinrent là.

D'une vent Office  
rea cyoasa en ést  
gounele C'est pie

Ce que je viens de raconter se passait donc le lundi soir, à Koout.  
Dès le mardi matin, j'étais informé par un exprès de ce qui s'était pas-  
sé et on me demandait d'intervenir auprès du commandant.

J'allais donc voir Monsieur Harelle, car j'avais aussi une demande à lui  
présenter, relative aux prestations des jeunes gens de mon école, voulant  
qu'ils s'acquittent de cette tâche, ensemble, même ceux des villages  
étrangers, par raison de bon ordre.

Cette manière de faire ayant été admise pour les théologiens du Paste-  
ur de Houailou, on ne pouvait me la refuser, bien que les miens ne préten-  
dent pas à un titre aussi pompeux et ambitieux.

Monsieur Harelle fut poli et s'empressa d'accorder ce que je demandais,  
d'autant plus volontiers qu'il sentait bien que ce n'était pas le plus  
gros morceau.

J'attaquai donc la question du terrain de Lédaralik et lui dis que mon  
intervention était efficace, respectueuse des droits de l'autorité,  
mais légitime et compétente, par ce que il est du devoir d'un mission-  
naire de défendre ses ouailles et que, d'autre part, je connaissais par-  
faitement la situation.

Tout d'abord le commandant essaie de m'arrêter en me disant qu'il est trop  
tard pour intervenir, que la décision «va être prise en conseil privé»  
(elle ne l'était donc pas encore, comme il l'avait dit la veille aux in-  
digènes); il a reçu ordre de dire à M. Louis Poulet de prendre possession  
de son terrain.

Mais je ne me laisse pas arrêter par ce que je considère comme une ma-  
noeuvre pour me faire taire, et plusieurs indices venus au cours de la  
conversation qui eut lieu alors me firent voir que je ne me trompais pas.

Je remarque tout d'abord que cette mesure revêt les caractères de  
l'illégalité, non moins que de l'injustice.

Les réserves indigènes sont intangibles.

se .ef ou ne gennu  
Dés je mslygi msçin  
ce dre je Ateua ge

L'Administration elle-même l'a assez dit et mûs en avant, quand elle se trouvait devant des demandes qui l'importunaient.

C'est un principe qui a été observé tant bien que mal, sauf les cas où les terres étaient, de fait, abandonnées par suite de l'extinction de la population, ce qui n'est pas le cas présentement, comme je vais le montrer plus bas, ou à la suite d'une entente amiable avec les occupants et moyennant une indemnité qui aurait dû être proportionnée à la valeur de la terre et qui, de fait, ne l'a pas toujours été, il s'en faut, les exemples n'en sont pas rares, ... et ce n'est pas non plus le cas.

En somme de quoi s'agit-il?

Il s'agit de dépouiller les indigènes d'un terrain dont-ils sont les légitimes propriétaires " ab antique," occupé par eux, planté par eux et dont le rapport leur est nécessaire si non indispensable pour subvenir à leurs besoins.

Et dans quel but?

Non pour cause d'utilité publique, mais pour l'avantage d'un particulier qui est loin d'être dans le besoin, puisqu'aussi bien il possède déjà 5 hectares plantés d'environ 1500 cocotiers en rapport, chiffres donnés par lui même et facilement contrôlable, et que d'autre part, il a vendu il y a quelques années, une propriété dans la vallée de Tanghène, à des japonais qui y récoltent annuellement de 4 à 5 tonnes de café.

Ce colon a acquis, il y a quatre à cinq ans un morceau de la réserve, du côté de Pindach en traitant de gré à gré avec les indigènes.

Ce n'est donc pas la nécessité, qui pourrait expliquer cette main mise sur un terrain appartenant à aubruï, ni le souci d'assurer l'avenir de ses trois enfants.

22 Mais les indigènes, dit-on, ne travaillent pas, ne mettent pas leur terrain en valeur, ils ne débroussent pas.

C'est possible, même certain; ils ne travaillent pas autant que

61  
certains colons ,mais autant certainement que quelques autres,dont-ils ont les exemples sous les yeux,et qu'il me serait facile de nommer. Est ce une raison pour les évincer de leur propriété et ce dont on les menace,le ferait -on au dernier japonais ou au plus humble d'entre les colons,même à un simple concessionnaire.

Et qu'on ne dise pas que l'Administration va retirer certaines locations à leurs locataires, parce qu'elles ne sont pas entretenues, parce que locataires et propriétaires, ce n'est pas identique.

Les indigènes sont propriétaires de leur terrain.

En définitive si l'on prend à leur égard des mesures qui ne sont justifiées ni par la nécessité, ni par le droit naturel ou écrit, c'est parce qu'ils sont incapables de se défendre par eux mêmes et ne sont pas électeurs.

J'ajoute une remarque qui m'a été faite par les colons voisins de Lé-daralik eux mêmes ,à savoir: que les cocotiers des indigènes ,tout mal entretenus qu'ils ont, sont beaucoup moins attaqués par les rats que les leurs qui sont débroussés , labourés et telés.

32 On dit que ces gens n'ont pas d'enfants.

Oui, dans cette tribu il y a plusieurs ménages qui n'en n'ont pas et qui selon toute vraisemblance n'en auront jamais, et cela très précisément, parce que cette tribu plus que toute autre à Hienghène , a été inondée d'alcool par toute sorte de mercantis, au su et au vu de tout le monde, même du syndic.

Mais je remarque aussi que parmi les propriétaires de ce terrain ou les ayant droit il y a une famille de onze membres , en comptant les pères et mères; une famille de dix membres, et une famille de sept membres.

Je donnerai plus bas de nouvelles précisions.

42 On insiste en disant que la réserve est trop grande vu le petit nom-



71  
bre de ses habitants.

Si on défalque les rochers, le marais, la montagne où le niaouli lui-même ne pousse pas, que reste-il?

Il reste l'étroite bande de bonne terre, plantée en cocotiers qui s'étend le long de la cote et a la largeur du bord de mer aux rochers qui lui sont parallèles.

Quelques autres coins de terre entre les roches et derrière, sont réservées aux plantations vivrières.

Et puis pourquoi prendre précisément cette bonne terre, en plein rapport ou plantée?

Les indigènes, où prendront-ils l'argent qui leur est nécessaire pour payer la capitation qui est augmentée, pour acheter des vêtements au prix où on leur vend les étoffes, pour acheter le pain, le sucre, le lait, la viande dont l'usage parmi eux ne fait que croître et à juste raison? On veut des enfants?

Mais où s'établiront les quelques jeunes gens, en âge de le faire, et qui ont droit sur ce terrain et y ont préparé une petite plantation dans ce but, si on le leur enlève.

Ils planteront autre part.

Mais pour planter il faut avoir une terre et ils n'ont que celle là.

Le cocotier ne vient pas n'importe où, et il met du temps pour pousser et d'ici là, c'est bien le cas de le dire, "le roi, l'âne ou moi serons morts."

52 On offre aux indigènes 20.000 frcs que d'ailleurs ils refusent.

Mais qu'est ce que 20.000 frcs partagés entre 38 ou 39 qui ont droit à une part proportionnée sans doute, et à la valeur globale du terrain, ce qui n'est pas le cas, comme je vais le dire, et à l'importance des biens abandonnés par chacun, les uns ayant plus, les autres moins.

Ce n'est rien.

8  
Et ce rien sera dissipé en quelques jours, quelques semaines au plus.  
Tandis que les cocotiers sont d'un rapport constant et assuré.

62. Enfin on se heurte au refus catégorique, motivé, légitime des indigènes. Convient-il de n'en pas tenir compte? de les pousser à bout et la leçon des événements de 1927 est-elle si loin, pour qu'on l'ait déjà oubliée?

Devant cette offensive, un peu véhémence, je n'en disconviens pas, le commandant Harelle esquissa un petit mouvement de retraite en me disant d'abord, que personnellement il n'était guère partisan de ces enlèvements de terrain aux indigènes et enfin qu'il parlerait de nouveau de la question au Gouverneur.

De ces dernières paroles, je conclus que l'affaire n'était pas aussi finie et réglée que le commandant l'avait dit la veille aux indigènes. On voulait plutôt les mettre, soit disant, devant le fait accompli, pour qu'ils y souscrivent et acceptent les 20.000, pour se prévaloir ensuite de cette acceptation comme étant de plein gré pour finir l'affaire.

Seulement ce calcul s'est trouvé mauvais.

Les indigènes ont résisté, ce à quoi l'on ne s'attendait pas.

L'affaire en est là.

32

Il me reste à examiner en elle-même et dans quelques unes de ses conséquences et pour cela je vais apporter des précisions et des données aussi exactes que possibles.

Quand je parlais au commandant, j'étais obligé de traiter la question per "summa capita", parce que j'étais pris de court, et n'avais pas eu le temps de me documenter.

Cette infériorité dans mon argumentation n'existe plus maintenant car jeudi dernier, 18, je me suis rendu moi-même à Lédaralik Koout pour

me rendre compte de visu et attentivement.

J'ai compté moi même les cocotiers en rapport ,les cocotiers sur le point de rapporter et les jeunes plants.

Sur ce terrain il y a donc ;891 cocotiers en plein rapport;1665 cocotiers sur le point de rapporter ou jeunes plants,mais avec une très forte proportion des premiers;ce qui fait un total de 2556 cocotiers.

Le chiffre est élevé;cela vient de la mauvaise manière de planter des indigènes.

Je note d'autre part qu'il est certainement audessous de la réalité parce que dans le fouillis,il a dû certainement en échapper quelques uns à mon investigation:le chiffre doit approcher de 2600.

A noter aussi qu'il y a une caféerie.

Ces cocotiers appartiennent à un certain nombre de familles ou d'individus.

J'en donne le détail ci dessousavec le nombre de petits cocotiers et de cocotiers en rapport pour chacun.

12.Famille Antoine Wes. 10 membres

540 cocotiers en rapport

309 jeunes

22 Famille Tobie Heai.7 membres

55 cocotiers en rapport

446 jeunes

32 Famille Joseph Karié 11 membres

72 cocotiers en rapport

100 jeunes.

C'est la part de Fidéli Kawa fils de Joseph Karié.

es. Enfin on se penche  
L'usage des les cocotiers  
Et ce lieu sels q'asat

10  
42. Célestin Nigai, veuf.

54 cocotiers en rapport

364 jeunes.

52 Famille Edouard Pulawa sans enfant. 2 membres

69 cocotiers en rapport

20 jeunes

62 Beata Kié, veuve, vieille.

38 cocotiers en rapport

6 jeunes

72 Famille André Teimboui 3 membres 1

40 cocotiers en rapport

138 jeunes

82 Mathieu Goa, veuf, avec fille adoptive 1

23 cocotiers en rapport

182 jeunes.

La tribu de Lédaralik se compose de 39 membres.

Pour terminer je note une dernière observation.

Si l'on donne ce terrain à Monsieur Louis Poulet c'est la perte ouverte à d'autres demandes de la part des colons qui avoisinent les tribus du bord de mer.

Je puis même dire que les réclamations se sont déjà élevées dans ce sens car si l'on donne à l'un il sera bien difficile de refuser aux autres.

Et alors où ira-t-on?

Reléguera-t-on les indigènes dans la montagne?

J'ai fini. ne voulant pas allonger indéfiniment cette lettre qui

204 Jemmes.  
24 cocoffiers en l'abbaye  
48. C'est-à-dire M. T. H. A. H. L.

11/

a déjà les dimensions d'un véritable rapport.

Le bon droit est certainement de notre côté.

Je souhaite qu'il soit écouté et prie Sainte Thérèse de L'Enfant Jésus de nous aider.

Je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'expression de mon profond et filial respect.

Agathon Rouil

A. Rouil

08. 11. 1928

Monsieur le Gouverneur,

Je m'excuse de venir vous prendre quelques instants au moment où revenant d'un voyage aux Nouvelles Hébrides vous trouverez des questions importantes qui solliciteront votre attention.

Celle que je vais vous soumettre me paraît très sérieuse aussi au point de vue de la morale et de la justice, sans parler de son importance matérielle pour quelques uns.

Les indigènes de Kocout-Lédaralik (Hyenghène) désirent que je plaide auprès de vous la cause de leur village.

Quoique l'affaire ne soit pas d'ordre directement spirituel, je ne crois pas pouvoir me tenir à l'écart, tant leur cause me paraît juste.

Le 15 octobre, ces indigènes, au nombre de 39, ont été invités (c'est un mot bien adouci) à abandonner 5 hectares de cocotiers en faveur de Monsieur Louis Poulet, demeurant à côté d'eux. - Il offre d'ailleurs 20.000 francs de dédommagement.

Je fais d'abord quelques remarques préliminaires :

1) Le pauvre n'est tenu nulle part de vendre son bien à un prix fixé par un plus fortuné qui veut agrandir son domaine. - Rappeler ici toute l'histoire du pauvre Naboth qui refusait de céder sa vigne au roi Achab, même à un prix avantageux, serait trop long, quoique la similitude soit notable.

b) Monsieur Louis Poulet n'est pas de ceux qui ont besoin de recevoir du terrain de l'Administration. Il possède à côté de ce qu'il convoite une belle cocoteraie, - un autre terrain vers Pendache; il a vendu il y a quelques années à Tanghène une propriété qui produit maintenant bon an, mal an, plusieurs tonnes de café. - Il pouvait la garder.

c) Le prix offert de 20.000 francs ne répond pas sans doute actuellement à la valeur de la cocoteraie convoitée. - En tout cas pour les indigènes, c'est à peu près une somme inutile. 20.000 divisé par 39 donne environ 513 par tête. Avec le caractère indigène, cette somme ne sera pas placée en titres de rente; rapidement elle sera volatilisée. Le revenu annuel assuré, venant de la vente du coprah, leur permettant d'acheter vêtements, vivres, n'existera plus pour eux; ce sera le seul vrai résultat.

Pour donner une apparence de raison à la spoliation projetée on dit :

a) que les indigènes n'entretiennent pas leur réserve qui est trop grande.

Leur cocoteraie convoitée par Monsieur Louis Poulet n'est pas entretenue comme celles de certains colons, - elle l'est pourtant aussi bien que celles de quelques autres, - et chose remarquable, résiste mieux aux rats que celles qui sont bien entretenues, donc produit mieux.

En voyageant dans cette partie de Hyenghène, j'ai toujours trouvé que, les rochers abrupts, la montagne stérile étant mis de côté, les indigènes de l'endroit étaient peu favorisés, trop peu, pour leurs cultures vivrières.

b) ces indigènes n'ont pas d'enfants ! Il est bien permis à quelques vieillards de n'être plus entourés de leurs rejetons s'ils en ont eu.

# Parmi les réclamants on voit à Lédaralik 2 veufs, une veuve; un des veufs a une fille adoptive. un couple est sans enfant.

un autre a présentement un enfant; je ne sais s'il a espoir d'en avoir d'autres.

Le couple Antoine Wes a 8 enfants

" Tobie Hoai a 5 enfants

" Joseph Karié a 9 enfants.

Voilà ce que la mauvaise foi appelle familles sans enfants.

Je noterai ici que la partie catholique de Hienghène a eu au dernier exercice 22 naissances contre 8 décès (sur 700 personnes) Le village de Waré, particulièrement pauvre en terre, a 8 naissances contre 1 décès. Il faudrait bien un jour que l'excédent de population se déverse chez quelques amis, moins privés de terres convenables. Si ceux-ci ont été dépouillés par avance, ils n'auront plus à partager que leur misère excessive.

# Sur le terrain convoité par Monsieur Poulet, on a compté 891 cocotiers en rapport; sous peu il y en aura plus de 2.000 (ce qui les suppose bien serrés pour la surface). Beaucoup de jeunes arbres ont été plantés en vue des jeunes à établir, de nouveaux ménages à constituer; à ceux qui ont ainsi préparé leur avenir, on dit maintenant : «allez-vous en!»

Ou bien on veut leur extorquer un consentement apparent, entaché de nullité en soi.

Je remarque que depuis 1919, l'Administration n'a pas encore jugé à propos de disposer des réserves de Pamalé, de Nomen-diou, devenues sans habitants; elle a cédé devant les indigènes de Ti-pindjé, compromis dans la révolte et refusant de se rendre à Pendache. Le transfert eût été pourtant utile à eux-mêmes et à d'autres.

Pour ceux de Lédaralik à qui rien n'a été reproché, faudra-t-il qu'ils soient dépossédés de leurs ressources actuelles et de celles qu'ils s'étaient préparées pour un avenir prochain

Des cases des intéressés sont ~~toutes~~, sans doute, sous les cocotiers en question; le terrain porte aussi une petite caférie. On leur dit : "Quittez ~~tout~~ ~~cela~~ cases et tout le reste!"

Je ne pense pas que les Règlements sur la matière permettent ~~tant~~ de déposséder ainsi des indigènes qui peuvent avoir les défauts de leur race, mais n'ont pas de faits particuliers à se reprocher.

Il me semble que ces Règlements, l'équité la plus élémentaire sont d'accord pour dire que ces malheureux ne doivent pas être expulsés de leurs maisons, dépouillés de leur cocoteraie et de leur caférie.

# Excusez ma hardiesse, Monsieur le Gouverneur. Le sujet m'a paru tellement grave que c'était pour moi comme un devoir de rétablir la vérité et d'exposer les droits de pauvres gens privés de défenseur officiel.

Veillez recevoir, Monsieur le Gouverneur l'assurance de mon très profond respect.

— La réponse est venue <sup>+ Clément</sup> seulement le 10 janvier 1929,  
l'unique exemplaire se trouve ailleurs

Mission Hienghène le 30 Novembre 1928

1

Monseigneur,

Je viens de recevoir ce matin votre lettre du 24.

Elle a mis cinq jour pleins pour m'arriver de Nouméa.

Après avoir fait un saut , jusqu'à la gendarmerie, pour me procurer un plan de la réserve en question, sans en trouver un de bien satisfaisant, je me mets en devoir de vous donner dès aujourd'hui les précisions demandées ,et même d'en ajouter quelques autres ,qui ne seront pas inutiles , je pense ,au but poursuivi.

Ma lettre partira demain ,1er.Décembre; je n'ai qu'une peur ,c'est que le mauvais temps qui a commencé depuis deux jours ne retarde le courrier de Voh-Hienghène.

---

Tout d'abord, je maintiens intégralement, quant à leur objectivité et vérité l'ensemble et le détail des renseignements que je vous ai donnés dans ma lettre du 20 Octobre dernier.

Je passe aux renseignements que vous me demandez .

---

12. La propriété actuelle de Monsieur Louis Poulet, où est sa maison d'habitation se nomme «Bélep», et n'a rien de commun avec l'ancienne propriété et habitation du père Poulet, qui se nomme Ouenpok, et se trouve plus au sud, un peu en amont de l'embouchure de la rivière de Tipindjé. C'est cette dernière maison qui fut incendiée en 1917 ,par les indigènes rebelles.

Je ne sais pas au juste depuis combien de temps M. Louis Poulet est installé à «Bélep»; je pense que ce doit être au moment de son mariage, il y a un peu plus de 20 ans.

Mais je pourrai me renseigner plus exactement.



2

22. Dans la vallée de Tanghène il y avait deux propriétés, l'une sur la rive gauche appartenant à Monsieur Armand Poulet, et où il reste présentement avec sa famille; l'autre sur la rive droite, en face, que Monsieur Louis Poulet avait acquise, je crois, il y a peu d'années, de Monsieur Liétart, et qu'il a revendu aux japonais dans les conditions rappelées dans ma lettre du 20 Octobre.

---

32. Il y a, à ma connaissance quatre frères Poulet: Petrus Poulet, ancien capitaine au cabotage, qui a vendu sa propriété de Ouenpok à M. Joannes Martin; Armand Poulet installé à Tanghène; Louis Poulet installé à Bélep, et enfin le 4-ème, Auguste Poulet, qui est un pauvre malheureux, muet, au neuf dixièmes timbré, vivant d'une vie purement animale et qui sert de bête de somme à ses deux aînés, sur leur propriété, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre.

Il ne faut pas craindre de dire les choses telles qu'elles sont.

---

42. L'assertion donnée par l'Administration et par Monsieur Louis Poulet, suivant laquelle les indigènes auraient donné leur consentement à cette cession de terrain, est fautive de bout en bout.

Jamais, depuis bientôt quatre ans que cette affaire est pendante, à aucun moment, les indigènes n'ont voulu écouter les propositions successives qui leur ont été faites d'indemnité allant progressivement de 6000 f. à 12000. et 20000 frcs, ni céder le terrain.

Et cette attitude n'a pas varié, soit que Monsieur Louis Poulet ait voulu traiter directement avec eux, soit par mon intermédiaire dans les conditions et suivant le mode expliqués dans ma lettre du 20 Octobre; soit devant la Commission nommée par l'Administration, en juillet-août 1927; soit enfin devant le commandant Harelle, le 15 et 16 Octobre derniers.

fement avec es l'attitude  
L'Attitude des deux chefs  
SS. Dans la vallée de

J'aurais pu avoir un soupçon sur l'attitude des deux chefs, Jean Baptiste et Joseph Karié.

Je les ai mandés dès ce matin, aussitôt la réception de votre lettre, et après les avoir de nouveau interrogés, j'ai la conviction qu'ils ne se sont prêtés à aucun arrangement plus ou moins loyal.

Je leur ai demandé l'attestation écrite de leurs affirmations.

Je vous l'envoie écrite et signée de la main de Jean Baptiste et signée aussi de Karié.

Il y a huit jours, ils étaient déjà venus me voir et m'avaient rapporté que les gens de Lindéralique, même après la décision administrative prise, étaient décidés à refuser d'évacuer le terrain, et disposés à aller plutôt à la «carabousse».

C'est assez dire combien ils tiennent à ce terrain et combien aussi ils sentent l'injustice qui leur est faite.

Pour ma part je n'ai pu que les engager à ne pas se livrer à des actes de violence, sans désapprouver une résistance passive qui seule est capable de faire réfléchir l'Administration.

Et je m'en tiendrai là.

---

52. Il ne sera pas inutile de remarquer que parmi les membres de la Commission nommée en juillet 1927, et chargée d'examiner la possibilité de distraire de la réserve le terrain en question et d'évaluer le montant de l'indemnité, se trouvait Monsieur Léon Girold, père, président de la Commission municipale et le propre beau-père de Monsieur Louis Poulet. Aussi la conclusion des travaux de ladite commission était prédite d'avance, et si le taux de l'indemnité a été fixé à 20000 frs, c'est que, décevant, on ne pouvait le mettre plus bas. Seulement on se demande à Hienghène, si tout cela est bien légal. Car, il ne faut pas se le dissimuler, tous les colons ne sont pas de

1 l'avis de Monsieur Louis Poulet, et n'approuvent pas la décision administrative, bien loin de là.

Ils y voient un passe droit, <sup>à l'égal de plusieurs d'entre eux;</sup> une injustice envers des «tayos» sans défense et ils n'ont pas tort.

La lecture des considérants de l'arrêté N<sup>o</sup>.1187, a provoqué chez les uns une douce hilarité en voyant la manière dont la réalité objective des faits y est traitée.

Faisant allusion au deuxième considérant qui parle de «terrain inculte et recouvert de brousse, parce qu'on a oublié de compter les 2000 et quelques centaines de cocotiers qui y poussent et y rapportent, l'un d'eux, Monsieur Martin, père, me disait: «Pensez vous que Louis Poulet aurait donné 20000 frs, s'il n'y avait eu que de la brousse?»

Un autre me disait qu'il n'hésiterait pas à donner 80000 frs du même terrain.

D'autres prennent la chose sur le mode de l'indignation à cause de l'injustice faite aux indigènes, et je sais que si la décision est maintenue, l'affaire sera portée par eux devant les inspecteurs qui doivent arriver à Nouméa en Janvier prochain.

Ce n'est certes pas moi qui les désapprouverai.

Mais il est peut-être bon que l'on sache tout cela à Nouméa.

---

62 Il est certain que ce terrain n'est pas entretenu ni planté par les indigènes comme le ferait un européen.

Il y a de la brousse surtout du mimosa, mais plusieurs coins sont en bon état et bien propres.

Les propriétaires des cocotiers n'ont pas leurs cases sur le terrain lui-même, sauf deux, parce qu'ils y mettent leurs chevaux.

Il est exact que Monsieur Harelle leur avait dit plusieurs fois de débrousser.

Ille a volens un breves quoy  
flustre, pten join de Ig.  
J. SAIS DE MONTEAU. PONTIS

5

J'ajoute pour ma part que toutes les fois que je fais la visite régulière de ces tribus de chez Sean Baptiste, je leur dis de travailler, de débrousser, de mettre en valeur leur bonne terre par des plantations de cocotiers.

Mais ces gens là sont comme les juifs, "dura cervice et incircumcisis cordibus"

On comprendrait que l'Administration, au lieu de leur enlever le terrain les obligeât à nettoyer, à mettre en valeur, même par quelques bonnes punitions administrées aux plus fainéants.

---

72. Je ne sais si le présent relevé des réserves des tribus de chez Jean Baptiste vous servira à grand chose.

C'est trop petit, mais c'est tout ce que j'ai pu me procurer.

Je fais quelques remarques sur lesquelles il est bon d'insister.

Le premier considérant de l'arrêté attribue à la réserve de Lindéralique 154, hectares, 90, donnant pour chacun des 38 individus de cette tribu 4 hectares, 07 ares.

Ce sont là des chiffres qui ne répondent pas à la réalité.

En effet pour avoir chiffre exact de terre cultivable, il aurait fallu faire le décompte du terrain, et il est grand, occupé par les rochers qui sont pâtreques et majestueux mais non comestibles, et par le marais où poussent seulement les palétuviers et où se promènent les crabes.

Cette opération faite, il ne restera pas les trois hectares qui sont dûs aux indigènes, par tête.

Je n'ai pas mentionné, je crois la caféerie qui se trouve sur le terrain attribué à M. Louis Poulet. Elle est assez importante.

J'insiste aussi sur ce fait que M. Louis Poulet a obtenu, il y a quelques années, "regnante Fluviot", dans quelles circonstances et par quels moyens?

On ne peut pas mettre en avant  
le fait que ces enfants ne sont pas  
à l'école, mais que leur père est  
un homme bon, un homme de bien.

6

Je n'en sais trop rien et je préfère ne pas approfondir, pour la somme de 1200 frs, dont 1000 aux propriétaires et 200 à Jean Baptiste, un terrain assez considérable de la réserve de Pindach. Est ce que cela ne devrait pas suffire?

82. Un dernier mot pour votre édification personnelle.

J'ai eu peu de temps après ma première lettre un débat assez monté avec M.L.Poulet. sur la question.

Evidemment il a beaucoup crié, ce sont ses arguments les meilleurs; il a pris le ciel et la terre à témoins que c'était à cause de son incroyance que je faisais cette opposition à ses désirs et prétentions. Je lui ai répondu qu'il n'y avait en l'affaire aucune question de personne mais seulement une question de principes de justice, de droit et d'humanité.

Le mercredi suivant je n'ai pas été médiocrement surpris de voir ses deux enfants au catéchisme auquel ils n'assistaient pas auparavant! ... Pauvre homme, à qui tous les moyens sont bons!

Je n'ai que le temps, Monseigneur, de vous présenter l'expression de mon profond respect.

Augustin Bonin

Mission Hienghène le 6 Janvier 1929

Monseigneur

J'aurais vivement désiré connaître la solution de l'affaire de Lindéralique, mais les courriers venant de Nouméa par Voh Hienghène sont arrêtés à Voh. Il est impossible aux porteurs de franchir les rivières à la suite des pluies persistantes des temps derniers.

Ici, comme je l'ai écrit au P. Bussy, c'est le statu quo ante, pour Lindéralique; Louis Poulet n'a pas osé prendre possession de son terrain.

Il y a donc quelque empêchement, que j'ignore; à moins que ce ne soit la crainte salutaire d'une vengeance indigène qui le fasse reculer au dernier moment; car je ne lui ai pas caché que s'il lui arrivait quelque mauvais coup, il n'aurait qu'à s'en prendre à lui même.

Il était ici avec sa famille à la messe de minuit; je pense que dans quelque temps il viendra à confesse, pour m'amadouer. Pauvre homme!

Voici maintenant une autre affaire.

Je voudrais bien avoir des précisions là-dessus.

Le syndic, Monsieur Planté, sur un télégramme de Nouméa, demande quinze hommes pour aller travailler à Voh sur la route.

Les chefs et les indigènes protestent. Ils viennent de faire leurs prestations et se refusent à aller à 90 kilomètres de chez eux, recommencer la même cérémonie, qui doit durer trois mois, paraît-il, moyennant le prix de 15 frs par jours, sans nourriture.

Cela est exorbitant.

D'autant plus que les indigènes de Koulna, de Kavath, de Tiendanit, de Gane de Wérap, ont déjà fourni des réquisitions nombreuses et prolongées pour le travail de la ligne de Voh-Hienghène et que cela dure encore.

2

Dans son discours au conseil général, le Gouverneur dit en propres termes que pour le travail des routes, il importe de ne pas éloigner l'indigène de son habitat."

Sait-il qu'on expédie des indigènes de Touho, Tyé, Kongomoa sur les routes de Voh, sans savoir ni se préoccuper, si ces corvéables ont une famille, des travaux, des plantations etc, et qu'on veut commencer, à Hienghène, le même système.

S'il le sait pourquoi n'y porte-t-il pas remède? ou alors que signifie ses discours.

Les chefs qui sont ici pour la fête des Rois m'ont consulté sur la conduite à tenir.

Je leur ai répondu ceci: que le travail sur la route de Voh n'est pas comme celui des prestations, obligatoire.

S'ils trouvaient des volontaires, ils n'avaient qu'à les envoyer, mais que ni eux, ni le syndic, ni le gouverneur, ne pouvaient forcer les indigènes.

Il n'y a aucun texte de loi ou de décret autorisant cette nouvelle charge; Les autres sont bien suffisantes.

Je doute que le syndic trouve les quinze hommes demandés.

J'ai su par Monsieur Carriquiryborde qu'on voulait en demander 30 à Pouébo.

Je passe maintenant à une affaire toute différente.

Je dois vous dire que l'état de la véranda du presbytère est absolument lamentable.

Une partie du mur, du côté du kiosque, s'est écroulée; les poteaux qui soutiennent la véranda derrière la maison, sont pourris par le pied, ils se sont affaiblis, entraînant évidemment la toiture.

D'ailleurs aucune des pièces de la charpente de cette véranda n'est en bon état, les tôles étant percées.

La véranda est à refaire entièrement, et s'il n'est pas procédé à cette réparation dans un avenir très prochain, le tout tombera.

3

Il y a longtemps que je pensais à ces réparations urgentes, sans trouver une bonne solution pour les faire, car je ne veux pas distraire Auzou, même une demi-journée du travail de l'église.

Les récents écroulements qui se sont produits du côté du kiosque et la menace de la chute de la toiture en plusieurs endroits m'obligent à vous soumettre un projet.

Je me suis adressé pour faire le travail à trois japonais établis dans la Tanghène, dont l'un est bon maçon, qui a fort bien réparé la maison de Thône, ancienne propriété de Louis Poulet.

Il serait aidé par ses deux <sup>ou trois</sup> camarades, assez habiles pour les travaux de charpente, anciens aides de Monsieur Tournier.

Le travail serait donné au contrat.

J'ai reçu la visite de ces japonais, qui après examen de ce qu'il y avait à faire, se sont déclarés prêts à entreprendre le travail, sous ma direction.

Pour ma part je fournirai tous les matériaux à pied d'oeuvre, sable, chaux, pierre, bois et eux feraient le travail.

Ce serait facile, parce qu'il n'e faudrait pas une grande quantité et avec les garçons et les filles des écoles, nous aurions vite ramassé le nécessaire.

Nous venons de faire un gros four à chaux pour l'église; Je puis bien prendre les sept mètres cubes nécessaires pour ces réparations.

Pour le bois de la charpente, j'ai ce qu'il me faut dans ce qui reste des pièces destinées à l'église. Lamoize m'ayant fait faire une commande trop considérable.

Il faudrait acheter les tôles.

Une remarque importante: ces japonais ne peuvent travailler que pendant la morte saison, car à partir d'avril, ils sont pris par leur récolte de café. Ils désireraient beaucoup faire ce travail, heureux de m'être agréables.



4

Ils se font ~~ports~~ de finir le travail d'ici avril, en commençant le 20 Janvier, ce qui serait parfait.

Je leur ai répondu que je ne pouvais de moi-même faire commencer les travaux, et que je devais vous soumettre le projet et avoir votre permission. Une fois votre assentiment reçu, on commencerait immédiatement.

C'est pourquoi, Monseigneur, je vous prie d'examiner le projet et de me faire connaître votre décision aussitôt que possible.

J'oserais même insister pour que cette décision soit favorable, car ces réparations sont urgentes et je pense qu'il vaut mieux s'en débarrasser une bonne fois que de les faire en plusieurs fois.

Il est certain qu'une fois l'église finie, il sera délicat de demander aux gens de recommencer d'autres travaux, au moins pour un certain temps.

Et je ne vous cacherai pas que je désire moi-même avoir quelque répit.

D'autre part, le travail de l'église ne souffrira aucun retard du fait de ces réparations, puis qu'elle seront faites par des japonais.

Voici maintenant ce que je propose pour le travail à faire:

1<sup>o</sup>. Refaire le soubassement en maçonnerie de la véranda, en le montant au même niveau que présentement. Fondations de 0,50 de profondeur. Largeur du mur: 0,55 au moins du côté de la mer, crainte des raz de marée, comme en 1923. Mortier batard.

2<sup>o</sup>. En refaisant le soubassement, le repousser de 0,50, de manière à donner à la véranda une largeur de 3,50.

3<sup>o</sup>. Cela permettra de fermer les deux bouts de la véranda, de chaque côté, par des murs en ciment armé de 0,15, et de constituer ainsi deux chambres suffisamment grandes.

4<sup>o</sup> Refaire les poteaux en ciment armé.

5<sup>o</sup> comme la largeur de la véranda aura été augmentée, reporter de 0,30, en hauteur la charpente.

6<sup>o</sup>. Refaire entièrement la charpente et remplacer les tôles.

5

72. Continuer la véranda derrière la maison ,au même niveau que le reste et faire un appenti qui servirait de salle de bains ,ce qui n'est pas un luxe dans ce pays.

82. Remplacer à l'intérieur de la maison, les solives de ma chambre, beaucoup trop faibles, (elles ont à peine 9x11) en sorte que j'hésite toujours à mettre dans le grenier 5 ou 6 tonnes de café en parche ,comme cette année, car le plafond se creuse en cuvette et menace de me tomber sur la tête.

Je crois qu'en faisant ainsi on aurait une maison convenable ,suffisante , sans être luxueuse.

Pour ce travail les japonais me demandent sept mille francs.

Je ne crois pas la somme exagérée, car à quatre ,cela leur fera des journées de 35 frcs par jours.

On construit en ce moment la maison du docteur a Hienghène ,et l'entrepreneur ,un japonais ,donne à une espèce de gacheur de mortier ,qui s'intitule maçon, mais est brouillé avec le cordeau et le fil à plomb, 60 frcs par jour et les autres à l'avenant. Les manoeuvres indigènes ,20 frcs.

D'ailleurs la construction de cette maison est un monument insigne de gaspillage et de volerie, et six mois après qu'elle sera terminée ,elle sera inhabitable.

Pour les réparations que je préconise nous travaillerions à bien meilleur compte, puis que les matières premières, pierre, sable, chaux, main d'oeuvre auxiliaire, (je mettrai deux grands garçons de l'école chaque semaine) en les nourrissant bien entendu, ne nous coûteraient que peu.

Il resterait à acheter le ciment ,les fers pour l'armature des poteaux, les tôles ,et 12 mètres carrés de planches à parquet pour refaire le plafond de la chambre, coté du kiosque ,plafond qui est actuellement en planches de caisse.

Ce qui, je pense ,monterait l'ensemble des réparations de quinze à dix huit

6

mille francs. -Voilà le projet que j'avais à vous soumettre.

Je pense qu'il est urgent de faire les réparations, sans quoi elles seront plus considérables si nous les remettons à plus tard, et aurons nous la chance de trouver les ouvriers?

x

Je pensais pouvoir envoyer notre café à la Procure par le Mawata de ce mois, mais le mauvais temps persistant des trois dernières semaines ne nous a pas permis de le faire sécher suffisamment.

Je compte le faire traiter aussitôt après le courrier, de manière à ce qu'il soit prêt pour le bateau de fin Février.

Comme le P. Régis s'est plaint des derniers envois du P. Lambotin au point de vue traitement du café, je compte faire trier entièrement à la main tout ce que nous avons et enlever soigneusement les grains noirs, les grains blancs, ceux qui sont plus ou moins écrasés, les brisures etc, de manière à n'envoyer qu'une marchandise absolument irréprochable.

Nous avons en train de sécher 95 sacs de parche, sacs cousus, ce qui donnera plus de quatre tonnes, comme je l'avais dit.

Le café sera traité par André Robert, qui fait aussi celui de Pénérihouen et de Bondé, mais le café de ces deux missions n'aura pas le triage du notre.

(Je puis vous dire par parenthèse qu'André Robert qui n'était pas baptisé l'a été par moi il y a environ trois mois. Il a fort bien appris son catéchisme et a fait ensuite sa première communion.

Depuis il a eu, je le sais, occasion de s'affirmer publiquement comme chrétien et il a fait cela fort crânement, sans craindre les sarcasmes d'un Louis Poulet par exemple, lequel en est resté tout pantois.)

Pour procurer quelque rafraichissement à la caisse du P. Bussy je lui enverrai néanmoins 5 sacs de café fini et entre 40 et 50 sacs de coprah. Cela bouchera toujours un trou.

Vous m'excuserez Monseigneur de ne pas vous avoir encore envoyé les photos

7

de Houailou ,mais vraiment je n'ai guère eu le temps de m'occuper de photo-  
ces derniers temps ;je compte vous les envoyer par les Soeurs ,dont l'absence  
ce va bien me gêner pendant le carême.Heureusement que Loulou reste.

Vous m'aviez demandé aussi combien je donnai a Débonnaire.

Je lui donne 15 francs par jour et deux bouteilles de vin.

C'est un bon ouvrier quand il travaille ,mais quel ivrogne ,Seigneur, quel  
ivrogne! Ce n'est pas un trou qu'il a sous le nez ,comme dirait le P Mul-  
sant ,c'est un abime.

Et avec cela il lui faut des bombes régulières.

Seulement je dois dire qu'après avoir supporté deux mois ces lubies ,j'y  
ai mis le holà le jour du premier de l'an et que Débonnaire ,ce jour là ,  
en guise d'étrennes a été copieusement gifflé et botté et remis à son tra-  
vail proprement ,travail qu'il continue sans broncher et il fait bien.

Ne fronchez pas le sourcil ,Monseigneur,car en vérité il n'y a pas d'autre  
méthode de gouvernement avec de pareils individus.

A coté de Débonnaire,ce n'est pas dans l'ordre des anges ni des archanges  
que je place Auzou,mais bien parmi les puissances et les dominations.

Pour le moment je suis tranquille et le travail avance bien ,un peu gêné  
par le mauvais temps.

Comme Lamoize nous quittés et que je n'ai pas du tout envie de courir après,  
ce sera André Robert qui posera la voute de l'église ,il doit commencer  
son travail aussitôt après le courrier.

J'ai béni les cloches le premier vendredi du mois de Décembre;le P de Rou-  
vray invité n'a pu venir au dernier moment.

Elles sont dans leur campanile depuis ce jour;les chapelles sont couvertes;  
les gouttières et les tuyaux posés autour de l'église.Lanefn n'est pas enco-  
re couverte,mais elle le sera dès l'arrivée du bateau ,la semaine prochaine  
car nous recevrons des scellements qui avaient manqué le Mawata de Décembre  
mais le retard est minime.

Les vitraux offerts par Mademoiselle Marnas sont arrivés en bon état.  
C'est un beau cadeau et qui arrangera bien l'église.

Je viens enfin de recevoir un mot du P Bussy qui me dit le silence que l'on garde sur l'affaire de Lindéralique. Ici il n'y a pas eu, à ma connaissance, du moins de nouvelles enquêtes et celle qui a été faite par le gendarme Planté après la mienne la confirmait "et amplius" et pour le nombre des cocotiers plantés sur le terrain et pour le refus des indigènes de le céder.

Je pense que cela tombera dans l'eau, et je le souhaite.

Je m'excuse Monseigneur, de la longueur de cette lettre.

Il ne me reste qu'à vous offrir l'expression de mes vœux bien sincères de bonne année et de meilleure santé pour la nouvelle année et l'hommage de mon filial respect.

*Agustin Rivill*

Mission Hienghène le 10 Janvier 1929

Monseigneur

J'ajoute aujourd'hui quelques mots à ma lettre qui a dû partir ce matin. La présente partira samedi, 12.

Je crois que ce ne sera pas inutile pour donner un exemple typique, pris sur le vif, de la manière employée de plus en plus à l'égard des indigènes par l'Administration, laquelle dit blanc par la bouche de son chef, et fait noir par la main des subalternes, "sciente vel ignorante Gubernatore" qui pourrait le dire ?

Hier, 9, ont passé ici 15 jeunes gens et hommes mariés de Pouébo, Balade, Tchambouène, Diahoué, se rendant à Voh pour travailler sur la route, sur le train de leur jambes.

Ils sont partis, cela va sans dire "inviti", forcés par les menaces du gendarme qui a d'abord terrorisé le chef, et ensuite désigné lui même de son propre mouvement et par ce que le chef ne trouvait personne, ceux qui devaient partir, action et pression abusives et illégales de sa part. Ils ont quitté Pouébo lundi pour faire les 147 kilomètres qui séparent ce centre de Voh. ( Pouébo---Hienghène, 67 kilomètres. Hienghène --Voh, 80 Kilomètres.)

Et par quels chemins, surtout dans la chaîne.

Je pense qu'ils seront bloqués du côté de Pouépaï, vu le mauvais temps qui sévit, par la crue des rivières.

S'ils arrivent lundi prochain ce sera tout juste.

Donc huit jours en chemin.

L'administration leur donnait quatre jours pour se rendre, mais ces ronds de cuir comptent les kilomètres sur le papier, s'il leur fallait les faire à pied, ils seraient poussifs bien avant d'arriver au terme.

S'est-on préoccupé de savoir ce que ces hommes mangeraient en route ? et quoi ? et où ? et comment ?.

Ce sont des considérations qui échappent à l'administration et à ses représentants.

On leur a donné, le chef Philémon, je crois, 5 francs, pour 15 hommes et pour toute la route et pour tout potage.

Et encore le chef a-t-il eu le soin de spécifier que cette somme lui serait rendue à leur retour.

Ce serait risible, si ce n'était pas si odieux.

Pour ma part je leur ai fait la charité d'une marmite de riz, qui a été accueillie avec satisfaction.

Mais ce n'est pas tout.

Le gendarme de Pouébo a sciemment trompé ces indigènes sur le prix qui leur serait donné par journée de travail, en leur affirmant qu'ils gagneraient 15 francs par jour et nourris, alors que c'est 15 frs par jour, sans nourriture.

En vérité, c'est trop et trop ; pression, illégalité, tromperie, rien n'y manque.

On spéculé sur l'ignorance et la crainte de cette malheureuse race.

Et encore une fois que signifient les paroles du Gouverneur disant qu'il « ne convient pas d'éloigner l'indigène de son habitat ».

Les indigènes ont dit à Dorothee que le P. de Rouvray était trop jeune pour savoir et pouvoir les défendre.

Hier, j'ai eu occasion de voir notre syndic qui m'a avoué bien franchement avoir fait pression sur les chefs et les indigènes tant qu'il avait pu, mais que s'étant heurté à des refus délibérés et motivés, parce qu'éclairés, il avait fait machine en arrière.

C'est donc bien clair.

On nous annonce le passage et la visite du Gouverneur pour le 24 et le 25 Janvier. Il s'est annoncé à Waré pour l'après midi du 25.

Je vous avoue que j'ai grande envie de filer à Kavath deux jours avant  
et d'être absent.

Je ferai ce que vous me direz, mais je vous assure que ce ne sera pas de  
bon coeur.

Agréez, Monseigneur, l'expression de mon bien sincère respect.

*Alphonse Ravié*

A. m.



Hienghène le 25-2-29

NOTE

Relativement à l'indigène Péline, d'Ina Poindinié, il est à remarquer:  
12 que cet indigène s'est échappé une première fois des mains des police-boys, lors de son arrestation et une seconde fois qu'il s'est enfui à leur arrivée, non à celle du syndic, parce que ceux-ci avaient menacé de le frapper à coups de sagafe.

Ils ont mis à sac sa case à Ouondik et n'ont pas épargné les menaces de brûler celles des autres habitants de ce village.

22 Il est venu plusieurs fois à la mission, où le missionnaire soussigné lui a conseillé de se soumettre à la punition infligée et de satisfaire à ses obligations.

32 Il est parti depuis plus de trois semaines pour Ina.

42 Sa femme et sa petite fille, âgée de sept ans, sont à Waré.

Il leur est matériellement impossible, pour le moment de faire, à pied les 95 kilomètres qui séparent Hienghène d'Ina.

52 Une demande d'engagement pour cet indigène a été faite par le missionnaire soussigné et adressée à M. le chef de service des A.I.  
Une fois qu'il aura satisfait à la justice administrative et à ses diverses obligations, il y a lieu de penser que cette demande sera prise en considération.

A. Ravit

Hienghène le 25 Février 1929

Mission Hienghène le 8 Mars 1929

Monseigneur

Je ne hâte de vous écrire dès ce soir. Il est 7 heures.

Je viens d'apprendre que Louis Poulet, pressentant peut-être que la partie va se perdre pour lui, essaie un bluff qui pourrait lui réussir.

Il vient d'envoyer, ce soir, un télégramme à son ami Bloc, avec lequel il s'est remis d'accord, lui disant que, devant l'attitude menaçante des indigènes de Lindéralique, qui l'ont jusqu'à présent empêché de prendre possession de son terrain, il croit sa vie en danger, ainsi que celle de sa famille.

C'est le missionnaire de Hienghène, (texte du télégramme) qui excite les indigènes.

Il demande à ce que l'Administration envoie un haut magistrat pour faire une enquête.

S'il n'obtenait pas satisfaction, il se verrait contraint d'abandonner sa propriété par le prochain courrier.

Je vous donne le résumé du télégramme.

Il n'est besoin de dire que tout ceci n'est que bluff, comédie et mensonge. C'est l'histoire renouvelée du Loup et de l'agneau. « Tu la troubles, reprit cette bête cruelle ».

Afin qu'au besoin, vous soyez documenté, pour répondre, je précise quelle a été mon attitude depuis trois semaines, c'est à dire depuis le dernier passage du commandant Harelle, laquelle d'ailleurs n'a pas varié, depuis le commencement de cette affaire.

Aux indigènes qui sont venus me demander plusieurs fois ce qu'il devait faire devant les menaces de l'Administration, ou plutôt me répéter qu'ils

leur était absolument impossible d'abandonner leur terrain,quelles que soient les suites de cette résistance,j'ai répondu :12 que cette résistance passive ,maintenant leur occupation du terrain,je ne pouvais pas la blâmer,car elle est le seul moyen présentement d'affirmer leur droit .

22Je leur ai vivement conseillé de ne se livrer à aucun acte de violence, soit à l'égard de Louis Poulet,de sa famille ,nide ses javanais.

32.Je leur ai dit encore que si des sanctions disciplinaires étaient prises contre eux de s'y soumettre.Cela ne pouvait qu'améliorer leur cause.

Tout ce qui peut être dit contrairement à ces trois points n'est qu'invention,mensonge,ou calomnie.

Relativement à l'attitude des indigènes de Lindéralique,elle a été la suivante,je veux dire:qu'ils sont restés sur leur terrain .

Par deux fois ,ils ont renvoyé les javanais de Louis Poulet qui venaient travailler sur le terrain.

Une autre fois,ils ont eu une petite altercation avec L.P.,toujours pour affirmer et maintenir leur droit.

Je n'ai pas eu connaissance qu'il y ait eu des paroles menaçantes prononcées,ou des menaces effectives.

Je ne crois pas qu'il y en ait eu.

D'ailleurs ,je le saurais sous peu ,car j'ai envoyé chercher les deux chefs ,Jean Baptiste et Joseph Karié,et un autre indigènes de Lindéralique

Jean Baptiste devait aller à Nounéa par le dernier Mawata,convoqué par télégramme.

Le télégramme est arrivé à Hienghène après le départ du bateau.

Je pense que le chef ne sait encore rien de cette convocation que l'Administration avait tout intérêt à tenir secrète jusqu'au dernier moment.

S'il prenait la route de terre,je vous préviendrait télégraphiquement par ce seul mot :Parti. Vous comprendriez et prendiez les dispositions qui vous paraîtraient les plus opportunes pour soutenir ce pauvre Jean Baptis-

te, qui n'est pas un miracle d'énergie et que l'Administration a tout intérêt à terroriser pour l'amener à consentir à ses illégalités .

Sans doute aussi, que si on pouvait lui faire dire que c'est uniquement le missionnaire de Hienghène qui a poussé les indigènes à la résistance ,on serait bien content. Ce serait la confirmation de la thèse administrative.

C'est sans doute un des motifs qui le font appeler à Nouméa, où il sera loin de mes conseils et de mon influence.

Ce qui vient d'être dit vous montre la palinodie jouée par Louis Poulet. Il tire le grand jeu et se prétend menacé dans sa personne et sa vie. Or, il n'y a pas si longtemps qu'il affirmait n'avoir jamais eu qu'à se louer des indigènes de Lindéralique; qu'ils étaient de braves gens ; qu'ils étaient pour lui de bons camarades.

Il enplit Hienghène de ses mugissements anticléricaux.

Il a juré de faire "sauter" le raticchon de Waré. C'est le style de l'homme.

Tout le monde ,heureusement ,ne lui donne pas raison.

Monsieur Clément ,beau père d'un fils Martin de Hienghène et Monsieur Ragot, de Ti Ouendé, qui sont à Nouméa en ce moment, pourraient donner le sentiment des gens raisonnables et honnêtes de ce centre ,si l'Administration ne fermait pas obstinément les oreilles au bon sens et à la justice. Il serait peut-être utile que vous connaissiez leur sentiment ,par le P Bussy ,qui pourrait les voir sous un prétexte quelconque.

Monsieur Ragot avait déjà dit son sentiment à Monsieur Milliard, lors d'un voyage à Nouméa ,il y a deux mois.

Pour ma part je suis bien tranquille et je remets toute cette affaire entre les mains de Sainte Thérèse de L'Enfant Jésus, patronne de Kouat.

Les indigènes travaillent activement à leur chapelle.

Cette histoire a réveillé les énergies endormies.

Vendredi dernier, à mon retour de Touho, où j'étais allé saluer le P Chalan

don et me confesser, j'ai eu le plaisir de voir que le travail avançait bien. La charpente est presque finie ; elle doit même être achevée présentement.

Je pense que le reste suivra sans retard, et que nous aurons bientôt fini. Elle a six ans que je bataille pour l'obtenir.

Deux indigènes de Gemen, mariés à des filles de Lindéralique, sont allés à Nouméa. C'est bien l'a-

vis du P. Jossier aussi. Il a retiré de son séjour en Australie un renouveau de santé marqué. Dirai-je que si les yeux ne sont pas encore très clairs, la langue marche toujours avec rapidité et abondance ?

Je n'ai pas pu finir cette lettre hier au soir, j'ai été interrompu et me suis couché à dix heures.

Elle partira demain 10 Avril.

Agréez, Monseigneur, mes bien respectueux et filiaux sentiments .

*Alphonse Roux*

P.S. Je viens de voir à l'instant Jean Baptiste et Joseph Karié et deux indigènes de Lindéralique.

Le chef ne savait pas encore qu'il avait été mandé à Nouméa.

Il m'a raconté une nouvelle fourberie de L.P.

Celui-ci, après le passage du commandant lui avait demandé de conclure avec lui une sorte de trêve, i.e. des deux côtés on devait laisser sur le terrain les choses dans l'état, ne pas ramasser les cocos, ne faire aucun débroussage etc. durant un mois et demi.

Or, dès le lendemain, Louis Poulet envoyait ses javanais pour travailler sur le terrain.

Ce que voyant les indigènes les ont prié de s'en aller.

Mission Hienghène le 20 Mars 1929

Monseigneur

J'ai reçu avant hier votre lettre du 12 Mars.

Je me hâte de vous donner quelques renseignements et précisions sur la visite du commandant Harelle dans notre centre.

Ce ne sera, sans doute, pas inutile dans les circonstances présentes. J'avais été prévenu de son arrivée inopinée, immédiatement après que le télégramme qui l'annonçait, était parvenu à destination.

Il y a à la poste, un ancien enfant de chœur du P. de Thuret qui est fort aimable et désireux de me servir.

Le prétexte avoué de cette visite, était je ne sais quelle revue des javanais et autres engagés, que le chef de service des A.I. n'a pas coutume de faire par lui-même; c'est la première fois que cela lui arrive.

La véritable raison était le règlement de l'affaire de Lindéralique et de quelques autres points qui ont soulevé des difficultés, ces derniers temps.

Je vais vous en parler au long et clairement.

Il s'agissait de donner tout d'abord, un dernier assaut aux indigènes de Lindéralique pour leur faire accepter les 20.000 francs et liquider une bonne fois cette affaire aussi épineuse que malencontreuse.

Le gens de Lindéralique ont donc été convoqués à la brigade, lundi, 18, pour reprendre les pourparlers.

Voici d'après les témoins auriculaires et oculaires ce que le Commandant leur a dit.

12. Il leur a demandé s'ils voulaient recevoir l'argent qui leur était offert.

Réponse unaniment négative.

22. Il leur a dit ensuite que l'administration attendrait un an et un jour et qu'après ce délai, elle disposerait de la somme soit en faveur des lépreux, soit pour telle autre oeuvre pie.

32. Il leur a défendu ensuite de faire acte de propriété sur ledit terrain à compter du mardi 19, soit pour ramasser les cocos, soit pour cueillir le café, soit pour prendre dans les plantations bananes, manioc ou autre, et ce sous peine de carabousse immédiate.

42. Il les a engagés à ne pas écouter celui-ci ou celui-là et en particulier le missionnaire.

Le missionnaire doit s'occuper de la religion et les affaires de l'administration ne le regarde pas.

Voilà résumé substantiellement le discours du commandant.

Je reçois à l'instant, la visite de Joseph Karié et d'un homme de Lindéralique qui me confirment la vérité des détails ci-dessus et me disent que les gens sont décidés à ne pas évacuer le terrain et à continuer de faire acte de propriété, malgré la défense du commandant.

Je n'ai pu que leur conseiller instamment de ne pas se livrer à des actes de violence et de se soumettre aux punitions, même évidemment injustes, qui pourraient leur être infligées pour cette résistance passive si légitime.

Jean Baptiste <sup>(grand chef)</sup> a défendu ses gens « mordicus ».

Le commandant l'a menacé de le faire partir à Nouméa.

Jean Baptiste a répondu qu'il était prêt.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne suis pas béni par Louis Poulet, ni moi ni les signataires de la pétitions.

André Robert qui travaille à l'église me disait que cela devenait une

3

obsession chez lui et qu'il en devenait fou.

Il n'aura pas un grand effort à fournir pour arriver à ce charmant résultat.

J'ai eu lundi, <sup>(12)</sup> une très courte conversation téléphonique avec le commandant. Je la rapporte telle quelle.

Après les politesses d'usage il m'a dit: "Père, dans une lettre de Monseigneur au Gouverneur, il est parlé de Ouondik, qu'est ce que ce village. Serait ce Ouanguip?"

R..Oui, c'est le même village, mais votre manière d'orthographier ce nom, ne concorde pas avec la mienne.

Monseigneur a écrit au Gouverneur, en réponse à la réclamation qui lui avait été faite touchant Pélino, lequel est parti de Waré à la date du 4 Février et a mis plus d'un mois pour arriver à Ina.

Ecoutez bien cette réponse du commandant: "Je ne savais pas que ce fut au sujet de Pélino..... (Le ~~beau~~ message) comme si la lettre que vous m'avez transmise, n'était pas sortie de ses bureaux et signée par le G<sup>r</sup> D. Et la femme de Pélino elle est toujours à la Missba. Elle est malade?"  
R. Cette femme est au village. Elle est dans l'impossibilité matérielle de faire le chemin Hienghène-Ina, avec une petite fille de sept ans. Elle se rendra à destination par une bonne occasion.

Salutations réciproques. C'est tout.

J'avais pensé engager cet indigène, de manière à le soustraire aux tracasseries administratives et lui permettre d'attendre un temps favorable pour demander son affectation à Hienghène où il a de la parenté, sa femme du moins et cela pour plusieurs raisons: parce qu'il ne peut déplaire à un berger de voir augmenter le nombre de ses bœufs; parce que Pélino désirait beaucoup se fixer ici, et enfin, parce que le P. Jossierand consulté, se montrait favorable, car la petite fille de Pélino vient à l'école.



4

ole, ce qu'il ne peut obtenir d'aucun des enfants d'Ina.  
On verra plus tard.

Le commandant a ensuite entrepris les chefs au sujet des hommes à fournir, 15 pour le 10 Avril prochain, et qui devront aller travailler trois mois sur la route de Voh.

Comme la dernière fois la demande de l'Administration n'avait pas eu un succès complet, au mois de Janvier, on a fait beaucoup de menaces cette fois-ci.

Les chefs auront parait-il deux mois de prison, s'ils n'envoient personne et les hommes désignés seront réquisitionnés, ce sera autant que possible des célibataires ou des mariés sans enfants.

C'est évidemment encore le règne de l'arbitraire, car l'Administration sait parfaitement qu'elle n'a pas le droit de réquisitionner pour ce genre de travail et d'envoyer des gens à 80 kilomètres de chez eux pour travailler sur les routes.

Elle n'a pas ce droit pour les prestations approuvées par décret, à plus forte raison pour le travail des routes.

D'ailleurs, il y a toujours les paroles du Gouverneur à la dernière session du Conseil général. Mais il est de plus en plus clair que ces paroles étaient pour la galerie et qu'on s'empresse dans la pratique, de les oublier.

Je crois savoir que parmi ceux que l'on veut expédier sur l'autre côté se trouvent deux jeunes gens de Waré, qui ont payé leur capitation, ont fait leurs prestations et chacun une année à Nouméa. Ils ont donc satisfait à leurs obligations et sont en règle, *mais rendent service au*

*missionnaire.*  
L'un d'eux est le capitaine du bateau qui mène les filles à la pêche, l'autre est matelot sur le Vermont.

Je n'opposerai formellement à leur départ.

5

Il semble bien d'après cet ensemble de faits et d'autres encore que nous nous trouvons en face d'une oppression accentuée des indigènes. Les missionnaires sont des témoins gênants, voilà pourquoi on cherchera à les débiter et à qualifier leur intervention d'intempestive dans des cas comme celui de Lindéralique.

S'en servir sans les servir, c'est la vieille devise de Paul Bert.

Pour ma part je me réjouis bien sincèrement de savoir que vous prenez en main la cause de ces pauvres gens.

Sans doute vous ne pouvez défendre votre opinion par la force armée, mais la justice et la vérité sont des armes autrement solides que le coupe choux des gendarmes ou l'arbitraire des décrets administratifs. Et puis le Gouverneur n'est pas la dernière juridiction à laquelle on puisse en appeler.

Je prie bien Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus en lui remettant le soin de toutes ces affaires.

J'ai fini les retraites dans les annexes le dimanche de la Passion et ce soir, je commence la retraite des écoles jusqu'à samedi soir. Puis, le lundi saint, ce sera le tour des gens du village, jusqu'au jeudi, après quoi je pourrai bien chanter l'Alléluia pascal. Ces retraites m'ont un peu fatigué cette année. Et puis je vieillie ! Je n'ose croire que j'ai 41 ans.

Le travail de l'église avance bien.

La vente, à cinq pans, sera entièrement posée pour Pâques.

C'est, comme vous le savez André Robert qui s'est chargé de ce travail et qui l'a très bien fait; je crois que vous serez content.

Pendant que je me trouvais à Kavath, on a fait un bon four à chaux et Anzon commence ses enduits.

André fera aussi la tribune. J'ai beaucoup hésité pour cette dernière

Je ne suis cependant résolu à la faire parce que vous en aviez approuvé l'idée en 1925 ,et ensuite parce qu'elle sera vraiment utile. Elle aggrandira l'église d'une travée complète et débarassera la nef de l'harmonium qui est toujours un instrument encombrant. Nous la ferons en bois ,Elle sera plus sûrement réussie qu'en ciment armé et moins lourde.

Que n'ai-je confié la charpente à André Robert au lieu d'employer ce vieux débris de la rélegation qu'est Lamoize !

Relativement aux réparations du presbytère que vous avez autorisées, je dois vous dire que le mauvais temps persistant m'a détourné de les entreprendre. Depuis Noël les cataractes du ciel sont ouvertes et ne se referment pas.

Ce n'aurait pas été prudent de se lancer dans ces travaux.

Je me suis donc entendu avec les japonais pour les remettre après la cueillette du café ,au mois d'août.

Fin octobre, ce sera fini.

D'ici là j'ai le temps de bien me préparer.

Après Pâques je compte me mettre à tourner des films cinématographiques pour le P.Dubeis.

Je commencerai par faire quelques expériences ici sur place et à prendre aussi pas mal de vues dans le beau cadre naturel que nous fournit Nienghène, une fois que je serai bien maître du maniement de l'appareil.

Je pense vers le mois de Juin, vous demander la permission de faire une petite tournée dans le Nord Balade ,Pouébo et Bondé, dans le même but. Il faut que je me hâte ,autrement que penserait le P.Dubeis. Il va sans dire que je désire faire quelque chose de bien pour l'honneur etv le bien de nos missions calédoniennes qui en valent pas mal d'autres.

Pour Dorothée , je puis vous dire que j'ai dit des milliers de Deo gratias quand j'ai vu le résultat de son examen. Dernière nouvelle. Elle est arrivée à la proximité de Touho, et dans sa patrie, elle pourra retourner.

Je crois savoir qu'un Père ne l'aurait pas détournée de ces pensées. D'accord avec Secur de la Merci nous la soignerons bien , puisqu'elle est surtout malade; mais il est bien certain aussi qu'elle ne fera pas à sa tête, mais à la mienne.

J'ai remarqué qu'elle mentait avec facilité et abondance; mais c'est un effet de sa maladie.

Je compte , dès après Pâques, lui donner les très nombreux jeunes enfants qui sont à l'école pour les former au français sans plus tarder.

Le moniteur actuel lui donnera aide et secours pour commencer.

Je souhaite bien vivement, que cet essai réussisse; cela donnera un emploi et une distraction à cette Secur en l'utilisant, (on dit qu'à Touhaouou elle faisait bien la classe) et , d'autre part cela nous rendra grand service.

Nous avons cinquante filles et soixante garçons.

J'avais commencé cette lettre le 20 , je la finis le 23.

Elle est bien longue.

Monsieur ne me dites pas que j'évite de vous tenir au courant de ce qui se passe ici , parce que ce n'est pas exact et que cela ne vexe.

Je reconnais que je ne vous écris pas autant qu'il serait nécessaire et que je le désirerais quelques fois , parce que j'ai eu plusieurs fois la crainte de vous fatiguer.

Et j'ajoute que je suis pris de plus d'un côté , surtout depuis ces derniers temps , avec en plus cette épineuse affaire de l'indépendance.

Veuillez agréer, Monsieur, mon bien sincère et filial respect.

Alphonse Roué

T. S. V. P.

Hien zhen

Nouméa, le 9 avril 1929

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous informer que le R.P. Roman, aussitôt qu'il a pu me voir après mon voyage à Bourail, c'est à dire le vendredi 5, m'a fait part de votre communication verbale du lundi 1er avril. Le R.P. Mulsant m'en avait parlé le jeudi 4.

Je puis vous assurer, Monsieur le Gouverneur, que je n'ai jamais douté de vos sentiments personnels. - Néanmoins devant l'éventualité qui paraissait se préparer je me disposais à faire mon devoir et tout mon devoir pour défendre avec la dernière énergie les droits de l'Eglise catholique.

La communication faite au R.P. Roman m'a été un apaisement; je vous prie de croire, Monsieur le Gouverneur, que mon intention est bien de ne rien faire qui soit de nature à exciter les esprits.

Me permettez-vous, Monsieur le Gouverneur, de profiter de cette occasion pour donner quelques explications à propos d'appréciations défavorables apportées sur le R.P. Rouël, missionnaire à Hyenghène, par un conseiller général qui fut plusieurs jours l'hôte de Monsieur Louis Poulet, à Lindéralique. Ce conseiller général paraît bien avoir pris ses renseignements exclusivement chez M. Louis Poulet.

1<sup>o</sup>) - "Le R.P. Rouël divise la population en deux en faisant signer une pétition en faveur des indigènes de Lindéralique dépouillés au profit de Monsieur Poulet."

De renseignements bien antérieurs, il me paraît que l'idée de la pétition vient de plusieurs colons; il leur était bien permis de suivre cette idée et même de se faire aider pour la mettre en forme.

2<sup>o</sup>) - On doit remarquer que la Commission nommée pour étudier la question comptait parmi ses membres Monsieur Girold, père, président de la Commission municipale, mais propre beau-père de M. Poulet.

3<sup>o</sup>) - Monsieur L. Poulet, s'il offre vingt mille francs de dédommagement (- qui seront bientôt parfaitement inutiles pour les indigènes) ne le fait pas par simple désintéressement, mais il sait estimer la valeur des terrains.

Jamais en Nouvelle-Calédonie on n'a vu donner 4.000 ou 5.000 francs pour un hectare insulte et encore sans rapport; si la terre était de première qualité, on offrirait peut être actuellement, pour payer aussi la convenance, un millier de francs par hectare.

Etant donné le nombre de cocotiers en rapport, - ce rapport étant même supposé faible, - c'est 2 à 3 tonnes de coprah qu'il faut compter, plus du café et divers petits produits.

La tonne étant comptée à 1.500 frs. net, - frais déduits, le revenu est de 3.000 à 4.500 francs, ce qui suppose un capital de 50.000 à 75.000 francs. (le taux de l'intérêt étant à 6 %)

Je n'ai pas envoyé ces raisonnements de mon cru à Hyenghène afin de ne pas exciter les esprits, mais j'ai oui dire qu'un colon expérimenté mettait le chiffre de 80.000 frs. pour la valeur actuelle.

4<sup>e</sup>) - Je suis persuadé que si les indigènes dépouillés n'avaient pas subi l'influence du R.P. Rouël, des malheurs seraient déjà arrivés. - Néanmoins le missionnaire ne peut pas aller jusqu'à leur dire qu'en perdant les 4 hectares et la zone maritime, ils ne font qu'une perte insignifiante, compensée par une somme d'argent.

Si, grâce au R.P. Rouël, ces indigènes sont moins sauvages que jadis, ce ne peut être une raison d'être plus dur à leur égard.

Si Votre Administration avait bien voulu interroger le R.P. Rouël, elle aurait appris qu'il a été le premier intermédiaire choisi par Monsieur Poulet pour obtenir le terrain convoité moyennant une somme déterminée. Après un double refus des indigènes, M. Poulet a offert une bonne commission au missionnaire pour qu'il insistât davantage.

Devant cette offre le missionnaire s'est retiré.

Les missionnaires sollicitent et acceptent des cotisations, contributions pour toutes œuvres religieuses, mais pas d'achat de conscience.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de mon profond respect.

+ *C. M. Chauvion*

*e. e. vic. ap. r. e.*

Avant que j'ai pu elore cette lettre m'arrive le télégramme suivant :

Suis informé téléphoniquement par Procure que M. Louis Poulet dans télégramme adressé à personnalité politique Nouméa se prétend menacé dans sa vie et celle de sa famille par indigènes Lindéralique poussés à rébellion par missionnaire Rouël et demande enquête et protection force armée. Pareilles affirmations audacieusement fausses constituent uniquement manœuvre pour arriver à ses fins. Indigènes Lindéralique tout en maintenant occupation terrain n'ont jamais proféré moindre menace; absolument calmes, occupés à débrousser terrain à construction chapelle; aucune excitation de ma part, au contraire. (La chapelle projetée depuis longtemps n'est pas sur le terrain en litige, mais sans doute un peu au Nord-Ouest) Si enquête, montrerai où se trouve justice et vérité. Lettre suit.

Rouël.

*C. entre-parenthèse est une réplique relative à l'art insérée dans le relevé du texte du télégramme.*

Mission Hienghène le 12 Avril 1929

Monseigneur

Je reçois ce matin votre télégramme d'hier .

Le mot "enterré" relatif à l'affaire de Lindéralique m'avait semblé, un peu équivoque, en effet.

Comme je n'avais pas pu vous faire préciser, à cause de la difficulté de s'entendre, j'étais resté un instant dans le doute.

A la réflexion, je m'étais convaincu que ce mot ne pouvait avoir un sens péjoratif, et ce que je savais d'autre part et ce que je pouvais deviner, d'après les fureurs de Louis Poulet, me confirmait dans mon sentiment.

Quand j'ai fait appeler l'évêché au téléphone, l'autre soir, c'est que j'avais vainement essayé d'avoir la procure et la cathédrale et que je voulais vous faire savoir immédiatement, que le chef Jean Baptiste partait pour Nounéa. Sa demande coïncidait avec un appel du Gouverneur.

Je l'avais pour ma part, vivement engagé à se rendre au chef lieu, pour expliquer l'attitude des indigènes, le rôle du missionnaire, et voir messieurs les inspecteurs.

Dans cette affaire, Jean Baptiste a montré une énergie vraiment surprenante, pour qui le connaît comme moi.

Je vous demanderais de le sermonner sérieusement, pour qu'il se remette avec sa femme, dont-il est séparé depuis plus de quatre ans.

Mon télégramme de mardi soir 9 Avril, a pu vous permettre de donner tout de suite, un démenti aux allégations mensongères et calomniatrices de Louis Poulet, dans son télégramme à Bloc.

Si ce télégramme a été rendu public par Bloc, qui l'a sans doute communiqué immédiatement à l'Administration, je crois qu'il y aurait lieu d'intenter un bon procès à cet individu, de lui demander des dommages intérêts.

Ce serait une leçon pour lui et pour ceux qui, dans l'avenir, seraient tentés

de traiter les missionnaires comme des êtres sans défense.

Ce serait aussi une leçon pour l'Administration, qui est en train d'avoir et d'encaisser un de ces bons dessous, qui ne relève pas précisément son prestige.

Je me demande quel a été le rôle du Gouverneur?

Je veux croire qu'il a été beaucoup trompé; mais le rôle de Monsieur Harelle n'a pas été reluisant. C'est bien le moins qu'on puisse dire.

Enfin puisque la cause de la justice est en bonne voie, il n'y qu'à remercier Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de nous avoir puissamment aidé, dans une affaire qui avait bien été près d'être complètement et définitivement perdue. C'eut été bien dommage.

Je disais hier à Karié Joseph que les gens de Lindéralique et de Kcout devraient se montrer reconnaissants en finissant au plus tôt leur chapelle.

Ils y travaillent activement.

Je tiens aussi à vous remercier bien vivement en leur nom et au mien pour votre intervention efficace et prudente, et ce n'est pas un remerciement du bout des lèvres.

Nous attendrons plus tranquillement la conclusion, maintenant que nous connaissons la tournure des événements.

Je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'expression de mon filial respect.

Alphonse Rivière



Mission Hienghène le 26 Avril 1929

Monseigneur

J'ai bien reçu votre lettre du 15, qui a mis huit bons jours pour m'arriver.

C'est maintenant la moyenne du progrès postal en Calédonie.

Evidemment, le succès de la cause de Lindéralique, s'il ne réjouit pas l'Administration, procure du contentement aux signataires de la pétition, et ne met pas le missionnaire de Hienghène en fâcheuse posture.

Les gens de Lindéralique, Kounoué, Koout, Pindach pour montrer leur satisfaction, ont entièrement couvert leur chapelle, et ils commencent le torchis, lundi prochain.

J'ai donc lieu de penser que cette chapelle si désirée, sera finie d'ici quelques mois. Une statue de Sainte Thérèse de l'E.J. attend pour y être placée. C'est un don d'une bonne personne de France.

Je vous renvoie la lettre du service des Affaires indigènes relative à Pélino, dont vous m'avez donné communication. Il y a lieu de faire quelques remarques, qui montreront la sûreté d'information ou le degré de bonne foi de certains personnages administratifs.

Pélino a, paraît-il, du terrain à Ina et s'y installe.

La vérité est, que Pélino n'a pas de terrain, ni de cocotiers à Ina; qu'il n'en a jamais eu, et qu'il attend encore celui qu'on devait lui donner.

C'est le témoignage formel du P. Jossierand qui connaît la situation depuis bientôt vingt ans.

Cet indigène a toujours vécu sur le terrain que la mission possède à Ina. Or, ce terrain est en location maintenant.

Cette indigence était pour lui une raison sérieuse de s'installer à Ouendik ,où il a de la parenté ,et où les indigènes lui avaient donné du terrain ,une maison et des plantations.

Pour le soustraire aux tracasseries administratives ,j'avais accepté de l'engager.

Je vous ai dit dans une première lettre sur ce sujet ,tout ce que je savais sur la fuite de Pélino, quand il s'est échappé des mains des polices envoyés par le gendarme pour le prendre.

Je pense qu'il a bien dû coucher ,lui et sa femme ,deux bonnes semaines dans la cahette du Sphinx.

Puis, quand les polices l'ont décidément laissé tranquille, il s'est rapproché de Ouaré, sa demeure sur le Sphinx n'étant pas de ces plus confortables.

S'est-il glissé pendant la nuit, pour être plus en sureté, dans l'appentis qui sert à remiser les instruments de travail des garçons, je ne veux pas le savoir, car il y a un temps pour ouvrir l'oeil et un autre pour le fermer.

Quoiqu'il en soit, dès que la réponse négative à ma demande d'engagement est arrivée ,j'ai dit à Pélino de se rendre à Ina, pour y purger ses punitions.

Il a mis un mois pour s'y rendre.

Quant à l'éloge terminal du gendarme Planté ,je trouve que son chef lui attribue beaucoup de qualités, les quinze ou seize exemplaires de l'espèce gendarmique , que j'ai vus passer depuis tantôt douze ans ici, ne m'ayant pas habitué à les voir si bien pourvus .

Ce serait une exception.Or ce n'en est pas une.....

Car ce gendarme est un joueur éffréné et un buveur.

Je me suis aperçu deux fois, moi-même, qu'il était pris de boisson .

Le témoignage des indigènes sur ce point est unanime, et ils citent

des faits bien typiques que je ne veux pas raconter ,cela m'entraînerait trop loin.

Dans cet état,peut-il être juste à l'égard des indigènes?

Plusieurs faits démontrent le contraire.

Ces faits pourraient bien venir à la connaissance des inspecteurs,si ces messieurs venaient dans nos parages.

De plus il a la main prompte et nerf de boeuf facile.

Pour en finir avec cette affaire de Péline j'ajoute que j'ai renouvelé le 12 Avril ma demande d'engagement ,sans me faire illusion sur la réponse qui ne sera faite.

Mais il faut bien,de temps en temps,s'accorder quelque divertissement.

Le P.Bussy vous a dit que je n'avais pas attendu longtemps pour m'apercevoir du mécontentement administratif.

Le gendarme ,en effet ,a reçu ordre de Nouméa de réquisitionner un jeune homme sachant lire et écrire pour être concierge au collège.

Où trouver cet oiseau rare,sinon à l'école de la mission.

C'est ce qu'il a fait.

Je me suis récrié et j'ai demandé qu'on s'occupât à Nouméa d'amortir cette petite vengeance.

Cependant,pour ne pas envenimer les choses ,je laisserai partir ledit concierge ,mais je choisirai pour cet office,le plus bête .

Je passe à un autre sujet. On vous aura sans doute communiqué à Saint Louis ,une lettre écrite par Soeur Eulalie, où elle raconte tout ce dont elle a à se plaindre.

Je n'ai pas lu cette lettre pour la bonne raison que je n'ai pas même su qu'elle était écrite.

Mais Dorothee m'a informé du contenu ,car la Soeur Eulalie le lui a

fait connaître.

Or je puis vous dire, Monseigneur, que ce ne sont que lubies, inventions et mensonges.

C'est extraordinaire, la faculté d'inventer que possède cette Soeur. Elle ne peut souffrir que Soeur de la Merci soit sa supérieure, et que je ne traite d'affaires qu'avec elle.

Elle veut être indépendante.

Je lui ai donné une bonne secousse, la semaine dernière, et lui ai dit qu'à certains moments elle était littéralement folle, folle à doucher.

Elle a boudé, fait semblant d'être malade; mais j'avais défendu qu'on fasse attention à ses sinagrées.

Je crois que c'est le bon remède. Elle paraît revenue à plus de tranquillité.

Elle fait la classe aux petits et semble s'y intéresser. Prenons donc patience.

Je vous demanderais, Monseigneur, de dire à Saint Louis de n'ajouter aucune foi à ses racontars, présents ou futurs.

Peut-être pourra-t-on en tirer parti et la sauver malgré elle.

Soeur de la Merci elle même est sous le coup de la visite du Docteur Fisseuil, qui a déclaré que Dorothee était suspecte au point de vue lèpre, ainsi qu'un certain nombre de ses filles. Il s'est basé pour porter ce diagnostic sur ce fait que Dorothee avait la paume de la main atrophiée et les doigts légèrement en griffe. Mais il n'a pris aucun frottis et je trouve, que sans examen bactériologique, porter semblable diagnostic, c'est parler en l'air. Pour ma part, voilà onze ans passés que je connais Dorothee et je ne la vois pas changer.

Sa situation s'est stabilisée.

Ceci, d'après le Docteur lui même.

Pour les enfants, Soeur de la Merçi exagère évidemment quand elle prétend que les deux tiers de ses enfants sont suspectes.

D'ailleurs, elle ne distingue pas entre suspectes et malades déclarées

Je crois, pour ma part qu'il n'y a pas de raisons de s'alarmer. C'est une des caractéristiques de Soeur de la Merçi, si excellente par ailleurs, de prendre la mouche sur une idée, quitte à la laisser ensuite.

Mon Dieu, que les têtes de femmes sont donc singulières!

Ne me grondez pas, Monseigneur, sur mon style, car j'écris comme je pense, et je me persuade de plus en plus, que c'est la meilleure méthode.

Je vous prie d'agréer, Monseigneur, mon filial et profond respect.

*Antonin Rouil*

*us.*

*K*

Mission Hienghène le 7 Mai 1929

Monseigneur

Je vous envoie un petit mot pour vous mettre au courant de la solution de l'affaire de Pélino.

Cet indigène est venu ici la semaine dernière pour prendre sa femme et sa petite fille et retourner avec elles à Ina.

L'affaire est donc terminée conformément aux décisions pleines de sollicitude de l'Administration.

Pélino a-t-il du terrain? A-t-il des plantations? Que mangera-t-il en attendant que pousse son manioc, etc. Ce sont évidemment des questions secondaires.

S'il s'agissait de livrer à un japonais quelque concubine sous couleur d'engagement, la chose ne souffrirait pas la moindre difficulté.

Mais un missionnaire engager un indigène pour le soustraire aux tracasseries administratives, quel toupet!

Vous trouverez ci-jointe, la réponse qui m'a été faite au sujet de la demande d'engagement que j'avais renouvelée au commencement du mois.

Elle ne m'a pas du tout surpris; je m'y attendais et j'étais curieux de savoir quelles raisons allait mettre en avant le commandant Harelle pour m'opposer une fin de non-recevoir.

Je ne veux pas entreprendre l'examen des cinq motifs qu'il me donne. Ils ont tout juste la valeur des considérants du fameux arrêté N21187

Si seulement Pélino avait été bien décidé à rester ici, je crois bien que nous aurions eu un nouveau conflit, car un droit ne se quémant pas, cela se prend. *(à tort)*

La mauvaise humeur est évidente, et il ne faut pas chercher bien longtemps la raison profonde.

2

Ne lui prodiguez pas trop de sourires, Monseigneur; il ne les mérite pas, car relativement aux missions, il a bien tourné casaque depuis quelque temps.

C'est mon avis et celui de presque tous les Pères du Nord est.

Si vous aviez entendu la conversation téléphonique du gendarme d'ici avec celui de Pouébo, hier, vous auriez été convaincu que Le commandant pousse ses gendarmes contre les missionnaires et entend les soutenir même dans les injustices les plus évidentes dont-ils se rendent coupables.

Je crois qu'à Ouégoa il y a aussi du tirage.

J'ai été bien aise d'apprendre que vous alliez demander que les jeunes gens de mon école ne sont pas réquisitionnés.

J'en ai un qui est sous le coup d'une réquisition pour le collège; mais il ne doit pas partir par le Mawata d'aujourd'hui.

D'ici le prochain courrier du mois de Juin, vous aurez le temps d'agir. Je prie de tout mon coeur Sainte Thérèse de l'E.J de vous aider de son puissant secours et je vous remercie de tout le souci que vous vous donnez pour nous venir en aide.

Il va sans dire que puisque vous voulez bien me donner connaissance des lettres écrites par vous à l'Administration au sujet de l'affaire de Lindéralique, je les lirai avec plaisir et en ferai mon profit.

Agrées, Monseigneur, mon filial et profond respect.

*Alphonse Ravin*

P.S. Pour la visite au P.Général je désirerais être de la seconde tournée et je tâcherai de me rendre à Nouméa par la côte ouest en traversant directement de Hienghène à Voh.

Mission Hienghène le 13 Mai 1929

Monseigneur

J'ai bien reçu votre lettre du 4 Mai et j'ai lu avec intérêt et profit le brouillon de celle que vous adressiez à l'Administration, pour me défendre de certaines imputations et demander que mes jeunes gens ne soient pas réquisitionnés.

J'ajoute quelques précisions.

Je n'ai pas été médiocrement surpris de voir par votre lettre, que l'on m'accusait d'avoir manqué de respect au Gouverneur, dans mes paroles.

Mon attitude, lors des réquisitions de travailleurs pour la route de Voh, a été celle que je vous ai dite.

J'ai expliqué aux indigènes que pour ce genre de travail, l'Administration, Gouverneur en tête, ne pouvait pas "forcer", non plus que les chefs.

Ces travailleurs, ne pouvaient être que des volontaires.

En dehors des prestations, 15 jours ou moins, ce qui est déjà beaucoup, en dehors d'une année d'emploi pour les services publics pour les jeunes gens de 18 à 22 ans et de l'impôt de capitation, il ne pouvait être question d'obligations nouvelles proprement dites, pour les indigènes, sauf peut-être cas de force majeure.

Ce faisant, je le instruisais de leurs droits et de leurs devoirs, alors qu'il était évident que l'Administration cherchait à leur imposer une nouvelle charge illégale, en profitant de leur ignorance, ou en les induisant en erreur ou en les trompant carrément, comme cela s'est produit à Pouébo.

Je me basais pour tenir ce langage sur l'arrêté de



1926 et aussi sur le discours du Gouverneur à l'avant dernière session  
Nous avons eu le plaisir de voir le P. Chardin au passage  
on du conseil général.

Il est évident que la manière d'agir de l'Administration, en cette

affaire, comme en plusieurs autres, manquait de loyauté.

Il est évident aussi que la manoeuvre n'a pas eu à Hienghène tout le  
succès escompté. Indé irae.

Alors on a cherché sans doute, à me noircir.

Mais je mets bien au défit le gendarme et le commandant de citer une  
seule parole vraie venant de moi qui constitue un manque de respect  
à l'égard du chef de la colonie.

C'est toujours le proverbe qui est vrai: «quand on veut tuer son chien,  
on dit qu'il est galeux».

Mais je n'appartiens pas, heureusement, à l'espèce des quadrupèdes,  
et grâce à Dieu je n'ai jamais eu la gale.

Pour être complet, je suppose que les renseignements qui ont servi  
de base à cette accusation doivent venir des polices indigènes de  
Hienghène, qui sont les bras et les yeux et les oreilles du syndic.  
Ce sont deux protestants, dont l'un est un individu notoirement taré,  
reconnu comme tel, même parmi ses congénères.

Alors que peuvent valoir les ragots de policiers de cet acabit ?

Et quel sérieux attribuer à ceux qui en font état ?

Ce sont là querelles d'allemands.

Pour le moment, je fais du cinéma ou plutôt je m'exerce à prendre  
des vues, et je dois dire que ce n'est pas sans appréhension que je  
m'y suis mis.

Une fois lancé, je commence à croire que j'arriverai à un bon résultat.  
Mais c'est un travail considérable et je me demande ..... si je ne  
pourrais pas avoir un socius au moins pour quelques mois.

1928 et aussi après le discours du Gouvernement à l'Assemblée Nationale.  
Nous avons eu le plaisir de voir le P. Chardin au passage.

Il a pu descendre à Hienghène pendant quelques heures.  
Il est évident que la manière d'agir de l'Administration, en cette

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mon profond et

respectueux salut.  
Il est évident aussi que la manœuvre n'a pas eu de succès.

*Antoine Rosta*

Alors on cherche sans doute, à me noyer.

Mais je mets bien au défi le commandant de citer une  
seule parole vraie venant de moi qui constitue un manque de respect  
à l'égard du chef de la colonie.

C'est toujours le proverbe qui est vrai: quand on veut tuer son chien  
on dit qu'il est galux.

Mais je n'appartiens pas, heureusement, à l'espèce des quadrupèdes,  
et grâce à Dieu je n'ai jamais eu la gale.

Pour être complet, je suppose que les renseignements qui ont servi  
de base à cette accusation doivent venir des policiers indigènes de  
Hienghène, qui sont les bras et les yeux et les oreilles du syndic.  
Ce sont deux protestants, dont l'un est un individu notoirement taré,  
reconnu comme tel, même parmi ses congénères.

Alors que peuvent valoir les ragots de policiers de cet acabit ?  
Et quel sérieux attribuer à ceux qui en font état ?

Ce sont là querelles d'Allemands.

Pour le moment, je fais du cinéma ou plutôt je m'exerce à prendre  
des vues, et je dois dire que ce n'est pas sans appréhension que je  
m'y suis mis.

Une fois lancée, je commence à croire que j'arriverai à un bon résultat.  
Mais c'est un travail considérable et je me demande..... si je ne  
pourrais pas avoir un socius au moins pour quelques mois.

Hienghien

Encore une fois, l'avis de Nouméa, le 17 mai 1929 PELINO à Ina  
est une solution plus rationnelle.

La réflexion sur ce que j'avais fait le 10 février et ce  
qu'avaient fait les autres n'aurait pas fait le doute et ce  
P. Rouël qui n'est pas un homme de confiance, non du  
A Monsieur le Commandant Harelle  
Chef du Service des Affaires Indigènes.

J'ai pensé que ce serait, sans doute dans la  
colonne, ne connaissant pas encore assez les indigènes puisqu'il  
leur souffrait sans être à leur tête une opération de police. Leur  
conduite a montré qu'ils n'ont pas l'habitude de l'opération de police  
Monsieur le Commandant,  
pouvait se transformer en opération de destruction.

Au commencement de cette semaine il m'a été impossible de  
vous écrire la lettre que j'avais un peu annoncée il y a deux se-  
maines environ.

Le R.P. Rouël m'a communiqué votre lettre n° 698, du 27<sup>e</sup> mai  
avril, indiquant que le chef d'Ina réclame PELINO et lui "donne  
du terrain à mettre en valeur et sur lequel il doit se fixer avec  
sa famille". - Celle-ci a dû rejoindre à la fin d'avril ou au com-  
mencement de mai.

Assurément c'est là une bonne solution à une affaire où le  
missionnaire avait été engagé malgré lui. - PELINO, n'ayant pas  
de terrain à lui a dû vivre misérablement depuis 20 ans au moins  
sur les deux hectares de la Société civile de St. Louis, près de  
la chapelle. Sans penser à Péline, j'avais remarqué que ce terrain  
glaiseux n'était guère propre aux cultures. - Quand Péline s'est  
réfugié, il y a deux ans sans doute, à Ouendik ou Ouenghip et non  
à Waré, le R.P. Rouël ne traitait aucune affaire particulière avec  
lui.

C'est seulement lorsque sa case a été détruite par les hom-  
mes de police dont la lettre du 12 avril (n° 466) me donne les  
noms, que le R.P. Rouël a eu l'idée de l'engager.

Sur le séjour prolongé de PELINO dans les locaux de la mis-  
sion de Waré, j'ai eu la facilité dès le 10 février de me procurer  
ici-même des renseignements en dehors du R.P. Rouël, en même temps  
que je lui demandais des explications.

Depuis j'ai pu me renseigner encore ailleurs.

Des témoignages reçus et des déclarations qui m'ont été  
faites, il ressort qu'à aucun moment PELINO ne s'est caché, ou n'a  
été caché dans les locaux de la mission de Waré. Il avait trouvé  
un gîte très inconfortable dans les rochers du "Sphinx", se hasar-  
dant quelquefois à venir de nuit au village mais non au presbytè-  
re. Quand il s'est enhardi à venir le jour, il s'est mis en rap-  
port avec le missionnaire qui le sachant dépourvu de terrain à  
Ina, consentait à l'engager, une fois que les punitions adminis-  
tratives seraient faites.

Encore une fois, l'attribution de terrain à PELINO à Ina est une solution plus rationnelle.

La réflexion sur "ce que n'avait pas fait le Syndic et ce qu'avaient fait les indigènes de police" est de moi-même, non du P. Rouël qui n'en doit pas porter la responsabilité.

J'ai pensé que ce syndic, assez nouveau sans doute dans la colonie, ne connaissait pas encore assez les indigènes puisqu'il leur confiait sans être à leur tête une opération de police. Leur conduite a montré que dans leur esprit une opération de police pouvait se transformer en opération de destruction.

PELINO étant maintenant avec sa femme et sa fille à Ina, voilà une question réglée, avec le concours du P. Rouël qui n'était pourtant pour rien dans la fugue antérieure de cette famille.

On dit que le R.P. Rouël avec sa franchise expressive va un peu loin dans ses paroles. - Je ne manquerai pas de le lui faire remarquer.

Je profite de cette occasion pour renouveler très expressément la demande que ses hommes de confiance qui ne sont pas réquisitionnables selon la Circulaire du 6 juillet 1926 nécessaires directement ou indirectement à l'achèvement de l'église ne soient appelés à travailler ailleurs.

Je mettrai une note séparée sur les villages de Saint-Louis et La Conception et le groupement de certains indigènes auprès des centres de mission.

Je suis heureux, Monsieur le Commandant de vous offrir l'assurance de mes meilleurs sentiments.

En 1912 l'Administration voulait placer à St. Louis quelques indigènes qui avaient été internés à Béleg et ils avaient été internés à Béleg. - En fait ils n'y demeurèrent pas et préférèrent retourner aux endroits d'où ils étaient originaires.

Il fut arrêté ensuite que de rares individus ont fait auprès de l'Administration les démarches nécessaires, sanctionnées par elle, pour être internés à St. Louis.

Il fut arrêté aussi que deux ou trois indésirables sont venus à St. Louis demeurer auprès de quelques autres. - Quand l'Administration a voulu les renvoyer chez eux, la Mission a vu le résultat avec une vive satisfaction.

En 1912 à la requête de un ou deux colons qui voulaient changer leurs terres et s'agrandir illégalement, le Chef de Service des Affaires indigènes déclara que les indigènes de Kouakro



occupaient indûment une partie du terrain Domaniale, attirés par la Mission qui venait de se fonder. Cette Réserve avait parfaitement délimitée vers 1884 par les soins de l'Administration pénitentiaire; il s'agissait de les déposséder sans avoir l'air de le dire.

Ces indigènes étaient là depuis plusieurs générations, ou y étaient venus des terrains abandonnés par eux à l'Administration pénitentiaire.

Néanmoins sous le prétexte faux qu'ils avaient été attirés par la Mission fondée en 1909, ... si on consentait à les laisser sur le terrain, on les obligeait à en payer chaque année la location.

En 1917, de ces catholiques de Koniambo qui avaient une raison si grave d'être mécontents, aucun ne participa à la rébellion. Leur conduite fut des plus loyales.

En 1918, Monsieur le Gouverneur Repiquet, ayant constaté de ses yeux que leurs cafés, leurs cocottiers avaient bien plus de dix ans, fit cesser l'injustice de la location. Désormais elle ne fut plus payée.

Contrairement aux ordres exprès reçus de Nouméa, le gendarme Médoux s'occupait activement, d'accord avec le chef Dui, le seul protestant de Koniambo, de faire partir de là tous les catholiques - Monsieur Repiquet mis au courant de cette iniquité fit envoyer immédiatement par Monsieur Fourcade, Chef du Service, un télégramme des plus impératifs pour arrêter cette expulsion. M. Fourcade dut porter la communication le même jour à l'Evêché.

Les missionnaires sont heureux de voir les néo-catholiques groupés plus ou moins autour d'eux, mais ils savent ne pas provoquer de mesures irrégulières. - Quand des indésirables viennent se placer autour de leurs églises, si l'Administration les renvoie à leurs foyers, ils se réjouissent de la mesure.

Mission Hienghène le 18 Mai 1929

.sehoraméb sov eb tati

Et je crois qu'il serait bon de se hâter, car la date du courrier  
Monseigneur,

.edcooqqa

Je vous envoie ce petit mot pour vous dire ceci:

Le syndic de Hienghène, <sup>Bien respectueusement votre</sup> Monsieur Planté, m'a prévenu ce matin par  
téléphone, que le jeune homme appartenant à l'école de la Mission,  
Joseph Houé, qui était sous le coup d'une réquisition, devrait partir  
par le prochain courrier du commencement de Juin.

Je n'ai pas fait d'objection.

Mais comme d'autre part, je sais que vous vous occupez de cette ques-  
tion, je ne voudrais pas que l'Administration fasse état de mon silen-  
ce pour en déduire mon consentement à une chose que je ne borne  
seulement à subir, puisque je ne puis pas l'empêcher.

J'ignore encore l'accueil qui aura été fait à votre demande explicite  
sur ce point, dans votre lettre au Gouverneur du 3 Mai que vous m'avez  
communiquée.

La raison que vous mettez en avant : i.e. le besoin de l'aide de nos  
jeunes gens pour la construction de l'église, est conforme à la réa-  
lité des faits.

Je ne demande seulement si l'Administration, et le commandant en parti-  
culier, ne trouvera pas quelque prétexte pour vous opposer un refus.  
Ce serait évidemment une brimade.

Peut-être pourriez vous porter l'affaire devant les inspecteurs,  
qui nous ont si bien aidés jusqu'à maintenant.

Il y aurait un intérêt capital pour nous, ici, à avoir gain de cause  
dans cette nouvelle affaire, car si on réquisitionne un de nos jeunes  
gens, les autres ne tarderont pas à l'être sous divers prétextes.

Les gendarmes ne s'en cachent pas.

Ayez la bonté, Monseigneur, de me faire savoir par téléphone, le résu-

Mission Hénriches le 18 Mai 1932  
Etat de vos démarches.

Et je crois qu'il serait bon de se hâter, car la date du courrier  
Monsieur,  
approche.

Je vous envoie ce petit mot pour vous dire ceci:  
Bien respectueusement votre

Le syndic de Hénriches, Monsieur Pianté, m'a prévenu ce matin par

*Alphonse Pianté*

téléphone, que le jeune homme appartenant à l'école de la Mission,  
Joseph Houé, qui était sous le coup d'une réquisition, devrait partir  
par le prochain courrier du commencement de Juin.

Je n'ai pas fait d'objection.

Mais comme d'autre part, je sais que vous occupez de cette ques-  
tion, je ne voudrais pas que l'Administration fasse état de mon silen-  
ce pour en déduire mon consentement à une chose que je ne borne  
uniquement à subir, puisque je ne puis pas l'empêcher.

L'ignorer encore l'accuse qui sans être fait à votre demande explicite  
sur ce point dans votre lettre au Gouverneur du 3 Mai que vous m'avez  
communiquée.

La raison que vous mettez en avant : i.e. le besoin de l'aide de nos  
jeunes gens pour la construction de l'église, est conforme à la réa-  
lité des faits.

Je ne demande seulement à l'Administration, et le commandant en parti-  
culier, de trouver pas de prétexte pour vous opposer un refus.  
Ce serait évidemment une prime.

Peut-être pourriez vous porter l'affaire devant les inspecteurs,  
qui nous ont si bien aidés jusqu'à maintenant.

Il y aurait un intérêt capital pour nous, ici, à avoir gain de cause  
dans cette nouvelle affaire, car si on réquisitionne un de mes jeunes  
gens, les autres ne tarderont pas à l'être sous divers prétextes.

Les Gendarmes ne s'en cachent pas.

Ayez la bonté, Monsieur, de me faire savoir par téléphone, le résu-



Mission Hienghène le 27 Mai 1929

Monseigneur

Je vous renvoie sous ce pli la correspondance entretenue par vous avec l'Administration, relativement aux affaires de Lindéralique et de Pélino, et que vous avez bien voulu me communiquer.

J'en ai pris connaissance avec intérêt et profit.

Je vois aussi que vous n'avez pas négligé de prendre ma défense, quand cela était nécessaire, et je tiens à vous en témoigner ici mon remerciement.

Quelques uns des griefs administratifs sont assez risibles, comme celui, par exemple, qui m'accuse de diviser la population.

En somme, l'Administration trouvera toujours surprenante une résistance quelque elle soit et sera vexée.

Elle veut l'intangibilité pour ses faits et gestes, mêmes irréguliers, illégaux et injustes.

Le dessous qu'elle a eu pour Lindéralique, lui servira de leçon et d'avertissement.

Pour ma part, je suis loin de tirer vanité du résultat qui ne m'est pas attribuable, et je remercie souvent Ste Thérèse de l'E.J. à laquelle, dès le principe, j'avais confié cette affaire.

Hier, j'étais à Koout pour ma visite dominicale, et j'ai insisté vivement auprès des gens pour qu'ils se hâtent de terminer leur chapelle.

Elle est couverte en paille fort proprement, et une bonne partie de la terre nécessaire pour le torchis est à pied d'oeuvre.

Ils ont dû aller la chercher assez loin, deux kilomètres environ.

J'ai rappelé au chef ses promesses au sujet de sa femme.

Les gens m'ont raconté que Louis Poulet ne leur parlait plus.

Ça n'est pas dommage.

De même, sur le courrier on ne l'entend plus hurler à propos de tout. Pauvre homme, s'il pouvait penser à son âme mais un orgueil stupide l'aveugle. Il dit à qui veut l'entendre qu'il est le prototype de l'honnête homme, de l'homme intelligent etc.. «Unique» en son genre. C'est une réduction de Paladini.

Je regrette que les jeunes gens de nos écoles, même ayant l'âge, ne soient pas exemptés des réquisitions.

Le séjour à Nouméa les corrompra, au moins 80 %, et c'est ce qu'il y a de plus malheureux pour eux mêmes d'abord, pour leur mission ensuite, car de retour ici, s'ils reviennent, ils donneront de déplorables exemples, et pour le missionnaire qui voit anéanti ou compromis en un an, les résultats d'un travail de longue haleine qui lui a coûté, je puis le dire, bien de la peine et du souci.

Je parle d'expérience et je pourrais citer des exemples que j'ai sous les yeux présentement.

J'ai dit, s'ils reviennent, car un certain nombre ne reviendra pas. Une fois leur année terminée, ils s'engagent ici et là, et restent engagés indéfiniment.

Plusieurs jeunes gens d'ici sont à Nouméa depuis cinq, sept, neuf ans. Non mariés évidemment, je laisse à penser la vie qu'ils mènent. Et les tribus se vident.

Avant six ans, il n'y aura plus de missionnaire à Touho, par exemple, car il n'y aura plus personne.

Je tais les contaminations physiques qu'un certain nombre rapporte et dissémine ensuite dans le pays.

Quand j'entends ensuite un gouverneur comme Monsieur Guyon, un chef de service comme Monsieur Harelle parler gravement de repopulation, alors que l'Administration s'acharne à prendre toutes les mesures

3

voulues pour l'entraver et vouer cette pauvre race indigène à une irrémédiable disparition, j'ai envie de leur rire au nez .

Si, ici nous avons depuis quelques années un petit mouvement dans le sens de l'augmentation de la population, je crois y voir le résultat des efforts que j'ai faits depuis onze ans passés, pour détourner les jeunes gens d'aller à Nouméa.

Il ne faut pas se le dissimuler, il n'y a qu'un seul homme qui travaille efficacement à la protection et à la conservation et l'augmentation de la race indigène, c'est le missionnaire.

Et c'est celui qu'on entrave le plus.

Je n'ajoute rien au sujet de ces fameuses réquisitions pour les routes. Elles sont illégales, c'est un fait indéniable.

Quand, au retour du Gouverneur, on va recommencer les routes, je prévois pour nos indigènes une servitude digne de celle qui assujettissait les Hébreux sur la terre d'Egypte.

Nous en avons eu des exemples au commencement de cette année.

Leur conseiller de choisir la combinaison de 8 francs de salaire par jour avec la nourriture!

Mais, Monseigneur, vous ne savez pas que l'unanimité des travailleurs, se plaint de mourir de faim, avec la ration qui leur est allouée. Et puis du riz, du riz, toujours du riz, les indigènes en ont vite assez .

Et les vivres leur sont cédés par les mercantis de la côte ouest au poids de l'or.

Je connais plusieurs cas d'indigènes de cette côte-ci qui sont revenus de leur travail avec des dettes considérables.

Ils ont levé le pied vite et sans crier gare. Je serais tenté de les en louer.

Tel François Kai de Kongomoa qui est parti avec 600 francs de dettes.

4

Relativement à la monition que vous me faites au sujet de certaines intempérances de style ou de langage, je vous dirais, Monseigneur, qu'en écrivant à des personnages administratifs, je tâche de faire attention et de surveiller ma plume.

Quand je leur parle, je prépare ce que j'ai à leur dire, et j'en arrête la forme et l'expression.

Je ne pense pas, je vous l'ai dit, avoir manqué de respect au Gouverneur, pas plus qu'au commandant.

Seulement, il faut remarquer, que tous ces personnages administratifs, depuis le premier échelon jusqu'au dernier des gendarmes de la brousse sont trop portés à considérer comme un manque de respect toute résistance à leurs prétentions arbitraires et injustes.

Ce n'est pas envisager les choses sous leur vrai jour.

Quand je vous écris, Monseigneur, ce n'est pas toujours bien figolé parce que je n'en ai pas le temps.

Il est permis, je crois, à un pauvre auvergnat d'être abrupt et pas trop bien léché dans les entournaures.

Je m'efforce du moins d'être sincère et c'est bien quelque chose.

J'étais à Touho, la semaine dernière pour voir les confrères et me confesser.

Comme le P. Chalandon vieillit!!!

Auzou est en train de faire les enduits des chapelles, à l'intérieur.

On a posé le premier vitrail. L'effet est superbe.

Je suis bien content de mes garçons et de mes filles qui ont ramassé pour la mission pendant ce mois une tonne et demi de trocas.

Il fait beau temps; nous en profitons.

Agréez, Monseigneur, l'expression de mon filial respect.

Alphonse Roué

Mission Hienghien le 19 Octobre 1929

Monsieur

Je vous adresse sous ce pli trois épreuves photographiques de clichés pris hier et que vous montrerez à l'église sous quelques-uns de ses aspects.

Forc' est en fait les travaux: les travaux sont toujours; la sculpture et l'architecture visitant seul achivé; la sculpture intérieure est au tiers quart fini; l'église s'est mis avec enfants intérieurs à cause du beau temps possible, réservant le reste

Harigbois le 12 Janvier 1930

Monsieur le Gouverneur  
Monsieur le Ministre

Permettez moi de vous écrire cette petite  
lettre au sujet des travaux de l'Eglise qui  
me vont plus de tout, car le R. P. Rouil  
se laisse trop commander et le travail  
va tout au verso contraire. Il y a eu 6 Ans  
le 26 X<sup>bre</sup> que l'Eglise est commencée et  
je crains que si cela continue, elle ne  
sera pas terminée cette année. Les  
Indigènes travaillent, mais ils en sont  
fatigués car le Père veut tout faire à  
la fois c'est pour cela que rien n'avance.  
Moi de mon côté je n'en fais plus,  
car voilà 11 Ans que je suis à la Mission  
je ne puis plus y rester davantage, car  
le Père à l'air toujours de me menacer,  
de me taper chose que je ne veux plus  
souffrir. Ma sœur tapet tranquillement  
à Paris, c'est vrai que sans les ouvriers  
il est impossible de faire l'œuvre et  
de l'œuvre, j'ai travaillé tout

à l'extérieur pour les trois premières; les 15<sup>es</sup>  
sont prêts.  
Le montant de la souscription des Indigènes, pour  
cette année seulement, dépasse 20.000 fr.

La répétition du prophète commencent le 15 Mars.  
C'est définitivement fixé.

A Paris, Monsieur le Gouverneur de votre  
troupe et filiale respectueuse

Alphonse Rouil

Dans les missions tel que El Oro, El  
Hualay, Zumbato, ces Pères la communauté  
le travail et ça ne jure pas. à Xaras  
tout va au sans contraire, ce n'est  
pas la jalousie d'Etat 50 ans de  
marcher et l'écrite traîner de la sorte  
cas franchement c'est pour que l.  
Bague.

Bien souvent je lui ai fait les remar-  
ques pour le travail, mais il ne  
croit rien savoir, et c'est toujours  
à recommencer. Je pourrais même  
vous aller au moins j'oret 8 Mills.  
Francs Le Gasquillage.

Il va faire commencer le Presbytère  
par un jeune homme vierge pour  
marier les murs en commençant  
chose qui n'est pas dur, mais c'est  
moi que demandez faire le plus de  
Telque betons et les enduits, above  
que je ne ferai pas, car un  
ouvrier qui commence un travail  
soit le jure ou il n'est pas ouvrier

à Xaras tout les travaux que j'ai  
commencé je les ai fini. Telque  
la Citernes, l'école, la cuisine, le  
salleux Marché, j'ai commencé l'Eglise  
c'est la jalousie mais pas sans  
ces conditions là j'ai été traîner  
aussi, mais j'ai beaucoup de repos et  
de j'oret. malheur je me repose  
mes j'oret c'est 20 p. de j'oret  
que je paye c'est plus abes que à  
l'Hotel Nacional.

qu'il trouve donc un Maçon pour  
me remplacer qui lui jure. Je est  
travaux pas finir et travailler en  
j'oret même, il n'en travaie pas.  
je n'ai pas de contrat avec le  
Père ni qu'il n'est pas engagé  
ni légaliser le Père. me soit acheter  
5400 p. mais j'oret traîner  
rien.

C'est pour ces motifs la que  
je vous jure avec à j'oret de

Mare. Car j'ai absolument besoin  
de me repover. Je ne veux refuse  
pas d'enseigner & aller dans une  
autre Mission principalement aux  
Hébreux. Mais au préalable j'  
voudrais me repover au moment &

Mors  
de la venue sur l'Église cela sera  
par amour-propre mais au moins  
que le Père reconnaît dans la  
Menture de l'Église et qu'il me  
trouve pas comme un clove.  
Si le Père s'en était resté de  
Mare l'Église serait devenue une  
terme.

Je pense d'urgence que vous  
possédez une lettre en considération  
en adressant à P. R. R. R.

Recevez mes respects mes  
très cordiales salutations

Am. Angon  
Mare

p. 3. - Le Vinteur est respecté de  
situation; - cependant c, est le même  
épistolaire qui a été fondation x-  
clusive.

p. 3. - donc déficit réel exp-  
ment, alors qu'au 1. attendant à  
le voir diminuer, le prochain ajout  
est de 34. 250, 50 + 41. 736, 91 + 1983,  
20 divers = 76. 919. 85. 29. 353, 55  
105. 373, 40

Et les commandes importantes,  
non nécessaires, faites en cachette  
de la Præure: à Chalons/Seine,  
- à Angers - à X....



1

Mission Hienghène le 24 Février 1930

Monseigneur,

Je profite de cette dernière semaine avant le carême pour vous écrire un peu longuement, car les deux lettres de Votre Grandeur du 4 et du 10 de ce présent mois demandent une réponse précise et circonstanciée. C'est devenu absolument nécessaire.

Le soir même du mercredi des Cendres, commencera pour moi la série des retraites pascales dans les annexes d'abord, à la station ensuite; il y en aura cette année huit en tout, puisque j'irai à Poulebeng, qui a enfin sa chapelle; peut-être neuf, si les gens de Koulna, qui ont aussi la leur et bien faite, font la sourde oreille pour venir à Kavathé. Je n'aurai donc, d'ici le 20 Avril, guère le temps d'écrire.

En vérité, je ne me plaindrai pas du ton de ces deux documents, habitué que je suis à recevoir de vous, Monseigneur, depuis quelques années, beaucoup plus de bourrades que d'encouragements. C'est entendu, je suis désormais classé parmi «les sans ordre, les gaspilleurs, les hommes à histoires», nausée et cauchemar de leurs supérieurs, et encore que je sois très profondément blessé de trouver sous votre plume et dans votre cœur de semblables appréciations à mon sujet, je dois en prendre cependant mon parti, et je le prends de fait, au moins «ad tempus»:

Mais ce qui m'étonne et me surprend plus que je ne puis dire, c'est la précipitation singulière que vous mettez à produire des affirmations, à formuler des jugements concernant l'administration de cette miss-

lon ,non seulement dépourvus de bienveillance,mais matériellement et formellement inexacts et par conséquent injustes,et dont une information moins hâtive ,que vous étiez à même de prendre ,vous eut certainement détourné.

Comme preuve ,j'en viens immédiatement à la question des comptes de Hienghène ,traitée dans votre lettre du 10 Février et qui me vaut des reproches comme je n'en avais encore jamais reçus.

Vous écrivez :«Au 1er Juillet dernier,le déficit était 100 418,80 énormément supérieur à ce que vous aviez laissé prévoir jadis au R.P.COURTais.

C'est là une première inexactitude.

Au mois de Février 1928 ,lors de la visite du R.P. ici,et après qu'il eut examiné mon livre de comptes et le cahier des comptes rendus temporels et demandé certains éclaircissements ,je lui dis trois choses: 1<sup>re</sup> que le déficit de la mission qui montait à cette date autour de 120 000 frs n'était pas réel ,du fait de la possession en magasin à cette date de plus de 25 000 frs de marchandises , d'un avoir en caisse de 8000 frc et d'environ 500 kilos de café non encore réalisés. Que ce déficit baisserait lors de la réalisation de nos produits,pour remonter ensuite,et que cette alternance durerait tant que les travaux entrepris ne seraient pas complètement achevés.

2<sup>e</sup> qu'en tout état de cause ,après l'achèvement des travaux ,et par l'expérience que j'avais des ressources que nous pouvions nous créer sur place ,le déficit fut-il 150 000 frs,la mission arriverait à se libérer par ses propres moyens de cette dette ,qui à proprement parler n'en est pas une .Ce point je le maintiens absolument.

3<sup>e</sup> Pour la question de l'installation de l'alambic destiné à la distillation de l'essence de niaoulis,construction et installation dont on me faisait grief ,je dis au R.P. qu'ayant eu la chance inespérée dans

la brousse, d'avoir sous la main un ouvrier de premier ordre pour faire cet alambic, j'avais demandé et obtenu, non sans débats certes, la permission de le faire exécuter et je l'avais installé ensuite de manière à pouvoir travailler.

Malheureusement sur ces entrefaites, le produit ayant baissé considérablement, cela ne payait plus d'en fabriquer.

Mais dès qu'une hausse se reproduirait, nous nous mettrions au travail.

Je crois avoir tenu parole sur ce point et mes prévisions n'ont pas été trompées, et ce n'est pas fini.

? Cette installation a demandé des avances, mais quant aux pertes qu'elle aurait causées, elles sont inexistantes.

Je garde pour moi les paroles que voulut bien me dire le R.P. Visiteur et aussi ce qu'il m'écrivit avant de quitter Nouméa.

+

Pour le déficit de 206 698,20 accusé par le relevé de comptes de la Mission de Hienghène au 1er Janvier, ce n'est pas un déficit réel. Et je m'explique, parce que à la même date la Procure avait à toucher pour le compte de cette même mission, d'une part 34 254,50 pour l'essence expédiée en octobre et en Janvier et d'autre part qu'elle portait en compte 41 736,15, (chiffre rectifié) pour le café envoyé en Novembre. J'ajoute 1933,20 de divers.

Ce qui fait donc un total de 77 925,85 à déduire de 206 698 ;20.

Reste : 128 772,35.

Donc en réalité l'augmentation du déficit pour les six mois de Juillet à Janvier est de 28 353,55 et non pas 75 000.

Comment cette augmentation s'est elle produite ?

Pour le dire je n'ai qu'à consulter mon recueil de factures collectio-

4

nnées mois par mois.

D'abord en juillet j'ai fait une commande assez considérable pour le magasin qui avait besoin d'être remonté.

En novembre et Décembre j'ai commandé les matériaux nécessaires à la réparation du presbytère, que vous semblez oublier: tôles, fers ronds, bois, et aussi pas mal de ciment soit pour l'église, soit pour le presbytère. *de fers de la Proce, en France*

Il y a actuellement dans le magasin établi ici depuis 10 ans, et qui nous a rendus de fameux services, quoiqu'en aient pensé et dit certains confrères aussi mal informés que précipités dans leurs jugements, pour un peu plus de 30 000 frs de marchandises diverses.

Je n'ai pas fait d'inventaire récemment, mais je ne me trompe pas de beaucoup, et mon chiffre est plutôt minimisé qu'augmenté.

Ces marchandises, elles existent, elles ne se sont pas envolées, et il faut bien les porter à quelque chapitre de l'avoir ou du débit.

Si elles sont au débit sur le papier, elles sont un avoir dans la réalité.

Et elles se vendent peu à peu, pas beaucoup pour le moment, car c'est la morte saison, mais avec un bénéfice de 25 à 30 % sur chaque article, car il faut compter les frets élevés que nous avons à payer.

Vous accusez mon manque de comptabilité exacte.

Je réponds Monseigneur que je tiens mes comptes du mieux que je puis et que si vous le désirez je vous enverrai mon registre afin que vous puissiez juger que je ne mens pas. *Est-il exact ?*

Mais je pense aussi que ce n'est pas d'aligner des chiffres dans des colonnes qui remplit un coffre quand il est vide; cela aide seulement à savoir où on en est et où l'on va.

Quant à distribuer à tort et à travers, comme vous me l'écrivez, viv-

res, vêtements et tous objets de fantaisie, je ne suis pas encore tout à fait fou et j'ai tout de même un peu de conscience.

Nous sommes obligés il est vrai de donner à crédit, principalement aux jeunes gens et aux jeunes filles de nos écoles, mais ces crédits sont payés à la saison du trocas.

+

Je comprends bien les embarras actuels qu'il peut y avoir dans l'état des finances du Vicariat, surtout avec les travaux entrepris un peu partout La Foa, Bourail, Houailou, Hienghène, Balade, Bondé, Koné etc, ces dernières années.

Mais pouvait-on estimer en venir à bout sans dépenser beaucoup d'argent, sans entamer, peut-être, le capital?

Et ne vaut-il pas mieux avoir des missions installées ou qui s'installent que beaucoup d'argent inutilisé?

Ce sont là des réflexions que je me fais, sans donner de solution puisque ce n'est pas de ma compétence.

Il y a aussi à la Procure un stok de café qui attendait au mois de Juillet. Je suppose qu'il y est encore pour une bonne part et qu'il a sans doute augmenté par les envois des missions, 4 tonnes pour la part de Hienghène. C'est un produit que nous avons pensé vendre 13 frs au minimum et, qui nous est facturé 10 frs.

Sur 4 tonnes, cela fait 12 000 frs de moins-values, en sorte que nous nous sommes donnés ici beaucoup de mal pour un bénéfice pas loin du néant. Ce sont là des risques inévitables.

Mais ce que je ne puis comprendre c'est que Hienghène soit rendu seul responsable ou quasiment de cette mauvaise passe.

Les autres n'ont-ils donc rien dépensé?

*Les autres sans en règle.*

La vérité est qu'il y en a qui ont beaucoup plus dépensé que nous et se sont donnés beaucoup moins de mal que nous, pour diminuer leur défi-

cit.

Je crois, Monseigneur, qu'au lieu de s'hypnotiser sur ce qui est, il faudrait considérer ce qui normalement aurait dû être dans une mission qui n'a absolument rien, sinon la butte de rochers au pied de laquelle elle s'abrite; dans une mission où, depuis onze ans accomplis, on n'a pas cessé de construire successivement; citerne, école des garçons, bâtiment pour les communs chez les filles, église, presbytère, sans compter les réparations faites ici et là et l'ameublement de ces différents bâtiments.

Et cela, parmi les difficultés variées; venant du maçon, de la main d'oeuvre, des hommes et parfois des éléments, avec, par dessus le marché, les vociférations du pauvre P. Lambotin et quelquefois les durs reproches de vous même, Monseigneur, comme ceux que je viens de recevoir.

Ce n'est pas 100 000 frs de déficit que nous devrions avoir, mais bien le quadruple et le quintuple de ce chiffre. *ah!*

D'où vient donc que nous ne nous sommes pas plus enfoncés?

De ce que nous nous sommes ingéniés sans cesse pour nous créer des ressources sur place, pour ne pas être trop à charge au Vicariat; de ce que je n'ai fait que répéter sans trêve aux grands garçons, aux grandes filles, aux gens des villages, que leur devoir était d'aider la mission, leur sauvegarde, et que j'ai trouvé chez eux de grandes générosités et de grands dévouements, quoiqu'on en dise.

Et si je fais d'après mon livre de compte le total des trocas pêchés depuis douze ans, du café envoyé à la Procure sur lequel elle a réalisé *40000* elle même un assez beau bénéfice, et du reste, en tenant compte seulement du produit net, m'est avis que cela fait un beau denier, et qui laisse loin derrière les 100 000 frs de déficit et les 60 000 frs qu'il y deux ans vous nous avez attribués.

Ce n'est pas une apologie personnelle que je fais; ce serait bien

puéril et ridicule de se vanter, mais il faut tout de même reconnaître les faits, et je suis injustement réprimandé.

Je passe maintenant à la construction de l'église, la lenteur de ce travail étant attribuée par vous à ma direction irrégulière et par à coups.

Il y a eu pour cette construction une erreur initiale, qui ne m'est pas imputable; c'a été de vouloir refaire par bribes et morceaux: allonger le chœur, allonger la nef, allonger les chapelles, acoller en somme, à l'ancienne maçonnerie qui était mal faite, avec de mauvais matériaux, une bonne maçonnerie, bien établie avec des matériaux de choix.

Ce qui devait arriver s'est produit, et nous avons eu aux joints de longues lézardes, si bien qu'il a fallu continuer par où l'on aurait dû commencer et mettre tout par terre.

Si bien qu'aucun des matériaux de l'ancienne église n'est resté dans la nouvelle, pas même dans les fondations.

Une telle méthode de travail s'est révélée déplorable.

Mais il y a d'autres points dont vous ne semblez pas tenir compte, car les faits s'imposent souvent et ne se discutent pas, on subit les événements sans pouvoir les diriger.

Auzou vieillit, il a 62 ans, est brûlé par l'alcool, et quoique bon maçon et minutieux dans son travail, n'est jamais allé très vite.

Quand d'autre part il est resté en 1925 sept mois absent, à Nouméa sous prétexte de maladie, qu'y pouvais je?

J'ai même été bien content qu'il revienne.

Quand par deux fois ensuite, il a eu un panaris au doigt et est resté chaque fois plus d'un mois sans pouvoir travailler, qu'y faire?

Et je ne compte pas les journées où il boudé pour une raison ou pour

une autre ,où il s'est disputé avec ses manoeuvres.

Quand en 1923 le raz de marée nous a enlevé 10 mètres cubes de chaux tamisée ,que faire sinon recommencer?

Et le même fait vient de se reproduire la semaine dernière ,lors du mauvais temps ,pour un four à chaux fait à Ténem.

Le mal est heureusement réparé puisque les enfants des écoles d'un coté,les gens du village de l'autre viennent de faire deux fours à chaux,N<sup>o</sup> 38 et 39,qui nous permettront de finir tous les travaux. Quand en 1926 après avoir beaucoup travaillé pour monter deux fours a chaux ,ils ont été noyés par un véritable déluge.

Je sais bien que j'ai distrait plusieurs fois Auzou de son travail de l'église pour des réparations que j'estimais urgentes,pour l'installation de l'alambic à niaoulis ,car il fallait compter avec ce cauchemar de nos dettes sans cesse ressassé par le pauvre P.Lambotin; Je ne l'aurais sans doute pas dû? Je n'en suis pas bien certain.

Il faut comprendre enfin que les gens ont bien le droit de se montrer un peu fatigués de la longueur et de l'intensité de l'effort qui leur est demandé,puisque l'extraction des matériaux leur incombait et que tout a été porté à pied d'œuvre sur leur dos.

→ Vous me dites Monseigneur que cette construction vous valu bien des soucis ;pas tant qu'à moi,car vous étiez loin,et moi près . Quoiqu'il en soit "finis venit,venit finis."

Les réparations du presbytère seront achevées à la fin d'Avril ou dans la première quinzaine de Mai.

Je pense que l'église sera entièrement terminée ,fin Juillet.

Voici où en sont exactement les travaux: pour le presbytère, charpente refaite ,toiture posée;on est en train de refaire à neuf le plancher du grenier et le plafond des chambres.Les dessus de portes et des fenêtres qui étaient faits avec des troncs d'arbres à moitié pourris



sont remplacés par des plaques en ciment armé

Reste la véranda à refaire entièrement de bas en haut et les deux appentis à chaque bout.

Pour l'église, le crépissage extérieur est achevé, sauf la façade qui sera faite la dernière ; à l'intérieur, on finit les enduits ; le béton du chœur et des sacristies est achevé ; la table de communion est posée. On met 25 centimètres de béton ; 15 à la chaux et 10 au ciment.

+

Il me reste maintenant à dire un petit mot de la lettre d'Auzou et de la question de Sr. E.

Auzou vous a menti, Monseigneur, en vous écrivant que je le menaçais de corrections corporelles.

Depuis Janvier 1929, date de la dernière raclée qu'il a reçue et moyennant laquelle j'ai eu la paix un an et plus, je ne l'ai pas touché ni menacé de quoi que ce soit.

Vous connaissez ses défauts ; je vous assure, Monseigneur, que vous ne le connaissez pas comme moi, qui le pratique depuis le 8 Mars 1919. Cette lettre a été faite à l'instigation de Sr. E., très probablement, dans les petits colloques qu'ils avaient et ont encore en cachette. J'ai des indices.

Ah, elle et lui, ça fait bien la paire.

+

Lorsque peu de jours avant le départ du St Louis j'avais prié le P. Bussy de prévenir le P. Bresson et Sr Marie Anne que je renverrai probablement Sr. E. par le retour de ce bateau, j'ignorais que vous lui aviez défendu un retour ex abrupto.

Mais dans le mois qui venait de s'écouler, elle avait mené une telle vie à Sr de la Merçi par ses attaques continuelles, ses bordées

10

d'injures ; s'en prenant tantôt à la Soeur, tantôt à Dorothée, tantôt à Anastasie, tantôt à toutes les trois ensemble , que ces pauvres soeurs m'avaient supplié de les débarasser.

J'avoue que j'hésitais beaucoup parce que je ne vous avais pas prévenu et aussi parce que malgré tout je désirais la garder à cause du service inappréciable qu'elle rend à la mission en faisant la classe à quarante garçons, petits et moyens.

Et elle la fait bien , au moins quand je suis là , car dès que j'ai tourné le dos , elle a toujours mille prétexte pour quitter sa classe et aller où elle n'a rien à faire.

Soeur de la Merci avait écrit sur ma demande, une lettre au R.P. Bresson et à Sr. M.A., lettre qui devait vous être montrée, si je ne m'abuse.

Il n'était donc pas du tout question de passer pardessus la tête du Provicaire et encore moins du Vicaire apostolique.

Depuis deux mois bientôt je ne l'ai pas admise aux sacrements et voici pourquoi: lui ayant défendu ces petits colloques avec Auzon et leurs cachotteries qui devenaient la risée de tout le monde, enfants et gens du village, et dont je vous ai parlé plus haut; lui ayant défendu d'aller se promener soit disant, dans le creek derrière la maison , où elle allait cancaner avec les femmes du village , elle m'a résisté en face et désobéi sous mes yeux, comme pour me narguer.

Je ne parle pas des injures et des mensonges .

J'ai donc exigé avant de l'admettre de nouveau aux Sacrement qu'elle fasse sa coulpe au P. Provicaire et à Soeur M.A.

Et pour qu'elle ne biaise pas je lui ai dactylographié sa coulpe.

Elle ne s'est jamais résigné à reconnaître ses torts purement et simplement.

Mais il y a une autre raison plus sérieuse qui m'empêche de l'admettre.

Je parle évidemment au for externe.

11

Je veux parler de cette habitude invétérée du mensonge voulu, combiné perpétré en vue de nuire, sans remords comme sans amendement, dont elle est responsable, je le crois, presque entièrement.

C'est aussi l'avis de Sr de la Merçi.

Alors que faire?

Je ne sais pas ce que pensent disent et font les autres, qui ont plus de lumière que moi, mais je vous avoue que je n'ose pas l'admettre.

Certains jours, cette femme est véritablement possédée, et avec cela infatigable et usante.

Cependant si je pouvais la garder encore quelque temps, pour la classe je serais content.

Peut-être y aurait-il un moyen de la faire se tenir tranquille; déjà après votre lettre il y a un mieux sensible, ce serait de la menacer d'un renvoi immédiat en France si on était obligé de la faire partir d'ici.

Elle craint cette éventualité plus que tout.

Et nous aurions peut-être ? quelques mois de paix et de service; ce serait toujours autant.

Mais je crains toujours qu'elle ne rende la vie insupportable aux soeurs.

+

Relativement aux films du R.P. Dubois, je lui ai écrit que par suite de la multiplicité et de l'importance des travaux faits à la mission et qui absorbent mon temps, je ne comptais pas lui envoyer quelque chose avant le mois de mai.

Mais à partir de cette date je me mettrai au travail d'une façon sérieuse et continue, et dans le courant de mai je lui expédierai plusieurs centaines de mètres de film développé.

C'est un travail difficile, délicat; j'ai fait beaucoup d'essais pour

avoir le tour de main et je crois les résultats bons ,plusieurs excellents au point de vue photographique.

Quant aux scènes que nous pouvons prendre en Calédonie ,elles sont nombreuses et aussi intéressantes que dans beaucoup d'autres missions

+

Avant de clore cette lettre déjà bien longue et pour être parfaitement vrai ,je vous dois et je me dois de faire une dernière réflexion.

Devant un dissentiment aussi grave,profond et persévérant,qui vous fait m'imputer des torts sérieux dont,je vous l'ai dit nettement,je ne reconnais pas le bien fondé,une question pour moi se pose,de savoir si je suis véritablement à ma place ici,et,si en appelant à l'autorité religieuse de laquelle je dépends avant tout autre ,je ne dois pas la prier de me retirer de ce Vicariat.

L'Océanie est grande;j'ai 43 ans ,17 ans de mission,quelque expérience des hommes et des choses,je puis n'être pas complètement inutile autre part;on finira bien par me trouver un petit coin.C'est bien arrivé pour d'autres.

Mais je ne veux plus instituer un débat entre mon évêque et moi et je suis fatigué d'être houspillé.

Je vous prie d'agréer ,Monseigneur,l'expression de mon respect inaltéré etrecevoir en même temps l'assurance d'un découragement profond .

Alphonse Ravié

*(Signature)*

Mission, Hienghène - Le 18 Mars 1930

Monseigneur,

En revenant hier de Kavath, j'ai trouvé sur ma table votre lettre du 5 à laquelle était jointe la carte portant notification du précepte que vous me faites "in virtute sanctae obedientiae".

Je vous accuse réception de l'une et de l'autre, et puis vous donner l'assurance que votre défense sera religieusement obéie.

Je dois faire deux remarques relatives aux considérants.

1<sup>re</sup> Le déficit de la Mission de Hienghène n'est pas tel que vous l'avez cru tout d'abord; cela ressort des explications que je vous ai données dans ma précédente lettre, qui ne vous était sans doute pas parvenue quand vous m'avez écrit.

Ces explications, vous pouvez les admettre ou les rejeter, mais je les crois vraies et basées sur des faits irréfutables.

2<sup>e</sup> Quant à la commande dont vous parlez et qui me vaut ce nouveau coup de trique, elle a été si peu faite à l'insu de la Procure que c'est par son intermédiaire qu'elle a été adressée au P. Régis.

Je suis prêt à donner sur ce point les détails les plus circonstanciés et à en appeler au témoignage du P. Régis lui même.

Je vous prie, Monseigneur d'agréer l'hommage de mon très profond respect.

Aly ~~hont~~ Régis

P.S. Je pars pour Koout jusqu'à samedi.

Nous avons une épidémie de dysenterie 200 morts parmi les enfants.

R-  
-6-30  
21-5-30

Mon révérend Père,

Je viens vous mettre au courant des faits qui se sont passés aujourd'hui à Hienghène. Trois indigènes ont été mis en prison arbitrairement par le brigadier de Hienghène sous prétexte de désobéissance à leur chef qui leur commandait au nom du syndic d'aller travailler chez les blancs. Oui certes c'est là le motif que le gendarme invoque à moins qu'il ne mente encore plus fort. Le véritable motif c'est que les trois indigènes en question sont venus consulter le missionnaire X qui d'ailleurs pour de bonnes raisons *il leur* avait conseillé de rester chez eux. De plus le gendarme m'a dit avoir envoyé une dépêche au Gouverneur lui-même pour le mettre au courant des agissements du missionnaire qui s'oppose ainsi à la bonne colonisation et au travail forcé des indigènes. Cette dépêche, j'ai cru qu'elle en exigeait une autre de ma part adressée à ce même Gouverneur dont voici

le texte: Indigènes emprisonnés *par/syndic/pour refus de/travail/forcé,*  
*travailler* travailler chez particuliers. Travail forcé interdit par <sup>(1)</sup> la  
conférence internationale travail Genève <sup>(2)</sup>, approuvé par Gouvernants;  
affaire grave, question principe. Demande libération immédiate sinon  
en référerai en hauts lieux. Haute considération. *respectueux*

Coste Missionnaire Hienghène.

Peut-être serais-je blâmé par vous, cependant j'ai cru agir en conscience et après avoir demandé à Dieu ses lumières. J'aurais aimé passer par nos autorités mais l'affaire ne pouvait supporter des délais, il s'agit de délivrer mes pauvres indigènes à qui, dit-on, on n'a donné aucune nourriture la journée d'hier.

J'ai étudié à Lille, à la faculté de droit cette question du travail forcé, et il tout-à-fait illégal d'obliger les indigènes à travailler chez des particuliers, seul le travail forcé pour des intérêts publics est toléré. Je ne vois pas pourquoi nous ne défendrions pas les droits de nos indigènes. Qu'on n'invoque pas leur paresse, il s'agit là d'une question de principe, de dignité

(1) par décret  
du ministre  
des Colonies  
du 21 août  
1930

(2) la  
réglementation de  
la Conf. intern. de  
Genève  
sur le  
travail  
forcé  
de loi  
en  
France

humaine, est-ce que l'on aura le droit de s'emparer d'un terrain qui m'appartient sous prétexte qu'il est en friche, le cas est le même. ~~Le cas est le même.~~ D'ailleurs cette mesure arbitraire du Gendarme est uniquement dirigée contre la mission, seuls ont été punis les indigènes qui ont consulté le Père, tandis que les gens de Wérapé qui refusent aussi restent en liberté parce qu'ils n'ont pas consulté le missionnaire aussi visiblement.

J'espère que vous me soutiendrez dans ce débat auprès de Monseigneur; si nous le poussons à bout le débat nous aurons la victoire et ferons disparaître de toute la mission cette espèce d'esclavage que notre Gouverneur soutient mais paraît-il avec une extrême prudence et des ménagements que nos syndics ne savent pas comprendre. Il serait préférable que le gouverneur se prononce une bonne fois sur cette question.

J'espère que mes indigènes seront délivrés bien avant que ne vous parvienne cette lettre, j'y compte pour ce soir. Il est regrettable que nous ne puissions correspondre et prendre vos ordres ~~avec~~ plus rapidement.

Veuillez agréer, mon révérend Père, mes sentiments respectueux.

J. B. Costes

(1) P.S. Du temps du P. Rouel le travail forcé à Hienghène était chose inconnue je ne vois pourquoi je ne maintiendrais pas. Ils refusent de travailler pour 3 F 50, c'est leur droit.

Ce soir je viens de recevoir la visite de mes trois pauvres prisonniers, le brigadier les a lâchés ce matin, ils n'ont dans la matinée, une dizaine d'heures, il ne les a pas d'ailleurs maltraités et leur a fourni une nourriture suffisante. Nos deux dépêches se rencontreront en même temps chez le Gouverneur. Je serais heureux d'apprendre que son excès de zèle pour les colons soit désavoué.

Costes  
Hienghène

Mission Hienghène le 20 Août 1930

Monseigneur,

J'ai bien reçu votre lettre du 11 Août et je tiens à vous remercier sans trop tarder du témoignage de sympathie qu'elle apporte à cette mission de Hienghène si éprouvée cette année.

Le naufrage des cinq indigènes de Koout a été un coup terrible. Ces malheureux se sont perdus par leur faute, il faut bien le dire, car ils étaient ivres quand ils se sont embarqués sur un mauvais bateau, par très grosse mer et vent violent, malgré les avis de leurs congénères.

L'hypocrisie du correspondant du B.D.C., coupable peut-être de la vente illégitime de boissons à ces indigènes, a passé sous silence ce détail, qui est capital.

L'accident s'est produit le mercredi de la Pentecôte.

En revenant de Touho le jeudi, j'étais allé faire ma retraite du mois avec les confrères, nous avons rencontré en face de l'ancienne maison Berlios, avant d'arriver à Kongonon, environ à 200 mètres du rivage une bande fort nombreuse de requins qui tournaient autour d'un même point. Deux au moins en se sauvant ont heurté le joujou.

Dévoreraient-ils les cadavres des naufragés ? C'est fort probable, mais nous ne savions pas encore l'accident que l'on apprit seulement le dimanche suivant.

Une messe a été célébrée pour le repos de leur âme trois semaines après dans la nouvelle chapelle de Koout.

L'épidémie de dysenterie qui s'est abattue sur l'école des



filles a commencé par le dérangement d'une petite fille de sept ans , que nous avons crû être dû à une trop copieuse absorption de bêtes de trocas et autres crustacés.

C'était le samedi 27 Juillet.

Cette enfant est restée au village .Nous avions crû à une indisposition sans importance et les parents trompés sur la vraie nature du mal par l'absence de sang dans les selles ne nous ont pas averti, de la durée de la diarrhée.

Ce n'est que le samedi 2 Août ,qu'j'ai été informé et suis allé voir cette enfant .Croyant à une attaque de dysenterie anibienne, je lui fis une piqure d'énétine ,remède indiqué dans ces cas .

Je ne l'avais pas trouvée très fatiguée;une heure après elle rendait subitement le dernier soupir.

La veille ,vendredi 1er août ,une autre fille tombait malade.

Puis le lundi 4 ,une autre encore.

Effrayé par les proportions que prenait l'épidémie,et après avoir pris conseil de Dorothee, je décidais de licencier les deux écoles et de garder les deux malades pour les soigner,car au village,entre les mains de leurs parents,elles se seraient portées ,sans aucun doute possible, à des imprudences mortelles.

Le Docteur mandé en toute hâte crût lui aussi à une épidémie de dysenterie anibienne.

Mais,le vendredi la première malade mourait sous nos yeux,à 3 heures du matin; j'eus tout juste le temps de lui donner absolution et extrême-onction immédiatement après son dernier soupir.

La seconde mourait à 3 heures du soir ,munie des sacrements et saintement .Ses dernières paroles furent :«Mon Dieu je vous donne mon cœur, mon esprit et ma vie.»

Cela malgré les soins et les remèdes et avec une rapidité qu-

3

asi foudroyante, puisque la dernière était enlevée en quatre jours à peine.

De toute évidence, devant des dénouements si rapides et en observant des symptômes que nous n'avions pas vus lors de la première épidémie il y a quatre mois, nous nous trouvons en présence d'une épidémie de dysenterie bacillaire dont l'unique remède est le sérum que nous n'avions pas et qui est arrivé trop tard de Nouméa.

Je ne dis rien de nos angoisses.

L'épidémie a fait une autre victime ; un jeune garçon de Pouébo, frère d'une des enfants décédée a été enlevé en moins de trois jours, puisqu'il se trouvait à la mission le mercredi à la messe demandée pour sa soeur et le samedi il mourait dans son village.

Une petite fille de Ganem a échappé quasi miraculeusement.

C'a été une terrible semaine pour nous tous, mais principalement pour Dorothee et Anastasie dont le dévouement et l'abnégation sont au-dessus de tout éloge.

Je crois que l'épidémie est finie.

Mais je ne convoquerai pas les écoles avant trois semaines.

Les grandes filles sont restées pour aider au nettoyage de la maison, qui est désinfectée au formol et reblanchie et peinte entièrement.

Daigne la Sainte Vierge nous préserver d'une nouvelle attaque du mal. Je crois qu'il y aura des précautions d'hygiène à prendre, qui ont été trop négligées jusqu'à présent.

Assez souvent par téléphone, j'ai des nouvelles de Sr de la Merçi.

Les dernières étaient relativement bonnes puisque l'albumine avait très sensiblement diminué dans les urines.

Le Docteur ne croit pas à une affection chronique. Cette crise serait due plutôt à du surmenage et un excès de travail ; ce qui s'explique

4

fort bien quand on sait comme moi tout ce que cette pauvre sœur a supporté avec une patience héroïque de la part de Sr. Eulalie. Je la verrai demain ou après demain, car je vais aller à Tyé pour la retraite du mois. Je pense y rester quelques jours dont je profiterai pour tirer des films à l'intention du P. Dubois.

Relativement à la retraite j'avais d'abord pensé vous demander de me dispenser d'y assister, à cause de la nécessité de ma présence ici pour activer les travaux d'achèvement de l'église et du presbytère qui ont duré bien plus que ne le prévoient les ouvriers eux-mêmes. Mais il y a toujours des imprévus.

Néanmoins je pense que nous pourrons faire la bénédiction et l'inauguration de l'église lors de votre prochaine visite à Hienghène, surtout si vous voulez bien réserver Hienghène comme dernière visite sur la côte est.

Je ne puis fixer encore de date certaine, mais ce serait pour les derniers jours de Novembre ou les premiers de Décembre.

Voici où en sont exactement les travaux: Ausoà finira le ciment de la nef <sup>du</sup> sandi. Il restera le carrelage du chœur et de l'allée centrale, le ciment des chapelles et différentes entrées.

André Robert a démoulé aujourd'hui le grand autel en ciment armé. Restent les deux petits autels des chapelles latérales.

De toute manière je crois que tout sera fini à la fin de septembre.

Au presbytère il reste à poser le coffrage de la véranda; à faire les crépissages extérieurs, le ciment de la véranda et quelques petites modifications peu importantes.

Comme d'autre part je pourrai profiter de mon séjour à Nouméa et à Saint-Louis pour filmer ce que j'ai l'intention de prendre, j'irai donc à la retraite.

5

Soeur E. se tient à peu près tranquille, bien qu'elle soit fort vexée de ne pouvoir aller fouiller dans les placards de la Soeur de la Merci celle -qi connaissant par expérience son indiscretion a eu soin de confier ses clefs à Dorothée et elle a bien fait.

Elle est piquée aussi et ne se prive pas de le dire ,de ce que ce soit Dorothée qui en l'absence de la Soeur dirige la maison, car une soire ne devrait jamais passer avant une blanche

Vous voyez comment des réflexions semblables sont agréables à la pauvre Dorothee, qui ayant déjà bien des soucis de par ailleurs doit encore supporter ces vexations aussi ridicules qu'elles veulent être méchantes .Elle le fait néanmoins avec beaucoup de vertu.

J'encourage Dorothée de mon mieux.

Mais le mal chez Sr E. est incurable .C'est la tête qu'il faudrait changer.

Je joins à cette lettre une petite collection de photographies susceptibles de vous intéresser.

Je la compléterai d'ici peu.

Veuillez agréer Monseigneur, l'expression de mon profond respect.

Alphonse Rouët

# Etat des âmes

1

## Mission Hyenghiène

Chrétiens + et Catechumènes x  
 — indigènes — (370 inscrits)  
 — Ware' —

Hommes

Femmes

Enfants

1	Hypolite + 1	Philomine + 1	Alfred + 1	Antonia
2	Mathieu + 2	Elisabeth + 2	Philippe + 2	Monica
3	Amabili + 3	Beata + 3	Benoit + 3	Aurilia
4	Marino + 4	Angela + 4	Félicol + 4	Yeronica
5	Louis + 5	Elisabella + 5	Caliste + 5	Catharina
6	Aloysio + 6	Suzanna + 6	Benjamin + 6	Victorine
7	Raymond + 7	Marguerite + 7	Samuel + 7	Philomène
8	André + 8	Petronille + 8	Romain + 8	Apollonie
9	Ferdinand + 9	Monica + 9	Honore + 9	Louisa
10	Cosme + 10	Hélène + 10	François + 10	Marie
11	Philemon + 11	Léontine + 11	Alphonse	
12	Auguste + 12	Noëlli +		
13	Robert + 13	Sophie +		
14	Moïse + 14	Frosina +		

15	Honoré +	15	Marie Louise
16	Viméon +	16	Honorine +
17	Pierre +	17	Eugénie +
18	Paschal +	18	Philomène +
19	Noël +	19	Marie Jeanne +
20	Edouard +	20	Emilie +
21	Victor +	21	Marie Anne +
22	Michel +	22	Laura +
23	Antoine +	23	Laura V. +
24	Alphonse +	24	Joanna +
25	Abbel +	25	Justine +
26	Largo +	26	Henriette +
27	Louisio +		
28	Joseph +		
29	Emmanuel		
30	Joseph +		

31	Goâ x	27	Bouaë x
32	Cahosou x	28	Cahiboit x
33	Douï x	29	Souké x
34	Ounine x	30	Kela x
35	Kowi x	31	Kié x
36	Chalé x	32	Dyabai x

37	Céin	33	Pouthama
38	Doris	34	Héhouan
39	Kalin	35	Ouedia
40	Milé	36	Boaki
41	Kéla	37	Pouia
42	Vimawé	38	Andi
		39	Poném
		40	Camoi
		41	Foungou
		42	Kalouth
		43	Changao
		44	Pouaoc
		45	Pouacé
		46	Dila
		47	Geoulo

Chrétiens ..... 77

Catechumènes ..... 33

Total ..... 110 à Ware

Il reste une cinquantaine de païens

4

## - Tanghine -

	Hommes	Femmes	Garçons & filles
1	Poindi	1	Waot
2	Lias	2	Pouangou
3	Dieo	3	Nioth
4	Sekijouan	4	Kaloun
5	Dinor	5	Higi
6	Soatin	6	Oloman
7	Djoué	—	—
8	Kapone	—	—
9	Divan	—	—
10	Bouaari	Hommes	25
11	Bialo	Femmes	7
12	Dieo	total :	32
13	Binet	Beaucoup de	païens
14	Poulawa		
15	Koïhin		
16	Papié		
17	Déko		
18	Sienda		
19	Kawa		
20	Ciangoun		
21	Binet		
22	Kéla		

## - Ganem -

5

	Hommes	Femmes	Enfants
1	Kowi (chef)	1	Chiia
2	Dieo	2	Higi
3	Felina	3	Kaloup
4	Bouawa	4	Diambam
5	Mam	5	Sienda
6	Kaké	6	Wonia
7	Kai	7	Pouinon
8	Pii	8	Bouaé
9	Pacura	9	Andi
10	Matai	10	Omae
11	Cilé	11	Siokai
12	Kasue	12	Pouaui
13	Hori	13	Dila
14	Mouia	14	Diakon
15	Kasue	15	Kouawi
16	Kéla	16	Wiangi
17	Pideli		
18	Kawa	Hommes	26
19	Bouaé	Femmes	20
		total :	46
			païens

6. — Serrérap —

Hommes		Femmes		Enfants
1	Bouarate (chef)	1	Miara	
2	Kowi	2	Baïngen	
3	Doui	2	Kanouk	
4	Cimbaou	4	Youngou	
5	Yaléiap	5	Simaré	
6	Chambi	6	Mainas	
7	Bouiné	7	Bouaoué	
8	Bami	8	Bavé	
9	Kamougou	9	Micé	
10	Piindi	10	Waimbath	
11	Dié	11	Higé	
12	Dampai	12	Kéla	
13	Oué	13	Kanoué	
14	Cimbaou	14	Mangala	
15	Pélewi	15	Andé	
16	Soupoou	16	Pouia	
17	Kangou	17	Boué	
18	Bialo	18	Wendia	
19	Kaokouta	19	Pionda	
20	Dianou	20	Pionda	
21	Nemtoï	21	Wath	

Je n'ai pas leurs noms

Hommes	Femmes		
22	Bialo	22	Marie
23	Laman	23	Ouim
24	Dai	24	Bouarep
25	Mendia	25	Oundouan
26	Kooulo	26	Wainga
27	Canon		
28	Doui		
29	Toigni		
30	Néno		
31	Kahop		
32	Bami		
33	Dié		
34	Kowi (Wilio)		
35	Kowi		
36	Toaban		
37	Bonabé		
38	Cindion		
39	Kovi		
40	François		
41	Kaké		
42	Kéla		
43	Kamouchouan		
44	Emilio †		

Hommes ...: 44  
Femmes ...: 26  
Total ...: 70

Beaucoup de païens

(\*) Le Bouarate n'est pas le même que le grand Bouarate



Kououth - Palakouie  
(chef les q<sup>rs</sup> chefs)

Hommes	Femmes
1 Karie (Bouarate)	1 Emilie Boarate +
2 Guin	2 Felicite' + !!!
3 Dolis	3 Paloun
4 Nandiaïma	4 Corona +
5 Benoit +	5 Monica +
6 Mathis +	6 Mathilde +
7 Carolo +	7 Amac
8 Niasou	8 Agiè
9 Kadilinga (négant)	9 Diosti
10 Magam	10 Gwandin
11 Yenthao	11 Kangoun
12 François	12 Sodge
13 Simboui	13 Bonciè
14 Bitamboue'	14 Lia
15 Goïa	15 Dila
16 Bami	16 Peha
17 Kassa (exilé à l'île de S. Denis)	17 Bouava
18 Ningai	18 Balokouth
19 Kava	19 Kavo
20 Kalin	20 Houawi
21 Doui	21 Kano

22 Bouéna	22 Naxé
23 Kela	23 Ciap
24 Poulawa	
25 Magoulou	
26 Soundé	
27 Koïhin	Hommes 33
28 Dié	Femmes 23
29 Chalaou	total . . . . 56
30 Kamoganhoc	
31 Malie	beaucoup de pairs
32 Kamboi	
33 Chomoué'	

Tribu de Joseph n'étant pas encore fixée  
depuis que le Gouvernement l'a expropriée

Hommes	Femmes
1 Joseph Ooudouant +	1 Pouchia
2 Bami	2 Lucilla +
3 Mongoulou	3 Andi
4 Nia	4 Kela
5 Dié	5 Amac
6 Benjamin +	6 Youngon
7 Elisee +	7 Conep

70

8	François +	46	Malalou
9	Romain +	9	Waies
10	Pandan	10	Gawandin
11	Ganon	11	Fangou
12	Bicou	12	Wainbou
13	Ciani	13	Pouthama
14	Ningai	14	Phouangou
15	Ciemban	15	Higé
16	Casoué	16	Dila
17	Poulawa	17	Caxichouan
18	Kaisoune	18	Candouan
19	Thomas +	19	Ande
20	Ciemboui	20	Aloman
21	Bouatoua	21	Kecar
22	Bein	22	Phouangou
23	Yendaous	23	Falour
24	Piépéinda	24	Diambar
25	Ciemboui	25	Péan
26	Maïta		
27	Dixan		
28	Panelo		
29	Dico		

Hommes .... 29  
 Femmes, ... 25  
 total . . . . . 54

Total général ..... 370 inscrits et assistants au catéchisme et aux offices. —

Province Siamoise  
 (ou Province Epate des 10 Etats)

Chops tribus population, chaps  
 Kooai }  
 Ganin - 117  
 Kaloasom - 107  
 Brikate (différent de celui pris à Xi Anant) - 67

Province Lanphou  
 (ou de Ouan)

tribus } population, chaps  
 Kooai - Lanphou - 269 (?)  
 Bicalo - Pouyotok - 115

Ouan  
 (ou 2000)

chaps tribus - population  
 Hypothèse Ouathi - 190  
 Ouatsou - honyts - 65

Pami - Kalois - 50

Province de  
 Sijindji

Magam - Eide - 55  
 Ledanpha - Lihawth - 180

Chops tribus } population  
 Phemi (phanchy) }  
 Phis }  
 Mea }  
 Chongphei - 915

Pisani  
 Les deux années  
 Sijindji - 959 (?)

2 villages de houe  
 Cité du port Sijindji - 420 (?)  
 Vallée de Sijindji - 915 (?)

Province de Siam  
 Sijindji

Chops tribus } population  
 Magama - Kohout - 65  
 Kooai - Pedath - 100 (?)  
 (eprouvé)

← Ce sont les trois peuples qui ont  
 été convertis et baptisés  
 et c'est à eux qu'on a  
 donné le nom de Sijindji, de Choma  
 de Ouan, de Chongphei.

Le total de ces  
 peuples n'est pas  
 de 20000 mais  
 moi qui en est-il?

2 heures 1/2 ou 3 heures  
 au lieu de 2 heures  
 et Paris, qui venant  
 de Paris à Sijindji  
 figure de cette  
 cette population.

La langue de Sijindji est un dialecte de  
 celle de Siamphou.  
 Nomboukha de la rivière de Sijindji est à  
 2 h. 1/2 au plus de Paris Sijindji.

# L'ÉCHO

DE LA FRANCE CATHOLIQUE

Organe des Intérêts religieux, patriotiques et coloniaux en Calédonie

PARAISANT LE SAMEDI

## PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN..... 24 francs  
SIX MOIS..... 12 francs

Un Numéro : 50 centimes

ne répond pas des manuscrits non publiés

BUREAU : SAINT-LOUIS PRÈS NOUMEA

Pour tout ce qui concerne la rédaction

s'adresser au bureau du Journal

## PRIX DES INSERTIONS

La ligne : 1<sup>re</sup> fois 1,75, 2<sup>e</sup> fois 1,50, 3<sup>e</sup> fois et suivants 1,1

LES ANNONCES ET ABONNEMENTS SONT REÇUS

AU BUREAU DU JOURNAL

par l'Agence de l'Imprimerie Catholique

## Bénédiction et inauguration

DE LA

## nouvelle église de Hienghène,

le lundi 1er décembre.

Lorsque, il n'y a guère plus d'un demi siècle, les missionnaires songèrent à établir une mission à Hienghène, les tribus de cette région comptaient parmi les plus sauvages de la Nlle-Calédonie. Si l'anthropophagie avait alors disparu des mœurs publiques, elle était restée encore, à l'état latent, dans la mentalité de cette population qui paraissait plus fermée que la plupart des autres à la lumière de l'Évangile.

Les tribus de Hienghène reconnaissaient l'autorité de la famille des Bouarat, installés au bord de la mer, au pied des fameuses roches dont la masse colossale et tourmentée donne à cette région un aspect caractéristique d'un pittoresque merveilleux. Plusieurs membres de cette famille s'étaient imposés par leur énergie et leur férocité et ils avaient acquis une autorité incontestée, presque absolue, non seulement sur les tribus du bord de mer, mais sur nombre de tribus de l'intérieur. Le premier des Bouarat connus est devenu comme un personnage de légende.

vers la mission. On est en effet venu de très loin pour assister aux fêtes de la bénédiction de la nouvelle église. Le Dimanche, 30 novembre, la foule est immense à Waré (c'est le nom de la gorge occupée par la mission). Il est bien difficile d'évaluer d'une façon précise le nombre des indigènes venus de tout le Nord de la Nouvelle-Calédonie. Sans doute y a-t-il là bien près de deux mille personnes. Tous les blancs de la région sont venus en famille, à pied, à cheval, en pétrole et en canot ; c'est une foule bigarrée et pleine d'animation ; tous les visages rayonnent de joie, tous les cœurs sont unis dans le même sentiment de fraternité chrétienne.

A côté de Monseigneur Chanrion, notre Vicaire Apostolique, on voit Monseigneur Darnand, Vicaire Apostolique de Samoa, qui, de passage en Nlle-Calédonie, a accepté de s'imposer un voyage assez fatigant, en traversant la chaîne à cheval, pour venir augmenter par sa présence l'éclat de cette fête.

démolie ou gravement endommagée cinq fois par les cyclones qui, dans cette gorge, prennent une particulière violence. Il fallait parer à une telle éventualité : les murs solides du nouvel édifice, son clocher trapu, laissant paraître par des baies romanes les deux clochers qu'il contient, la croix de ciment qui le surmonte, épaisse et bien plantée, semblent défier désormais la fureur des ouragans.

On entre dans l'église et, dès le premier coup d'œil, on est charmé : tout, à l'intérieur, est gracieux et délicat. La nef, éclairée par six baies romanes ornées de vitraux, est décorée tout le long par une double frise d'un bel effet. Les chapelles latérales, décorées comme la nef, s'unissent à elle par une double arcade en plein cintre qui forme un transept ample et vraiment gracieux. Quant au chœur, surélevé de deux marches et pavé de mosaïques, il est vraiment beau par l'éclat et la finesse des peintures, frises et motifs qui le décorent tout entier.

L'autel en ciment, moulé selon les plans d'un architecte de talent, est imposant dans sa simplicité. Il est surmonté d'une fort belle statue de St-Pierre, titulaire de l'église. Les autels latéraux, qui sont une réduction de l'autel principal, sont eux aussi surmontés de très belles statues de la Ste-Vierge et de St-Joseph.

Le tout forme un ensemble à la fois simple et riche, brillant, sans rien qui choque : c'est vraiment ce qui convient pour la maison de Dieu. On est confondu de trouver un semblable édifice dans cette gorge sauvage et l'on

l'autorité de la famille des Bouarat, installés au bord de la mer, au pied des fameuses roches dont la masse colossale et tourmentée donne à cette région un aspect caractéristique d'un pittoresque merveilleux. Plusieurs membres de cette famille s'étaient imposés par leur énergie et leur férocité et ils avaient acquis une autorité incontestée, presque absolue, non seulement sur les tribus du bord de mer, mais sur nombre de tribus de l'intérieur. Le premier des Bouarat connus est devenu comme un personnage de légende. Son histoire est émaillée de faits terrifiants, imaginés ou embellis par l'esprit d'une population apeurée et aveuglément soumise.

Cependant il semble bien que tout, dans cette histoire, n'est pas de la légende : les Bouarat méritèrent certainement leur réputation de férocité et, dans les tribus qui leur étaient soumises, les actes de cannibalisme se perpétuèrent jusqu'à une date qui n'est guère éloignée.

Longtemps les missionnaires parcoururent le pays sans grand résultat apparent.

Ce n'est qu'en 1897 que l'on put songer à établir un missionnaire à poste fixe au milieu de cette population. Mais le missionnaire (ce fut d'abord le R. P. Olier, aidé bientôt et remplacé par le R. P. Murard) y resta seul jusqu'en 1914. C'est alors seulement que l'on put y organiser une mission et y établir des écoles.

\*\*\*

Les voyageurs qui abordèrent à Hienghène dans les premiers jours de ce mois de décembre, purent se rendre compte d'une façon saisissante du chemin parcouru en peu d'années par la mission.

Aussitôt entré dans la rade, en passant entre les deux îlots si caractéristiques du Sphinx et des Tours de Notre-Dame, l'on aperçoit la mission blottie tout au fond, dans une gorge étroite et sauvage : c'est l'église, surmontée de son clocher à jour et de sa croix massive et au devant de laquelle s'étend jusqu'à la mer une vaste esplanade. D'un côté de cette esplanade, l'école des garçons et de l'autre, le presbytère ; puis, plus en arrière, enfouie sous l'ombrage de banians séculaires enserrant dans leurs racines tout un chaos d'énormes rochers, l'école des filles.

Dès le premier coup d'œil, on se rend compte que la mission est en fête. Tout une forêt de bambous savamment alignés font flotter bien haut dans les airs une multitude de drapeaux et d'oriflammes multicolores et sur tous les sentiers du bord de mer et de la montagne, c'est un flot incessant de piétons et de cavaliers qui convergent

vers et en l'honneur ; tous les visages rayonnent de joie, tous les cœurs sont unis dans le même sentiment de fraternité chrétienne.

A côté de Monseigneur Chanrion, notre Vicaire Apostolique, on voit Monseigneur Darnand, Vicaire Apostolique de Samoa, qui, de passage en Nello-Calédonie, a accepté de s'imposer un voyage assez fatigant, en traversant la chaîne à cheval, pour venir augmenter par sa présence l'éclat de cette fête. Il y a là autour du R. P. Rouël, missionnaire actuel de Hienghène, une douzaine de missionnaires des postes voisins et parmi eux le R. P. Murard, l'un des fondateurs de cette mission. Ce dernier, connaissant parfaitement la langue de ces tribus, est arrivé depuis plus d'une semaine ; il a contribué à préparer la fête en prêchant une retraite aux catéchistes des missions voisines, réunis à cette occasion, et en donnant quelques instructions dans leur langue, aux indigènes de la mission de Hienghène.

\*\*\*

L'après-midi, à 5 heures, la foule est tout entière réunie autour de l'église pour la cérémonie de la bénédiction. Du presbytère partent en procession les enfants de chœur et les Pères, précédant Monseigneur Darnand et Monseigneur Chanrion. Ce dernier, revêtu des insignes pontificaux, chante devant le porche les prières liturgiques et, faisant le tour de l'église, à l'extérieur, asperge les murs d'eau bénite. Pénétrant ensuite, avec le clergé, dans l'édifice complètement vide, il y chante les litanies des Saints et fait l'aspersion de l'autel et des murs à l'intérieur. L'église est désormais prête à servir au culte divin ; la foule y pénètre et peut y admirer les belles statues ornant les autels, qui jusque-là étaient demeurées voilées.

L'église, que la liturgie voulait vide et nue pour cette première bénédiction, se meuble maintenant et se pare pour les cérémonies du lendemain : elle paraît alors dans toute sa splendeur.

C'est un bel édifice en maçonnerie, ayant la forme d'une croix latine. L'extérieur en est simple et n'a de vraiment remarquable qu'une très belle statue du Sacré-Cœur, haute de 2 mètres, qui orne la façade. Notre-Seigneur debout au dessus de l'entrée de sa maison, semble, en un geste très expressif, inviter les hommes à répondre à l'appel de son Cœur qu'il montre sur sa poitrine. Les lignes architecturales de l'édifice, sobres et robustes ont été imposées par les circonstances.

L'église bâtie en ce même lieu a déjà été

d'un architecte de talent, est imposant dans sa simplicité. Il est surmonté d'une fort belle statue de St-Pierre, titulaire de l'église. Les autels latéraux, qui sont une réduction de l'autel principal, sont eux aussi surmontés de très belles statues de la Ste-Vierge et de St-Joseph.

Le tout forme un ensemble à la fois simple et riche, brillant, sans rien qui choque : c'est vraiment ce qui convient pour la maison de Dieu. On est confondu de trouver un semblable édifice dans cette gorge sauvage et l'on ne peut s'empêcher de louer le missionnaire zélé et industrieux qui, avec des moyens restreints et disposant surtout de main d'œuvre indigène, a conçu et réalisé une telle œuvre.

\*\*\*

Le lendemain, 1<sup>er</sup> décembre, avait lieu la fête religieuse de l'inauguration solennelle de l'église. Dès les premières lueurs du jour, l'église est pleine d'une foule dense, pour les messes matinales. C'est par centaines que les communions sont distribuées ; ce fut vraiment un beau et consolant spectacle que celui de cette foule recueillie et pieuse, venant recevoir la communion de la main de son Evêque.

A 9 heures, la messe pontificale est chantée par Sa Grandeur Monseigneur Darnand. Le chœur et l'autel sont tendus de rouge en l'honneur de S. André, apôtre, dont c'est la fête. Dans le chœur, deux trônes sont dressés face à face. L'église est beaucoup trop étroite pour contenir la foule dont la plus grande partie doit rester au dehors. Les fidèles, blancs, noirs et jaunes, qui ont pu y trouver place, assistent avec un profond recueillement à ces cérémonies pontificales si imposantes, que la plupart voient pour la première fois.

A l'Évangile, le R. P. Bussy prenant la parole, montre en l'église : *la maison de Dieu et la porte du ciel*. Il rappelle ce qui a été fait par les hommes dès le commencement du monde pour donner à Dieu, sur la terre, une demeure où Il puisse habiter au milieu d'eux. Puis il montre que, plus encore que l'Arche d'Alliance et le Temple de Jérusalem, nos églises sont la maison de Dieu, que notre attitude doit y être toujours le respect, l'adoration, la prière. La confiance aussi, car Dieu nous appelle à partager sa gloire et la plupart des dons qu'Il fait à nos âmes, Il nous les accorde dans l'église qui est vraiment pour nous la porte du ciel. Le prédicateur montre, en terminant, comment l'église, cet édifice fait de pierres et matériaux divers liés entre eux, est l'image de la mission, de cette église

spirituelle en laquelle toutes les âmes sont unies par la charité chrétienne, en laquelle tous les hommes, sans distinction de race ni de condition, sont aimés de Dieu et appelés au ciel.

Les chants de la messe pontificale sont exécutés avec une perfection inattendue par une schola mixte occupant la tribune, accompagnée à l'harmonium par le R. P. Rouël.

L'après-midi, les vêpres pontificales sont chantées par S. G. Monseigneur Chanrion. Monseigneur Darnaud y prend la parole pour dire sa joie d'avoir vu se dérouler dans cette église des cérémonies si grandioses. Après avoir félicité le missionnaire et ses fidèles pour la magnifique œuvre réalisée dans cette mission, il leur dit quelle fierté nous devons avoir d'être catholiques et quelle attachement nous devons garder à nos églises. Evoquant tous les sacrifices accomplis pour la construction de ce bel édifice, vraiment digne de Celui qui doit l'habiter, Sa Grandeur donne à tous la confiance que Dieu les paiera au centuple et que cette église sera pour les âmes une source de bénédictions célestes.

A la tombée de la nuit, voici que soudain le presbytère, l'église, puis l'école des garçons, s'embrasent de mille lumières. C'est l'illumination qui va terminer cette belle journée. C'est à la lueur de cette multitude d'étoiles répandues sur la mission, que l'on se réunit une dernière fois à l'église pour la bénédiction du Très Saint-Sacrement. La foule se retire alors, émue, silencieuse. On sent qu'elle emporte de ces émouvantes et si peues cérémonies une impression de religieux émerveillement.

Le lendemain, 2 décembre, à lieu, le matin, un service solennel demandé par la population, à la mémoire des défunts de la mission. A l'issue de cet office, le R. P. Rouël, les chefs, les notables et la plupart des fidèles de Hienghène viennent au presbytère saluer officiellement Monseigneur et le remercier pour la grande part qu'il a prise dans l'organisation de la mission et la construction de l'église. Monseigneur est touché de cette démarche; c'est d'une voix émue qu'il répond aux paroles qui lui ont été adressées et qu'il donne à la foule agenouillée, une paternelle bénédiction.

L'après-midi, ce sont les réjouissances indigènes qui doivent clore la fête.

La foule entière entoure l'esplanade où a lieu un grand *pilu* qui sera sans doute la dernière grande fête indigène de la mission. Les hommes des tribus de Hienghène exécutent des danses indigènes à la fois gracieuses et sauvages. Puis, c'est le tour de ceux

Le livre a l'approbation de Mgr Zampini, vicaire général de la Cité du Vatican, tandis que la préface fait connaître que l'ouvrage a été dûment revu par plusieurs consultants de la Congrégation du Concile et examiné par des docteurs en théologie, professeurs aux Universités catholiques, par des cardinaux et par d'autres personnes compétentes.

Le catéchisme lui-même se divise en trois grandes parties.

La première, de six pages, constitue le catéchisme pour les petits enfants qui se préparent à la première Communion : il contient vingt-six demandes et réponses.

La seconde partie a 51 pages, avec 240 demandes et réponses, est destinée aux enfants qui ont déjà fait leur première Communion.

Enfin, la troisième, de 178 pages, comprenant 595 demandes et réponses, facilitera aux adultes la connaissance plus approfondie de la doctrine catholique.

Le catéchisme se termine par cinq appendices rapportant quelques décrets et un schéma de la constitution du Concile du Vatican relative au catéchisme. Le dernier donne en dix pages le Compendium de la Révélation divine qui se trouve dans le catéchisme de Pie X.

La traduction en langues étrangères de l'ouvrage du cardinal Gasparri ne peut être faite sans l'autorisation de l'éminent prélat.

### La coupole de Saint-Pierre

Un jeune homme qui donnait depuis quel temps des signes d'aliénation mentale s'est jeté du haut de la coupole de Saint-Pierre.

Pour éviter de semblables accidents, le Pape a convoqué l'architecte du Vatican et lui a demandé de faire élever rapidement un garde-fou.

## Radiotélégrammes

Reçus à Nouméa du 5 au 10 décembre.

**France** : Les exportations de la France pour octobre s'élèvent à 4 milliards 520 millions, dépassant les importations de 1 milliard 17 millions.

La situation budgétaire de la France est excellente : le solde disponible au trésor est de 8 milliards 45 millions, soit une augmentation de 3 milliards 668 millions depuis mai.

L'augmentation provient du bon rendement des impôts.

En plusieurs régions de la France, des inondations occasionnent de très importants dégâts. A Charleroi, la Sambre a envahi les quartiers bas de la ville, obligeant les habitants à fuir. La Seine a subi une crue inquiétante. Inondations à Reims.

## Calédonie

### Conseil Général

Les contribuables calédoniens sont reconnaissants à M. le Gouverneur Thaly de ne pas avoir préconisé, dans son discours au Conseil Général, la nécessité immédiate d'impôts nouveaux pour équilibrer le budget de la Colonie. M. Thaly n'a pas voulu accentuer le malaise économique et la crise financière dont nous souffrons :

« Je ne propose ni impôts nouveaux ni relèvement des impôts existants, a-t-il dit ».

Il a ajouté pourtant : « Je suis persuadé que la population calédonienne souscrira encore, le moment venu, à la création de recettes supplémentaires pour l'exécution de l'œuvre d'ensemble dont elle attend sa prospérité. » Il aurait pu ajouter encore : « et pour le relèvement du traitement des fonctionnaires prévu pour environ 2.400.000 francs. »

Par là, il a laissé entrevoir que nos finances ne pourront guère se soutenir en 1931 sans la création d'impôts nouveaux ou sans l'augmentation des taxes actuelles.

La population veut bien faire des sacrifices pour les travaux urgents et absolument nécessaires, mais elle trouve exorbitante l'inflation des sommes exigées pour le traitement des fonctionnaires.

Le Conseil Général s'est fait l'écho de ce sentiment.

Dès sa 1re séance il proteste contre l'envoi de nouveaux fonctionnaires en Nouvelle-Calédonie sans l'avis préalable de la Haute-Assemblée Coloniale.

Dans la séance du 3 décembre, il s'élève contre le recrutement de fonctionnaires métropolitains dont les emplois étaient déjà occupés par un personnel local et invite l'Administration à recruter les fonctionnaires sur place dans toute la mesure compatible avec la marche des services, notamment pour le service de la comptabilité des Travaux Publics et le service de la police.

Dans la séance du 6 décembre, plusieurs conseillers ont blâmé l'achat précipité par l'Administration d'un remorqueur et d'un matériel considérable en vue de l'exécution des Grands Travaux dont le

à la foule agenouillée, une paternelle bénédiction.

L'après-midi, ce sont les réjouissances indigènes qui doivent clore la fête.

La foule entière entoure l'esplanade où a lieu un grand *pilou* qui sera sans doute la dernière grande fête indigène de la mission. Les hommes des tribus de Hienghène exécutent des danses indigènes à la fois gracieuses et sauvages. Puis, c'est le tour de ceux de Koné et enfin la danse générale des hommes et jeunes gens. Mais à 5 heures, la cloche sonne et le *pilou* s'arrête. C'est alors la traditionnelle distribution des vivres et la dispersion.

\* \* \*

On quitte Hienghène en emportant une haute idée de l'œuvre accomplie dans cette population, sauvage il y a encore si peu de temps.

Malgré l'énorme affluence de ces jours de fête, pas de bruit, pas de dispute, rien qui détone. Tout s'est déroulé dans l'ordre et la paix. Sur tous les visages et dans les cœurs c'est la joie ; sur la terre, c'est un mouvement grandiose qui, au sein de la nature tourmentée et sauvage, chante la gloire du Créateur ; dans les âmes c'est la vie divine qui pénètre et s'intensifie.

Cette fête est de celles qui embellissent nos pauvres vies mortelles ; elle orientera les âmes, nous n'en doutons pas, vers une vie chrétienne plus complète, plus généreuse.

Puisse-t-elle rester, dans l'esprit de ceux qui y assistèrent, au milieu des tristesses de ce monde, comme un avant-goût du ciel.

Un spectateur.

## Nouvelles diverses

### Le catéchisme du cardinal Gasparri

Le « *Catechismus catholicus, cura et studio Petri Cardinalis Gasparri, concinnatus* », vient de sortir des presses du Vatican. Un exemplaire, dit une information romaine, en sera envoyé à tous les évêques qui pourront ainsi en prendre connaissance.

C'est un volume de 464 pages, dont 266 seulement constituent le catéchisme proprement dit, avec la préface. Les pages suivantes contiennent, sous le titre général *Testimonia*, des références et des citations se rapportant aux Conciles œcuméniques, aux Souverains Pontifes, aux Docteurs de l'Eglise et aux Congrégations romaines.

La situation budgétaire de la France est excellente : le solde disponible au trésor est de 8 milliards 45 millions, soit une augmentation de 3 milliards 668 millions depuis mai.

L'augmentation provient du bon rendement des impôts.

En plusieurs régions de la France, des inondations occasionnent de très importants dégâts. A Charleroi, la Sambre a envahi les quartiers bas de la ville, obligeant les habitants à fuir. La Seine a subi une crue inquiétante. Inondations à Reims.

Bourrasque dans la région de Boulogne où une vingtaine de navires ont subi des avaries.

A Bordeaux un agent de charge est arrêté pour abus de confiance et escroquerie. Le passif attendrait 30 millions, l'actif est de 13.

La Chambre repoussa par 330 voix contre 253 le contre-projet socialiste d'outillage national contre lequel le gouvernement posa la question de confiance.

La Seine monte et déborda à Argenteuil et à Villeueuve St-Georges.

Dans les Ardennes un cyclone s'abat, provoquant la crise de la Meuse — Dégâts considérables.

A la Chambre, Tardieu parlant de la situation extérieure la déclare sérieuse, mais pas très grave.

Relativement à la révision des traités, il dit qu'on ne saurait instituer un perpétuel remaniement et demande au Sénat de juger le gouvernement sur ses actes.

Borel, de l'union démocratique, déclara que les moyens pris par Tardieu en vue de résoudre la crise économique étaient surtout des palliatifs et ajouta qu'il fallait revenir à une Union républicaine et demander le concours des gauches.

Bienvenu Martin déclara que son groupe, la gauche démocratique, ne voterait pas la confiance au cabinet Tardieu, en raison de la contradiction entre la politique du gouvernement et les principes essentiels de la doctrine républicaine.

### 6 décembre — dernière heure. — Démission du Cabinet Tardieu.

Commentant la crise ministérielle, le « Journal des Débats » écrit que le Sénat fit une opération impolitique contraire au vœu de la nation et qu'un ministère qui ne tiendra pas compte de la majorité actuelle de la chambre ne durera pas 3 semaines ni même 3 jours.

Doumergue, après le refus de Poincaré et l'insuccès de Barthou, fait appel à Laval pour constituer le ministère.

Laval espère aboutir dans un bref délai grâce au concours de Tardieu.

Le gouverneur-général Pasquier est arrivé à Marseille venant d'Indochine sur avion conduit par Guilette et Lalouette.

C'est la 1<sup>re</sup> fois que cette liaison est assurée. De Marseille ils se sont envolés vers Paris où, à l'atterrissage, ils furent ovationnés.

La Chambre vota un crédit de 15 millions pour les victimes de la catastrophe de Fourvières.

Liège — De nombreux décès surviennent, par congestion d'un caractère spécial provoquée par d'épais et froids brouillards ; 65 victimes.

mesure compatible avec la marche des services, notamment pour le service de la comptabilité des Travaux Publics et le service de la police.

Dans la séance du 6 décembre, plusieurs conseillers ont blâmé l'achat précipité par l'Administration d'un remorqueur et d'un matériel considérable en vue de l'exécution des Grands Travaux dont le programme n'est pas encore arrêté.

La séance du 8 décembre est tout entière consacrée à la discussion sur l'augmentation de solde des fonctionnaires.

Aucun vote n'est émis.

Même discussion à la séance du 9 décembre.

Finalement ont voté pour l'augmentation de solde des fonctionnaires, s'élevant à 2.400.000 : MM. Milliard, Rordorf, Ley, Beaumont, Roumy, Moulédous, Unger.

Ont voté contre : MM. Bloc, David, Palladini et J. Daly.

Mais tout en votant l'augmentation demandé par l'Administration pour les fonctionnaires, MM. Milliard, Ley et Unger ont fait la déclaration suivante :

Le Conseil Général proteste contre l'augmentation des soldes des fonctionnaires des cadres métropolitains qui lui est imposée par le Ministre au moment précis où la Colonie traverse une des crises les plus violentes de son histoire et où l'abaissement du coût des décrets de première nécessité allège très sensiblement les charges du consommateur ;

Considérant cependant qu'il serait profondément injuste de priver les fonctionnaires locaux des avantages dont malgré le Conseil général, leurs collègues métropolitains bénéficient déjà depuis 18 mois ;

Décide de voter en principe les fonds nécessaires à l'application des nouvelles soldes, mais invite l'Administration à diminuer le nombre des fonctionnaires, beaucoup trop considérable dans certains services, car il serait impossible à la colonie de continuer l'effort qui lui est actuellement demandé ;

Décide d'examiner avec soin à chaque chapitre du budget les indemnités à supprimer.

Se déclare prêt à prendre en faveur de la population toutes les mesures utiles pour l'aider à traverser la crise.

1  
END OF A.A.N. 39.

—

A.A.N. 40 follows  
on OHPA 221.



ARCHIVES  
ARCHEVECHE  
Nouméa

# ETUDE ETHNOLOGIQUE

Sur la Religion

des Néo-Calédoniens



SAINT-LOUIS

IMPRIMERIE CATHOLIQUE

1905

## ETUDE

### Sur la religion des Néo-Calédoniens

---

*Ce travail ethnologique, remarquable par sa clarté, sa précision et l'empreinte saisissante de véracité qui caractérise sa rédaction, est l'œuvre d'un missionnaire de la première heure, le R. P. Gagnère, décédé, à Pouébo, le 29 août 1867. Devenu, dès son arrivée en 1848, l'intrépide collaborateur du V. P. Rougeyron, il fut à même de connaître et de retracer la physionomie morale des païens qu'il instruisait et de les surprendre dans leurs plus secrètes pratiques, la parfaite connaissance qu'il avait de la langue lui en facilitait le moyen.*

*C'est en 1859 qu'il rédigea les constatations que nous allons reproduire comme document complémentaire de la conférence précédente (III<sup>me</sup> Fascicule) sur la religion des Néo-calédoniens.*

*Si ce travail n'est pas un compte-rendu de CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES (1) il n'est pas douteux qu'en le rédigeant le R. P. Gagnère ne se soit fait l'interprète de tous les Missionnaires qui, de son temps, exerçaient le ministère en Calédonie, et, à ce point de vue, c'est un rapport qui a sa place dans ce recueil. Vu l'identité de sujet avec la Conférence qui précède, on y trouvera quelques redites, d'un coloris du reste plus animé, mais le quatrième article, consacré aux pratiques mosaïques, est entièrement nouveau et du plus haut intérêt.*

---

(1) Elles n'étaient pas instituées à l'époque où il a été fait.

## RELIGION DES NÉO-CALÉDONIENS



Sous ce nom de religion je comprends 1° les croyances ; 2° le culte pour les morts ; 3° les invocations ; 4° certaines pratiques qui peuvent faire soupçonner une origine mosaïque,

### Chapitre I<sup>er</sup>

#### Croyances des Néo-Calédoniens

##### *Croyaient-ils en Dieu ?*

A n'en croire que leur témoignage, les Nouveaux-Calédoniens n'avaient pas conservé le dogme de l'unité de Dieu, ni même l'idée confuse d'un Dieu supérieur à un autre. Ils ne soupçonnaient pas qu'il y eût un séjour plus élevé que la terre et qui fut la demeure de quelque divinité. Ils n'avaient connaissance que de leur pays et du prétendu séjour qu'habitent les âmes de leurs ancêtres. Toutefois, si l'on consulte leurs légendes et leurs formules d'invocation, on est porté à les croire plus près de l'idée d'un être suprême qu'ils ne le pensent et ne le disent eux-mêmes.

Le mot *Dianua* qui, dans la langue calédonienne, a un sens très étendu, pouvait également, suivant les circonstances, s'appliquer ou à un être suprême, ou aux mauvais génies, ou aux âmes des morts. Ce qui prouverait cette assertion, c'est

le peu de difficulté qu'ont fait les Nouveaux-Calédoniens, à l'arrivée des missionnaires, de consacrer ce mot (*Dianua*) uniquement à Dieu, ne se servant plus que d'autres dénominations pour les mauvais génies et les âmes des morts. Une si grande facilité à reconnaître un être suprême et à lui consacrer un nom spécial, prouverait évidemment que cette idée n'était point entièrement éteinte dans ces âmes grossières, et qu'elle n'avait besoin que de leur être rappelée (1). Il est certain au moins qu'ils s'expriment habituellement au singulier en parlant de la Divinité.

*Ils croyaient aux mauvais génies.*

Quant aux mauvais génies, ils les divisent en plusieurs classes, suivant les différentes fonctions qu'ils leur supposent. Ainsi, les uns sont préposés aux forêts, les autres aux cimetières ou aux palétuviers ; d'autres, enfin, à la garde et à la surveillance des villages.

1° Les génies des forêts (*Dianua Muakéne*) se font voir, dit-on, tantôt comme un fantôme, tantôt sous une forme indéfinissable, et tantôt ils attirent l'attention des passants par des chants. Si le passant a le courage d'avancer, il pourra voir le génie assis sur les branches d'un arbre et exécutant, avec les pieds, un petit mouvement cadencé, comme pour battre la mesure de son chant. Si le spectateur avance, sans trembler, le génie fuira devant lui et ira plus loin faire entendre de nouveau son chant. Si, au contraire, il donne prise sur lui en obéissant au sentiment de la peur, c'est le génie qui le domine et qui attire à lui son âme en en prenant immédiatement possession. On a trouvé quelquefois de ces malheureux dans un état pitoyable : les uns ayant la tête entièrement tournée en arrière, d'autres immobiles ou errant comme des idiots ; d'autres, enfin, s'agitant comme des furieux.

Quand on est parvenu à les retrouver, on s'empresse de les délivrer par une espèce d'exorcisme, qui consiste à cracher dans les oreilles et au visage certaines herbes mâchées. Le patient, à cette rude opération, doit tomber en défaillance ; après quoi, il pleure, reprend ses sens et ne manque pas

(1) Telle est l'opinion de la majorité des Missionnaires. (Voir le compte rendu de la 3<sup>e</sup> conférence, p. 44.)

d'attribuer l'accès qu'il vient d'éprouver au génie des forêts (*Dianua Muakéne*), qui s'était emparé de lui.

Si l'obsédé a résisté à la première opération, on crache de nouveau des herbes mâchées dans la direction où l'on présume que réside l'esprit malin ; alors, l'esprit lâchant prise, l'obsédé tombe en syncope, comme ci-dessus, reprend ensuite ses sens et raconte aux assistants étonnés sa triste aventure.

2° Des génies sont préposés aux cimetières et aux palétuviers, à la garde et à la surveillance des villages. — Chaque localité a son génie plus ou moins célèbre. Sa fonction est de protéger ceux qui sont préposés à sa garde ; il les reprend et les corrige quand ils manquent à quelques usages superstitieux, surtout pour ce qui regarde les fêtes des morts. Il va même quelquefois, pour ces sortes de manquements, jusqu'à les obséder, à la manière des génies des forêts. Mais, c'est ordinairement contre les étrangers qu'il réserve son venin et sa colère, tandis qu'il est favorable aux siens et qu'il leur accorde même quelquefois des présents. Ainsi, des personnes vous assureront qu'elles ont trouvé souvent d'excellentes bananes déposées pour elles, sur leur chemin, par le génie tutélaire de leur village, etc.

Voici, à ce sujet, une histoire fort curieuse dont je me suis moqué dans le temps, et dont l'authenticité me paraît, aujourd'hui, hors de doute. L'acteur et le narrateur est un de nos catéchistes, dont le nom chrétien est Marcel. Je l'avais prié de m'apporter toutes les herbes superstitieuses dont il faisait usage quand il était payen. Il m'arriva bientôt, chargé de petits paquets d'herbes, de feuillages et de bois. Le principal de ces paquets avait trait à l'histoire que je raconte.

Chaque année, à l'époque où les ignames commencent à pousser, les payens avaient l'habitude de chercher à savoir si la récolte serait bonne ou mauvaise. On s'adressait pour cela à Marcel, qui était alors le sorcier du pays, et, pour l'engager à faire de bonnes invocations, on lui faisait assez souvent des présents.

Le jour fixé pour la cérémonie étant venu, Marcel allait s'installer dans le cimetière, déployait une étoffe blanche ap-

pelée *ava* dans le pays et faite avec l'écorce du mûrier-papier, et plaçait dessus son offrande consistant en livres et en quelques richesses du pays ; puis allumant un petit feu avec le bois d'un arbre particulier, il le recouvrait de certaines herbes superstitieuses. Dès que le feu commençait à flamber, on voyait apparaître, sur les arbres environnants, deux énormes lézards. Dès qu'il les apercevait, Marcel commençait à poser ses questions et à formuler ses demandes ; alors les deux lézards commençaient à s'agiter et à se rapprocher et finissaient enfin par venir, de concert, frapper de leur énorme queue le petit bûcher allumé par Marcel, jusqu'à ce qu'ils en eussent dispersé toutes les pièces qui servaient à l'alimenter. C'était le signe infailible d'une réponse favorable, parfaitement bien comprise du sorcier et des spectateurs. C'était leur dire : « *C'est assez, bon espoir, les ignames seront bonnes cette année.* » Si, au contraire, sa réponse ne devait pas être favorable, les deux lézards refusaient de descendre jusqu'au bûcher et finissaient par disparaître, après s'être agités quelques instants. Le sorcier et les spectateurs en concluaient tristement que l'année serait mauvaise, et que les ignames manqueraient, ou par trop de pluie, ou par trop de sécheresse.

C'était avec la meilleure foi du monde que trois témoins oculaires m'ont certifié le fait, ainsi que Marcel lui-même qui, depuis, a renoncé à ses invocations diaboliques, malgré toutes les instances des payens pour l'engager à continuer.

L'histoire suivante n'est pas moins singulière. Elle a trait aux génies tutélaires des villages, qui, dans la langue calédonienne, s'appellent *Dianua Kodiau*. Voici la légende : Le génie *Kodiau*, sous la forme d'un énorme lézard, allait, toutes les nuits, coucher sur la natte et sous la couverture d'un homme du village préposé à ses soins. Il se plaisait à dormir sur son sein, sur son cou ou sur sa tête ; c'était une espèce de faveur héréditaire, car de père en fils, depuis plusieurs générations, le bon *Dianua Kodiau* n'avait point cherché d'autre endroit pour y prendre son repos.

Loin de craindre les approches et le contact de ce monstre, son protégé mettait au contraire toute sa sûreté dans sa

présence. Personne, en effet, n'osait aborder sa maison ; car on était convaincu qu'au besoin le dragon prendrait la défense de son compagnon de lit contre un ennemi quelconque, et même contre tout individu qui se serait permis à son égard la moindre indiscretion.

On raconte de nombreux exemples de la puissance terrible de ce génie. C'était principalement contre les passants et les personnes inconnues qu'il en faisait usage. Un jeune calédonien, que je connais, après avoir passé sa jeunesse dans la tribu de *Bondé*, revint dans son village. Un jour qu'il allait à la pêche, il lui prit fantaisie de dire quelques mots dans la langue de *Bondé*. Le *Dianua Kodiau* l'entendit, dit la légende, et l'ayant pris pour un étranger, d'un bond il se précipite sur lui, et le pauvre jeune homme fut à l'instant dévoré d'insupportables démangeaisons ; tous les cheveux lui tombèrent de la tête et sa peau, comme brûlée par le contact du dragon, se renouvela entièrement.

Quand les victimes lui manquent, continue la légende, le *Dianua Kodiau* quitte sa forme de lézard et se change en requin ou en anguille, afin d'aller, sous cette nouvelle forme, faire de nouvelles victimes dans les eaux de la mer.

Quoi qu'il en soit de tout ceci, que les faits racontés soient attribués à la peur, à l'ignorance ou à une intervention diabolique, toujours est-il qu'avant l'introduction du christianisme le démon régnait en maître dans ce pays, et que les malheureux habitants étaient tellement sous l'empire de la crainte de leurs mauvais génies, qu'ils n'osaient jamais sortir pendant la nuit sans porter une torche allumée ou un tison enflammé, pour se préserver de toute atteinte.

Aujourd'hui, cette crainte a disparu. Nos catéchumènes et nos chrétiens circulent le jour et la nuit, seuls ou en compagnie, ils vont à la pêche ou à la forêt, et il n'est plus question ni de fantômes, ni de chants mystérieux, ni de lézards, etc. Quand on leur demande raison de ce changement : — Nous pensons, disent-ils, que les cérémonies de la religion nouvelle, ainsi que nos chapelets et nos médailles, ont mis en fuite tous les mauvais génies. — Ils ont raison. L'Évangile apporte la paix partout où il est annoncé. La croix de J.-C. met en

faite les démons ; l'image de Marie Immaculée leur fait peur. Ces deux images vont prendre possession de l'emplacement destiné à notre église avant l'expulsion de la mission. Et nous avons bon espoir que bientôt le règne de Jésus et de Marie remplacera le règne des démons dans tout le pays et dans tous les cœurs.

*Ils croyaient à la survivance des âmes.*

La croyance à une vie future est très enracinée chez les Néo-Calédoniens. Mais le séjour qu'ils assignent aux âmes des défunts, et la nouvelle vie qu'ils leur font mener, sont bien en rapport avec leurs idées et leurs goûts tout charnels et tout matériels.

En face de chaque tribu, disent leurs légendes, et bien avant dans la mer, il existe des pays sous-marins, qui sont d'une grande beauté et d'une grande richesse, tels enfin que les poètes payens nous représentent les Champs-Élysées. C'est donc pour nos Néo-Calédoniens un vrai paradis, puisque, selon eux, c'est là la réunion de tout ce qu'ils connaissent de beau et de bon : nombreuses réunions, danses continues, abondance d'excellentes bananes, vivres à discrétion, etc., etc.

Faisons maintenant une descente au bienheureux séjour qu'habitent les âmes des Calédoniens défunts. Allons-y en compagnie d'une âme, qu'on y va initier aux us et coutumes de ses ancêtres qui l'y ont précédée. Mais auparavant vous me permettrez quelques détails sur les funérailles. Un Néo-Calédonien est-il à l'agonie ? Aussitôt toute la famille se réunit autour de lui, et afin d'empêcher son âme de partir trop tôt pour l'autre vie, on lui ferme du mieux possible le nez et la bouche. Mais, hélas ! on s'aperçoit bientôt, par l'immobilité du cadavre, qu'en dépit de tous les efforts l'âme s'est échappée par quelque issue secrète. Alors commencent les pleurs, les lamentations, les cris de désespoir de toute la famille. On voudrait, s'il était possible, la retenir encore, afin de pouvoir, au moins, l'accompagner d'un éternel adieu. Pendant ce temps-là, l'âme qui s'est séparée de son corps, soit par attachement à ses restes inanimés, soit par déférence pour les regrets de ses parents, va se placer à quel-

que distance, comme si elle ne voulait s'éloigner qu'à regret et par force. Pendant qu'elle est ainsi plongée dans mille idées que lui rappelle encore la vie qu'elle vient de quitter, arrive une députation de la part des ancêtres ; force à elle d'obéir et de partir immédiatement avec les guides qui sont venus pour la conduire à sa nouvelle destination. Alors, tantôt volant dans les airs avec une rapidité extraordinaire, tantôt glissant sur la surface des vagues de la mer, qu'elle semble ne point toucher, elle arrive en quelques instants dans le nouveau séjour, où l'attendent avec impatience tous ses ancêtres. Là, s'il vous était donné d'avoir, pour quelques instants, des yeux de Nouveau-Calédonien, vous verriez tout ce paradis sous-marin se mettre en mouvement et s'empresse de faire les préparatifs d'une danse de réception, comme s'il s'agissait de fêter un grand chef ou chef d'une tribu amie. La nouvelle arrivée en est toute ébahie : jamais, dans les plus grandes fêtes qu'elle vit autrefois sur la terre, un plus grand concours de monde ; jamais une masse plus compacte pour la belle danse calédonienne. Cette danse s'appelle *Ponlé* ; elle consiste à faire une promenade en forme de ronde, autour d'une espèce de mât de pavillon. Les chantres, groupés au centre de la danse et adossés à ce même mât, battent la mesure sur un morceau de bois, et conduisent la danse en chantant un éternel ia ! ia ! ia ! ia ! ia ! ia ! (paroles qui n'ont aucune signification dans leur langue, mais qui servent à marquer les différentes inflexions de voix que nécessitent la mesure et la cadence).

Tout cela, ne nous dit pas grand chose ; cependant, d'après les Néo-Calédoniens, cette danse est à ravir et rien ne saurait lui être comparé. Par forme d'ornement et de coquetterie, toutes les âmes qui font partie de la danse doivent avoir dans les mains une orange sauvage (le petit pamplemousse, naturel au pays), qu'elles font sauter avec grâce, tout en se jouant et dansant en mesure (comme font les jongleurs de foire dans nos pays).

C'est à la couleur plus ou moins fraîche de ces oranges sauvages, que les âmes tiennent dans leurs mains, que l'on peut reconnaître l'époque plus ou moins éloignée de leur

mort et de leur arrivée dans le bienheureux séjour.

La danse de réception terminée, on procède à la cérémonie d'initiation de l'âme nouvellement arrivée de l'autre monde. On commence par lui mettre dans la main une orange sauvage encore toute verte, puis on lui fait faire quelques tours de danse, pendant que les chantres entonnent de nouveau l'invariable ia ! ia ! ia ! a ! ia ! ia ! ia ! La danse d'initiation finie, on invite le nouvel initié à prendre un peu de nourriture, et surtout à manger des délicieuses bananes qui croissent dans l'heureux séjour qu'il ne doit plus quitter. Lorsque l'âme en a mangé, son sort est fixé pour toujours ; elle ne doit plus songer à revenir sur la terre, sa nouvelle destinée est de se conformer en tout aux cérémonies, aux jeux, aux danses et aux travaux de ses ancêtres, dont elle ne doit jamais plus se séparer, etc., etc.

Mais, qui donc a pu donner tous ces détails, si les morts en Calédonie, comme en France, ne peuvent revenir eux-mêmes nous donner de leurs nouvelles et nous expliquer au long ce qui se passe au-delà de la tombe ? Rien de plus simple, vous répondra la légende calédonienne, c'est qu'il a existé autrefois des personnes qui ont eu le double privilège d'assister vivants à la célèbre danse des âmes et de revenir ensuite en raconter toutes les merveilles.

Voici comment la chose se passe : autrefois, lorsqu'un homme venait à perdre le sentiment de la vie, par suite ou d'un sommeil léthargique, ou d'un long évanouissement, ou d'une espèce d'agonie, etc, son âme se mettait à errer de côté et d'autre, jusqu'à ce que, par un heureux hasard, elle eut rencontré l'âme de quelques-uns de ses ancêtres. Celle-ci, ravie elle-même de la rencontre inespérée de l'un de ses parents, ne manquait pas de l'inviter à venir, en sa compagnie, assister à l'immortel ia ! ia ! ia ! de son fortuné séjour.

L'heureux mortel est transporté d'admiration à la vue de tant de merveilles qui surpassent infiniment tout ce que l'on peut voir ou entendre sur la terre ; il va, il vient, il s'informe de tel et tel parent ; il les voit, il les contemple, comme s'il les voyait et les contemplait de ses propres yeux, il recueille jusqu'aux moindres détails, afin d'avoir un récit com-

plet à faire à son retour. L'âme de l'officieux parent qui l'accompagne le tient en garde contre toute méprise qui pourrait le compromettre. Ainsi, il ne doit point accepter l'orange sauvage qui lui est offerte, ni toucher à la nourriture dont font usage les âmes des morts ; sans quoi, c'en serait fait de lui, et son âme ne pourrait plus retourner sur la terre pour rejoindre son corps. Il serait mort pour tout de bon. Il doit même se tenir un peu à l'écart de la foule, et, quand il éprouve le besoin de soutenir sa frêle existence, son officieux parent lui fait manger à l'écart quelques bananes, seule nourriture qu'il puisse prendre dans ce fortuné séjour, sans compromettre sa vie mortelle.

Deux ou trois jours se passent ainsi dans l'admiration, sans que l'heureux spectateur de tant de merveilles pense à son retour. Mais son parent, voyant que sur la terre on se prépare à ensevelir son corps, le congédie ou le ramène lui-même. Revenu à ses sens, l'heureux vivant n'a rien de plus pressé que de faire, à tous ses parents réunis autour de lui, le récit détaillé de toutes les merveilles qu'il a vues dans le séjour de délices qui les attend au-delà de la tombe. Inutile de dire qu'il est toujours cru sur parole, et que lui-même a une foi parfaite à la réalité de sa vision.

Telle est l'idée d'une autre vie parmi nos Néo-Calédoniens. La survivance de l'âme au corps est pour eux un dogme fondamental. Mais parlez-leur de l'enfer, d'un lieu de supplices pour tous ceux qui auront mal vécu sur la terre ; parlez-leur, enfin, d'une vie éternellement malheureuse ; vous ne serez pas compris (1).

Aussi les Calédoniens ne connaissent-ils pas ce que nous appelons en France les horreurs de la mort. Ils désirent vivre, il est vrai, et ne quittent la vie qu'après avoir employé tous les moyens en leur pouvoir pour la prolonger ; mais cet amour de la vie, qui se développe chez eux dans ce moment suprême, ne vient pas des craintes de l'avenir, c'est le fruit

(1) Les Calédoniens admettent cependant qu'il y aura après la mort une différence d'état entre les bons et les mauvais ; ceux-ci n'auront que des oranges et bananes vertes à manger etc., mais cette différence n'est pas de nature à constituer une sanction morale.

d'un sentiment de plus grande sûreté, c'est-à-dire qu'un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras.



## Chapitre II<sup>e</sup>

### Culte pour les morts en N. Calédonie

Je crois, que le culte des morts ou des ancêtres fait le fond principal de la religion ou plutôt des superstitions calédoniennes. Quant aux mauvais génies dont je vous ai parlé dans le chapitre précédent, il est certain qu'ils les craignent beaucoup plus qu'ils ne les honorent ; mais lorsqu'il s'agit de leurs ancêtres et de leurs parents défunts, non-seulement ils croient à leur survivance après la mort, non-seulement ils craignent de s'attirer leur malédiction en négligeant certaines pratiques d'usage après leur trépas, mais encore ils les honorent d'un culte spécial, et dans tous leurs besoins, ils ne manquent jamais d'avoir recours à eux par le moyen de certaines prières ou invocations.

Je vais décrire au long toutes les cérémonies qui se pratiquent ici en l'honneur des morts ; afin que, par tous ces minutieux détails, on puisse mieux apprécier à leur juste valeur ce qu'il faut penser de leurs superstitions.

#### 1<sup>o</sup> Cérémonial des enterrements

Quand les Néo-Calédoniens voient que, malgré le soin qu'ils ont eu de fermer du mieux possible la nez et la bouche à leur parent agonisant, son âme s'est entièrement séparée de son corps, ils se mettent à pousser de lugubres sanglots et à verser des torrents de larmes. Ces cris redoublent pendant la nuit et au moment où se fait la levée du corps. Pour ensevelir le mort, on fait choix de personnes qui soient réputées pures, c'est-à-dire qui aient vécu dans

la continence depuis un certain temps. Ceux qui ne réuniraient point en eux ces conditions ne pourraient s'employer à la cérémonie religieuse de l'enterrement, ni même mettre les pieds dans l'endroit destiné à la sépulture, sans s'exposer à encourir quelques malédictions.

Veillez prêter un moment d'attention aux minutieux détails du cérémonial calédonien relatifs à la sépulture des morts. Pour ne point m'embarrasser dans les différences accidentelles qui peuvent exister de tribu en tribu, je copie à la lettre ce qui a été pratiqué dans le temps par ceux-là même qui me donnent tous ces détails.

Le premier qui marche à la tête du convoi funèbre s'en va crachant devant lui des herbes superstitieuses, qu'il a eu soin de mâcher. Il prétend, par cette espèce d'aspersion, éloigner tout esprit malveillant, dont la présence pourrait être dangereuse à ceux qui enterrent. Après lui vient un homme portant un bâton pointu, qui doit lui servir à creuser la fosse. Au troisième et au quatrième rang marchent ceux qui portent les herbes superstitieuses, qui doivent servir à la sépulture du mort. Enfin suivent ceux qui portent le cadavre. Tous marchent avec crainte et dans un religieux silence jusqu'au lieu de la sépulture.

Là, cesse l'aspersion des herbes mâchées et commencent les fonctions du fossoyeur. Celui-ci, tenant son bâton sacré enveloppé dans des feuilles superstitieuses, le plante d'abord en terre, puis fait un petit trou dans lequel un des assistants vient cracher des herbes qu'il a mâchées, afin que la fosse se creuse sans obstacles, et même que les racines d'arbres qui pourraient gêner se cassent et se brisent d'elles-mêmes. Le trou achevé, un autre assistant s'empresse de le purifier au moyen d'herbes qu'il étale, de manière que le corps du défunt soit le moins possible en contact avec la terre.

Pendant qu'on prépare ainsi la tombe, le fils ou tout autre parent du défunt délie une partie de la natte qui sert à envelopper le cadavre, pour donner au mort ses *paquets de voyage*, c'est-à-dire les différentes herbes ou feuilles dont il se servait dans ses prières ou invocations en l'honneur des âmes des morts. On les enterre avec lui, afin qu'il puisse, à



son entrée dans le bienheureux séjour, les présenter à ses pères et ancêtres, et leur prouver par là qu'il n'avait point négligé leur culte pendant sa vie. Ces herbes, ainsi mises en contact avec le corps du défunt et présentées par lui à ses ancêtres, recevaient une vertu toute nouvelle, dont héritait celui auquel le mort avait confié le secret de les employer.

Deux de ces paquets sont placés sous les aisselles du défunt, un troisième sur sa poitrine, deux autres sur ses épaules et sur son visage. Pendant ce temps on dit au mort : « Vas montrer ces herbes à nos ancêtres et rends-nous les efficaces. » — Alors on place le corps dans la tombe, dans la posture d'un homme accroupi sur ses talons. Cette tombe, creusée en rond, est juste à la mesure, de telle sorte que le haut de la tête est à peu près de niveau avec la surface de la terre. Il en est même qui font en sorte que la tête de leur père ne soit point entièrement recouverte de terre, afin de pouvoir l'enlever plus facilement après la putréfaction. Elle sera considérée désormais comme une relique, auprès de laquelle ils iront à l'avenir faire leurs prières ou invocations.

L'enterrement achevé, comme la terre qui recouvre le corps n'est pas en quantité suffisante pour en arrêter les émanations fétides, ils ont recours à la vertu surnaturelle de leurs herbes superstitieuses. Ils plantent donc à cet effet le *Baouaienbot*. C'est une perche surmontée d'un paquet d'herbes qui auront la vertu de déguiser ou de cacher les mauvaises odeurs (c'est ce que signifie dans leur langage le mot *Baouaienbot*).

Tous ces devoirs religieux étant remplis, ceux qui y ont pris part doivent songer à leur propre sûreté et bien prendre garde de ne point quitter ce lieu sacré chargés de quelque malédiction. Voici le cérémonial qu'ils emploient pour cela : en se retirant, ils ne tournent point le dos à la tombe, ils marchent à reculons, ayant grand soin de fermer avec des branches d'arbre le passage qu'ils sont obligés de se frayer au milieu des arbres, et cela, sans doute, pour que les morts ne fissent par sur eux ou sur leur pays quelque sortie dangereuse. Au retour du cimetière, ils n'ont rien de plus pressé que de se purifier des impuretés légales qu'ils prétendent

avoir contractées par les rapports plus ou moins immédiats qu'ils ont eu avec le cadavre du défunt. La première purification est celle de la bouche. Dans ce but, ils cassent un coco, en découpent l'aigande en autant de morceaux qu'ils sont de personnes ; puis chacun prend religieusement son morceau de coco, le porte à la hauteur de la bouche, et, au signal donné, tous le placent entre leurs dents ; à un nouveau signal, ils le mâchent rapidement et le rejettent aussitôt sur des paquets d'herbes destinés à recevoir et à envelopper ces débris, que l'on cache soigneusement dans quelques lieux isolés.

Après cette première purification vient celle du corps. Elle se fait dans une eau pure, dont les femmes ont grand soin de ne pas s'approcher. Quand tout est préparé, tous ceux qui ont pris part aux funérailles, munis chacun d'un paquet d'herbes superstitieuses, se placent en ligne sur le bord de l'eau qui doit servir à les purifier. Le premier de la ligne, prenant le commandement, dit : *Gadié!* (allons! en avant!) et tous mettent un pied dans l'eau avec un religieux accord. Au second *Gadié!* tous avancent le second pied, en observant toujours un accord parfait (car celui qui se trouverait en désaccord avec les autres encourrait la malédiction des morts). Au troisième signal, tous se penchent et se lavent de la tête aux pieds, en se frottant minutieusement tout le corps avec leur paquet d'herbes superstitieuses et purificatives. Au quatrième signal, ils se redressent et se retournent avec beaucoup d'ensemble. Au cinquième signal, tous sortent une jambe de l'eau, puis l'autre jambe ; enfin, au dernier signal : *Gadié!* ils jettent en arrière les herbes dont ils se sont servis pour se purifier, et avancent droit devant eux, pour se rendre sur le lieu de la fête.

## 2° Histoire des Puanangates

*Ou jeûneurs désignés pour faire le deuil.*

Toutes ces purifications étant terminées, on procède au choix des *Puanangates*, c'est-à-dire de ceux qui doivent plus particulièrement, en l'honneur du mort, non-seulement garder une continence absolue, mais encore s'abstenir de certains poissons, de certains coquillages et autres aliments cuits

de telle ou telle manière. Pour un mort du commun, ces *Puanangates* ne sont ordinairement qu'au nombre de deux. Pour un chef, on en prend 10, 20, et même 30, suivant les lieux et l'importance du mort.

Je ne parlerai que de ce qui a été pratiqué par ceux-mêmes que j'interroge. Voici donc ce qui s'est passé à la mort d'un chef de Pouébo.

Les *Puanangates* (ou jeûneurs de ce chef), sont censés avoir les mains sacrées ou plutôt impures, à cause du contact de son cadavre, quoique quelques-uns n'aient pas même contribué à l'ensevelir. Ils sont encore censés représenter ce chef défunt ; par conséquent, hommes et femmes, tout le monde doit les respecter et se courber devant eux ; ils sont pour ainsi dire ennoblis ; et, pour insigne de leur nouvelle noblesse, ils ont soin de s'affubler d'un énorme bonnet pyramidal.

Quelques-uns se font aussi une espèce d'habit de parade en même temps que de deuil, en se noircissant le corps avec un noir huileux qu'ils obtiennent en brûlant des noix de *bancoul*, très-communes en Nouvelle-Calédonie. Enfin, il en est même qui vont jusqu'à s'envelopper entièrement les mains, sous prétexte qu'ils ne doivent plus les employer à aucune espèce de travail. Pour tout ce dont ils peuvent avoir besoin, ils ont chacun un serviteur spécial attaché à leur personne sacrée. Quand le moment du repas arrive, le serviteur apporte toute découpée la nourriture de son *Puanangate*. Celui-ci, armé d'un bois pointu en forme de fourchette, pique les morceaux les uns après les autres, pour les porter à sa bouche, ou bien encore, il se sert du linge qui enveloppe ses mains ; mais, dans tous les cas, défense sacrée de toucher à sa nourriture avec les mains.

Dans certains endroits, c'est le serviteur lui-même qui nourrit son *Puanangate*, à peu près comme on nourrit un jeune oiseau avant qu'il soit capable de prendre par lui-même sa nourriture. Les *Puanangates* ont une résidence à part. Elle consiste en une petite case entourée d'une haie de feuilles de cocotier. Une fois qu'ils y sont entrés, elle devient pour eux une demeure sacrée d'où ils ne doivent plus sortir pour

se mêler à la foule, jusqu'à la fin de leur jeûne et de leur deuil.

### 3° Du Pumbou

*Ou commémoration d'un mort.*

L'abstinence ou la privation de certains objets n'est point le devoir exclusif de ceux qui sont choisis d'office à cet effet : toute la famille pour un de ses membres, et toute la tribu pour son grand chef défunt, doit s'abstenir de vaquer aux travaux de la campagne et aux constructions de maisons, jusqu'au jour fixé pour les cérémonies dont je vous parlerai plus loin. De plus, toute la parenté doit quitter sa maison et son village, pour venir se fixer dans une espèce de tente construite *ad hoc* sur le lieu où doivent se faire les cérémonies de la fête ; là, il se forme autant de foyers qu'il y a de familles parentes du mort ; cette espèce de camp improvisé s'appelle, en langue calédonienne, *Ma-Pumbou*, ou *village de la commémoration*. Prendre part aux repas et aux cérémonies qui s'y font, c'est faire le *Pumbou* ou commémoration du défunt.

Les hommes qui font le *Pumbou* couchent tous dans la maison commune destinée aux hommes et entièrement séparés de leurs femmes. De leur côté, les femmes couchent toutes dans une maison qui leur est spécialement assignée, et défense stricte leur est faite d'avoir aucun rapport avec les hommes ; car si une faute grave contre les mœurs se commettait, pendant la durée du *Pumbou*, et surtout si elle devenait publique, cette faute serait punie par une guerre à outrance contre le village du coupable.

Mais ce qui contribue surtout à faire observer religieusement le *Pumbou*, c'est la croyance profondément enracinée dans l'esprit des Néo-Calédoniens, que le mort ne manquerait pas de tirer une vengeance éclatante de toute faute qui se commettrait contre les us et coutumes du *Pumbou*. Manquer à la moindre petite cérémonie, c'est, selon eux, encourir leur malédiction toute entière. Ainsi, c'est une faute grave de faire la moindre erreur en comptant les vivres destinés à la fête. Si une seule igname vient à manquer dans un des paquets, voici comment ils expliquent son absence : Elle

manque, donc c'est le mauvais génie qui l'a mangée, à cause de quelque cérémonie qui aura été manquée par celui à qui appartient le paquet de vivres, ce qui présage un futur malheur pour un des convives.

C'est aussi une faute très grave de ne pas fournir généreusement les vivres et les présents exigés par les convenances ; car alors l'âme du défunt ne manquera pas de revenir, seule ou accompagnée d'autres esprits, pour en faire au coupable de sanglants reproches et d'effrayantes menaces. Ces menaces sont ordinairement suivies d'effets terribles : ainsi, selon la légende, le coupable ne tarde pas de voir sa vue s'obscurcir, sa raison se troubler. Bientôt il se sent atteint de folie et finit par éprouver tous les symptômes de l'obsession dont je vous ai parlé au sujet des *Dianua Muokégnés*. Voici, à ce sujet, une histoire assez curieuse dont j'ai été moi-même témoin sans le vouloir.

Il y a trois mois environ, un de nos chrétiens, du nom de Jovité, fut frappé, à quelques pas de sa maison, d'un aveuglement subit. N'ayant personne pour le conduire, il se mit à errer dans son propre village, sans savoir où il allait, et sans pouvoir se reconnaître. Après bien des tours et des détours, il arrive enfin chez lui, par hasard, et dans un état complet de folie. Il parle, il crie, il montre un fantôme qui le poursuit, il indique du doigt tous ses mouvements. On avait beau ouvrir les yeux, on ne voyait rien. Le malheureux poussait de profonds gémissements, sa respiration était embarrassée, comme celle d'une personne qui étouffe ; enfin, il devint si furieux, que l'on pouvait à peine le contenir, et, dans ses efforts sans cesse renouvelés, il cherchait à se jeter dans le foyer qui était dans l'intérieur de la maison.

C'est en vain que nos chrétiens commencent à réciter leur chapelet, c'est en vain qu'on lui jette de l'eau fraîche à la figure pour chercher à exciter chez lui une réaction salutaire, tout était inutile. Pendant que tout ceci se passait, arrive son père, qui était encore payen. Voyant son fils dans ce triste état, il se met aussitôt à mâcher des herbes et à les lui cracher dans les oreilles. Il ne réussit pas davantage. — Ce n'est pas sans doute un *Dianua Kodiau* de notre village,

s'écrie-t-on, c'est probablement celui du village voisin, allons chercher un homme de ce village, peut-être que son *Dianua Kodiau* lui obéira. — Aussitôt un messager part et revient bientôt, accompagné de l'homme en question. Arrivé dans la case, l'étranger mâche des herbes et les crache dans les oreilles de l'obsédé, qui aussitôt se calme et tombe en syncope. Quelques instants après, Jovité, revenu à lui, se plaint d'une vive douleur aux épaules, semblable à celle que causerait un fort coup de bâton ou un coup de pierre. Il en est resté malade pendant une huitaine de jours. Interrogé sur la nature et la cause de sa maladie, voici l'explication qu'il en a donnée : Je suis allé, dit-il, cueillir, pour ma cuisine, des taros que j'aurais dû présenter au *Pumbou* (ou commémoration) d'une de mes parentes défunte ; je ne me suis pas même présenté au *Pumbou* qui a été célébré en son honneur. C'est donc l'âme de ma parente qui, pour me punir de mon infraction aux usages, m'a traité comme vous avez vu. Je ne sais trop quelle peut être la valeur de cette explication ; mais ce que je sais bien, c'est que la maladie a été réelle, et j'ai été grandement fâché du concours des payens dans cette circonstance.

J'avais permis au catéchiste l'emploi de ces herbes mâchées puis crachées ensuite dans les oreilles, comme moyen naturel capable d'opérer une réaction par la surprise et la sensation que doit naturellement causer une pareille opération. Malheureusement, le catéchiste ne s'y trouvait pas et les payens ont pris d'eux-mêmes l'initiative ; comme ils sont loin d'avoir renoncé au démon, je ne puis savoir en vertu de quoi ils ont pu obtenir un effet si extraordinaire et presque toujours infaillible dans leurs mains.

Mais, me direz-vous, est-il certain que tout manquement au cérémonial du *Pumbou* soit suivi de châtiments ? A cette question, un Calédonien ne restera pas embarrassé, et il vous répondra : Eh bien ! supposé qu'un manquement manifeste au cérémonial du *Pumbou* ne soit pas immédiatement puni, la punition n'est que différée et par là même n'en sera que plus terrible ; le coupable ou l'un des siens mourra pendant l'année. S'il ne meurt pas, il sera du moins certainement frappé

de quelque plaie hideuse et incurable, ou bien il perdra ses dents ou ses cheveux, etc. Enfin, quoi que ce soit qui puisse lui arriver, ce sera toujours en conséquence de son manquement au cérémonial du *Pumbou*, que le malheureux Calédonien se verra affligé et châtié soit dans sa personne, soit dans sa famille, voire même dans ses plantations.

Maintenant, je passe à quelques particularités du *Pumbou*.

De l'avis même des Calédoniens, la partie la plus religieuse du *Pumbou*, ce sont les repas qui se font à son occasion. Ils s'appellent, en calédonien *pit-mirambuane* (cuisine sacrée en l'honneur des morts) ; c'est un devoir sacré pour les femmes de n'y point paraître, elles devront même en éloigner leurs enfants pour que personne ne puisse être distrait par leurs cris. Voici comment se font ces repas :

La première préparation consiste dans les approvisionnements indispensables à la fête. Aussitôt que le *nierambuane* est ouvert, on voit arriver de tous côtés les paquets réglementaires d'ignames et de taros. Dans cette circonstance, les femmes ont non seulement le privilège de porter la charge de leurs maris, mais encore le droit de faire un cadeau consistant en richesses du pays, si elles ont quelque chose à donner, puis elles ne reparaisent plus. Toutes ces richesses sont réunies en un seul tas, sous la direction du maître de la fête, qui donne le premier paquet de perles aux parents maternels du mort, *ba tibis nuth* (c'est-à-dire pour obtenir la licence d'ouvrir les autres paquets). Viennent ensuite les présents que fait la parenté du côté paternel à la parenté du côté maternel.

Les présents faits, un vieillard se charge de compter les ignames et les taros d'après le cérémonial usité. Des hommes se placent les uns à sa droite, les autres à sa gauche, pour lui présenter les ignames et les taros, et les recevoir de sa main au fur et à mesure qu'il les compte. Cette cérémonie est toujours très solennelle. Le vieillard compte lentement et à haute voix : une igname ! et tous les assistants répondent ensemble *éto* (oui). — Deux ignames ! *éto*. — Trois ignames ! *éto*. — Et ainsi de suite jusqu'à dix. Le vieillard com-

mence une nouvelle dizaine en reprenant une, deux, etc. De sorte que toute la matinée se passe à compter des dizaines d'ignames, sans qu'on fasse jamais l'addition de toutes ces dizaines. L'unique but de tout ceci, c'est d'abord de remplir le cérémonial du *Pumbou*, puis de savoir au juste si toutes les dizaines, depuis la première jusqu'à la dernière, sont complètes ; car, comme je l'ai déjà dit plus haut, si une seule igname venait à manquer à une dizaine ou à un paquet, il y aurait infraction aux règles et au cérémonial du *Pumbou* et on en présagerait un futur malheur pour celui des convives qui se serait ainsi mis en contravention.

L'énumération des ignames et des taros étant finie, on procède à leur distribution. On fait des petits paquets composés chacun de trois ignames, que l'on place séparément sur une même ligne jusqu'au nombre de dix. Puis on recommence une seconde ligne de dix paquets, et ainsi de suite, tant qu'il y en a. Cette seconde opération a le même but que la première.

Enfin suit le repas sacré, auquel les hommes seuls ont droit de prendre part. Mais quel repas !... Trois morceaux d'igname, quelquefois un morceau de poisson, si la pêche a été favorable : voilà ce que l'on est obligé d'appeler un festin calédonien, et encore, ce festin, doivent-ils l'attendre jusqu'au soir. Mais, si tout n'est pas plaisir dans ce festin sacré, tout y est religieux ou superstitieux. C'est surtout pour ces sortes de fêtes qu'ils épuisent toutes leurs richesses, leurs plus belles plantations et souvent même leur santé ; car c'est pour eux un point d'honneur d'offrir, en pareille circonstance, quelques paquets de poissons, et, pour se les procurer, ils sont souvent obligés de passer plusieurs nuits de suite, exposés à toute l'intempérie de la saison.

Vous comprendrez encore mieux tout ce que doivent avoir d'onéreux tous ces présents d'usage et tous ces repas religieux, quand vous saurez que tout ce que je viens de vous dire se renouvelle, avec le même cérémonial, pendant cinq jours de suite, à partir de l'ouverture du *Pumbou*, et deux fois tous les cinq jours pendant un mois, si c'est un *Pumbou* en l'honneur d'un chef, ou du moins pendant quinze jours, si c'est

pour un homme du vulgaire ; et enfin le jour de la clôture du *Pumbou*, dont je vous parlerai plus bas. Pendant ce temps, tous les conviés au *Pumbou* du défunt sont à la charge de sa famille, et ils se font un devoir de conscience d'y rester le plus longtemps possible, sous prétexte d'honorer l'âme du chef en mangeant ses plantations, qui, du reste, sont souvent finies avant la fin de la fête.

Telle est, l'histoire d'un *Pumbou* calédonien. Pour compléter tout ce que je viens de dire, j'ajouterai qu'ils en font encore l'anniversaire, ce qu'ils appellent dans leur langue : *Pit muatlok* (faire cuire la lune), c'est-à-dire faire un repas sacré à l'époque où reparait la lune pendant laquelle le chef ou le parent de la famille est mort. Je n'en dirai rien pour ne pas me répéter.

#### 4° Fêtes des morts, publiques et profanes.

Essentiellement différentes des fêtes du *Pumbou*, celles-ci semblent plutôt s'occuper des vivants que des morts. A part les pleurs d'usage par lesquels on débute, rien n'y rappelle la pensée de la mort ; nos Calédoniens seraient eux-mêmes embarrassés pour dire en l'honneur de qui se font les présents d'usage dans ces fêtes. Les femmes, loin d'être exclues, y sont au contraire en majorité et y font entre elles, mais en petit, ce que font les hommes de leur côté. Loin d'y voir régner ce silence religieux qui préside aux autres fêtes pour les morts, c'est plutôt le vacarme d'une foire. Le plus grand nombre y rit, parle, se livre à divers jeux, tandis que les personnes qui sont là pour représenter les intérêts de leurs familles, sont surchargées d'affaires et de soucis. On n'en finit pas à combiner la distribution des présents apportés à la fête, pour que tout le monde se retire content. C'est toujours la parenté du côté maternel qui reçoit tous les honneurs dans ces sortes de fêtes, ce qui s'appelle, dans leur langue : *dialou*, c'est-à-dire recevoir des présents. Mais, en retour, elle sera aussi obligée de faire des présents, en signe de reconnaissance, pour ceux qui lui ont été faits pas déférence et par honneur. Ces présents de compensation se font ordinairement en vivres, comme ignames, taros, poissons, ce qu'ils

appellent dans leur langue : *Panguene muak*, c'est-à-dire étaler les présents en retour. Or, pour que cette compensation soit bien proportionnée à ce que chaque individu a donné en premier lieu, il faut, de la part de ceux qui font la distribution, une grande contention d'esprit et une grande sâreté de mémoire ; car, la moindre préférence, une erreur légère pourrait soulever bien des mécontentements.

Toute la matinée se passe donc à étaler des vivres et à combiner les présents dont il faudra accompagner tel ou tel paquet, afin que la compensation soit la plus parfaite possible. Jugez si c'est chose facile pour nos Calédoniens, qui, comme partout, voudraient toujours recevoir plus qu'ils n'ont donné. Aussi, dans la fête des chefs, la nuit vient-elle le plus souvent avant que la distribution soit terminée. Quand elle est faite, chacun emporte la portion qui lui est échue et va la faire cuire dans sa propre maison. Pour peu qu'elle soit éloignée, le repas ne sera préparé qu'à une heure fort avancée de la nuit, et pour plusieurs c'est le premier repas de la journée. Voilà encore un jour de fête calédonienne ! Ces présents réciproques entre les différents membres de la famille et de la parenté du chef se font immédiatement après la mort du chef et avant le *Pumbou*, ou bien le sixième jour, ou même plus tard, suivant les différents usages qui existent dans les tribus où se donnent ces fêtes.

Le *Thimeuna* ou fête de la clôture. — J'ai renvoyé ici ce que j'avais à dire sur cette fête, parce qu'elle est beaucoup plus profane que religieuse. Le *Thimeuna* est à peu près semblable à la fête que je viens de vous décrire : mêmes présents, mêmes formalités, même personnel. C'est aussi le jour où les *Puanangates*, après s'être purifiés, reprennent leurs anciennes places dans les cercles d'hommes et de femmes. Cependant, s'il s'agit d'un grand chef, on réserve encore deux *Puanangates*, que l'on confirme dans leurs fonctions sacrées, pour représenter encore longtemps la personne du grand chef défunt. En conséquence de cette prolongation, les deux *Puanangates* ont droit aux premiers honneurs de la fête. Leurs paquets et leurs portions de vivres sont toujours nommés avant ceux-mêmes des chefs existants et présents à la fête.

Le *Thimeuna*, où clôture du *Pumbou*, est un jour impatientement attendu ; c'est au *Thimeuna* que tout le monde, après avoir reçu sur la tête une eau purificative appelée : *ué padiambou* (eau pour se purifier), peut se couper les cheveux et la barbe, qu'on avait laissé croître pendant le temps des défenses sacrées. Cette dernière cérémonie achevée, toute contrainte cesse ; on peut en toute liberté vaquer à ses occupations ordinaires, faire des plantations, construire des maisons, creuser des embarcations, se marier, voire même faire la guerre pour vider quelques querelles et se dédommager ainsi de ces quelques jours passés dans le deuil et dans le repos, par déférence et par honneur pour les morts.

Outre ces deux fêtes publiques, l'on en fait encore une troisième pour les très grands chefs, et celle-là est sans contredit la plus solennelle de toutes. Cette fête est appelée : *Nian*, qui pourrait se traduire en français par *Congrès*. Le *Nian* ou *Congrès* peut avoir lieu dans le courant de l'année ; mais le plus ordinairement il est renvoyé à la deuxième, troisième et même jusqu'à la dixième année après la mort du grand chef, à cause des grands préparatifs qu'il demande.

Une fois le *Nian* décidé pour telle ou telle année, tout le monde s'y prépare longtemps d'avance. On abat des forêts entières pour faire des plantations d'ignames ; on prépare de nouvelles rizières pour les taros du *Nian*, ou plutôt, toutes les plantations qui se font, à partir de la promulgation du *Nian*, sont censées destinées à la grande fête.

Quand approche la saison où les ignames commencent à mûrir, on débute par quelques danses, qui sont, pour ainsi dire, le prélude de la prochaine célébration du *Nian*.

Puis on commence la construction des maisons qui doivent, au jour de la fête, servir à abriter et à loger tous les conviés. Comme le *Nian* est une fête extraordinaire, tout ce qui s'y fait doit sortir des habitudes ordinaires. Ainsi, les maisons que l'on construira seront toutes des maisons gigantesques, soit par leur grandeur, soit par leur hauteur.

Rien de curieux comme de voir l'animation qui règne dans ce moment sur les lieux où doit avoir lieu la grande fête. Hommes, femmes, enfants, ne cessent de travailler du

matin au soir. Les uns traînent avec des lianes de longues poutres qui doivent servir de colonnes aux nouvelles constructions, d'autres apportent de grandes lattes qui doivent servir de chevrons ; les femmes arrivent de leur côté, chargées d'immenses paquets d'herbes, divisés en une infinité de petits paquets destinés à former la toiture de toutes ces cases. Ce travail pénible et fatigant dure quelquefois des mois entiers, mois de peines et de privations ; mais l'habitude le veut et personne ne s'en plaint.

Les maisons étant terminées, on plante au milieu du nouveau village un énorme mât de pavillon, au bout duquel flotte le *ava* du pays (espèce de grande flamme blanche faite avec l'écorce du mûrier-papier, dans lequel on eu soin de cacher un petit paquet d'herbes superstitieuses). C'est le signe d'un appel général fait à toutes les tribus environnantes pour se rendre à la fête et y apporter toutes les richesses. Dès lors, chaque village de la tribu qui doit faire les honneurs de la réception choisit son jour pour venir apporter ses présents. L'acceptation est toujours suivie des honneurs de la danse. Après eux viennent les tribus voisines, qui doivent aussi se mettre en contribution pour faire honneur au *Nian*. Enfin, arrivent en dernier lieu la tribu qui doit recevoir tous les honneurs et toutes les richesses. Cette tribu est celle d'où est originaire la mère du grand chef défunt.

Jamais un Calédonien ne marche à l'aventure ; la confiance n'est jamais entière dans son cœur ; parmi eux comme parmi les hommes les plus civilisés, la prudence est regardée comme la mère de la sûreté. Mais il faut savoir qu'elle devient plus nécessaire encore dans les circonstances dont je vous parle. La tribu destinée à recevoir les honneurs du *Nian* a soin de s'informer exactement du nombre de tribus qui sont réunies pour la fête et qui lui offriront des présents. Elle en agit de la sorte pour inviter elle-même un nombre égal de tribus amies, non pas tant pour partager les honneurs et les richesses qui lui sont destinés, que pour en imposer en réalité, et pour être à même de s'assurer les chances de la guerre en cas de conflit, comme cela peut souvent arriver. Vous jugerez vous-même de l'opportunité de ces mesures par ce

que je vous dirai plus loin.

Il n'est donc pas rare, de voir dans la fête du *Nian* jusqu'à six, huit, et même dix tribus réunies. On devine, sans que j'aie besoin de le dire, tous les abus auxquels donnent occasion ces réunions plus ou moins hétérogènes de tribus plus ou moins amies et souvent ennemies.

Quand la tribu qui doit être fêtée s'est fortifiée du nombre de tribus qu'elle croit lui être nécessaire pour pouvoir venir en toute sûreté, alors commence sa marche triomphale. L'orgueil, la terreur et la mort forment son cortège. Il arrive souvent qu'elle choisit ses premières victimes parmi ses propres sujets. Dans ce cas, le sort tombe toujours sur quelques individus de basse condition et habitant les villages les plus rapprochés des limites de la tribu où doit se passer la fête. Si les chemins sont longs et difficiles, on laisse les victimes marcher avec la foule jusqu'aux limites de la tribu où l'on va. Là, par l'ordre du chef, on les assomme, on les dépèce, et on se partage leur membres sanglants pour pouvoir les emporter plus facilement.

Ainsi munie de pareils trophées, la tribu continue sa marche triomphale et sauvage sur le territoire de la tribu qui l'attend. Là, au nom du grand chef qu'ils représentent, ils croient avoir droit à tout et ils en usent largement. Ils brûlent, coupent, arrachent tout ce qui se rencontre sur leur passage; ainsi cases, cocotiers, arbres à pain, plantations, tout disparaît. Comme autant d'énergumènes, ils se mettent à courir dans tous les sens, ils crient, ils hurlent, ils se croisent en tous sens, brandissant leurs armes. A les voir, on dirait un torrent furieux qui a rompu ses digues et qui s'en va au loin dans les campagnes porter la désolation et la mort. Voilà, ce qu'ils appellent faire le *Dieuda*, c'est-à-dire faire honneur à la fête du mort. Tout ceci est d'usage et d'après le cérémonial de la fête, et tout le monde doit applaudir et ne rien trouver à redire.

Cependant, il arrive souvent que les propriétaires laissent apercevoir que tous ces ravages ne leur font guère plaisir, ce qui veut dire beaucoup entre Calédoniens. Aussi les agresseurs deviennent-ils plus circonspects et leur modération

augmente à mesure qu'ils approchent du centre de la tribu. On ne brûle plus que les maisons les moins importantes, on n'abat que les arbres inutiles et sans valeur, et quant aux plantations, on les évite plutôt qu'on ne les recherche. Car il est arrivé plus d'une fois que des propriétaires, voyant leur patience poussée à bout et se sentant assez forts pour résister, ont couru aux armes, avant que les honneurs de la fête aient été rendus à ceux qui étaient venus les chercher.

J'ai vu moi-même des fêtes où l'on a été obligé d'envoyer au loin, et par des personnes amies, les présents du *Nian*, pour être remis sans honneurs et sans cérémonies, par suite de querelles survenues avant leur distribution.

Quand la tribu est assez heureuse pour ne point être arrêtée dans sa marche, elle est reçue en triomphe dans le village qui a été préparé exprès pour elle et où l'attendent toutes les autres tribus réunies. Jamais réception plus brillante; mais c'est surtout, quand les membres encore sanglants des malheureuses victimes sont offerts aux regards avides de l'assemblée, que redoublent les hourahs et les cris de joie.

En Calédonie, tout présent, de quelque nature qu'il soit, demande en retour un autre présent à peu près équivalent. Il faut donc un pendant au cadeau accepté, c'est-à-dire des victimes humaines. Aussi le chef de la tribu, qui doit en faire les honneurs, envoie-t-il immédiatement assommer quelques malheureux dans les villages les plus éloignés du centre de sa tribu, et l'on se paie ainsi de retour, à la grande satisfaction des assistants, qui recommencent les hourahs et les cris de joie à la vue de ces nouveaux cadavres. Voilà comment l'antropophagie trouve moyen de mêler ses scènes d'horreur à des fêtes qui ne devraient avoir rien que de grave et de religieux. Mais ce ne sont point là les seuls désordres du *Nian*.

C'est encore un point de convenance, et pour ainsi dire réglementaire, de prolonger la fête le plus possible, en éloignant le plus que l'on peut le moment de la grande distribution. On trouve par là le moyen d'épuiser entièrement la tribu qui est obligée de faire les honneurs de la réception, et de laisser mourir de faim cette multitude de monde réunie. A

tous ces inconvénients vient se joindre la crainte qui tient en garde les uns contre les autres ces cœurs sauvages et ennemis. Comme je l'ai dit, le Calédonien, surtout quand il se trouve en contact avec des gens de différentes tribus, vit toujours sous l'influence d'une défiance extrême. Elle ne peut que redoubler pendant les fêtes du *Nian*. Aussi, au lieu d'aller dormir et de s'abriter dans ces gigantesques maisons construites à tant de frais et de peine, il préfère camper à distance respectueuse et coucher avec ses amis à la belle étoile, exposé à l'intempérie de l'air, plutôt que de s'exposer, par trop de confiance, à quelque attaque ou à quelque surprise. Malgré ces précautions, il n'est pas entièrement en sûreté dans le lieu qu'il a choisi, car pendant toute la nuit, les pierres lancées par les frondes y sifflent comme les balles dans un lieu assiégé. Il va sans dire que chaque tribu, ainsi menacée et attaquée, se dédommage en payant de retour.

Après de telles démonstrations pendant la nuit, que faut-il penser des danses qui auront lieu le lendemain ?

Hélas ! le plus grand nombre y renonce et se tient à l'écart, attendant de tous ses vœux la solennelle distribution, afin de pouvoir le plus promptement possible regagner ses foyers. Encore ce moment tant désiré n'est-il point sans danger, et ne le voit-on arriver qu'avec la plus grande appréhension ; car, la danse finie, toutes ces masses se rapprochent et se mettent en regard, ayant grand soin de tenir leurs armes à la main en cas d'événement. Pendant ce temps-là, toutes les avenues des chemins sont remplies de femmes, d'enfants, de vieillards et de peureux prêts à fuir au moindre cri d'alarme.

C'est en effet le moment critique : un rien, une feuille qui tombe peut devenir l'occasion d'une débâcle complète et le signal d'une guerre terrible.

S'il y a un mécontent ou un ennemi hardi, il lancera d'un lieu caché une pierre au milieu des groupes, au moment où se termine la distribution. Alors, c'est le trouble le plus complet ; on voit aussitôt s'agiter et frémir ces groupes auparavant mornes et silencieux, on entend de tous côtés retentir

le sinistre : *gouné ! gouné ! gouné !* (sauve qui peut). Dans ce moment, les uns voudraient emporter leurs richesses, d'autres voudraient profiter de la débâcle pour s'en emparer, les uns voudraient fuir pour avoir la paix, mais harcelés et retenus par ceux qui veulent se venger, ils sont obligés de leur prêter main forte, et de commencer ainsi, malgré eux, une guerre qui souvent est suivie des effets les plus terribles. Aux horreurs qu'elle engendre se joignent l'antropophagie, mille autres crimes qui suivent toujours la famine et la misère la plus complète. C'est ainsi que se terminent ordinairement la plupart des grands *Nian*.

DANS LE PRINCIPÉ, JE M'ÉTAIS FIGURÉ QUE CES FÊTES ÉTAIENT PUREMENT PROFANES ; MAIS, DEPUIS QUE JE LES AI SUPPRIMÉES, J'AI EU OCCASION DE ME PERSUADER QU'ELLES SONT PLUS SUPERSTITIEUSES QUELLES NE LE PARAISSENT DE PRIME ABORD, et même qu'elles ne le paraissent à nos chrétiens eux-mêmes.

J'ai vu que, pour eux, cette suppression est réellement quelque chose de sérieux au point de vue religieux. Ce qu'ils regrettent dans ces fêtes, ce n'est point la privation de certains plaisirs auxquels elles donnaient occasion, ni même la perte des présents qu'ils y recevaient. Non ! personne ne demande grâce en faveur de ces fêtes dans la vue de recevoir encore une fois les présents d'usage ; mais l'on demande en grâce de pouvoir encore donner ces sortes de présents, à tel ou tel mort, comme une dette sacrée qu'on a scrupule de ne pas payer avant de quitter la vie.

Ceux qui paraissent le plus souffrir de ces suppressions, ce sont les vieillards, et surtout les vieillards de l'ancien régime, qui n'ont encore rien compris au christianisme. Oh ! qui pourrait dire les peines et les scrupules qu'ils éprouvent en voyant qu'un mort n'est point fêté à la calédonienne ; quelles tortures de conscience et quelles appréhensions pour eux-mêmes, quand, sur le bord de la tombe, ils viennent à penser qu'on ne fera pas pour eux la fête des morts.

« Eh bien ! Père, me dit un jour un vieillard, je vais mourir, tu le vois, et l'on ne fera pas pour moi la fête des morts. Oh ! tu es mauvais, Père ! » En vain, lui dis-je, qu'on ferait pour son âme et en son honneur des prières et des cé-



rémonies religieuses ; il finit par m'extorquer une espèce de permission de disposer de ses richesses avant de mourir, et, sous ce prétexte, mon bon vieillard voulut mettre fin à tous ses scrupules en faisant pour lui-même, et de son vivant, la fête des morts.

Un autre vieillard, le plus âgé peut-être de la tribu et que j'ai baptisé hier, me fit la même demande et me dit : — Père je voulais avant ma mort faire une fête pour me débarrasser de toutes les richesses que je possède ? Mais, lui dis-je, cette fête que tu veux célébrer, c'est la fête en l'honneur des morts et tu es encore vivant, cela ne convient pas. — Oui, répondit le vieillard, tu as raison, c'est la cérémonie pour les morts, il faut donc que j'y renonce maintenant que je suis chrétien. Eh bien ! pour l'obéir, je ne la ferai pas. Et en disant ces paroles ce bon vieillard se retira, l'âme encore toute émue du refus qu'il venait de recevoir et du grand sacrifice qu'il venait de faire.

Quant aux chrétiens et aux catéchumènes qui depuis longtemps ont sincèrement renoncé à toutes les superstitions, la chose ne souffre plus aucune difficulté ; ils ont eux-mêmes, les premiers, parlé d'abolir les grands *Nian*, ainsi que les autres cérémonies qui se pratiquent dans les fêtes des morts ; car, dans ces superstitions, ils ne voient plus, maintenant qu'ils commencent à être éclairés des lumières de la foi, qu'une heureuse décharge d'un fardeau qui serait désormais pour eux intolérable.

Que l'on ôte donc l'esprit de superstition, et toutes ces fêtes diaboliques crouleront, ainsi que les bases sur lesquelles elles reposent, pour ne jamais plus reparaitre.



## Chapitre III<sup>e</sup>

### Invocations des Néo-Calédoniens

Nos Calédoniens appellent *iariq* leurs espèces d'invocations, qui se font presque toujours au moyen d'herbes, d'écorces ou de feuilles d'arbres. J'appelle invocations leurs *iariq*, parce que je les regarde comme un recours qu'ils ont à l'intervention de certains esprits pour en obtenir des effets extraordinaires et surnaturels, soit en bien, soit en mal.

Ces invocations sont directes et indirectes : directes, quand dans l'emploi de leurs herbes superstitieuses, ils adressent la parole à un esprit ; indirectes, quand ils font simplement usage d'herbes ou de signes de convention, dont le secret leur a été transmis par leurs ancêtres.

Il est évident que ces invocations, dans leur pensée, ne s'adressent point à Dieu ou à un être suprême quelconque, puisqu'ils disent eux-mêmes n'avoir pas conservé l'idée d'un Dieu unique, régnant dans le ciel et ayant sous son empire tous les hommes ainsi que tous les esprits. Ils ne se rendent pas bien compte, non plus, si leurs invocations s'adressent à de purs esprits c'est-à-dire aux démons, ou bien si c'est uniquement aux âmes de leurs ancêtres dont ils réclament l'intervention dans leurs besoins.

Nous verrons cependant que, dans leurs discours d'invocation, ils adressent la parole à un esprit distinct des âmes de leurs ancêtres dont ils proclament les noms, ce qui donnerait à présumer que tantôt ils s'adressent à des esprits, tantôt aux âmes de leurs ancêtres.

Il est encore important, d'observer ici que pour assurer l'efficacité de leurs invocations, il y a toujours des prescriptions à suivre et des abstinences à pratiquer.

Ces pratiques ou formules d'abstinences sont observées avec le plus grand scrupule, tantôt par celui qui fait l'invocation en faveur d'un autre, tantôt par celui en faveur de qui est faite l'invocation ; et le plus souvent par l'un et par l'autre. L'abstinence la plus généralement pratiquée, c'est la conti-

nence, qu'ils doivent souvent garder pendant un temps assez considérable. Quant aux autres choses dont les uns ou les autres s'imposent les privations, elles sont peut être aussi nombreuses que l'étaient, dans la loi mosaïque, les animaux, oiseaux, poissons ou coquillages réputés impurs.

Les objets dont ils vouent ainsi l'abstinence, sont ordinairement ceux dont ils aiment le plus à faire leur nourriture ; ils les appellent *Céguèn* (objets sacrés, ou plutôt défendus).

La vertu mystérieuse d'un remède Calédonien dépend de la fidélité du médecin à observer tous ses *Céguèn*, et souvent il arrive que pour assurer l'efficacité de ses remèdes, il impose à son malade les mêmes privations, qu'il s'est imposées à lui-même. A ce sujet, voici une histoire qui est arrivée au Frère Mallet. Ce bon Frère remplit ici les fonctions de Frère et de médecin. Un jour, il alla visiter un malade et lui ordonna quelques pilules à prendre ; le malade aussitôt, pour guérir plus vite, se mit à se creuser la tête pour savoir quel pourrait être le *Céguèn* du Frère. Après avoir bien réfléchi, il finit par se persuader que ce pouvait bien être le *Céguèn* des vivres, c'est-à-dire l'abstinence complète de toute espèce d'aliments. En conséquence, il se met à ne rien manger ; mais, au bout de vingt-quatre heures, il fit prévenir le Frère qu'il n'y tenait plus et que son *Céguèn* était par trop difficile à pratiquer. Vous concevez que ce fut chose facile au bon Frère de prouver à son malade que jamais pareil *Céguèn* n'avait été le sien.

Enfin, il faut observer que tout le monde n'a pas le droit ou le secret des invocations ; mais bien, tel ou tel individu qui l'a acheté, ou qui l'a reçu en héritage de ses ancêtres. Ainsi, tel sait faire des invocations pour savoir si une guerre sera heureuse ou malheureuse, tel vous dira si les ignames réussiront oui ou non ; un autre sait faire des invocations pour faire souffler le vent, un autre pour faire tomber la pluie, etc., etc. Or, le nom du faiseur d'invocations varie selon l'objet de ses invocations. Ainsi, ils prennent dans leur langue des mots équivalents à ceux de sorciers, de devins, de pieux sacrés, etc. . . . Mais, pour être plus clair et mieux faire comprendre leurs différentes fonctions et leurs différents attributs, je vais dire un mot sur chacun d'eux.

### 1° L'apalan (ou sorcier proprement dit)

Il a le pouvoir de jeter des sorts, dont l'action est si rapide qu'ils occasionnent subitement la mort ou, du moins, des maladies de langueur, qui ne tardent pas à conduire au tombeau celui qui en est atteint. L'influence que son pouvoir terrible exercé sur l'imagination des Néo-Calédoniens est telle, qu'ils ne manquent pas d'attribuer à ses maléfices toute maladie dont la cause ne leur est point évidemment connue. Le motif présumé des sorts que jette l'*Apalan*, est toujours, dans l'esprit des membres de la famille de celui qui en est la victime, soit une querelle, soit le refus de quelque objet, soit enfin une incivilité quelconque, à l'égard d'un parent, d'un ami, même d'un ennemi qui aura voulu en tirer ainsi vengeance.

Voici le moyen le plus usité dont se sert l'*Apalan* pour jeter un sort. Il se procure en secret quelques restes ou débris de la nourriture de son ennemi, ou de l'ennemi de celui en faveur de qui il doit faire ses sortilèges ; puis il réunit tous ces débris à un insecte quelconque, en fait un seul paquet qu'il lie avec le plus grand soin. Quand tous ces préparatifs sont achevés, il fait sur le tout certaines invocations ou maléfices dont lui seul a le secret. Ce petit paquet, il le cache avec les plus grandes précautions, soit dans la cour, soit même dans l'intérieur de la maison de celui qui doit en être la victime. Si ce paquet, ou bien d'autres semblables, (car il arrive quelquefois qu'il en compose plusieurs), ne sont point découverts à temps, la personne contre laquelle les maléfices ont été faits, devra tomber malade et mourir, ou du moins, si elle échappe, ce sera un des membres de sa famille qui en sera victime à sa place.

Le sorcier ou la sorcière (car l'*Apalan* peut être de l'un ou de l'autre sexe) se sert quelquefois d'un lézard, pour faire ses maléfices. Dans ce but, il prend l'animal, lui lie fortement le cou ou toute autre partie du corps, et la personne qu'il veut atteindre souffrira dans les parties correspondantes tout ce que souffrira le lézard. Celui-ci commença-t-il à éprouver quelque malaise, la personne à qui s'adresse le maléfice doit aussi sentir un commencement de maladie ; quand le lézard

souffre davantage, la maladie doit empirer ; enfin quand le lézard meurt, le malade doit aussi rendre le dernier soupir.

### 2° Pua-Dianua ( devin-secret des esprits )

Le *Pua-Dianua*, ou devin, passe, dans l'opinion commune des Néo-Calédoniens, pour avoir à sa disposition un esprit, qui vient lui dire tout ce qui se passe et tout ce qui se fait ; par exemple, que telle personne a été victime de tel maléfice, jeté par tel sorcier, pour telle ou telle cause, etc... Cette croyance donne à ce personnage une très-grande importance, aussi vient-on le consulter de très-loin, et, il va sans dire, les mains toujours pleines de présents. ( Ce qu'ils appellent dans leur langue *oret pua*. ) — Sa réponse est presque toujours conforme aux pressentiments que laissent conjecturer la crainte ou l'anxiété de ceux qui viennent le consulter. « Si on a jeté un sort à votre parent, répond-il ( après être resté longtemps comme absorbé dans une méditation profonde ), c'est qu'il a mécontenté une personne en lui refusant un objet qu'elle lui demandait. Je ne nommerai pas la personne, parce qu'elle est peut-être ou de la parenté ou du village, et, qu'en ce cas, il ne convient pas d'en venir aux informations. » Telle est toujours la réponse insignifiante et équivoque du *Pua-Dianua*, qui est cru néanmoins comme un oracle. Ceux qui sont venus le consulter se retirent alors le cœur plein d'amertume et de douleur, et ne pensent plus qu'à enterrer leur parent malade.

Outre ce *Pua-Dianua* de 1<sup>re</sup> classe, il existe encore une espèce de devin beaucoup moins accrédité, qui s'appelle *Pua-Pombonet* ( qui découvre les débris de nourriture ). — Quand on s'est fait un ennemi, et que l'on se croit la victime de quelque sort ou maléfice, on va trouver le *Pua-Pombonet* et l'on requiert son ministère pour s'assurer de la réalité du maléfice que l'on redoute. Alors cette espèce de demi-devin ou d'exorciste se rend dans la cour ou dans la maison où l'on pense qu'un sort a été jeté. Là, il se met à mâcher et à cracher de tous côtés des herbes superstitieuses, comme s'il faisait réellement une aspersion. En même temps, il regarde partout, il examine avec le plus grand soin, jusqu'à ce qu'il

croit voir des herbes et des pailles s'agiter d'elles-mêmes. C'est le signe qui lui indique qu'il y a là un paquet caché par quelque sorcier. Aussitôt, il appelle à lui les spectateurs, et l'on trouve en effet, dans l'endroit indiqué, le paquet caché, que l'on enlève. Ce premier paquet trouvé, le *Pua-Pombonet* recommence ses exorcismes, et finit par trouver un second paquet, puis un troisième etc . . . . ., jusqu'à ce qu'enfin il juge à propos de déclarer qu'il a enlevé tous les maléfices et que désormais il n'y a plus rien à craindre. La cérémonie finie, on ouvre tous les paquets trouvés en se félicitant d'une si heureuse découverte, et, par les objets qu'ils renferment, on explique au long l'histoire de tous les griefs qui ont pu avoir donné lieu au maléfice. Ce qui devient une vraie confession publique et générale de tout ce qui s'est passé depuis bien longtemps dans toute la famille sur laquelle le prétendu sort avait été jeté.

Mais tout ceci n'est dans le fond qu'une jonglerie, quoique le commun des Calédoniens y ait la foi la plus explicite.

Voici, à ce propos, ce que m'a raconté un de nos Chrétiens, qui était encore payen à l'époque où se passa le fait que je vais rapporter. Un chef tomba subitement malade d'un violent mal de tête, toute la famille, croyant que c'était quelque sort qui avait été jeté sur leur parent, fit venir immédiatement un *Pua-Pombonet*, pour s'en assurer. Aussitôt que le sorcier fut entré dans la maison, il commença à faire les préparatifs de ses exorcismes, à mâcher des herbes superstitieuses, puis à les cracher tout autour du malade en forme d'aspersion. Pendant qu'il opérait ainsi, celui qui m'a raconté le fait, s'aperçut que le *Pua-Pombonet* cachait de tout petits paquets entre ses doigts. Soupçonnant quelque supercherie dans cette manière de faire, il le suivit dans tous ses mouvements avec la plus minutieuse attention ; après avoir fini ses aspersions, le *Pua-Pombonet* se mit à chercher, de côté et d'autre, jusqu'à ce qu'il fût arrivé près de l'endroit où reposait la tête du malade ; alors il se baissait, sous prétexte d'y mieux voir, et laissait, en même temps, tomber un des petits paquets qu'il tenait cachés, puis, poussant un cri de surprise, il ramassait le petit paquet qu'il montrait ensuite aux

assistants en leur faisant entendre qu'il l'avait retiré de la chevelure du chef malade. Il renouvela ainsi plusieurs fois la même opération, et finit par déclarer à l'assistance qu'il ne restait plus de paquets, que par conséquent le sort étant levé, le malade guérirait infailliblement. Mais il n'en fut rien, m'ajouta le chrétien témoin de cette indigne jonglerie, le chef mourut le lendemain.

### 3° Le Pua-Iarig

Le *Iarig*, ou invocations par les herbes, se fait à tout propos et pour toute espèce de choses ; pour les plantations, pour le beau temps, pour la pluie, pour la santé, pour la guerre, etc . . .

Comme le *Iarig* est aussi un des attributs du *Pua-Céguèn*, je renvoie à l'article suivant tout ce que j'aurais à en dire.

### 4° Le Pua-Céguèn

Le *Pua-Céguèn*, ou prier sacré, a des attributs plus étendus que le simple prier, ou *Pua-Iarig*. C'est à lui qu'il appartient de faire des *tabous* inviolables, et de porter, contre ceux qui les violent, des anathèmes terribles qui sont toujours suivis des châtements les plus affreux, comme la perte des cheveux, des dents, les chancres incurables, les maladies hideuses et même la mort. Par une vertu inhérente à sa personne, il a encore le privilège spécial de pouvoir lever, dans ceux qui les ont encourus, non-seulement ses propres anathèmes, mais encore ceux des autres *Pua-Céguèn*. Enfin, c'est encore à lui qu'appartient le pouvoir de faire l'eau purificative, appelée *vé-padiambou*.

Telles sont les attributions spéciales du *Pua-Céguèn*, attributions qui ne sont nullement du ressort des *Pua-Iarig*. Outre ces pouvoirs spéciaux, le *Pua-Céguèn* est encore considéré partout comme le faiseur de *iarig* par excellence.

#### *Des Plantations.*

Il ne se fait pas de plantations importantes sans avoir recours aux invocations du *Pua-Iarig*, ou mieux encore du *Pua-Céguèn*. Ceux qui n'ont pas hérité, de leurs pères, d'herbes superstitieuses ou qui ne s'en sont point procuré auprès d'un

*Pua-Céguèn*, au moyen de perles du pays, ceux-là, dis-je, en pareille circonstance, invitent des parents ou des amis à y suppléer. Ainsi, quand on fait, ou que l'on prépare un champ d'ignames, on a bien soin d'enterrer en tête du terrain préparé des paquets d'herbes superstitieuses, dont la vertu surnaturelle doit rendre la terre excessivement fertile ; de même, quand il s'agit de diviser par petits morceaux les ignames qu'on doit y planter, on commence par sanctifier la coquille en nacre qui doit servir de couteau pour découper l'igname, puis, tous les morceaux d'ignames qui doivent servir de plants étant ainsi religieusement découpés, on en trempe la partie incisée dans une eau préparée *ad hoc*, ou bien on crache dessus des herbes superstitieuses que l'on mâche, pour suppléer à l'eau sacrée.

Ces cérémonies religieuses païennes sont tellement enracinées dans la manière de voir et de faire des Néo-Calédoniens, que nos Néophytes eux-mêmes, quoique déjà assez instruits et assez scrupuleux pour ne plus se permettre ces pratiques superstitieuses, ne laissent pas que de croire parfois être en règle en en laissant le soin à des parents ou à des amis officieux.

Mais, par le fait suivant, vous comprendrez mieux encore le degré d'influence que les superstitions exercent ici et combien, par conséquent, il est difficile de les faire disparaître entièrement.

Hippolyte, le chef du village où nous sommes, avait compris que ce n'était point une conduite droite et loyale devant Dieu, d'imiter certains Néophytes, qui, ne voulant pas directement eux-mêmes se permettre les pratiques superstitieuses d'usage, en laissaient néanmoins le soin à leurs parents ou à des amis encore païens. Il prit donc la résolution de planter lui-même tous ses champs, sans pratiquer la moindre superstition. Pour cela, il découpe lui-même ses ignames pendant la nuit et dans le plus grand secret, puis, se faisant aider par quelques personnes sûres, il les plante avant que son projet ne parvienne à la connaissance des vieillards de son village. Le lendemain, quand le bruit s'en fut répandu, tous les anciens se mirent à rire et à lever les épaules de pitié, en disant

que c'était grand dommage, que c'était bien du temps et de la peine perdus, que certainement les ignames d'un champ si grand et si beau ne réussiraient point, puisqu'on n'avait fait aucune cérémonie d'usage.

Quant aux plantations de taros, elles ne se font pas avec moins de cérémonies et de superstitions. S'agit-il d'amener de loin l'eau qui doit alimenter les rizières où doivent se faire les plantations, on a immédiatement recours au ministère d'un *Pua-Céguèn*. — Celui-ci, après s'être purifié et s'être condamné pour longtemps à toutes ces abstinences d'usage, dont la principale est toujours une continence absolue, se rend au lieu où l'on a l'intention de prendre l'eau pour la conduire dans les rizières : là, il fait un bon *iariq*, ou invocation, pour ouvrir la source et faire que l'eau coule en abondance ; après quoi, l'on se met au travail. Arrivée à sa destination, cette eau doit d'abord passer par les champs du *Pua-Céguèn* afin de recevoir, pour ainsi dire, une nouvelle vertu qu'elle ira ensuite communiquer à toutes les autres rizières ou parties de rizières par où elle passera.

Une fois que l'eau a inondé les rizières, le champ du *Pua-Céguèn* est planté selon les cérémonies prescrites, que l'on observe avec la plus rigoureuse exactitude. Ainsi chaque plant de taro est accompagné d'un brin d'herbe superstitieuse, et la plantation faite, le champ tout entier reçoit encore un *tabou* particulier et spécial. Ces formalités remplies pour le champ du *Pua-Céguèn*, chaque particulier plante ses propres taros en accompagnant aussi chaque tige (à l'instar du *Pua-Céguèn*) d'herbes superstitieuses dont son père en mourant lui a légué le secret.

#### *Tabou sacré d'une plantation.*

Quand la plantation du *Pua-Céguèn* était de belle venue et capable de provoquer la convoitise, il y faisait ainsi son *tabou sacré*. Il commençait par y planter une espèce de jalon en bois de fer, auquel il adaptait un paquet d'herbes superstitieuses ; puis, liant fortement le tout, il prononçait à haute voix les paroles suivantes : « Je lie ce *tabou* : c'est la défense de tel et de tel . . . . et il nommait ses ancêtres jusqu'à ce qu'il fut arrivé au nom de son père. Adressant alors directement

la parole au génie du *tabou* qu'il vient de placer, il lui dit : si quelqu'un s'approche de toi avec convoitise, toi aussi aie pour lui de la sympathie ; abaisse-toi jusqu'à lui, — mange-le et qu'il meure, — ou qu'il soit galeux, — que tous les malheurs fondent sur lui, — qu'on le dépèce dans la guerre, — que son corps soit divisé par dizaines de morceaux, — qu'il perde toutes ses dents ou tous ses cheveux. — Ce *tabou* se fait toujours avec le plus grand sérieux du monde.

Si le *Pua-Céguèn* agit en faveur d'un autre, il présente, au jalon auquel il a appendu le paquet d'herbes superstitieuses, les perles et la *ava* (étolfe faite d'écorces de mûrier-papier) qui lui ont été offertes à lui-même, comme pour les remettre véritablement aux ancêtres de celui en faveur de qui il va faire ses invocations, ou à son génie particulier, et comme pour les charger de l'exécution des anathèmes qu'il va prononcer, et qui sont les mêmes que ci-dessus.

Voici, maintenant, la liste des différentes espèces d'abstinences, auxquelles se condamnait, pour chaque *tabou* qu'il plantait, le *Pua-Céguèn* qui me raconte lui-même tous ces détails :

1° Il gardait au moins pendant un mois, une continence absolue. 2° Quand le mois était expiré, il était obligé de se purifier avec l'eau appelée *uè-Padiambou*. 3° Il restait dix jours sans manger de quoi que ce soit, qui eût été cuit sur la braise, ou qui eût passé par les mains des femmes. 4° Enfin, il demeurerait cinq jours, sans toucher même ses propres enfants, surtout les petites filles, comme étant les images de sa femme ; et ce n'était qu'à la fin du cinquième jour, après s'être purifié les mains, qu'il se permettait de caresser ses petits enfants. Oh ! quand donc luira la lumière pour ceux qui sont ainsi ensevelis dans les ténèbres !

#### *Iariq ou Tabou pour le temps.*

Les Néo-Calédoniens attribuent, à leurs faiseurs de *iariq*, le pouvoir de gouverner le temps ou de le modifier, selon leurs désirs et leurs besoins.

#### *Tabou pour le beau temps.*

Celui qui a le pouvoir de faire cesser la pluie et de faire re-

paraître le soleil, s'y prend ainsi pour faire son *iarig* : il prépare un paquet d'herbes superstitieuses, le suspend dans sa case et fait dessous un grand feu. Quand les herbes qui servent à composer son *iarig* commencent à être assez sèches, la pluie doit cesser et les rayons du soleil reparaitre.

*Iarig ou Tabou pour la pluie.*

S'agit-il au contraire de faire pleuvoir, le *Pua-Irig* ou le *Pua-Céguén* monte sur le sommet d'une montagne et y va chercher les herbes qui lui sont nécessaires pour le but qu'il se propose. Après avoir composé son paquet d'herbes superstitieuses, il l'attache fortement à une pierre de quartz et emporte le tout dans la mer. Puis il plonge et va cacher avec soin le paquet d'herbes ainsi que le morceau de quartz dans un trou, ou sous quelques gros morceaux de corail. Cela fait, la pluie doit tomber en abondance, dit la légende, avant même que le faiseur de *iarig* soit de retour dans sa maison.

*Iarig ou tabou pour le vent.*

Le *Pua-Céguén* ou le *Pua-Iarig* qui a pouvoir sur le vent, fait son *tabou* avec des herbes superstitieuses et spéciales, et, après y avoir lié le vent, d'après les secrets de la science occulte, il va suspendre son *tabou* à la cime d'un arbre. Mais de crainte que quelque malveillant ne vienne à agiter l'arbre, et n'occasionne par là quelque coup de vent, il attache, tout à fait à la cime de l'arbre où il a placé son *tabou*, une grande flamme blanche (faite avec l'écorce du mûrier-papier). Le vent, selon la légende, à force d'agiter cette flamme doit finir par s'épuiser, et par là même s'apaiser. D'autres *tabous* sont encore faits pour boucher le trou, par lequel, dit-on, sortent tous les vents qui forment les tempêtes et font périr les ignames et les taros.

Toutes ces superstitions sont celles qui ont disparu le plus rapidement devant la lumière de l'Évangile. Mais, autrefois, tous ces faiseurs d'*iarig* donnaient comme infailibles tous leurs *iarig*, pourvu qu'ils ne fussent point paralysés par une force contraire et égale ; car alors il devait y avoir naturellement neutralisation. Et c'est ce qui devait arriver très souvent, comme vous pouvez facilement le comprendre, vu le grand nombre de faiseurs de *iarig*, qui tous pensaient

avoir les mêmes pouvoirs, sans avoir les mêmes intérêts ; car en Calédonie, comme partout ailleurs, il serait bien difficile de réunir, dans le même moment, les mêmes désirs, les mêmes besoins et les mêmes intérêts. Aussi arrivait-il souvent qu'un *Pua-Iarig* croyait avoir fait un bon *iarig* pour la pluie, — mais d'un autre côté, un autre *Pua-Iarig* croyait aussi en avoir fait pour la sécheresse. Que devait faire le temps ? Continuer son cours ordinaire, jusqu'à ce que l'un des deux faiseurs se fût dépité de ses prétentions. Alors, celui qui faisait les premières démarches était toujours, cela va sans dire, celui qui voyait le plus de chances contre lui ; de cette manière, ils avaient toujours raison l'un et l'autre aux yeux de la crédulité populaire.

*Iarig pour la santé.*

Les Nouveaux-Calédoniens n'ont presque pas de remède, si vulgaire qu'il soit, qui ne soit accompagné de quelques invocations ; en sorte que, faire un remède, s'appelle aussi faire un *iarig*. C'est donc plus sur la vertu surnaturelle du *iarig*, qu'ils comptent, que sur la vertu naturelle et intrinsèque des plantes dont ils se servent dans leurs différentes maladies. Voilà pourquoi, ici, un seul et même remède, entre les mains d'un bon *prieur* (ou médecin) peut servir pour toutes les maladies, quelque opposées qu'elles puissent paraître. Mais il faut pour cela que le *prieur* observe avec la plus grande fidélité tous ses *céguén*, ou les différentes abstinences qu'il s'est imposées dans ce but. A ce propos, voici encore une petite histoire, vous en penserez ce que vous voudrez : Un de nos Chrétiens étant encore païen, avait reçu de son vieux père mourant, un remède bon pour toute espèce de maladies, voire même contre les attaques de folie et les obsessions du démon. Son *céguén* ou abstinence, consistait à ne jamais manger d'un coco dont un autre individu aurait aussi mangé une partie. Quand Hippolyte fut de retour de *Futuna*, m<sup>e</sup> dit mon néophyte, il m'offrit un morceau de coco dont il mangeait, en me disant que pour lui il n'observerait plus aucune pratique superstitieuse. Je pris donc un morceau de son coco et j'en mangeai, mais je ne tardai pas à m'apercevoir que tous les malades qui mangeaient mon *iarig*, c'est-à-dire les petits

morceaux d'écorce d'arbre que je leur donnais, ne tardaient pas à mourir, et cela est allé à un tel point qu'il me semblait que je les tuais ou que je les empoisonnais, ce qui a été cause que je n'ai plus voulu faire usage de mon *iariq*, malgré toutes les demandes qui m'en étaient faites.

Outre les *iariq* pour la santé, ils ont cependant quelques petits remèdes dont l'efficacité n'est nullement attribuée aux *céguèn* ni aux autres pratiques superstitieuses, ils les appellent *ué paliit* (*l'eau des malades ou pour les malades.*) Comme ces pauvres gens ne peuvent pas être réduits, dans leurs maladies, à s'abstenir de toute espèce de ressource, je leur permets non-seulement ce qu'ils appellent leur *ué paliit* (eau des malades), mais, en général, toutes les herbes, feuilles ou écorces d'arbres qu'ils préparent en forme de remède ordinaire, pourvu qu'ils n'aient plus recours à leurs *céguèn* ni à aucune pratique superstitieuse ou intervention diabolique. Dans ce but, j'ai recommandé à tous mes catéchistes de traiter eux-mêmes les malades, afin que les païens ne s'en mêlassent plus. Car je pense que si ces herbes, feuilles et écorces sont bonnes par elles-mêmes, ces pauvres gens ne doivent point en être privés, lors même que le démon les aurait fait connaître à leurs ancêtres, pourvu qu'ils renoncent à tout pacte et à toute intervention diabolique. Maintenant, supposé qu'elles n'aient réellement aucune vertu naturelle pour ce à quoi ils les emploient, ils en seront quittes pour faire un remède inutile pour le corps, mais qui ne laissera pas que d'avoir une heureuse influence sur le moral, en satisfaisant aux exigences de l'imagination du malade. — Hélas ! de ces remèdes inutiles, il s'en fait tant partout ailleurs, et cependant personne ne les condamne !!!

#### *Iariq pour la guerre.*

Je n'en finirais pas si je voulais entrer dans tous les détails des *iariq* qui se font pour être heureux, vaillant et terrible dans les combats. Je me contenterai donc de vous rapporter ce qui a été fait autrefois pour un guerrier, aujourd'hui chrétien et catéchiste, et nommé *Agapito*.

Quoique plus jeune que son frère Victor, *Agapito* avait hérité des principaux secrets et *iariq* de son vieux père, qui

était *Pua-Céguèn*. Ce vieillard, se voyant sur le point de mourir, fit venir son fils *Agapito* et lui dit : « Mon fils, quand tu » déposeras mon corps dans la tombe, tu n'oublieras pas de » mettre dans ma bouche une pierre de quartz bien tranchante, » ainsi qu'un morceau de *bambou* (dont on se sert en guise de » couteau). Quand tu auras un ennemi, à la guerre surtout, » et que cet ennemi sera sur le point de te nuire, je ne le per- » mettrai pas ; mais, avec cette pierre et ce bambou, je te » viendrai en aide, et je trancherai le fil de ses jours, avant » qu'il ait pu te faire aucun mal. » Après ces paroles, le moribond lui remit des cheveux de son père, de son grand père, de son arrière grand père, etc. . . . ., qui tous avaient été comme lui *Pua-Céguèn*. Il ordonna ensuite à *Agapito* de lui couper une touffe de ses cheveux, pour les joindre aux cheveux de ses ancêtres, enfin, il lui fit connaître toutes les herbes dont il se servait pour faire ses *iariq*, ainsi que les secrets de s'en servir.

Quand une guerre venait à éclater, voici comment *Agapito* s'y préparait pour se la rendre heureuse. Il prenait les cheveux de ses ancêtres que lui avait légués son père, il les enveloppait religieusement dans un morceau d'étoffe blanche appelée *ava* ; il y joignait deux herbes différentes selon la formule qui lui avait été indiquée ; puis enveloppait le tout dans une espèce d'étendard qu'il devait tenir à la main gauche, pendant tout le temps du combat. — Il cueillait encore des herbes de la même espèce que celles qu'il avait pliées avec les cheveux de ses pères, et il s'en frottait les pieds, afin, dit-il, de ne faire aucun faux pas. — Il ramassait d'autres herbes différentes des premières, dont il se frottait les mains, les bras et même ses armes, afin de se rendre invincible. — Puis il préparait une eau ou espèce de collyre, dont il se lavait les yeux, afin de rendre sa vue plus claire et d'être à même de voir distinctement tous les traits que lui lanceraient ses ennemis, pour les éviter. Enfin, il préparait un petit feu qu'il alimentait avec telle ou telle feuille, ou écorce d'arbre, selon le cérémonial qui lui avait été transmis. Quand le petit foyer se mettait à flamber, il venait, accompagné de ses parents, se pencher pendant quelque temps, sur cette flamme

sacré, afin de se rendre, dit-il, plus léger pour le moment du combat.

Ainsi préparé pour la guerre, était-il subitement attaqué par ses ennemis et obligé de battre en retraite pendant quelques instants ? il se mettait aussitôt à mâcher une certaine herbe, qu'il crachait ensuite contre l'ennemi en faisant subitement volte face, afin de le mettre en déroute à son tour et de le poursuivre à outrance, jusqu'à ce qu'un grand nombre de victimes fussent tombées sous les coups de ses armes terribles.

Hélas ! trop fidèle aux leçons de son vieux père, ou encore trop peu ou trop mal instruit de sa religion, le malheureux Agapito a repris toutes les superstitions que je viens de décrire, dans une guerre sérieuse qui a eu lieu entre la tribu de *Pouébo* et celle de *Ienquen*, il y a trois mois à peine. Ce qu'il y a de très curieux, c'est que, fanatisé par la prétendue vertu de ses *iarig*, il s'est battu admirablement et a été, après Hippolyte, un des principaux héros de cette grande guerre. Heureusement, il a reconnu sa faute dès qu'il fut mieux instruit, et, dans ce moment, il a dit un éternel adieu à tous les *iarig* et autres sortilèges qui lui avaient été transmis par son vieux père.

*Tabou fait par un Pua-Céguèn en faveur d'un guerrier quelconque qui doit assister à une guerre sérieuse.*

Le *Pua-Céguèn*, après avoir reçu les perles et autres présents de celui qui désire avoir un *tabou* pour la guerre, se rend au cimetière, où se trouvent les tombes des ancêtres de la partie intéressée. Il étale les présents qu'il a reçus, comme pour demander aux ancêtres leur assentiment, puis il casse un arbrisseau qui doit être planté près de ces tombes. Si l'arbrisseau se laisse casser, sans que la cime soit endommagée, c'est un bon augure ; si la cime au contraire vient à se briser, c'est signe de malheur. Encore ici, mille et une histoires sont rapportées par les légendes, pour prouver la vérité de ce qu'elles avancent ; je ne vous citerai que la suivante :

Le vieux Grégoire, notre premier chrétien, étant encore jeune et païen, accompagnait un jour son père, qui allait faire

un *tabou* de guerre pour un homme de la montagne. Après les cérémonies préliminaires, son père se mit en devoir de casser l'arbrisseau qui devait être planté près des tombeaux des ancêtres du montagnard ; mais, pendant qu'il s'efforçait de briser l'arbuste, la cime se casse, ce que voyant alors, son vieux père lui dit : Je ferai bien le *tabou*, mais l'homme de la montagne mourra dans cette guerre. Il fit en effet le *tabou* en l'accompagnant des paroles suivantes : « Je lie ce *tabou* ; » c'est le *tabou* de tel, de tel (en nommant les ancêtres du montagnard), c'est le *tabou* en faveur d'un tel qui n'a donné des perles. Fais qu'il soit heureux et fort dans la guerre, fais qu'il ne soit atteint ni par les pierres des frondes, ni par les lances. » Après cette espèce d'invocation, on prévint l'homme de la montagne que son *tabou* était fait, mais que la cime de l'arbrisseau s'était cassée pendant qu'on voulait la séparer de son tronc, ce qui présageait quelque malheur. Le montagnard voulut quand même profiter de son *tabou*. Il se présenta au combat ; mais, à peine arrivé sur le champ de bataille, il reçut dans la tête une pierre lancée par une fronde qui lui fracassa le crâne, et il tomba raide mort.

Je n'en finirais pas si je voulais vous parler des autres *tabou* pour la guerre et pour la paix.

Quant à leur célèbre *Pouer é puth*, repas pour la guerre, je ne ferai non plus que l'énoncer. Lorsque ce repas se prépare, tous les guerriers qui doivent prendre part au combat, se tiennent autour du feu, épiant les petits lézards qui sortiront de leurs trous pour venir gober les mouches qui voltigent autour des mets. Si un lézard s'approche d'eux, ils sautent dessus, comme ferait un chat pour saisir une souris ; quand ils sont parvenus à le saisir, ils mettent sa tête dans leur bouche, comme pour en aspirer le fiel et le venin, afin de devenir par cet acte superstitieux plus terribles dans les combats.

Quand le repas est prêt, autre cérémonie. Ils ont tous la tête en l'air, pour observer le vol des oiseaux ; si un martin-pêcheur ou tout autre oiseau leur apparaît, portant un insecte dans son bec, c'est de bon augure ; c'est signe qu'ils pourront, pendant et après la guerre, manger un bon nombre de leurs ennemis.



## Chapitre IV<sup>o</sup>

### Pratiques et usages mosaïques chez les Calédoniens

Dans les différents usages et pratiques qui existent parmi les Néo-Calédoniens, on en trouve un grand nombre qui se rapprochent, d'une manière sensible, de ce qui se pratiquait autrefois parmi le peuple hébreux, c'est un fait ; ne pourrait-on pas en conclure, avec une certaine apparence de vérité, que toutes ces pratiques et tous ces usages dérivent, d'une manière plus ou moins immédiate, d'une même source et d'une même origine ? Je n'ai point ici la prétention d'en conclure que les Calédoniens ont eu pour ancêtres immédiats, ceux des Juifs qui ont vécu sous la loi de Moïse ; mais qu'est-ce qui pourrait empêcher de supposer qu'ils ont eu pour ancêtres les descendants du fils d'Agar, dont le père aussi fut Abraham, et auquel Dieu promit aussi qu'il serait le chef d'un grand peuple ?

Mais, laissant de côté une question si diversement agitée, je me contenterai de retracer le plus exactement possible ce qui se passe, sous ce rapport, parmi nos Calédoniens, donnant à mes lecteurs la liberté pleine et entière d'en tirer les conséquences qu'ils voudront.

#### 1<sup>o</sup> La Circoncision

La cérémonie de la circoncision, chez les Calédoniens, est toujours accompagnée d'une fête, presque aussi solennelle que leurs fêtes pour les morts. Cet usage est général pour la Calédonie tout entière, ainsi que pour l'île de Pins, tandis qu'il n'a pas lieu dans l'archipel des Loyalty, ainsi que dans un grand nombre d'autres archipels. L'âge le plus ordinaire, en Calédonie, pour la cérémonie de la circoncision, est généralement de dix à quinze ans. Dieu, il est vrai, avait, dès Abraham, fixé cette cérémonie au huitième jour après la naissance de l'enfant ; mais cet ordre n'était point tellement obligatoire que la cérémonie ne pût être renvoyée, si de très

graves raisons en faisaient une nécessité. C'est ce qui arriva dans le désert, pendant que le peuple de Dieu était encore sous la conduite de Josué. (*Populus autem qui natus est in deserto, per quadraginta annos itineris, incircumciscus fuit.* JOSUÉ, V, 6.)

Les Néo-Calédoniens se servent pour cette cérémonie d'une petite pierre de quartz tranchante, comme on lit que firent Moïse (Exod. IV, 25), et Josué (V, 2), d'après l'ordre du Seigneur : *Ait Dominus ad Josue : fac tibi cultros lapideos et circumcide filios Israel.* Si parfois les Néo-Calédoniens se servent maintenant, au lieu de pierre, d'un éclat de verre, c'est évidemment une innovation qui ne remonte pas au-delà de l'arrivée des Européens dans leur île.

Il existe cependant une légère différence entre la circoncision mosaïque et celle que pratiquent nos indigènes. Mais, comme il ne s'agit que d'un plus ou d'un moins, je ne m'étendrai pas davantage sur cette question. Je ferai seulement observer encore que la cérémonie de la circoncision est ici toujours précédée d'une autre cérémonie qui a lieu également pour les enfants des deux sexes. C'est la fête qui suit immédiatement la naissance de l'enfant, et pendant laquelle on impose solennellement un nom au nouveau-né : cette fête s'appelle dans la langue de Balade, que j'emploie dans tout ce travail, *ienda-alo* (cérémonie de l'enfant) ; à cause des présents qui s'y font, elle ne paraît guère moins solennelle que la cérémonie de la circoncision elle-même.

#### 2<sup>o</sup> Purification des femmes

Les Néo-Calédoniens pratiquent à la lettre ce qui est écrit dans le Lévitique (ch. XV-XIX) touchant l'époque périodique de la femme et des purifications auxquelles elle était condamnée par la loi de Moïse.

Dans chaque village, il existe, dans un lieu retiré, une ou deux petites cases, qu'on appelle *mualamo*. C'est là que se retirent les femmes aux époques périodiques. Pendant ce temps-là, tout ce qu'elles touchent est impur ; aussi ne font-elles aucun travail, ne préparent-elles la cuisine pour personne, si ce n'est pour elles-mêmes ; elles ne voient point leur

mari, ne mettent pas même les pieds dans sa maison ou dans la cour qui y est attenante. Si par une cause quelconque, leur indisposition se prolonge au delà du temps ordinaire, elles continuent de rester séquestrées dans la case du *mualamo*, jusqu'à ce qu'elle ait entièrement disparu.

Pour les *couches* et les *relevailles*, tout se passe à peu près, comme il est écrit au livre du Lévitique (ch. XII, 2). La femme qui sent approcher le moment où elle deviendra mère, se retire dans la petite case du *mualamo*, assistée d'un certain nombre de femmes, ses parentes ou ses voisines. Si les *couches* sont heureuses, on vient avertir le mari qu'il est père ; si au contraire elles sont malheureuses, on vient lui dire qu'il est veuf. Mais, pour lui, il ne se présentera jamais dans la case du *mualamo*, et il n'assistera pas même à la mort de sa femme.

Si tout s'est passé heureusement, la femme, tout en allaitant son enfant, continue d'habiter la case du *mualamo*, un temps indéterminé et même au-delà du temps fixé pour ses purifications d'usage ; car rien ne la presse plus de rentrer en ménage, puisque selon les coutumes du pays, pendant les trois ou quatre ans que durera l'allaitement de son enfant, elle doit vivre avec son mari comme une sœur avec son frère. L'on pourrait attribuer en grande partie à cet usage, les nombreux exemples de polygamie qui se rencontrent dans toutes les tribus de la Nouvelle-Calédonie.

### 3° Impureté contractée par la sépulture d'un mort

A ce sujet, je ne sais si les Calédoniens ne poussent pas le scrupule beaucoup plus loin que les Juifs ; ils ne mettent jamais les pieds dans un cimetière, par nécessité ou par mégarde, sans avoir recours à une eau ou à une boisson purificative, qu'ils appellent *uè-bambath* (eau du cimetière). Je n'entrerai pas ici dans de plus longs détails, il suffit de vous rappeler ce que j'ai déjà dit à ce sujet, en parlant du culte des morts, pour vous faire connaître la ressemblance singulière qui existe entre les usages calédoniens et la loi mosaïque.

### 4° Impureté contractée par communication avec une personne impure

L'histoire de la Calédonie me fait mieux comprendre que jamais la ruse dont se servit Rachel pour cacher sous elle les idoles de Laban, ainsi que sa réponse à son père : « Que Monseigneur ne se fâche point, si je ne puis maintenant me lever devant lui, parce que le mal qui est ordinaire aux femmes vient de me prendre. » A ces paroles, Laban n'avait qu'à se retirer, laissant en paix une femme réputée impure.

Le Lévitique (ch. XV-XX) nous donne les détails de tous les objets devenus impurs par le contact d'une femme à ses époques périodiques.

En N<sup>ou</sup>-Calédonie, les mêmes choses se pratiquent à la lettre, et avec plus de scrupule encore. Ainsi, avoir les moindres rapports avec une femme qui a le *mualamo*, c'est-à-dire qui souffre ce qui est ordinaire à son sexe, manger d'une nourriture qu'elle aurait préparée, ou même seulement touchée, mettre les pieds dans une maison où elle aurait pénétré, etc., etc..., tout cela s'appelle *manger le mualamo*. Cette expression dit tout en Néo-Calédonien. C'est, en effet, selon eux, contracter un principe de maladie et de mort, à moins que l'on ait soin de vite se purifier par l'eau du *mualamo* (*uè-mualamo*). Ceux qui par nécessité doivent manger le *mualamo*, en entrant ou en passant dans un lieu habité par des femmes qui attendent la fin de leur époque périodique, s'y précautionnent d'avance en mangeant l'herbe qui s'appelle *iarigüe mualamo*, pour se préserver par ce moyen de toute impureté qui pourrait leur attirer quelque malheur ou quelque maladie dangereuse.

### 5° Impureté contractée vis-à-vis des choses saintes, même par le licite accomplissement des devoirs du mariage

Dans le 1<sup>er</sup> livre des Rois (ch. XXI, 4,) on lit, comme vous le savez, la réponse que fit le prêtre Achimélech à David, qui lui demandait au moins cinq pains pour lui et les siens : « *Non habeo laicos panes ad manum, sed tantum panem sanctum ; si mundi sunt pueri, maxime a mulieribus.* » Nous lisons aussi dans le Lévitique (ch. XXII, 4,) que, par l'ordre de Dieu, cette

même impureté était contractée, quoiqu'elle ne fût que le résultat d'un accident ou d'une maladie : *Homo de semine Aaron qui fuerit patiens fluxum seminis, non vescetur de his que sanctificata sunt mihi.*

Les Néo-Calédoniens, assimilant leurs *tabou* et leurs *iarig* à des choses saintes, ont la conviction la plus intime qu'ils doivent pratiquer la continence avec le plus grand soin, toutes les fois qu'ils font ou font faire un *tabou* sacré, qu'ils donnent ou reçoivent un *iarig*, soit pour la guerre, soit pour une maladie quelconque, etc . . . . . ; celui qui se sentirait impur sous ce rapport, serait, à ses propres yeux, impropre à recevoir des *tabou* ou des *iarig*. Cette impureté s'appelle *mueramua* (du nom générique de la femme, *raamua*).

Leur scrupuleuse observance, sur ce point, va jusqu'à leur persuader, qu'en cas de guerre, il vaut mieux éviter le combat, ou s'exposer à en courir les chances sans les superstitions ordinaires, plutôt que de recevoir un *iarig* avant d'avoir bu l'eau purificative dite *ue mueramua*.

Il en est de même pour les maladies. Non-seulement le *iarig* ou remède exige pour être couronné de succès, que le médecin et le malade n'aient point contracté l'impureté dont il s'agit ici ; mais il faut encore, que le malade, pendant tout le temps que durera son traitement, n'ait aucune communication avec les personnes qui seraient *mueramua* ou *impures*.

Aussi devant la case où réside un malade qui reçoit les soins d'un *Pua-Iarig*, voit-on toujours un petit *tabou* : c'est une lance ou un bâton planté en terre, ayant à son extrémité un petit paquet d'herbes, pour avertir tout homme ou toute femme qui serait *mueramua*, d'avoir à ne point pénétrer dans le lieu où repose le malade.

Leurs scrupules sur ce point sont tels, que toutes les fois qu'ils se croient impurs, ou *mueramua*, ils n'osent pas même traverser une plantation, et encore moins travailler à en sarcler les mauvaises herbes ; et cela, sans aucun doute, par respect pour le *iarig* de la plantation.

#### 6° Purifications

Les Juifs, comme tout le monde le sait, avaient différentes

purifications ; les unes se faisaient par l'aspersion du sang des victimes immolées, telles que veau, agneau, bouc, génisse, tourterelle ou passereau ; les autres par l'aspersion d'une eau préparée avec les cendres d'une vache rousse, d'autres enfin par l'aspersion et le lavage des vêtements et même de tout le corps. Ici, les Nouveaux-Calédoniens ont dû être en désaccord avec les ordonnances de la loi mosaïque, puisqu'ils n'avaient ni veau, ni bouc, ni vache rousse, pour faire des immolations et des aspersion avec le sang de ces victimes ; car, à notre arrivée, il n'existait aucune trace de quadrupèdes (la toute petite souris exceptée). Mais, pour tout le reste, ils suivent les usages mosaïques, remplaçant de leur mieux ce qui leur manquait, par ce qu'ils avaient sous la main, et je crois même que les purifications et aspersion dont ils font usage, sont peut-être plus nombreuses que celles que pratiquait le peuple de Dieu.

#### 1° Par aspersion.

Au lieu de l'hysope des Juifs, les Néo-Calédoniens se servent d'une petite branche d'un certain arbre, ou d'un petit paquet d'herbes superstitieuses. Munis de cette espèce de goupillon, ils font leurs aspersion, tantôt sur un malade dont l'indisposition pourrait avoir pour cause une *impureté négligée* ou un *maléfice* ; tantôt sur un guerrier, pour que sa vue soit dépouillée de tout ce qu'elle pourrait avoir de trouble et d'impur, afin qu'il puisse voir et éviter tous les traits de l'ennemi ; tantôt enfin sur une tribu ou sur un pays que l'on doit traverser, pour purifier les cœurs, de tous ceux qui l'habitent, de toute haine, de toute méchanceté et de toute espèce d'acte de malveillance. Dans le premier cas, l'eau qui doit servir à l'aspersion, doit être préparée par un *Pua-Céguén*. Dans le second, elle est le plus souvent prise au premier ruisseau qui se rencontre. Dans le troisième, il faut qu'elle soit prise à une chute d'eau, et comme à la volée ; dans ce cas, le *prieur* accompagne toujours ses aspersion d'un petit discours. S'il demande seulement à passer dans un village, sans être aperçu, cette cérémonie s'appelle *ba-céa-endin* (pour *appesantir les hommes*, afin qu'ils dorment profondément). Si le *prieur* demande, au contraire, un séjour heureux et

paisible dans le pays où l'on vient d'entrer, c'est la purification des eaux qu'il fait alors (*ta puaga ainata endin, pour laver le cœur des hommes*).

2° *Par effusion.*

C'est la purification usitée à l'égard de leurs filets et de leur chevelure. — L'eau qu'on verse sur un filet pour le purifier, ou plutôt pour le consacrer, s'appelle *ué ralep puath* (*eau pour nettoyer le filet*). Elle se prépare, avec grand appareil d'herbes superstitieuses broyées et pressées avec soin.

L'eau qu'on verse sur la chevelure et sur la barbe, est celle dont j'ai déjà parlé, et que l'on appelle *ué-padiambou*. Elle doit être préparée par un *prieur sacré* ou un *Pua-Céguén*. On ne se fait ni la barbe, ni les cheveux sans avoir recours à cette espèce de purification. De même, après une guerre, un tabou, la sépulture d'un mort, etc..., on ne rentrera pas dans la société des femmes, sans avoir préalablement recours à l'eau sacrée et préservative *ué-padiambou* (*eau faisant froid ou rafraîchissant*), sans doute pour se préserver des douleurs cuisantes qui devraient en résulter, si l'on négligeait cette purification.

3° *Par lavage.*

C'est ce qui a lieu, comme je l'ai dit, après la sépulture d'un mort et avant de prendre place à la fête qui doit suivre l'enterrement.

4° *Par potion.*

C'est ainsi que se purifient : 1° Ceux qui craignent d'avoir mangé le *mualamo* ; comme je l'ai dit plus haut, ils boivent une eau préparée tout exprès, et qu'ils appellent *ué mualamo*. 2° Ceux qui, par mégarde ou par nécessité, ont mis les pieds dans un cimetière. Ils boivent une eau particulière, appelée *ué bombath* (*eau du cimetière*). 3° Les nouveaux mariés. Ils boivent l'eau qui porte le nom de *ué alo* (*l'eau des enfants*), c'est-à-dire des vierges qui ont cessé de l'être.

Ce dernier genre de potion est tellement regardé comme obligatoire, qu'il n'est aucune personne des deux sexes qui, après s'être unis plus ou moins légitimement, n'ait recours à cette eau purificative, dût-il en coûter l'honneur et la répu-

tation. La raison en est qu'ils ont tous l'intime conviction que celui ou celle qui, par une mauvaise honte, n'y aurait pas recours, dépérirait infailliblement d'une maladie de langueur. Aussi, quand un jeune homme ou une jeune personne vient à dépérir ou devient phytique, on les presse d'avouer une faute que le plus souvent ils n'ont pas commise ; s'ils refusent l'aveu qu'on leur demande, on leur fait boire quand même le *ué alo*. Puis, comme la maladie ne manque pas de devenir toujours de plus en plus grave, on s'abandonne aux regrets et aux lamentations, sur ce qu'on s'y est pris trop tard. Mais les soupçons sur la cause de la maladie, au lieu de diminuer, n'en deviennent que plus forts.

Comme cette eau est très-inoffensive par elle-même, et qu'elle n'est accompagnée d'aucune pratique superstitieuse, si ce n'est peut-être la fausse conviction qu'ils ont qu'elle est nécessaire ; comme aussi, d'un autre côté, cet usage est aussi salutaire pour les bonnes mœurs qu'il est difficile à détruire, j'ai pris le parti de ne pas crier contre, et même de le tolérer jusqu'à un certain point et jusqu'à nouvel ordre, non comme purification, mais comme un usage qu'il serait dangereux de détruire et de condamner entièrement, avant que nos chrétiens ne soient parfaitement instruits de leur religion ainsi que des obligations qu'elle leur impose.

7° *Parenté*

Les Néo-Calédoniens n'ont pas moins de rapprochement avec le peuple Juif, sous le rapport de la parenté, que sous le rapport des impuretés corporelles et des purifications.

1° *La veuve d'un frère.*

On lit dans le Deutéronome (ch. XXV, 5,) non seulement la permission, mais l'obligation d'épouser la veuve de son frère : *quando habitaverint fratres simul et unus mortuus fuerit..... uxor defuncti non mibet alteri : sed accipiet eam frater ejus*. Une veuve était donc comme la propriété de la famille du défunt ; on le voit par l'histoire de Thamar Gen. (XXXVIII, 11). *Dixit Judas Thamar virui suae : esto vidua in domo patris tui, donec crescat Sela filius meus*. Nul autre, en dehors de la parenté de son mari, ne pouvait prétendre à sa main, et toute

faute reconnue était punie à l'instar d'un adultère. C'était la famille même du défunt qui la condamnait (Gen. XXXVIII, 24). *Dixitque Judas : producite eam ut comburetur.* Cette même famille avait aussi le droit de révoquer sa sentence, comme on voit que Judas fit, en effet, à l'égard de sa belle-fille Thamar.

Or ces usages existent à la lettre en Nouvelle-Calédonie. Quand un mari est mort, on tient conseil sur sa veuve. De droit, elle appartient au frère du défunt, mais souvent les choses s'arrangent à l'amiable ; à défaut de frère aîné, on la destine à un plus jeune, et, à défaut d'un vrai frère, elle passe à un cousin du côté paternel, lequel porte aussi le nom de frère, comme nous le verrons plus loin. Par suite de cet usage, il en est qui ramassent jusqu'à quatre ou cinq veuves, sans compter leurs propres femmes. Mais ce qu'il y a de désolant pour la moralité dans tout ceci, c'est que la plupart de ces veuves, condamnées à défaut de parents à un veuvage forcé, ou obligées à vivre avec un mari qu'elles n'aimeront point, parce qu'il sera trop vieux ou trop jeune, ou parce qu'elles n'en seront point aimées, finissent par s'oublier ; ce qui devient, dans le pays, une source journalière de désordres et même souvent de guerres sérieuses.

#### 2<sup>o</sup> Du frère et de la sœur.

On lit dans le Lévitique (XVIII, 9), : *Turpitudinem sororis tuæ, ex patre, non revelabis.* Ces paroles sont une défense toute particulière à un frère et à une sœur de se permettre entre eux la moindre liberté contre les mœurs. Et cette défense est si sérieuse que la transgression emporte avec elle la peine de mort, et d'une mort publique et exemplaire (Lév. XX, 17). *Qui viderit turpitudinem sororis, illa quæ conspexerit fratris ignominiam..... occidentur in conspectu populi sui.* D'après une telle sanction, on comprend que les parents devaient de bonne heure inspirer, à leurs enfants des deux sexes, les uns pour les autres, une grande réserve et un religieux éloignement.

Sous ce rapport, l'usage qui existe en N<sup>o</sup>-Calédonie dépasse toutes nos conceptions. Le frère et la sœur, qui se dé-

signent ici par un seul et même nom, *pamane*, sont deux êtres sacrés, l'un vis-à-vis de l'autre. Non seulement ils ne mangeront point à la même table, n'habiteront point sous le même toit, ne voyageront pas en compagnie l'un de l'autre... Mais, si par hasard et par mégarde, il arrive que la sœur prenne pour elle une portion de nourriture destinée à son frère, ou touche son frère, et qu'une autre personne, voyant son inadvertance, lui dise : « Quoi ! tu manges la portion de ton *pamane* ! » la pauvre fille aussitôt laisse tomber la portion qu'elle tient à la main, se met à rougir, à sangloter, et à s'abandonner à une douleur telle qu'elle semble presque du désespoir. — Si l'un se trouve dans une réunion, et que l'autre par ignorance ou par inadvertance s'y présente, au premier coup d'œil, ils rougissent l'un et l'autre jusqu'au blanc de l'œil, toute conversation est interrompue ; la compagnie rougit avec eux et pour eux, jusqu'à ce que l'un des deux se soit effacé le plus adroitement possible. Si par hasard, ils se rencontrent dans le même chemin, du plus loin que la sœur reconnaît son frère, elle se jette à l'écart et se cache dans l'herbe, dans l'eau, dans la boue, peu importe, en s'asseyant sur les talons, le visage tourné à l'opposé de son frère, qui, de son côté, baisse les yeux et continue son chemin, affectant de n'avoir vu personne, quoique la rougeur de son visage le trahisse. Si, par politesse, vous demandiez à un frère des nouvelles de sa sœur, vous le blesseriez au vif. La plus mauvaise parole que l'on puisse dire ou entendre en Calédonie, l'injure la plus grande que l'on puisse faire à quelqu'un dans la guerre, dans une dispute ou un excès de colère, c'est de dire, par forme d'imprécation : « *Va et prends ta sœur ! regarde ta sœur ! tête de ta sœur ! figure, nez de ta sœur !!!* » ou simplement *ta sœur !* J'ai vu un enfant de trois ans pleurer à chaudes larmes parce qu'on lui avait crié : *tête de ta sœur !* quoiqu'il n'eût point de sœur ! Ce qui le consola et changea ses pleurs en des éclats d'un rire plein de vengeance, ce fut de voir battre celui qui l'avait ainsi outragé. Tel est l'usage sacré qui, pour ainsi dire dès le berceau, éloigne même la pensée d'un frère ou d'une sœur. Ce religieux éloignement n'empêche pas cependant qu'ils ne s'entendent pour

les choses importantes et surtout pour les grands *Nian*, pour les fêtes des morts, pour des propositions de mariage faites par un étranger à un des membres de la famille..... Mais c'est toujours par le moyen d'une tierce personne qu'ils se communiquent leurs avis.

### 3° Des cousins appelés frères.

Pour se faire une idée des usages Calédoniens à cet égard il suffit de se rappeler ce qu'il est dit dans l'Évangile touchant les frères de Notre-Seigneur. Il en est de même en Calédonie. Tous les cousins du côté paternel s'assimilent aux frères et en portent le nom : *abanes* ou *méboux* ; et tous les enfants de ces *abanes* ou *méboux* sont encore frères ou *méboux* et ainsi des autres générations à l'infini.

Par la même raison, tous les oncles paternels sont appelés *pères* ; et non seulement les oncles paternels, mais encore les *cousins paternels* qui sont au même degré latéral et pour cette raison *méboux* ou frères, sont aussi les *pères* des cousins qui sont à un degré plus éloigné. Ainsi, les cousins paternels au troisième degré sont les *pères* des cousins paternels au quatrième degré.

D'où il arrive assez souvent qu'un enfant peut avoir six et même jusqu'à dix *pères* et plus encore, sans qu'il en ait à rougir. Toute la difficulté pour le nouveau missionnaire, est de se reconnaître au milieu de tous ces degrés de parenté, lorsqu'il s'agit par exemple d'un mariage. Cependant, s'il veut savoir au juste quel est le degré de parenté qui existe entre ce grand nombre de *pères*, on lui distingue aussitôt, le *vrai père*, le *père adoptif*, les *pères* qui sont les *vrais méboux* de son père, ou ses oncles, puis les *pères* qui sont simplement les *filz des méboux*, ou les neveux de son père, et par là même ses cousins germains du côté paternel.

Inutile et même dangereux, surtout au début d'une mission, de proposer une alliance entre deux cousins du côté paternel, fût-ce même au delà du quatrième degré ; parce que toujours, à degré égal, ils sont considérés comme le frère et la sœur, et, à degré inégal, comme le père et la fille, ou la mère

et le fils, selon que c'est le garçon ou la fille qui est au degré le plus rapproché de la souche.

Ainsi, d'après les mœurs du pays, le mariage d'un cousin et d'une cousine du côté paternel, quoiqu'au quatrième degré, emporterait avec lui la répugnance qu'inspirerait chez nous un mariage entre frère et sœur ; et le mariage d'un cousin au quatrième degré avec sa cousine du côté paternel au cinquième degré, emporterait encore avec lui la répugnance d'un mariage entre le père et sa fille.

### 4° Des cousins proprement dits, appelés *binganes*.

Vous savez que, dans l'ancien Testament, il était défendu aux filles juives de contracter des alliances en dehors de leur tribu ; ce qui donne à présumer que ces alliances se faisaient entre parents d'une certaine classe ; car il n'est pas probable qu'elles aient été permises entre cousins germains, c'est-à-dire entre ceux qui portaient le nom commun de frères. Quoi qu'il en ait été chez les Juifs, voici, à cet égard, ce qui se pratique en Nouvelle-Calédonie. Les enfants du frère et de la sœur ne sont plus entre eux *frères*, c'est-à-dire *abanes* ou *méboux* ; mais ils sont *binganes*, ce qui peut se traduire par cousins, dans le sens ordinaire que nous donnons nous-mêmes à ce nom.

Cette parenté ne forme pas chez eux un empêchement au mariage. Elle est, au contraire, une raison de convenance qui doit rendre nécessaire le mariage entre deux cousins germains, dont le père d'une part et la mère de l'autre étaient véritablement frère et sœur.

Dans les débuts d'une mission, il est impossible de s'opposer à ces mariages, et la raison même de dispense qu'on est obligé d'accepter, c'est la *parenté elle-même*, ou, en d'autres termes, la convenance qui, d'après les mœurs et coutumes du pays, nécessite un pareil mariage. Quant aux oncles de cette espèce de cousins, ils ne portent plus le nom de *pères*. Les enfants de la sœur appelleront *uolané* leur oncle paternel, et les enfants du frère appelleront *paudiamané* leur tante. L'oncle et la tante par alliance ne comptent pas dans leur parenté et n'ont pas de dénomination particulière.

*Objets d'un culte sacré entre parents.*

1° La tête et les cheveux du frère aîné sont des objets sacrés pour ses plus jeunes frères ; de même que la tête d'un chef est un objet sacré pour tous ses sujets. 2° La nourriture d'un frère plus âgé est également sacrée pour tous ses autres frères plus jeunes que lui (aussitôt qu'ils ont atteint l'âge de raison) ; de même que la nourriture d'un frère et d'une sœur est également sacrée vis-à-vis l'un de l'autre. Mais les frères âgés peuvent manger de la nourriture de leurs frères plus jeunes qu'eux ; il en est de même pour les sœurs. 3° La tête et la nourriture d'un *bingane* est un objet sacré pour tous ses *binganes* des deux sexes ; mais, quand une alliance a lieu entre deux *binganes*, il n'y a plus rien de sacré pour les deux époux. 4° Les beaux-frères et les belles-sœurs, *palabuanes*, sont l'objet d'un même culte ou *déférence*. Mais il est à remarquer qu'un homme n'a que des *belles-sœurs*, ceux que nous appelons *beaux-frères* ne sont pour le mari que les parents de sa femme et ses amis. De même la femme n'a que des *beaux-frères*, car les belles-sœurs ne comptent pas dans sa parenté et n'ont avec elle que des rapports d'amitié.

L'on se tromperait grandement si l'on regardait comme de simples usages toutes ces défenses et observances, ainsi que leur fidélité à ne point les violer. Tout cela, selon moi, fait partie de leur religion et ce n'est point chose facile de les y faire renoncer, ainsi qu'à leurs invocations, purifications, etc., etc..... Cependant, ce ne sera que par un renoncement complet à toutes ces vaines observances qu'ils pourront faire de vrais chrétiens et de véritables serviteurs de Dieu. Nous avons déjà la consolation de voir, parmi nos chrétiens instruits, cet éloignement vrai et sincère pour tout ce qu'ils pratiquaient autrefois dans le paganisme, mais le nombre de ces vrais serviteurs de Dieu n'est point encore aussi nombreux que nous le désirerions.

Voilà ce qui entrerait dans le cadre que je me suis tracé. J'ai omis bien des détails, d'autres ont échappé à mes recherches. Mais ce que je vous ai dit est bien suffisant pour vous donner une idée des obstacles qu'à dû rencontrer le

Christianisme, et surtout l'esprit du Christianisme, chez un peuple si superstitieux et si attaché à ses usages.



IMPRIMATUR

Nouméa, le 29 Mars 1905

† H. ALPHONSE  
évêque tit. d'Abila.

ARCHIVES  
OF THE  
ARCHDIOCESE  
OF NOUMEA

*filmed for*  
*ompa suva*



**END**